

M Deschamps

RÉPÉTITIONS ÉCRITES  
Pour la Préparation de tous  
les EXAMENS de DROIT

1925 - 1926

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Doctorat Politique-Économique

RÉPÉTITIONS ÉCRITES

DI

*Histoire des Doctrines  
Économiques*

*rédigées d'après le cours  
de M<sup>r</sup> Deschamps*

*Professeur à la Faculté de Droit de Paris*

"LES COURS DE DROIT"

RÉPÉTITIONS ÉCRITES & ORALES  
RÉSUMÉS

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

3, Place de la Sorbonne (au premier)

— PARIS —

1828-1848

THE HISTORY OF THE

REPUBLIC OF THE UNITED STATES

OF AMERICA

BY JOHN B. HENNINGSHAW

Author of "The History of the Republic of the United States of America"

NEW YORK: G. P. PUTNAM'S SONS, 1898

THE HISTORY OF THE  
REPUBLIC OF THE UNITED STATES  
OF AMERICA

BY JOHN B. HENNINGSHAW

Author of "The History of the Republic of the United States of America"

NEW YORK: G. P. PUTNAM'S SONS, 1898

THE HISTORY OF THE  
REPUBLIC OF THE UNITED STATES  
OF AMERICA

BY JOHN B. HENNINGSHAW

Author of "The History of the Republic of the United States of America"

NEW YORK:

G. P. PUTNAM'S SONS, 1898

THE HISTORY OF THE

REPUBLIC OF THE

# Histoire des Doctrines économiques

## Introduction.

### . Utilité de l'histoire des doctrines.

#### §I. Positions respectives de la science et des doctrines en économie politique.

Ce qu'il faut entendre par doctrines économiques.

Le mot "Doctrines" est pris dans des sens assez divers quoique voisins, lorsqu'il s'agit non pas spécialement de doctrines économiques, mais de doctrines dans le domaine de la connaissance. Par doctrines économiques, il faut entendre ces théories d'art, qui nous proposent non pas, comme les théories scientifiques, des explications de phénomènes, mais des directions à prendre ou à conserver, voire même des types d'organisation économique d'ensemble à réaliser. L'individualisme ou libéralisme sont deux mots, qui servent à désigner une même doctrine dont l'opposé est le socialisme. Soit à des doctrines, des théories d'art, qui proposent, soit de conserver les fondements de l'ordre économique présent, soit de le renverser de fond en comble. On peut encore donner d'autres exemples de doctrines, où se marque nettement la distinction entre la science et les doctrines dans un domaine moins large que celui sur lequel on s'est placé précédemment. Ce seront dans le domaine monétaire, sur le terrain monétaire, la doctrine bi-métalliste et la doctrine monométalliste. Ou bien encore sur le terrain du commerce extérieur; d'un côté le libre échange, de l'autre le protectionnisme.

Différence entre la science et les doctrines en économie politique.

En somme, l'opposition, ou plutôt la différence entre la science et les doctrines en économie, c'est celle qu'on a coutume de signaler entre la science et l'art. La science constate, cherche à expliquer et, pour ce faire, elle observe, elle décrit, elle analyse, elle classe, elle ramène à l'unité des diversités apparentes, elle distingue des choses qui sont à première vue, semblables, puis elle s'efforce aussi et c'est là,

d'ailleurs, son ambition la plus haute, de découvrir entre les faits d'ordre économique des résultats assez constants pour qu'on en puisse dire qu'elle constitue, sinon des lois de même ordre que celles des sciences physiques, du moins des tendances assez générales, assez établies pour que ces tendances doivent être prises en très sérieuse considération, sous peine de faire courir à la société, quand on veut agir sur elle, des risques qui peuvent être dangereux, parfois mortels. Ces tendances constantes, suffisamment assises pour qu'on soit obligé d'en tenir compte, on les appelle dans l'usage, des lois économiques naturelles et vraiment, le mot n'est point déplacé.

Comment se  
formulent, d'une  
part les lois éco-  
nomiques, d'autre  
part, les doctrines  
d'art.

Le résultat des recherches scientifiques se formule de façon toute naturelle dans le mode inductif. On dira, par exemple, que dans un état donné de la technique agricole, il y a une limite de rendement qu'on ne peut pas franchir sans des frais plus que proportionnels à l'accroissement de rendement obtenu; c'est ce qu'on appelle la loi du rendement décroissant. Ou bien encore, on dira, les produits, tout compte fait, s'échangent contre les produits; constatation scientifique et capitale qu'on appelle la loi des débouchés, constatation que certains étaient disposés à traiter un peu par le dédain depuis un certain nombre d'années, et que les circonstances nous obligent bien à considérer comme une vérité. Ou bien encore, on dira; c'est la loi de Gresham, la mauvaise monnaie chasse la bonne; ou bien encore, la valeur d'une marchandise tend à s'élever quand sa demande augmente ou que son offre diminue; elle tend au contraire à baisser quand sa demande diminue ou que son offre augmente; c'est la loi de l'offre et de la demande. Ou dira encore, entre pays à monnaie saine, le change tend à se rapprocher du pair. Ce sont là des constatations regardées comme établies, des constatations que fournit l'observation d'un plus ou moins grand nombre de phénomènes, et qu'on formule à l'inductif.

L'art est autre chose; muni ou non des données de la science, il a pour souci de savoir ce qu'il y a à faire, il se demande s'il faut maintenir ce qui est, s'il ne vaudrait pas mieux le modifier ou le changer et, dans ce cas, dans quel sens agir et comment s'y prendre. Ces questions sont des questions qui,

entre hommes, se poseront toujours, parce que les hommes ne seront jamais tous, à tous égards satisfaits du présent. Jamais les hommes ne cesseront de s'interroger sur ce qui serait possible, par exemple, pour que la condition de tous fût meilleure, ou pour que la puissance de la nation fût plus grande ou mieux assise. Sans doute, cette inquiétude, avec l'agitation qu'elle engendre, n'est point par elle-même un élément de paix ou de bonheur pour la société; mais qu'y faire? Après tout, regretter de voir l'homme tourmenté du désir du mieux, n'est-ce pas regretter qu'il soit doté d'intelligence. Quoi qu'il en soit, c'est sur ce terrain que se développent et s'opposent des doctrines, c'est-à-dire des conceptions d'art. Ces théories d'art, ces doctrines, soit qu'elles concluent au maintien du régime économique existant et à son développement, suivant sa ligne logique, comme le fait l'individualisme, soit que, au contraire, elles proposent d'apporter à ce régime des modifications plus ou moins profondes tout en respectant la base, comme les doctrines interventionnistes, soit enfin qu'elles veuillent détruire radicalement ce régime existant et lui substituer un régime fondamentalement différent, toutes, les unes comme les autres, ne peuvent pas, comme la science, formuler leur conclusion à l'indicatif, puisque c'est un vœu ou une volonté qu'elles énoncent, puisque ce n'est pas une constatation qu'elles expriment, elles ne peuvent faire autrement que de s'exprimer dans le mode optatif ou encore impératif, suivant le tempérament des gens. Tandis qu'en matière monétaire, la science dit, la mauvaise monnaie chasse la bonne, des doctrines, des théories d'art viennent dire, l'une qu'il faut adopter le monométallisme, une autre qu'il faut adopter le bi-métallisme. Il importe, par exemple, dira la doctrine libérale individualiste de maintenir l'institution de la propriété; puis, les socialistes diront qu'il importe de la supprimer. Cette manière de s'exprimer rend bien sensible la différence entre la science et les doctrines.

Rapport qui unit la science et l'art dans le domaine économique

La science et l'art, la science et les doctrines étant ainsi bien distinguées, il faut maintenant signaler le rapport qui les unit, le rapport qui doit les unir de plus en plus, car les distinguer, ce n'est pas établir entre elles une cloison étanche. Ce n'est pas sur ce terrain comme entre la science d'une part, et la morale de l'autre, on ne les distingue.

pas l'une de l'autre pour les séparer. Le grand mathématicien, Henri Poincaré, disait dans son livre, "la science et l'hypothèse", que la science et la morale sont séparées par un hiatus infranchissable, parce que la science n'offre rien qui soit de nature à influencer sur la morale; nulle donnée scientifique ne pouvant produire, ni former un impératif de conscience. Il n'en est pas de même entre la science économique et les doctrines économiques et, d'une manière plus générale, entre la science et l'art, en quelque domaine que ce soit. Au contraire, entre la science et l'art, en quelque domaine que ce soit, l'art a beaucoup à attendre de la science, l'art doit recueillir les données de la science, en utiliser les fruits, avec le plus grand soin. Si le premier bienfait des sciences, du moins de celles qui ont pour objet des phénomènes sur lesquels l'homme peut agir, c'est de nous faire connaître les conditions, les moyens, les limites au-delà de notre puissance, il est de simple bon sens, que tout art, pour ne pas verser dans l'utopie, la chimère, doit avoir à cœur de tenir compte des données acquises de la science, qui ont pour objet les phénomènes sur lesquels il veut agir.

Pour ce qui est plus spécialement de la science et de l'art en économie politique, comme sur ce terrain, ce qui est en jeu c'est naturellement l'homme et sa condition en société, on conçoit que la distinction entre la science et l'art implique si peu séparation brusque, si peu isolement de leurs rapports par rapport à la science, que bien souvent c'est la recherche de la solution à donner à des problèmes d'art, que les circonstances ont imposée, qui a suscité l'effort scientifique. C'est parce que l'homme voulait changer quelque chose, se demander comment il pourrait faire, que la recherche scientifique s'est mise en mouvement et a abouti à des résultats de caractère scientifique. Aussi beaucoup d'économistes tiennent à dire au début de leurs traités que leur science a un but d'art. Il s'en suit que l'effet naturel, en tout cas, l'effet souhaitable des progrès de la science économique est d'apurer les théories d'art, de mettre les doctrines en garde contre des idées, des démarches, qui pourraient être dangereuses. Sans doute, l'art et la science sont choses de nature différente, mais l'art doit fondamentalement tenir compte des données de la science.

Les progrès de la science doivent

Si donc la science progresse et que l'art se préoccupe d'en tenir compte, les progrès de la science

apurer les théories d'art, les doctrines économiques. Ainsi sur le terrain du commerce extérieur la doctrine protectionniste contemporaine s'est débarrassée chez ses représentants avertis, de la vieille erreur séculaire, dite de la balance du commerce, erreur qui consiste à penser qu'un pays qui importe ordinairement plus qu'il n'exporte, se ruine nécessairement. Aujourd'hui il n'y a plus un théoricien du protectionnisme qui tienne compte de cette théorie de la balance du commerce, après qu'on a vu, au cours du dix-neuvième siècle, que les pays qui importent couramment plus qu'ils n'exportent étaient ceux qui s'enrichissaient le plus vite, comme la France ou l'Angleterre. On a mieux analysé le fonctionnement du commerce extérieur, et l'on a rejeté cette théorie. De même, la doctrine socialiste s'est débarrassée complètement de sa conception de la valeur travail, conception qui avait été incorporée au socialisme par Karl Marx.

Les progrès de la science ne peuvent cependant pas faire disparaître la pluralité et la divergence des doctrines.

Cette épuration des doctrines par les progrès de la science est quelque chose d'appréciable, puisque cela précise, débarrasse le terrain du débat entre hommes de bonne foi. Seulement s'il est utile pour les doctrines de tenir compte des données progressives de la science, il faut se mettre en garde contre un espoir qui serait illusoire; Les exemples d'épuration des doctrines par les progrès de la science pourraient porter à croire que la pluralité et les divergences parfois si profondes des doctrines n'ont pas d'autre cause que l'imperfection présente de la science, et l'on pourrait dès lors espérer qu'un jour viendra où la science ayant réalisé de grands et décisifs progrès, les conflits doctrinaux cesseront pour faire place à l'unité de doctrine. Ce serait là un vain espoir. L'abandon de l'erreur, dite de la balance du commerce, n'a nullement tué le protectionnisme; l'abandon de la théorie de la valeur travail n'a pas fait mourir le socialisme. C'est qu'en effet les dissidences doctrinales n'ont pas pour cause seulement l'imperfection de la science, elles ont d'autres causes, des causes qui ne peuvent guère disparaître.

Principales causes qui empêchent les dissidences doctrinales de disparaître.

Tout d'abord, la science économique, fût-elle parfaite, il resterait vraisemblablement qu'elle ne serait pas connue de tous, beaucoup d'hommes continueraient d'ignorer cette science économique parfaite et par conséquent pour eux, ce serait comme si la science était imparfaite. En second lieu, l'âpreté, la violence des intérêts particuliers, des intérêts de groupes ou de

classe poussent à la même méconnaissance des données de la science. Hobbes disait : "aussi souvent que la raison est contre l'homme, aussi souvent l'homme sera contre la raison." C'est là une idée qui trouve son application surtout dans le domaine économique, où les intérêts se sentent toujours en jeu, sur le point d'être favorisés ou menacés. Parlant précisément du domaine économique, un autre économiste disait que même le théorème d'Euclide n'aurait jamais reçu l'assentiment unanime des savants si ce théorème avait une relation immédiate avec la richesse et le bien-être individuels. Dans de pareilles conditions la vérité économique risque fort d'être contestée et méconnue. Les vérités de cet ordre là, encore plus que les vérités des sciences morales ou sociales, ne se démontrent, ni ne s'imposent à la façon des vérités de la géométrie, ni même à la façon des lois dans les sciences proprement expérimentales, où avec une expérience proprement dite on peut à peu près fermer la bouche aux contradicteurs. Les vérités de l'ordre économique, les plus fondamentales d'entre elles, celles qui ont le plus de portée parmi les données de la science économique se ramènent à des convictions plus qu'à des théorèmes, convictions dont on ne s'imprègne qu'à la longue mais par l'usage, par le contact, la confrontation avec l'expérience. Il faut arriver à se former une conviction. Ce n'est pas que ces données fondamentales de la science économique soient compliquées, au contraire c'est plutôt parce qu'elles sont simples, parce qu'elles sont quasi banales, et c'est cela qui fait que l'on ne s'y arrête guère, elles ne frappent pas, on les entend en passant, on on les lit, on ne s'y arrête pas pour les examiner en elles-mêmes dans leur portée, on regarde ces lois fondamentales, telle la loi du moindre effort, comme si évidentes, que l'on passe sans rien marquer dans l'esprit. On les regarde comme des truismes, comme des banalités, d'où on ne saurait déduire rien qui compte. Il en résulte qu'aux yeux de beaucoup la science économique n'ayant que ces bases banales est comme sans base, que par conséquent tout prête à discussion. Dans ces conceptions, l'intérêt ou la passion disposant mal à recevoir des vérités, dont les conséquences pourraient leur être contraires, on conçoit que l'intérêt et la passion puissent même de bonne foi, repousser les théories scientifiques dont font état les doctrines



## 9. Histoire des Doctrines économiques. 9

qui portent ombrage. Il est d'autant plus fréquent que l'on traite ainsi les vérités économiques fondamentales, qu'on croit pouvoir en faire abstraction sur le terrain de l'art, pouvoir les ignorer sur le terrain des doctrines, que très souvent l'on n'a pas conscience de la part d'intérêt propre qui entre dans nos façons de penser. Il est certain, par exemple, qu'un propriétaire foncier trouve tout naturellement beaucoup plus décisives les considérations qu'on fait valoir en faveur de la propriété que ne le fait celui qui n'est pas propriétaire. La part d'intérêt propre est inévitablement pour beaucoup dans nos convictions; c'est là encore une des raisons qui expliquent la pluralité des doctrines. Généralisant, on dira que ce qui fait pratiquement la vitalité des doctrines économiques, en dépit des données contraires ou même conformes de la science, c'est qu'en fait les doctrines sont comme des noyaux autour desquels se groupent des intérêts. Et cela ne peut pas ne pas être, quel que soit ou quel que puisse être le caractère désintéressé des doctrines économiques prises en elles-mêmes. Tout cela ne permet guère d'escompter pour un jour l'unité doctrinale, quand même la science économique serait un jour beaucoup plus avancée. Au fond d'ailleurs la science économique est très avancée, plus avancée que la plupart des sciences, quoi qu'elle soit moins vieille.

Aussi bien, allant plus au fond des choses et de ces divergences doctrinales, il y a une troisième raison qui, philosophiquement est la plus intéressante, parce qu'elle tient à la nature même des questions auxquelles répondent les doctrines, elle leur est inhérente et elle le sera toujours. L'acceptation même unanime des données d'une science économique hypothétiquement achevée n'empêcherait nullement les divergences doctrinales. En effet, si la science économique comme toute science est théoriquement une, il ne saurait y avoir plusieurs explications vraies d'un même phénomène. L'art de sa nature n'implique pas l'unité même théoriquement; l'objet de l'art étant un aménagement, dès lors, comment tous les hommes concevraient-ils de même cet aménagement. Sur ce terrain il intervient inévitablement des influences et des considérations de tout ordre à côté des considérations spécifiquement économiques. S'il n'y avait que les considérations économiques qui doivent entrer en jeu dans les questions économiques, l'acceptation unanime

des données d'une science parfaite devrait conduire à l'unité de doctrine. Mais il n'en est pas ainsi, toute question d'art économique a des points de contact avec l'idée d'équité, l'idée de justice, l'idée de convenance. Dès lors, du moment que ce ne sont pas les considérations spécifiquement économiques qui commandent de façon absolue les solutions de ces questions d'art, comment veut-on que jamais l'unanimité se fasse sur une doctrine sans compter encore avec le tempérament individuel de l'homme; comment peut-elle se rétablir jamais en dépit même des progrès les plus inespérés et l'acceptation la plus générale des données de cette science. Tandis qu'une proposition scientifique est nécessairement vraie ou fausse les solutions d'art se présentent à la fois avec des avantages et avec des inconvénients; il faut prendre parti, et pour prendre parti, il faut peser avantages et inconvénients, voir ce qui l'emporte. Dans cette balance on est influencé par des facteurs personnels goûts, habitudes, intérêts, passions, toutes choses qui fatalement diversifient plus ou moins nos jugements.

La justice, l'utilité sont de grandes idées dont se réclame toute doctrine; sur le terrain de l'utilité sociale, c'est bien autre chose encore et les divergences d'opinion, d'impression reçue du phénomène accepté de tous, sera très différente. Les divergences, non seulement théoriques, mais pratiques, relatives au juste, à l'utile, plus largement au souhaitable, seront de tous les temps.

## §2. Les doctrines, dans leur portée effective et pratique.

L'existence des doctrines est un important facteur du mouvement social.

Ces réflexions pourraient, à vos yeux, diminuer l'intérêt que présente l'étude des doctrines. Quand même cela serait, quand même on aurait cette impression, il ne faudrait cependant pas regretter ces observations, parce qu'après tout, il faut dire les choses comme on les voit, mais on verra ultérieurement que telles quelles, les doctrines sont bien loin d'être chose négligeable, elles sont un fait d'ordre intellectuel, il ne dépend pas de nous de l'empêcher d'être. La question qui se pose est celle de savoir si ce fait agit ou non sur nous et si il agit sur nous, n'agit-il pas par nous sur la société? En d'autres termes, le fait de l'existence des doctrines que l'on ne peut écarter ne serait-il pas l'un des facteurs, un facteur important du mouvement social.

Les doctrines économiques ont-elles quelque

vertu pratique, y peut-on voir une idée force agissant dans les transformations de l'économie des peuples. C'est là une question qui rappelle celle que, d'un ton ironique, Bourvard, l'un des héros de "l'éducation sentimentale" de Flaubert, posait à Féuchet: "Crois-tu que le monde va changer grâce aux théories d'un monsieur?" Cela revient à se demander d'abord si la volonté humaine peut et dans quelle mesure agir sur l'économie des sociétés pour la modifier; cela revient ensuite à se demander si les doctrines ont quelque influence sur les décisions que prennent les hommes, si elles peuvent avoir quelque action modificatrice de la société.

La société économique peut-elle se prêter à des modifications? Si la volonté de l'homme ne peut modifier les lois économiques, il peut modifier les conditions qu'elles supposent pour entrer en action.

Et tout d'abord, la société économique peut-elle se prêter à des modifications. Si la réponse est négative, la seconde question ne se pose pas, mais si la réponse est affirmative, alors la seconde question se pose: peut-on croire que les doctrines ont un effet sur la décision de la volonté. Il n'est pas douteux même pour ceux qui croient à des lois économiques naturelles que la volonté humaine peut agir sur l'économie pour la modifier. Evidemment, s'il y a des lois économiques naturelles, s'il y a des tendances qui méritent le nom de lois, on ne saurait prétendre les changer ou bien alors ce ne serait que des tendances bien faibles, des tendances qui ne mériteraient pas vraiment le nom de lois. Mais les lois économiques ou autres, sont des lois qui fonctionnent dans un milieu donné. Or ce milieu est susceptible de modifications plus ou moins profondes de par la volonté des hommes. Si l'on fait abstraction des données primordiales, en général les lois économiques sont ce qu'on appelle des lois dérivées, c'est-à-dire des lois conditionnées, des lois dont le jeu implique un certain état de choses. Or, le plus souvent, il est possible notamment au législateur, de modifier, de changer, tout au moins, en partie, ces conditions, cet état de choses, de telle sorte que la loi ne produit plus le même effet ou encore ne produit plus d'effet du tout, n'ayant plus rien sur quoi jouer.

Ainsi, dans un régime de propriété et de liberté des conventions, les échanges obéissent à la loi de l'offre et de la demande. Mais justement, ces conditions données, la propriété privée, la liberté des conventions, peuvent être supprimées; cela ne supprime pas la loi, cela supprime les conditions qu'elle suppose pour entrer en action. Ainsi la volonté de l'homme peut chan-

ger le milieu dans lequel agit la loi de l'offre et de la demande. De même encore, pour la fameuse loi de Gresham, suivant laquelle dans un pays, où plusieurs monnaies ont cours légal, s'il y en a une meilleure que l'autre, la mauvaise chasse la bonne. C'est une loi qu'on ne changera jamais, on en a fait assez l'expérience; mais ce qu'on peut faire, c'est l'empêcher de jouer, en faisant qu'il n'y ait pas dans le pays une bonne et une mauvaise monnaie, en veillant à ce que dans le pays toutes les espèces soient identiques.

Les doctrines ont-elles une influence réelle sur les décisions que prennent les hommes pour conditionner les lois économiques.

En réalité, le champ d'action de la volonté sur l'économie est très étendu; on peut dès lors se demander si les doctrines ont une influence réelle sur les décisions que prennent les hommes, sur la volonté des hommes, qui va pouvoir agir sur l'économie, non pour supprimer les lois, mais pour les conditionner. Combien n'a-t-on pas célébré la puissance de l'idée-force, combien a-t-on redit, avec raison, que toute idée, pour qu'elle prenne corps et descende des hauteurs où elle s'est formée jusque dans la masse de l'opinion, tend à s'incorporer dans les mœurs dans les institutions, dans les lois après une incubation plus ou moins longue, par l'effet d'un travail inconscient. Combien a-t-on dit en ce sens que les paroles sont des actes et des actes ayant des répercussions en bien ou en mal. Sans doute, en matière économique particulièrement, on entend nombre de gens se piquer d'être affranchis de toute doctrine, de toute théorie, se piquer de ne connaître que les faits, de ne se décider qu'en considération des faits. Naturellement ils professent que tous devraient faire comme eux, avoir comme eux l'esprit libre, ne prendre jamais que des décisions d'espèce. Mais quand cette attitude n'est point simple intérêt de circonstance, intérêt pécuniaire, intérêt politique ou autre, ces gens quand ils parlent ainsi se trompent sur eux mêmes le plus souvent. Certes quand l'intérêt particulier, de quelque nature qu'il soit, se trouve mis très directement en jeu, on peut s'attendre à bien des palinodies, à bien des entorses données aux convictions doctrinales les plus intimes, parfois même le plus publiquement professées; mais d'une manière générale et réserve faite de ces cas, où l'intérêt exerce sa pression trop certaine, ceux-là mêmes qui ne se réclament que des faits présents et qui se croient affranchis de toute doctrine, ne prennent d'ordinaire parti que dans le sens d'un état d'esprit qu'ils ont et qui est comme leur doctrine. Il ne peut guère en être autrement pour personne;

les faits ne disent rien de plus que leur existence, mais le langage que l'on dit qu'ils tiennent, c'est nous qui le leur prêtons. Benjamin Constant préparant un ouvrage sur les religions, qu'il remania pendant 40 ans, nous conte lui-même qu'il avait rassemblé, en vue de cet ouvrage, dix mille faits, qui pendant de longues années avaient servi de base à un travail hostile aux idées religieuses; à un moment donné, sous des influences nouvelles, il évolua et modifia l'esprit de son ouvrage, mais en se servant toujours des mêmes faits, des mêmes exemples. Et, comme il disait lui-même: voyez comme ils ont fait volte-face au commandement.

En effet, il y a une étape intermédiaire à franchir entre d'une part, la collection et la connaissance des faits, et d'autre part la conclusion à en tirer. Les faits, suivant ceux qui les racontent, et même pour un même individu, suivant le temps où il les considère, tiennent un langage différent. La meilleure preuve en est que dans le même temps et en présence des mêmes faits, on voit se former les partis les plus opposés, partis recrutant chacun des hommes également loyaux.

Au surplus on peut regarder en soi-même; si l'on veut, par exemple, se former une opinion sur telle question particulière que les circonstances viennent de soulever, il est plus que probable que notre parti est pris d'avance, encore que très sincèrement on ne le venille pas. Si l'on s'examine un peu au moment où l'on décide on remarque que le plus souvent on obéit dans cette décision à une direction générale de pensée ou de sentiment, qu'on suit une orientation plus ou moins consciente, qui vient de plus loin et de plus haut que les données du cas particulier, direction, qui est le résultat de toute une manière générale de penser ou de sentir. Notre esprit, plus ou moins consciemment, fait finalement appel pour se décider à d'autres ressources que celles que le fait présent lui offre et qui le laissent incertain. Notre doctrine, soit purement sentimentale et quasi instinctive, soit réfléchie et clairement consciente, s'en mêle et finalement c'est elle qui décide de notre embarras. Cela est si vrai et si général que dans les questions de politique économique ou de politique sociale, aussi bien lorsqu'on les discute au sein de corps savants que lorsqu'elles sont portées devant le corps électoral ou devant le Parlement, les avis et les votes forment des groupes, que l'on peut à peu près déter-

miner à l'avance, suivant les deux ou trois grandes directions doctrinales existant dans le moment. Ainsi ceux qui croient ne faire que de l'empirisme n'en font pas autant qu'ils le croient; eux aussi abaissent à un état de pensée.

Importance  
qu'il y a à tra-  
vailler avec désir.  
Intéressement à se  
former une doc-  
trine éclairée.

Si telle est pratiquement la vertu des doctrines, cela montre de quelle importance il est pour le bien du pays de travailler de son mieux, avec désir, intéressement, à se former une doctrine éclairée, à se faire une idée des choses, surtout quand on est de ceux vers lesquels, qu'on le veuille ou non, beaucoup d'autres tourneront leurs regards pour savoir ce qu'il vaut mieux faire. Peut-être ce travail ne fera-t-il que confirmer notre orientation première, instinctive ou reçue de ceux qui nous ont élevés, mais du moins de cette direction nous aurons d'autres raisons, des raisons qui seront le gage de plus de tenue dans nos opinions et dans nos actes.

Et puis, il faut bien se dire qu'en matière d'idées sociales, et en d'autres aussi d'un ordre plus élevé, on n'est pas libre de se battre ou non, on se bat nécessairement. Si l'on ne se bat pas, on n'est pas pour cela hors de la mêlée, on accepte simplement d'être battu. Pour peu qu'on soit homme, on se bat nécessairement, il ne nous est laissé que le choix du temps; il faut se mettre en état de choisir. Affecter le dédain des principes, l'affranchissement de toute doctrine, c'est se prêter naïvement à devenir l'instrument ou le jouet des doctrines des autres, bien souvent de ceux-là mêmes qui affichent le dédain des doctrines, tout en étant les pires doctrinaires, sachant ainsi très habilement, par leurs railleries à l'égard des doctrines, rendre la voie libre à la marche de leurs propres idées.

### - § 3. - Evénements à éviter dans les convictions doctrinales.

Seulement, en ce qui concerne la formation des convictions doctrinales et leur portée, il convient de donner plusieurs avertissements pour mettre en garde, soit d'un travers, soit d'un danger. Certains savants, ayant eu le tort de beaucoup trop promettre de la science, la science un jour fut déclarée en faillite. Il ne faut pas attendre non plus d'une doctrine sociale plus qu'elle ne peut donner.

Il ne faut pas  
demander aux  
doctrines autre  
chose qu'une

Une doctrine n'est pas un code de prescrip-  
tions arrêtées en vue de chaque cas particulier, ce n'est  
pas davantage un instrument qui fournit des solu-  
tions mécaniques à tous les problèmes qui s'offrent

orientation doctrinale, des règles directrices.

Il ne suffit pas d'avoir adapté une doctrine, ni de s'en être pénétré, pour ne plus jamais éprouver d'embarras devant les questions pratiques que soulève la vie pratique; une doctrine donne seulement des règles directrices, une orientation générale, un état d'esprit. Cela est déjà beaucoup, mais il ne faut pas en attendre plus; autrement, on s'exposerait ou bien à prendre, par déception, le dégoût des convictions doctrinales, ou bien à devenir des doctrinaires.

Demander davantage aux doctrines exposait à devenir un doctrinaire.

On est un doctrinaire, quand on s'imagine que les doctrines qu'on a répondu à tout absolument, quand on les fait intervenir à tout propos sans vouloir rien examiner; c'est la pire forme du doctrinarisme, celle qui frise le ridicule. On est aussi un doctrinaire, lorsqu'on perd de vue, étant données les bornes de notre nature incomplète, qu'il n'est aucun principe qui, poussé jusqu'à ses dernières conséquences, ne soit inapplicable. L'idée libérale, individualiste à sa limite extrême, devient l'anarchisme; alors la liberté tue la liberté. L'idée d'association, si elle devient outrancière, conduit au communisme, et la mort sociale s'en suit. Si la doctrine doit subir ainsi des limites, elle n'en reste pas moins une doctrine; en se limitant, elle évite, soit de tourner au ridicule, soit de tourner mal, elle se soumet aux conditions qui la rendent possible ou, du moins, qui l'empêchent d'être a priori, inacceptable. Il n'est pas un libertaire qui entende la liberté comme comprenant celle de tuer des passants dans la rue; les doctrines ne sont pas pour aller contre le sens commun. C'est quand on les pousse au delà de ce sens commun que les doctrines font, de celui qui les professe, un doctrinaire; en matière de liberté, le sens commun suffit à marquer les libertés intolérables. Si l'on dit, avec un pédantisme insupportable, que ce criterium, le sens commun, n'a rien de scientifique, il faut répondre qu'il est mieux que scientifique, qu'il ne se discute pas entre gens sains d'esprit.

Parfois aussi, souvent, le doctrinarisme vient de ce qu'on ne connaît pas suffisamment sa doctrine, de ce qu'on n'est pas suffisamment éclairé sur sa substance, et cela fait tomber dans des exagérations qui la déforment, qui font qu'on est plus royaliste que le roi. C'est ainsi, par exemple, qu'on a entendu dans le passé des économistes libéraux, mal informés de la doctrine qu'ils professaient, dire que l'Etat est un ulcère, un mal nécessaire. Parler ainsi c'est ignorer

le fond de la doctrine libérale, car le libéralisme économique demande avec insistance un Etat fort, un Etat énergique dans le domaine considéré comme étant essentiellement de son ressort. Il faut éviter l'un et l'autre danger, le travers qui serait d'arriver au dégoût des convictions doctrinales, parce qu'on trouve qu'elles ne nous donnent pas assez, qu'elles ne permettent pas de résoudre d'emblée toutes les difficultés qui s'offrent, et le danger de devenir des doctrinaires avec tout ce que cela comporte d'antisocial.

En surevaluant la portée des doctrines on risque encore d'éprouver des déceptions.

On s'exposerait encore à un risque du même genre, risque de déception ou de raideur aveugle par une autre surevaluation de la portée des doctrines, surevaluation qui consisterait à croire qu'à moins de se conformer de tous points à la doctrine qui est la nôtre, une société ne peut que dévier ou, du moins, ne saurait absolument pas progresser; ce serait là une surevaluation dangereuse, car les choses ne vont pas ainsi.

Pour mettre les choses au point, on ne peut mieux faire que de citer Adam Smith, dans une observation qu'à ce propos il adressait à ses contemporains et amis, les Physiocrates. Les Physiocrates, dans leur enthousiasme pour les doctrines de leur maître, le docteur Quesnay, professaient volontiers, du moins Adam Smith le croit, que tout manquement au code de la physiocratie devait nécessairement causer à la richesse nationale un dommage proportionnel au manquement. C'était l'esprit mathématique introduit en économie politique, quoique les principes de ce code physiocratique ne fussent autres, en définitive, que ceux-là mêmes qu'Adam Smith allait recommander également sous le nom de système de la liberté naturelle. Smith, avec son bon sens très fin, indique ce que le sentiment des Physiocrates a d'exagération doctrinaire; il le fait comprendre aux Physiocrates à l'aide d'un rapprochement que lui suggère, sans doute, le fait que Quesnay était médecin; il fait un rapprochement entre le corps humain et le corps politique. Dans son livre "Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations - Traduction française de G. Garnier, édition de 1859 - Livre IV, chapitre IX - voici ce qu'il dit: " Quelques médecins spéculatifs se sont imaginé, à ce qu'il semble, que la santé du corps humain ne pouvait se maintenir que par un certain régime précis de diète et d'exercice dont on ne pouvait s'écarter le moins du monde, sans occasionner nécessairement



17. Histoire des Doctrines économiques (Doct. 17.)

" un degré quelconque de maladie ou de dérangement proportionné au degré de cette erreur de régime. Cependant, l'expérience semble bien démontrer que le corps humain conserve, au moins dans toutes les apparences, le plus parfait état de santé sous une immense multitude de régimes divers, même avec des régimes que l'on croit généralement fort loin d'être salutaires.

" Il paraîtrait donc que l'état de santé du corps humain contient en soi-même quelque puissance inconnue de conservation, tendant à prévenir ou à corriger, à beaucoup d'égards, les méfaits d'un régime même très vicieux. M. Quesnay, qui était lui-même médecin, et médecin très spéculatif, paraît s'être formé la même idée du corps politique, et s'être figuré que le corps politique ne pourrait fleurir et prospérer que sous un certain régime précis, le régime exact de la parfaite liberté et de la parfaite justice. M. Quesnay n'a pas considéré, à ce qu'il semble, que dans le corps politique l'effort naturel que fait sans cesse chaque individu pour améliorer son sort, est un principe de conservation capable de prévenir et de corriger, à beaucoup d'égards, les mauvais effets d'une économie partielle et même jusqu'à un certain point oppressive, une telle économie, bien qu'elle retarde, sans contredit, plus ou moins le progrès naturel d'une nation vers la richesse et la prospérité, n'est pourtant jamais capable d'en arrêter le cours, et encore moins de lui faire prendre une marche rétrograde. Si une nation ne pouvait prospérer sans la jouissance d'une parfaite liberté et d'une parfaite justice, il n'y a pas au monde une seule nation qui eût jamais pu prospérer. Heureusement que, dans le corps politique, la sagesse de la nature a placé une abondance de préservatifs propres à remédier à la plupart des mauvais effets de la folie et de l'injustice humaine, tout comme elle en a mis dans le corps physique pour remédier à ceux de l'intempérance et de l'oisiveté."

Cette vérité que Smith exprime avec tant de mesure est une vérité que l'histoire prouve, une vérité heureuse, car sans cela où en serions-nous? Est-ce que cela veut dire que les doctrines sont sans importance puisque les sociétés se tirent malgré tout

d'affaire. Pour tirer cette conclusion de ce passage, il faudrait avoir lu Smith sans le comprendre. En d'autres termes, que de ce qu'on vit, même infirme ou souffrant, ce n'est pas la peine de rechercher le remède, et que, si la société se maintient ou progresse en dépit d'une économie défectueuse, elle n'aurait pas chance de progresser davantage avec des institutions moins imparfaites. La vérité c'est qu'il n'y a pas de doctrines qui soient sans conséquences et que même, il y en a qui sont mortelles. Si Adam Smith ne semble pas avoir songé à ces dernières, c'est que, de son temps, ces doctrines, qui peuvent être mortelles pour la société étaient regardées comme des amusements pour gens de lettres; malheureusement, cela a changé depuis.

#### § 4 - L'histoire des doctrines dans ses rapports avec la culture économique et avec la formation doctrinale.

De quelle importance est l'histoire des doctrines économiques pour acquérir une solide culture.

On peut se demander à quoi bon parler de doctrines du passé; on peut se demander si, pour se former une conviction, il ne suffit pas de connaître les doctrines du temps présent, qui divisent actuellement les hommes; on peut se demander en quoi des doctrines mortes peuvent aider à former nos idées. Tout d'abord, il est des choses qu'un économiste doit savoir, en dehors de la science et des conflits doctrinaux présents, ne serait-ce que pour ne pas les ignorer. Toute haute culture a de ces exigences, et l'on ne se représente pas sans malaise, un économiste qui croirait, par exemple, que le libéralisme économique ne date que de Bastiat ou, qu'avant Karl Marx, le socialisme était chose inconnue, un économiste à qui les mots de chrématistique, de mercantilisme, de physiocratie, de Smithianisme ne diraient rien ou, qui s'il les connaissait, s'imaginerait qu'Aristote, comme on l'a dit, si lamentablement parfois, condamnerait l'intérêt par la raison que l'argent ne fait pas de petit, qui croirait que le mercantilisme croyait que seul l'argent est richesse ou bien encore que les Physiocrates, avec leur fameuse thèse de la productivité exclusive de l'agriculture, ne connaissent radicalement que l'industrie donne aux matières qu'elle transforme de la valeur, ou encore qu'Adam Smith fonderait son libéralisme sur les bonnes dispositions

des hommes. Dans le champ des idées, comme dans celui des faits, il est des choses du passé qu'il est incé-  
gant d'ignorer ou de mal connaître. Jadis, on disait  
que, pour être un honnête homme, il fallait avoir fait  
des humanités; on pourrait dire volontiers que l'histoire  
des doctrines, ce sont les humanités de l'économiste.

L'histoire des  
doctrines écono-  
miques est un  
excellent adju-  
vant de la science  
pour la formation  
doctrinale.

Mais l'histoire des doctrines est, en même  
temps, autre chose. L'histoire des doctrines, entendue  
d'une certaine façon, on pourrait dire à la française,  
est le meilleur adjuvant de la science pour la for-  
mation doctrinale. Sans doute, la première condi-  
tion est une solide formation scientifique, mais  
ce qui manque le plus souvent à la formation  
scientifique profonde, c'est le sentiment de la  
valeur de quelques données primordiales très simples  
si simples que c'est pour cela qu'on n'y prend pas gar-  
de; ce sont de ces vérités banales sur lesquelles il est  
inutile d'insister, en sorte que ces choses fondamentales glis-  
sent sur l'entendement sans l'ébranler. Reçues alors com-  
me vérités sans intérêt, elles restent dans l'esprit des véri-  
tés sans effet. Mais voici que l'Histoire nous met tout à  
coup en présence de ces faits qui n'ont pas tenu compte de  
ces choses primordiales, de ces banalités, ou qui ont eu  
pouvoir passer outre; alors, on est surpris de ce que l'on  
constate, de ce que ces systèmes historiques représentent,  
et du coup notre attention est sollicitée pour de bon.

Les banalités et les truismes, naguère dédaignés,  
nous reviennent à l'esprit, et l'on se demande s'ils  
ne méritent pas quelque considération. Les petites vé-  
rités de rien comme celles, que l'intérêt personnel est  
le moteur de l'activité économique, que cette activité  
économique tend toujours à économiser ses forces,  
ou que l'utilité économique d'un bien diminue ou  
augmente quand la quantité de ce bien augmente ou  
diminue, que la loi ne peut rien changer à cela,  
ces petites vérités prennent, grâce à ce qu'a montré  
l'Histoire, l'aspect de révélations brutales, des lors  
imposantes. C'est de ce moment seulement que l'on  
commence à devenir des économistes, des hommes mu-  
nis de certains garde-fous dans la formation de leurs  
idées doctrinales. C'est de ce point de vue que l'étude  
critique, non pas l'exposé complaisant, plus ou moins  
amaisant, des systèmes les plus chimériques, de ce  
que l'on appelle des utopies, est profitable. A consi-  
dérer ces utopies, choisies parmi les plus communes,  
on pénètre mieux jusqu'aux conditions intimes et  
intransgressibles de la vie économique des sociétés.

La dissection d'une utopie, surtout quand cette utopie a été, par exemple, comme celle de Pécqueur, très soigneusement élaborée, aide merveilleusement à saisir certaines réalités profondes des conditions de la vie sociale. Et cela est très précieux, car enfin qui, s'il n'est un égoïste, n'a pas dans le cœur et le cerveau un grain au moins d'utopie sociale. Ce qu'il ne faut pas, c'est que ce grain risque de germer follement, parce qu'en voulant faire du bien aux hommes, on peut ne leur apporter que de plus grands maux. L'étude critique des utopies a chance de nous fixer sur la valeur pratique de ce trésor que chacun de nous croit volontiers que personne, avant lui, n'avait vu, ce grain d'utopie, ce n'est pas qu'il faille travailler à perdre tout idéal, seulement à faire cette étude critique, ce n'est pas l'idéal qu'on perdra, on ne perdra que l'esprit de chimère, c'est-à-dire les tendances contraires à ce qui convient pour avoir chance de réaliser de l'idéal, ce qui peut en être réalisable.

L'étude de l'histoire des doctrines permet de tirer parti des efforts faits par nos anciens.

L'histoire des doctrines économiques ne serait-elle qu'un adjuvant précieux de la formation scientifique, qu'elle serait déjà suffisamment justifiée, même si les doctrines du passé étaient des doctrines mortes. Mais ces doctrines du passé ne sont pas des doctrines mortes, ceux-là peuvent croire mortes toutes les doctrines du passé, qui s'imaginent que toutes nos querelles sont neuves. S'ils savaient que la plupart de ces querelles d'aujourd'hui ont été déjà, dans leurs éléments profonds, celles de nos pères, ils apercevraient bientôt que sous des habits parfois très différents, parfois à peine changés, ce sont le plus souvent des doctrines, qui remontent loin dans le passé, qui se trouvent en conflit sous nos yeux. Cela ne manque pas d'intérêt, même pour ceux qui font profession de ne s'intéresser qu'à l'actualité, car s'imaginer qu'un débat est nouveau quand, de fond il est très vieux, ce n'est pas voir ce débat en pleine lumière, c'est risquer de mal prendre la mesure, c'est aussi ne pas soupçonner que d'autres y ont pensé, c'est par conséquent manquer de tirer parti des efforts qu'ils ont faits eux-mêmes.

On a dit ensuite qu'une conviction doctrinale est, en somme, un état d'esprit qu'on se forme; or, un état d'esprit un peu consistant ne se forme pas d'un coup. En matière sociale, les évidences subites s'en vont comme elles sont venues; ce sont, au contrai-

re, des choses auxquelles on ne saurait trop assidûment réfléchir, des choses avec lesquelles il faut vivre un certain temps, comme disait Fénelon, à propos des vérités d'un autre ordre. Il faut disait-il méditer peu de vérités à la fois, mais les méditer à loisir, il faut que ces vérités nous pénètrent lentement, comme la teinture s'imbibes peu à peu dans la laine qu'on veut teindre; autrement ces vérités ne s'impriment pas personnellement en nous, elle ne deviendront pas principe, ni de jugement, ni d'action. Pour obtenir ce résultat rien de plus favorable qu'un commerce prolongé avec ceux qui, au cours des âges, ont cultivé cet ordre de connaissances, rien de plus profitable, rien de plus attrayant.

Doctrines du passé, cela ne veut pas dire que l'Histoire ne vienne pas jusqu'à nos jours, qu'il faille exclure l'étude des doctrines dans leur état présent. L'histoire a toujours compris non-seulement l'histoire ancienne, l'histoire du Moyen-âge, des temps modernes, mais aussi l'histoire contemporaine. Cependant, comme on ne peut embrasser tout cet ensemble dans une année, on étudiera ce que l'on peut considérer comme les doctrines les plus notables depuis l'antiquité jusqu'à nos jours; on laissera de côté des doctrines du passé intéressantes pour ne s'attacher qu'aux notions principales de l'Histoire de la pensée économique dans le domaine doctrinal.

Les doctrines les plus notables  
depuis l'antiquité jusqu'à nos jours

— Les idées d'Aristote —

Les deux  
hématistiques  
d'Aristote

On étudiera d'abord les deux types d'économie distingués par Aristote et ensuite la justice dans l'échange d'après Aristote. Sur l'un comme sur l'autre terrain, les idées d'Aristote, profondément intéressantes en elles-mêmes, parce qu'elles sont une analyse admirable de simplicité, ont eu l'influence la plus profonde, la plus durable, tout d'abord sur les doctrines économiques du Moyen-âge, puis même aujourd'hui, et présentement sur quelques-uns, notamment sur Karl Marx.

Quand on dit les deux types d'économie distingués par Aristote, on parle comme on le fait de notre temps mais, si l'on voulait suivre exactement, sans la dépasser la pensée d'Aristote, il faudrait dire, non les deux économies, mais les deux chrématistiques, car le mot économie, chez Aristote, n'a pas le sens qu'on lui donne aujourd'hui.

Chrématistique signifie l'art d'acquiescer, les moyens d'acquisition, plus exactement les moyens par lesquels on se procure ce qu'il faut pour vivre. Aristote, tout à fait au début de son grand ouvrage sur la Politique, (Livre 1<sup>er</sup> presque tout entier,) recherche et expose quels sont les divers modes d'existence des hommes en société.<sup>(1)</sup>

Aristote procède ici comme il aime généralement à le faire, en naturaliste, il procède par rapprochement entre les modes d'existence des animaux et les modes d'existence des groupes humains et c'est cela, semble-t-il, qui le conduit à distinguer deux types de moyens d'existence pour les hommes, deux types de chrématistiques, l'une qui est dit-il naturelle, et l'autre qui ne l'est pas, la chrématistique cessant d'être une chrématistique naturelle au point où elle commence à s'éloigner trop des moyens par lesquels les animaux soutiennent leur existence.

Les modes d'existence de chaque groupe social dépendent de son mode d'alimentation.

Il faut noter qu'il résulte de ce qu'Aristote décrit quant aux moyens divers d'existence des animaux, suivant les besoins de leur alimentation, c'est que les animaux tirent directement de la nature pour le consumer directement, ce qui est nécessaire à l'entretien de leur vie; les herbivores prennent l'herbe directement à la nature et la consomment, les carnivores chassent d'autres animaux, les tuent et s'en nourrissent; voilà les relations de l'animal avec la nature, avec la création.

Le mode d'existence de chaque groupe social est, d'abord et avant tout, sous la dépendance de son mode d'alimentation, parce que l'alimentation est la nécessité première et irréductible de la vie. Il faut bien que le genre de vie prenne les caractères que lui impose cette nécessité alimentaire; or, les modes d'alimentation sont extrêmement variés, de là cette multiplicité de genres de vie parmi les hommes comme parmi les animaux. Les uns, nous dit Aristote, dans un désordre presque absolu sont nomades, la nourriture

<sup>(1)</sup> Traduction de Barthélemy Saint-Hilaire - Traduction de Churruarín et Bastien; Traduction latine de Firmin Didot.

qui leur est fournie par les animaux qu'ils élèvent, leur arrive sans peine, sans effort; toutefois comme leurs troupeaux sont forcés pour trouver pâture de changer constamment de place, ils sont, eux aussi, forcés de les suivre, c'est comme un champ vivant qu'ils cultivent. D'autres vivent dans l'action, de chasse, mais ceux-ci vivent encore de manières différentes. On entend sous le nom de chasseurs ceux qui enlèvent des troupeaux, c'est le pillage, la spoliation par le plus fort, admis comme mode régulier d'acquisition chez les barbares; puis ceux qui se nourrissent des produits de leur pêche, quand le hasard les a placés dans le voisinage d'étangs, de rivières, ceux qui se nourrissent d'oiseaux, d'animaux sauvages.

Mais, continue Aristote, la majeure partie du genre humain vit des productions de la terre et des fruits, que l'art des hommes fait naître de la terre, c'est la cueillette et l'agriculture. Voilà à peu près, conclue-t-il, les divers genres de vie des peuples, qui ne connaissent encore que les moyens naturels d'existence, nomades, agriculteurs, pillards, pêcheurs, chasseurs. Des peuples vivent à l'aise en combinant ces existences diverses et en empruntant à l'une de quoi remplir les lacunes de l'autre; ils sont à la fois nomades et pillards, cultivateurs et chasseurs, et ainsi des autres, qui embrassent tel genre de vie que le besoin leur impose (Politique - Liv I - Chap. III - §V).

Procédés d'acquisition qui constituent la chrematistique naturelle.

Ces divers modes d'existence qui caractérisent ce qu'on appelle des types d'économie politique sont de la chrematistique naturelle; c'est la chrematistique naturelle elle-même. Si, en effet, ces procédés d'acquisition n'étaient pas naturels, on ne voit pas bien lesquels le seraient. On est autorisé à croire, dit Aristote, que les plantes existent pour les animaux et les animaux pour l'homme. Si la nature ne fait rien en vain et sans but, il faut nécessairement que la nature ait fait tout cela en vue de l'espèce humaine. Mais l'on ne peut pas ne pas observer, à ce propos que déjà, dans ce premier stade de la vie sociale, les procédés s'éloignent de ceux des animaux; l'intelligence, l'activité industrielle ont déjà leur part dans ces modes d'existence, soit pour obtenir de la nature ce qu'elle nous donne spontanément - l'agriculture, la domestication des bêtes et des choses est de l'industrie - soit encore pour tuer, capturer plus facilement les animaux, à l'aide d'instruments inventés pour la chasse et la pêche. Il ya

déjà là quelque chose qui sépare l'homme de l'animal, il y a une part d'intelligence. Mais Aristote considère que l'intelligence est naturelle chez l'homme et que par conséquent, de se servir de l'intelligence pour atteindre le but nécessaire ne saurait non plus être contre la nature. L'essentiel en ceci c'est que l'homme continue de ne demander qu'à la nature, et cela par relation directe avec elle, ses moyens de subsistance; l'intelligence y prend part, mais la caractéristique fondamentale reste.

L'échange lui-même est naturel et fait partie encore de la chrématistique naturelle.

Il semblerait que ce criterium communication directe entre l'homme et la nature, dut exclure des moyens naturels tout fait d'échange. Pourtant ce n'est pas du tout la pensée d'Aristote, il n'exclut pas l'échange de la chrématistique naturelle. Dans de certaines conditions, l'échange lui-même est naturel, à ses yeux, comme moyen, pour les hommes de se faire part de ce qu'ils tirent de la nature, laquelle n'a pas réparti également ses dons. N'empêche que voilà pourtant du nouveau, l'échange ne se passe point entre la nature et l'homme, il se passe entre hommes. Par conséquent il faut s'attendre à ce que ce soit ici le point où va s'amorcer la distinction entre les deux chrématistiques, celle qui est naturelle et celle qui ne l'est pas. Pour bien saisir le point de séparation, il faut avancer, sans trop de hâte, à la suite d'Aristote.

Les procédés de la chrématistique naturelle:

- 1°) la chasse
- 2°) l'agriculture
- 3°) l'échange.

Ramassons en deux mots les procédés de la chrématistique naturelle en faisant intervenir l'échange à la place qu'il y occupe, puisque l'échange c'est de la chrématistique naturelle. Ces procédés sont: 1° la chasse, en y comprenant la pêche, le pillage, le butin et la guerre, qui n'est qu'une autre chasse, dont le produit principal sont les esclaves, ces instruments dont un chef de famille doit chercher à munir avant tout sa maison, instruments naturels, puisque la nature fait des hommes destinés à obéir et d'autres à commander. 2° - l'agriculture et l'élevage des troupeaux; 3° - enfin, l'échange, l'échange de ce que l'on a en trop contre ce qui nous manque (Politique Liv I, Chap. III - §§ 11, 12 et 13). C'est l'échange non lucratif qui ne tend qu'à nos commodités. L'échange, dit Aristote (Politique Liv. I, § II in fine) a son principe et son fondement dans la nature; il vient, ou plutôt il est venu, de ce que les hommes ont de l'abondance sur tel point et de la rareté sur tel autre, en ce qui touche les choses



nécessaires à la vie. Dans l'origine, l'échange ne s'étendait pas au delà des plus stricts besoins, et il était certainement inutile dans la première association, celle de la famille. Pour que la nécessité de l'échange se fasse sentir, il faut déjà que le cercle de l'association soit plus étendu que la famille. Dans le sein de la famille, tout était commun, mais entre les membres qui se séparèrent plus tard, des relations d'échange s'établirent pour se faire part réciproquement de ce qui manquait chez les uns et de ce qui abondait chez les autres. C'est encore là, dit Aristote, le seul genre d'échange, que connaissent bien des nations barbares, cet échange qui ne va pas au-delà du troc des choses indispensables, par exemple, du vin donné ou reçu pour du blé, et ainsi du reste. Ce genre d'échange, conclut Aristote, est donc bien naturel ou du moins pas contre la nature, puisqu'il n'a pas d'autre but que la satisfaction des vœux de la nature, qui est de pouvoir, le plus directement possible, à la satisfaction de nos besoins naturels (Politique, Liv. I - Chap. III - § 13).

En somme, l'idée d'Aristote est celle-ci, comme cela résultera de la comparaison entre les deux chrématistiques, l'échange des choses utiles, dont on manque, contre les choses utiles qu'on se trouve avoir en excès, rentre dans la chrématistique naturelle, parce qu'on n'y trouve rien d'autre que la satisfaction de nos besoins. Cet échange ne se fait point dans un esprit de lucre, en le pratiquant, on ne vise pas à gagner, à accroître son avoir, on remplace simplement une denrée par une autre, parce que l'excédent de l'une ne nous est plus utile, et que l'autre, en excédent ailleurs, nous est utile. C'est comme cela que les choses se passeraient dans une famille plus étendue; ce n'est pas un trafic.

On dira peut-être qu'au fond il n'y a jamais que cela dans l'échange, que ce qui l'explique c'est qu'il est utile aux deux parties. Néanmoins, l'idée d'Aristote est très exacte, telle qu'il la pose. Dans ce cas du troc, on ne cherche pas un avantage, on ne pense qu'à satisfaire un besoin déterminé, auquel correspondent les denrées qu'on demande, il n'y a pas là un procédé d'augmenter ce qu'on possède en vue de besoins indéterminés. Cela fait, observe Aristote, que la chrématistique naturelle est un art qui,

La chrématistique naturelle n'est pas sans limites elle a des bornes.

à la différence de l'autre chrematistique, n'est pas infini. La chrematistique naturelle, étant donnée ce qui la caractérise, est un art qui, à la différence de l'autre, n'est pas un art infini, sans limites; elle a au contraire, des bornes positives, naturelles (Politique, Liv. I, Chap. III in fine, § 18 in principio). La chrematistique naturelle est un art qui, à la différence de l'autre n'est pas infini, sans limites, mais elle a au contraire des bornes positives, des bornes naturelles.

La chrematistique non naturelle dérive de la chrematistique naturelle.

L'autre chrematistique, avec laquelle Aristote met en contraste la chrematistique naturelle, cette chrematistique infinie, sans limites, sans bornes positives et naturelles, elle est, dit Aristote (Politique, Liv. I, Chap. III § 13) un autre genre d'acquisition, qu'on appelle plus particulièrement et à juste titre, chrematistique et pour ce genre d'acquisition, on ne voit pas qu'il porte en lui de limites. La ressemblance de ce second mode d'acquisition avec le premier est cause que ordinairement on ne voit dans tous deux qu'un seul et même mode; mais la vérité est que ces deux modes ne sont, ni identiques, ni bien éloignés l'un de l'autre; le premier est naturel, l'autre ne vient pas de la nature, il est plutôt le produit de certaines pratiques. La chrematistique qui est naturelle et celle qui ne l'est pas se ressemblent à première vue, convient Aristote. En disant cela, il pense non aux trois procédés de la chrematistique naturelle, mais à l'un d'eux, celui qui consiste dans l'échange. En effet, le principe et l'origine de la chrematistique non naturelle vont être dans cet échange, dans l'échange pris en lui-même; d'où la confusion qu'on fait ordinairement entre ces deux chrematistiques et qu'Aristote signale. En effet, elles se pénètrent en ce que l'une est l'origine de l'autre. C'est, dit-il (Politique, Liv. I, Chap. III, § 13) dans l'échange en vue de la satisfaction des besoins personnels qu'on trouve logiquement l'origine de la chrematistique non naturelle. La seconde dérive de la première et cette chrematistique non naturelle pourrait très bien s'appeler la chrematistique dérivée. Non seulement elles se touchent par là, mais elles se ressemblent dans la forme opérant toutes deux par échange.

Toute chose possédée a un double caractère le caractère de bien et le caractère de marchandise.

Pour retrouver le point de passage de l'une à l'autre, le moyen le plus sûr, c'est d'en relever les caractères propres. Tout bien, dit Aristote (Politique Liv. I, Chap. III, § II) est pour celui qui le possède susceptible de deux emplois, tous deux lui sont inhérents mais non de la même façon; l'un

est spécial à la chose, l'autre ne l'est pas. Par exemple, une chaussure peut être employée par celui qui la possède à chausser ses pieds, mais il peut l'employer aussi à faire un échange. Voilà les deux manières de faire usage d'une chaussure.

Celui qui, contre de l'argent ou des aliments, échange une chaussure, dont un autre a besoin, emploie bien cette chaussure en tant que chaussure, mais non pas dans son emploi spécial, car la chaussure n'est point faite pour l'échange; en l'échangeant, on ne l'emploie pas dans son emploi spécial. Il en est de même de toutes les autres choses qu'on possède, car il n'y en a aucune, qui ne puisse devenir l'objet d'un échange (Politique, Liv I, Chap III, § II). Toute chose possédée a un double caractère, celui de bien et celui de marchandise; quand on la considère dans son emploi d'échange.

D'ailleurs, ces deux caractères ne sont pas indépendants l'un de l'autre, l'un dérive de l'autre. C'est parce que ce qui est un bien pour celui qui le possède, est ou peut être un bien pour beaucoup d'autres hommes qu'il prend le caractère de marchandise. Aristote dirait que si les biens, outre leur emploi spécial, ont un emploi commun, c'est que leur emploi spécial est commun à tous. L'emploi spécial de la chaussure est de chausser les pieds, il est commun à tous les hommes, parce que tous les hommes ont des pieds. On voit dans le bien une marchandise quand on le met en regard, non plus du besoin spécial individuel, mais en regard du besoin spécial social. Voilà à quoi se ramène substantiellement l'idée d'Aristote.

Pour que les biens deviennent, en fait et pratiquement, des marchandises, il faut que déjà se soit produit un certain développement des échanges, sans quoi l'échange ne sera qu'accidentel, fugitif et fugace. Pour que vraiment les biens, c'est-à-dire les choses considérées dans leur emploi spécial, aient de façon quasi permanente le caractère de marchandises, il faut un certain développement des échanges et en conséquence une monnaie; aussi bien Aristote fait-il apparaître juste à point la monnaie. A mesure, dit-il (Politique, Liv I, Chap III, § 13) que les rapports d'aide mutuelle, c'est-à-dire les échanges de denrées et produits, dont les co-échangistes ont personnellement besoin, se développent par l'importation des choses dont on manque et

Ces deux caractères dérivent l'un de l'autre.

Comment la monnaie a été introduite dans l'échange.

par l'exportation de celles qu'on avait en surabondance, s'introduit l'usage de la monnaie. Ces expressions, importation et exportation, ont un sens beaucoup moins ample que celui qu'elles ont aujourd'hui. Les anciens, qui se trouvaient rapprochés de l'époque des tribus primitives, ont remarqué que l'échange a commencé de se pratiquer sous la forme de commerce extérieur se produisant de tribu à tribu. A l'intérieur de la famille, ce n'était pas de l'échange, mais de la répartition par le chef de famille; mais, entre les tribus voisines, les échanges se faisaient entre les groupes. Voilà pourquoi Aristote emploie les expressions "importation et exportation".

La monnaie est le principe et l'origine d'une nouvelle chrématistique, la chrématistique qui n'est pas naturelle.

Aristote rencontrant le phénomène monétaire s'y arrête longuement et nous fait une analyse de la monnaie, d'un intérêt d'autant plus vif que c'est la première devant laquelle se trouve l'histoire des idées économiques. La monnaie qui a rendu nécessaire, la pratique des échanges, va être le principe et l'origine d'un nouveau mode d'acquisition, d'une nouvelle chrématistique, d'un nouveau type de relations, la chrématistique qui n'est plus naturelle. Ce n'est point par elle-même et de façon nécessaire que la monnaie est le principe d'une chrématistique nouvelle, non naturelle; mais les hommes ont eu l'idée néfaste, aux yeux d'Aristote, de tirer de la monnaie et de son usage cette chrématistique nouvelle, qu'il annonce.

Mais la monnaie n'est point nécessairement et par elle-même le principe de la nouvelle chrématistique.

La monnaie annonce une nouvelle chrématistique; ce n'est pas elle, à elle seule, qui la fait; elle n'est point nécessairement et par elle-même le principe d'une chrématistique, différente de celle qu'on a rencontrée jusqu'ici. L'échange par lui-même n'est point antinaturel, il est dans la nature, et la monnaie, quand elle intervient à l'origine, ne fait rien d'autre que rendre plus facile cet échange qui est naturel. Rien n'oblige à ce qu'on se serve désormais de l'échange à l'aide de la monnaie dans un autre esprit et pour un autre but que dans le temps où elle était inconnue; rien n'oblige à ce qu'on use de l'échange par l'intermédiaire de la monnaie simplement avec la visée d'acquiescer tel bien qui nous manque et dont nous avons personnellement besoin. L'intervention de la monnaie n'est point par elle-même caractéristique du nouveau mode d'acquisition.

A côté de cette première idée il y en a une

Mais les hommes ont tiré de la monnaie un nouveau mode d'acquisition. L'idée de la nouvelle chrémotistique.

seconde. Les hommes ont tiré de la monnaie un nouveau mode d'acquisition ils se sont mis, en effet, à acheter pour revendre. Originellement quand la monnaie est apparue, elle ne servait qu'à faciliter l'échange, à vendre pour acheter, à vendre ce qu'on avait en trop pour acheter, ce qui nous manquait. Puis, peu à peu les hommes se sont mis à faire l'opération renversée, ils se sont mis, non plus à vendre mais à acheter pour revendre. Or, quand ils achètent pour revendre c'est nécessairement dans le but de recouvrer plus de monnaie qu'ils n'en ont déboursé. Ce ne peut être dans un autre but, puisque les deux termes de l'opération sont de même nature; on aliène de la monnaie pour en retrouver quand on achète pour revendre, et à quoi bon l'opération, si ce n'est pas pour en retrouver plus. Quand on vend pour acheter du vin ou du blé, l'opération a sa justification dans la nature des deux termes de l'opération, vin et blé correspondent à deux besoins différents, on ne se préoccupe pas nécessairement de gagner. Mais quand ce que l'on échange initialement est de la monnaie, on achète dans l'intention de revendre et ce ne peut être que pour tirer de cette opération plus de monnaie, sans quoi l'opération ne se ferait pas. Ainsi l'objet vers lequel tendent les hommes, quand ils achètent pour revendre, ce n'est pas tel ou tel bien correspondant à leurs besoins, c'est de la monnaie. Ainsi la monnaie devient pour eux, non plus un simple instrument destiné à faciliter l'échange, mais un instrument de fortune; elle leur sert à acquérir plus de monnaie, et c'est là quelque chose de nouveau. Voilà un procédé d'acquisition qui, dans son esprit et son objet, est très sensiblement distinct de la chrémotistique naturelle, de celle que l'on a rencontrée jusqu'ici, même en y comprenant l'échange élémentaire, le troc, et c'est une acquisition, qui ne porte point en elle-même de limites, car l'accumulation d'argent n'a pas de limites naturelles, elle n'a pas de limites dans nos besoins présents ou futurs.

Si les hommes pouvaient ainsi l'accroissement indéfini de la quantité de monnaie qu'ils possèdent c'est que dans une économie fondée sur l'échange, c'est-à-dire pratiquement dans une économie monétaire, la monnaie est la clé de toutes les autres acquisitions. Et, comme dit Aristote, puisque l'on s'attache à vivre plutôt qu'à vivre sagement, et que ce

désir de vivre est infini, on souhaite aussi de multiplier à l'infini les moyens de satisfaire ce besoin de vivre. Belle est l'idée, qui se dégage très nettement des pages dans lesquelles Aristote nous présente la chrematistique qui n'est pas naturelle, ou celle qu'il est plus bref d'appeler la chrematistique mercantile, la chrematistique dérivée.

Voici les passages principaux, dont on vient de dégager la substance. "Lorsque, dit Aristote (Politique liv. 1<sup>re</sup>, Chap. III § 15 et 16, la réciprocity des échanges eut amené l'invention de la monnaie, il parut une autre espèce de chrematistique, une autre méthode d'acquisition, consistant dans l'achat pour revendre. Il y eut là d'abord, sans aucun doute, quelque chose de très simple, mais l'expérience et l'ingéniosité en fit un certain art, dont l'objet est de savoir comment il faut s'y prendre pour réaliser le plus de bénéfices, où et comment il est profitable d'acheter et de revendre." Voilà pourquoi cette chrematistique semble avoir pour objet la monnaie et pourquoi son principal but est de viser aux moyens de se procurer une grande quantité de monnaie. C'est cette chrematistique qui est la source des grandes fortunes." Et, ajoute Aristote au § 16, si l'on confond souvent richesse et abondance de monnaie, c'est parce que c'est sur la monnaie que roule l'achat et la vente. Il est clair, dit Aristote au § 12 du même chapitre, que l'achat pour revendre ne rentre nullement dans la chrematistique naturelle, l'acquisition qui en résulte n'est pas, en effet, de l'acquisition au sens absolu du mot." Il veut sans doute dire que ce n'est pas une acquisition, qui corresponde à une création de biens nouveaux. Elle ne procède que de la circulation, des déplacements de biens, c'est-à-dire, en définitive, de la circulation de la monnaie. C'est pourquoi cette chrematistique ne voit que la monnaie, elle se résume dans la circulation de la monnaie, car la monnaie est l'aliment, le point de départ, et le but, le point d'arrivée, de ces échanges. Aussi n'y a-t-il pas de limites naturelles à ce genre d'acquisition: elle n'a pas elle-même pour fin le but qu'elle poursuit, puisque son but est précisément l'accroissement indéfini." Et les faits sont là, dit Aristote § 17 et § 18, pour nous prouver qu'en pratique cette chrematistique augmente indéfiniment la quantité de monnaie qu'il possède."

Maintenant si l'on veut analyser, comme

Les procédés  
de la chrématistique non naturelle.

1<sup>o</sup> Le commerce.

va le faire Aristote, les divers procédés de cette chrématistique non naturelle, on trouve que ces procédés se ramènent à trois. La chrématistique non naturelle procède 1<sup>o</sup> par le commerce. 2<sup>o</sup> par le prêt à intérêt, et 3<sup>o</sup> par le louage de services (Politique Liv. I - Chap. IV - §2)

Le commerce, dit Aristote, est l'élément principal de cette chrématistique. Pas besoin d'y insister, puisque c'est l'opération essentielle sur laquelle Aristote a raisonné pour dégager les caractères de la chrématistique non naturelle. Le commerce c'est l'achat pour revendre à l'état de profession. Il se divise en trois espèces de formes sûres et lucratives, le commerce par eau, c'est-à-dire le commerce maritime, le commerce par terre, c'est-à-dire le transport terrestre, puis le commerce sédentaire c'est-à-dire la vente en boutique.

2<sup>o</sup> Le prêt à intérêt.

C'est pour Aristote la pire des chrématistiques non naturelles.

Le prêt à intérêt, est pour Aristote, le procédé le moins recommandable de la chrématistique non naturelle. Ici, il convient de signaler de façon plus particulière le fameux passage d'Aristote sur le prêt à intérêt, M. Deschamps a donné tous ses soins à la traduction qu'il propose, car il y a, dans les traductions habituellement données, des choses qui ne sont pas. Voici comment Aristote justifie que le prêt à intérêt est la pire des chrématistiques non naturelles.

" On a surtout, dit-il (Politique, Liv. I, Chap. III §23) passage dont on peut rapprocher celui du Liv I Chap. IV - §2, on a surtout raison de haïr le métier d'usurier - Aujourd'hui, l'usurier est un homme qui prête habituellement au-dessus du taux légal, quand il y en a un; pour les anciens, comme pour les scolastiques du Moyen-âge, l'usure n'est pas le fait de prêter au-dessus d'un taux légal, c'est le fait de prêter à intérêt, quel que soit l'intérêt, quelle que soit l'habitude de prêter - le métier d'usurier qui consiste à tirer de la monnaie de la monnaie elle-même, ce pour quoi la monnaie n'a pas été inventée, car elle est née pour faciliter l'échange, et l'intérêt en use pour la faire s'augmenter d'elle-même." C'est de là, poursuit Aristote, que l'intérêt a pris son nom grec de τόκος du verbe τέθεικεν, enfanter. "En effet, dit-il, comme ce qui est engendré est pareil à ce qui l'engendre, comme le fils est pareil à l'homme qui l'engendre, est

" un homme aussi, ainsi l'intérêt est de la mon-  
 " naie issue de monnaie; nul moyen de gagner ne  
 " saurait être plus contre nature". Tel est ce fameux  
 passage d'Aristote sur l'intérêt de l'argent. Il perd  
 ainsi l'aspect un peu puéril, et même assez ridi-  
 cule, sous lequel on le présente parfois, en disant  
 qu'Aristote a condamné l'intérêt, au nom de cet-  
 te idée que l'intérêt fait produire des petits à  
 l'argent, lorsque de sa nature l'argent est stérile.  
 La vérité est que la condamnation de l'inté-  
 rêt chez Aristote n'est que l'une des applications d'u-  
 ne idée générale, à savoir qu'il est contre nature  
 de se servir de l'échange, de la circulation pour  
 augmenter son avoir. C'est après qu'Aristote a so-  
 igneusement analysé les modes d'enrichissement par  
 achat et revente qu'en très peu de mots, il nous dit  
 que ce genre de chrématistique revêt trois formes prin-  
 cipales. Si l'enrichissement par achat et revente, si  
 le profit commercial n'est pas selon la nature, en  
 ce qu'il résulte d'un détournement de la destina-  
 tion naturelle de la monnaie, à plus forte raison  
 faut-il dire la même chose de l'intérêt, car avec  
 le prêt à intérêt, il n'y a même pas apparence que  
 la monnaie soit employée dans son usage naturel,  
 qui est de faciliter l'échange. Et n'y a même pas  
 échange, puisque l'échange suppose des objets  
 identiques et qu'ici c'est de l'argent contre de l'ar-  
 gent qu'on échange. L'intérêt est une acquisition  
 provenant d'une pure circulation de monnaie,  
 sans même que cette circulation soit expliquée,  
 comme dans l'achat pour revente, par une circu-  
 lation de marchandises; c'est donc la déviation la  
 plus extrême de la fonction naturelle de la mon-  
 naie. On pourrait encore dire que dans l'achat pour  
 revente la monnaie est l'instrument et le but de  
 l'acquisition, mais qu'encore les biens intervien-  
 nent, ils sont ainsi instruments, s'ils ne sont pas  
 but; mais avec le prêt à intérêt c'est dans un sens  
 exclusif qu'apparaît la monnaie, puisqu'elle seule  
 apparaît quand la monnaie est et n'est qu'instru-  
 ment et but. On ne peut pas en effet être plus éloi-  
 gné de ce qu'il appelle la chrématistique naturelle.  
 Aristote considère donc l'intérêt, le prêt à  
 intérêt comme étant plus particulièrement contre  
 la nature, plus encore que le profit commercial,  
 qui n'est que le gain tiré de l'achat pour revendre.  
 C'est le type de la chrématistique contre nature.

Réflexion sur  
 la conception  
 du caractère an-  
 tinationnel de l'in-  
 térêt chez Aristote.



Peut-être Aristote n'eût-il pas regardé l'intérêt comme étant ainsi, plus particulièrement contre nature, s'il avait considéré l'origine très probable, pour ne pas dire certaine, de l'emploi du mot, qui désigne l'intérêt, *τοκος*, enfantement. C'est probablement parce que, malgré sa volonté de faire avant tout ici du naturalisme, il a fait, en réalité, de la morale. Si on regarde l'origine du mot *τοκος*, intérêt ou enfantement, on est amené à penser simplement ceci, c'est qu'il y a eu une époque où le bétail était monnaie. Les peuples pasteurs, comme le furent les peuplades grecques à leur origine, quand le bétail était monnaie, ce que nous appelons l'intérêt devait paraître une chose toute naturelle, puisque la monnaie prêtée, le bétail, enfantait, produisait lui-même, fournissait un croît, *παι*, croissait par sa vertu propre. Alors, tout naturellement le prêteur de monnaie bétail stipulait qu'il aurait une part forfaitaire dans le croît de cette monnaie vivante; le mot *τοκος*, le croît, venait tout naturellement pour désigner la chose. Et il semble bien que ce n'est pas là une situation propre à la Grèce, que cette formation du mot, qui désignait l'intérêt.

Dans une étude très intéressante de M. Cug, on lit qu'à Babylone la notion de l'intérêt était également intimement apparentée avec celle du croît du bétail. C'était le même mot, qui signifiait le croît des animaux, le croît de la monnaie et l'intérêt. Il en est de même à Rome. Les Romains furent surtout un peuple agriculteur; ils eurent pour monnaie originale le blé. Puisque le blé fut lui aussi monnaie, on peut très aisément relever que le mot latin, qui désignait l'intérêt, le mot *foenus*, signifiait originellement ce que rend la terre. Le blé prêté comme monnaie s'accroît, si on le sème, comme s'accroît le bétail, et il est très naturel que le prêteur de cette monnaie, le blé, stipule une part forfaitaire de l'accroissement de la monnaie qu'il a prêtée. Dès lors, on conçoit que, lorsque les métaux remplacent peu à peu la monnaie animale et végétale, prêteurs et emprunteurs continuent à trouver naturelle la stipulation au profit du prêteur, d'une part forfaitaire dans ce que le métal prêté permet à l'emprunteur de gagner en employant ce métal, par exemple, en achat de bétail ou de semences. En somme, prêter de la monnaie, dans cet état social, c'est comme si le pré-

leur prêtait directement des animaux ou du grain, et on ne voit vraiment pas en quoi la monnaie est détournée de son usage naturel; ici encore elle ne fait que faciliter une opération en nature. Sans doute, dans le prêt de monnaie, l'emprunteur de monnaie peut faire de son emprunt tout ce qui lui plaît, il n'est pas obligé d'acheter du blé, ou du bétail qui croîtra, il peut se procurer toute autre chose, de simples jouissances, ou même rien du tout, il peut la gaspiller; mais cela c'est son affaire. D'autre part, si l'emploi que fait l'emprunteur de sa monnaie métallique peut être productif, il se peut aussi que cet emploi soit beaucoup plus fructueux pour lui que ne le serait un emploi dans l'élevage ou dans la culture, c'est encore son affaire, ce n'est pas celle du prêteur, qui lui a donné seulement une facilité d'accroître son avoir. En somme, prêter son argent, c'est prêter n'importe quelle chose susceptible de fructifier; rien donc que de naturel à ce que le prêteur entende prendre part aux fruits, puisqu'il prête une chose qu'il dépend de l'emprunteur de rendre fructifère. Le plus simple pour la liberté de l'emprunteur dans l'emploi de ce qu'il emprunte, c'est que cette part stipulée par le prêteur soit forfaitaire, soit de l'intérêt, ainsi que l'argent engendre de l'argent, cela est venu tout naturellement et même le mot de *τοκος* qui désigne l'intérêt et l'enfantement n'eut pas même de raison d'être change, quand la monnaie métallique se fut substituée à la monnaie animale et végétale. Seulement ce mot conservé dépourvra son sens physiologique original, étant donné que les modes de croît de l'argent peuvent être les plus divers. Combien n'y a-t-il pas de mots qui ont eu originairement un sens étroitement adapté à ce qu'ils désignaient tout d'abord, comme le mot de *τοκος*, et qui ont vu s'élargir ce sens avec les transformations de la vie sociale, qui l'ont vu s'élargir à ce point que l'emploi présent de ces mots pour désigner ce qu'on leur fait désigner surprend, ne s'explique pas, si l'on ne rétablit pas la gradation presque insensible, qui fait comprendre comment le mot est resté, bien que le contenu s'en soit énormément modifié. Comme exemple de transformation du contenu d'un mot, on peut prendre l'expression *locatio operarum*, louage de services. Voir sur ce point dans les *Mélanges Gerardin*, 1907 (pages 157 et suivantes), une étude de M. Deschamps. On y trouve une gradation infiniment curieuse, expliquée à chacune des étapes entre la

point de départ, locare, placer quelque chose, puis locare servum, qui signifie encore le placement d'une chose, une remise matérielle, puisque l'esclave était une chose; enfin le travail libre se développant on continue à dire locare operas. Il semble bien qu'Aristote n'a pas vu les transformations ni l'origine du mot toxos.

3° Le louage de services.

Aristote nous a indiqué un troisième procédé de la chrematistique naturelle, le louage de services; malheureusement sur ce point, il est d'un laconisme regrettable. Ce sera justement ce procédé de la chrematistique non naturelle, que Karl Marx reprendra deux mille ans après, pour en faire toute la superstructure de sa théorie du capital. Pour expliquer le laconisme d'Aristote sur ce point, on a dit que le texte en avait été perdu. En effet, les œuvres d'Aristote sont des notes prises par ses élèves, qui ont été plus ou moins complètement prises. Mais on peut donner de ce laconisme une explication toute naturelle, c'est que, ni les Grecs, ni les Romains ne se sont jamais étendus sur le contrat de travail entre hommes libres, parce que, étant donné l'extension de l'esclavage dans l'antiquité, les conventions de travail entre hommes libres ne comptaient pas beaucoup. Aristote nous dit simplement que le troisième procédé de la chrematistique non naturelle, c'est le louage de services; qu'il s'applique, soit aux arts mécaniques, soit à des travaux qui ne demandent pas d'apprentissage, où les forces corporelles sont utiles; c'est le contrat de travail.

Sous quel jour le contrat de travail apparaît à Aristote comme un procédé de la chrematistique non naturelle.

Ce n'est peut-être pas se tromper que de présenter hypothétiquement la pensée d'Aristote relativement au louage de services comme procédé de la chrematistique mercantile que de dire que dans le louage de services, le louage de travail, il y a achat pour revendre, et naturellement pour revendre à un plus haut prix que celui qu'on a déboursé. Ce qui est acheté pour être revendu, c'est la force du travail du salarié; l'entrepreneur, le patron, en louant des ouvriers ou des esclaves, pour les faire travailler et pour vendre leurs produits, achète une marchandise de travail pour le revendre sous forme de produits. Donc la monnaie est ici, encore comme dans les cas précédents, le moyen et le but de l'opération. L'entrepreneur avance de la monnaie pour en recouvrer davantage. L'augmentation de la quantité d'argent qu'il possède est son but, comme dans le commerce

comme dans le prêt à intérêt.

Cels sont les trois procédés de la chrématistique non naturelle, le profit commercial, le profit usuraire, en entendant par là l'intérêt et non le délit d'usure, et le profit industriel, résultant du louage de services.

Il existe entre les deux types de chrématistique une chrématistique mixte.

Il y a à côté de ces deux types appposés, de ces deux types extrêmes de chrématistique, une chrématistique mixte. "Il y a, dit Aristote (Politique Liv. I - Chap. IV - § 2) une troisième espèce de chrématistique, intermédiaire entre la chrématistique naturelle et la chrématistique mercantile, tenant de l'une et de l'autre. Elle comprend les industries, qui exploitent la terre pour en tirer des choses utiles autres que des fruits, parce que l'industrie, qui exploite la terre pour en tirer des fruits, c'est l'agriculture, et que, dans l'antiquité, on considérait surtout l'agriculture s'exerce en vue de la consommation domestique. Au contraire, ce que l'on extrait de la terre en est extrait pour être vendu. L'exploitation des bois, des mines et des carrières, c'est de la chrématistique mixte, en ce sens que ces exploitations n'achètent pas pour revendre, elles tirent un produit de la terre, mais elles le tirent de la terre surtout pour le vendre et non pas pour l'utiliser. En effet ce ne sont pas les mineurs ou les exploitants de bois qui utilisent pour leur usage personnel le bois ou le minerai, mais ils exploitent pour vendre. De ce que ces industries produisent pour vendre, il résulte qu'elles se rapprochent de la chrématistique mercantile, mais de ce que pour vendre elles n'ont pas besoin d'achat, il résulte qu'elles se rapprochent de la chrématistique naturelle; et l'analyse d'Aristote est judicieuse, c'est une analyse exacte des faits. Ce qu'il dit de la chrématistique se répète encore dans notre droit commercial, qui se place exactement au point de vue d'Aristote, pour laisser en dehors de ce qu'il appelle des actes de commerce les exploitations agricoles et minières.

Observations de portée générale sur les idées d'Aristote.

Similitude des vues d'Aristote sur la chrématistique et des formules de Karl Marx

En exposant les vues d'Aristote sur la chrématistique on pourrait penser maintes fois que ce n'est pas d'Aristote, mais de Karl Marx qu'il s'agit, notamment dans le chapitre de son ouvrage le Capital sur la circulation des marchandises, sur la transformation de l'argent en capital, sur la formule générale du capital. Ceux qui ont lu ce chapitre ont pu croire se trouver dans la compagnie d'Aristote, en face des deux formules marxistes, ana-

quelles Marx veut donner la forme en quelque sorte algébrique, pour les rendre plus sensibles à l'esprit, par lesquelles il veut représenter brièvement, d'un côté, l'économie simple, de l'autre, l'économie mercantile capitaliste.

La formule  $M, A, M$  de Marx est la formule de la chrématistique naturelle d'Aristote.

La première formule  $M, A, M$ ;  $M$  représente tant les marchandises et  $A$  l'argent, est la formule de l'économie simple, de l'économie, qui n'est que la satisfaction aussi directe que possible, des besoins présents ou prochains: marchandise, argent, marchandise. L'opération se justifiant ainsi parce que c'est en réalité marchandise, argent et autre marchandise, ou encore blé, argent et vin, est une simple décomposition du troc par la monnaie, rendu plus facile, les deux termes de l'opération étant l'un et l'autre deux marchandises différentes. Cette formule marxiste, dont il joue avec beaucoup d'habileté n'est pas autre chose que la formule de la chrématistique naturelle c'est-à-dire de l'échange, qui n'a pour but que la satisfaction de nos besoins, dans laquelle la monnaie n'intervient que pour faciliter cet échange.

Les formules marxistes  $A, M, A'$  et  $A, A'$  sont la formule de la chrématistique non naturelle.

L'autre formule marxiste, c'est la formule  $A, M, A'$ , argent, marchandise et plus d'argent. Si les deux termes  $A$  et  $A'$  étaient de même quantité, l'opération n'aurait aucune raison d'être. Donc cette opération se traduit nécessairement par une augmentation de la quantité au point d'arrivée  $A'$ . Ou encore cette formule plus brève  $A, A'$ , formule du prêt à intérêt, dans laquelle la marchandise n'apparaît même pas. Ces deux formules marxistes  $A, M, A'$  et  $A, A'$ , c'est la formule de la chrématistique, qui n'est pas naturelle, de la chrématistique mercantile dans ses trois procédés, achat de marchandise pour la revendre plus cher, achat de travail pour gagner sur son produit, ou bien prêt à intérêt. L'acquisition non naturelle d'Aristote c'est l'acquisition capitaliste de Karl Marx. Par cette formule  $A, M, A'$  ou  $A, A'$ , Marx entend donner la formule schématique du processus de l'accumulation capitaliste.

Les formules de Marx sont la traduction de l'idée aristotélicienne.

Il ne faut pas douter que ces formules marxistes soient la traduction de l'idée aristotélicienne, puisque Marx nous le dit lui-même. Dans son petit livre "Pour la critique de l'économie politique" écrit en 1859, on lit à la page 137 de l'édition Kautsky, en note: "Aristote développe

dans leur apposition les "deux mouvements de la circulation M.A.M. - A.M.A.". Et ce n'est pas un rapprochement arbitraire, il nous dit que c'est là qu'il a pris la conception de ce type de chrématistique. Dans ce livre, Marx cite très fréquemment Aristote, et il rapporte la plupart des passages d'Aristote, rapportés ci-dessous. L'inspiration va jusqu'à donner même forme à l'expression des idées. C'est plus qu'un rapprochement, c'est une filiation, une parenté voulue d'idées, qu'il est intéressant de faire remarquer.

On a dit précédemment que c'est en quelque sorte en naturaliste qu'Aristote a, dans sa *Politique*, entrepris l'étude des sociétés. Ensuite, c'est de ce point de vue que procède son analyse, qui aboutit à distinguer deux sortes de chrématistique et à marquer en quoi elles s'opposent. Sans doute il dit que la chrématistique naturelle est louable et que l'autre est blâmable. "Des deux chrématistiques", dit-il dans la *Politique*, Liv. I, Chap. III, § 23, l'une domestique et l'autre mercantile, la première est nécessaire et louable, la seconde blâmable en ce qu'il n'est pas conforme à la nature de tirer de l'échange un gain." Sans doute Aristote formule en passant un argument moral, mais quand même c'est du point de vue de la conformité ou de la non-conformité à la nature qu'il distribue l'éloge ou le blâme; il reste naturaliste avec une pointe de moraliste. Il nous dit aussi que le prêt à intérêt est particulièrement exécrationnable, mais il se hâte de montrer, pour expliquer son jugement, que de tous les procédés d'acquisition c'est celui-là qui est le plus contraire à la nature. Ainsi c'est toujours en naturaliste qu'Aristote mène son analyse, même quand il émet un jugement moral.

Aristote a très finement discerné, parfaitement caractérisé, dans leurs formes, deux types de chrématistique, et cette distinction se retrouvera à toute époque dans la pensée économique, elle y sera plus ou moins marquée. On sait déjà comment Karl Marx en fait état; chez les Physiocrates cette apposition des deux chrématistiques se traduira par la distinction, à laquelle ils tiennent beaucoup, du simple commerce et du trafic, ce dernier étant proprement la chrématistique mercantile. De notre temps, les coopératives de consommation ont pour objet proclamé, de supprimer le trafic pour revenir au simple commerce, à la chrématistique naturelle. Très récemment, dans de très beaux articles intitulés: "économie simple et économie

C'est toujours en se plaçant à un point de vue naturaliste qu'Aristote a fait l'étude des sociétés.

La distinction faite par Aristote de deux chrématistiques se retrouve à toute époque dans la pensée économique.

dérivée ou complexe", aujourd'hui incorporés dans un volume, qui vient de paraître, M. Bodin fait également la distinction de deux chrematistiques. En faisant cette distinction Aristote a fait une œuvre vraie, qui restera toujours parce que c'est une analyse objective.

Ce qu'il y a d'artificiel, au point de vue économique dans la distinction de ce qui est naturel et de ce qui n'est pas naturel.

Mais quand Aristote oppose l'un à l'autre, au point de vue de la conformité à la nature, les deux types de chrematistique, sa thèse ne peut pas ne pas provoquer certaines observations. Une des chrematistiques est naturelle et l'autre ne l'est pas; mais on peut se demander où finit ce qui est naturel pour l'homme. Quand Aristote nous dit qu'il y a un mode d'acquisition, qui n'est pas naturel, au fond cela ne saurait, à notre sens signifier autre chose que ceci; il y a un mode d'acquisition qui ne se rencontrerait pas dans l'enfance des sociétés. Autrement si Aristote voulait vraiment dire, comme on l'entendrait aujourd'hui, que cela est antinaturel, c'est comme si l'on pensait qu'il n'est pas naturel que les hommes lisent ou écrivent, par la raison que les premiers hommes ou les enfants, en naissant, ne savent pas lire et écrire. Dès lors, il semble qu'on peut estimer qu'Aristote, dans cette opposition qu'il fait sur le terrain du naturel et du non naturel, tombe dans le travers de ceux qui déplorent toujours toute innovation, et qui, par exemple, s'en vont répétant que la production est de moins en moins naturelle, parce que, en somme l'invention y prend une part de plus en plus grande. Cependant l'invention, c'est l'intelligence et l'intelligence est aussi naturelle à l'homme que le sont ses muscles. Et puis, après tout, dans ce domaine de la production, l'œuvre de l'intelligence ne ramène-t-elle pas à demander de plus en plus à la nature, à la faire participer de plus en plus à la production. La vapeur, l'électricité, les affinités chimiques sont bien dans la nature. On voit combien est artificielle la notion de naturel et de non naturel dans l'économie; on voit combien tout cela est, à première vue, impressionnant, mais quand on le serre de près, quand on regarde de près la réalité, on voit que cela fuit entre les doigts.

De même, quand Aristote oppose l'une à l'autre les deux chrematistiques sur ce fait que l'une a des bornes en elle-même, parce que ce n'est pas le gain qu'elle cherche, tandis que l'autre, ayant le gain pour objet, ne saurait se limiter, il n'est pas sur un

La véritable différence entre les deux chrematistiques est dans la difficulté pratique

plus ou moins  
grande d'accumu-  
ler les moyens  
d'acquisition.

terrain bien plus ferme que celui de tout à l'heure. En vain quand on y réfléchit, rien n'autorise à dire que dans l'échange primitif, dans le troc ou dans la vente pour achat, toute idée de gain soit absente, pour la simple raison que l'opération ayant sa raison d'être dans la différence de marchandises, l'échange s'explique par cela seul. Mais est-ce à dire que toute idée de gain en soit pour cela absente? est-ce que, en d'autres termes, dans l'échange du vin pour avoir du blé, du moment que l'on fait l'échange, on ne cherche pas à obtenir le plus de blé possible contre le vin? L'avantage n'est-il pas aussi visible que dans un achat suivi de revente, où les deux termes de l'opération sont de même espèce, l'argent, et où il ne diffère que du plus au moins? est-ce à dire que l'on ne cherche pas à réaliser un gain, quand on achète directement du vin contre du blé, parce qu'on ne peut le mesurer directement. Donc il n'y a pas opposition forcée entre les deux cas. Ainsi là où Aristote croit voir des bornes naturelles, des bornes tenant à l'esprit dans lequel se font les échanges, il pourrait bien sans doute n'y avoir des bornes, mais non pas là où il le croit, mais seulement dans la difficulté d'amasser, dans une difficulté pratique, qui serait la seule différence, le désir d'amasser. Cette faim du gain est naturelle à l'homme. Bref, tout ce qui est naturel n'est pas, pour cela, louable. Le désir d'accumuler sans fin des biens est naturel à l'homme et même, si la monnaie n'existait pas, cette tendance n'en existerait pas moins, ce qui seulement est vrai c'est que dans les sociétés sans monnaie métallique, l'efficacité du désir d'amasser est contraincée, limitée, par la difficulté pratique d'accumuler beaucoup de denrées encombrantes ou bien, beaucoup de denrées de consommation périssables, de conservation précaire. Soit là la vraie différence, elle n'est pas dans la nature de l'homme, ni dans l'intention des parties. Est-ce que dans ces sociétés primitives, où il n'y a que le troc, où la monnaie n'existe pas ou bien n'existe que pour faciliter le troc, dans la mesure où les hommes le peuvent, ils se font faute d'amasser des biens, d'essayer d'augmenter leur avoir, d'étendre leurs terres, de multiplier leurs têtes de bétail ou leurs esclaves. Il semble donc qu'Aristote eût dû, sur ce terrain, se borner à dire que la monnaie, par son extrême convertibilité, dans le milieu économique qu'elle suppose, et aussi par les qualités de



conservation qu'elle offre, ouvre un champ beaucoup plus vaste au désir d'accumuler, à ce désir qui est naturel chez l'homme, qui est l'instinct de l'homme, lequel est contrarié dans les sociétés où il n'existe pas de monnaie; en sorte que dans les sociétés où la monnaie existe l'homme s'abandonne trop à ce désir d'accumuler, à raison des facilités qu'il y trouve. Si Aristote s'en était tenu là, il eût été dans la note juste. Peut-être bien que, dans le fond de sa pensée, son idée n'était pas autre.

La théorie de la justice dans l'échange.

La justice est la condition de la vie politique.

La théorie de la justice dans l'échange, sorte d'appendice à la théorie des deux chrematistiques qui est d'autant plus utile que sans elle on peinerait à comprendre ce qu'on verra des scolastiques, la justice dans l'échange, autrement dit la justice communitative et la monnaie en tant qu'instrument pratique de justice dans l'échange. Si sur ce point on est avant tout sur le terrain de la morale, on verra le point de contact entre cette idée et son jugement moral sur les deux chrematistiques. Ce n'est plus dans le traité de la Politique, c'est dans son traité de la Morale à Nicomaque, traduction Chureau et Bertin, à la fin du chapitre 1<sup>er</sup>, liv. 1<sup>er</sup> qui Aristote après avoir retracé l'origine et le développement de la société pose cette règle comme conséquence fondamentale de l'existence et du maintien de l'état social: "la justice est la condition de la vie politique." Sous la plume des Grecs, cela veut dire; de la vie en société, de la vie civile. Et dans la suite de son traité de la Politique, Aristote ne revient pas sur ce thème pour en développer l'idée, du moins de façon principale. C'est qu'en effet il en a traité déjà ailleurs dans sa "Morale à Nicomaque", rédigée antérieurement à sa Politique. Dans la Morale, il traite de la justice dans la société et par suite de la justice dans l'échange, puisque les hommes vivant dans la société sont en constantes relations d'échange.

La Morale à Nicomaque a un caractère très différent de celui de la Politique, c'est une œuvre, non point naturaliste, mais exclusivement d'analyse rationnelle, à ce point qu'Aristote y fait usage constamment de la méthode et du langage mathématiques, et cela par cette raison principale comme il dit, que justice c'est égalité, donc proportion, et que la plupart des actions des hommes et des rapports

soit entre eux, soit entre eux et la nature comportent une appréciation, non seulement d'ordre qualitatif, mais aussi et surtout d'ordre quantitatif. Tout spécialement les rapports d'échange sont des rapports quantitatifs. En tout cas, la justice ne peut les envisager autrement que sous cet aspect, puisque les choses échangées doivent être différentes dans leur qualité, sans quoi on ne les échangerait pas. Si les choses échangées ne différaient que par leur quantité, l'opération ne se ferait pas, ou alors ce serait pour avoir plus qu'on ne donne, ce serait le prêt à intérêt. Le mot qualité est pris dans le sens tout à fait littéral, du mot qualitas, manière d'être, et non dans le sens d'excellence ou d'infériorité. Aristote dit avec raison que les rapports d'échange ne sont à envisager par la justice que sous le rapport quantitatif, puisqu'il s'agit de comparer leurs qualités, elles ne sont pas comparables étant essentiellement de nature différente.

Seulement, voilà la difficulté en présence de laquelle la raison se trouve. Comme les choses qui s'échangent sont essentiellement de qualités distinctes, puisqu'elles s'échangent, il faut bien qu'il y ait entre elles une certaine égalité, une égalité d'une certaine nature, et qui ne peut être que d'ordre quantitatif, c'est là encore un point sur lequel Karl Marx s'appesantira beaucoup au début de son livre le Capital.

C'est principalement dans le chapitre V du livre V de la Morale qu'Aristote traite de la justice commutative. Après avoir parlé de la justice, qu'il appelle distributive et qui est celle qui doit présider à la distribution des honneurs et des richesses communes dans la cité, justice distributive qui consiste, dit Aristote, dans une proportion géométrique, il aborde aussitôt après ce qu'il dénomme la justice de compensation, laquelle concerne notamment les transactions volontaires entre les hommes, telles que, dit-il comme exemple, ventes, achats, prêts, cautionnements, dépôts, salaires, justice de compensation qui est, ce qu'on appelle et ce que les scolastiques appelleront la justice commutative, puisque c'est la justice dans l'échange. Et cette justice commutative consiste dit Aristote, non pas comme la justice distributive en une proportion géométrique, mais en une proportion arithmétique.

Substance de la  
théorie d'Aristote.

Dans l'échange, c'est une justice de compensation qu'il s'agit d'établir, parce que l'égalité à

en ce qui concerne la justice commutative. établie doit l'être entre choses différentes. Cette justice sera respectée quand l'échange ne donnera lieu ni à perte ni à gain. "Avoir, dit Aristote plus qu'on ne posséderait avant l'échange, s'appelle gagner, et avoir moins qu'on ne posséderait, c'est perdre. Lorsque l'on n'augmente, ni ne diminue la quantité de ce qu'on possède, il y a compensation exacte, lorsqu'on ne gagne ni ne perd, lorsqu'on n'a pas plus après qu'avant l'échange, on dit alors que chacun a ce qui lui appartient, sans gain ni perte". Mais comment savoir quand il y a compensation exacte, comment apprécier, s'il y a égalité dans l'échange, puisque l'échange se fait entre choses qui, par elles-mêmes n'ont point d'égalité; puisqu'elles sont de qualité autre; quel est en d'autres termes le terrain d'équivalence entre les choses échangeables. Il ne peut s'agir que d'un rapport quantitatif, sans doute, mais quantité de quoi. Aristote voit bien la difficulté, comme du reste Platon l'a vue aussi, et il s'y arrête plus que Platon. Il pose des cas concrets pour essayer de mieux se rendre compte. "Soit, dira-t-il, un architecte et un cordonnier, c'est-à-dire une maison et une paire de chaussures, cela s'échange; il faut que l'architecte reçoive du cordonnier l'espèce de produit que celui-ci est en mesure de fournir, et que, de son côté, l'architecte fasse part au cordonnier du produit de son propre travail, la maison. Ce qu'il faut, c'est établir dans cet échange l'égalité proportionnelle, de façon que chacun reçoive autant qu'il a donné, sans quoi il n'y aura pas d'égalité, et par suite pas de société possible, car il se peut très bien que l'ouvrage de l'un s'emporte sur l'ouvrage de l'autre. Il faut donc qu'une égalité s'établisse entre ce cordonnier et cet architecte et il en est ainsi entre tous les métiers, car dans le fait il ne peut y avoir d'échange entre deux médecins (les médecins à cette époque n'étaient pas aussi spécialisés qu'aujourd'hui), mais seulement entre un médecin et un laboureur, en un mot entre des hommes de professions différentes entre lesquels il faut bien, cependant qu'une égalité s'établisse".

Pour Aristote la mesure naturelle des choses échangeables c'est l'utilité.

La question est très clairement posée. Mais cette espèce d'égalité, qui doit s'établir, sans quoi la société ne vivrait pas, parce que l'échange ne serait pas égal, sera-t-elle la quantité de travail incorporé dans la maison, dans la paire de chaussures, ou sera-t-elle toute autre chose, l'égalité en

utilité. Aristote semble à première vue s'échapper par la tangente, comme l'a fait Platon. Soit là pourquoi toutes les choses échangeables doivent pouvoir être, au moins dans la mesure du possible, comparées entre elles, et c'est de là qu'est venue l'invention de la monnaie. "La monnaie, dit-il, est une sorte de mesure, de point de comparaison des choses échangeables, en ce qu'elle sert à tout évaluer, permettant ainsi de discerner le trop et le trop peu et, par conséquent, de savoir quelle quantité de chaussures il faut pour égaler une maison ou pour égaler telle quantité d'aliments."

On trouve ici la monnaie dans la seconde de ses fonctions essentielles, dans sa fonction de commune mesure des valeurs. Précédemment, dans la *Politique*, où le point de vue est historique et naturel, Aristote ne l'a vue que comme intermédiaire général des échanges; ici du point de vue de l'analyse rationnelle, appliquée à l'échange, il voit la monnaie dans sa fonction de mesure des valeurs.

On n'est pas satisfait de la réponse qu'il fait à la question si bien posée, mais Aristote poursuit de la façon suivante: "Il faut qu'il y ait quelque chose à quoi toute chose soit mesurée; au vrai, c'est l'utilité qui rapproche toute chose". Soit là la grande formule. Ces quelques mots d'Aristote ruinent, deux mille ans à l'avance, la théorie marxiste de la valeur-travail. C'est là une des idées que Karl Marx aurait dû retenir de sa fréquentation d'Aristote. "On le voit, dit-il, par ce fait, que si les hommes n'avaient besoin de rien ou n'avaient pas de besoins de même nature, il n'y aurait point d'échange, ou bien ce ne serait pas l'échange que nous connaissons". Aristote ne semble pas attacher à la réponse, qu'il vient de donner, toute l'importance que nous lui donnons aujourd'hui, parce que nous avons été amenés à nous heurter à des réponses tout opposées, notamment à la réponse marxiste. Il continue sans insister, disant que la monnaie est simplement substituée d'un commun accord, à l'utilité, pour en remplir l'office. La mesure naturelle des choses échangeables c'est le besoin qu'en ont les hommes, c'est donc l'utilité.

Voici comment les scholastiques, notamment l'illustre Buridan, recteur de l'Université de Paris, commentant ce passage d'Aristote (*Buridan, Questions sur les dix livres de l'Éthique, Liv. V, Question 16.*) s'exprime: "Le besoin humain est la mesure naturelle des choses échangeables; ce qui vient répondre avec

" besoins humains, le service rendu est la vraie me-  
 " sure des choses échangeables. Le service rendu est d'au-  
 " tant plus grand, en effet, que le besoin lui-même  
 " l'est davantage." Voilà le commentaire lumineux de  
 Bruidau sur le passage d'Aristote. La monnaie vit  
 pour suppléer à l'utilité.

L'utilité étant la qualité commune des cho-  
 ses échangeables, c'est de l'utilité que devrait être  
 prise la mesure servant à déterminer le taux d'é-  
 change, puisque c'est l'utilité qui est la qualité com-  
 mune. Marx dira que c'est le travail, mais il n'y  
 a plus, depuis quelques années, de marxistes pour  
 le dire. C'est donc de l'utilité qu'on devrait prendre  
 la mesure, qui déterminerait le taux d'échange  
 pour mesurer la valeur, tout comme, quand on veut  
 mesurer les longueurs, on prend une quantité don-  
 née, le mètre.

La monnaie  
 est la commune  
 mesure de l'utili-  
 té de la valeur.

On devrait donc trouver une quantité d'u-  
 tilité qui servirait de mesure. Mais étant donné  
 l'impossibilité de fixer une quantité d'utilité, pour  
 en faire une unité d'utilité, quelque chose d'analogue  
 à l'unité de volume, de longueur ou de poids.  
 L'unité d'utilité, faut-il renoncer à toute égalité  
 dans l'échange, faute d'avoir une mesure des va-  
 leurs, ne serait-ce pas renoncer à l'échange même,  
 et renoncer à l'échange, n'est-ce pas renoncer à  
 l'état de société, car, dira Aristote, il n'y aurait pas  
 de société sans échange, de même qu'il n'y aurait pas  
 d'échange sans gain et pas d'égalité sans commune  
 mesure. Il faut faire tout simplement comme ont  
 fait les hommes, faute de perfection, la société pour  
 vivre se contente d'à peu près, et c'est ainsi que d'un  
 commun accord (tacite) la monnaie a été substituée  
 à l'utilité pour en remplir l'office." Puis, dira-t-  
 " il encore, pour être tout à fait dans le vrai, il faut  
 " convenir qu'il n'y a point dans un sens absolu de me-  
 " sure parfaite entre des choses si différentes que les  
 " choses échangeables; force est de se satisfaire d'un  
 " résultat approximatif, résultat approximatif auquel  
 " on arrive avec la monnaie, avec elle on obtient un  
 " résultat suffisant dans la pratique." On l'obtient  
 de façon indirecte; toute chose s'échange, en effet  
 par l'intermédiaire de la monnaie; contre de la  
 monnaie toute chose se trouve avoir à chaque mo-  
 ment ce qu'on appelle un prix, et alors la comparaison  
 des prix des différentes choses exprime a posteriori  
 les taux respectifs d'utilité des choses échangées. La mon-

monnaie, dira Aristote, sert donc dans ce sens de commune mesure et elle rend appréciable, grâce à cette comparaison des prix, l'égalité entre les choses échangées.

Une monnaie et une monnaie saine est une condition de la société.

Il fait comprendre cela à l'aide d'un exemple. Il dit : "Soit A, une maison, soit B une somme de dix mines et C un lit ; il est évident, dit-il que A sera la moitié de B, si la maison est du prix de cinq mines, et si le prix de C est de une mine, il est facile de voir combien il faut de lits pour qu'il y ait égalité, dans le moment où se fait l'échange." En effet, l'utilité est chose essentiellement variable et ondoiyante. On peut dire ainsi que la monnaie est une condition de la société, puisqu'il n'y aurait point de société sans échange, point d'échange sans égalité et point d'égalité sans commune mesure. Encore faut-il que cette monnaie soit saine. En effet, avoir une monnaie qui n'est point saine, qui subit des oscillations formidables d'un jour à l'autre, c'est peut-être pire que de n'avoir pas de monnaie, quand il s'agit de l'égalité dans l'échange. On voit aujourd'hui combien les sociétés, faute d'avoir une monnaie saine, c'est-à-dire une mesure suffisante des valeurs, sont malades.

## Les idées au Moyen-Age

### Le prêt à intérêt. Le profit commercial - Les mutations monétaires.

Les écrits des théologiens du Moyen-Age contiennent des vues fragmentaires sur ce qui concerne l'échange.

Il semble bien qu'une fois que l'on a quitté l'antiquité grecque, que l'histoire de la pensée économique soit une sorte de cadre vide jusque vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. On ne connaît rien de la pensée économique dans cette longue période. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a rien eu, mais ce qui est certain c'est que jusqu'ici on n'en a pas découvert de traces, qui vail- lent qu'on s'y arrête. A partir du XIII<sup>e</sup> siècle, au contraire, on trouve dans les écrits des théologiens des vues économiques abondantes, vues non pas d'ensemble comme on l'entendrait aujourd'hui, mais vues fragmentaires, tout particulièrement sur ce qui concerne l'échange.

Les deux courants intellectuels qui étaient en présence au XIII<sup>e</sup> siècle

Pour comprendre comment ces questions furent traitées, comment c'est autour de l'échange que toutes les discussions pivotent, il faut connaître l'esprit dans lequel on fut amené à les étudier. A l'époque, deux courants intellectuels étaient en présence, parfois luttant l'un contre l'autre, parfois faisant bon ménage, deux courants qui se combinaient inévitablement plus ou moins chez les esprits cultivés; d'une part, l'esprit du catholicisme, d'autre part, l'esprit du droit romain, d'un côté l'esprit religieux, de l'autre l'esprit civil, l'esprit religieux combiné avec l'esprit aristotélicien.

Influence des écrits d'Aristote sur la doctrine des théologiens relative à l'échange.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, en effet, avaient été introduits ou du moins répandus en Occident un grand nombre d'ouvrages de l'antiquité grecque, qui avaient été nouvellement traduits en latin, ce qui leur avait donné un plus large essor. Parmi ces ouvrages, à peu près inconnus aux âges précédents, se trouvaient notamment les deux traités d'Aristote, la Morale et la Politique. Dès avant l'étude des traités d'Aristote, les théologiens avaient bien déjà une doctrine de l'intérêt, indépendante de l'idée aristotélicienne, pendant longtemps inconnue. Les premiers Pères de l'Eglise avaient condamné l'intérêt, mais c'était là chez eux doctrine religieuse, et non pas à proprement parler doctrine économique, discutée et exposée; c'était doctrine religieuse se fondant en grande partie sur l'Ancien et sur le Nouveau Testament. Dans l'Evangile, selon Saint-Luc, se trouve ce passage: *mutuum date nihil inde sperantes: prêter sans en rien attendre.* Ils avaient conclu de là que le Christ avait condamné l'intérêt. Or ce texte ne signifie pas nécessairement et strictement cela. Quoi qu'il en soit, le prêt à intérêt était condamné par l'Eglise avant que les scolastiques eussent connu les œuvres d'Aristote, et le pouvoir civil confirmait sur ce point la condamnation canonique. On trouve le prêt à intérêt déjà condamné dans les Capitulaires de Charlemagne. Ce n'est qu'après l'apparition des traités d'Aristote qu'on assiste aux premières spéculations, aux premières controverses qui aient eu lieu depuis l'antiquité sur les questions économiques. Dès que les traités d'Aristote sont connus, ils fournissent aux scolastiques le moyen de justifier, non plus du point de vue religieux, mais même rationnellement la prohibition de l'intérêt, portée par les lois de l'Eglise. Et c'est de là que découle, durant la dernière partie du Moyen-Age

le débat constamment entretenu relatif à l'usure et au gain commercial. On jour où les canonistes discutent sur ces questions d'usure et de profit, ils le font en commentaire de la Morale et de la Politique d'Aristote, ou bien parfois aussi dans des ouvrages autonomes qui, néanmoins, s'inspirent très clairement sur ces questions des idées d'Aristote.

× Saint Thomas d'Aquin, comme son maître Albert le Grand, qui enseignait à Paris, au cloître des Jacobins, ont commenté la Morale d'Aristote et les premiers livres de la Politique avec le plus grand soin; les doctrines d'Aristote leur sont tout à fait familières, ainsi qu'à presque tous les scolastiques. Donc l'influence d'Aristote a été très grande sur l'étude des questions économiques du Moyen-Âge.

Théorie de l'illégitimité du prêt à intérêt chez S<sup>t</sup> Thomas d'Aquin.

S<sup>t</sup> Thomas d'Aquin traite, survisage cette question du prêt à intérêt dans presque tous ses grands ouvrages. C'est Aristote qui lui fournit le point de départ de sa démonstration, à savoir qu'il est contre la nature que l'argent serve à engendrer l'argent. Mais partant de ce texte d'Aristote, qu'il commente, S<sup>t</sup> Thomas d'Aquin édifie une argumentation tout à fait en forme, un véritable enseignement doctrinal. La base de l'argumentation de S<sup>t</sup> Thomas c'est une analyse juridique du contrat de prêt. S<sup>t</sup> Thomas analyse ce contrat du point de vue juridique et du point de vue de la justice commutative. C'est à la Morale bien plus qu'à la Politique qu'il rattache la thèse de l'illégitimité du prêt à intérêt; c'est sur le terrain de la justice commutative, non sur le terrain naturaliste qu'il se place.

Saint Thomas commence par écarter l'argument par lequel ses contemporains répudient le prêt à intérêt.

S<sup>t</sup> Thomas sait bien qu'un assez grand nombre de ses contemporains répudient l'intérêt de l'argent, mais qu'ils le font, à l'aide d'un argument, qu'il ne trouve pas concluant. Il le présente pour le réfuter et pour se placer sur le terrain qu'il croit le seul convenable. Cet argument est le suivant: si l'on peut, disent certains des contemporains de S<sup>t</sup> Thomas, retirer de l'argent du prêt d'une maison, du prêt d'un cheval ou de différentes autres choses, alors que cela ne se peut pas pour le prêt d'argent, c'est parce que, quand on prête une maison, un cheval, l'argent stipulé pour ce prêt, le loyer de cette maison ou de ce cheval, c'est disent-ils la compensation de la détérioration, de l'usure de la chose louée, qui se produit par le fait même de l'usage. Voilà pourquoi le loyer d'une maison, le loyer d'un cheval prêté est chose légitime; il



il y a comme contre partie de cette rémunération, l'usure de la chose, dont on se sert. Si, au contraire, il n'est pas permis de stipuler des intérêts pour le prêt d'une somme d'argent, c'est, disent-ils que l'argent prêté ne se détériore pas par l'usage qu'en fait l'emprunteur.

St. Thomas ne s'arrête pas à cet argument, il répond qu'il n'est pas bon, parce que la considération sur laquelle il se fonde n'a pas de portée générale. En effet, dit-il, il y a des cas où il est licite de recevoir de l'argent pour l'octroi de l'usage d'une chose, et où cependant elle ne déperit en rien par l'usage. Par exemple, quand on concède l'usage d'une maison pour un seul jour, le loyer stipulé ne peut s'expliquer par la détérioration.

Donc ce n'est pas sur ce terrain qu'il faut se placer. St. Thomas ne conteste pas du tout la légitimité de la distinction entre les choses qui peuvent être louées et prêtées avec intérêt et celles qui ne le peuvent pas; seulement estimer que l'argument invoqué jus-que là n'est pas péremptoire, il en propose un autre.

L'argumentation de Saint-Thomas d'Aquin se résume dans cette formule très concise (Sentences, liv. II, Question 78, art. 10): "Recevoir intérêt, dit-il, pour l'argent prêté, est injuste en soi, parce que c'est vendre, là où il n'y a rien à vendre, ce qui constitue une inégalité dans l'échange, un défaut d'équivalence manifeste, contraire à la justice. Les choses, en effet, peuvent à d'autres points de vue se diviser en deux catégories." Il y a d'une part, les choses dont on peut faire usage sans les consommer, d'autre part, les choses dont l'usage consiste nécessairement dans la consommation qu'on en fait. Pour les choses, dont on peut faire usage sans les consommer, telles que les maisons, l'usage est distinct et séparable de la consommation, c'est-à-dire en somme de la propriété, car consommation implique propriété. Celui qui est propriétaire d'une chose de ce genre, d'une maison peut donc en céder séparément la propriété et l'usage, il peut vendre la propriété à l'un ou la garder pour lui et vendre l'usage à un autre, c'est-à-dire en somme la louer. Dans ces choses, il y a deux objets distincts de contrat, on peut en conséquence se faire payer pour l'un l'usage, comme on peut se faire payer pour l'autre la propriété. Mais pour les choses de la seconde espèce, pour les choses dont l'usage con-

siste nécessairement dans la consommation qu'on en fait, tels que le blé ou le vin, il en est tout autrement; on ne peut distinguer et séparer l'usage et la propriété de ces choses, ce ne sont pas l'objet de deux contrats distincts. A quiconque est concédé l'usage d'une quantité de blé ou de vin, par cela même la chose même lui est concédée; il ne peut la consommer s'il n'en est pas propriétaire. Le prêt de ces choses c'est en réalité une vente de propriété et d'usage indissolublement, c'est une vente ordinaire; ces choses ne sont susceptibles que de vente. Si quelqu'un, dit St Thomas, voulait vendre distinctement son vin à l'un, puis l'usage de son vin à l'autre, il vendrait deux fois la même chose, ou bien encore dans l'une ou dans l'autre vente il vendrait quelque chose qui n'existe pas, il pécherait évidemment contre la justice commutative, puisque dans l'un des deux contrats, il ne céderait rien du tout pour obtenir un prix. Il en serait ainsi si celui qui est propriétaire du vin ou du blé voulait vendre distinctement la propriété ou l'usage de son vin ou de son blé. Est-ce qu'il ne commet pas exactement la même injustice celui qui veut prêter du vin ou du blé en stipulant deux rémunérations, l'une correspondant à la propriété, l'autre correspondant à l'usage qu'on appelle l'intérêt. Par conséquent, le prêt ne peut pas tromper et on ne peut pas plus prêter qu'on ne peut les vendre deux fois. Usage et propriété ne peuvent être dissociés.

Ce qui vient d'être dit pour le blé ou le vin s'applique évidemment à la monnaie. L'usage propre de la monnaie consiste dans son emploi pour l'échange; l'usage de la monnaie nécessite sa consommation juridique, c'est-à-dire son aliénation, donc la propriété entre les mains de celui à qui l'on prête. Le prêteur prête sa monnaie pour que l'emprunteur puisse l'aliéner, exactement comme le prêteur prête son blé ou son vin pour que l'emprunteur puisse le consommer. Si le prêteur prête sa monnaie pour que l'emprunteur puisse l'aliéner, cela revient à dire que le prêteur vend sa monnaie, et il est contraire à la justice que contre cette aliénation, c'est-à-dire le capital à rembourser, le prêteur se fasse payer l'usage, c'est-à-dire l'intérêt, qui se trouve nécessairement compris déjà dans la première aliénation. Or, le juste prix d'une somme donnée c'est cette somme même. On pourrait dire que la promesse d'intérêt dans le prêt d'argent apparaît comme étant une obligation sans cause; Payer l'intérêt, c'est payer l'indû, et si l'on a reçu des

intérêts, comme on les a reçus indûment, faute d'objet, il faut les restituer, parce que c'est acquisition injuste. C'est là une obligation de conscience, une stricte obligation morale et religieuse que de restituer l'intérêt perçu.

Le pouvoir civil, à l'époque des scolastiques condam-  
nait rigoureusement le prêt à intérêt.

Le pouvoir civil pour sa part faisait de cette obligation du for intérieur une obligation juridique; il se montra dans le cours des siècles plus rigoureux que la scolastique elle-même. Philippe le Bel, au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, par une ordonnance du 8 Novembre 1312, accorda aux débiteurs qui s'étaient engagés à payer des intérêts la faculté de ne les point payer, et à ceux qui les auraient payés la faculté de les répéter.

Critique de l'argumentation de S<sup>t</sup> Thomas.

Cette argumentation de S<sup>t</sup> Thomas, essentiellement juridique, est extrêmement curieuse et intéressante; cependant elle n'est pas persuasive. A notre sens, si l'idée de S<sup>t</sup> Thomas n'avait pas été d'aider à la rarefaction du prêt à intérêt à l'époque, il n'eût pas été si ingénieux pour faire sa démonstration. Mais à l'époque, il y avait tant de raisons de se montrer hostile au prêt à intérêt; c'était l'époque où le commerce et l'industrie étaient peu développés, où le prêt à intérêt ne se faisait guère qu'à la consommation; on ne faisait pour ainsi dire pas de prêt à la production. Sans doute on en faisait dans le grand commerce, mais dans la vie ordinaire, ceux qui demandaient à emprunter, en offrant des intérêts, c'étaient des malheureux, des besogneux ou des prodigues. Alors les pouvoirs publics et l'Eglise s'étaient tout naturellement montrés très hostiles à de telles pratiques. Le prêt à intérêt apparaissait le plus souvent comme un principe d'exploitation de la misère ou de la ruine des gens prodigues.

Pourquoi l'argumentation juridique de S<sup>t</sup> Thomas n'est pas absolument convaincante.

"En se faisant promettre outre le capital un intérêt, le prêteur, dit S<sup>t</sup> Thomas se fait payer deux fois une même chose, à savoir la propriété de cette monnaie et l'usage de cette monnaie, indissolublement unis". Mais pourquoi dire payer, alors qu'il faudrait dire payer pour l'une des deux choses et rembourser pour l'autre. Le mot comme l'idée de paiement ne convient qu'à l'intérêt, qui est, en effet, le prix de l'usage cédé; mais pour le capital le mot payer n'est pas exact. Le remboursement de la somme prêtée ce n'est pas un paiement, c'est purement et simplement une restitution de choses fungibles, comme dans le dépôt, dit

irrégulier, qu'on fait dans les banques; c'est une restitution par équivalent, parce qu'il ne peut en être autrement. Regarder cette restitution comme le prix de la somme, on ne peut y souscrire. Dans le prêt d'une somme d'argent, pas plus que dans le prêt d'une quantité donnée de vin ou de blé, on ne se propose de transférer la propriété; si le prêteur pouvait garder la propriété, tout en prêtant il n'y manquerait pas; ce serait sa sécurité, seulement il ne le peut pas à cause de la destination et de la nature de la chose prêtée. Ce n'est que pour cela que l'emprunteur, devenant par nécessité propriétaire, devient du même coup débiteur, mais il doit, non pas payer, mais rendre par équivalent, rembourser la somme prêtée. Ainsi donc il y a, non pas comme le dit S<sup>t</sup> Thomas, deux paiements pour une même chose, mais restitution d'une chose, le capital, et paiement d'une autre, l'usage de ce capital. Voilà ce que devrait donner l'analyse juridique.

C'est strictement l'usage, le loyer de l'argent que Saint-Thomas condamne.

Mais il admet l'intérêt compensatoire du dommage causé au prêteur.

La doctrine de S<sup>t</sup> Thomas s'assouplit d'ailleurs dans une certaine mesure. Ce que S<sup>t</sup> Thomas condamne, de même que les autres docteurs de son temps et des temps qui suivront, c'est strictement l'intérêt, l'usage, c'est-à-dire le loyer de l'argent, le prix stipulé pour l'usage d'une somme d'argent, comme on stipule le fermage pour la jouissance d'un fonds rural. Ce que S<sup>t</sup> Thomas condamne, ce qui est illégitime, suivant lui, c'est qu'on fasse payer le seul fait de la jouissance de l'argent, ce que les juristes de ce temps appelaient le "lucrum ex mutuo". Mais si le prêteur vient à souffrir un dommage, du fait de l'emprunteur, du fait qu'il a prêté, alors ce prêteur est fondé à demander réparation, compensation de ce dommage. Cela est conforme à la justice dite de compensation. Un prêteur peut souffrir un dommage du fait de son emprunteur, notamment lorsque celui-ci est en retard pour restituer; ce retard peut causer un préjudice au prêteur; il y a donc place alors à dommages-intérêts. Ou encore intérêts compensatoires à proportionner au dommage effectivement subi, au *damnum emergens*.

Seulement il faut que le prêteur fasse la preuve de ce dommage qu'il dit avoir subi. S<sup>t</sup> Thomas admet dans ces conditions l'intérêt compensatoire, qui n'est pas, il faut le remarquer, l'intérêt moratoire. Le retard ne suffit pas, il faut que le retard ait causé un

dommage. D'autre part, et à l'inverse, cet intérêt compensatoire pourrait être dû, même s'il n'y a pas eu retard, par cela seul que le prêteur prouve un *damnum emergens*, dommage subi venant de ce qu'il a prêté même sans retard. C'est donc cette idée seule de dommage subi qui peut justifier un intérêt, ce qu'on appellerait aujourd'hui des dommages-intérêts, ce que les juristes du XIII<sup>e</sup> siècle appellaient des intérêts compensatoires.

Le dommage qui justifie l'intérêt finira par être présumé chez les commerçants.

Ceci arriva tout naturellement quand, à mesure que l'industrie et le commerce iront se développant aux XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, les questions de dommages résultant du prêt consenti, du *damnum emergens*, se multiplieront. Faute d'être remboursé au jour convenu, le prêteur, par exemple, n'aura pas pu faire ses paiements, aura été l'objet de poursuites, aura eu des ennemis; ou par suite du prêt, il s'est privé de bénéfices évidents, que l'absence de son capital l'a empêché de faire. La preuve d'un dommage va être si souvent fournie parmi les gens d'affaires que le dommage finira par être présumé chez ceux chez qui l'argent travaille toujours, chez les commerçants.

Cette porte-là une fois ouverte beaucoup d'exceptions, beaucoup de tempéraments à la prohibition de l'intérêt s'introduisirent. Dans cette voie, les scolastiques, les canonistes eux-mêmes iront beaucoup plus loin dans la tolérance que ne le feront le pouvoir civil lui-même et les jurisconsultes de l'ancienne France.

Cette théorie de St. Thomas d'Aquin sur l'usure et le prêt à intérêt fut professée par la plupart des théologiens du XIII<sup>e</sup> siècle et on la retrouve même chez les écrivains, qui n'appartiennent pas à l'ordre de St. Dominique, chez Henri de Gand, Gilles de Rome.

Les doctrines scolastiques jugent fort sévèrement le profit commercial.

Etant donné ce qu'on pense au XIII<sup>e</sup> siècle du prêt à intérêt, on ne pouvait guère professer des idées beaucoup plus favorables au profit commercial. La justice commutative, dont Aristote avait posé le principe, telle qu'on l'entendait, ne devait naturellement pas voir d'un bon œil le profit, puisque dans cette conception de la justice commutative, il n'y a d'égalité dans l'échange que si l'échange n'est pas cause d'enrichissement, l'un ne pouvant gagner que dans la mesure où un autre perd. Evidemment cela contrarie l'idée de justice commutative et de juste prix; aussi voit-on les docteurs scolastiques en général juger fort sévèrement le gain commercial, d'autant plus que l'usure recourait fréquemment, pour éviter la prohibition, au déguisement des différentes opérations de commerce, notamment au

Système des trois contrats. On se défait beaucoup du gain commercial en lui-même, comme contraire à la justice commutative; on s'en défait plus encore, parce que le plus souvent il recouvrait une opération civile:

De Penafort fait exception pour ceux qui vendent des marchandises transformées par leur travail.

Raymond de Penafort, général des Dominicains, frappe d'une réprobation commune tous ceux qui achètent des denrées pour les revendre à un prix plus élevé que celui auquel ils les ont achetées. Il ne fait exception qu'en faveur des artisans qui avaient transformé par leur travail la matière première qu'ils avaient achetée; il leur permettait comme rémunération de leur peine de bénéficier sur la revente.

St Thomas adopte en matière de profit commercial les idées de son maître de Penafort.

Tout cela rappelle Aristote, tant dans sa théorie naturaliste des deux chrematistiques, que dans sa théorie de la justice commutative. St Thomas admettait cette doctrine, mais faisait des réserves pour le cas où le gain modéré a une destination légitime, comme de soutenir une famille ou de venir en aide aux pauvres ou encore dans le cas où l'on se livre à des opérations commerciales dans l'intérêt public, pour que la patrie ne manque pas du nécessaire, ou bien encore lorsqu'on recherche dans le gain, non pas le gain lui-même, mais la juste récompense d'un travail.

L'idée du juste prix chez les scolastiques.

C'est là le sentiment général chez les contemporains de St Thomas. Toutefois quelques docteurs vont plus loin que lui dans l'acceptation du gain commercial, et même on peut dire que Henri de Gand, quoique formellement hostile à l'usure, semble avoir une notion déjà assez positive du rôle du commerce et de la cause économique du gain commercial.

"C'est-il pas juste, dit-il de tenir compte des changements que les denrées subissent entre les mains du négociant qui les achète pour les revendre, changement de lieu, changement de temps, changement de condition. Belle marchandise est vendue à vil prix dans les pays où elle abonde, qui se vendra fort cher dans le nôtre, où elle est rare; or, le commerçant qui a pris soin de la transporter à un endroit a le droit de la vendre ce qu'elle vaut, quoiqu'il l'ait payée moins cher. Il est vrai que, dans une proposition qui suit, cette idée se trouve amoindrie, en ce que la mesure du gain, qu'il semble permettre, paraît mesurée par les frais de transport.

Le commerce est utile à l'Etat, disent certains

Les autres, tels Duns Scott, Gilles de Rome, François de Mayronis, écrivent sur le commerce dans le même esprit relativement large que Henri de Gand,

secolastiques  
Le change est  
une opération  
indispensable  
à la société.

dès qu'ils se placent dans l'intérêt de la République. Dans Scott admet même que le seul fait de conserver la marchandise achetée, de façon à ce que ceux qui viennent à en avoir besoin trouvent promptement à l'acheter est un acte utile à la chose publique, par conséquent méritant rémunération. Allant plus loin, malgré des répugnances de juris canonistes pour le trafic de l'or et de l'argent, sous lequel l'usure se cache trop souvent, Gilles de Rome et François de Mayronis, n'hésitent pas à ranger le change de monnaie parmi les choses naturelles et utiles à l'Etat, car les monnaies qui sont en circulation dans les différentes contrées n'ayant pas les mêmes valeurs, il faut bien que les habitants puissent, en cas de besoin, se procurer par voie de change, le genre de monnaie, qui leur est nécessaire pour leurs transactions en pays étrangers.

Voici comment François de Mayronis s'exprime sur les deux commerces, commerce de marchandises et commerce de change: "Le commerce est indispensable à la vie humaine, les hommes ont généralement besoin de choses de même espèce, ayant les mêmes fins, mais tous les pays n'ont pas les mêmes biens, les uns donnent du vin, d'autres des figues. Le commerce est nécessaire pour la répartition de ces biens entre tous les hommes, et c'est ce qui fait que la profession de marchand, loyalement exercée, est conforme à la nature. De même est conforme à la nature, le commerce de monnaie, le commerce du change."

Le fond des  
idées économiques  
au XIII<sup>e</sup> siècle.

Voilà quel était au XIII<sup>e</sup> siècle le fond des idées économiques en circulation dans les écoles. En somme, quelques notions sur la monnaie, qu'on retrouvera à propos des mutations monétaires, une hostilité très généralisée contre le prêt à intérêt, hostilité qu'on rencontre d'ailleurs, même de nos jours, partout où le prêt est un prêt à la consommation, une prévention contre les opérations commerciales, prévention tempérée par le sentiment des avantages du commerce. Cependant on a pu constater que le point de vue proprement économique commence à opérer chez Henri de Gand, Dans Scott, Gilles de Rome, François de Mayronis; mais l'idée d'un juste prix dominait toutes ces spéculations.

Les mutations  
monétaires au  
XIV<sup>e</sup> siècle contri-  
buent à l'avance-  
ment de l'investi-  
gation économique.

Le XIV<sup>e</sup> siècle va faire avancer considérablement l'investigation économique. C'est tout d'abord un fait, en soi bien regrettable, qui attire fortement l'attention sur la monnaie, plus exactement sur l'institution monétaire, ce fait c'est la pratique des muta-

monnaies monétaires: Cette pratique n'était pas nouvelle au XIV<sup>e</sup> siècle, elle était même fort ancienne; c'est un fleiau que les cités grecques avaient bien connu, et Rome aussi, du reste. Mais jusque vers les dernières années du XIII<sup>e</sup> siècle cette pratique avait été assez rare dans l'histoire de la monarchie française.

Fréquence des mutations monétaires au cours du XIV<sup>e</sup> siècle.

Au contraire, dans la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, ce fait se répète avec Philippe le Bel, puis sous plusieurs de ses successeurs, avec un éclat vraiment regrettable. Le règne de Jean II, le Bon (1350-1364) offre peu d'années durant lesquelles des mutations monétaires ne se soient pas produites. C'est à ce point que le roi lui-même avoue dans le préambule d'une Ordonnance que, "à grand'peine était homme qui en juste paiement des monnaies de jour en jour se pût connaître". Dans certaines années comme en 1351 et 1355, le fait ne se produisit pas moins de dix-huit fois dans la même année.

Pour se justifier le pouvoir royal invoquait la tradition féodale.

Le pouvoir royal, le Trésor royal aux abois, invoquait pour opérer ces mutations, la tradition féodale, la conception féodale de la monnaie, conception qui faisait de la monnaie la chose du prince, sa propriété au même titre que toute autre mesure ou poids, au même titre que la toise pour mesurer les longueurs ou la livre pour mesurer les poids. C'était la chose domaniale, de même qu'étaient domaniales les voies publiques, les fleuves navigables, les biens vacants. Cette tradition était invoquée avec une insistance de plus en plus grande pour justifier la répétition si fréquente de la pratique des mutations.

Le pouvoir royal invoquait aussi des motifs de fiscalité.

Le pouvoir royal invoquait aussi des considérations d'ordre fiscal; il disait notamment que ces mutations monétaires étaient la façon pour le Trésor de se procurer des ressources, de lever des impôts, d'une manière plus prompte, plus facile, moins à charge au peuple que toutes les autres.

Comment le roi pouvait tirer profit des mutations monétaires.

Les mutations monétaires étaient nombreuses et il y en avait de différentes sortes, mais celles auxquelles on s'attaqua surtout à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, ce sont celles, qui étaient destinées à procurer des ressources au Trésor. L'idée de principe est très simple. On peut prendre comme exemple le type de mutation matérielle, qui est la mutation par changement de poids des espèces monétaires. Dans le pays circulent des espèces monétaires ayant un poids donné; le roi, voulant faire finance, ordonne que toutes les monnaies soient



rapportées aux hôtels des monnaies, pour les refondre, pour les forger à nouveau. Ces monnaies entrent à l'Hôtel des Monnaies pour leur poids, mais elles n'en ressortent, par exemple, que diminuées de moitié. Si l'on suppose qu'il rentre à l'Hôtel des Monnaies une pièce de cinq francs d'argent, il en sortira, pour être remises dans la circulation par le prince, deux pièces d'argent, qui ne pèseront chacune que la moitié de la pièce qui était entrée. Et chacune de ces pièces contiendra à porter le nom de la première, ainsi avec une pièce de 5 fr. on en fera deux, on obtiendra ainsi 10 fr. le Trésor gardera la différence.

Un autre type de mutation, qui ne nécessite pas une refonte de monnaie, s'opère par une Ordonnance prescrivant que toutes les pièces de monnaie en circulation ne compteront plus désormais que pour la moitié de la somme portée sur ces pièces, que désormais, la pièce de 5 fr. ne comptera plus que pour 2, 50. Si auparavant des subides ont été votés, que le peuple doit apporter au Trésor royal, il devra apporter le double en espèces de ce que comportait l'impôt établi, puisque les pièces ne comptent plus que pour moitié de leur valeur antérieure.

Les controverses sur les mutations monétaires prennent de l'ampleur avec le développement du commerce. En réalité, quelle que soit la justification, très sérieuse pour le temps, que l'on invoquait à l'appui de la légitimité de cette pratique royale, il ne s'en suivait pas moins qu'elle lésait une foule d'intérêts légitimes, qu'elle jetait le trouble dans toutes les affaires. C'est pourquoi dès que le commerce prit un certain développement, les critiques et les discussions s'élevèrent. Au XIII<sup>e</sup> siècle, on ne trouve pas de vestige de discussion sur les mutations monétaires, qui cependant se pratiquent déjà. Mais au XIV<sup>e</sup> siècle, les controverses s'élèvent et elles prennent bientôt une ampleur considérable. Un assez grand nombre de scolastiques commencent à attaquer la pratique des mutations monétaires, et les questions qui se rattachent à l'institution de la monnaie font dès lors l'objet d'études approfondies dans les écoles.

Buri dan condamne vigoureusement les mutations monétaires. Au premier plan de ceux qui s'occupèrent de la monnaie à ce point de vue, il faut citer Buri dan et Oresme. Buri dan, qui fut recteur de l'Université de Paris, en 1327, fut un homme de toute première valeur pour son temps. Commentant la morale et la politique d'Aristote, il s'attache à démontrer

l'utilité de la monnaie, puis ses caractères constitutifs, et à ce dernier propos, il étudie les mutations de monnaie pour les condamner vigoureusement. A tel point que si, après les leçons de Buridan, on continuait néanmoins à changer les monnaies, ce ne fut pas faute d'être éclairé sur la nature de la monnaie et les inconvénients des mutations monétaires et sur l'abus de pouvoir qu'on commettait en s'y livrant.

Instruit par les avertissements des docteurs scolastiques, le roi continué les mutations, mais il le fait en se cachant.

C'est peut-être bien à ces avertissements de Buridan qu'on doit de voir le roi Jean le Bon, non pas abandonner la pratique des mutations monétaires, mais chercher, quand il s'y livre, à les tenir secrètes. Jamais l'idée ne serait venue au XIII<sup>e</sup> siècle, à un prince, d'essayer de dissimuler ce qu'il faisait en changeant les monnaies; mais les leçons de Buridan ont dû jeter le trouble dans l'esprit de Jean le Bon, puisqu'on le voit, dans le moment même où il ordonne des mutations monétaires, recommander à ses officiers de les tenir secrètes: "Sur le serment que vous avez au Roy, tenez cette chose secrète le mieux que vous pourrez, que par vous aucun des changeurs ne puisse savoir, ni sentir la chose, car si par vous est sué, en serez puni". (Instruction du 24 Mars 1350). "Si aucun demande à combien les blancs (pièce de monnaie) sont de loi (de poids et de titre) feignez qu'ils sont à six deniers comme par le passé". Il recommande de frapper les pièces diminuées aux anciens coins, afin que les marchands ne puissent apercevoir l'abaissement de leur valeur.

Nicolas Oresme donne à la discussion sur les mutations toute son ampleur.

Nicolas Oresme n'hésite pas à qualifier durement ces procédés. Oresme fait de la question d'un traité spécial, et la discussion relative aux mutations monétaires prend chez lui toute l'ampleur qu'elle comporte.

Don traité de la première invention des monnaies.

Oresme, évêque de Lisieux, ancien Grand Maître du Collège de Navarre et conseiller du roi Charles V, est connu comme l'un des savants les plus renommés du XIV<sup>e</sup> siècle. On lui doit la première traduction française de la Morale et de la Politique, et même d'un autre ouvrage, attribué à Aristote, l'économique. Ce fut un grand savant, même aux yeux de nos savants contemporains, non seulement dans l'ordre des sciences morales et politiques, mais dans l'ordre des sciences naturelles. Il fut à la fois un précurseur de Copernic, par les vues qu'il émit sur le rôle de la terre et des planètes, et un précurseur de Descartes par l'usage qu'il fit des principes essentiels de la géométrie analytique.

L'histoire des doctrines économiques doit reven-

diquer dans l'œuvre de Nicolas Oresme son Traité de la première invention des monnaies. Il le publia d'abord en latin, sous le titre: "De origine natura, jure et mutationibus monetarum", De l'origine, de la nature, du droit et des mutations des monnaies; puis il donna en langue française une autre édition de son traité sous le titre de "Petit Traité de la première fonction des monnaies et des causes et manières d'icelles." Cette reproduction, en langue française, du traité en langue latine, est plus qu'une simple traduction; Oresme a fait des additions au contenu de son ouvrage latin. Ce texte français a été publié de nouveau, en 1864, par l'économiste français, Solovyski, qui a fait suivre le texte français du texte latin.

Ce traité d'Oresme paraît bien être le premier ouvrage, qui ait été consacré exclusivement à un sujet purement économique et qui ait été traité exclusivement du point de vue économique. Cela n'empêche d'ailleurs pas Oresme de s'élever dans ce traité, à des considérations de haute politique, comme il convient quand les leçons qu'on fait, s'adressent, comme c'était le cas, à un prince, à Charles V, auquel son traité est dédié. L'élévation de la pensée, l'indépendance du jugement, la franchise du langage, le sentiment de la liberté civique, l'horreur de tout arbitraire brillent à un point étonnant dans ce livre.

Dès le prologue de son traité Oresme pose la question de la légitimité des mutations monétaires.

Le Petit Traité se compose d'un Prologue et de 26 chapitres très courts, mais extrêmement substantiels. Dans le Prologue, on voit qu'il y a débat sur les questions suivantes (c'était une forme d'Introduction assez courante à l'époque, et même plus tard, que de présenter dans un Prologue, les questions à examiner sous forme de discussion). Le roi a-t-il le droit de changer les monnaies à sa guise et, par ce moyen, de prendre gain tel et tant qu'il lui plaît? C'est la question de la légitimité des mutations monétaires qui est posée. Les uns prétendent que le roi a ce droit; d'autres soutiennent, au contraire, que telle autorité ne lui a jamais été octroyée, et Oresme est de ces derniers. Il se propose d'éclairer le débat en recherchant l'origine de la monnaie et à quelles fins elle fut inventée.

L'avantage qu'il ya, à avoir une monnaie frappée ya à avoir une monnaie frappée, c'est-à-dire marquée parait à la suite des continuelles mutations.

Coutefois, dès le début, il fait la constatation de deux faits: le premier, c'est que l'avantage qu'il ya à avoir une monnaie frappée, c'est-à-dire marquée d'une empreinte, qui écarte tout doute et toute discussion sur la qualité et le poids de l'espèce, est

avantage a disparu précisément par l'effet des continues variations monétaires, les quelles ont mis en circulation, non seulement une telle multiplicité de pièces différentes, qu'on ne peut plus s'y reconnaître, mais aussi et surtout qui ont mis en circulation des pièces portant même nom et même empreinte, bien qu'elles soient de poids ou de qualité différents, par suite des mutations effectuées, de telle sorte que l'on ne s'y reconnaît plus. La monnaie s'achète et se vend, sa valeur est débattue comme celle d'une marchandise quelconque. "car aujourd'hui, dit Oresme, il y a plus à faire (plus de difficulté) entre les marchands d'être d'accord du prix de la monnaie, qu'il y a d'être d'accord du prix de la marchandise, dont ils traitent." Les marchands discutent plus sur la valeur des monnaies, qui vont intervenir dans les règlements de leurs contrats, qu'ils ne discutent, peut-être sur la valeur des choses, objets de ces contrats. "La chose est venue à ce point qu'aujourd'hui il n'est homme, de quelque état qu'il soit, qui puisse être sûr des conditions de prix auxquelles il doit recevoir un denier." La monnaie a été trouvée pour faciliter les échanges et par l'effet de ces mutations, elle ne fait que créer une difficulté de plus dans les échanges, puisqu'il faut se débattre à son propos comme à propos de la marchandise elle-même.

Oresme énonce la loi de Gresham avant la lettre.

Le second fait que relève Oresme, c'est la disparition de la bonne monnaie, qui s'en va à l'étranger, du fait des changeurs et des banquiers, qui savent, dit-il, où l'or a cours à un plus haut prix, chacun dans sa figure, chaque espèce avec les mutations qu'elle a subies, ils sont au courant, et suivent de près toutes ces transformations que subit la monnaie et savent en tirer parti et, "par secrète ruse, diminuent le pays des bonnes espèces, les vendant au dehors et emplissent le pays de pièces de mauvais aloi." C'est la loi de Gresham, avant la lettre, en pleine action. Il y a dans le pays des monnaies bonnes, de médiocres et de faibles, les bonnes partent; la loi de Gresham trouvant un terrain d'action comme elle n'en trouve que rarement.

Oresme recherche l'origine et la nature de la monnaie.

Signification du signe que porte la monnaie frappée.

Ces deux faits constatés, Oresme entre dans l'étude de la monnaie. Tout d'abord, il recherche les premières origines et la nature de la monnaie. Il dit lui-même qu'il conduit son analyse d'après Aristote, mais il le fait avec une très grande simplicité et une très grande clarté; puis il se demande quelle est la nature du signe que porte la monnaie frappée, la monnaie a une forme, une empreinte, même souvent un

nom marqué. Quelle est la signification, quelle est la naturelle signification de cette figure de la monnaie, de ce signe ou de ce nom qu'elle porte? C'est là le point de départ de la doctrine d'Oresme sur les mutations monétaires; car, de ce signe des monnaies, il est fait abus dans la pratique des mutations. "Ce signe, dit Oresme, c'est tout simplement une figure de chacun notoire et connue, qui signifie la qualité de la matière et la vérité du poids du denier, afin que tout soupçon étant écarté, la valeur de la monnaie se puisse prestement connaître". Et le nom des monnaies, imprimé sur les espèces, la livre, le sou, le denier, le sterling, le grain tout cela, dit Oresme, ce sont des noms appropriés au poids des monnaies, "comme chez nous le franc, dans la loi monétaire fondamentale de Germinal an XI, est un nom approprié à une pièce de 5 grammes d'argent à 0,9 de fin.

C'est le prince qui doit forger la monnaie et la signer.

Celle étant la définition naturelle de l'empreinte que portent les espèces, à savoir donner confiance, quant au poids et à la qualité, à qui appartient-il de faire la monnaie, qui doit forger la monnaie et la signer? Il est inadmissible que chacun puisse faire cela, car alors il n'y aurait aucune raison de confiance, puisqu'il n'y aurait pas d'uniformité. Il faut donc que la monnaie soit fabriquée par une personne publique et députée par la communauté. "Or, le prince est la personne la plus publique et de plus grande autorité, il est donc convenable que ce soit lui, plutôt qu'un autre, qui signe la monnaie de l'empreinte honnête; et cette impression doit être subtile, fine, délicate, pour qu'elle soit très difficile à contrefaire, pour augmenter la confiance dans la qualité et le poids tels que le nom les désigne."

Le prince n'est pas propriétaire de la monnaie, elle appartient à la communauté et aux personnes qui la possèdent. De ce que le prince, dit-il, a forgé et a signé la monnaie, il ne s'en suit pas qu'il soit propriétaire et seigneur de celle qui a cours dans sa principauté et seigneurie. "La monnaie étant l'égal instrument (l'instrument d'égalité) à échanger les richesses naturelles, et instrument en tant qu'équivalent, elle est donc la vraie possession de celui ou ceux auxquels appartenir ces richesses naturelles que la monnaie sert à échanger, car, dira Oresme, en concrétisant son idée, si quelqu'un vend son pain ou le labeur de son propre corps contre argent; quand il reçoit la monnaie par telle manière, certes elle est apparemment sienne pareillement comme était son pain ou le labeur de son corps, lequel était en sa libre et forte puissance de le faire ou donner."

La monnaie appartient à la communauté et aux personnes qui la possèdent, bien que ce soit le prin. ce qui la signe et la forge.

Les particuliers étant propriétaires de la monnaie doivent payer les frais de la frappe.

Oresme ne voit en passant qu'une objection qui'on tirait de sa thèse, de la parole du Christ dites aux Pharisiens; Rendez à César ce qui est à César; Oresme répondait que Jésus en disant cela à en vue, non point la monnaie comme telle, mais le tribut. La monnaie appartenant aux particuliers qui la possèdent, c'est pour cela que les particuliers en paient et en doivent payer la forge: c'est pour cela aussi qu'ils ne doivent pas payer plus que les frais de cette fabrication. Les frais de fabrication, qu'on retient, qu'on déduit de la valeur des espèces forgées, est bien la preuve que ce travail est fait pour la communauté, puisqu'on la lui fait payer.

Oresme observe qu'il ne faut jamais sans une nécessité évidente changer les lois les coutumes.

Ceci posé, Oresme aborde les mutations. Il les décrit d'abord dans leurs divers procédés, puis il étudie le gain que cherche le prince en les pratiquant; enfin, il expose les graves inconvénients qu'elles entraînent aussi bien, dit-il, pour le prince lui-même que pour la communauté ou pour partie de la communauté.

Au préalable, il présente une observation de principe, touchant aux changements dans quelque partie que ce soit de la législation. Il regarde comme la pierre angulaire de toute sagesse d'état de ne jamais changer, sans une nécessité évidente, les lois, les coutumes, les institutions qui concernent la communauté. "Il ne faut pas, dit-il, remplacer une loi ancienne, même par une loi meilleure, à moins d'un progrès très notable de la loi nouvelle, car ces changements ébranlent le respect de la légalité, surtout quand ils deviennent fréquents; il en résulte des scandales, des murmures, souvent de la désobéissance. A fortiori, ne doit-on pas faire de changements quand c'est pour remplacer ce qui existe par des lois injustes et intolérables, ce qui est le cas, en principe, pour les changements de monnaies. Le cours et le prix des monnaies doit être dans le royaume comme une loi et une seule ordonnance, qui nullement ne soit muée, ni changée, en signe de laquelle loi tous les revenus sont taxés au prix de la monnaie. Tout ce qui comporte des déterminations de sommes à payer entre l'état et les particuliers ou entre les particuliers entre eux pour une durée plus ou moins longue, est taxé au prix de la monnaie, c'est-à-dire à un certain nombre de livres, sols et deniers. Pour quoi il appert que jamais ne se doit faire

" mutation si, par aventure, n'est nécessaire, ni besoin  
 " ou du moins évidemment utile pour toute la commun-  
 "auté. L'idée d'une amélioration ne suffit pas, parce  
 qu'elle est contrebattue par des inconvénients plus grands,  
 qu'il ne faut changer qu'en tant que progrès notables très  
 évidents.

Des différentes  
 manières d'opérer  
 des mutations dans  
 les monnaies.

Quoi qu'il en soit, du temps d'Oresme, on fait  
 des mutations de monnaies, et il peut y avoir muta-  
 tion en beaucoup de manières, qu'il faut rapidement  
 examiner pour voir si quelque une de ces mutations ne pour-  
 rait être juste et quand et par qui et comment et par  
 quelle cause

Ces différentes manières peuvent se ramener aux  
 cinq types que voici : 1<sup>o</sup> mutation en figure ; 2<sup>o</sup> mutation  
 en proportion ; 3<sup>o</sup> mutation en appellation, 4<sup>o</sup> mutation  
 en poids ; 5<sup>o</sup> mutation en matière. Et enfin il peut y  
 avoir combinaison de ces diverses mutations.

I. Mutation en  
 figure. Cas dans  
 lesquels la mu-  
 tation en figure  
 est admissible.

Il y a mutation en figure, ce n'est pas une des  
 plus importantes, tant s'en faut, lorsqu'on change,  
 soit totalement, soit partiellement l'empreinte, l'effi-  
 gie des espèces. La chose peut se présenter dans des condi-  
 tions et dans des circonstances différentes. Par exem-  
 ple, un nouveau prince veut que les monnaies, qui  
 sont être frappées sous son règne, portent son nom. Si  
 le prince n'interdit pas, en même temps, le cours des  
 anciennes monnaies, il n'y a dans ce cas guère propre-  
 ment mutation, ni grand vice, mais si, en changeant  
 la figure des espèces, qu'il fera frapper sous son règne,  
 le prince défend le cours de la vieille monnaie, il y a  
 alors proprement mutation.

Cette mesure peut d'ailleurs être juste, si la  
 raison du prince est l'une des deux que voici. Par ex-  
 emple, des faussaires ont bien imité l'ancienne mon-  
 naie, le prince profite de son avènement pour faire  
 sortir de la circulation cette ancienne monnaie,  
 dont trop d'espèces ont été falsifiées par des faussaires  
 et les faire rentrer aux Hôtels des Monnaies. C'est là  
 un motif acceptable.

La chose peut encore se présenter lorsque  
 la monnaie, par un long usage, se trouve fort di-  
 minuée de poids, lorsqu'elle a subi un frais considéra-  
 ble ; la mutation est nécessaire pour que la loi de  
 Cresham ne fasse pas sortir du pays la nouvelle et  
 bonne monnaie frappée. La nouvelle figure permet-  
 tra au peuple de distinguer les anciennes pièces des  
 nouvelles.

En dehors de ces deux cas, il ne semble pas

à Oresme que le prince puisse licitement défendre le cours de la première monnaie. Quelle raison pourrait-il avoir de jeter un trouble certain dans la circulation, en décriant la vieille monnaie, si ce n'est qu'il veut que son nom et sa figure et aucune autre soit sur les pièces, ce qui est faire irrévérence à ses prédécesseurs, ce qui est orgueil mal placé; ou bien c'est qu'il veut forger plus de monnaie, non point forger les pièces nouvelles qui sont utiles à la circulation, mais reforgier les anciennes, afin que par ce moyen il puisse avoir plus de gain. Il s'agit ici du gain seigneurial que le prince réalise du seul fait de la forge des monnaies.

II. La mutation en proportion. Elle consiste à changer le rapport légal de valeur des deux métaux monétaires.

Le second type de mutation est celui qu'Oresme appelle la mutation en proportion; celle-ci s'entend du rapport de la monnaie d'or à la monnaie d'argent. Si la loi, comme dans notre système bimétalliste, établit un rapport légal entre les deux monnaies d'or et d'argent, un rapport dont puisse se prévaloir le débiteur pour sa libération, si la loi établit ce que dans la langue juridique on appellerait une fungibilité entre les espèces d'or et d'argent, si la loi permet au débiteur, qui a stipulé une somme d'argent, de se libérer, soit en or, soit en argent, eh le doit tenir compte, dans l'établissement du rapport entre la monnaie d'or et la monnaie d'argent, de la différence de valeur marchande des deux métaux, autrement le débiteur se libérerait toujours dans la monnaie la moins bonne, dans la monnaie qui a le moins de valeur. Si, par exemple, dit Oresme, la loi dispose qu'une livre d'or vaudra vingt livres d'argent - ce qui était le cas au temps d'Oresme - tandis que dans le système de la loi de Germinal au XI, le rapport était de 1 à 15,5 -, il faut que ce soit parce que cette proportion est "la naturelle habitude" du rapport entre l'or et l'argent. Il ne faut pas aller contre proportion naturelle, on ne doit changer la proportion ainsi établie que si la valeur respective des deux métaux vient à varier, ce qui, dit Oresme, advient peu souvent.

Ce n'est pas au prince à décider s'il y a lieu de faire un changement de proportion, c'est à la communauté.

Ces derniers mots, que l'on rencontre ici pour la première fois, sous la plume d'Oresme, constituent une observation, qui reviendra fréquemment; cela prépare une réflexion qu'Oresme fera, en terminant, qui sera celle-ci: comment se fait-il que le prince change si souvent les monnaies, quand au vrai, les légitimes occasions de les changer sont si rares. Dans tous les cas, ce n'est pas au prince d'en décider, dit



Oresme, ce n'est pas à lui de savoir s'il y a lieu de faire un changement de proportion. Oresme se méfie et pour cause ; "il serait trop facile au prince, sous prétexte d'adapter le rapport légal au rapport marchand, de s'approprier indûment le pécule et subsistance de ses sujets de la même façon que s'il fixait l'or à petit prix et le rachetait pour de l'argent, puis augmentant l'or en prix, derechef il le vendit. Ce serait absolument comme s'il fixait le prix de tout le froment du royaume pour l'acheter, puis l'ayant acheté, il le revendit à un prix plus élevé". Ainsi donc, comme le dit Oresme, "afin que le prince ne puisse malicieusement faire quelque cause de mutation de la proportion de monnaie, il faut poser ce principe qu'il appartient à la seule communauté"; il veut sans doute dire les Etats généraux. Cela semble résulter de divers passages de son livre. C'était, en effet, aux Etats généraux que le pouvoir royal, dans les grandes circonstances, en appelait. C'est aux Etats généraux qu'il appartient de décider et de déterminer si la mutation se peut et doit faire, et quand et comment; c'est à la communauté que doit appartenir la décision.

Soient deux mutations, sources possibles de gain pour le prince, auxquelles on ne songe guère d'habitude, quand on parle des pratiques monétaires de l'ancienne régime, pratiques usitées d'ailleurs, à l'époque, aussi bien dans les autres pays qu'en France.

Viennent ensuite des mutations plus connues, celles auxquelles on pense, quand on fait allusion aux mutations de jadis, mutations qui sont aussi beaucoup plus inquiétantes.

III. Mutation dans l'appellation de la monnaie. Le troisième type de mutation, c'est la mutation dans l'appellation de la monnaie. Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, du nom des espèces qui il s'agit, c'est de leur prix en monnaie de compte. Il y avait, en effet, une monnaie de compte en laquelle s'exprimaient les prix, le montant des créances et des dettes, monnaie de compte qui dans des temps déjà lointains, au temps de Charlemagne, correspondait à une monnaie réelle. Mais à l'époque d'Oresme, cette monnaie de compte ne correspondait à aucune espèce monétaire réelle; c'était une habitude prise, une forme de langage. Cette monnaie de compte avait pour unité la livre, laquelle se divisait en sous, le sou se divisant lui-même en deniers. Il y avait même, et cela

n'était pas pour simplifier les choses, à l'époque d'Orsme, deux systèmes de monnaie de compte, le système tournois et le système parisien, l'un était le système des monnaies frappées à Tours, l'autre celui des monnaies frappées à Paris. De sorte que quand on disait, pour exprimer le montant d'un prix tant de livres, sous et deniers il convenait de spécifier si c'était des livres tournois ou des livres parisiens, parce que la monnaie tournois était plus faible que la monnaie parisienne.

À côté de cette monnaie de compte, il y avait une monnaie réelle; les pièces métalliques qui servaient aux paiements et qui portaient chacune leur nom, noms qui étaient multiples; francs d'or, royans d'or, deniers d'or aux fleurs de lys, deniers blancs aux fleurs de lys, petits tournois, gros tournois, petits parisiens, gros parisiens étaient des espèces matérielles avec lesquelles on faisait des paiements. C'est le prince qui décidait combien de livres, de sous ou de deniers, tournois ou parisiens, monnaie de compte, comptait chacune des espèces monétaires, chacune des pièces d'or ou d'argent. C'est le prince qui déclarait, comme dans la grande Ordonnance de réforme monétaire du 5 décembre 1360, que le franc d'or, pièce nouvelle que l'Ordonnance ordonnait de frapper, comptera pour 16 sols parisiens, le royal d'or pour 13 sols et six deniers, le blanc aux fleurs de lys pour 8 deniers. Décider cela de la part du prince c'était ce qu'on appelait fixer le prix des espèces en monnaie de compte, décider pour combien la monnaie réelle compterait en monnaie de compte; fixer ce prix des espèces, c'était ce qu'on appelait alors leur donner appellation.

La mutation en appellation consistait donc à apporter un changement à ce prix des espèces, à dire, par exemple, que le franc d'or, qui devait compter pour 16 sols, compta désormais non plus pour 16 sols, mais pour 17 ou seulement pour 15. "Qui ne voit que, faisant, le prince ne peut avoir d'autre but, comme dit Orsme que faire croître ou diminuer inraisonnablement et injustement les revenus et pensions fixés, au détriment de plusieurs c'est-à-dire d'un grand nombre". Cette mutation en appellation, qu'elle augmente ou diminue le prix des espèces, ne peut avoir d'autre but que de faire croître ou diminuer injustement les revenus et pensions fixés au préjudice de beaucoup. Il faut traduire "les revenus et pensions fixés" par tout ce qui se trouve dans le moment fixé et d'une façon

durable, les obligations à long terme, soit qu'elles soient de particuliers entre eux. "On, dit Oresme, lorsque les pensions et revenus d'aucuns, c'est-à-dire de beaucoup, sont trop faibles, on peut et parfois on doit les élever, mais pas par cette manière qui est préjudiciable et dommageable." La mutation d'appellation ne doit jamais être soufferte, et la communauté ne doit pas se permettre cela; à plus forte raison le prince ne doit-il pas en faire.

La mutation d'appellation est pour le prince, la plus tentante des mutations: mais elle ne peut être dissimulée.

Mais malheureusement, à cause de la facilité qu'elle offre, c'est la plus tentante des mutations pour le prince. Il n'est pas besoin en effet, de faire ren-trer les espèces dans les ateliers d'Etat, puis de procéder au travail de refonte et de reforge, un trait de plume suffit. L'opération est sans doute très facile, mais en revanche, c'est une mutation qui n'échappe à personne et nul ne s'y trompe, puisqu'elle consiste, non pas comme les autres en une altération matérielle, qui se peut dissimuler, mais en une injonction adressée à tous de tenir désormais les espèces pour ce que le prince veut qu'elles comptent; il faut donc que tout le monde en soit informé. Aussi le public, et Oresme ne manque pas de l'observer, détourne presque toujours l'effet de cette mutation non point pour le passé, non point pour les dettes des à présent établies ce sont les créanciers ou les débiteurs qui en souffriront, mais pour tous les prix à fixer dorénavant. Le public est en éveil, les prix nouveaux seront stipulés en espèces désignées par leur nom. Ainsi l'effet de la mutation sera qu'au lieu de stipuler en livres on stipulera en francs d'or, en blancs d'argent à la fleur de lys, ou bien, dans la mesure où le public continue de stipuler en monnaie de compte, il fixera des prix, soit plus hauts, soit plus bas, suivant le sens dans lequel la mutation a été faite. Le particulier changera ses prix dans un rapport qui annihilerait la mutation faite. Il en est de même avec le papier monnaie et l'inflation; quand la monnaie perd de sa valeur, immédiatement les nouveaux prix sont stipulés sur un plan plus élevé. Oresme constatait déjà cela de son temps; l'intérêt propre a toujours été aussi avisé dans tous les temps.

La mutation de poids de la monnaie, ou pareille mutation, peut être utile.

Le quatrième type de mutation, c'est la mutation de poids de la monnaie. Changer le poids des espèces, si l'on change en même temps et proportionnellement leur nom et leur prix ce n'est pas, à proprement parler, faire mutation, c'est faire une nouvelle monnaie, un nouveau type sans rien y perdre, et cela peut être utile,

quand il survient un changement réel dans la matière monnayable, lorsqu'elle deviendra trop vulgaire, trop abondante et qu'il faudrait des espèces d'un poids trop considérable pour représenter l'ancienne valeur d'échange. Cela se peut sans doute, mais c'est là chose rare, que par là la cause de mutation se produise.

Mais on ne peut changer le poids d'une monnaie sans changer son prix.

Mais changer le poids d'une monnaie sans changer son nom, son appellation, son prix, cela, dit Oresme, n'est avis que telle mutation est simplement illicite, spécialement au prince, qui ne peut nullement faire cette chose, si ce n'est loyalement et injustement, à son très grand blâme.

Le particulier qui fausse la mesure du blé ou du vin, dit Oresme, est réputé infâme et faussaire, c'est même chose aussi, si un particulier fausse le poids de la monnaie; mais quand c'est le prince lui-même qui fait cela, le prince qui met son image et sa signature sur la monnaie pour certitude du poids, alors c'est vraiment fausseté très vile et tromperie particulièrement frauduleuse, d'autant que le prince ne peut avoir pour mobile de faire cela que de s'approprier de l'argent, qui n'est pas le sien. Il reçoit, dit Oresme, les deniers de bon poids et il les fait rentrer, puis avec eux il forge deniers de petit poids, avec lesquels il paie comme s'ils étaient de bon poids, leur laissant la même force libératoire. "Alors quel serait donc celui qui en présence, qui diminue le poids ou la bonté de la matière ainsi figurée de son propre signe, a fait confiance." Cette mutation est simple et elle peut se dissimuler dans une certaine mesure, mais pas autant que celle qui va suivre.

V. La mutation en matière.

Substitution d'une matière à une autre ou changement dans l'alliage.

Le cinquième type de la mutation, c'est la mutation de la matière de la monnaie. Cela s'entend, soit de la substitution d'une matière à une autre, par exemple de l'argent au cuivre, soit d'un changement dans l'alliage, quand la matière de la monnaie est mixte et comporte un alliage, ce qui est le cas ordinaire. Un changement de matière proprement dite, la substitution d'une matière à une autre, cela peut, Oresme le reconnaît, devenir nécessaire, quand la matière, qui a été jusque là employée pour le monnayage, devient trop rare ou trop abondante; il est alors bon de rétablir les espèces à un format maniable. Mais telles causes de mutation ne sont guère advenues souvent.

Il peut être utile de changer l'alliage pour rétablir l'équilibre entre pièces de métaux différents.

Quant au second type de changement dans la matière, de changement dans l'alliage, dans la proportion de la mixture entre deux métaux, tant d'or fin et tant de cuivre, il peut aussi, par les mêmes considérations de principe de tout à l'heure, être utile

pour rétablir l'équivalence entre pièces, qui ont rapport ou proportion entre elles comme dans un système bimétalliste entre l'or et l'argent. S'il arrive que l'un des deux métaux vienne à augmenter de valeur par rapport à l'autre, le rapport légal établi entre les deux espèces ne correspond pas au rapport marchand; cela fait disparaître la bonne monnaie. On peut alors, en modifiant l'alliage, rétablir l'équilibre.

L'Union Latine en 1864, a modifiée l'alliage des pièces divisionnaires d'argent.

Un exemple bien simple de cette pratique, c'est celui qui en 1864, l'Union Latine, dont la France fait partie, a réalisé en réduisant de 900 à 835 millièmes l'argent fin des pièces divisionnaires d'argent, c'est-à-dire en remplaçant par du cuivre les 65 millièmes d'argent retirés. Les pays de l'Union Latine ont fait cette opération en 1864, parce qu'une rupture d'équilibre s'était produite entre le rapport réel et le rapport légal de l'or et de l'argent; le rapport de 1 à 15,5 était devenu un rapport de 1 à 15 et même de 1 à 14,5.

C'est à la communauté seule qu'il appartient de décider de cette mutation.

Cette mutation est encore plus condamnable que la mutation en poids.

Si cette mutation est légitime, dans tous les cas, c'est à la communauté seule à en décider, le prince ne doit absolument pas y toucher lui-même. D'ailleurs pourquoi le ferait-il? S'il y a nécessité de la faire, la communauté, à qui appartient la monnaie, saura aussi bien que lui s'il y a lieu de la faire. Et si le prince se passe de consulter la communauté, ce ne peut être que parce qu'il n'y a pas nécessité de changement et qu'il ne songe qu'à réaliser un gain, tout comme quand il change le poids sans changer le prix. "Avec cette mutation en matière, c'est-à-dire en alliage, la fausseté, la tromperie est pire que dans la mutation de poids, car elle est plus sophistiquée et moins apercevable, et ainsi davantage peut nuire et blesser la communauté". La monnaie conserve ses apparences et cependant ce n'est plus la même monnaie, il y a moins de métal fin que ne le comporte son appellation, il y a la proprement falsification de la monnaie.

Une pratique monétaire curieuse du temps d'Oresme.

A ce propos, Oresme nous renseigne sur une pratique monétaire curieuse. Les princes, pour ramener la confiance, qui se trouve souvent ébranlée par ces pratiques, peut-être aussi sur les instances de leurs sujets devenus méfiants, imprimèrent parfois le nom de Dieu, de la sainte Vierge, ou d'un saint, ou le signe de la croix sur la monnaie. C'était de façon que la vérité de la matière ou du poids fut mieux garantie, parce qu'alors la signature du prince, c'est-à-dire son effigie, participe du serment, "et si alors, dit Oresme, le prince change néanmoins la monnaie en poids ou en composition, il est, étant donné ces signes sacrés, religieux, qu'il a mis pour garantir la signa-

"ture, ostensiblement menteur, parjure et faux témoin  
 "et encore prévaricateur et même mépriseur de ce loyal  
 "commandement de Dieu: "Tu ne prendras pas le  
 "nom de ton Dieu en vain".

## VI. La mutation composée.

Enfin, le sixième type de mutation est celui  
 qu'Oresme appelle la mutation composée; c'est quand  
 plusieurs mutations simples, telles que celles que l'on a  
 vues, sont mises en une, c'est-à-dire quand on combine  
 toutes ou quelques-unes des mutations précédentes. Au  
 "vrai, jamais n'advint vraie question de faire mutation  
 "composée de monnaie. Du reste, si par aventure, vraie  
 "question en advenait par plus forte raison que les  
 "simples mutations, telle mutation composée jamais  
 "par le prince ne se doit faire, mais par la commu-  
 "nauté".

Nulle mutation  
 ne peut être faite  
 de la seule autorité  
 du prince; c'est à  
 la communauté  
 de décider.

Oresme, après avoir ainsi passé en revue les  
 différentes sortes de mutations monétaires, constate qu'il  
 est à conclure, en tant encore que la mutation soit fon-  
 dée en elle-même, qu'aucune ne doit être faite de la  
 seule autorité du prince, surtout lors que le prince vou-  
 drait faire telle chose pour son gain, même dans le  
 cas où la mutation, comme il l'a indiqué, pourrait  
 être fondée. Il résulte, d'autre part, de ce qu'a dit Ores-  
 me, que la communauté peut changer la monnaie,  
 puisqu'elle en est propriétaire.

Elle ne doit pas  
 faire de tels chan-  
 gements à tout  
 propos.

Mais la communauté aurait grand tort de  
 croire qu'elle peut user de son droit à tout propos. C'est  
 là une équivoque qu'Oresme prend grand soin de dissiper,  
 et il en signale le danger. La communauté ne  
 peut changer la monnaie que pour les raisons propre-  
 ment monétaires, qui ont été indiquées tout à l'heure  
 exceptionnellement; autrement si la communauté chan-  
 ge la monnaie à sa fantaisie, il s'en suivra le péril  
 que le prince ne veuille cette chose lui être attribuée.  
 La communauté doit user de son droit raisonnablement  
 et justement.

Cas dans lesquels  
 la communauté  
 peut faire muta-  
 tion. Avantages  
 de la mutation  
 dans ces cas.

Cependant, il y a deux cas dans lesquels Oresme  
 tient à reconnaître que la communauté, en dehors des  
 cas signalés, peut vouloir changer la monnaie; c'est  
 dans un but fiscal d'ailleurs. "C'est dit-il, pour faire  
 guerre", pour soutenir une guerre nationale de défense,  
 pour aider le prince dans la guerre "et aussi pour la  
 rédemption de son prince prisonnier". Dans ces deux cas,  
 Oresme admet que la communauté peut faire une mu-  
 tation en poids, de manière à faire finances, de ma-  
 nière à prélever sur l'ensemble de la communauté les  
 ressources dont on a besoin. Il lui semble que la mutation

dans ces cas n'est pas autre chose qu'un procédé d'imposition, dont il signale les avantages à certains égards." Etant donné que cette manière de lever imposition est d'un grand rendement, elle offre rapidité et sûreté de réalisation; surtout quand il s'agit d'une mutation en appellation, il y a très peu de frais de perception, point de risque de détournement des receveurs de l'imposition; puis, chose remarquable, dont les défenseurs des mutations se prévauvent, elle offre égalité et proportionnalité dans la charge, "car plus on, plus paye". Et enfin, et surtout ce mode d'imposition, dans ces cas exceptionnels, où la communauté peut en user, offre cet avantage de la généralité dans la charge de l'imposition car, ni clerc, ni noble, par privilège, ni autrement, ne s'en peut exempter; c'était une imposition, qui était à l'écart des modes d'imposition usuels, qui comportaient des exemptions et des privilèges.

Si le prince veut avoir le droit de changer la monnaie c'est pour en tirer profit.

Oresme considérant que la principale et finale cause pour laquelle le prince veut avoir la puissance de muter les monnaies n'est autre que pour y avoir et prendre gain à son profit, puisque autrement ce ne saurait être pour rien qu'il fit tant de manières de mutations quand les causes justes en sont si rares c'est pour en tirer finances à son avantage, il va considérer maintenant en lui-même ce profit que cherche le prince et il va ce demander comment on doit le juger. Il va établir que ce profit que le prince cherche par la mutation est: 1<sup>o</sup> injuste; 2<sup>o</sup> contre nature; 3<sup>o</sup> pire que nouve.

Le gain que le prince réalise ainsi est:  
1<sup>o</sup> injuste

1<sup>o</sup> - Le gain qui vient au prince par la mutation des monnaies est injuste. En effet, dit Oresme, puisqu'il n'appartient pas au prince de changer les monnaies, puisque c'est la communauté qui est propriétaire des monnaies, le gain résultant de la mutation ne saurait appartenir légitimement au prince, d'autant qu'il est de nécessité que la communauté ait dommage en proportion du gain que prend le prince. Non-seulement le gain ne lui appartient pas, mais il en prive la communauté. Le prince cherche-t-il à expliquer sa manière d'agir en invoquant l'utilité publique, en disant que ce qu'il fait, il le fait dans l'intérêt de l'Etat. Alors, écoutons ces paroles de haute portée politique, sans oublier que nous sommes au XIV<sup>e</sup> siècle et qu'elles peuvent avoir de l'écho dans notre temps, mutadis, mutandis, "Si le prince, dit qu'il convertit ce gain en l'utilité publique, il ne faut pas l'en croire, ni son seul dire, car par cette même raison de l'utilité de l'Etat le prince ne pourrait ôter ma robe et

" dire qu'il en a besoin pour le commun profit, car  
 " il n'est licite de mal faire, afin que bien advint.  
 " D'ailleurs si le prince peut faire une simple muta-  
 " tion et par elle prendre quelque gain, par pareille  
 " raison il peut faire plus grande mutation et pren-  
 " dre plus grand gain.... et il est vraisemblable que  
 " les choses restent ainsi, que le prince et ses successeurs,  
 " soit de leur propre mouvement, soit entraînés par  
 " ce mouvement, agiraient ainsi. Quand une première  
 " atteinte au droit est acceptée, la liberté de tous est me-  
 " nacée. Le prince pourroit ramener à lui tous les pé-  
 " cunes et les richesses de tous les sujets et par là les ra-  
 " mener en servitude, ce qui seroit le fait d'un parfait  
 " tyran, et non d'un prince (Chap. XV). Donc ce gain  
 " est injuste.

2<sup>o</sup> Contre nature.

1<sup>o</sup> D'abord par cela seul qu'il est injuste, il est contre nature.  
 2<sup>o</sup> Ce gain est contre nature; car toute injus-  
 tice est contre nature; mais cela est vrai spécia-  
 lement de l'injustice du gain dans les mutations  
 monétaires. " C'est, dit Oresme, chose naturelle que de  
 " multiplier et d'amasser des richesses naturelles, com-  
 " me grain, blé, froment, qui lorsqu'ils sont bien semés  
 " et cultivés rendent au centuple; mais c'est chose mons-  
 " trueuse et contre nature que les choses non aptes à en-  
 " fanter, que les choses stériles et sèches de toute espèce,  
 " fructifient et multiplient de soi-même. C'est par  
 " cette raison qu'Aristote au premier livre de la Politi-  
 " que prouve que l'usure est contre nature, car le  
 " naturel usage de la monnaie est qu'elle soit ins-  
 " trument à faire muter, à acheter les richesses naturelles  
 " et celui qui en use d'autre manière va contre l'institu-  
 " tion naturelle de la monnaie, quand il veut que les  
 " deniers enfantent et engendrent un denier, qui est  
 " chose contre nature". Oresme applique au gain tiré  
 des mutations monétaires le raisonnement d'Aristote  
 contre le gain tiré du prêt à intérêt. Mais de ce que di-  
 soit Aristote Oresme s'attache surtout à l'image dont  
 il usait, à cette image destinée à rendre l'idée que  
 l'intérêt est de la monnaie issue de monnaie. C'est  
 ainsi qu'a commencé à s'établir la légende, qu'Aristote  
 condamnait l'intérêt, parce que l'argent est stérile  
 de sa nature, parce qu'il ne fait pas de petits. L'ima-  
 ge employée par Oresme est juste, tandis qu'elle ne  
 l'était pas, quand il s'agissait, chez Aristote, du  
 prêt à intérêt. Pour l'usure elle pouvoit être discutée,  
 elle semble beaucoup plus juste appliquée au gain de  
 mutation.

3<sup>o</sup> Dire que l'usure.

Il y a plus, gain fait en mutation de



monnaie est pire que usure, Oresme consacre à la démonstration de ce dernier point le chapitre 17 de son traité. Pour faire ressortir davantage le caractère péjoratif du gain, fait par les mutations de monnaie, Oresme va mettre en opposition ces deux genres de gain et presque excuser, par comparaison le gain par usure.

Des trois manières par lesquelles on peut gagner en monnaie la mutation est la plus condamnable.

Il y a, dit-il, trois manières par lesquelles on peut gagner en monnaie sans s'en servir à son usage naturel, c'est le change, l'usure et la mutation de monnaie. Il dit en passant qu'Aristote avait fait mention des deux premières manières, le change et l'usure. Pour le change, c'est douteux. Sans doute cette condamnation est dans les lignes de la Morale économique d'Aristote.

Pour Oresme il s'agit de prouver que, de ces trois manières, la mutation de monnaie est la plus condamnable, que si la première manière, le change, est vile, la seconde, l'usure mauvaise, la troisième, celle qui résulte de la mutation de monnaie est pire, est très mauvaise. "En effet, dit Oresme, l'usurier, celui qui prête à intérêt, donne sa pécune, son argent à celui qui la reçoit volontairement et de son bon gré pour s'en aider et secourir en sa nécessité." En effet, l'usurier qui prête à intérêt, prête à quelqu'un qui emprunte volontairement pour s'aider de ce qu'il emprunte, et alors celui-ci donne au prêteur en outre de ce qu'il a reçu, l'intérêt. Cela est déterminé par un contrat entre eux, dont ils sont contents. "Mais le prince par un abus et inconvenante mutation de la monnaie emprunte de fait et non volontairement la pécune de ses sujets". D'un côté, dans le prêt à intérêt, il y a manifestation de volonté, tandis que cette espèce d'emprunt fait au public par la mutation de monnaie est un emprunt forcé et sans avoir à rendre, tout comme dans l'inflation. Ce procédé d'acquisition est donc "pareil et comme usure" dit Oresme, mais encore est pire, attendu qu'il est moins volontaire. Sans compter que, à la différence de l'usure, ne subvenant à aucune nécessité particulière, il n'advient de gain de mutation monétaire nulle aide à personne. Dans l'usure, celui qui emprunte tire parti de ce qu'il emprunte, mais dans la mutation, il n'en revient aucun avantage à personne dans la société. Le dommage que cause le prince, il le cause à la

communauté tout entière, et non pas seulement à ceux qui consentent comme fait l'usure. Bref, cette manière de faire gain est pire que l'usure, en ce qu'elle est tyrannique et frauduleuse, tellement qu'on peut douter si elle doit plutôt s'appeler violente proie, rapine ou exaction frauduleuse.

Mais cette pratique des mutations monétaires pour faire gain n'est pas seulement un outrage à la morale et à la justice, c'est aussi, dit Oresme, la méconnaissance de toute sagesse et prudente administration, une méconnaissance si grave qu'elle compromet l'avenir du royaume.

Inconvénients  
des mutations  
des monnaies.

Oresme va maintenant montrer les graves inconvénients de la mutation pour la communauté prise dans son ensemble, puis pour certaines classes les plus intéressantes de la communauté et qui sont particulièrement endommagées, enfin les inconvénients graves que présente cette pratique pour le prince lui-même.

N<sup>o</sup> Pour la  
communauté  
dans son ensemble.

a) disparition  
de la bonne mon-  
naie.

b) discussions  
entre contractants;  
troubles dans les  
relations d'échange.

En ce qui touche les inconvénients pour toute la communauté, Oresme rappelle d'abord ceux qu'il a déjà signalés dans son prologue, la disparition de la bonne monnaie, qui s'en va à l'étranger, malgré les mesures prises pour en empêcher la sortie, car les hommes portent plus volontiers leurs monnaies au lieu où ils savent qu'elles valent plus : Puis, ce sont les discussions continues entre les marchands et les clients, entre tous les particuliers, entre tous ceux qui contractent sur la valeur de la monnaie, discussions plus violentes parfois sur la valeur des monnaies que sur la valeur des marchandises elles-mêmes. "Le fait des marchands est si trouble que les marchands et mécaniques (artisans) ne savent comment communiquer ensemble, ne savent s'entendre, et faire des transactions entre eux. Les revenus du prince et des nobles, les pensions et les gages annuels et choses semblables ne se peuvent bien, ni justement fixer, ni payer. Le monde est trouble, et même le service divin et les annones curatives des pauvres en sont refroidies et retardées. Les œuvres de l'église consistant à donner l'instruction, à entretenir des écoles, des hôpitaux, tout cela se trouve trouble, parce que la monnaie advient; aussi ceux qui le faisaient sont gênés, ne savent plus où ils en sont de leurs affaires; en sorte que par ces mutations advient toute et innumérable perplexité, erreur en compte et en recette entre les hommes et met entre eux, à plusieurs occasions, fraude, abus et débat"

À ces graves inconvénients il ajoute les deux

L'étranger  
est incité à  
contrefaire les  
monnaies.

inconvenient que voici : l'étranger est incité à contrefaire nos monnaies empirées ; il les contrefait chez lui et il les apporte dans notre pays, où elles ont cours, et par ce larcin, emporte le gain que le prince pensait avoir, et ainsi ces mauvaises monnaies viennent dans le pays et elles sont remplacées à l'étranger par la bonne monnaie qui en sort.

La mutation  
encourage aussi  
si les faux  
monnayeurs.

Ce n'est pas seulement l'étranger qui est incité à faire de la fausse monnaie, ce sont aussi bien les sujets eux-mêmes, sauf les peines sévères qu'ils encourent et que les étrangers n'ont pas à redouter, s'ils restent chez eux. Le prince, dira Oresme, par telle diversification ou sophistication des monnaies, donne occasion aux mauvais de faire fausse monnaie, lors pour ce qu'il semble assez mauvais être moins contre leur conscience falsifier la monnaie, attendu qu'il leur parait que le prince le fait.

Les mutations  
entraînent l'u-  
sure de la mon-  
naie.

Soit là un grave inconvénient pour la communauté, il y en a un autre. La monnaie, à être constamment fondue et refondue, pour les mutations monétaires se consomme, la matière monnayable se diminue d'elle-même. En effet, il y a toujours une perte à la fabrication, et quand cette fabrication se répète sans cesse c'est autant de perdu pour le stock métallique lui-même, constitué de la monnaie en circulation.

Sur ces inconvénients, qui sont pour toute la communauté, Oresme fait cette observation très juste que, de même que certaines maladies chroniques sont plus dangereuses par cela qu'elles passent plus inaperçues et nous affectent moins violemment, de même, le mal qui vient de la mutation des monnaies, est d'autant plus périlleux qu'il n'est pas si vite senti du peuple, comme il le serait par une autre sorte d'imposition de perception ; petit à petit le mal s'aggrave, se multiplie automatiquement.

2<sup>e</sup> Pour les  
classes les plus  
intérieures saines  
de la commun-  
auté.

En outre, ces mutations de monnaie sont particulièrement dommageables à une partie déterminée de la communauté et c'est à la partie saine, travailleuse et utile, comme dira Oresme, aux juges, aux chevaliers, c'est-à-dire à ceux qui n'ont pas le droit de faire commerce ; aux cultivateurs et aux artisans, aux ecclésiastiques, aux religieux, à toutes ces classes de la population, la mutation est particulièrement dommageable, alors qu'elle est profitable à cette autre partie de la communauté, dont l'industrie est vile et non nécessaire à la chose publique, à savoir les changeurs, les marchands, les banquiers et autres

semblables, tous gens indignes des grosses fortunes qu'ils amassent et que la mutation des monnaies leur donne précisément l'occasion d'amasser, au détriment des pauvres gens, qui en sont d'autant plus appauvris, parce qu'ils savent jouer de toutes ces circonstances et tirer leur épingale du jeu.

Les mutations profitent aux amis du gouvernement.

Oresme signale encore une autre spéculation que sont à même de pratiquer, s'ils ne sont pas honnêtes, ceux qui manient les affaires publiques ou simplement ceux qui approchent le Gouvernement. Spéculer dans le bon sens du mot, c'est prévoir; mais savoir, c'est bien plus que prévoir, et quand le fait, d'où dépend la hausse ou la baisse de valeur, est comme la mutation monétaire un fait du Gouvernement, on peut connaître ce fait d'avance, si l'on est ami du Gouvernement.

" Quand le prince, dira Oresme, ne prévient pas le peuple de la mutation qu'il veut faire, d'aucuns par ruse ou par ami, savent cette hausse secrètement, et alors ils achètent des marchandises pour la faible monnaie, et puis après, les vendent pour forte, quand le fait connu par eux est une mutation en hausse, et ainsi soudainement sont faits riches et gagnent trop et indûment contre le naturel et légitime cours des marchandises.

3<sup>o</sup> Pour le prince lui-même.

Enfin, quant au dommage que la mutation monétaire porte au prince lui-même, bien que le prince ne cherche et ne croie y trouver qu'avantage, ce dommage qui advient au prince lui-même du fait des mutations qu'il pratique, il est surtout d'ordre moral. Est-ce à dire que pour être d'ordre moral seulement, il ne doit pas retenir sérieusement l'attention du prince, tant s'en faut et Oresme nous le montrera éloquemment à la fin de son *Traité*. Ce dommage résulte surtout du sentiment, qui doit finir par naître dans l'esprit du peuple, en voyant son prince mentir, c'est-à-dire appeler or ce qui n'est pas or, livre ce qui n'est point la livre connue, c'est-à-dire en somme, en voyant le prince pratiquer ce qu'il punit en tout autre de très laide et infâme mort.

Oresme examine les divers arguments fournis par les partisans du droit de muter les monnaies.

Oresme, avant de montrer au prince quelles terribles conséquences cela peut avoir pour lui, veut dissiper préalablement tous les sophismes des courtisans et flatteurs, qui s'appliquent à persuader le prince que changer la monnaie est pour lui un droit; il veut examiner la thèse des défenseurs de la politique des mutations monétaires, l'examiner de près et la réfuter. L'argumentation d'Oresme est aussi décisive que nerveuse et concise; grâce à lui on va voir les deux thèses en présence et en opposition

de son temps, bien ramassées. Il consacre à ce sujet les chap. 23 et 24 de son traité. Le chapitre 23 est intitulé le "l'argument en quoi le prince peut muter des monnaies." Il y expose toutes les raisons, qui sont invoquées à l'appui de l'existence de ce droit. Dans le chapitre 24 intitulé, "réponse aux arguments précédents et conclusion principale." Oresme réfute un à un les arguments dans le même ordre, où ils ont été exposés dans le chapitre précédent. Pour notre exposé, nous indiquerons chaque argument et immédiatement la réponse qui y fait Oresme.

1<sup>e</sup> La raison d'Etat doit être écartée.

En premier lieu, à l'appui du droit du prince de muter les monnaies, on invoque la raison d'Etat. C'est coutume de dire qu'en cas de nécessité toute chose appartient au prince. Or, quand le prince est dans la nécessité la mutation de monnaie est un moyen d'imposition très convenable et idoine, comme on l'a vu, à propos des cas où la communauté peut user du procédé, en cas de guerre et du roi prisonnier. La raison d'Etat en cas de nécessité, l'excellence du mode d'imposition, c'est là, dit Oresme, un ordre d'idées délicat. Toutefois comme la raison d'Etat est trop facile à feindre, il faut s'en tenir à ceci que s'il y a lieu de faire une mutation dans ce but, c'est la communauté qui en est juge. Le prince doit assembler la communauté ou ses représentants autant qu'il est possible, et si les circonstances ne le permettent vraiment pas, le prince doit alors recourir, non à une mutation de monnaie, mais à un emprunt par manière de prêt, dit Oresme, dont il devra faire plus tard pleine restitution. Oresme écarte donc la raison d'Etat comme trop périlleuse par l'abus trop facile qui peut en être fait.

2<sup>e</sup> Le prince n'a pas reçu du Pape le privilège de muter la monnaie.

En second lieu, d'après les défenseurs du droit du prince de faire des mutations, le prince aurait un privilège privé, un privilège que lui aurait donné pour cela le pape, dont il jouirait par hérédité. "Dieu me garde, dit Oresme, de me mettre en travers de la puissance du Pape, mais ne serait-ce pas lui faire injure que de lui attribuer de pareilles choses, c'est à dire en somme de donner licence de faire mal. Et puis comment le Pape aurait-il le droit de permettre une chose, qui ne pourrait lui être permise à lui-même."

3<sup>e</sup> La communauté n'a pu se déposséder de ce droit au profit du prince.

En troisième lieu, les défenseurs des mutations monétaires disent que la communauté, propriétaire de la monnaie, qui est par conséquent en droit de la changer, aurait concédé et octroyé au prince ce droit, dont elle se serait dépossédée au profit du prince. Mais Oresme répond

que d'abord la communauté elle-même n'a le droit de changer la monnaie que dans des cas déterminés, dans les cas que l'on a vus, sans quoi ce sera une partie de la communauté qui exploitera l'autre. A la vérité, la communauté peut déléguer l'exercice de ces droits au prince, mais alors le prince doit exercer ses droits dans les conditions raisonnables où la communauté le ferait elle-même; le prince devrait agir en tant que délégué, non pas comme principal acteur, mais comme exécuteur de l'ordonnance publique, et par conséquent, il ne devrait faire que ce que la communauté aurait fait.

a) la communauté ne peut disposer de plus de droits qu'elle n'en a.

Que si l'on prétendait que la communauté s'est dépossédée plus que du simple exercice de son droit, qu'elle aurait délégué totalement son droit de propriété sur la monnaie, au prince, il faut répondre, en premier lieu, qu'il n'appartient pas à la communauté d'user mal de sa propre chose et que le prince ne saurait avoir reçu de la communauté plus de droit qu'elle n'en avait.

b) la communauté peut toujours révoquer la concession faite.

Il faut répondre, en second lieu, que la communauté, qui naturellement est franche, libre, et tend à la liberté, n'aurait pu, faire cela, se déposséder de son droit sur la monnaie que mal conseillée ou trop épouvantée et contrainte et qu'elle peut toujours révoquer et rappeler les concessions qu'elle aurait faites dans ces conditions violentes et trompeuses.

c) La communauté n'a pas le droit de se déposséder de son autorité sur la monnaie.

Il faut répondre, en troisième lieu, que la communauté n'a pas le droit de se déposséder de son autorité sur la monnaie, car il est des choses qui appartiennent à chacun comme de droit naturel et qui ne peuvent jamais être transportées justement à autrui. C'est ainsi et en ce sens que la monnaie appartient de droit à la communauté, elle est à elle seule et ne peut être à d'autres. "La communauté, dit Oresme, ne peut pas plus abandonner ce droit au bon plaisir du prince qu'elle ne pourrait lui donner le droit d'abuser des femmes de ses concitoyens."

HE. Le prince n'a pas le droit de faire gain pour le soin qu'il prend de la circulation.

En quatrième lieu, les défenseurs du droit du prince disent qu'en admettant que de droit commun ce soit à la communauté qu'il appartienne d'ordonner des monnaies, ne se peut-il pas que, étant donné le grand nombre des individus qui composent la communauté, ceux-ci ne puissent s'entendre et alors n'est-il pas naturel, dans ces conditions, que le droit passe au prince. Voici ce que répond Oresme: "Mais si cela se peut, c'est quand à aucune partie et pour quelque temps, mais non

"pas octroyer au prince la puissance de prendre tant de gain par d'indues mutations." On comprend à la rigueur que le prince, quand il peut apparaître qu'il est obligé de se substituer dans un cas donné à la communauté, preme un émolument, car c'est un travail qu'il accomplit, une peine, sinon pour lui, du moins pour ses officiers, mais ce doit être un émolument raisonnable, il faut que ce soit, comme il en doit être du seigneurage même, que le prince perçoit pour la forge. Donc, même si le roi opère dans de pareilles conditions, ce n'est pas cela qui légitime le gain qu'il cherche dans les mutations de monnaie.

5° Le prince n'a pas le droit de se procurer les revenus indispensables pour tenir son rang, par les mutations de monnaie,

Enfin, les défenseurs du droit du prince donnent pour ultime raison, que le prince devant tenir son Etat, c'est-à-dire devant faire figure honnête, et magnifiquement, tant pour sa dignité que pour l'honneur de la communauté, il convient qu'il ait des revenus, qui soient à sa disposition et qu'il peut se procurer, quand il le juge bon. Il est possible, disent les défenseurs du droit du prince, que la plupart de ces revenus lui aient été jadis assignés sur le fait de la monnaie, de telle sorte qu'il lui fût licite de prendre gain en changeant la monnaie. Et alors continuent-ils, vouloir ôter au prince ce droit quand il lui semble être nécessaire, c'est attenter contre l'honneur du royaume et déshériter le prince, c'est le déchoir de la magnificence à laquelle il a droit. La communauté ne se donnerait pas ainsi le ridicule de paraître ne pas pouvoir soutenir un prince, car il n'appartient à la communauté d'avoir un prince s'il n'a excellent et noble Etat." Orsme déclare que c'est là le langage de menteurs flatteurs et faussaires, traîtres à la chose publique qui circonviennent le prince. Certes, dit-il, il doit avoir revenu pour tenir son Etat, mais ce n'est pas sur la monnaie qu'il doit prendre ce revenu, procédé d'où naissent tant de maux pour la communauté, il a d'autres manières pour s'assurer des revenus il ne faut pas parler de ceux-là.

Le prince ne peut demander une aide à condition de s'abstenir de changer la monnaie.

Orsme termine sur cette discussion entre partisans et adversaires des mutations monétaires par deux observations. La première c'est que, de tout ce qui vient d'être dit, il résulte que le prince n'est aucunement fondé à demander une aide, une pension, une augmentation quelconque en échange de la promesse qu'il ferait de s'abstenir désormais de changer la monnaie. Cela s'est produit, en effet, de temps à autre

et assez fréquemment. Il arrivait parfois que le prince se feroit payer cette bonne action, alors qu'il n'avait droit à rien pour cela, pour l'abandon d'un droit, qu'il ne possède pas.

Le prince devrait en cas d'abus perdre son privilège sur la monnaie.

Oresme observe encore qu'à supposer que le prince ait vraiment privilège de faire aucune chose sur la monnaie pour raison de le faire bien, de l'entretenir en état, encore devrait-il perdre ce privilège, au cas où il en abuserait, au cas où il changerait ou il falsifierait les monnaies, pour son singulier gain, pour son gain à lui.

La conclusion du traité d'Oresme.

Oresme estime avoir suffisamment éclairé à la fois le peuple et le roi, l'un et l'autre doivent connaître leurs devoirs et leurs droits, l'un et l'autre doivent connaître aussi quelles conséquences résultent de l'oubli de ces devoirs et de la violation de ces droits. Toutefois, avant de terminer, dans un dernier chapitre, le chapitre 26, tout vibrant du patriotisme le plus éclairé, empreint du plus vif sentiment de la liberté civile et civile, Oresme avertit une dernière fois le roi et redit au peuple son droit.

L'avertissement au roi.

" J'ai intention de déclarer que les mutations précédentes sont contre l'honneur du roi et préjudicent à la succession royale comme à ses enfants, que le roi soit bien convaincu que pareille fraude, et si j'ose dire larcin, ne peut jamais être conseillé que par des hommes de pensées et d'intentions corrompues, prêts à pousser le prince dans toutes les perversités tyranniques et à la spoliation de ses sujets. Or, par là, le royaume se dispose à toute perte ou à être transféré à des étrangers, et le roi pourrait-il assez se lamenter et pleurer, quand par sa négligence ou son mauvais gouvernement lui et ses héritiers perdraient possession du royaume accru par les nobles vertus de ses prédécesseurs."

Conseils au peuple.

" S'adressant au peuple, il écrit: " Si le roi ne connaît son devoir et viole le droit et la liberté de ses sujets, c'est à eux de ne point se laisser tyranniser. " A Dieu ne plaise que le franc courage des Français fut si contredit que volontairement ils se laissent ainsi faire. La servitude à eux imposée ne pourrait longtemps durer, car si grande que soit la puissance des tyrans, elle est violente, insupportable aux cœurs libres des sujets. Qui conque donc voudrait par quelque manière attirer et induire les seigneurs de France à régime tyrannique, certes il exposerait le royaume à grande honte et le préparerait à sa fin, car jamais la très noble seigneurie des rois de France n'apprit à tyranniser,



qui aussi le peuple gallican s'accoutuma à la sujétion. Si royal séquelle déchoit, sans nul doute, « elle perdra son royaume et sera translaturée en « d'autres mains. »

Les pratiques sur les monnaies pendant la fin du XIV<sup>e</sup> siècle

Ce ton ému de la préface d'Oresme daté du traité d'Oresme; il est probable que ce traité, dans lequel il parle ainsi a été écrit dans les années les plus calamiteuses du règne de Jean le Bon, lorsque, par la faute de certains conseillers on ne vit pas moins de soixante et onze mutations monétaires en dix ans. Charles V, à qui s'adressait Oresme, alors qu'il n'était encore que le duc d'Orléans, mais régent du royaume pendant la captivité de son père, eut recours à la même pratique, noyant jusqu'à douze livres le marc d'argent (250 grammes) qui, d'après la grande Ordonnance de 1255, obtenue par les États Généraux de Blois, ne devait jamais dans l'avenir produire plus de six livres. Par l'effet des mesures de Charles V, il était arrivé à représenter douze livres. Cette mutation énorme fut le signal d'un grand soulèvement, le 23 Novembre 1357.

Elles se sont arrêtées sous Charles V.

Une fois monté sur le trône, le duc Charles, devenu Charles V, paraît s'être inspiré des sages leçons d'Oresme. Son règne présente une fixité monétaire à laquelle on n'était plus habitué. Les bienfaits qui résultèrent de cette relative fixité monétaire furent sans doute pour beaucoup dans la prospérité, qui marque son règne, et pour quelque chose aussi dans le surnom élogieux, le surnom de Sage que lui donnèrent ses sujets.

Mais elles ont repris sous Charles VI.

Mais bientôt les inquiètes prédictions d'Oresme purent paraître à la veille de se réaliser, on put craindre que le royaume fût translaturé dans des mains étrangères avec la royauté de Charles VI et les désastres de ce règne, qui amenèrent le retour des mêmes déplorables pratiques monétaires que dans le passé. Et tel point que l'Université de Paris, en core éclairée sans doute par les leçons de son ancien recteur, Buridan, et le solide traité d'Oresme, se fit l'interprète du mécontentement général dans les remon-

La pratique de l'altération des monnaies s'est continuée dans les siècles suivants.

frances qu'elle adresse au roi en 1412. Malgré tout, les vrais principes en matière monétaire continuèrent d'être oubliés à ce point qu'on les regarda presque comme des nouveautés quand, au XVI<sup>e</sup> siècle, Jean Bodin se fera l'organe à son tour de ces récircinations. Ces altérations d'ailleurs générales, en Europe, ne s'arrêteront en France qu'à la Révolution française qui, d'ailleurs, connaîtra les assignats, ce fut encore pire. A la veille de la Révolution, en 1789 la livre, la vieille unité monétaire du temps de Charlemagne ne représentera plus, par l'effet de ces mutations, que  $\frac{1}{26}$  de l'argent fin qu'elle contenait au temps de Charlemagne, et  $\frac{1}{10}$  de la quantité prescrite par Charles V.

La tarification des prix

A l'époque où se produisaient ces mutations monétaires, on voyait fréquemment intervenir des ordonnances tarifiant les marchandises fixant les prix, non pas le prix ne varietur, mais le prix maximum non de toutes les marchandises, mais d'une grande quantité de marchandises et des salaires, politique de tarification des prix. Autrefois, des mobiles d'ordres divers inspirèrent cette pratique, notamment l'idée si profondément implantée dans les esprits au Moyen-Age, surtout par les scolastiques, d'un juste prix des marchandises et du travail. Cela déjà poussait les pouvoirs publics, en certains moments à vouloir, quand ils jugeaient les prix excessifs, les régler, les tarifier, leur fixer un maximum. Il y a aussi en ce qui concerne spécialement les grains, la politique dite amonnaire, la politique d'approvisionnement en grains du royaume, qu'on peut appeler plus exactement, en usant du langage du temps, la police des grains. Toutes les fois que l'on craignait la disette, on fixait aux grains un prix maximum.

La pratique des mutations monétaires a été une des causes de la politique de tarification des prix et des salaires.

Toutes ces raisons, tous ces mobiles inspiraient certes cette pratique de la tarification, mais la pratique des mutations monétaires y fut aussi pour beaucoup, c'est elle surtout, qui explique la grande extension donnée par moments à la pratique de la tarification des prix et des salaires. Cela est d'ailleurs facile à comprendre, les mutations monétaires que décide le roi, il les conçoit ordinairement pour son propre avantage, et il voudrait bien qu'elles n'eussent que les effets qu'il poursuit. Mais de cela il n'est pas maître, la loi de

la valeur est plus forte que lui; des conséquences se produisent, dont il ne voudrait pas, et pour y obvier, il prend de nouvelles mesures, il s'embourbe ainsi dans un empirisme inextricable.

Le prince prohibe la sortie de la monnaie hors du royaume.

D'abord, le prince et ses conseillers craignent que les mutations monétaires fassent fuir la bonne monnaie à l'étranger, alors ils élaborent vite des Ordonnances prohibant sous des peines sévères la sortie des monnaies hors du royaume. L'Ordonnance typique à cet égard et qui a été maintenue et maintes fois rééditée, c'est l'Ordonnance de Philippe le Bel du 28 Juillet 1303. Prohibition à peu près vaine, comme le montre la répétition si fréquente de ces ordonnances prohibitives, comme le montrent les observations répétées de Buridan et de l'Université de Paris. On a beau faire, la bonne monnaie fuit toujours.

Les mutations monétaires se répercutent sur les prix. Cause et hausse à mesure que les espèces s'affaiblissent.

D'un autre côté, ces mutations monétaires ne manquent pas non plus de se répercuter sur les prix, soit en baisse, soit en hausse, suivant le sens de la mutation; mais la ligne générale, dans laquelle se font les mutations est plutôt celle de l'avilissement des espèces. Puis, comme Orsini l'a noté, si le roi augmente le poids ou le titre des monnaies, ce n'est que pour préparer une diminution plus profitable. Il y a donc à ne tenir compte que des mutations dans le sens de la baisse; les prix vont haussant à mesure que les espèces s'affaiblissent. Les espèces ayant moins de valeur métallique, il faut en donner plus, donner des prix plus grands pour avoir la même marchandise qu'autrefois. Par là la combinaison du prince se trouve déjouée au moins en partie.

Le prince doit payer tout plus cher.

Le prince, s'il a, grâce aux mutations plus de monnaie à sa disposition, doit aussi payer tout plus cher. Par la mutation qu'il a pratiquée, il a bien diminué le poids des dettes déjà nées au moment de la mutation, mais l'étendue de ses dettes futures, de ses dettes à naître, subira le contre-coup de la hausse des prix et dans cette mesure cette augmentation de monnaie dans ses coffres, qu'il comptait avoir, se trouve annihilée; les fonctionnaires, les officiers royaux à gage fixe, demandent le relèvement de leurs gages. Devant cette hausse des prix, due aux mutations, il faut relever les traitements des fonctionnaires et le trésor s'enlise.

Les créanciers à terme soit de l'Etat, soit d'autres particuliers sont lésés par ces hausses des prix dues aux mutations monétaires.

Dans le public, ceux qui ont la situation de créanciers réclament. Or, les créanciers à terme, les créanciers à très longue échéance, même à échéance indéterminée, sont nombreux dans l'ancienne France, dans un Etat économique, où le prêt à intérêt étant interdit en principe, le seul moyen de tirer profit de ses capitaux mobiliers, sans les faire valoir soi-même, c'est le procédé de la rente foncière ou de la rente constituée. Quand, à cette époque, on voulait tirer intérêt des capitaux qu'on possédait sans les mettre en œuvre soi-même, on ne pouvait pas en principe les prêter, mais on pouvait les constituer en rente foncière ou en rente constituée le prêteur alors n'avait pas le droit d'exiger son remboursement. Ainsi les créances à long terme étaient extrêmement nombreuses et leurs arriérés, du fait de la hausse constante des prix, due à la diminution constante des monnaies, se trouvaient constamment diminués. Les rentiers de l'Hôtel de Ville de Paris subissent eux aussi cette dépréciation de leurs arriérés, et alors, avec griefs communs à tous les créanciers, ils ajoutent ce grief particulier, qu'ils ont affaire à un débiteur malhonnête, puis qu'il diminue lui-même sa propre dette par les mutations, qui sont faites.

D'après Malestroit, c'est l'affaiblissement des espèces par suite des mutations qui a causé au XVI<sup>e</sup> siècle l'enchérissement de toutes choses.

Voilà des conséquences que le prince ne cherche certes pas, quand il fait une mutation; mais il n'en est pas moins vrai qu'elles se produisent et la hausse de prix, comme suite de l'affaiblissement des espèces ou de l'augmentation de la livre est si certaine, qu'au XVI<sup>e</sup> siècle un maître des monnaies, Malestroit, croira pouvoir soutenir que l'énorme enchérissement de toutes choses, qui marque le XVI<sup>e</sup> siècle n'a pas d'autre cause, ni d'autre mesure que l'affaiblissement des monnaies par suite des mutations. Il est vrai que Jean Bodin prouvera que c'est là une vue trop étroite, trop exclusive. La raison de cette hausse de prix constante c'est l'affaiblissement des monnaies.

Le prince est impuissant à empêcher que les espèces affaiblies ne soient reçues que pour

Le prince a beau ordonner que les monnaies échangées doivent avoir ou conserver le cours qu'il prescrit, il a beau décider que les espèces affaiblies conserveront leur cours d'avant la mutation, rien n'y fait; ces monnaies affaiblies on ne les accepte dans le public que pour ce qu'elles

leur valeur  
réelle.

valent d'après leur poids et leur alliage, on les prend comme marchandises et l'on se moque de l'évaluation royale. C'est ce que dira, après bien d'autres, Malesherbes. On reconnaît en cela l'opinion du vulgaire, qui a toujours été maîtresse quelque résistance que les rois y aient faite, ils ont été finalement vaincus et contraints de suivre la volonté désordonnée du peuple. Malesherbes blâme dans le vulgaire ce qu'il appelle sa sottise, c'est-à-dire de ne pas croire le prince, quand celui-ci déclare que si l'on voulait observer les décisions royales tout irait bien. Alors, ces flatteurs représentent au roi que sa volonté souveraine étant méconnue, c'est à lui d'imposer sa volonté à des sujets, qui refusent d'être sages. Le seul moyen qui s'offre pour cela c'est de fixer d'autorité le prix maximum des marchandises les plus nouvelles et des travaux de mains. Voilà comment le dérèglement des monnaies conduit, pour sa part, aux tarifications légales des prix et des services.

Tarififier le  
prix des mar-  
chandises et des  
travaux revient  
à vouloir fixer  
la valeur de la  
monnaie.

Il convient de remarquer qu'imposer ces tarifications, au regard du moins des marchandises et des travaux, auxquelles elles s'appliquaient, était à proprement parler vouloir fixer la valeur de la monnaie, puisque c'était déterminer légalement le taux d'échange des marchandises tarifées contre les espèces. Il faut noter soigneusement que pareille pratique était toute autre chose que de fixer ce qu'on appelait le prix des monnaies. Il faut en effet se garder de jamais confondre ces deux points de vue : fixer le prix des monnaies, c'est dire pour combien comptent en monnaie de compte les espèces réelles, ce n'est pas fixer la valeur de la monnaie. Mais tarifier le prix des marchandises, leur fixer un prix maximum c'est en effet fixer la valeur minima des espèces, c'est déterminer ce pour combien elles s'échangeront contre telle ou telle espèce de marchandise.

Les particu-  
liers ont tou-  
jours réussi à  
esquiver la ta-  
rifification.

Quand on prenait de pareilles mesures, il faut observer que malgré cela, alors comme à toute époque, où la même mesure a été prise, les particuliers ne s'y laisserent jamais prendre; ils ne manqueraient jamais de trouver mille moyens d'esquiver cette tarification. On l'a vu assez récemment soit dans la seconde partie de la Guerre, soit dans les premières années qui ont suivi la Guerre, où des mesures de tarification des

prise ont été prises, sans qu'on vit jamais qu'elles aient fait baisser un seul prix. Les marchands trouvent moyen d'éviter la tarification, et cela, non sans se faire payer le prix de la punition qu'ils encourent.

*Discussions qui se sont élevées au XVII<sup>e</sup> siècle sur les causes de la grande hausse des prix.*

La hausse énorme des prix au XVI<sup>e</sup> siècle a suscité des controverses intéressantes.

Nous allons examiner maintenant un phénomène de hausse exceptionnelle des prix, non point tant en lui-même, que dans les discussions doctrinales, auxquelles il a donné lieu. En effet, le XVI<sup>e</sup> siècle connut, surtout dans sa seconde moitié une hausse des prix énormes, si considérable et si rapide qu'elle ne pouvait manquer de provoquer des discussions touchant ces causes. L'affaiblissement des monnaies, du fait de mutations est bien regardé par tous ceux qui se mêlent au débat comme devant entrer en ligne de compte dans l'explication de la hausse des prix. Cela n'est contesté par aucun de ceux qui prennent part au débat; seulement, tandis que certains pensent que c'est la mutation monétaire, qui est la cause unique de la hausse des prix, d'autres estiment que cette cause ne suffit pas à expliquer toute la grandeur de la hausse, et c'est de là que vient l'intérêt de ce débat.

Evidemment, la question par elle-même relève de la science économique plutôt que des doctrines, réserve faite toutefois du point de vue du remède, qui sera touché, mais fort peu. Seulement, de ce que la question a surtout un caractère scientifique, ce n'en est pas moins une discussion, qui a tenu trop de place dans les préoccupations du XVI<sup>e</sup>, pour qu'on ne lui fasse pas une place dans l'histoire des doctrines. Enfin les faits et les discussions ont trop de rapports avec des faits et des discussions qu'on connaît pour qu'il n'y ait pas intérêt à s'y arrêter.

Écrits que les causes de la hausse des prix a suscitées au XVI<sup>e</sup> siècle.

Les écrits spéciaux que cette question des causes de la hausse des prix a suscités sont assez nombreux. Pour n'en citer que quelques-uns, il y a le "Discours sur les causes de l'extrême cherté, qui est aujourd'hui en France," écrit dès 1574, et qui est attribué à Girard de Baillan remarquable par

certains côtés. Il y a aussi un autre écrit, intitulé : "Le paradoxe sur le fait des monnaies" (1578), brochure de François Garreaux, Conseiller du roi et Général des monnaies. Ces écrits et plusieurs autres se trouvent analysés soigneusement dans une thèse de M. André Liotey de la Faculté de Paris (1931), intitulée : la hausse des prix et la lutte contre la cherté en France au XVI<sup>e</sup> siècle.

Les deux écrits les plus intéressants sont celui de Malestroit et celui de Jean Bodin.

Mais les deux écrits que l'on va considérer sont, d'une part, "les paradoxes de Malestroit" (1566), d'autre part, la réponse que Jean Bodin, l'auteur des "Six livres de la République", fit à Malestroit. Ces deux écrits, de notre point de vue spécial, sont certainement de beaucoup les plus intéressants sans compter qu'ils parurent des premiers, et que les écrits, qui suivirent, s'en inspirèrent largement. La réponse de Jean Bodin, telle qu'il la présente sous sa forme dernière, a pour titre complet : "Réponse aux Paradoxes de M. de Malestroit touchant le fait des Monnaies et l'encherissement de toutes choses" (1578). La substance de cet écrit est formée de deux écrits que Bodin avait publiés l'un en 1568, l'autre en 1578. Ces deux écrits ont été fondus par Bodin lui-même en un seul opuscule, cette même année 1578. On trouve la réponse de Bodin dans cette forme, et en même temps "les paradoxes de Malestroit" dans l'édition des Six livres de la République de Jean Bodin de 1593 (Lyon 1593).

Les paradoxes sur le fait des monnaies de M. de Malestroit.

Malestroit était un Conseiller du roi, chargé par Charles IX, en sa qualité de Maître de la Chambre des Comptes d'étudier le fait des hautes prix. Après trois années d'études sur ce sujet, c'est lui-même qui nous le dit dans sa lettre préface au roi, par laquelle il lui envoie son mémoire, il transmet au roi le résultat sommaire de ses recherches, en disant qu'il se réserve d'en dissertier plus longuement par la suite. Il donne ses conclusions. "Or, dit-il, un fait s'est imposé à son attention, c'est l'étrange encherissement que l'on constate de toutes choses, lequel d'ailleurs est tel que chacun, tant grand que petit, le sent à sa bourse, mais peu peuvent en expliquer la source et l'origine, lesquelles source et origine font nécessairement tirer du fond et abîme des monnaies." Cette origine de la hausse générale des prix, il faut nécessairement aller la chercher dans le fond et abîme des monnaies, c'est-à-dire dans l'institution

monétaire. En effet une hausse de prix, quand elle est absolument générale, doit avoir une cause unique; sans doute il peut y en avoir d'autres, mais ces autres causes se combinent avec elle. Malestroit voit donc juste, et il dit que pour lui l'explication, à laquelle il s'arrête est grandement paradoxale, c'est-à-dire fort éloignée de l'opinion du vulgaire. Voilà pourquoi il donne lui-même à son écrit celui de "paradoxes" Malestroit pose en forme de thèses ces paradoxes, comme l'on faisait jadis dans les Universités. A la fin du volume, il y avait deux ou trois pages consacrées à ce qu'on appelait les thèses, c'est-à-dire quelques formules nettes, lapidaires, sur lesquelles le candidat avait à être interrogé.

Le premier des paradoxes de Malestroit.

Ces paradoxes sont au nombre de deux, mais le premier seul est intéressant à notre point de vue. Cette première thèse est ainsi conçue: "On se plaint à tort en France de l'enchérissement de toutes choses, attendu que rien n'y est encheri depuis trois cents ans". Cependant Malestroit vient de nous dire, dans sa lettre au roi, que ce qui est frappant c'est l'étrange enchérissement de toutes choses, et dans un instant, en concluant, il dira: De là vient le grand enchérissement, qui est maintenant de toutes choses.

Il prend le mot enchérissement dans deux sens différents.

Mais Malestroit prend le mot enchérissement dans deux sens différents. Il le prend, tantôt dans le sens de hausse des prix, tel que les prix sont estimés en numéraire, tantôt dans un autre sens, qui est celui-ci: quand peut-on dire qu'une chose est réellement encherie? "L'on ne peut dire qu'une chose soit maintenant plus chère qu'elle n'était il y a trois cents ans, sinon que pour l'acheter il faille maintenant bailler (donner) plus d'or ou d'argent que l'on n'en baillait alors". Tout de suite on voit un sens très admissible du mot enchérissement. En d'autres termes, il n'y a enchérissement réel, autre que celui que paraît indiquer la hausse des prix, que s'il faut donner pour une chose plus de métal précieuse que par le passé; sans cela l'enchérissement n'est qu'une apparence. Il faut se mettre dans l'esprit qu'il peut y avoir hausse des prix sans qu'il y ait enchérissement réel, au sens qu'il lui donne en dernier lieu. Il y aurait hausse des prix sans enchérissement réel, si cette hausse des prix était proportionnelle à l'enchérissement qu'ont subi les monnaies



car alors on ne donnerait pas, en fait, une plus grande quantité de métal précieuse qu'autrefois, si on donnait plus d'espèces qu'autrefois, c'est cela qui ferait la hausse des prix. Mais si ces espèces ont été diminuées de moitié, et qu'on doive en donner le double cela ne fait pas qu'on donne le double de métal précieuse qu'on donnait autrefois, on ne donne que la même quantité; dans de pareilles conditions, rien n'est enchéri.

Suivant Malestroit, il n'y a pas hausse des prix quand on donne une plus grande quantité de monnaie, mais de monnaie affaiblie.

Il s'agit de savoir si la hausse des prix, en présence de laquelle Malestroit se trouve, et qu'on lui demande d'expliquer, ne s'explique pas de cette façon. Et Malestroit déclare, en effet, que c'est là le cas. "On ne baille point plus d'or, ni d'argent pour une même chose que l'on en baillait il y a trois cents ans, donc depuis ledit temps rien n'est enchéri en France." Cette manière de prendre les mots dans les deux sens est un peu pratique par les hommes politiques dans tous les temps, dans le but d'égarer l'opinion.

Ayant ainsi posé son syllogisme, il reste à Malestroit, comme il le dit, à en prouver la mineure: baille-t-on plus d'or et d'argent qu'on n'en baillait il y a trois cents ans.

Malestroit conclut que la hausse des prix n'est pas une réalité, mais une apparence.

Malestroit dit que non; et il entreprend de le prouver en comparant notamment les prix du velours, du vin et du grain, il y a trois cents ans et de son temps; puis en comparant parallèlement l'état des monnaies à ces deux époques, il arrive à cette conclusion que la hausse des prix est proportionnelle à l'affaiblissement de la valeur des monnaies; donc la hausse des prix n'a pas d'autre explication que les mutations monétaires, que l'affaiblissement des monnaies, dans les conditions où il s'est produit. "D'où il suit d'après Malestroit, que le gentilhomme qui a maintenant cinq cents livres de rente n'est point plus riche que celui qui loro n'en avait que cent; d'où il suit qu'une terre ou maison qui se vend maintenant vingt-cinq mille francs n'est point plus chère qu'elle ne l'était il y a trois cents ans, à cinq mille livres pour la raison que les 25.000 frs. de maintenant ne contiennent pas plus grande quantité d'argent fin que n'en contenaient les 5.000 livres du temps de Saint Louis." Et donc, ainsi, conclut-il, l'enchérissement

« que l'on pense être maintenant sur toutes choses n'est qu'une opinion vaine, une image de conte, sans effet ni substance quelconque; ce n'est point une réalité, c'est une apparence. »

Lors Bodin la hausse des prix n'a pas pour cause unique l'affaiblissement des monnaies.

Bodin va répondre directement à cette position que prend Malestroit, et cette réponse nous fournit des renseignements extrêmement intéressants, qui débordent de beaucoup la question en jeu, la question monétaire et des prix. Bodin, tout en reconnaissant que l'affaiblissement des monnaies entraîne tout naturellement une augmentation des prix, et que par conséquent l'idée de Malestroit contient une part de vérité, établit que ce ne peut pas être la cause unique, ni même la cause principale de l'énorme hausse, qui se produit de son temps; car, dit-il, la hausse des prix est bien supérieure à l'affaiblissement de la monnaie.

Bodin soutient qu'il y a un enchérissement réel des choses.

Il y a donc d'autres causes et de ces autres causes il résulte qu'il y a bien un enchérissement réel, enchérissement au sens que de Malestroit donne à ce mot, c'est-à-dire qu'il est bien vrai qu'on livre pour la même chose plus d'or et d'argent que par le passé, contrairement à ce que dit Malestroit. C'est dans la recherche de ces causes, autres les mutations monétaires, que Bodin est amené à nous éclairer abondamment sur certains côtés de l'économie de son temps.

Bodin établit d'abord que la hausse des prix contrairement à l'affirmation de Malestroit est beaucoup plus forte que l'affaiblissement des monnaies.

Tout d'abord, il conteste la minceur du syllogisme de Malestroit, et il le fait un peu vertement en mettant à nu la légèreté avec laquelle le Maître des Comptes a mené son enquête sur le prix et le mouvement des prix. Malestroit, dit-il, raisonne sur le prix du velours du temps de Philippe-le-Bel, pour voir de combien il a changé de prix; mais il y a un vice à ce raisonnement, c'est qu'on ne voyait pas de velours, en France, au temps de Philippe-le-Bel. D'après ce que nous dit Bodin, il n'en venait pas de l'Orient, où l'on en fabriquait déjà depuis longtemps. Quant au vin et au blé, ils coûtent, non pas seulement cinq fois, comme le dit Malestroit, mais vingt fois plus cher qu'il y a seulement, non pas trois cents ans, mais cent ans. Cependant Bodin ne fera pas état de cela, parce qu'il remarque que les fruits de la terre, les grains, ne sont point une base sûre pour les investigations comme celle qu'il s'agit de conduire; car les variations des prix des fruits de la terre

tiennent trop souvent à des variations dans leur quantité annuelle suivant la récolte. Il y a beaucoup moins de risque de se tromper, en considérant, non pas les fruits de la terre, mais le prix des terres elles-mêmes, parce que les terres ne peuvent croître, ni diminuer, ni être altérées dans leur bonté naturelle, pourvu qu'on les cultive. Or, depuis cinquante ans seulement, le prix de la terre a crû au triple, bien que les cens présentent seulement un dixième en moins de ce qu'ils seraient il y a trois cents ans. Il est donc clair que la hausse des prix est beaucoup plus forte que l'affaiblissement des monnaies, et Bodin renvoie Malestroit à divers documents officiels, qu'il indique.

Bodin montre aussi, que sur le fait même de l'affaiblissement des monnaies, Malestroit est léger, mal renseigné, qu'il raisonne continuellement à faux, sans s'apercevoir, en sorte que la proportion que Malestroit prétend exister entre l'affaiblissement de la monnaie et la hausse des prix, est ou ne peut plus mal assise.

Les causes de la hausse des prix suivant Bodin.

Ayant ainsi relevé les inexactitudes, mais surtout l'insuffisance de la thèse de Malestroit, en tant qu'elle veut expliquer toute la hausse des prix par les mutations monétaires, il entreprend d'indiquer lui-même, telles qu'il les voit, les causes de la hausse des prix.

Il en indique quatre ou cinq dont la principale est l'abondance de l'or et de l'argent.

"Il n'y a point une cause unique, dit-il, comme le croit à tort Malestroit; il y a plusieurs causes, d'importances d'ailleurs très inégales. Je trouve, dit-il, que la cherté que nous voyons, vient quasi pour quatre ou cinq causes; la principale et presque seule que personne jusqu'ici n'a touchée est l'abondance d'or et d'argent qui est aujourd'hui en ce royaume plus grande qu'il y a quatre cents ans." Il déclare ne pas remonter plus loin dans le passé pour juger de la mesure dans laquelle les métaux précieux se sont augmentés dans le royaume, "parce que, dit-il, les registres de la Cour et de la Chambre des Comptes ne passent point quatre cents ans. Si l'on voulait aller au-delà, il faudrait accueillir de vieilles histoires avec peu d'assurance."

La seconde raison de cherté vient en partie du monopole; la troisième cause, c'est la disette, qui est causée tant par la traite (l'exportation), que par le dégât (gaspillage). La quatrième cause c'est

le plaisir du roi et des grands seigneurs, quant au prix de choses qu'ils aiment. Enfin, la cinquième cause, dit-il, est pour le prix des monnaies, ravale de son ancienne estimation. Bodin nous dit qu'il tâchera d'élucider brièvement tous ces points; en réalité, il ne reviendra pas sur les cinq points, mais seulement sur les quatre premières, laissant dans l'ombre la cinquième cause, c'est-à-dire l'avilissement des monnaies en tant que cause de la hausse des prix.

Ce qu'il faut retenir, c'est que Bodin admet formellement l'affaiblissement des monnaies comme agissant sur les prix. En outre, dans une autre partie de son œuvre, sur les mutations monétaires, qu'il étudie pour les justifier, comme le faisait Oresme, il les indique cause de la hausse des prix; mais dans l'étude des quatre causes qui restent, il ne fait rien moins qu'une série d'excellentes applications de la théorie générale de la valeur et des prix.

1<sup>ère</sup> Cause.  
L'abondance de l'or et l'argent.

À propos de l'examen de cette première cause, Bodin formule la théorie quantitative de la monnaie.

La première cause est l'abondance d'or et d'argent qui était au royaume de France. Pour la faire comprendre, Bodin s'élève plus haut que les circonstances spéciales, qu'il s'agit d'expliquer; il fait œuvre scientifique. Il dit que la cause principale qui enchérit toutes choses, d'une manière générale, en quelque lieu que ce soit, "c'est l'abondance de ce qui donne estimation et prix aux choses." Quand il y a un enrichissement, une hausse générale des choses, cela revient à dire que leur prix à toutes est plus élevé, cela signifie "qu'il faut donner une plus grande quantité de ce qui donne estimation et prix, de ce contre quoi toute chose s'échange et en quoi elle s'évalue et estime." Ici le mot enrichissement est pris dans le sens de hausse des prix. Ainsi, pour Bodin, ce qui donne estimation et prix aux choses, c'est la monnaie; car c'est contre la monnaie que toute chose s'évalue et estime. Bodin dit que l'abondance plus grande d'or et d'argent fait hausser les prix. C'est la substance d'une théorie qu'on connaît bien, la théorie dite quantitative de la monnaie et des prix.

Bodin donne à l'appui de sa thèse des exemples de faits historiques

Bodin apporte à l'appui de cette vue que c'est l'abondance de la monnaie qui fait s'élever les prix des exemples nombreux, tirés de l'histoire ancienne, qu'il accompagne souvent d'anecdotes curieuses. Et une époque plus rapprochée, il trouve

et intéressants.

un fait typique. "Quand l'Espagnol, dit-il, se fit seigneur des terres neuves (des terres du Nouveau Continent) des Indes occidentales, c'est-à-dire de l'Amérique du sud), les coquilles et les contreaux étaient plus cher vendus que les pierres précieuses dans ce pays, car il n'y avait contreaux que de bois et de pierre et force perles. C'est donc, dit-il, l'abondance des perles qui cause le moindre prix. Quand il y a abondance d'or et d'argent, ces métaux sont méprisés (moins prisés), et cela surtout en regard des autres choses relativement plus rares et utiles à la vie. Donc, l'on donne volontiers une plus grande quantité de ces métaux dits précieux pour se procurer une chose vulgaire, mais utile et rare." Ce que Bodin raconte des Espagnols, qui payaient plus cher les contreaux que les pierres précieuses, s'est passé de notre temps aussi, au moment où l'on venait de découvrir des gisements faciles à exploiter, au moment de la découverte des mines du Klondike.

Bodin prouve qu'en son temps la quantité des métaux monétaires en circulation est beaucoup plus grande qu'antrefois.

La théorie quantitative des prix, qui est une simple application de la théorie de la valeur, se présente donc à l'esprit de Bodin comme une explication possible de la hausse des prix à son époque. Mais pour que cette hypothèse, qu'il n'a posée jusqu'ici que comme hypothèse, soit confirmée il faut établir qu'en effet la quantité d'or et d'argent est plus grande aujourd'hui en France qu'elle n'était, il y a trois cents ans, c'est-à-dire au temps dont parle Malesherbes. "Or, que l'or et l'argent soient beaucoup plus abondants à l'époque qu'ils ne l'étaient au temps de Saint Louis, cela se connaît à vue d'œil, dit Bodin." Et il explique avec quelque malice que quand il y a de l'argent dans le pays, il n'est pas si bien caché que les princes ne le trouvent en leur nécessité. "Et ce qu'on remarque, dit-il, si l'on jette les yeux sur cette période de trois cents ans, qui s'est écoulée depuis Saint Louis, c'est que aujourd'hui les princes, quand ils ont besoin d'argent, le trouvent bien plus facilement quoiqu'en bien plus grandes sommes qu'antrefois." Pour cela, il montre ce qui s'est passé à diverses époques, où l'on vit le roi demander des subvides pour sa rançon, comme Jean le Bon, ou pour constituer des dots ou apanages ou pour l'improb. "Dans toutes ces circonstances, le roi, dans ses dernières années, obtenait des sommes beaucoup plus considérables qu'il n'en obtenait il y a trois cents ans."

Bodin nous trace le tableau de la transformation économique qui s'est produite au XVI<sup>e</sup> siècle.

Recherchant d'où vient cette abondance plus grande de l'or et de l'argent, Bodin nous trace le tableau de la transformation économique, principalement de la transformation commerciale, qui marque le XVI<sup>e</sup> siècle. Ce qui attire l'or et l'argent dans un pays, c'est l'industrie et le commerce. "Je trouve", dit-il, à la page 50, que le marchand et l'artisan, qui font venir l'or et l'argent, étaient dans le siècle antérieur rares; car le Français, dit-il, ayant un pays des plus fertiles du monde, s'adonne à labourer la terre et nourrir son bétail qui est la plus grande ménagerie de France; la culture et l'élevage étaient les deux formes principales de l'économie en France. Mais le commerce extérieur dans ces siècles précédents, surtout le commerce maritime était trop peu sûr et ses débouchés étaient relativement limités. Les principales débouchés existant à l'époque, c'est-à-dire les Indes et l'Arabie, étaient accaparés par les Vénitiens et les Génois. Donc il n'y avait pas de raison pour que l'or et l'argent abondassent en France, qui n'en produit pas. "Mais depuis cent cinquante ans, bien des événements d'une grande portée économique se sont produits. D'abord nos pères ont donné la chasse aux Anglais, qui occupaient depuis longtemps les ports de la Guyenne et de la Normandie. Le Portugais envahissant en haute mer avec la boussole, invention récente, s'est fait maître du golfe de Perse et en partie de la mer Rouge, et par ce moyen a rempli ses vaisseaux de la richesse des Indes et de l'Arabie plantureuse. L'Espagnol a montré la route pour faire le tour d'Afrique par le Cap de Bonne Espérance, avec un merveilleux profit; d'autre part l'Espagnol ayant mis sous sa puissance les terres neuves (les terres du Nouveau Monde), pleines d'or et d'argent, en a rempli l'Espagne. Or, l'Espagnol, qui ne tient vie que de France, étant contraint par force inévitable de prendre en France le blé, les draps, le pastel, le papier, les menuiseries et tous ouvrages de main, nous va chercher au bout du monde de l'or et l'argent. D'autre côté l'Anglais, l'Ecosais et tous les peuples de Norvège, Suède, Danemark et des côtes balliques, qui ont une infinité de minières, vont fournir les métaux au centre de la terre pour acheter nos vins, nos safrans, nos perles, notre pastel, et surtout notre sel, qui est une manne que Dieu nous donne par grâce spéciale,

« avec peu de labour. Justement l'Anglais, le Flamand  
« et l'Écossais font grand trafic de poissons salés, en or-  
« tre qu'ils en sont amenés à ceci que bien vendent, pour  
« avoir du oel, ils chargent de sable leurs vaisseaux,  
« faute de marchandises à exporter, pour venir ache-  
« ter notre sel à bonne demiere comptant, c'est-à-dire  
« avec de l'or et de l'argent. Voilà par quelles circons-  
« tances principalement la France bien que n'ayant au-  
« tant dire pas de mines d'or et d'argent, cependant  
« a vu venir chez elle l'or et l'argent des autres pays par  
« l'exportation de ses richesses naturelles et de ses  
« ouvrages de main.»

La création  
de la Banque  
de Lyon.

La politique  
royale pour  
attirer dans le  
pays l'or étran-  
ger.

Ce n'est pas tout, Bodin signale une autre  
cause d'entrée d'or et d'argent en France, un proces  
de d'attraction qu'il est intéressant de relever, il  
s'agit de la Banque de Lyon, créée à cette époque  
(voir les détails sur ce point dans la Réponse à Ma-  
lestroit, p. 51 et 53 et dans les Six livres de la Répu-  
blique, Liv. VI, Chap. II, pages 893 et 894 de l'Édition de  
1593). François I<sup>er</sup>, dit-il, avait institué cette ban-  
que à Lyon en 1543, dans le but d'attirer l'or et l'ar-  
gent dans le pays; ce but qui était visé à l'époque,  
et qui le sera encore avec plus d'ardeur dans les siè-  
cles suivants, c'est le but métalliste, celui qui don-  
nera lieu à la politique mercantile. Toujours un  
peu malicieuse, Bodin fait observer qu'au fond,  
en suscitant la création de cette banque le Cardi-  
nal de Lorraine, Conseiller du prince, songeait tout  
simplement à placer franchement 100.000 écus,  
qu'il avait dans ses coffres. Comme le prêt à inté-  
rêt était prohibé à cette époque, des lettres-paten-  
tes étaient nécessaires. De fait, aussitôt les lettres-  
patentes décernées, autorisant l'ouverture de cette  
banque dans les conditions prévues par les Conseils  
du prince, « les Florentins, Lincquois, Genevois, Suis-  
« ses, Allemands affriandés de la grandeur du  
« profit apportèrent une infinité d'or et d'argent  
« en France, si bien que le roi François I<sup>er</sup> quand  
« il mourut en 1547, se trouva endetté à la Banque  
« de Lyon de cinq cent mille écus qu'il avait en  
« ses coffres, et quatre fois davantage.» En effet, cet  
argent qu'il faisait venir à la banque c'était prin-  
cipalement pour lui, prince, donc il le devait.

Et Bodin ajoute « et la paix assurée avec  
tous les princes de la terre.» Bodin nous dit que  
les princes et seigneurs avaient argent à la Ban-  
que de Lyon, à laquelle ils l'avaient prêté, non.

seulement les seigneurs des lignes allemandes, mais aussi le pacha et marchands de Turquie, qui y étaient, sous le nom de leurs facteurs, pour plus de cinq cent mille écus. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les intérêts financiers comptent pour quelque chose dans la politique extérieure; il est de sage politique de ne pas commencer par gêner son débiteur. Ces bonnes relations dit Bodin entre le Roi de France et les princes de la terre, se gâtèrent quand, devant l'impossibilité d'acquitter capital et intérêts accumulés, on offrit aux créanciers ce qu'on offre, quand on ne peut plus payer, une sorte de concordat. Henri II avait porté l'intérêt de ses emprunts, par l'intermédiaire de la Banque de Lyon à 10, 12 et même 16 % avec offre de joindre l'intérêt au capital (anatocisme) c'était alors une lutte entre Souverains que Bodin nous décrit, car cette pratique n'était pas propre à la France, pour attirer à elle l'or et l'argent. L'Empereur, nous dit-il, faisait de semblable façon de son côté, et le roi d'Angleterre aussi; tous offraient à haute d'intérêt. Par suite, on vit le roi de France Henri II, pensant attirer plus d'argent en payant plus d'intérêt que le roi et l'Empereur commencer à perdre son crédit, car les plus sages ménagers, c'est-à-dire les économistes et les financiers savaient jugement que le roi ne pourrait à la fin payer, ni capital, ni intérêt. En effet, le roi dans l'impossibilité de payer l'intérêt le joignait au capital ce qui portait l'intérêt de 16 à 18 % et l'Empereur Charles-Quint, plus rusé faisait contenance de vouloir s'acquitter, et il baillait les communautés pour caution; il donnait les biens des communautés religieuses, des communautés d'arts et métiers pour caution, empruntant ainsi toujours, payant les vieilles dettes avec nouveaux emprunts et chacun lui prêtait, croyant d'un côté qu'il s'acquittait. Dans cette politique bancaire, il y a là une forme bien dangereuse de la lutte pour le métal, qui absorbera la politique intérieure et extérieure des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

Bodin met en regard de ces pratiques la pratique raisonnable d'une autre banque, une banque italienne, la Banque Saint Georges, de Gênes, qui dit-il, emprunte raisonnablement de l'argent au denier 20, c'est-à-dire 8 % et prête, non pas aux rois, aux princes, mais aux marchands,



pour trafiquer au denier 12 et 15, qui est un moyen, qui a causé la grandeur et la richesse de cette ville, et qui semble fort expédient pour le public et pour les particuliers.

Bodin indique que l'appât d'un intérêt élevé peut également faire venir l'or et l'argent de l'étranger.

Dans ce même ordre d'idées, de ces procédés d'attraction de l'or et de l'argent par l'appât d'un intérêt élevé, Bodin signale les rentes constituées par la Ville de Paris, rentes qui de son temps montent à 3.350.000 livres tous les ans, rentes, dit-il, qui ont alléché l'étranger, qui apporte ici ses deniers pour y faire profit, et qui s'y habitue, ce qui a, dit-il, fort enrichi la Ville de Paris.

Bodin considère l'affaiblissement des monnaies comme un moyen d'attirer l'or et l'argent de l'étranger.

Enfin, et c'est là une chose à noter parmi les causes d'abondance de l'or et de l'argent en France, Bodin fait figurer l'affaiblissement des monnaies; il nous le donne comme étant un moyen d'attraction de l'or et de l'argent dans le royaume. Il y voit même la première origine des mutations monétaires.

Il attribue à cette politique que l'origine des mutations monétaires.

Voici comment il s'en explique. "La première ouverture, dit-il, dans la réponse aux Paradoxes, page 69 au verso (dans l'édition de 1598, la pagination est, suivant un usage assez fréquent du temps, unilatérale, il y a pagination au verso et pas de chiffre au recto) la première ouverture qu'on fit dans ce royaume d'affaiblir l'argent monnayé et d'y mêler la  $\frac{1}{24}$  partie de cuivre, mutation en matière aurait dit Oresme, mutation en alliage, comme on dirait aujourd'hui, fut pour donner occasion aux marchands étrangers d'apporter l'argent dans ce royaume, qui n'en a point, n'ayant point de mines, car autant valaient en France onze deniers et demi d'argent que douze deniers au pays d'autrui. Mais il n'était besoin de faire cela, vu la richesse de la France, on vient d'ici toujours chercher portant l'or et l'argent de tous côtés. Quoi qu'il en soit, ce mal de l'affaiblissement des monnaies pour attirer l'or et l'argent de l'étranger prit accroissement au temps de Philippe le Bel." Bodin se trompe probablement et il reporte là dans le passé une idée de son temps; il est peu probable que ce fut là l'origine des mutations monétaires. Dans tous les

cas, il est certain que ce moyen, l'affaiblissement des monnaies, si l'on en use, comme l'affirmait Bodin, pour l'attraction de l'or et de l'argent de l'étranger, était en rapport avec le but visé, et cela par un curieux à côté de la loi de Gresham. L'affaiblissement des monnaies dans un pays fait que la monnaie des autres pays y est attirée, parce qu'elle gagne au change. La bonne monnaie étrangère représentée, dans un pays à monnaie affaiblie, un pouvoir d'acquisition plus élevé qu'à l'étranger; ainsi la mauvaise monnaie nationale attire la bonne monnaie étrangère et les lingots, en sorte que les pays étrangers voient disparaître leur bonne monnaie, n'eussent-ils que de bonne monnaie, l'étranger achète beaucoup dans les pays à monnaie dépréciée. C'est la loi de Gresham, pourrait-on dire à rebrousse-poil. Aussi bien ces pays qui attirent ainsi l'argent de l'étranger, en dépréciant leur monnaie nationale, ne gardent pas longtemps les bonnes espèces qui leur adviennent ainsi, toujours par l'effet de la même loi; si elles restent bonnes elles repartent bien vite à l'étranger pour les paiements que les nationaux ont à y faire et qu'ils ont intérêt à faire en bonne monnaie, qui compte à l'étranger pour sa valeur, tandis que la monnaie nationale ne compte que pour sa valeur réelle. A moins que le prince n'ordonne qu'on la lui apporte pour une refonte et pour retenir dans la circulation des monnaies affaiblies; alors la loi de Gresham était éludée. Voilà donc, conclut Bodin les moyens qui nous ont apporté l'or et l'argent en abondance depuis deux cents ans, et c'est cette abondance qui cause en partie la cherté des choses, comme c'est l'abondance qui déprécie les choses et anémie les prix comme il vient d'être constaté par le fait qu'elles existent en quantité beaucoup plus grande que jadis.

Bodin indique d'autres causes qui s'ajouteraient à celle-ci. Dans la réalité ces causes ne sont pas des causes générales de hausse de tous les prix, ce sont des causes de cherté de telle ou telle catégorie plus ou moins étendue de marchandises; elles s'ajoutent à la cause générale, mais il ne faut pas les confondre avec elle, car les unes et l'autre sont de nature tout à fait différente.

La seconde

La seconde cause ce sont ce qu'on appelait

cause de l'en-  
chérissement  
ce sont les mo-  
nopoles : éva-  
luations en-  
tre producteurs

alors les monopoles. Bodin entend par là les coalitions de marchands et artisans, lorsqu'ils s'assemblent, se réunissent ou se mettent en association, pour asservir le prix des marchandises ou pour encherir leurs jouvences et ouvrages; en d'autres termes les coalitions entre producteurs ou entre ouvriers et compagnons. Il dénonce ainsi un des inconvénients des associations, compagnonnages, confréries. L'un des points sur lesquels on s'entend le mieux dans ces groupements, c'est l'exploitation concertée du consommateur. On s'associe sous des prétextes, de philanthropie, de charité, de religion et ce à quoi on pense avant tout, c'est à s'entendre pour faire hausser les prix de ce qu'on vend, produits, marchandises ou services.

"Et parce que telles assemblées se couvrent ordinairement du voile de religion, sous le nom de « confréries, le chancelier Loyet avait sagement « avisé qu'on devait ôter et retrancher les confréries, ce qui depuis a été confirmé à la requête « des États à Orléans ».

La troisième  
me cause  
d'encheris-  
sement c'est  
la disette  
La traite  
(Commerce  
d'exporta-  
tion) et le dé-  
gat ou gas-  
pillage.

La troisième cause d'encherissement, c'est la disette, qui advient par deux moyens : la traite et le dégât. La traite, c'est le commerce extérieur, l'exportation. Il y a, dit Bodin, exportation trop grande de denrées agricoles, principalement le blé; il y a aussi empêchement à l'importation du blé et des choses nécessaires. Ce sera un des aspects de la politique mercantile. Bodin en revient toujours, quand il s'agit du blé, et de l'exportation de façon principale, à l'Espagnol, qui vient pour acheter notre blé, à peine est-il en grains; l'Espagne et le Portugal font toutes sortes de faveurs aux importateurs de blé. Pour montrer combien le Gouvernement espagnol incite ses nationaux à aller chercher du blé en France, il nous dit que dans ce pays il est défendu de prendre prisonnier quiconque importe du blé à vendre, bien qu'en principe l'importation soit interdite; autrement, le peuple accablait le sergent, qui arrêterait le marchand de blé, pourvu qu'il dise très haut: j'apporte du blé. L'Espagne défend l'exportation de l'or et de l'argent, bien en vain, mais exception légale officielle est faite, s'il s'agit d'acheter de l'étranger des céréales, de sorte que l'Espagnol importe quantité de blé. D'autre part, la Toscane et la Barbarie (Afrique du nord) tirent presque tout le blé qu'elles consomment

du Languedoc et de la Provence. Il y a là double cause de cherté du blé; d'abord par l'abondance d'argent, qui en résulte, cause de hausse générale déjà connue, et ensuite par la rareté du blé cause de hausse spéciale au blé; "cela cause, comme dira Bodin, l'abondance d'argent et la cherté du blé".

Ensuite c'est le dégât, c'est-à-dire le gaspillage, "le gaspillage est cause de la disette". Bodin fait allusion au peu de soin qu'on apporte à ménager la consommation, principalement en ce qui concerne les étoffes dans la confection des vêtements ou l'aménagement, ou la nourriture. Bodin dit: "on gaspille dans tous ces domaines, spécialement sur la table; on consomme beaucoup trop". Il reconnaît bien que le Français "pour la nature de sa région, qui est plus froide que l'Espagne et l'Italie, ne peut vivre de cure-dents, mais il n'a pas besoin de cette superfluité excessive de toutes sortes de viandes et de friandises incommodes à nos pères." Du reste il rapporte la cause de ce mal à qui de droit, c'est-à-dire aux classes dirigeantes, dont l'exemple entraîne toutes les autres classes, jusqu'aux valets de boutique. Ses récriminations contre le luxe sont de tous les temps; les moralités d'aujourd'hui nous donnent en exemple le temps passé, que Bodin reporte à ses ancêtres, les quels le reportaient sans doute aux leurs. Les mœurs sociales, comme les personnes d'ailleurs, ne sont louangées sans réserve que quand elles ne sont plus.

La quatrième cause d'enchérissement c'est le plaisir du prince. Le rôle de l'imitation en matière sociale.

Quoi qu'il en soit, il va dans le même ordre d'idées traiter de la quatrième cause d'enchérissement, à savoir le plaisir du prince. Le rôle de l'imitation en matière sociale a été très fortement mis en relief de nos jours principalement par M. Gabriel de Tarde dans son livre: "Les lois de l'imitation". Mais ce rôle, il y a bien longtemps qu'il avait été aperçu et c'est bien à tort que M. de Tarde a reproché aux économistes de n'en avoir pas vu l'importance dans leur propre domaine; en tous cas, Bodin ne saurait mériter ce reproche. Ne voit-il pas dans le souci de se distinguer chez les grands, et dans l'instinct de l'imitation chez les autres, la cause de l'enchérissement de telle ou telle marchandise. "Les princes, dit-il, à la page 53, donnent le prix aux choses,

«ils font surélever les choses, car c'est une règle généra-  
«le en matière d'Etat et de République réglée,  
«que Platon a le premier aperçue que non seu-  
«lement les rois donnent la loi aux sujets, mais  
«aussi changent les moeurs et façons de vivre à  
«leur plaisir, soit en vice, soit en vertu, soit en  
«choses indifférentes." Et de cela il donne beaucoup  
d'exemples, parfois amusants. Il donne entre  
autres celui-ci; "Savez-vous pourquoi nous por-  
«tons les cheveux courts? Le roi François I<sup>er</sup> jusque  
«là portait les cheveux longs; s'étant fait tondre  
«pour guérir d'une blessure qu'il avait dans la  
«tête, soudain les courtisans et puis tout le peu-  
«ple fut tondus, tellement que aujourd'hui, on se  
«moque des cheveux longs, qui étaient l'ancienne  
«marque de beauté et de liberté. Que le goût du  
«prince se porte sur tel objet donné d'usage ou  
«de consommation, sitôt ces objets enchérissent,  
«parce que tout le monde les veut. Voilà com-  
«ment le prince donne estimation et prix aux  
«choses. Puis que les grands seigneurs voient leurs  
«sujets avoir à foison les choses qu'ils aiment  
«alors les grands seigneurs commencent à mé-  
«priser ces choses, cela ne leur dit plus rien et la  
«passion de se distinguer s'en mêlant, on voit  
«les gens inaugurer dans l'ameublement, dans  
«le costume, des modes extravagantes, qu'ils a-  
«bandonnent pour d'autres, dès qu'elles devien-  
«nent le fait commun." C'est ainsi qu'on vit un  
financier envoyer de Paris jusqu'en Flandre dou-  
ze boîtes de chemises à blanchir. C'est dans  
cet ordre d'idées qu'il faut, suivant Bodin, cher-  
cher en partie la cherté spéciale, la cherté plus  
grande encore que la cherté du commun des mar-  
chandises, la cherté spéciale des vivres, du mo-  
bilier et du vêtement. "Le luxe, dit-il est la plaie  
«des Républiques".

La cinquiè-  
me cause d'en-  
chérissement  
c'est l'affai-  
blissement  
des monnaies.

La cinquième cause d'enchérissement  
est, dit Bodin, pour le prix des monnaies ra-  
vale de son ancienne estimation. Il ne revient  
pas sur cette cause en tant que hausse des prix,  
il signale seulement que c'est celle que Malstroit  
donnait comme unique cause. Il reconnaît  
que c'est en effet une cause de hausse, mais il  
s'en faut de beaucoup que ce soit la cause suffi-  
sante. Il la signale pour ne pas paraître igno-  
rer la part très relative de vérité que contenait

l'explication de Malestroit.

Bodin ne cherche pas les remèdes à la cause principale de l'encherissement. Il faudrait prohiber l'entrée des métaux précieux qui à l'époque sont regardés comme la richesse d'un pays pour enrayer la hausse des prix.

Maintenant que l'on sait les causes de la hausse, il serait bon de connaître les remèdes. Reste, dit Bodin, en terminant de remédier à cet encherissement du moins mal qu'il sera possible. Cependant, il ne va trouver, ni même proposer de remède à la cause qu'il a donnée, comme la principale et presque la seule, à savoir l'abondance d'or et d'argent. Il ne va même pas la chercher. En effet, peut-on songer à prohiber l'entrée des métaux précieux, puis que c'est là la source de cette abondance d'or et d'argent. Dans les idées du temps, idées qui sont aussi celles de Bodin, cela est inadmissible, car les métaux précieux sont alors regardés comme la richesse d'un pays, et l'on verra par la suite quelle était alors la puissance de cette idée. De nos jours, et pendant la dernière guerre, il en a été autrement. On a vu des pays, notamment les pays scandinaves, prohiber chez eux l'entrée de l'or et de l'argent, parce que, en échange de leurs exportations, ils ne recevaient, et pour cause, que de l'or et de l'argent et peu de marchandises. Mais à l'époque de Bodin, c'est là une idée qui ne serait jamais venue à l'esprit de qui que ce soit. Au surplus, ne peut-on pas se demander s'il y a bien lieu de chercher un remède à la hausse, en tant qu'elle est due à l'abondance d'or et d'argent. Bodin fait cette observation que Malestroit n'a aucunement touché la question des remèdes et que cela se comprend, puis que, pour Malestroit, il n'y a pas encherissement réel. Mais, en somme, l'encherissement réel, qu'affirme Bodin, et qui est vrai, par cela seul qu'il est général ne comporte pas d'autre conséquence que celle que comporte l'encherissement apparent de Malestroit.

Bodin considère que l'abondance d'or et d'argent doit en partie excuser la cherté.

L'encherissement, qu'elle qu'en soit la cause, quand il est général, comme c'était le cas, il n'y a pas lieu d'y chercher de remède. Malestroit dit qu'on ne donne, qu'on ne reçoit pas plus de métal que par le passé. Bodin assure qu'on en donne plus, mais qu'on en reçoit aussi plus que par le passé. On en donne plus comme acheteur, on en reçoit plus aussi comme vendeur; la proportion des prix n'est pas changée. Il semble bien que Bodin se soit fait cette réflexion, car il dit à un moment que l'abondance d'or et d'argent doit en

partie excuser la cherté, et il ajoute: "S'il y avait telle disette que dans le temps passé, il est certain que toute chose serait d'autant moins prisee et achetée". En effet, à ceux qui sont à la fois vendeurs et acheteurs la hausse des prix devient assez vite indifférente, que cette hausse soit due, comme le disait Malestroit, à l'affaiblissement des monnaies, ou qu'elle soit due à la baisse de la valeur du métal, par suite de son abondance. Ceux qui en souffrent, ce sont seulement les créanciers de sommes fixes, par suite de contrats, qui ont été formés pour un long temps, telles les rentes particulières et les rentes de l'Etat, ce sont les propriétaires fonciers ou ruraux, qui afferment leurs biens par de longs baux. Pour les fonctionnaires, le remède est simple, il suffit d'augmenter leurs gages. Pour les créanciers par l'effet de contrats privés, on pourrait faire intervenir la loi, en vue de modifier ces contrats, mais cela impliquerait inévitablement une dose bien dangereuse d'arbitraire. Comment, en effet, mesurer exactement dans quelle proportion la diminution de monnaie est cause d'encherissement; en réalité on ne peut le préciser. Il vaudrait mieux, dit Bodin, que les particuliers songeassent, dans le moment du contrat, à se prémunir eux-mêmes contre la baisse possible de la monnaie, en fixant la rente ou le loyer qu'ils stipulent, non pas directement en monnaie, mais d'après le prix des denrées à chaque époque d'échéance. Il est vrai qu'aujourd'hui la jurisprudence est hostile à cette garantie, que les particuliers peuvent vouloir prendre contre la baisse de la monnaie. Somme toute, Bodin ne trouve pas, il ne cherche pas un remède à la hausse de la monnaie, en tant qu'elle est due à l'abondance d'or et d'argent; il ne s'attache, pour y remédier, qu'à certaines des causes secondaires et particulières de la hausse.

Bodin ne s'attache pour y porter remède qu'à certaines causes secondaires et particulières de la hausse des prix. Il faudrait pour

Après avoir dit que pour obvier à l'effet nuisible des monopoles sur les prix, il ne s'agit que de faire respecter les ordonnances qui prohibent les confréries, c'est-à-dire les coalitions sous couleur religieuse, Bodin s'en prend un peu plus longuement à la cause spéciale d'encherissement, qu'il appelle le plaisir du prince et le gaspillage. Ici, dit-il encore, il faudrait d'abord veiller à l'application des ordonnances, qui existent depuis longtemps et sont si fréquemment renouvelées, qu'on appelle

éviter le gas-  
pillage faire  
respecter les  
édits somptu-  
aires.

des édits somptuaires, c'est-à-dire des édits contre le  
luxe, avant d'en demander de nouvelles. "Mais, dit  
Bodin, c'est du temps perdu d'imposer aux peuples  
le respect, l'observation de ces ordonnances, de ces é-  
dits, si le roi ne tient d'abord la main à ce que les  
courtisans les observent tout les premiers; car le sur-  
plus du peuple se gouverne à l'exemple des courti-  
sans en matière de pompe et d'excès, et ne fut jamais  
république en laquelle la santé ou la maladie ne  
décollât du chef à tous les membres; car suivant  
un ancien proverbe: c'est par la tête que le poisson  
se gâte."

Bodin in-  
vite les Sei-  
gneurs à pro-  
voquer par  
un phénomè-  
ne de substi-  
tution la  
baisse du  
prix de la  
viande.

Aussi bien Bodin s'avisant du parti, qu'on  
peut tirer de cette loi d'imitation, invite les Seigneurs  
à provoquer par leur exemple un phénomène de  
substitution, qui fera sûrement baisser le prix d'u-  
ne chose essentielle, le prix de la viande. Bodin nous  
dit qu'il était mal porté de son temps de manger  
du poisson, alors que ce mets jadis était en hon-  
neur. Il attribue cette déchéance du poisson, en par-  
tie aux médecins, qui, se voyant méprisés, tyran-  
nisent le plaisir des hommes en inventant des ré-  
gimes, et Bodin demande qu'on remette le pois-  
son en estime, et il entreprend tout de suite la réha-  
bilitation. Les quelques pages qu'il y emploie sont  
un modèle de l'éloge demi plaisant, demi sérieux.  
"Que les Seigneurs se mettent aussi à vanter le  
poisson et à le faire figurer sur leur table, bien-  
tôt tout le peuple en fera autant, et par l'effet  
de cette substitution, nul doute que la viande ne  
baisse. Mais il importe que les grands Seigneurs  
mettent en cela du sérieux, s'ils s'avisent de le  
vanter, tout en se gardant d'en manger, ce serait  
alors pire qu'avant, et la viande ne serait que plus  
recherchée de tous, rien n'étant plus doux et plus  
agréable à l'homme que ce qui lui est défendu,  
quand celui qui donne la loi contrevient à la de-  
fense."

Bodin n'est  
pas partisan  
de la restric-  
tion des ex-  
portations;  
il demande  
seulement des  
mesures en ce  
qui concerne

Bodin envisage aussi les autres causes par-  
ticulières de l'enchérissement, mais du point de  
vue des remèdes, il ne nous dit que très peu de  
chose. En principe, il n'est pas disposé à interdire  
la traite, l'exportation; il parle volontiers com-  
me le ferait un partisan du libre échange. Et ceux  
qui disent que quand la traite a lieu, toute chose  
enchérit au pays, Bodin répond "que ce qui en-  
chérit au lieu de ce qui sort cause le bon marché



le commerce  
du blé.

aussi de ce "qui défailloit (manquait)". Cependant il fait une réserve pour le blé, à cause des famines; il souhaiterait qu'on gouvernât plus sagement la traite du blé, de manière à éviter l'onte cherté intolérable; il voudrait aussi qu'on fit un grenier public, où il y aurait provision pour les années mauvaises. Mais tous ces remèdes relèvent moins de la grande hanse des prix, propre à l'époque de Bodin, qu'ils ne relèvent de ce qu'on appelle le système pourvoyeur.

Bodin con-  
damne sans  
y insister les  
mutations  
monétaires.

Lors que ce qui est des mutations monétaires, si Bodin les reprend ici, ce n'est pas tant du point de vue propre des effets des mutations sur la hanse, que du point de vue de l'instabilité, qui en résulte pour les prix. D'ailleurs il condamne les mutations aussi énergiquement que l'avaient fait avant lui, Buridan et Gresme, il ne tient pas à se placer longtemps sur ce terrain, il craindrait en s'appesantissant trop sur ce point, de laisser croire à Malestroit qu'il a eu raison de donner l'affaiblissement des espèces comme cause essentielle de l'enchérissement.

Des mesu-  
res furent pri-  
ses au XVI<sup>e</sup> siècle  
pour lutter  
contre la haus-  
se des prix.

Si cette question des remèdes à la hanse ne tient pas une plus grande place dans l'écrit de Bodin, il faut se garder d'en induire que la politique d'alors se désintéressât de cette question des remèdes, tant s'en faut. On a alors pratiqué, comme lors de la dernière guerre, et sans plus de succès, toutes les mesures qui peuvent venir à l'esprit pour lutter contre la hanse, taxes, conseils de consommateurs, restrictions alimentaires, répression du gaspillage; le XVI<sup>e</sup> siècle a connu toutes ces mesures, et l'on peut s'en rendre compte facilement en lisant la thèse de M. Liotey: "La hanse des prix et la lutte contre la cherté en France au XVI<sup>e</sup>"; Livre III (thèse de Paris, 1921).

## Les différentes conceptions de la richesse nationale depuis l'époque de la formation des grands États.

Les trois grandes conceptions de la richesse nationale.

On peut grouper sous cette rubrique générale les différentes conceptions de la richesse nationale. On va se trouver en présence successivement ou, à certains moments presque concurremment, de trois grandes conceptions de la richesse nationale, la conception mercantile, la conception libérale ou le libéralisme économique dont la source est double ou à peu près concomitante, les Physiocrates, en France, Adam Smith en Angleterre, enfin le système national d'économie politique, de l'allemand Frédéric List.

### Le Mercantilisme.

#### Introduction.

Observations sur l'expression système mercantile ou mercantilisme. La naissance de l'idée nouvelle d'une économie nationale.

Le mercantilisme est le système d'après lequel l'or et l'argent sont le signe et la mesure de la richesse des États.

Ordinairement on entend par mercantilisme ou système mercantile tout un ensemble de pratiques politiques, qui s'inspirent de cette idée maîtresse que, suivant la formule même d'un mercantiliste anglais, l'or et l'argent sont le signe et la mesure de la richesse des États. Colbert, qui professait cette idée, l'exprimait au mieux, quand il écrivait dans ses Lettres, Instructions et Mémoires, publiés par Pierre Clément, au tome II, 1<sup>ère</sup> partie, annexe p. 269; "Je crois que l'on demeurera facilement d'accord de ce principe, qu'il n'y a que l'abondance d'argent dans un État, qui fasse la différence de sa grandeur et de sa puissance." Ce n'est pas, comme on l'a souvent imputé au mercantilisme, regarder contre tout bon sens l'or et l'argent comme la richesse unique, mais c'est voir dans ces métaux précieux la forme éminente de la richesse pour les nations considérées

comme puissances. C'est ainsi que disait un mercantiliste autrichien, ancien Ministre des Finances, en 1684, von Hörnigk, dans un livre intitulé déjà: "L'Autriche au-dessus de tout": "c'est le plus pur de leur sang, la moelle même de leur force". C'est une vue d'économie d'Etat bien plus que d'économie politique comme on l'entend aujourd'hui. Cette vue fut à la base de la politique de presque tous les Etats d'Europe, depuis la fin du Moyen-Age jusqu'à la veille de la Révolution française, avec quelques intermittences en France, notamment au temps de Louis XII et de Henri IV; mais dans l'ensemble c'est cette vue, qui commanda, dans tous les pays d'Europe, la politique économique. Pour distinguer cette politique avec l'idée qui en est la substance, l'idée métalliste, on dit habituellement le bullionisme, du mot anglais bullion qui signifie lingot; on peut donc dire également le métallisme, car en s'exprimant ainsi on dit la même chose dans un terme plus rapproché du français.

Le système mercantile est la politique inspirée par le métallisme aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, et XVIII<sup>e</sup> siècles

Cette idée, cette obsession, le métallisme, est de tous les temps. Dans l'antiquité même, le métallisme était parfois intense, et les Nations modernes le connaissent aussi et pour cause; mais jamais, sans doute, le métallisme, si ce n'est peut-être aujourd'hui, n'avait été plus commun et plus vivant qu'on ne le vit aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. C'est la politique que le métallisme inspira aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles que l'on connaît couramment sous le nom de système mercantile.

L'expression de système mercantile est due à Adam Smith.

En tant qu'il s'agit de la politique métalliste des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, cette expression, d'où dérive celle de mercantilisme, n'est, à notre connaissance, en usage que depuis Adam Smith, qui semble l'avoir inventée d'ailleurs très naturellement. En effet, les partisans de cette politique, même les théoriciens, ne lui donnaient aucun nom, comme il arrive ordinairement, les qualifications doctrinales ne se dégagent que par opposition, et puis cette politique revêtait des formes un peu différentes suivant les pays. Ceux qui partagent les idées de leur temps ne sont jamais les mieux placés pour voir ce qu'il y a d'essentiel, de caractéristique dans ces idées; surtout

quand elles ne sont pas discutées dans leur principe, le système n'apparaît pas, on ne songe même pas à s'en expliquer. Un système quand on le considère historiquement cela ne se voit bien qu'après qu'il a poussé toutes ses conséquences, et surtout, lorsque d'autres systèmes se sont élevés, se mettant en conflit avec lui, lui faisant contracté, alors on éprouve le besoin de cataloguer, de distinguer, de nommer. Or, Adam Smith, dont "la richesse des Nations" a été publiée en 1776, était admirablement placé pour la perspective à cet égard. C'est, en effet, dès les premières années de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'une doctrine nouvelle s'est formée, doctrine dont les principes étaient à l'opposé du mercantilisme, à savoir la doctrine physiocratique.

Adam Smith venant après les Physiocrates, et n'acceptant pas toutes leurs idées, jette un regard en arrière et cherche ce qui caractérise et différencie de sa doctrine propre les conceptions qui se sont fait jour jusque-là, et croit possible de ramener ces conceptions à deux, qu'on peut nommer, dit-il, l'un système mercantile et l'autre système de l'agriculture. Il a ajouté: "Le système mercantile est le système moderne et celui qui est le plus connu dans le pays ou le siècle où j'écris." Il ne veut pas dire qu'il est plus récent que la Physiocratie, il veut dire seulement que le système mercantile, en fait, est celui des Nations modernes, celui qui a encore la faveur, au moment où il écrit, tandis que la Physiocratie, beaucoup plus nouvelle, n'est encore qu'à l'état de doctrine, professée par un petit nombre d'hommes en France.

Pourquoi Adam Smith a appelé la politique inspirée du métalisme le système mercantile.

Quand on connaît le système qu'Adam Smith appelle ainsi, on comprend facilement pourquoi il lui a donné ce nom. C'est, en effet, un système qui, parce qu'il est dominé par l'idée métalliste, se préoccupe avant tout du commerce extérieur, seul capable de déplacer entre les Nations la masse d'or et d'argent, qui existe dans le monde. De ce point de vue c'est la Nation en tant que Nation, qui fait figure de commerçant, les pouvoirs publics devant pouvoir considérer la Nation sous cet aspect et tout faire pour que la balance de son commerce se solde par des entrées de métal. Sans doute, cette expression

de système mercantile ou du commerce n'éveille pas spécialement par elle-même l'idée de commerce extérieur, mais du moment qu'il s'agit du commerce de la Nation, il ne peut s'agir que de commerce extérieur et il n'est pas besoin de spécifier.

La notion de la Nation commerciale, est une idée récente contemporaine de la naissance des grands Etats.

D'ailleurs pour trouver cette qualification qui est tant de succès Adam Smith n'eut qu'à déqualquer les titres des ouvrages des théoriciens du système; les écrits économiques de cette période surtout des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, où fleurit le mercantilisme, portent à peu près tous le même titre, ou du moins le mot "commerce" y est l'élément essentiel. Quand on voulait écrire à cette époque sur l'économie politique, on disait qu'on écrivait sur le commerce. Cette notion de la Nation commerçante est une idée nouvelle, qui ne devient consciente qu'avec le commencement des temps modernes. Il y a là, à notre sens, la première manifestation de ce qu'on appellera l'économie nationale.

Aussi bien, cela se comprend, c'est avec le commencement des temps modernes que l'on voit se former en Europe de grands et puissants Etats; l'Espagne, depuis la réunion de la Castille à l'Aragon, en 1479; la France, depuis le règne de Louis XI; l'Angleterre depuis l'avènement de la Maison des Tudor, en 1485; plus tard apparaissent la République de Hollande en 1581, les royaumes Scandinaves, la Russie, assurément le Moyen-Age avait bien eu son système d'Etats, mais ils n'avaient pas de politique nationale dans le sens que l'on attache de nos jours à cette expression. Au Moyen-Age, le sentiment d'unité collective manquait aux populations; les nombreuses guerres des princes, qui auraient pu développer l'idée nationale, tendaient à fonder la puissance des dynasties plutôt que la puissance des Nations. Les droits de l'individu et de la classe prévalaient sur les droits de la communauté nationale parce qu'on n'en avait guère l'idée. L'aspect d'unité que pouvaient présenter les gouvernements était une sorte d'unité purement mécanique, ce n'était pas celle d'un organe vivant; les princes, la noblesse, le clergé, la bourgeoisie se considéraient comme autant de puissances co-existantes, ayant à négocier entre elles. La soumission au Chef de l'Etat n'était, le plus souvent, que nominale, et dans la mesure

où elle était effective, elle se bornait au service militaire et à l'acquittement du petit nombre d'impôts exceptionnels; pour le reste, tout le domaine des intérêts matériels, commerce, industrie, demeurait le libre arbitre des individus ou des associations; tout ce régime de fractionnement de système commercial avait été certainement cosmopolite. Si l'on fait réserve des violences, toujours à craindre à l'époque, et aussi des exactions fiscales, le commerce suivait ses voies libres, les Gouvernements ne songeaient pas à lui prescrire des règles, ils ne l'enfermaient pas dans le cercle des actes officiels. D'une manière générale, dans les monarchies du Moyen-Age, l'idée de faire du commerce une affaire d'Etat, reste ignorée; si elle se produit de ci et de là ce n'est que par de très faibles et rares faits. Cette idée d'une économie nationale ne pouvait se former que du jour où, après des luttes longues, le pouvoir du monarque l'aurait emporté sur celui des grands vassaux, et où l'unité, la centralisation du Gouvernement aurait amené le régime des ordres et des autres groupements. C'est le XVI<sup>e</sup> siècle qui fut l'époque de cette transformation. Dans le même temps, du fait de la Réforme religieuse, il arriva que la diversité des Confessions contribua beaucoup à séparer politiquement les Etats, c'est-à-dire à accentuer le fait national; dès lors un intérêt collectif national se forme, et naturellement cet intérêt collectif national cherche à produire au dehors, et de ce fait, le commerce devient une affaire d'Etat. L'importance économique du commerce n'est plus envisagée seulement du point de vue de l'individu et du groupe, elle est envisagée du point de vue du pays: la Société, la Nation doit établir sa balance commerciale, comme le faisaient seuls, jusque là les négociants. Mais du même coup la liberté du négociant disparaît, il n'est plus laissé à lui-même, le Gouvernement intervient par des lois et par des institutions pour assurer, dit-il, la balance favorable.

En devenant des questions d'Etat les jalousies commerciales s'aiguisent.

Il devait en résulter qu'entre les grands Etats naquirent des rivalités très vives. On voit les jalousies commerciales s'aiguiser du moment qu'elles deviennent questions d'Etat, au point de devenir des haines nationales. Les Etats cherchent à se paralyser mutuellement, et puisque le

Le régime douanier n'est plus simplement un instrument fiscal, c'est surtout un instrument politique.

commerce, est le principe de l'enrichissement national, tel qu'on le comprend, gêner le commerce des autres Nations, c'est empêcher les autres Nations d'acquiescer du métal, c'est entraver le progrès de leur puissance et les dangers qu'elles peuvent faire courir; il y a là une nouvelle forme de la guerre, sans préjudice des guerres proprement dites qui, au contraire, trouvent un élément nouveau dans cet état d'esprit commercial et les procédés qui sont employés pour le satisfaire. C'est à ce moment que du même coup commence l'histoire des douanes, non pas que les douanes fussent restées inconnues jusque-là, seulement exception faite peut être pour l'Espagne, le caractère des douanes avait jusqu'alors été beaucoup plus fiscal qu'économique; elles avaient bien plus pour objet de fournir des ressources au trésor, que de diriger le commerce dans le sens de l'enrichissement de la Nation, tel qu'on le comprend. Sans perdre de vue le but fiscal, les douanes deviennent avec la nouvelle politique un instrument économique; elles vont servir à diriger la balance du commerce dans le sens qu'on désire. Il arrivera que par leur système douanier, les Nations vont se mettre les unes vis-à-vis des autres dans un véritable état de blocus permanent, et c'est là, chose singulière, mais qui est dans la logique du système, au nom de ce principe qui, semble-t-il, aurait dû conduire à la liberté, que le commerce international est la source de l'enrichissement du pays. Toutes les mesures que prennent, à cette époque, les Gouvernements sur le terrain de la politique commerciale portent au plus haut point le cachet de la nationalité; chaque Nation s'applique, en particulier, à créer autant que possible un négoce à elle propre et direct, entretenu par ses propres moyens, transportant ses propres produits. Et les Gouvernements prennent d'autant plus volontiers ces mesures de tous ordres, qu'ils comptent trouver là leur propre avantage par le développement des facultés contributives des sujets

Le commerce et le gain commercial, sont envisagés désormais au point de vue de la Nation,

Au point de vue doctrinal, il résulte de tout cela que la manière d'étudier le commerce ne va plus rien avoir de commun avec la manière des scolastiques au Moyen-Âge; désormais le gain commercial, loin d'être un objet de défiance, apparaît comme l'objet le plus important que la Nation puisse poursuivre; les anathèmes

et ne sont plus un objet de différenciation.

contre l'argent si violents au Moyen-Age, sont placés à des apologies, parce que ce n'est plus du point de vue des particuliers que le commerce et le gain commercial sont envisagés, ils sont envisagés au point de vue de la Nation comme puissance.

Ce qui prédomine chez les théoriciens du mercantilisme c'est le point de vue national, non le point de vue social.

Cela explique les différences profondes, qui frappent quand on compare les préoccupations économiques de cette époque, les préoccupations des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles avec celles qui ont marqué tout le XIX<sup>e</sup> siècle. Ce qui caractérise surtout l'économie du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est la répartition des richesses; aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles les questions de répartition n'existent pour ainsi dire pas chez les théoriciens du mercantilisme, il n'en est presque pas trace, si ce n'est d'une façon tout à fait incidente. Sans doute, il y a bien encore des publicistes, surtout canonistes, théologiens qui comme aux XII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles discutent la question du juste prix et de l'usure, du même point de vue qu' alors et dans le même esprit que les scolastiques, mais l'objet des préoccupations des théoriciens du mercantilisme, ainsi que des hommes d'Etat, c'est la richesse de la Nation, non pas la richesse des individus ou des classes; en d'autres termes, le point de vue national l'emporte sur le point de vue social, chez les mercantilistes.

En même temps que se constituent de grandes unités nationales, le commerce se développe grâce aux découvertes géographiques.

Dans le même temps où ce phénomène de formation d'unités nationales se produit dans le domaine politique, le commerce est justement en voie de prendre des proportions inconnues jusque-là, des débouchés immenses sont venus presqu'instantanément s'ouvrir aux produits des Nations européennes, des débouchés ignorés auparavant ou déjà connus, mais d'un accès très difficile sont devenus faciles. C'est notamment l'effet des grandes découvertes géographiques de l'époque, découverte du Nouveau Monde en 1492, découverte d'une route maritime vers les Indes Orientales par le Cap de Bonne Espérance, en 1498; puis en 1520, avec Magellan navigateur au service du roi d'Espagne, qui tournait l'Amérique par le sud, entrait dans l'Océan Pacifique et découvrait les îles de l'Océanie, puis revenait après trois ans en Espagne, le tour du monde était fait pour la première fois, et l'humanité prenait conscience de son domaine d'exploitation. Mais chaque Nation européenne entendait bien avoir sa part et la plus grande possible de ce domaine d'exploitati



Les débouchés ouverts par ces découvertes contribuèrent beaucoup au développement de l'activité économique.

Ces débouchés nouveaux pour le commerce eurent une portée incalculable sur le développement de l'activité économique en Europe à partir du XVI<sup>e</sup> siècle; l'utilisation de ces débouchés par chaque Nation du Vieux Monde devient une affaire vitale, et Adam Smith, qui se réfère à cela, au Livre II, chap. I<sup>er</sup> de sa "Richesse des Nations", retraçant ce qui explique la politique mercantile, observe très justement: "ces découvertes géographiques, en ouvrant à toutes les marchandises de l'Europe un nouveau marché, presque inépuisable, donnèrent naissance à de nouvelles divisions du travail, à de nouveaux perfectionnements industriels qui n'auraient jamais pu avoir lieu dans le cercle étroit où le commerce était antérieurement resserré, cercle qui ne leur offrait pas de marché suffisant pour la plus grande partie de leurs produits. Le travail se perfectionna, sa puissance productive augmenta, son produit s'accrut dans tous les divers pays de l'Europe et en même temps s'accrurent la richesse et le revenu réel des habitants".

Les Indes Orientales constituaient depuis qu'il était devenu facile d'y aller par la voie maritime, un débouché important à cause du grand état d'avancement de l'industrie des habitants de l'Inde. "Mais la Chine, l'Indoustan, le Japon, étaient des pays, sous tous les rapports beaucoup plus opulents, mieux cultivés et plus avancés dans tous les genres d'arts et de manufactures que le Mexique et le Pérou." D'autant qu'en Amérique les nouveaux conquérants avaient en le tort de détruire les peuplades les plus avancées du Nouveau Monde n'ayant jamais su que des Nations riches et civilisées pouvaient toujours faire entre elles des échanges pour de bien plus grandes valeurs qu'elles ne peuvent en faire avec des peuplades sauvages et barbares.

Ces circonstances économiques nouvelles contribuent à expliquer comment en connexion avec la formation des grands États et avec les conditions nouvelles d'une politique nationale, le commerce devient l'un des éléments, l'élément le plus important de cette politique nationale naissante.

§ I. La préoccupation métalliste et ses conséquences, son influence sur la manière d'envisager le fait du commerce.

Les circonstances historiques qui expliquent la naissance d'une économie nationale n'expliquent pas le caractère métalliste de cette économie.

Les circonstances historiques dans le domaine politique et dans le domaine commercial rappelés ci-dessus expliquent la naissance d'une politique nationale dans le sens le plus large du mot politique; elles expliquent aussi et concurremment l'importance prise par le commerce extérieur à cette époque et par suite la formation de l'idée d'une économie politique de la Nation, idée nouvelle, fait nouveau; mais elles n'expliquent pas la préoccupation métalliste elle-même, le fondement économique du système mercantile, à savoir l'importance capitale attachée à l'or et à l'argent; elles n'expliquent pas ce caractère, pris par cette nouveauté, qui fut l'idée d'une économie nationale; elles n'expliquent pas pour quoi c'est du point de vue métalliste que va se constituer l'économie nationale. En effet, il n'est pas indispensable qu'une économie nationale procède d'une idée métalliste. En effet, au XIX<sup>e</sup> siècle l'économie nationale n'aura pas du tout ce caractère d'être inspirée de l'idée métalliste.

Raisons qui expliquent suivant Adam Smith le souci métalliste.

Adam Smith qui écrivait dans le temps même où le système mercantile était encore en pleine vogue, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle a recherché la ou les raisons de ce souci métalliste, de cette hantise métalliste. A ses yeux, trois raisons expliquent, sans les justifier, le souci métalliste, la première, qu'il croit découvrir, car les métallistes ne la formulent guère entre-mêmes ex professo, c'est que l'argent fait la richesse. Les deux autres, que Smith trouve chez les métallistes ensemble, ou du moins chez certains d'entre eux, sont, d'une part, le caractère durable des richesses métalliques, caractère qui leur conférerait une prééminence tout à fait supérieure, d'autre part, les nécessités de la guerre, dont l'or et l'argent sont le nerf.

Il est très instructif de voir comment Adam Smith présente ces trois explications, et il est non moins instructif de le voir critiquer les opinions, qui étaient à la base de l'idée métalliste.

I A l'origine de la préoccupation métalliste on trouverait l'idée si répandue de tout temps que l'argent fait la richesse.

La première explication de l'idée métalliste présentée par Adam Smith, c'est l'idée vulgaire que l'argent fait la richesse. Pour Adam Smith (*Richesse des Nations*, L. IV ch 1<sup>er</sup>, édition française de Germain Garnier, 1859, tome II p. 178), il est très certain qu'à la racine de la préoccupation métalliste il y a l'idée, de tout temps si répandue, que l'argent fait la richesse. Cette idée est née avec l'apparition de la monnaie métallique, ou plutôt elle naît du jour où les échanges se développent beaucoup, où l'emploi de la monnaie métallique se généralise. C'est une idée qui se forme tout naturellement dans les esprits en ce qui concerne la richesse des individus, puis elle s'étend avec beaucoup de facilité à la richesse de la Nation elle-même. L'argent servant d'instrument d'échange, quand nous avons de l'argent, nous pouvons bien plutôt nous procurer toutes les choses dont nous avons besoin que nous ne pourrions le faire par le moyen de toute autre marchandise; puisqu'il faudrait d'abord la vendre pour avoir de l'argent. Quand une fois on a de l'argent, les autres achats ne souffrent pas la moindre difficulté. Puis d'un autre côté, l'argent servant non seulement d'instrument d'échange, mais aussi de mesure des valeurs, nous évaluons toutes les autres marchandises, tous les autres biens par la quantité d'argent contre laquelle ils peuvent s'échanger. Nous disons d'un homme riche qu'il a beaucoup d'argent - on le dit encore aujourd'hui - et d'un homme pauvre qu'il n'a pas d'argent. S'enrichir, c'est acquérir de l'argent. En un mot, dans le langage ordinaire, richesse et argent sont regardés comme absolument synonymes. On raisonne ainsi du point de vue des particuliers; mais de là à raisonner de la même manière à l'égard d'un pays il n'y a qu'un pas et un pas qu'on franchit sans même s'en apercevoir. Un pays riche est celui qui abonde en argent, et le moyen le plus simple d'enrichir son pays c'est d'y entasser l'or et l'argent comme pour un particulier.

L'explication de Smith ne mérite pas les critiques qu'on lui a adressées.

Contre cette explication que fournit Adam Smith, on a dit qu'elle imputé gratuitement aux métallistes des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, une erreur par trop grossière, car enfin quiconque a un peu de bon sens, surtout parmi les hommes d'État, ne peut vraiment pas ramener la richesse à l'argent seul, et l'on a dit que c'était la mesfantaisie d'Adam

Smith. On peut observer cependant que cette idée est encore aujourd'hui chose courante. En somme, ce qu'il y a là-dessous n'est pas autre chose que le sentiment que l'argent est la forme la plus pratique de la richesse, parce que l'argent est la clef des échanges. Après tout, ce n'est point tant là une erreur en soi que ce n'est la source d'erreurs par la trop grande portée qu'on y attache une fois qu'on l'a dans l'esprit. Comme beaucoup d'autres erreurs. Le métallisme dérive d'une réalité.

II. - Le caractère durable des richesses métalliques.

Adam Smith fait remarquer que ce caractère n'est pas spécifique des métaux précieux.

La seconde explication du souci métalliste, que présente Adam Smith, c'est le caractère durable des richesses métalliques. Voici un rapport d'Adam Smith, ce que certains métallistes faisaient valoir explicitement à l'appui de cette importante ce qu'ils attachaient à l'accumulation des métaux précieux dans le pays. Parmi ces métallistes était Locke, et c'est chez Locke mercantiliste, que Smith dit prendre l'expression de cette opinion que l'on va reproduire. La manière de voir, dont il s'agit, ne relève plus de la psychologie comme la précédente, elle est de caractère proprement dit. Ce qui fait suivant Locke, la supériorité de l'argent sur les autres biens meubles, c'est que l'argent ne pérît pas alors que les autres biens meubles sont de nature périssable; les autres biens meubles ne sont pas une richesse permanente. "Une Nation disait Locke, qui possède de ces biens une année en grande abondance, peut s'en trouver privée l'année suivante par sa propre dissipation ou sa propre imprudence; et cela même sans en avoir exporté; l'argent au contraire, est un ami solide qui, tout en voyageant beaucoup de côté et d'autre et de main en main, ne court pas risque d'être dissipé ou consommé, pourvu qu'on l'empêche de sortir du pays". En d'autres termes, l'argent ne se consume pas matériellement ou si peu que cela ne vaut pas la peine d'en parler. Il ne court pour ainsi dire aucun risque d'anéantissement, par conséquent c'est une richesse assurée que les citoyens ne peuvent gaspiller et le voudraient-ils qu'ils ne le pourraient pas; en effet, un individu peut gaspiller, mais ce qui est sorti de ses mains est dans les mains de ses contemporains intact et sans diminution. La consommation même raisonnable de ses biens, vin ou blé, par cette nature d'opération, l'or et l'argent étant comme aimait encore à dire Locke, la partie la plus stable des richesses mobilières, le grand objet

de l'économie politique pour un pays ce doit être d'y multiplier ces métaux. L'idée est très simple, très nette.

C'est que pen-  
se Adam  
Smith de ce ca-  
ractère intrin-  
sèque des riches-  
ses métalliques.

Voici comment, au Li IV ch. I<sup>er</sup> de la richesse des Nations Adam Smith s'explique au sujet de la valeur de cette explication: "Si, dit-il la supériorité de l'or et de l'argent tient à leur nature quasi-imperissable, pourquoi ne généralise-t-on pas un peu plus, pourquoi n'attache-t-on pas la même importance à l'accumulation de tel ou tel autre bien meuble tout aussi imperissable que les métaux précieux, par exemple les articles de quincaillerie. Cependant un pays exporte sans hésitation de la quincaillerie, richesse de nature durable, contre du vin, richesse périssable, sans que ce pays s'imagine de regarder cet échange de quincaillerie contre du vin comme désavantageux. S'il ne vient pas à l'idée d'empêcher l'exportation des poêlons et des casseroles c'est tout simplement qu'il sante aux yeux que le nombre de ces ustensiles de ménage est, pour tout pays, limité à l'usage qu'on en fait au besoin qu'on en a. On voit qu'il serait absurde d'avoir plus de poêlons et de casseroles qu'il n'en faut pour faire cuire tout ce qui est consommé habituellement d'aliments dans le pays. Et or il qu'on a c'est de ne pas supposer qu'il en est de même pour l'or et l'argent, de ne pas voir que, de même que pour les poêlons et les casseroles, la quantité d'or et d'argent est, pour tout pays, limitée à l'usage qu'on fait de ces métaux et au besoin qu'on en a. L'usage de ces métaux est double, vaisselle et monnaie; or la quantité de la vaisselle d'argent est déterminée par le nombre et la richesse des familles, qui sont dans le cas de se donner ce genre de faste, et vient-il à l'idée que l'on accroîtrait la richesse de ces familles en les obligeant à avoir et à garder plus de vaisselle d'argent qu'il ne leur en faut pour leurs habitudes de faste. Si on les y obligeait, c'est un effet tout contraire à celui de l'enrichissement de ces familles que l'on obtiendrait on les obligerait par là à retrancher de leur nourriture, on les mettrait dans la gêne. Si cela est vrai des métaux précieux, vaisselle, cela est vrai de même du métal précieux comme monnaie. L'or et l'argent comme monnaie sont des ustensiles, dont l'usage consiste à faire circuler les marchandises, par conséquent la quantité de monnaie nécessaire à

un pays aussi déterminée que la valeur de la masse des marchandises que cette monnaie a à faire circuler. Et si l'on oblige un pays à avoir plus de monnaie que n'en comporte cet usage, la circulation des marchandises, c'est comme si on l'obligeait à avoir plus d'instruments de cuisine qu'il ne lui est nécessaire. En réel, vouloir avoir dans le pays plus d'or et d'argent que n'en comporte les besoins de la circulation, est tout à fait vain car dès que la proportion n'existe plus entre la quantité de la monnaie et la masse des marchandises qu'elle a à faire circuler, il n'y a pas de loi qui tienne, l'argent est d'un transport si facile qu'il ne manque pas de quitter le pays, si sa valeur est diminuée, du fait de sa surabondance, pour aller dans les pays où sa puissance d'acquisition est plus grande.

Les deux premières raisons expliquent l'existence de la préoccupation métalliste, mais non son intensité.

Ces deux premières explications, qui pourraient sans trop d'effort se ramener à une seule, sont à retenir, puis que l'une est très vraisemblable et que la seconde est si frappante qu'elle a pu impressionner beaucoup d'esprits, notamment Locke. Seulement par leur nature elles se rapportent, au mercantilisme en lui-même c'est-à-dire au métallisme de tous les temps; elles valaient aussi bien dans l'antiquité, au Moyen Age qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, aussi bien qu'elles vaudraient aujourd'hui; elles ne sont pas spécifiques à l'époque qu'on appelle l'époque du mercantilisme. Elles n'expliquent pas l'intensité exceptionnelle qu'acquiert l'idée mercantiliste aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles; il faut voir si les autres explications vont nous donner les raisons de l'intensité, et non plus de l'existence de la préoccupation métalliste à l'époque envisagée.

III. Il est nécessaire pour un pays d'avoir beaucoup d'or et d'argent en vue des besoins de la guerre.

La troisième explication répond à ce besoin tout naturel de notre esprit; elle est, comme les précédentes, prise chez les théoriciens du mercantilisme; c'est la nécessité pour un pays d'avoir beaucoup d'argent en vue des besoins de la guerre. Chez beaucoup de métallistes, en particulier chez les hommes d'Etat, le souci d'un stock métallique le plus grand possible précède, avant tout de la considération qu'on avait des nécessités de la guerre, le point de vue de ces publicistes et de ces hommes d'Etat est un point de vue politique. Voici ce qu'en dit Adam Smith au L. II ch. 1<sup>er</sup>: "Ceux qui disent qu'un pays ne saurait avoir trop d'argent, conviennent que si une

« Natio n pouvait être supposée exister séparément du  
« reste du monde, alors il ne serait d'aucune conséquen-  
« ce pour elle qu'il circulât chez elle beaucoup ou peu  
« d'argent; ceux-là admettent volontiers que dans  
« cette hypothèse où le pays serait un pays isolé, la  
« richesse ou la pauvreté de ce pays dépendrait uni-  
« quement exclusivement de l'abondance ou de la  
« rareté des biens consommables et que le seul effet de  
« l'abondance ou de la rareté de l'argent serait que  
« les choses consommables s'échangeraient contre un  
« plus grand ou un plus petit nombre de pièces de  
« monnaie. Mais, disent ces métallistes, dans la réa-  
« lité, un pays n'est pas isolé, et c'est cela qui charac-  
« tise les choses. Il peut avoir à soutenir des guerres à  
« l'extérieur, par conséquent à entretenir des flottes  
« et des armées dans des contrées plus ou moins éloi-  
« gnées, et cela ne peut se faire qu'en envoyant au  
« dehors de l'argent pour payer ces dépenses de l'ar-  
« mée et de la flotte. Or, une Nation ne peut pas en-  
« voyer beaucoup d'argent hors de chez elle à moins  
« qu'elle n'en ait beaucoup au dedans. La politique  
« économique d'un pays doit donc être de tâcher, en  
« temps de paix, d'accumuler de l'or et de l'argent  
« pour avoir, quand les besoins l'exigent, de quoi  
« soutenir la guerre avec les étrangers.

La possession  
d'un fort stock  
métallique ap-  
paraît aux  
hommes des  
XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles  
des comme la  
condition de  
la puissance  
militaire

Antoine de Montchrétien, auteur du Traité  
d'économie politique (1615), écrit: " L'or et l'argent sont  
« donc grands et fideles amis; celui qui le premier a  
« dit que l'argent est le nerf de la guerre n'a point  
« parlé mal à propos, car que ce ne soit pas le seul,  
« l'expérience de plusieurs siècles nous apprend que  
« c'est toujours le principal, l'or est maintes fois plus  
« puisoant que le fer. C'est pourquoy en tout grand  
« État, qui peut assaillir ou être assailli, on a tou-  
« jours trouué, autant qu'on a pu, les moyens d'en in-  
« venter.

Chez un mercantiliste anglais, cependant  
très atténué, Josias Child, on lit dans son "Etude sur  
les colonies", traduction française des œuvres de Child,  
par Garnier, p. 393: " Depuis que l'usage de la pou-  
« dre à canon et des armes à feu est répandu dans  
« le monde, toute sorte de guerre est plutôt devenue  
« une dépense d'argent qu'une dépense d'hommes  
« et le succès suit plutôt le parti qui peut fournir  
« de l'argent le plus longtemps et le plus abondam-  
« ment que le parti qui a le plus grand nombre d'  
« hommes; par conséquent les armées des princes en

« Europe sont devenues plus proportionnées au nombre de leurs richesses qu'au nombre de leurs sujets. » Ainsi la possession d'un fort stock métallique apparaît comme étant pour un pays la condition de sa puissance militaire, et par là de son pouvoir de conquête et de domination.

On reste l'exemple de l'Espagne est là pour aviver cette conviction. A cette époque Charles Quint et Philippe II paraissent en voie de conquérir le monde, et pour pouvoir se dire le maître du monde, il ne manque à Charles Quint que la France et l'Angleterre. Son fils et successeur, Philippe II, envoie pour prendre l'Angleterre la fameuse Armada, forte de 135 vaisseaux, qui fut détruite par la tempête en 1588. En France, le même Philippe II expédie de l'argent et des soldats pour soutenir les ligueurs contre le roi, dans l'espoir de voir un Espagnol régner sur le trône de France; de telle sorte que l'Angleterre et la France se trouvent réunies entre les mains d'un même souverain. D'où vient cette puissance au roi d'Espagne et à l'Empereur? N'est-elle pas due à la possession par l'Espagne des terres Nouvelles pleines d'or et d'argent; ne vient-elle pas de ce que, ainsi que dira l'Anglais Thomas Mun dans son livre: "Le trésor de l'Angleterre", l'Espagne est la source de l'argent à cause des mines qu'elle a dans les Indes occidentales.

"L'argent du roi d'Espagne, déclare Mun, c'est en quoi consistent principalement toutes ses forces; c'est grâce à son argent que ce prince se trouve toujours en état de retenir dans l'obéissance plusieurs grands Etats et plusieurs grandes provinces qu'il a en Italie et en France. Il ne cherche que les occasions favorables pour se rendre le maître de toute l'Europe par le moyen de son argent. C'est par le moyen de son argent que le roi d'Espagne peut en même temps joindre toutes ces provinces."

Le souci de l'abondance de l'abondance de l'argent se reflète jusque dans le roman communiste de Thomas Morus.

Il n'est pas jusqu'à "l'utopie de Thomas Morus" de 1516, le premier roman communiste, qui ne reflète le souci de l'abondance d'or et d'argent en vue des besoins de la guerre. Cela est particulièrement caractéristique dans ce livre puisque les utopiens communistes n'ont pas chez eux besoin d'or et d'argent, ne faisant pas d'échange entre eux; on leur apprend même à mépriser ces métaux. Mais s'il s'agit des besoins de la guerre, c'est une toute autre affaire; le Gouvernement d'Utopie a soin



d'avoir un grand trésor en or et en argent, parce qu'il sait qu'en général l'argent est le nerf de la guerre, d'autant que ce Gouvernement emploie surtout des mercenaires étrangers et s'efforce toujours de corrompre par l'argent les chefs des ennemis Gouvernement communiste d'Utopie, on en connaît un qui semble fait de la même manière.

On voit quelle était l'intensité de cet état d'esprit; il fallait donc accumuler l'or et l'argent dans le pays pour que le roi pût se constituer aisément un trésor ou pour qu'il pût, à l'occasion, emprunter facilement à la circulation les sommes dont il aurait besoin pour la guerre. Puisqu'il faudra envoyer de l'or et de l'argent pour y retenir des flottes et des armes, il faut bien que cet argent soit préalablement à l'intérieur, autrement on le prendrait-on, quand il en faudrait. Voilà le thème des métallistes hommes d'Etat et de beaucoup d'autres.

Adam Smith critique cette idée qu'il faut accumuler l'or et l'argent à l'intérieur pour pouvoir aux besoins de la guerre.

Cette idée est critiquée par Adam Smith, non d'une manière absolue, mais en distinguant deux états de civilisation et de développement économique, les pays qui en sont encore à la phase agricole et les pays industriels et commerçants. La préoccupation métalliste, en vue des besoins de la guerre, se comprendrait, à la rigueur, pour les pays principalement agricoles. Ces pays, en effet, comme ils ne disposent, pour l'exportation que de produits bruts du sol, ou de quelque peu d'ouvrages de fabrique la plus grossière, ne sont pas dans le cas de se prêter aux opérations auxquelles se prêtent des pays commerçants et industriels pour se procurer au cas de guerre les ressources nécessaires. Pour un pays industriel et commerçant, les ressources nécessaires en temps de guerre s'obtiennent surtout par les traites que les commerçants du pays font au profit du souverain sur les pays étrangers. Ces traites dont disposent les commerçants nationaux, supposent une grande faculté d'exportation. Or, dans un pays agricole, les facultés d'exportation ne sont pas grandes. Dans ces pays, on conçoit, à la rigueur, que le souverain tâche d'accumuler un grand trésor de guerre, comme la seule ressource qu'il ait pour les besoins de la guerre. Adam Smith l'admet à la rigueur, mais il en est tout autrement des

pays industriels et commerçants. Les pays de ce type économique ont une grande faculté d'exportation, ils ont donc le moyen d'entretenir au loin des armées, sans avoir besoin d'y envoyer de l'argent; c'est dans leurs ventes de marchandises à l'étrangers que ces pays puisent les ressources destinées à la solde et à l'entretien des troupes; les Gouvernements n'ont qu'à prendre les créances des commerçants et c'est là une ressource pour ainsi dire inépuisable.

Un pays industriel et commerçant n'a pas de raison de chercher à accroître la quantité d'or et d'argent en circulation en vue de financer la guerre

Quelle raison y a-t-il donc vraiment pour ce pays de chercher à accroître la quantité d'or et d'argent dans le pays. Certes durant une guerre quel que argent est bien toujours pris sur la circulation métallique pour être envoyé au loin, cela est d'ailleurs rendu possible parce que le grand nombre de gens qu'on entretient au dehors, les troupes et la flotte fait qu'il y en a moins à entretenir au dedans que dès lors il y a moins de denrées à faire circuler au dedans et qu'il faut moins d'argent pour opérer cette circulation, il y a un disponible sur la circulation métallique du pays. Puis, dans ce cas, on émet généralement une quantité de papier monnaie d'une espèce ou de l'autre plus forte qu'à l'ordinaire et ce papier, prenant la place de l'or et de l'argent dans la circulation, fournit le moyen d'envoyer au dehors une somme un peu plus considérable de ces métaux. Mais tout ceci n'offre qu'une bien pauvre ressource pour soutenir une guerre étrangère longue et dispendieuse, même si l'on y ajoute le trésor du prince, même si l'on y ajoute les fonds de son vaisseleur. La preuve, dit Adam Smith, de la médiocrité de ces ressources est fournie par l'exemple de la guerre contre la France. Cette guerre à laquelle Adam Smith fait allusion c'est probablement celle qui se termine par les traités d'Utrecht de 1713 et de Rastadt de 1714; cette guerre, dit-il, a coûté à la Grande Bretagne au delà de 90 millions et plus des deux tiers de cette dépense, soit 60 millions, ont eu lieu dans les pays éloignés. Le roi d'Angleterre cependant n'avait pas amassé de trésor et l'on ne peut pas dire par ailleurs qu'on ait fondu des quantités exceptionnelles de vaisselle d'argent. Dès lors, il semble à ceux qui ne seraient pas au courant de ces choses que les dépenses énormes de l'Angleterre n'ont pu être soldées que par l'argent pris dans la circulation. Or, au début de la guerre, d'après les comptes les plus exagérés, nous

dit Adam Smith, la circulation d'or et d'argent représentait environ 30 millions. Pour solder 60 millions avec 30, il aurait donc fallu prendre, non seulement sur la circulation, mais l'absorber tout entière, sans que cela suffît. De fait, personne n'a eu le moindre soupçon même de la diminution de la circulation métallique cela démontre à l'évidence que, comme dit Smith, les dépenses énormes de cette guerre ont été principalement défrayées autrement que par l'exportation d'or et d'argent, elles l'ont été par l'exportation des marchandises anglaises; c'est par ce moyen que l'Angleterre a financé cette coûteuse et longue guerre de la seconde coalition de l'Angleterre contre la France, à la fin du règne de Louis XIV.

Comment l'Angleterre a financé la guerre contre la France à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

Sur ce point, Smith s'explique avec une grande clarté: "Le Gouvernement ou ses agents traitent avec les négociants pour une remise à faire dans un pays étranger; il demande à des négociants de lui faire avoir dans tel pays étranger, où il entretient des armées telle somme déterminée, c'est le contrat de change. Bien entendu, le Gouvernement fournit à ces négociants une contre valeur ou plutôt lui en promet une. Ses négociants s'étant engagés à faire tenir les sommes convenues à la disposition du Gouvernement dans tel pays, il faut, ou bien qu'ils envoient en espèces une valeur égale chez leurs correspondants à l'étranger pour qu'elle soit mise à la disposition du Gouvernement ou bien qu'ils envoient à ces correspondants étrangers des marchandises du chef desquelles ils deviendront créanciers du prix pour lequel ils les auront vendues. En un mot les négociants qui se sont ainsi engagés envers leur gouvernement, doivent faire provision entre les mains des correspondants étrangers sur qui ils tireront des lettres de change qu'ils céderont au Gouvernement.

Les négociants ont tout intérêt à se procurer les sommes nécessaires au paiement des traites au Gouvernement au moyen de la vente des marchandises.

S'ils font provision par le premier procédé, par un envoi d'espèces, c'est de l'argent qui est retiré de la circulation nationale qui sort du pays, et c'est là le danger que redoutent les métallistes. Mais justement ce danger n'est guère à craindre parce que ces négociants ont tout intérêt à faire provision en marchandises et qu'ainsi ils s'ingénieront à faire sortir des marchandises plutôt que de l'argent. S'ils ont ainsi intérêt à faire provision par un envoi de marchandises plutôt que par un envoi d'espèces, c'est que, dans ce cas, leur gain est plus considérable; au bénéfice simple du change s'ajoute pour eux le

bénéfice commercial de la vente des marchandises, avec lesquelles ils font provision. Un négociant français s'est engagé à faire avoir à son Gouvernement sur telle place étrangère, par exemple sur Londres, une somme en livres sterling égale à 1000 francs, soit 39 livres 6 schillings 5 p. au pair. Le cours du change à Paris sur Londres est tel que notre négociant gagnera 0,25 % à vendre sa lettre de change au Gouvernement, soit sur 1000, 2,50. Ces 2,50 sont un bénéfice pour le négociant, déduction faite d'ailleurs des frais d'envoi à Londres; c'est le cours du change, qui vaut au négociant ce bénéfice. Mais s'il peut envoyer à Londres, au lieu d'espèces, des marchandises, qui lui coûtent 800 francs, et qui en valent 1000 rendues à Londres, il lui suffit alors d'envoyer à Londres cette valeur de 800 en marchandises pour faire avoir à son Gouvernement sur la place de Londres une somme de livres représentant 1000 francs, c'est-à-dire pour exécuter son contrat de change. Son gouvernement ne doit pas moins lui payer 1002,50; soit 1000 francs montant de la lettre de change, et 2,50 de change. Le bénéfice pour le négociant, s'il fait sa provision en marchandises, au lieu de la faire en espèces, est de 202,50 au lieu de 2,50. Et ces 202,50 ne sont pas sortis du pays en or et argent.

On comprend maintenant comment les négociants ont intérêt à faire leur provision en marchandises à l'étranger plutôt qu'en espèces, comment en conséquence ils mettent toute leur intelligence à trouver les moyens de faire ainsi provision en marchandises. Sans doute il se peut qu'ils rencontrent à cela des difficultés, soit que les marchandises nationales ne soient pas demandées dans le pays où il s'agit de faire traite; mais alors le négociant se retourne, il tâche d'envoyer ses marchandises dans quelque autre pays étranger, où elles sont demandées et où avec leur prix il achètera une lettre de change sur le pays dans lequel il doit faire provision, et il fournira cette lettre de change au gouvernement, auquel il l'a promise.

On peut d'ailleurs observer que le seul bénéfice du négociant, même s'il n'y a pas de gain commercial à réaliser, incite les industriels à exporter des marchandises car s'il n'y a pas de bénéfice proprement commercial, il y a tout

de même bénéfique dans l'ensemble de l'opération, puisqu'il y a bénéfice de change et cela permet d'entretenir l'activité de la production dans certaines branches, qui, peut-être, sans bénéfice, viendraient à péricliter.

A ce propos Adam Smith fait une observation qui est d'actualité c'est que c'est "ainsi qu'au milieu de la guerre étrangère la plus désastreuse, il peut arriver fréquemment que la plupart des manufactures du pays paraissent à l'état le plus florissant, et qu'au contraire, au retour de la paix, elles viennent à déchoir. Elles peuvent prospérer au milieu de la ruine de leur pays et commencer à déperir au retour de sa prospérité. C'est ce qu'on a pu voir pendant le cours et à la suite de la dernière guerre, pour plusieurs branches de manufactures d'Angleterre."

Comment le Gouvernement se procurera les sommes nécessaires pour rembourser les négociants.

Voilà donc le moyen simple par lequel les gouvernements se procurent des ressources pour leurs dépenses à l'étranger sans avoir à faire sortir de l'or et de l'argent du pays. Mais il reste un point à élucider. En effet, ce n'est pas gratuitement que les commerçants rendent ce service au Gouvernement. Le gouvernement doit leur faire des remises, c'est-à-dire leur acheter ces lettres de change, leur fournir l'équivalent de ces sommes, qu'ils lui procurent sur l'étranger. Ces sommes qu'il lui faut trouver, non pour les envoyer à l'étranger, mais pour les remettre aux négociants, il faut qu'elles passent des caisses du souverain dans celles des particuliers négociants et ces sommes sont égales à celles que ces négociants font avoir au souverain sur les places étrangères. Alors on le souverain va-t-il prendre cet argent, est-ce que de ce point de vue il n'est point important qu'il y ait le plus possible d'or et d'argent dans le pays. Si l'or et l'argent sont abondants dans le pays, il semble qu'il sera plus facile au souverain de se procurer ce supplément, dont il a besoin, puisqu'il lui sera plus facile d'augmenter l'impôt. Les facultés contributives ou les facultés de prêt des particuliers seront plus grandes et l'on conçoit la précaution métalliste en vue des besoins de la guerre, même si l'on écarte l'hypothèse de la nécessité de faire sortir les métaux précieux du pays.

Adam Smith nous dit que cette idée, qu'il sera plus facile de se procurer de l'argent si l'on

il sera plus facile de se procurer de l'argent si l'on

illusion de croire que l'abondance de l'or et de l'argent dans le pays augmente les facultés contributives de la nation.

a accumuler l'or et l'argent dans le pays, est une illusion. "En effet, dit-il, le coût de la vie, le prix de toute chose s'élève en proportion de ce que le stock métallique vient à excéder les besoins de la circulation et ce qui détermine la faculté contributive ou présumée d'une nation, c'est le revenu réel de cette nation, ce n'est point son revenu nominal, la quantité de monnaie que l'individu perçoit, qui détermine sa faculté contributive réelle, c'est ce que représente cette somme de monnaie. De plus dans cette hypothèse d'un gonflement de la circulation métallique, durant la paix, le coût de la production des marchandises, que les négociants cherchent à vendre à l'étranger pour faire provision en temps de guerre, se trouve surélevé du fait même du gonflement de la circulation et de la dépréciation de l'unité monétaire. Alors les négociants trouvent plus difficilement le placement de leurs marchandises à l'étranger, puis qu'ils doivent hausser leurs prix et ils sont moins à même de rendre au gouvernement le service qu'il leur demande."

Ce qui facilite les emprunts c'est la confiance qu'inspire le gouvernement. L'Etat doit être un débiteur modèle, faisant honneur à ses engagements.

Ainsi il n'y a pas de raison pour leur souvenir de se préoccuper en temps de paix d'accroître la quantité d'or et d'argent du pays, cela n'est pas de nature à lui faciliter ses remises aux négociants en cas de guerre à soutenir; en fait, le gouvernement recourt à l'emprunt, emprunt volontaire ou, à défaut, emprunt forcé. Pour réussir dans cet emprunt volontaire, il lui apportera les sommes nécessaires pour faire ses remises aux négociants nationaux; la grande affaire c'est qu'il inspire confiance dans sa sagesse et dans son esprit de justice, c'est qu'il s'efforce d'administrer de telle sorte que les citoyens le regardent comme un débiteur modèle faisant toujours honneur à ses engagements. "Dans ces conditions, dit Adam Smith, le prince trouvera toujours facilement les ressources qui lui sont nécessaires." Et alors, le gouvernement, avec les espèces ainsi accumulées, fait service aux négociants de ces espèces, qui sont remises dans la circulation pour le mouvement de leurs affaires. Ainsi le niveau de la circulation n'a pas de raison de diminuer. Il y a donc déplacement métallique, mais déplacement à l'intérieur du pays sans plus.

Bien entendu, il faudra ensuite que le gouvernement qui a emprunté se libère, rende

les sommes qui lui ont été prêtées; ce sera l'œuvre de la période de paix, le gouvernement reportera le paiement de la dette sur plusieurs générations pour qui la dépense, a été faite aussi bien que pour la génération présente.

Si l'em-  
prunt volon-  
taire ne réus-  
sit pas, le  
gouverne-  
ment peut  
recourir à  
l'emprunt  
forcé, à l'é-  
mission de  
papier mon-  
naie, mais  
il doit user  
de cette me-  
sure avec  
prudence.

Il reste que l'emprunt volontaire pour-  
rait ne pas réussir si le gouvernement n'a pas a-  
visé la confiance en lui. Alors il recourt pour fai-  
re ses remises aux négociants pendant la guer-  
re, à l'émission de papier monnaie, à l'emprunt  
forcé. Cela c'est, dit Adam Smith, la mesure de  
guerre extrême au point de vue financier et la  
me très grande prudence est nécessaire, car ce  
peut être le signal du départ en masse de l'or et  
de l'argent pour l'étranger, par l'effet de la loi de  
Gresham et en dépit de toute interdiction qu'on  
pourra porter pour empêcher les métaux pré-  
cieux de sortir. Si le gouvernement est prudent,  
en sorte que le papier se maintienne non loin du  
pair avec le métal, le gouvernement fera ses re-  
mises aux négociants avec ce papier monnaie,  
les négociants ne le refuseront pas et le gouverne-  
ment n'enflera pas trop sa dette du fait du chan-  
ge puisque son papier ne perdra presque pas par  
rapport à l'or. Si, au contraire, par son impu-  
dence ou autre cause, le papier vient à perdre  
beaucoup de sa valeur, le gouvernement pourra  
sans doute toujours faire ses remises avec ce pa-  
pier, seulement il grossira sa dette beaucoup au  
delà de ce qu'il faut à l'armée pour sa dépense  
évaluée en or et en argent; il la grossira dans tou-  
te la mesure de la dépréciation de son unité mo-  
nétaire par le fait de l'émission exagérée. Par  
exemple, pour une traite de 100 francs sur Br-  
uxelles, il faudra que le gouvernement fasse aux  
négociants français non plus une remise de 102,50  
mais une remise de 110, de 120, peut-être de 150  
francs en papier; du fait du change, sa dette  
peut grossir formidablement. Et ces 110, 120 francs  
en papier avec lesquels il aura payé, son hon-  
neur lui fait un devoir de les rembourser.

Un pays  
industrielle  
et commer-  
çant peut  
soutenir une  
guerre sans

Voilà, d'après Adam Smith, comment  
un pays industriel et commerçant est en me-  
sure de soutenir une guerre étrangère, de sol-  
der au loin des dépenses, qui excèdent de beau-  
coup le total de sa circulation métallique, et cela  
sans même que cette circulation métallique soit

avoir besoin  
d'entames  
son stock mé-  
tallique.

entamée. On entretient, dit-il, Tome II, page 192, des flottes et des armées dans les pays éloignés avec des denrées consommables, c'est-à-dire des marchandises et non avec de l'or et de l'argent. C'est une idée qui a été mise en valeur depuis la guerre à propos des paiements à faire par l'Allemagne à la France. Toute nation qui aura dans le produit annuel de son industrie nationale, dans le revenu annuel résultant de son travail de quoi acheter dans les pays éloignés ces denrées consommables pourra bien soutenir des guerres étrangères, même s'il n'a pas un stock métallique considérable.

Adam  
Smith ne  
s'est pas pré-  
occupé des  
difficultés  
que peut  
rencontrer  
l'exporta-  
tion des mar-  
chandises en  
temps de  
guerre.

Adam Smith ne s'est pas inquiété des difficultés que peut rencontrer l'exportation des marchandises en temps de guerre, c'est-à-dire dans le temps même où c'est sur les exportations de marchandises qu'il faudrait faire fonds pour obtenir la matière des opérations de change; mais il fait cette observation que l'état de guerre n'a pas empêché l'exportation d'une très grande quantité de marchandises anglaises. Seulement les guerres qu'Adam Smith a en vue sont des guerres du XVIII<sup>e</sup> siècle, et les choses ont bien changé depuis. Les difficultés d'exportation des marchandises en temps de guerre, sont infiniment accrues du fait notamment de la guerre sous-marine et du fait qu'un trop grand nombre de nations se trouvent amenées comme par nécessité à rentrer dans le conflit qui s'élève. Cela ne ruine pas l'observation que vient de faire Adam Smith, à savoir qu'il est impossible, qu'il est fon de songer à financer une guerre par des exportations métalliques à l'étranger. Il reste vrai de façon plus évidente que jamais, que ce n'est pas avec leur stock d'or que les nations peuvent faire face aux effroyables dépenses de la guerre moderne; plus elles sont grandes, moins il est possible d'y faire face avec le stock métallique. Cette considération a été déterminante de l'intensité du fait de la préoccupation métalliste à l'époque, et cherchant si cette considération est bien fondée, Adam Smith conclut par la négative.

IV. - Schmoller  
a essayé  
de donner  
une explica-  
tion histori-  
que du souci.

Une quatrième et dernière explication du souci métalliste a été proposée par des économistes contemporains spécialement par le professeur allemand Schmoller, à laquelle, ni Adam Smith ni les contemporains du métalliste ne font allusion. C'est une explication d'ordre historique, qui



métallique.  
L'intensité  
du métallis-  
me aurait  
coïncidé avec  
la substitu-  
tion de l'éco-  
nomie mo-  
nétaire à l'é-  
conomie na-  
turelle

consiste à dire que l'intensité du métallisme coïn-  
cide avec un grand fait économique, avec la subs-  
titution d'une économie monétaire à l'économie  
naturelle, qui était jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, dominan-  
te. C'est dit-on l'époque où l'ancienne économie  
féodale, fondée principalement sur les transactions  
en nature, sur le troc, cède le pas à la nouvelle  
économie de l'argent, à la nouvelle économie mo-  
nétaire, dont l'essor s'étend tous les jours. Et il faut  
beaucoup de monnaie pour faire face à cette trans-  
formation, à ce nouveau besoin des échanges, d'au-  
tant plus que les échanges et le commerce prennent  
à cette époque une extension considérée comme  
formidable. C'est aussi l'époque où en matière de  
revenus et de dépenses publiques, les prestations en  
nature cèdent la place aux prestations en argent.  
Les souverains, les seigneurs, au lieu de recevoir en  
nature ce qui leur est dû à titre d'impôts ou de sub-  
sides l'exigent désormais en monnaie. Dans le mê-  
me temps, les dépenses publiques deviennent aus-  
si plus considérables pour l'entretien des armées per-  
manentes, pour le luxe grandissant des cours et aus-  
si pour le développement du fonctionnarisme, qui  
commence alors à raison de la centralisation.  
Tout cela fait, dit-on sentir vivement le besoin de  
monnaie. La monnaie par son rôle énormément  
accru, apparaît comme un rouage essentiel de  
cette nouvelle économie qui s'établit. Et précisé-  
ment l'Europe est devenue au XVI<sup>e</sup> siècle, principa-  
lement à la suite de la guerre de Cent ans, où tant  
d'effondrements de métaux se sont produits, très  
pauvre en or et en argent. Les meilleurs spécialis-  
tes évaluent à 1 milliard de francs environ le  
stock d'or, qui pouvait exister en Europe au XVI<sup>e</sup>  
siècle; il y avait donc à cette époque un très grand  
besoin de monnaie, et la monnaie s'était le métal.

L'explica-  
tion de Sch-  
moller procé-  
de du point  
de vue de l'é-  
conomie inter-  
ne.

Voilà une explication, qui procède, tout à  
l'opposé de la précédente du point de vue de l'é-  
conomie interne. Le pays fût-il isolé, à l'abri de  
guerre, que cette explication n'en aurait pas moins  
sa valeur en elle-même. Par là, cette explication  
est séduisante, cependant, à notre avis, il semble  
difficile de ne pas faire à ce sujet quelques réflé-  
xions.

Réflexions

Tout d'abord cette considération des besoins

que suggère l'explication donnée par Schmoller.

de la circulation, on ne la trouve formulée, et encore qu'en passant, que chez des publicistes du XVIII<sup>e</sup> siècle, mercantilistes plus ou moins atténués déjà, c'est-à-dire à une époque, où régnait depuis longtemps dans les faits et dans la doctrine; et ce n'est qu'alors que l'on voit mentionnée cette préoccupation. Au surplus l'économie monétaire n'était qu'une chose nouvelle. Mais il est à remarquer que chez les publicistes du XVIII<sup>e</sup> siècle, où l'on est allé puiser pour s'appuyer sur des taxés, chez ces publicistes qui font valoir les besoins de la circulation, c'est bien moins le souci de l'abondance de la monnaie métallique que le souci du numéraire qui les préoccupe aussi bien ils tendent à remplacer le métal par du papier dans la circulation.

Au XVI<sup>e</sup> siècle. de l'augmentation du stock métallique a été plus rapide que l'accroissement du volume des échanges.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, période d'un très grand développement des échanges, la monnaie est, dans le monde, en quantité insuffisante pour faire face à l'accroissement de son rôle. Le XVI<sup>e</sup> siècle, c'est l'époque où les mines du Nouveau Monde déversent en Europe un afflux de métal tel qu'on n'en avait pas encore vu; tous les prix haussent énormément. Cette hausse des prix, dont Bodin et Maléstroit cherchaient l'explication, n'est ce pas le signe que l'augmentation du stock métallique a été plus rapide et plus grande que l'augmentation du volume des échanges. Ceci paraît bien infirmer gravement l'explication historique, proposée notamment par Schmoller.

La passion métalliste est d'autant plus vive qu'il y a moins de commerce et l'économie monétaire moins développée.

Enfin, si on se place sur un autre terrain, sur le terrain de la psychologie économique, il semble bien que la passion métalliste soit partout plus vive à proportion qu'il y a moins de commerce à proportion que l'économie monétaire est moins développée; là où il ne circule guère d'argent, on tient plus à l'argent comme tel. Naguère encore on sait quelle était la peine du paysan à laisser sortir un écu de sa bourse; cela allait jusqu'à lui faire manquer des occasions de gain considérable et presque certain; pour lui rien ne valaient les bonnes espèces sonnantes, parce qu'il n'était pas habitué à manier de l'argent. Au contraire, le négociant ne peut laisser dormir un écu dans sa caisse, il est toujours à l'affût d'une occasion de l'en faire sortir. Dans les premiers temps du métallisme, alors que les échanges n'ont pas encore pris l'extension qu'ils auront au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles, à cette

époque plus lointaine, plus éloignée de ce qu'on appelle l'avènement de l'économie monétaire, ce sera l'époque de l'appréhension la plus étroite, la plus inquiète des sorties d'or et d'argent. Au contraire, quand vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle le commerce grandira, ce seront les commerçants que l'on verra préconiser un système, qui implique la libre sortie de l'argent. En sorte que le développement de l'économie monétaire, auquel on veut s'attacher, pour expliquer l'intensité du souci métalliste à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, au lieu de donner naissance à ce sentiment, dont on recherche les causes, aurait dû être le point de départ de sa disparition.

Ces réflexions nous inclinent à croire qu'il ne faut point s'arrêter à cette explication qui consiste à dire que la grande hantise métalliste du commencement des temps modernes aurait eu pour raison les besoins accrus du service des échanges en présence d'un stock métallique suffisant.

Quoi qu'il en soit des explications du souci métalliste, le fait est là, il est certain, et le principe du système mercantiliste c'est que la grandeur d'une nation se mesure à la quantité d'or et d'argent que cette nation possède. Le fait en lui-même n'est pas contestable et à ce sujet on peut rappeler les termes de la lettre de Colbert rapportée précédemment, et le mot du ministre autrichien, mercantiliste du XVI<sup>e</sup> siècle, von Hörnigk : "l'or et l'argent sont le plus pur de notre sang et la moelle même de notre corps".

Dans tous les écrits du XVI<sup>e</sup> siècle, on trouve des déclarations formelles ou des indices de cet esprit, il n'y a de réserve à faire, au XVIII<sup>e</sup> siècle, que pour les écrivains qui vont commencer la lutte contre cette doctrine. Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, Boisguilbert voulant réagir contre l'idée métalliste, écrit : "On a fait une idole de ces métaux et laissant l'objet et l'intention pour lesquels ils avaient été appelés dans le commerce, savoir pour servir de juge dans l'échange et la tradition réciproques on les a presque quittés de ce service pour en former des divinités, des divinités auxquelles on a sacrifié et sacrifié toujours plus de biens et de besoins précieux et même d'hommes que jamais l'antiquité n'en immola à ses fausses divinités; l'esclave du commerce est devenu son maître."

Le principe du système mercantiliste est que la grandeur d'une Nation se mesure à la quantité d'or et d'argent qu'elle possède.

Les écrivains du XVIII<sup>e</sup> siècle s'accordent sur ce point.

Quesnay, fondateur de l'École démocratique au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, Adam Smith vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, considéraient comme Boisguilbert cette préoccupation de l'abondance d'or et d'argent comme la caractéristique fondamentale du mercantilisme comme le principe économique de la doctrine mercantile.

Le souci métalliste a exercé une influence profonde sur la manière d'envisager les effets de l'échange.

Le souci métalliste ne pouvait guère manquer d'exercer une influence, influence qui fut en réalité profonde sur la manière d'envisager les effets de l'échange, lorsque l'échange s'opère par l'intermédiaire de la monnaie. La juste notion des avantages de l'échange, pris en soi, communiquant à chacun des échangeistes des avantages mutuels, ne disparaît pas, on en a même le sentiment très vif, mais dès que l'échange entraîne un déplacement de métaux précieux, ces avantages naturels passent tout à fait à l'arrière plan. Et c'est ainsi qu'on voit, chose surprenante, et qui déroute au premier abord, qu'on voit les publicistes, les hommes d'état de l'époque célébrer avec enthousiasme les avantages de l'échange international, les avantages de la communication mutuelle des marchandises pour tous les pays, qui prennent part à cet échange; mais presque aussitôt, quelquefois en même temps, ils réclament les mesures douanières les plus restrictives de ce commerce, autant que ce commerce risquerait de faire sortir de l'argent du pays.

D'après un édit d'Henri II, le commerce extérieur ne peut être admis qu'autant qu'il se fait marchandises contre marchandises.

Voici un édit de Henri II, du 14 Février 1557, qui est bien l'expression officielle, très nette de la complexité ou plutôt du dualisme des sentiments que l'on signale. Il déclare dans son préambule que "la liberté du commerce et trafic est de commune expérience le principal moyen de faire les peuples riches, chaque pays ayant ses denrées et ses marchandises particulières et l'échange profitant à tous. Seulement, ajoute l'édit en substance, il faut que l'échange s'opère en marchandises contre marchandises; quand c'est nous qui importons, il faut que l'argent sorte du royaume."

Il y aurait un bien curieux rapprochement à faire en plaçant cette idée métalliste et l'effet qu'elle a produit sur la manière d'envisager les conséquences du commerce sur le plan d'Aristote sur le plan des deux chrematistiques. Aristote fait l'éloge de la chrematistique naturelle, tout comme les mercantilistes, quant à la chrematistique

tique mercantile, ils ne la condamnent pas, comme le faisait Aristote, parce que leur point de vue est purement économique, tandis que celui d'Aristote est naturaliste et moral. Alors ils célèbrent cette chrématistique mercantile, non naturelle en tant qu'elle leur procurera ce qu'Aristote ne voulait pas, un gain, en tant qu'elle procurera ce gain à la nation.

Dans ses deux formes la politique métalliste perd de vue la juste notion des avantages de l'échange.

La forme première que revêtra le mercantilisme ce sera avant tout l'expression de la préoccupation étroite de ne pas laisser sortir d'argent. Puis, plus tard quand des commerçants auront fait comprendre à ces hommes d'Etat que laisser sortir l'argent, sans à prendre certaines mesures, c'est se ménager, si l'on sait s'y prendre, des rentrées d'argent plus fortes, ce sera alors le mercantilisme proprement dit, le système de la balance du commerce. Mais cette seconde forme de politique, bien qu'elle consiste à laisser sortir l'or et l'argent, a encore la préoccupation de l'or et de l'argent aussi forte que sous la première forme de politique. Cette préoccupation métalliste viendra, tout autant dans cette seconde période de la politique métalliste, qu'on appelle le mercantilisme proprement dit, faire échec à la juste notion des avantages communs de l'échange, et on pratique elle étouffera la juste notion de ces avantages, et les réduira à des déclarations vaines; le commerce extérieur en viendra à ne plus présenter d'intérêt que par le déplacement métallique, qui en résulte. L'échange est bien toujours regardé comme permettant aux peuples de satisfaire plus aisément leurs besoins, mais cet intérêt est faible en regard de l'enrichissement de la nation, qui ne peut procéder, que de l'or et de l'argent. Le commerce n'est intéressant qu'au point de vue de l'économie d'Etat, qu'autant qu'il déplace les métaux précieux entre les peuples.

Dans le commerce intérieur ce qu'un sujet gagne un autre le perd, tandis que dans le commerce extérieur ce qu'une nation est enlevé à une autre.

Et de ce point de vue le commerce intérieur est indifférent; en effet, dans le commerce intérieur ce qu'un sujet gagne, un sujet le perd et ce qu'un sujet perd, un autre sujet le gagne. Comme le dira Antoine de Montchrétien, dans son "Traité de l'économie politique," la nation ne perd, ni ne gagne en le trafic qui se fait de citoyen à citoyen; "il n'y va de nulle perte pour le public. C'est à son égard comme si l'on tenait deuse vases en ses deux mains et que l'on versât la liqueur de l'une dans l'autre, une main se vidant emplit l'autre".

Cette formule que ce que l'un perd, l'autre le gagne, ou la retrouve constamment sous la plume des mercantilistes, soit expressément, soit implicitement quand ils parlent du commerce intérieur. Et cette formule puisqu'elle concerne le commerce intérieur, rassure sur le compte de ce commerce; qu'importe les plaintes de celui-ci ou de celui-là, ce qu'ils perdent d'autres le gagnent, et ce sont toujours des nationaux.

Cette formule est de nature à faire naître l'insouciance des Gouvernements pour le commerce intérieur; mais l'autre formule, la même que la précédente, renversée, à savoir que ce que l'un gagne, l'autre le perd, c'est la formule, constamment invoquée par les mercantilistes dans les questions de commerce extérieur, où elle sert à exciter la vigilance des gouvernants, parce qu'elle leur rappelle que l'enrichissement simultané de deux nations, qui commercent ensemble, est une chose qui ne se perd pas, car l'un gagne et l'autre perd. Cette idée qui ne se comprendrait pas si l'on envisageait le commerce extérieur sous son aspect d'échange de produits, au contraire va comme de soi, dès qu'on estime que les métaux précieux sont la forme préférable de la richesse nationale. Tout ce qu'acquiert une nation est enlevé aux autres nations, l'une n'en peut avoir plus sans que les autres en aient moins.

Philosophes et savants sou-tiennent la thèse métalliste en ce qui concerne le commerce extérieur.

Philosophes et savants voient les choses de cette façon; certains d'entre eux découvrent là une application d'une conception générale de la vie de l'univers et en quelque manière la concurrence vitale. Montaigne, dans ses Essais, intitulé un de ses chapitres: "le profit de l'un est le dommage de l'autre" et développant son idée, il écrit: "Il ne se fait aucun profit qu'au dommage d'autrui, et à ce titre, il faudrait condamner toute sorte de gain." Il voit là une application de la générale police de la nature par les physiciens, "car les physiciens tiennent que la naissance, nourrissement et augmentation de chaque chose est l'altération et corruption d'une autre." (Essais liv. I ch. 31). François Bacon, chancelier d'Angleterre consacre de son autorité la même manière de voir dans "son application au commerce international." "Voici une observation qu'on ne doit pas perdre de vue, une nation ne peut s'accroître par rapport aux autres richesses

il entend par là les métaux qu'aux dépens des autres, attendu ce qu'elles gagnent il faut bien que quelqu'un le perde."

Comment les mercantilistes classent les professions suivant leur importance pour le bien du pays.

En conséquence, les théoriciens du mercantilisme avaient été amenés logiquement à classer les professions en trois catégories, suivant leur ordre d'importance pour le bien du pays. Ils mettaient au premier rang, les professions, qui font entrer de l'argent étranger, c'est-à-dire celles dont les produits fournissent un élément à l'exportation, en seconde ligne, les professions qui n'ont aucune action sur l'entrée ou sur la sortie de l'argent; tels sont les boulangers, les maçons, les charpentiers, les bottiers, les gens de loi, les gens d'affaires, les gens de maison, les gentils hommes; ces professions ne profitent pas à la nation, elles ne la font pas profiter et ne la font pas perdre. Enfin, au troisième et dernier rang, ils placent les professions qui font sortir de l'argent, c'est-à-dire les négociants importateurs. On trouve cette classification chez Child, pages 97 et 98 de la traduction française de ses écrits.

Il est bien clair que, suivant la conception que l'on a de la richesse nationale et de sa substance, les classifications des professions, au point de vue de leur rapport avec l'intérêt de la nation, diffèrent. La classification des physiocrates sera toute autre que celle des mercantilistes, parce que, pour les physiocrates, la richesse nationale consiste essentiellement, non pas dans l'or et dans l'argent, mais dans les produits du sol, dont les métaux précieux font partie sans doute, mais dont ils ne sont qu'une petite partie et la moins intéressante.

## § 2. La politique métalliste principalement le système mercantile.

a) procédés primitifs de la politique mercantile :  
L'autorité publique doit intervenir pour assurer les conditions de la richesse nationale. Une des

La conception de la richesse nationale se trouvant dominée par l'idée métalliste avec les conséquences qui en découlent, quant à la manière de juger les effets avantageux ou désavantageux, l'autorité publique va intervenir largement pour assurer les conditions de la richesse nationale ainsi comprise. On pense que l'autorité publique ne peut pas se fier aux particuliers, guidés par leur intérêt propre, ils achètent de l'étranger, ou ils lui vendent suivant qu'ils y trouvent profit, sans se soucier si de l'ensemble de leurs opérations parti-

formes de cette intervention c'est le système pourvoyeur.

culières; il résulte pour le pays une diminution ou une augmentation du stock métallique. Mais le souverain ne peut, ni ne doit se désintéresser du résultat public de ces opérations particulières; la mission essentielle du souverain n'est-elle pas de veiller à l'intérêt national, et celui-ci n'est-il pas, au point de vue économique, dans le stock métallique. De tout temps le souverain a considéré comme son devoir de veiller, en père de ses sujets, à ce que le royaume soit autant que possible pourvu des choses nécessaires, et c'est aux différentes mesures inspirées de ce souci qu'on a parfois donné le nom de système pourvoyeur, système dont la pièce maîtresse était la police des grains, avec prohibition plus ou moins absolue d'exporter des céréales, avec création de greniers publics, où l'on puisera dans les années de disette, avec interdiction d'étendre la culture de la vigne au détriment des terres sablées etc... Ce système pourvoyeur comprenait encore d'autres pièces, comme des prohibitions ou des gênes à l'exportation des matières premières qui alimentaient l'industrie nationale et fournissaient du travail à la population ouvrière. Les métaux précieux eux-mêmes eurent de bonne heure leur part de ce système pourvoyeur; seulement pendant longtemps ce ne fut pas de façon principale, ce ne fut que de façon accidentelle. Mais quand la préoccupation métalliste devient intense, quand elle passe en quelque sorte au premier plan, il faut s'attendre à voir l'autorité publique intervenir, de façon d'autant plus active que l'idée de la puissance politique de la nation y est, dans l'opinion du temps, directement engagée. Du jour où sous la pression de l'idée métalliste, liée à la considération de la puissance politique de la nation domine, il faut s'attendre à une intervention extrêmement active et multipliée de l'autorité publique. En tous pays, se produit un effort multiforme pour obtenir chacun le même résultat inconciliable dans son ensemble, à savoir empêcher la diminution du stock métallique national, faire tout le possible aussi pour augmenter ce stock.

L'intervention de l'autorité dans ce but se manifeste par des mesures multiformes, dictées

Ce fut d'abord un empirisme complet, des mesures, dont la diversité, sans doute est due, à la différence des conditions dans lesquelles les divers États se trouvent; mais ce n'est pas là ce qui peut toujours expliquer la multiplicité, la variété, les changements des procédés employés. L'un des adversaires



par un empirisme sans méthode.

les plus éminents de cette politique métallique au début, Law, auteur du fameux système écrit au XVIII<sup>e</sup> siècle dans ses *Considérations sur le numéraire et le commerce* chap. III: "les moyens adoptés pour conserver et augmenter le numéraire, ont été dans certains pays opposés à ceux adoptés dans d'autres, et même des mesures contraires ont été prises dans le même pays, sans être occasionnées par aucune diversité de circonstances, la plupart des pays ont essayé des moyens contraires à ceux qu'ils avaient d'abord immédiatement employés, ils l'ont fait dans la persuasion que si les méthodes regnantes ne produisaient pas l'effet projeté, on l'obtiendrait d'une méthode opposée." Il ajoute que "d'ailleurs il n'a pas encore été reconnu qu'aucun de ces moyens aient conservé ou augmenté les espèces, mais qu'il en est résulté le contraire." Il serait intéressant de se reporter un autre des écrits de Law, à son *Mémoire sur l'usage des monnaies* 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> parties que l'on trouve dans la collection *Daire*.

1<sup>er</sup> procédé.  
Prohibition d'exportation des métaux précieux.

Elle était sanctionnée dans divers pays par des peines extrêmement sévères.

Le premier procédé de la politique métallique, avant qu'elle fût devenue ce qu'on appellera le mercantilisme proprement dit, c'est la prohibition d'exporter les métaux précieux, lingots ou monnaie, et cela sous des peines extrêmement sévères allant jusqu'à la peine de mort. Ce fut la forme réglementaire et première du souci national de l'or et de l'argent de ne point permettre la sortie des métaux précieux. Evidemment ce n'est pas un moyen d'accroître la quantité d'argent du pays, mais c'est le moyen de l'empêcher de diminuer. On songe principalement à empêcher l'argent de sortir parce qu'on ne compte pas beaucoup sur son entrée, toutes les nations suivant à peu près la même politique d'interdiction de sortie. Chaque pays est là, guettant l'argent du voisin; on se tient sur la défensive, on prohibe la sortie c'est le système de la souveraine.

L'Espagne et le Portugal en particulier ont donné à cette pratique, dès le début, toute son intensité. L'or et l'argent leur venaient des mines du Nouveau Monde, la convoitise des autres nations se fait vers elles et elles frappent de mort quiconque était pris à sortir des métaux précieux. La plupart des pays de l'Europe, France, Angleterre, en viendront à pratiquer la même prohibition.

sous des peines très graves ou à l'assujettissement à des droits énormes les permissions de sortie, Colbert, au tome II de ses Mémoires (pages 696 et 698), parle de la loi universelle et fondamentale de tous les Etats, qui défend sous peine de la vie le transport de l'or et de l'argent. On a vu resusciter ces procédés, sous des formes presque identiques, au cours de la dernière Guerre et des années qui ont suivi.

Exceptionnellement cette prohibition admettait certains tempéraments.

La prohibition d'exporter des métaux précieux, lingots ou monnaies, ne recevait de tempérament qu'en considération des nécessités alimentaires ou des nécessités de la guerre; en cas de disette, le Gouvernement autorisait des particuliers à importer du blé et à le payer en argent, s'ils ne pouvaient le faire autrement. Il en était de même pour les munitions, si l'on était en guerre; mais ce n'étaient là que des exceptions nominatives.

La prohibition d'exporter de la monnaie nationale était plus sévère et a duré plus longtemps que la prohibition d'exporter des lingots ou des monnaies étrangères.

Longtemps la prohibition concerna l'or et l'argent en lingots aussi bien l'or et l'argent monnayés. La sévérité était toutefois plus grande pour la monnaie nationale que pour les lingots ou les espèces étrangères, parce que certaines mutations quoiqu'on faisait subir aux monnaies nationales provoquaient à l'exportation des espèces; alors on cherchait avec beaucoup d'ingéniosité à empêcher de sortir ces monnaies, qu'il y avait trop d'intérêt à faire sortir. La prohibition de faire sortir les monnaies nationales dura presque partout plus longtemps que la prohibition d'exporter des matières d'or et d'argent ou des monnaies étrangères, qui pouvaient se trouver dans le pays, pour la raison qu'il y avait trop d'intérêt à exporter les monnaies nationales que l'autorité sous-évaluait arbitrairement.

3<sup>e</sup> procédé. Le système de la balance des contrats.

Le second procédé employé, on le caractérise et on continue à le caractériser du nom de balance des contrats depuis qu'un Anglais Mac Culloch l'a ainsi désigné. On entend par là un système de mesures, tendant à surveiller les contrats entre les marchands nationaux et les inarchands étrangers à raison même de cela, on le désignerait peut-être mieux dans son ensemble, en l'appelant système de la surveillance des contrats, expression plus large, qui comprendrait du reste ce qu'on appelle proprement la balance des contrats. Ici déjà se manifeste le dualisme de sentiments signalé au

regard du commerce extérieur; d'une part, appréciation des bienfaits de l'échange international d'autre part, et en même temps appréhension du déplacement du stock métallique que ce commerce entraîne au détriment du pays. Il s'agit, en somme, dans ce cas, de maintenir la prohibition de la sortie de l'argent, mais sans empêcher pour cela l'échange international, et il s'agit en même temps d'amener dans le pays de l'argent, si faire se peut. Pour cela on impose aux marchands étrangers, qui viennent vendre leurs marchandises dans le pays, de remployer le prix des marchandises qu'ils vendent en achats de produits du pays. Il faut que la vente faite par un étranger dans le pays, soit balancée par un achat à peu près équivalent.

Voilà ce qu'est proprement le système de la balance des contrats; il a été réédité pendant la dernière Guerre, surtout de la part de certains neutres, comme la Suisse, les Pays scandinaves. C'est un système qui, employé concurremment est difficilement conciliable dans l'ensemble; on impose en effet aux négociants du pays, qui vont vendre à l'étranger, de rapporter dans leur patrie, en espèces métalliques, une partie au moins du prix de leurs marchandises. C'est un système qui paraît surtout avoir été organisé et pratiqué en Angleterre, de très bonne heure, certainement dès le XV<sup>e</sup> siècle, et probablement même antérieurement; c'est un système contre lequel Thomas Mun s'élèvera encore au XVII<sup>e</sup> siècle.

Le débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre expose le mécanisme de ce procédé.

Voici deux documents curieux qui mettent en action ce double système, balance des contrats et surveillance des contrats. L'un de ces documents est de 1556, l'autre de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle; ils sont reproduits en partie dans l'édition du Traité de l'Économie politique de Montchrétien par Fini & Brentano. Le premier des documents se trouve dans l'Introduction à la page 85 et 86, le second dans l'une des annexes du volume aux pages 385 et suivantes. Le premier est intitulé: "Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre." Le héraut de France et celui d'Angleterre célèbrent chacun leur pays dans un tournoi de discours. Voici ce que l'auteur du Débat met dans la bouche du héraut d'Angleterre: "Il y a une ordonnance ancienne en Angleterre, que jamais les marchands n'importent en étranger pays, ni or, ni argent, hors dudit royaume; on

« bien peu, mais largement peuvent importer des  
 « marchandises, lesquelles ils vendent à or et à ar-  
 « gent et l'apportent en leur maison et en le roya-  
 « une et ainsi subtilement tirent et apportent en leur  
 « maison et royaume l'argent des pays, leurs voisins.  
 « Quant aux marchands étrangers important vins  
 « et autres marchandises en Angleterre, les Anglois  
 « les laissent vendre leurs marchandises, mais ja-  
 « mais ne souffrent qu'ils emportent l'argent; il  
 « faut par nécessité qu'ils achètent marchandises  
 « ou qu'ils troquent à celles d'Angleterre. Si ce n'est  
 « pas de merveille s'il y a grande richesse d'or et  
 « d'argent, car on en apporte toujours et on n'en lais-  
 « se point emporter.»

Un mémoi-  
 re rédigé par  
 un marchand  
 français dans  
 la seconde moi-  
 tié du XVI<sup>e</sup> siè-  
 cle indique les  
 pratiques an-  
 glaises pour met-  
 tre en œuvre ce  
 procédé.

Le second document est un Mémoire, rédi-  
 gé par un marchand français, établi à Londres sous  
 le règne d'Elisabeth, seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle  
 On y voit que les Anglois continuaient alors la pra-  
 tique que l'on constatait tout à l'heure et que les  
 autres États s'étaient mis aussi à les imiter. Dans  
 la seconde partie intitulée: "Lords et Grieffs et autres  
 incommodités que les sujets du roi de France souf-  
 frent en Angleterre en leur pratique", on lit no-  
 tamment: "les Français sont tenus de donner cau-  
 tion en Angleterre d'employer en achats de mar-  
 chandises audit lieu d'Angleterre les deniers pro-  
 venant de la vente de leurs marchandises cela de-  
 dans trois mois à prendre du jour qu'ils ont déchar-  
 gé, sous peine de forfaiture que se pourraient mon-  
 ter les deniers non employés; toutes choses que l'on  
 ne fait point en France avec Anglois." Et entre au-  
 tres grieffs, qu'il énumère, en voici un qui n'était  
 qu'une manière pour engager les négociants français qui  
 vendaient en Angleterre à y faire remploi de leurs  
 prises en marchandises. "Les Français sont beaucoup  
 grevés en leurs achats et ventes de marchandises,  
 qu'ils font en Angleterre, à cause des poids et me-  
 sures qui y sont doubles; les uns de la Reine d'An-  
 gleterre, qui sont les plus grands et desquels les  
 Anglois usent quand ils achètent des Français, et  
 les autres, mesures des bourgeois particuliers, beau-  
 coup plus petites, et desquelles les Anglois usent  
 quand ils vendent aux Français." Voilà le systé-  
 me dans toute sa simplicité.

3<sup>e</sup> procédé.  
 Attirer l'ar-  
 gent étranger

Le troisième procédé consiste à attirer l'ar-  
 gent étranger dans le pays par l'appât d'un fort  
 loyer, c'est-à-dire par l'appât d'un intérêt élevé

dans le pays par  
l'appât d'un  
fort intérêt.

envers les capitaines qui viendraient s'y placer. Si l'intérêt est plus élevé dans un pays, en France par exemple, que dans les pays voisins, et que d'ailleurs ce taux plus élevé n'ait point pour cause des risques plus grands, il y a tout naturellement toutes chances que l'argent de ces autres pays vienne en France pour y profiter de ce taux avantageux d'intérêt. Les capitaines tendent à se porter là où ils sont le mieux employés. Il en est aujourd'hui comme autrefois. Puisqu'il en est ainsi, disaient les mercantilistes, pourquoi ne prendrait-on pas des mesures propres à tirer parti de cette tendance des capitaines à employer là où ils sont le mieux payés fût-ce à l'étranger; pourquoi ne pas utiliser cette sorte de pompe aspirante de l'argent étranger. Aussi, on voit, à cette époque, les princes organiser la lutte sur ce terrain, pour obtenir de l'or et de l'argent. Bodin nous a montré le prince instituant des banques publiques qui servaient un intérêt plus élevé que les banques des pays voisins. C'est ainsi que François I<sup>er</sup> avait créé la Banque de Lyon pour dériver vers la France les fonds qui se portaient vers les banques italiennes, les quelles d'ailleurs n'offraient à leurs déposants que l'intérêt que l'état du marché leur permettait de payer. L'en après Henri II a pensé créer une banque à Paris, mais il échoua devant les résistances du Conseil de Ville et de la bourgeoisie parisienne. En ce qui concerne les expédients auxquels les princes étaient obligés de recourir pour retarder la chute des banques ainsi créées, qui succombaient sous le poids des intérêts à servir, il suffit de renvoyer à ce que Bodin en a dit.

4<sup>e</sup> procédé.  
Le système  
précédent ap-  
paraît à cer-  
tains comme  
une simple du-  
perie, ils propo-  
sent au contrai-  
re d'abaisser le  
taux de l'inté-  
rêt dans le pays  
pour obliger les  
capitaines na-  
tionaux à aller  
chercher des

Le quatrième procédé est l'opposé du précé-  
dent. On voit quelques publicistes proposer de détour-  
ner les capitaines étrangers de venir en France nous  
extraire les intérêts, et plutôt d'inciter les capitaines  
nationaux à tirer des intérêts de l'étranger, et pour  
cela demander que le Gouvernement au lieu d'é-  
lever le taux de l'intérêt dans le pays, l'abaisse.  
Devant cette baisse, ces capitaines iront se placer  
à l'étranger pour rapporter des intérêts dans le  
pays. Le système précédent, qui consistait à invi-  
ter les capitaines à venir prendre des intérêts en Fran-  
ce apparaît à ces publicistes comme une simple  
duperie. En Angleterre le publiciste Fortray, dans  
son livre "L'intérêt de l'Angleterre et les moyens de  
la faire progresser", est de ceux qui préconisent

places à l'étran-  
ger.

la politique opposée à la précédente. Il disait qu'en toutes choses il faut considérer la fin. Or, on pourrait trouver bon le procédé d'un hausse comparativement plus élevé d'intérêts comme tout à l'heure, si dès que par ce moyen on a attiré de grosses sommes de l'étranger, on pouvait les confier sur le champ au profit du roi. Mais si cela ne peut se faire, il est clair que plus on paiera d'intérêts aux prêteurs étrangers, et plus le pays verra diminuer la quantité de monnaie, puis que l'étranger rapatriera son capital gros si par les intérêts. La présence temporaire chez nous de ce capital que nous aurons attiré, n'aura servi qu'à nous dépeupler, le capital aura disparu, puis il aura été suivi d'une longue crue d'intérêts.

Ce n'est pas tout, Culpeper observait dans l'un de ses écrits sur l'intérêt de l'argent, qu'il y a pire que cela. "Nous ne devons pas d'ailleurs nous imaginer que l'argent, que les étrangers nous envoient ici, pour le valoir à intérêt, soit importé dans le royaume en matières d'or et d'argent; l'usage est que les marchands envoient des lettres de change à leurs correspondants chez nous, lettres de change pour lesquelles ils reçoivent notre argent, et c'est celui-là qu'ils font valoir à intérêt chez nous, en sorte qu'ils nous devorent avec notre propre argent." L'argent étranger n'est pas importé sous forme d'argent, ce sont des marchands étrangers, qui, vendant des marchandises, deviennent créanciers, puis ils tirent une lettre de change pour le paiement de leur prix, et envoient cette lettre de change à leurs correspondants anglais; ils se font verser cette somme d'argent anglais, qui reste dans le pays pour y percevoir des intérêts. Ce sont donc des intérêts que l'on paie pour l'argent anglais, puis ils finissent par faire revenir intérêt et capital. Est-ce que le bien et l'avantage de l'Etat ne réclament pas que nous fixions plutôt l'intérêt à aussi bas prix qu'il est chez nos voisins, même à plus bas prix, parce qu'alors nos voisins ne pourront plus faire de profit sur nous, mais nous serions en état d'en faire sur eux. Ce n'est que le profit que nous ferons nous-même, qui nous enrichira, et non pas les grosses sommes que nous devons aux autres, parce nous les leur avons empruntées, et que nous devons les leur rendre, grosses des intérêts accumulés.

Un autre procédé métalliste de cette période de l'empirisme métalliste, c'est celui des mutations

5<sup>e</sup> procédé.  
Les mutations

monétaires en vue soit d'attirer dans le pays l'argent étranger, soit pour empêcher la monnaie nationale de sortir.

monétaires, en vue, soit d'attirer l'argent étranger, soit surtout d'empêcher la monnaie nationale de sortir. Bodin nous a parlé de cette mutation monétaire, non pas à propos du mercantilisme, mais à propos de la hausse des prix, pour expliquer que c'était l'abondance d'or et d'argent, qui faisait hausser les prix et nous rendre compte des causes de cette hausse. Si Bodin se trompe, quant à l'origine des mutations monétaires, en leur attribuant celle-là, il est certain qu'à partir du moment où le mercantilisme a commencé, on s'en est beaucoup servi.

Indépendamment de Bodin on voit, pour l'Angleterre, Thomas Mun faire la même observation, dans son livre "Le trésor de l'Angleterre dans le commerce étranger", paru en 1664 (p. 66 et 87 de la traduction française).

Child signale l'insuccès de cette pratique des mutations monétaires, en vue d'attirer ou de retenir l'or et l'argent dans le pays.

Child, qui était un de ces grands négociants, qui ont pris l'initiative du mouvement de réaction contre l'empirisme métalliste disant, dans son "discours sur le commerce" paru en 1669, que ce procédé des mutations monétaires est une finesse souvent employée par l'Espagne. Puis il développe et ajoute que ce système a été mis aussi infructueusement trois fois en pratique en Portugal, depuis 25 ans; et à ce propos il nous donne un exemple concret, non seulement de cette pratique, mais surtout de l'insuccès de cette pratique. C'était, pourrait-on dire, un truc, dont on se servait, mais il était déjoué par les commerçants. "En Portugal, dit-il, la piastre, monnaie réelle, qui avait cours sur le pied de 400 reis, monnaie de compte, celle en laquelle s'exprimaient les prix a été portée successivement à 480, 520 et 600 reis." Cette mutation est celle, qu'Oresme appelle la mutation par appellation, qui consiste à fixer à un prix plus haut ou plus bas, en monnaie de compte, le cours de la monnaie réelle. La piastre, qui avait cours sur le pied de 400 reis aura désormais cours sur le pied de 600 reis; en faisant cela, le Gouvernement portugais comptait de cette façon pour une même somme nominale donner moins d'or et d'argent, moins de piastres pour les marchandises achetées à l'étranger puis que désormais la piastre, au lieu de compter pour 400 reis va compter pour 600 reis. "Cependant, dit Child, nous enlevons aux Portugais autant d'argent que nous le faisons avant ces augmentations, sans leur donner une plus grande quantité de nos marchandises." La raison en est claire. "Je suppose,

dit Child, qu'un chapeau que nous vendions aux Portugais ordinairement 4 piastres, nous produisoit 1600 reis lorsque la piastre ne valait que 400 reis, quand les Portugais ont augmenté leur piastre de 800 reis chaque, c'est-à-dire quand ils l'ont portée de 400 à 1200, nous leur avons vendu le même chapeau 2000 reis au lieu de 1600, et nous avons successivement augmenté le prix de nos chapeaux à proportion qu'ils ont augmenté la valeur de leur piastre. Le marchand, dit Child, s'attache toujours à la valeur intrinsèque de l'argent, non pas à la valeur numérique, qu'on lui donne. Malgré tout, ce procédé sera peut-être le plus tenace des vieux instruments métalliques. Melon, l'un des secrétaires et disciples de Law défendra encore ce procédé en 1734; au contraire, Dutoit, un autre secrétaire de Law, qui ne suivait pas toutes les idées du maître, consacrera, en 1738, un ouvrage à combattre ce procédé.

6<sup>e</sup> procédé.  
Recevoir des monnaies étrangères pour plus qu'elles ne valent c'est-à-dire au dessus du pair.

Un sixième procédé consistait à recevoir les monnaies étrangères pour plus qu'elles ne valent en comparaison de celles du pays. C'est là un procédé de même ordre que le précédent, dont on vient de parler; seulement, dans ce dernier cas, le moyen consiste dans la fixation arbitraire et légale d'un cours de change manuel, de change de monnaie contre monnaie en espèces. Grâce à cela, l'étranger, puisque les monnaies de son pays reçoivent, dans le pays où il vient acheter, un pouvoir d'achat plus grand que sa monnaie nationale, sera incité à venir dans le pays acheter des marchandises. Il est vrai que rien n'oblige les nations à recevoir en paiement les monnaies étrangères, et surtout rien ne les oblige à les recevoir pour plus qu'elles ne valent; une Ordonnance ne suffit pas à cela. Seulement, il est institué en Angleterre, par exemple, un fonctionnaire, le changeur royal, chez qui les étrangers viennent changer leur monnaie au taux officiel du change contre la monnaie anglaise, avec laquelle ils feront leurs paiements aux vendeurs anglais; ils reçoivent donc de la monnaie anglaise dans une proportion plus forte que ne le comporterait la valeur intrinsèque de leur monnaie nationale.

Ce procédé a été imaginé comme un perfectionnement du

Il semble bien que ce procédé a été imaginé comme un perfectionnement du système de la surveillance des contrats. On substitue l'intérêt personnel du commerçant à l'obligation légale, qui a beaucoup plus de chance de réussir. On tourne le



Système de la surveillance de ce des contrats.

mieuse qu'on peut les obligations légales, mais quand on a intérêt à faire ce que l'Etat souhaite, on ne manque guère à le faire. Avec ce procédé les marchands anglais ont intérêt à rapporter en Angleterre le prix, en monnaies étrangères, des marchandises qu'ils ont vendues à l'étranger. En même temps, les étrangers ont intérêt à venir avec leur monnaie nationale faire des achats en Angleterre, puisqu'ils vont obtenir des livres sterling anglaises en plus grande quantité que ne le comporte la valeur intrinsèque de leur monnaie nationale.

1<sup>er</sup> procédé.  
Réglementation arbitraire du prix des lettres de change.

Un septième procédé consiste dans la réglementation arbitraire du prix des lettres de change, pour empêcher que par la hausse du change les nationaux débiteurs ne soient incités à exporter de la monnaie. On sait que les hauts cours du change amènent des exportations de métal, dès qu'il est moins coûteux d'envoyer des espèces que d'acheter du papier, que d'acheter des lettres de change. On demande alors que le change soit assuré au pair. C'est une demande que l'on a également faite, pendant la dernière Guerre et après, de façon qu'il n'y ait jamais intérêt pour les nationaux à envoyer des espèces à l'étranger plutôt que d'acheter du change dans le pays. C'est toujours par l'office d'un fonctionnaire, que l'on obtient ce résultat; mais alors il faut que le changeur royal se procure les lettres de change qu'il vendra ainsi. Cette question sera l'objet d'une discussion entre le Hollandais, Gérard Malynes, et Thomas Mun.

2<sup>e</sup> procédé.  
Gratuité du monnayage des lingots.

Un huitième procédé, qui paraît tout à fait propre à l'Angleterre, c'est la gratuité du monnayage. On sait qu'en Angleterre les frais de monnayage étaient et sont encore à la charge de l'Etat. Dans ce pays, le monnayage est gratuit, ce qui n'est pas le cas ordinaire dans la plupart des pays. Depuis fort longtemps, en Angleterre, au moins depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, les frais de monnayage sont à la charge de l'Etat. Adam Smith, au Livre IV ch. 11, de la Richesse des Nations, tome II pages 334 et 338 et suivantes, prétend que cet encouragement au monnayage a pris sa source dans la pré-

occupation métalliste. En effet, rien ne pouvait être plus conforme à l'esprit du système mercantile qu'une espèce de prime donnée à la fabrication de l'argent. C'est, dit Adam Smith, un des mille expédients merveilleux que ce système met en œuvre pour enrichir le pays.

Tels ont été originiairement et pendant longtemps les procédés métallistes qu'employait la plupart des grands États d'Europe. Il est à remarquer que, soit pris isolément, soit pris dans leur ensemble, ils n'étaient pas de nature à faire naître les maux du système mercantile, c'est-à-dire du système commercial.

B. - Le système mercantile ou le système de la balance du commerce.

Avec le développement du commerce les vieux procédés métallistes se révèlent impossibles, une révision de la politique métalliste s'impose.

Tous les procédés, tous les stratagèmes qu'on vient d'examiner, formaient, en somme, une politique fort rudimentaire, encore que la dernière Guerre nous ait valu la résurrection, au moins partielle, de beaucoup de ces procédés. Suivant la remarque d'un auteur du temps, Thomas Mun, on n'y avait égard qu'au commencement de nos actions, c'est-à-dire qu'on ne voyait que les effets les plus prochains, on ne savait pas qu'en économie politique notamment, il y a ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas; aussi ces procédés finissaient par tourner contre leur but. Quoi qu'il en soit, une préoccupation dominait cette politique, c'était cette préoccupation de ne point laisser sortir d'argent; assurément on souhaitait vivement qu'il en entrât, mais avant tout on tentait qu'il n'en sortit point. Tous ces procédés pour attirer le métal étaient tous, sauf un, des procédés d'attraction directe, c'est-à-dire des procédés qui n'impliquaient pas de sortie préalable. On s'inspirait de la maxime: "Un liens vaut mieux que deux tu l'auras." C'était une politique surtout défensive, une politique d'avare national. Il devient bien difficile de s'y tenir strictement quand les grandes découvertes géographiques de la fin du XV<sup>e</sup> et du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle développant leurs effets économiques, on voit apparaître avec les conséquences métallistes qu'il pouvait entraîner l'extraordinaire élargissement des possibilités du commerce. Aussi bien, des négociants, en Angleterre surtout, ne tardent pas à demander que cette politique soit révisée, et les écrits de ces négociants pour demander cette révision trouvent

des traducteurs en France.

Les négocia-  
ciants com-  
mencent à  
préconiser  
une autre po-  
litique, en me-  
de ne pas gêner  
le négoce et ali-  
menter la souv-  
ce d'abondants  
retours métal-  
liques.

Ces négociants l'ont en évitant de heurter  
de front le souci métalliste, soit qu'ils le jugent  
trop nuisant aux esprits, soit qu'ils le partagent  
eux-mêmes, dénoncent cependant avec vigueur  
la prohibition de sortie du métal, qui était l'âme  
même de tous ces procédés empiriques. Ils repro-  
chent à ces procédés de confiner les négociants dans  
le troc et par là de leur interdire des opérations  
très fructueuses, aussi fructueuses, assurent-ils  
pour leur pays que pour eux-mêmes, car des sor-  
ties d'argent sont souvent la promesse de rentrées  
plus fortes. Notamment, disaient-ils, quels profits in-  
dividuels et nationaux n'y a-t-il pas à faire dans  
le commerce du transport; il faut entendre par  
là l'achat à l'étranger pour revendre à l'étranger,  
on dirait, aujourd'hui le transit, de la plupart  
des denrées et de certaines fabrications des Indes  
Orientales. Seulement les habitants de ces régions  
industrielles n'ont pas besoin et ne veulent point  
des marchandises d'Europe, ce qu'ils demandent et ce  
qu'il faudrait leur apporter pour obtenir leurs mar-  
chandises, c'est de l'argent, puis on revendrait ces  
marchandises ailleurs, au centuple. "Il y a deux  
"républiques, disaient-ils, Venise et Gênes, très en-  
"tendues au commerce, elles ont toujours, quoique  
"très soucieuses de richesses métalliques, laissé leurs  
"marchands libres d'exporter du métal, pour ne  
"les point gêner dans des affaires, qui sont la souv-  
"ce d'abondants retours métalliques. Elles savent bien  
"qu'un marchand a tout intérêt à ne pas payer en  
"espèces, il ne le fait que s'il lui est impossible de  
"payer en marchandises, et elles ne se préoccupaient  
"pas d'empêcher leurs marchands de payer en argent.  
"Maintenant, depuis qu'est connue la route de l'É-  
"rient par le Cap de Bonne Espérance, les Hollan-  
"dais, grâce à la même liberté, qu'ils ont conservée,  
"de sortir de l'argent, savent bien ramener à eux  
"la grosse part de ces métaux précieux qui, du Nou-  
"veau Monde, coulent en Espagne, et de là s'épar-  
"pillent, parce que l'Espagne ne peut pas les re-  
"tenir, tant à cause de ses dépenses de guerre, qu'  
"à cause des contrebandes trop lucratives pour se  
"laisser entamer par des peines, dont on les me-  
"nace. Est-ce que les grands États, disent les publi-  
"cistes comme Thomas Mun, Child et tant d'au-  
"tres, vont par leur politique étroite de retenue de

"l'argent, s'interdire encore longtemps de profiter  
 "autant qu'ils le pourraient, de ces amples déplace-  
 "ments métallistes, qu'un commerce, naturellement  
 "élargi, opère de plus en plus activement de par le  
 "monde. Alors, leur infériorité va devenir inquié-  
 "tante, car d'autres qu'eux s'enrichiront rapide-  
 "ment en métaux précieux, tandis qu'ils se con-  
 "damnent à rester stationnaires à la vieille poli-  
 "tique de défense, la vieille politique défensive d'a-  
 "varice nationale, est devenue dangereuse, elle  
 "doit sans tarder céder la place à une politique  
 "plus hardie, plus avisée, elle doit être, non pas sim-  
 "plement une politique de défense, elle doit céder  
 "la place à une politique de conquête des stocks  
 "métalliques étrangers, et cela ne peut se faire que  
 "par le commerce; il faut donc laisser sortir de  
 "l'argent."

C'est dans  
 le commerce  
 étranger qu'  
 est le trésor  
 du pays.

Commercer, c'est semer de l'argent pour  
 récolter plus d'argent; c'est dans le commerce é-  
 tranger qu'est le trésor du pays. Tel est, en effet, le  
 titre même des plus connus des écrits parmi ceux  
 qui préconisent l'orientation nouvelle, le titre  
 de l'ouvrage le plus important du négociant an-  
 glais, Thomas Mun. La traduction littérale du ti-  
 tre de ce livre, publié en 1664, à Londres, est la  
 suivante: "Le trésor de l'Angleterre par le com-  
 merce étranger ou la balance de notre commer-  
 ce étranger est le moyen de notre trésor." Cet ou-  
 vrage a été traduit en français sous les initiales  
 L.V. avec un titre assez peu fidèle: "Trésor du com-  
 merce, dans lequel on trouvera les moyens dont on  
 se peut légitimement servir pour s'enrichir." C'est  
 l'ouvrage qui nous renseigne le plus directement  
 et le plus originairement sur cette période d'évo-  
 lution entre les deux périodes du mercantilis-  
 me. Que le pays soit vendeur pour de plus for-  
 tes sommes qu'il n'est acheteur, que la balance  
 de son commerce lui soit favorable, rien d'au-  
 tre ne doit préoccuper; l'excédent en valeur  
 des exportations se réglera nécessairement par  
 une importation de métal. Ce n'est pas seule-  
 ment un bon moyen, mais c'est le seul qui  
 ne soit pas trompeur, de maintenir et d'ac-  
 croître le stock métallique national chez nous. Col-  
 bert dans ses Instructions et Mémoires, par  
 Pierre Clément, tome VII, page 240, écrit: "il  
 "n'y a que le commerce seul et tout ce qui en

dépend, qui puisse produire ce grand effet d'amener de l'argent." Il est vrai que ce moyen qu'on préconise, la balance du commerce favorable, se retournerait contre le pays, si la balance venait à lui être défavorable. Mais, pensent les marchands anglais, du commerce de transport on n'a rien à craindre à cet égard; du fait de ce commerce, la balance ne peut qu'être avantageuse, puisque par ce commerce la nation n'achète que pour revendre et non pour consommer. Elle fut l'amorce d'une politique métalliste nouvelle.

La politique métalliste nouvelle est également préconisée en France et même en Espagne.

Les Anglais ne furent pas seuls à en être les promoteurs. En France, dès 1602, le contrôleur général du commerce, Laffemas, expliquait clairement l'idée de cette politique rien que par le titre des Mémoires, si nombreux, qu'il adressait au roi Henri IV: "Comme l'on doit permettre la liberté des transports de l'or et de l'argent et par tel moyen conserver le nôtre et tirer celui de l'étranger." Cette idée fera si bien son chemin qu'elle sera un jour professée, même en Espagne, c'est-à-dire dans le pays le plus féroce et hostile à la sortie des métaux précieux. Un ministre espagnol, Ustariz, dans un gros ouvrage intitulé: "Théorie et pratique du commerce et de la marine," écrit en 1724, rapportera pour la faire pleinement sienne, une opinion d'après laquelle, "quoique les Espagnols soient les maîtres d'où l'on tire l'or et l'argent en si grande abondance, ils ont beaucoup moins de ces métaux que n'en ont les autres nations, ce qui démontre que les mines d'or n'enrichissent pas un Etat aussi sûrement que le commerce."

Les écrits qui préconisent la nouvelle politique métalliste se présentent comme des plaidoyers en faveur du libre échange.

La politique nouvelle, tout en restant la servante du métallisme, conduit, on le voit, à plus de liberté dans le commerce étranger. Aussi, plusieurs des écrits anglais, qui défendent cette politique nouvelle, se donnent, par leur titre même, en quelque sorte comme des plaidoyers pour le libre échange. Il est curieux de noter comment, auivant les temps, les mêmes mots ont un sens plus ou moins élargi. Voici les titres de certains ouvrages anglais de l'époque. Edouard Misselden (1623) "Le cycle du commerce ou la balance du commerce en défense de la liberté commerciale." John Lorker "de la liberté du commerce." Il n'est, du reste, presque aucun des écrits relevant du mercantilisme, qui ne célèbre les bienfaits de la liberté du commerce. Quand on songe que ce mot de mercantilisme, une fois in-

trouvé dans l'histoire des doctrines, y demeurera comme l'emblème de toutes les restrictions, il est curieux de constater que le nom de libre échange fut le nom de cette politique à son commencement.

Sous l'action des manufacturiers et des fabricants le mercantilisme se manifeste par une ingérence multiforme de l'autorité dans l'économie.

Le mercantilisme ne resta pas longtemps la chose exclusive des négociants. Les négociants sont naturellement portés à souhaiter la liberté du commerce parce que cela permet la liberté des affaires, et c'est pour cela que ce sont des négociants qui furent les promoteurs; mais d'autres intérêts, ardents à se faire valoir, avaient bientôt pris l'éveil, ce sont les intérêts des fabricants et des manufacturiers. Pour jeter de l'idée métallique, ces fabricants et ces manufacturiers sont en excellente posture, et c'est pourqu'on les voit de très bonne heure s'ingérer à tourner à leur avantage la politique, dont de grands marchands s'étaient faits les promoteurs, et c'est sous l'action des manufacturiers et des fabricants et c'est alors que le mercantilisme devient ce que ce mot évoque pour nous, à savoir une ingérence multiforme de l'autorité de l'économie. On dit que pour cette raison la qualification de système manufacturier serait plus exacte que celle de système mercantile.

Comment se justifie l'expression de système mercantile.

À notre sens, il faut garder l'expression de système mercantile, car ce fut bien, au nom du commerce étranger, de la balance du commerce, prononcée par les négociants que les manufacturiers émettent leurs prétentions et que les Gouvernements accueillirent leurs plans. Sans compter qu'après tout les marchands eux-mêmes eurent bientôt leur large part dans la pratique de restriction du commerce, surtout à partir du jour où les États eurent des colonies. Si les marchands souhaitent, en général, la liberté du commerce, c'est par intérêt la liberté des échanges devant naturellement faciliter leur négoce; mais que certains d'entre eux voient la possibilité de restrictions, qui puissent leur être favorables, alors l'esprit de monopole, qui sommeille en tout homme, ne manque pas de s'éveiller chez eux aussi. Une bonne partie des restrictions, constitutives de cette pièce du système mercantile, qu'on appellera le pacte colonial ou le système de l'exclusif, verra des réclamations et de la pression des grands marchands, des compagnies de commerce, qui

La thèse des manufacturiers en vue d'obtenir les faveurs de l'État au profit des manufactures.

invokeront toujours l'idée métalliste, pour se faire entendre du pouvoir

Les manufacturiers s'efforcent donc de tourner à leur avantage la politique que des négociants préconisaient et qu'ils avaient commencée à faire établir. Les manufacturiers étaient, en effet, en très bonne situation pour obtenir que la nouvelle politique s'orientât selon leurs vues. La thèse des manufacturiers fut de bonne heure celle que voici: les grands États doivent, d'après les négociants, lier au commerce leurs ambitions métalliques. Les manufacturiers tombent d'accord à ce sujet avec les négociants, ils en tombent d'autant plus d'accord et avec d'autant plus d'empressement que devant eux aussi s'ouvrent désormais des perspectives nouvelles très alléchantes, du fait des grandes découvertes géographiques. Ces perspectives s'ouvrent à leur vue, non quand ils regardent du côté du vieux monde, du côté des Indes Orientales, c'était l'affaire des négociants, mais quand ils regardent du côté du Nouveau Monde, du côté des Indes occidentales, riches en métaux précieux, pauvres en industrie, avides des fabrications de la vieille Europe. Seulement pour alimenter le commerce et pour en retirer ce que l'État souhaite, c'est-à-dire de l'argent, rien ne vaut, affirment les manufacturiers les manufactures.

Supériorité du commerce de manufacture sur le commerce de transport.

Les manufactures, disent-ils, ont sur le commerce de transport, dont avaient fait tant état les premiers négociants anglais, promoteurs de cette politique, cette supériorité, au point de vue de la balance, que si la matière est tirée du pays même le gain métallique de la nation est de tout le poids de leur vente à l'étranger et non pas simplement comme dans le commerce de transport, d'un bénéfice sur la revente. Si la matière est tirée, non plus du pays, mais du dehors, alors sa valeur première, sa valeur naturelle, est accrue, à l'exportation, de toute la valeur seconde, de toute la valeur artificielle (artifex, ouvrier), bien plus grande du travail de fabrication qui s'y est incorporé. Cela donne des avantages bien grands sur le commerce de transport, au point de vue de la balance. Donc les manufactures, c'est-à-dire les objets manufacturés, marchandises de prix élevé sous un petit volume et un faible poids,

sont par excellence articles d'exportation. Et de ces produits de manufactures, la quantité qu'un pays en peut produire ne dépend pas de l'étendue de son territoire; même si son territoire est petit, son exportation en manufactures peut être très grande, rien ne la limite que le nombre des ouvriers et les matières premières.

L'industrie manufacturière permet de nourrir sur le territoire une population nombreuse.

Mais justement disaient les fabricants, l'industrie manufacturière, par l'échange de ses produits contre les denrées agricoles et les matières premières des pays agricoles, permet dans le pays la multiplication des hommes, des ouvriers, bien au delà des facultés de l'agriculture nationale. Par conséquent le nombre des habitants, des ouvriers, dans un pays manufacturier, n'est pas limité à ce que peut nourrir l'industrie, ils peuvent se développer d'une façon presque indéfinie, le pouvoir d'exportation des manufactures, peut se développer presque indéfiniment. Puisque, de toute évidence, c'est dans la manufacture qu'est l'instrument sans pareil d'une balance favorable, il faut faire à cette industrie, dans l'intérêt du pays, tous sacrifices opportuns. Soit un commerce de transport, si assurément ce commerce de transport doit obtenir les facilités qu'il réclame, c'est-à-dire la libre sortie de l'argent, autant qu'il en use pour opérer sur denrées exotiques; en revanche, on doit lui interdire d'opérer sur articles de manufactures étrangères, on ne doit pas lui permettre d'acheter à l'étranger des produits de manufactures étrangères pour les revendre, car sans doute l'une comme l'autre sorte d'affaires serait bonne pour la balance, seulement la seconde sorte, qui consisterait à acheter de manufactures à l'étranger, fût-ce pour les y revendre, nuirait au national sur le marché étranger, puis que ce seraient des négociants du pays qui, par les manufactures qu'ils achètent au loin, concurrencent l'industrie nationale sur d'autres marchés étrangers, où ils revendent ce qu'ils ont acheté; il ne faut pas permettre cela au commerce de transport. D'une manière générale toutes mesures de politique intérieure, extérieure, coloniale, sont à prendre, qui pourront procurer une abondante exportation de manufactures.

La thèse des fabricants était

Cette thèse des fabricants ne pouvait manquer de séduire les princes; pleine de promesses, au point de vue métalliste, elle leur faisait espérer



séduisante pour les princes, à qui elle promettait le développement de la population.

par surcroît une population nombreuse, chose donc on se préoccupait beaucoup, non seulement au point de vue métalliste, mais au point de vue de la défense militaire. En France, on les perspectives du commerce du transport proprement dit semblaient plus limitées qu'en Angleterre, car la France n'a pas une situation maritime analogue à celle de l'Angleterre, les suggestions de cette politique manufacturière furent accueillies, en particulier par Colbert, avec une faveur très marquée.

Comment le système de la balance du commerce se relie au passé; c'est un élargissement du système de la balance et de la surveillance des contrats.

Ce système de la balance est une nouveauté par rapport au vieux procédé métalliste dont l'esprit d'ailleurs est encore le sien, en tant qu'esprit métalliste; mais cela ne veut pas dire que ce nouveau système ne se relie en rien au passé. Au contraire, ce système de la balance peut être considéré comme un perfectionnement comme un élargissement du système de la surveillance et de la balance des contrats. Ce dernier système, le système de la balance et de la surveillance des contrats, pris dans sa complexité, visait, en premier lieu, à ce qu'il n'y ait pas plus de ventes que d'achats; quand dans un pays un national achetait d'un étranger, il fallait que cet étranger achetât d'un national pour une valeur à peu près égale. C'était l'obligation pour l'étranger vendeur dans le pays de remployer le prix en achats en marchandises du pays. Ce système visait, en second lieu non seulement à ce qu'il y eût autant de ventes que d'achats dans le pays, mais à ce qu'il y eût plus de ventes que d'achats. C'est ce que signifie l'obligation pour le national, vendeur à l'étranger, de rapporter en espèces dans le pays son prix ou tout au moins une partie de son prix. De là s'ajouta à la prohibition de sortie de l'argent, et la corroborant, cette surveillance étroite des contrats individuels entre nationaux et étrangers.

Le nouveau système de la balance du commerce aboutit à surveiller, non

le nouveau système, le système de la balance du commerce a le même objectif que lui, à savoir vendre autant qu'acheter, et vendre plus qu'acheter. Seulement dans l'organisation de ses moyens, le système de la balance du commerce s'élève au-dessus de la surveillance des contrats

les transactions d'un pays avec un autre, mais celles d'un pays avec l'ensemble des autres.

individuels, pour ne plus surveiller que le total, l'ensemble des transactions du pays avec les autres nations; on ne surveille plus les contrats, on surveille le commerce. D'ailleurs ce n'est que graduellement par étapes, qu'on s'est élevé à la conception d'une balance globale. On a d'abord surveillé le commerce de la Nation avec chacune des autres nations. Par exemple l'Angleterre, considérait distinctement son commerce avec la France, son commerce avec les Provinces-Unies de Hollande, son commerce avec l'Espagne, etc.; et surveillait distinctement chacune de ses balances. L'un des mercantilistes plus éclairés, comme Thomas Mun, Child, s'attachèrent à montrer qu'il convenait de faire masse de toutes les nations avec lesquelles l'Angleterre commerçait, qu'il n'y avait pas à s'inquiéter si la balance anglaise avec tel pays était défavorable à l'Angleterre, pourvu que fût favorable à l'Angleterre sa balance générale avec l'ensemble des nations commerçantes. La balance défavorable avec quelques nations, pouvait être, disaient ces théoriciens plus éclairés, la condition d'une balance d'ensemble avantageuse. Ainsi de la surveillance des contrats individuels, on passe à la surveillance du commerce de la nation avec chacune des autres nations, puis à la surveillance du commerce de la nation avec l'ensemble des autres nations. Si on voulait systématiser, on pourrait dire qu'il y eût successivement la balance des contrats, puis les balances du commerce, enfin la balance générale du commerce, ce qui est proprement le système mercantile.

A quoi se ramène le système de la balance générale du commerce.

Le système de la balance générale du commerce se ramène à ceci: 1<sup>o</sup> Laisser libre la sortie de l'or et de l'argent, sinon en monnaie nationale, du moins en lingots et en espèces étrangères; c'est là le fond de l'invasion c'est, dans la nouvelle politique métalliste la partie destructive des excréments traditionnels; 2<sup>o</sup> prendre toutes les mesures propres à assurer au pays une balance du commerce créditrice. C'est là la partie positive de la nouvelle politique, par quoi il sera désormais donné satisfaction plus largement et plus sûrement que par le passé au souci métalliste qui, en tant que souci métalliste,

n'est nullement atténué.

Ce qu'on entend par commerce actif et commerce passif, par commerce utile et commerce ruineux.

Dès lors, des expressions nouvelles dans la langue de commerce international apparaissent; ce sont les expressions de commerce actif et de commerce passif, qui sont très en usage. Parfois encore, on dira commerce utile, et par opposition commerce ruineux. Cette expression il ne faut pas la prendre comme n'étant qu'une autre manière de désigner l'exportation et l'importation; sans doute toutes les nations exportent et importent, mais les unes ont un commerce actif et les autres un commerce passif avec telle nation considérée. Si, par exemple, on dit que l'Angleterre jouit d'un commerce actif avec l'Espagne, on entend par là que l'Angleterre, dans son commerce avec l'Espagne, exportations et importations comprises et balancées, reste en définitive, créditrice, c'est-à-dire vend à l'Espagne plus qu'elle ne lui achète, elle a un solde actif, qui est le principe d'une augmentation de son stock métallique, puisque, pour régler ce solde, de l'argent devra venir d'Espagne en Angleterre. Si l'on dit, au contraire, que l'Angleterre a un commerce passif avec la France, exportations et importations comprises et balancées, ce solde au passif de l'Angleterre veut dire que de l'argent doit sortir d'Angleterre pour aller en France. Toute nation voit d'un œil défiant et inquiet les nations avec lesquelles elle a un commerce passif. Sans doute, et les négociants promoteurs de la balance, s'appliquent à le faire remarquer, ce solde débiteur peut être la condition d'un commerce actif avec plusieurs autres nations, comme si ce qu'on achète à cette nation était matière première d'industrie d'exportation ou bien alimenté un lucratif commerce de transport tel que les denrées des pays chauds. On le sait bien mais, malgré tout, chez beaucoup, même dans ce cas, même quand ce commerce passif avec une nation est bien la condition d'une balance générale favorable, l'inquiétude métalliste l'emporte surtout si la nation vendeuse est une nation d'Europe, dont la puissance porte ombrage; ce n'est qu'à contre cœur que l'on continue d'acheter ou de ne pas gêner ce commerce. Forcément la politique mercantile va être une politique extrêmement compléxe, car enfin il reste, qu'en dépit des inquiétudes jalouses, l'essentiel est d'avoir

une balance générale favorable et que pour cela il faut bien commercer, car avant tout il faut avoir une balance du commerce favorable pour attirer à soi une partie du stock métallique qui coule en Espagne et de là se repand par le monde. Dans un pareil état d'esprit, il va falloir songer à mille choses pour les combiner en vue d'obtenir la balance rêvée, en vue d'empêcher les nations concurrentes d'arriver au même résultat bien que toutes s'y efforcent concurremment. Adam Smith, dans sa "Richesse des nations", dira, faisant allusion à ces choses, que en cessant de surveiller les sorties d'or et d'argent, puisqu'elles devenaient libres, en principe, pour surveiller et régler la balance du commerce, les Gouvernements se délivrèrent d'un soin fort inutile pour se charger d'un autre soin beaucoup plus compliqué, beaucoup plus embarrassant et aussi inutile.

Quels sont les principaux moyens pour assurer au pays une balance favorable.

Il faut maintenant décrire cette politique complexe, indiquer les principaux moyens employés pour assurer au pays une balance favorable, un commerce actif. Il faut, en d'autres termes décrire les traits de cette politique nouvelle, de cette politique, dont le souci de la balance du commerce fut l'âme, et pour beaucoup de particuliers, le prétexte égoïste de cette politique, qui dura plusieurs siècles, et si l'on voulait ni en omettre aucune des modalités ou des nuances qu'elle revêtit dans les différents pays suivant la diversité de leur Constitution économique et sociale ou qu'elle revêtit dans un même pays, suivant les variations des circonstances, les hommes au pouvoir, les intérêts de groupe ou de classe, en situation de s'imposer, si l'on voulait décrire avec cette précision cette politique et son mouvement, il faudrait bien du temps; mais un crayon rapide, quelque chose comme un portrait à la silhouette est tout ce qu'il convient de tenter ici. Ce ne sera pas la vérité dans son détail, ce sera cependant, vrai de ce qu'on pourrait appeler une vérité schématique, la seule qu'il soit bien nécessaire de se fixer dans l'esprit pour une culture générale.

Il faut importer le moins possible.

La politique mercantile procéda moins en tant que pratique, par l'invention de moyens à elle propres qu'en tournant habilement à son

ble et exporter le plus possible.

but des institutions ou des pratiques déjà anciennes. La grande affaire, aux yeux de cette politique, est d'importer le moins possible, réserve faite des importations, qui sont la condition d'exportations plus fortes, puis d'exporter le plus possible, pourvu que ce soit en produits façonnés, en produits de manufacture. Pour les importations, il est facile, sauf contrebande, de les régler et de les limiter, car enfin on est maître chez soi, on ferme les portes par les droits de douane; mais il n'est pas aussi simple d'obtenir que les exportations soient grandes. Si, comme on le disait plus haut, les manufactures offrent bien une perspective de production quasi sans limite, encore faut-il que leurs produits trouvent acheteurs à l'étranger, sur les marchés étrangers, où les marchands de tous pays se font concurrence, et où ceux-là l'emportent dont les autres sont plus avantageuses. Si on ne fait pas ce qu'on veut.

Il faut assurer la qualité et le bon marché des produits nationaux.

Il s'agit donc de créer, en ce qui concerne les exportations, pour qu'elles soient abondantes, aux industries nationales des conditions de production telles que ces industries puissent sur tous les marchés triompher de la concurrence étrangère. Or, la préférence des acheteurs, aussi bien étrangers que nationaux, va à la qualité ou au bon marché, elle va de façon certaine à ce qui réunit ces deux avantages, la qualité et le bon marché, à ce qui, comme disent les ménagères dans les magasins, est solide et pas cher. On va donc pourvoir à la qualité et au bon marché des produits nationaux.

La qualité des produits nationaux sera assurée par des règlements de fabrication.

La qualité d'abord sera assurée par des règlements de fabrication. Déjà les corporations de métiers, qui sont très vieilles, possèdent des règlements, mais ces règlements corporatifs sont des règlements, dont l'esprit est surtout, soit de régler la concurrence entre les maîtres, soit, dans la mesure, où déjà l'autorité publique s'en mêle, de protéger contre les maîtres monopoleurs le consommateur; les règlements nouveaux, les règlements royaux que le mercantilisme suggère, tendent principalement au bon renom des produits nationaux sur les places étrangères. Et aussi bien c'est pour cela que ces règlements concernent les manufactures plus encore que les métiers, parce que ce sont surtout les produits des manufactures, qui vont sur les marchés étrangers. Ces règlements nouveaux

fixent, avec une minutie extrême les substances, les procédés, les façons. Une marque, la marque royale apposée par des fonctionnaires, doit attester la loyauté de la fabrication, la conformité avec les règlements de fabrication. Au surplus des peines, menacent les contrevenants. "Toute violation des règlements...  
 « relativement aux produits des manufactures fran-  
 « çaises qui s'exporteront à l'étranger, et qui ont  
 « pour objet de garantir la bonne qualité, les di-  
 « mensions et la nature de la fabrication, est punie  
 « d'une amende... et de la confiscation des mar-  
 « chandises." Ce texte n'est pas en lui-même du temps mercantile; les mots passés auraient fait dire que c'est un texte d'aujourd'hui. Ce texte forme une épave un peu ridicule qu'est dans notre code pénal l'article 413, qui n'est pas encore abrogé. Mais ce texte nous vient du temps mercantile par l'intermédiaire du Premier Empire, par l'intermédiaire de Napoléon, qui eut aussi des dispositions très mercantiles. Ce texte n'est que la reproduction de nombreux textes, qui sanctionnent la violation des règlements de fabrication, on veut d'assurer la qualité des produits destinés à l'exportation. On s'efforçait ainsi d'assurer la qualité pour assurer la vente à l'étranger.

Sans doute, il y avait des mercantilistes pour trouver peu avisée cette politique de la qualité; suivant eux, suivant Child notamment, il conviendrait plutôt, pour se rendre les maîtres de commerce du monde, de faire, à l'exemple des Hollandais, les plus mauvaises aussi bien que les meilleures sortes de marchandises, afin de fournir toutes les clientèles et de satisfaire toutes les fantaisies. Mais dans la plupart des pays, cet avis de Child ne prévaut pas; on s'en tient à vouloir assurer la qualité. Dès lors le problème est de concilier avec la qualité garantie le bon marché indispensable, car le bon marché, tout au moins relatif, reste la condition de ventes assurées. On doit être comme dira Child, en état d'approvisionner les autres nations à aussi bon marché ou à meilleur marché qu'aucune autre nation le fasse ou le puisse faire. Il le fait bien sans quoi la balance ne sera pas acquise.

Alors les fabricants suggèrent au Gouvernement, tout disposé à les en croire, une tactique pour réaliser le bon marché, tout en soignant

Les fabri-  
cants suggé-  
rent au

Gouvernement  
une tactique  
pour réaliser  
le bon marché  
des produits  
tout en soi-  
gnant leur  
qualité.

Politique  
divine en vue  
d'abaisser le  
prix des ma-  
tières premiè-  
res. Les doua-  
nes devien-  
nent en mêm-  
e temps  
qu'un instru-  
ment fiscal  
un instru-  
ment écono-  
mique.

la qualité, tactique dont ces fabricants n'auront pas à souffrir eux-mêmes. Une politique du prix de revient s'organise, politique dont l'objet est d'agir dans le sens de la Bourse sur la valeur de chacun des éléments de la production, matières premières, main-d'œuvre, capital, qui sont les trois éléments de la production.

Pour les matières premières, on obtient qu'elles soient à bas prix en interdisant ou en grevant de droits la sortie et en favorisant, au contraire, l'entrée par la franchise douanière, au besoin même par des primes à l'importation, car ces importations de matières premières, ce sont celles qui rendent possible une exportation plus grande, puisqu'elles sont l'aliment des industries nationales. De ce fait, les douanes aux frontières, jusque là instrument fiscal, deviennent, en même temps, sans cesser d'être fiscales, un instrument économique, un moyen non-seulement de procurer des ressources au Trésor, mais aussi et surtout, un moyen de diriger la production et le commerce dans un sens favorable à la balance. Du reste, les douanes, sont, sous l'influence du mercantilisme, remplir ce nouveau rôle, de façon beaucoup plus large, notamment en prohibant ou en chargeant de lourdes taxes l'importation des manufactures étrangères et en même temps en faisant des avantages à l'exportation de certaines manufactures nationales. Quant aux matières premières ou aux denrées à tirer des pays lointains, de ces pays, au regard desquels on croit que l'on peut agir sans façon, parce qu'on n'a pas à les craindre, telle la plupart des pays d'outre-mer, on investit officiellement des compagnies de commerce d'un monopole d'achat, c'est-à-dire d'un monopole, qui exclut la compétition des nations achetant dans ces pays, compétition qui ferait monter les prix. Les commerçants, qui vont acheter dans ces pays, sont sûrs d'avoir ces matières à bas prix. Du reste, on espère que ces compagnies, que l'on pourvoit de pouvoirs très grands, même politiques, là où elles agissent, réussiront à tenir à l'écart les acheteurs des autres nationalités; elles y réussiront, grâce à l'action qu'on leur confère, grâce à l'arbitraire dont elles pourront user, elles réussiront à écarter les compétitions étrangères, dans l'achat des matières

exotiques.

Politique  
suivie en vue  
d'abaisser le  
prix de la  
main d'œu-  
vre.

On récla-  
me un ma-  
ximum de  
salaire.

Quant à la rémunération de la main d'œuvre qui entre pour une si large part dans le prix des objets fabriqués, surtout à une époque où le machinisme est encore dans l'enfance, et les hommes presque tous, on peut agir pour la faire baisser de façon directe, d'abord en la tarifant, puis de façon indirecte en faisant baisser le coût de la vie ouvrière. Aujourd'hui nul n'oserait, fût-ce pour favoriser l'exportation, aventurer l'idée d'un maximum de salaire. Au contraire, au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles, il ne manque pas de gens et non pas seulement, parmi les manufacturiers, pour réclamer de borner la hausse des prix du travail et ceux qui le font le demandent sans malaise, puisque c'est pour le bien de la balance, ou même intérêt de l'État, qu'ils font cette réclamation. C'est, du moins ils le disent et quelques uns le pensent, pour le bien de la balance, pour le bien de l'État, auquel ils aspirent, qu'ils demandent qu'on mette ainsi des bornes à la hausse des salaires. D'ail- leurs à cette époque, on est accoutumé à l'ingérence du pouvoir dans ce domaine des prix du travail comme dans tant d'autres.

Cependant, il y a une différence entre ce qui se faisait depuis longtemps, quand on tarifait les salaires et ce que les mercantilistes demandent. Jusque là, quand l'autorité se mêlait des salaires, c'était sur le fondement d'une idée morale, l'idée du juste prix, et cette idée conduit à élever le prix du travail aussi bien qu'à le baisser; mais à présent, sous l'inspiration du mercantilisme, l'intervention du pouvoir est demandée au nom d'une idée économique, d'une idée économique qui n'engagera jamais l'État qu'à comprimer les salaires, jamais à les élever.

Mais  
quand on ré-  
duit les salai-  
res, on taxe en  
même temps  
les denrées  
usuelles et les  
petits loyers.

C'est un fait que de temps à autre des réductions de salaires sont décidées, réductions que ne motive parfois rien d'autre que le souci de la balance, le souci de l'exportation. Il faut bien dire qu'en pareil cas, quand des mesures de réduction de salaire étaient prises pour favoriser l'exportation, c'est-à-dire pour réduire le prix de revient des manufactures, on taxe aussi le plus souvent les denrées usuelles et les petits loyers. On veut ainsi apaiser l'ouvrier mécontent de la réduction de ses salaires et lui permettre de vivre



néanmoins.

On prohibe aussi, dans le but de diminuer le prix de la main d'œuvre, l'exportation du blé.

L'idée mercantile donne un regain à la vieille politique des grains.

Mais beaucoup plus courant et quasi normal est le procédé indirect de la prohibition de l'exportation du blé. On en attend le bas prix du pain, condition et gage du bas salaire. En ceci encore le mercantilisme ne fait qu'utiliser à ses fins une pratique déjà ancienne, pratique qui relevait de cet ensemble de mesures qui, sous le nom de police des grains, avait pour origine et eut longtemps pour support unique la crainte des disettes, et cette idée que c'était au roi de parer au danger de disette. Assurément ce sentiment, né de la crainte de disette, de l'idée que le roi devait assurer l'alimentation du peuple suffirait encore à expliquer, au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles, la législation restrictive de la sortie du blé, car on sait à quel point ces sentiments sont encore vivaces au début de la Révolution et se manifestent tout particulièrement en 1789. On se rappelle que le 6 Octobre 1789, les femmes escortaient le roi, la reine et le dauphin sur la route de Versailles à Paris, où elles les ramenaient, et criaient: "Nous ne manquerons plus de pain, nous ramenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron." Cette anecdote exprime bien l'état des esprits à l'époque. Malgré tout, il n'est pas douteux qu'au cours de ces deux siècles, la vieille police des grains trouva dans l'idée mercantile un regain, un stimulant actif, un appui solide. Le docteur Quesnay, fondateur de l'école physiocrate, fera cette remarque: "on avait abaissé le prix du blé, afin que la main d'œuvre et la fabrication soient moins chères que chez l'étranger." En effet, la France surtout eut à l'époque des moyens que Quesnay blâme.

En Angleterre, où l'on ne pratique pas la politique de l'abaissement du prix du pain, on interdit la sortie des laines et l'on donne des

En Angleterre, il en est tout autrement c'est une politique de renchérissement du grain, qui prévaut à cette époque. Elle ne procède pas de la conception mercantile d'une bonne balance, mais elle est adoptée sous l'action des grands propriétaires fonciers, dont le souverain, surtout après la seconde révolution anglaise, a besoin de se concilier les faveurs pour se soutenir. Le Gouvernement royal dédommage sous une autre forme les manufacturiers du renchérissement de la vie ouvrière, qu'il leur fait ainsi

primes à l'im-  
portation des  
matières pre-  
mières.

subir; ce dédommagement consiste dans l'inter-  
diction, particulièrement rigoureuse, de la sortie  
des laines, de façon qu'elles fussent à bas prix  
pour les manufactures lainières; il consiste en-  
suite dans des primes à l'importation des diver-  
ses matières premières. Quesnay parlait de la  
France, quand il disait qu'on faisait baisser  
le prix du blé afin que la main d'œuvre et la  
fabrication soient moins cher qu'à l'étranger.  
En France, il y a bien dès lors, des ministres tels que  
Lully et quelques publicistes pour professer que la  
France, avec la richesse de son sol, et son heureuse  
climat, devrait avoir, non point dans ses ma-  
nufactures, mais dans son agriculture, le fonde-  
ment le plus sain de son économie, et en même  
temps la source la plus sûre d'une balance  
favorable, parce que l'agriculture de France est  
capable d'exporter beaucoup. Néanmoins, il de-  
meure que le bas prix du grain est la politique  
ordinaire du royaume.

Cette politi-  
que a pour ré-  
sultat de relé-  
guer au second  
plan les proc-  
cupations en  
faveur du dé-  
veloppement  
de l'agricul-  
ture.

Adam Smith, à ce propos, dans sa "Richesse  
des nations", dira qu'en vue de maintenir l'indus-  
trie des villes et d'encourager les manufactures et  
le commerce étranger, on veut dégrader et tenir en  
souffrance l'industrie des campagnes. Présenter  
les choses dans ces termes, c'est de la part de Smith  
exagérer les travers d'une politique, qui prête bien  
sans cela à la critique. On peut dire plus juste-  
ment que l'agriculture est reléguée au second plan,  
qu'elle est la victime désignée, quand il y a con-  
flit entre elle et les intérêts de l'exportation, mais  
il ne faut pas aller plus loin. En cas de conflit en-  
tre les intérêts de l'agriculture et de l'exportation,  
l'agriculture est une victime, victime d'ailleurs ac-  
coutumée au sacrifice, une victime que sans dou-  
te ne reconforte pas l'assertion des fabricants mer-  
cantilistes, quand ils se présentent à l'agricultu-  
re comme étant ses sauveurs. On les voit, en  
effet, demander qu'on fasse baisser le prix du  
blé dans l'intérêt de l'exportation; on les voit pleins  
d'un zèle suspect expliquer aux campagnes que  
la politique mercantile, bien loin d'aggraver leur  
sort, y porte remède, car disent-ils, les manufac-  
tures en multipliant les emplois, multiplient  
le nombre des sujets que l'agriculture doit nour-  
rir; en sorte que l'agriculture voit largement com-  
pensée par l'accroissement de la consommation

nationale, les pertes que lui inflige la police des grains, en la privant des débouchés extérieurs. Des hommes comme Colbert, même complètement acquis au mercantilisme, suivaient cette politique.

Politique suivie en vue d'abaisser également le prix de l'argent nécessaire à l'industrie.

Le troisième élément de la production sur lequel on va agir dans le sens de la baisse de son prix, c'est le capital ou, comme on disait alors, l'intérêt du capital, le prix de l'argent nécessaire à l'entreprise. Un mercantiliste anglais Thomas Culpeser, dans un petit livre intitulé : "Traité des usures, du prêt à intérêt", paru en 1621, que l'on trouve à la suite de la traduction française des œuvres de Child disait déjà : "Suivant que le prix de l'argent est plus ou moins élevé, toutes entreprises sont plus ou moins coûteuses." Il disait encore : "L'intérêt étant chez nous presque au double de ce qu'il est chez les Hollandais et dans d'autres pays, la même dépense doit nous être deux fois plus à charge qu'à eux."

L'abaissement du taux de l'intérêt dans un pays prime la politique d'abaissement du prix des matières premières.

Ces deux formules sont d'un raccourci vigoureux, elles expriment d'un mot que l'intérêt se répercute, pour les alléger ou pour les alourdir, suivant son taux, sur chacune et sur l'ensemble des charges de l'entreprise car l'argent dont l'intérêt est le prix, c'est la substance commune de tous les prêts à faire ; et la conséquence en est que, chose surprenante à première vue, la politique des bas salaires et des bas prix des matières premières peut être vaine, elle peut laisser le pays dans l'impossibilité de vendre à meilleur marché que des nations, qui paient plus cher leurs ouvriers et les matières premières. La politique de réduction du prix de revient par les procédés visant à faire baisser les prix des matières premières et les prix du travail peut être détruite, annihilée par le taux de l'intérêt de l'argent dans le pays. Une nation ou un peuple, chez lequel le prix des matières premières et le prix du travail sont bas, peut ne pas pouvoir vendre à aussi bas prix que certains pays, dans lesquels ces prix des matières premières et du salaire sont beaucoup plus hauts ; il suffit que chez ces nations, le taux de l'intérêt soit assez au-dessous de ce qu'il est chez nous pour que le prix de revient se trouve allégé chez elles plus que n'est allégé chez nous le bas prix de la matière et le bas prix du travail ;

c'est une question de proportion.

On peut prendre quelques chiffres pour rendre l'idée sensible de façon concrète. 350 francs dépensés en matières premières et en main d'œuvre, entrent dans le prix de revient pour 1048 francs l'an, si le taux de l'intérêt est de 6%, alors que 1000 francs n'entrent dans le prix de revient que pour 1040 francs avec un taux d'intérêt de 4%. Et c'est cela qui explique, d'après Culpeper, que bien qu'en Hollande les salaires soient bien plus élevés qu'en Angleterre, néanmoins les Hollandais réussissent à vendre aux Anglois des marchandises que l'Angleterre produit elle-même; cela tient au bas prix de l'intérêt en Hollande. Si l'on considère que, dans le prix de revient entre l'intérêt de toutes les sommes exposées, non pas seulement en matières premières et main d'œuvre, mais aussi en emplacements, en installations, en outillages, en transports alors on est frappé vraiment de l'importance qu'a le taux de l'intérêt pour un pays qui veut exporter beaucoup. Et réduire ce taux, comme il est facile par une simple loi, c'est agir par l'un des éléments du prix de revient sur tous les autres; fixer le taux de l'intérêt suffisamment plus bas qu'il ne l'est chez les nations concurrentes, c'est mettre les fabriques d'un pays en situation d'enlever aux autres nations, matières premières, ouvriers habiles, en les payant même plus cher s'il le faut, puis que cela leur revient moins cher, que cela les met en situation de vendre leur fabrication moins cher. Comme dira Utarriz, "pouvoir acheter plus cher et vendre moins cher que quiconque, ce para-  
"doxe cesse d'en être un et par là le secret est trou-  
"vé d'être sur tous les marchés le maître à l'achat  
"comme à la vente."

L'abaisse-  
ment du taux  
de l'intérêt est  
éminemment  
favorable au  
développement  
économique  
du pays.

Au surplus, disait ce publiciste, "il ne  
"faut pas craindre d'abaisser le prix de l'ar-  
"gent plus même qu'il ne suffirait, même au-de-  
"là de ce qui serait nécessaire, pour atteindre en-  
"lement ce but." Un bas prix non seulement compa-  
rativement, mais absolu de l'intérêt, c'est tout ce  
qu'il y a de meilleur pour un pays. Le bas prix  
de l'intérêt, pris en soi, et comme tel, accroît les  
facultés d'exportation d'un pays, en excitant l'es-  
prit d'entreprise par les facilités qu'il lui donne  
en obligeant à travailler nombre d'oisifs que leurs

rentes, désormais réduites, ne suffisent plus à faire vivre, en conduisant producteurs et commerçants à calculer de façon moins large leurs profits et par suite à établir plus modestement leurs prix, ce qui rend plus faciles et plus abondantes les ventes extérieures. Et tandis qu'ainoi le plateau des exportations s'alourdit, comme il est souhaitable, le plateau des importations par la même cause s'allège comme il est souhaitable aussi. En effet, dit-on, dans ces conditions on n'a plus besoin, même quand la récolte est mauvaise, de demander à l'étranger autant de denrées alimentaires que par le passé, parce que, grâce au bas prix de l'argent, des terres sont maintenant en culture, qui au paravent restaient en friches, à cause des frais qu'elles exigent et que le prix élevé de l'argent rendait trop lourds. On n'importe plus, d'autre part, autant de produits ouvrés que par le passé, tant parce que le pays où le bas prix de l'argent a multiplié les entreprises, fabrique lui-même en abondance, que parce que les facultés d'achat sont réduites chez ces rentiers, dont la manie est de faire venir, de l'étranger les coûteuses marchandises, destinées à les distinguer du commun. Exportations facilitées à tous égards, importations naturellement réduites, d'autre part, tels sont les effets les plus généraux, qu'il faut entendre de l'abaissement du taux de l'intérêt.

Les avantages d'un taux d'intérêt inférieur seraient tels qu'on pourrait renoncer à toute autre mesure pour assurer une balance avantageuse.

Critique de cette opinion.

Ces avantages d'un taux de l'intérêt inférieur à celui des nations concurrentes et mieux encore d'un taux de l'intérêt faible en soi, paraît telle à des hommes comme Child Culpeper et d'autres, qu'ils estiment qu'en se ménageant ses avantages un pays pourrait, sans crainte pour sa balance, renoncer à la plupart des mesures en usage, qui sont si agissantes; il pourrait y renoncer, parce que les conditions faites à son économie par le bas prix de l'argent lui assurent d'elles-mêmes spontanément une balance favorable. Il n'y a qu'une chose qui cloche dans ce raisonnement c'est qu'on attend tout d'un bas prix de l'argent. Sans doute, on n'a pas tort, en principe; seulement on se trompe, quand on attend ce résultat d'une réduction légale de l'intérêt, quand on attend de cette réduction légale les mêmes effets que peut produire un taux faible de l'intérêt, quand ce taux faible est naturel, c'est-à-dire quand c'est

l'abondance qui l'explique. Quoi qu'il en soit, et en laissant de côté cette observation, on comprend comment il se fait qu'un économiste libéral, aussi libéral que le fut l'intendant du commerce Gournay, collaborateur des physiocrates, qui a traduit les principaux écrits de ces mercantilistes, partisans de la réduction de taux de l'intérêt et de la suppression de toute mesure gênante, tracassière, que comportaient les autres aspects de cette politique, dans la préface qu'il met en tête des écrits qu'il traduit, les considère comme étant des livres échangeistes dans le sens le plus large du mot.

Il est vrai que c'était à la loi que ces mercantilistes demandaient la réduction du prix de l'argent; or, professer une telle idée ce n'est pas être un libéral. Cependant, il faut bien dire que, malgré tout, se contenter de demander, sans plus, à la loi d'intervenir pour abaisser le prix de l'argent, c'était en regard des autres pratiques en vogue prêcher vraiment la liberté. Et puis, il ne faut pas oublier, pour expliquer cette attitude et cette appréciation de Gournay sur ces mercantilistes que demander à l'État de réduire l'intérêt paraissait une chose indiscutée. L'intérêt était, depuis un siècle, chose prohibée; un principe à peu près hors de discussion, comme relevant de la religion et non des affaires, admettait l'intervention de l'État pour proscrire ou régler l'intérêt; c'était là un état d'esprit si commun, si ancré, que les fondateurs du libéralisme économique eux-mêmes, Quesnay et Adam Smith ne mettront pas plus en question cette règle de l'intervention de la loi, pour fixer le taux de l'intérêt, que si elle ne relevait pas de leur science. Quand ils touchent à cette question de l'intérêt ils ne songent pas du tout à en discuter le principe, ils en discutent simplement le maximum, qui est économiquement le plus convenable. Il n'est donc pas surprenant que Gournay en présence de ces mercantilistes se soit dit que c'étaient des libéraux, des livres échangeistes.

Quoi qu'il en soit, il convient de remarquer l'intrusion de la considération économique dans une question que, jusqu'alors, une considération d'un autre ordre réglait presque seule.

La limitation  
du taux de l'in-  
térêt intervient  
des lors non-  
seulement sous  
l'influence d'i-  
dées morales,  
mais sous l'in-  
fluence de pré-  
occupations éco-  
nomiques, de  
préoccupations  
mercantiles.

Le taux de l'intérêt limité n'est pas une ques-  
tion nouvelle; en principe, l'intérêt lui-même était  
prohibé; mais tandis qu'autrefois on le limitait  
sous l'influence de considérations morales ou re-  
ligieuses, maintenant on le limitait sous l'in-  
fluence d'une considération mercantile. D'ailleurs,  
loin qu'il en résulte un conflit entre l'autorité  
religieuse et l'autorité purement économique,  
le mercantiliste, au contraire, vient renforcer l'ac-  
tion de l'Eglise en faveur d'un taux faible de  
l'intérêt dans les cas et sous les formes où il est  
permis. En Angleterre, en France, en Hollande, des  
mesures assez fréquentes des réductions du prix  
de l'argent s'inspirent au moins, pour partie du  
souci de la balance; on le constate quand on  
se place sur le terrain des faits. C'est entre les Etats,  
sur ce terrain, une sorte de concurrence législati-  
ve, toute opposée à une autre concurrence, qui  
consistait à offrir un taux de l'intérêt le plus éle-  
vé possible, pour attirer l'argent étranger dans  
les banques. On assiste au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles à une  
sorte de concurrence législative entre les Etats pour  
faire baisser chez eux le taux de l'intérêt. Seule-  
ment ces réductions du prix de l'argent viennent,  
il faut bien le reconnaître, sans peut-être en Hol-  
lande, s'ajouter aux autres pratiques mercantiles,  
au lieu de les remplacer, comme quelques uns  
comme Child et Culpeper, le souhaitaient. Mais  
on ne s'en est pas tenu là et on a ajouté à ce que  
l'on faisait déjà.

La politique  
mercantile a  
également  
mis à profit les  
édits somptuai-  
res pour les fai-  
re servir à ses  
fins. La politi-  
que du luxe  
ou vne du dé-  
veloppement  
des exporta-  
tions d'articles  
de manufac-  
tures.

La politique conjuguée de la qualité et du  
bon marché poursuivie par les moyens que l'on  
vient de voir n'épuise pas, même sur le terrain  
de la politique intérieure, l'ingéniosité mercantile;  
en quête d'une balance favorable; cette politique  
a d'autres procédés encore, notamment la politique  
du luxe, les encourager par des subventions et des  
prêts gratuits, les protéger par des taxes douanières  
ou des prohibitions d'entrée, c'était, disait-on soi-  
guer des sources d'exportation particulièrement  
souhaitable, car sous un petit volume et un fai-  
ble poids, ce sont de hautes valeurs, qui sont ven-  
dues, et il n'y a rien de plus favorable à l'expor-  
tation. Les princes pour la plupart, s'acquittent  
avec zèle de ces conseils, qui leur sont donnés  
pour la protection sous toutes les formes aux in-  
dustries de luxe. L'encouragement à ces industries

de luxe sous l'influence des idées mercantiles, se confond, dans une large mesure, avec l'encouragement donné aux manufactures en général, parce qu'à cette époque, la plus grande partie des manufactures, tels que tissus d'or, tapisseries, cuir doré, etc. surtout dans les conditions de qualité et de fini où l'on fabrique alors, étaient des industries de luxe. D'autre part, la plupart des manufactures étaient alors des produits de luxe. Il ne faut pas d'ailleurs perdre de vue que le nombre d'articles qui sont devenus, pour nous, des objets de nécessité, relevaient alors du luxe; c'est ainsi que le mouchoir de poche était alors un objet de luxe. Au temps de Louis XIII, les seigneurs les plus élégants ne font pas toujours usage de mouchoirs dans la société. L'allemand des Réaux conte très spirituellement, à ce sujet, une anecdote, qui fait bien comprendre comment les choses banales aujourd'hui étaient alors des choses de grand luxe (anecdote du Maréchal de Eurenne, dînant à Paris chez M. de Hanterive). On voit comment il faut entendre la notion de la manufacture de luxe, quand on parle de cette époque, et ce que signifiait la protection des industries de luxe.

Les édits somptuaires ont pour but de limiter la consommation intérieure des objets de luxe afin de les réserver au commerce d'exportation.

On encourage toutes les industries de luxe que l'on considère, à cette époque, comme telles; mais le but serait manqué si l'on ne mettait des bornes à la consommation intérieure, surexcitée par l'abondance et la variété des articles que l'on incite les industriels à faire. Si tout cela est consommé pour la plus grande partie à l'intérieur, il n'en restera pas assez pour faire une balance favorable pour les exportations. Il faut donc gêner cette consommation intérieure des produits des industries de luxe, et alors vont entrer en jeu les édits somptuaires qui, d'ailleurs ne sont pas chose nouvelle. Il y a longtemps que les princes s'essayent, assez vainement d'ailleurs, à réfréner le luxe, en particulier le luxe des habits et celui de la table. Depuis longtemps déjà, à l'instigation des seigneurs, fâchés que les bourgeois se vêtent à leur image, à l'instigation des bourgeois eux-mêmes, non moins vexés que les ouvriers copient leurs manières, une police de luxe prétend régler dans sa mise chacun dans son état. Le motif invoqué c'est qu'il faut empêcher les



dépenses excessives qui sont dues au regrettable oubli des différences de rang. Ces édits ont fait l'objet de certaines plaisanteries dans les comédies du temps. Voici un passage de "l'École des maris" acte II scène 9, où Molière fait dire à Éganarelle:

Oh! trois ou quatre fois béni soit cet édit  
Par qui des vêtements le luxe est interdit!  
Les peines des maris ne seront plus si grandes  
Et les femmes auront un frein à leurs demandes.  
Oh! que je suis au roi bon gré de ces décrets.

Dès les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, on rencontre des édits somptuaires, inspirés de cet esprit. Avec le mercantilisme l'esprit des édits somptuaires change; ces édits veulent désormais obvier surtout à ce que les sujets ne diminuent trop par leurs achats les ventes à l'étranger. Et aussi bien, cause qui restait la même naguère, ces édits, les seigneurs, les grands bourgeois, en sont maintenant les plus gênés, car désormais, la défense, inspirée de l'esprit mercantile, ne s'applique pas seulement à ceux-ci ou à ceux-là; étant donné leur but, ils s'appliquent plus ou moins à tous de quelque condition ou qualité qu'ils soient. C'est un peu comme si les édits somptuaires qui, originellement, tentent à maintenir les différences de rang, étaient devenus égalitaires, sous l'influence du mercantilisme. Encourager les industries de luxe par les divers moyens indiqués ci-dessous, c'était bien, mais si l'on ne restreignait pas la consommation nationale des articles de luxe, toute cette production de luxe eût risqué de ne rien fournir pour l'exportation; aussi les édits intervenaient pour arrêter ces dépenses, et la restriction du luxe rendait plus aisées les ventes à l'étranger. Non seulement ces restrictions laissent plus de disponibilité en objets de luxe, mais elles assurent dans une certaine mesure la vente de ces produits à l'étranger, en empêchant les prix des articles de luxe de s'élever autant qu'ils s'élèveraient si les nationaux les pouvaient acheter sans réserve. L'abondance de la demande d'articles de luxe eût fait hausser les prix et eût rendu plus difficile leur vente à l'étranger; les édits somptuaires avaient pour but d'encourager les demandes.

Cette restriction de la consommation des objets de luxe contre courbe avec importations, même par contrebande de ces objets, et empêche des sorties d'or et d'argent.

En même temps cette restriction du luxe contre cours à des sorties de métal en rendant vaine la contrebande des articles de luxe à l'importation qu'en dépit des prohibitions d'importation, les riches oisifs sont venus de l'étranger et qu'ils prient d'autant plus qu'ils viennent de l'étranger, articles qu'ils ne rechercheront plus, même par la contrebande, faute de pouvoir en faire étalage, puis que les édits somptuaires leur interdissent de les porter. Et puis encore, elle protège la nation dans sa force productive et par là dans sa puissance d'exportation, puisque le luxe amoibit l'homme et le détourne du travail. Telles sont les raisons que l'on faisait valoir à l'appui des édits somptuaires, inspirés désormais par les préoccupations mercantiles; par conséquent ces édits ne chôment pas de raisons pour contrarier la consommation nationale des produits de ces mêmes industries que tant d'autres édits s'efforcent de multiplier et de faire fleurir pour l'exportation.

Les mercantilistes préconisent des moyens propres à développer par la consommation des objets de luxe chez les nations étrangères.

Mais ces édits offrent un danger, c'est d'inciter l'étranger à nous imiter et à prendre chez lui les mêmes mesures restrictives du luxe. Et alors, si l'étranger, pour nous imiter, s'abstient des articles qu'on fabrique à son usage, on ne pourra plus les lui vendre. Les mercantilistes voient bien le danger, et certains de leurs théoriciens de la balance dépensent à le conjurer une ingéniosité amusante, peu honnête quoique puérile. L'un des plus sérieux, l'un des derniers écrivains du mercantilisme, James Stenart, dans sa "Recherche des principes de l'économie politique," écrit en 1767, et traduit par un anonyme, en 1789, hanté par sa préoccupation de la balance et la crainte de voir l'étranger édicter chez lui des édits somptuaires, suggère entre autres recettes (tome Ier, pages 341 et 342), "de faire au souverain et aux grands dans les pays étrangers des présents magnifiques en toute espèce d'objets de luxe, de superfluité." Ce sont, prévient-il, non sans cynisme, "des victimes que l'on pare jusqu'au moment du sacrifice." Lorsqu'en effet, leur goût pour les choses superflues sera totalement formé, quand leur ancienne simplicité sera entièrement altérée, effacée, alors ils sont indubitablement entre les mains de leurs marchands, et plus ils s'engageront plus il leur

sera difficile de rompre avec les habitudes de luxe prises; le but étant rempli, les présents cesseront. On conseille encore de se servir des ambassadeurs, en quelque sorte comme de placiers en matière de luxe; placiers inconscients, s'il s'agit des ambassadeurs des Puissances étrangères, accrédités chez nous, placiers conscients, au contraire s'il s'agit de nos ambassadeurs à l'étranger. Aux premiers, dit-il, aux ambassadeurs accrédités chez nous, on construira de fastueux hôtels, pourvus avec goût, des articles les plus riches de l'industrie nationale, et lorsque ces ambassadeurs étrangers rentreront dans leurs pays, ou bien lorsqu'ils seront accrédités près d'une autre Puissance, on les priera libéralement de vouloir bien accepter pour les emmener chez eux, les belles choses, au milieu desquelles ils sont accoutumés de vivre et dont ils ne sauraient, sans souffrir, être privés désormais, et puis, puisque le surplus du peuple se gouverne à l'exemple des grands, en matière de pompes et d'excès, le virus inoculé à l'ambassadeur étranger infectera toute sa nation ou les nations chez lesquelles il résidera successivement. Pour nos propres ambassadeurs à l'étranger, où ils résident, ils orneront leurs personnes et tout leur personnel des produits de nos industries de luxe, dont le Gouvernement les pourvoira sans compter; ils convieront à leurs fêtes les personnages qui donnent toujours le ton autour d'eux, et quand ils quitteront leur poste à l'étranger, ils vendront à vil prix, pour faire échantillons permanents dans ce pays qu'ils quittent tous les objets qui garnissent l'hôtel de l'ambassade, tous ces objets qu'ils auront su faire apprécier avec ce tact, cette dignité, qui sont le propre des diplomates. Jusque dans ses fantaisies, l'esprit mercantile apparaît comme l'actif agent de la transformation interne d'institutions nées de causes qui sont sans rapport avec celle qu'ils leur font servir. C'est toujours la même politique, toujours le même procédé, utiliser d'anciennes coutumes pour leur insuffler l'esprit mercantile.

La politique coloniale inspirée par l'esprit mercantiliste.

La politique coloniale est le dernier aspect de la politique mercantile. C'est certainement à la politique coloniale que le mercantilisme a imprimé le plus fortement sa marque. Le mercantilisme modèle la politique coloniale.

sur ses buts. Il la modèle de façon si exacte que pour rappeler aujourd'hui les traits de cette politique coloniale, l'esprit de pure logique remplacerait l'histoire, sans y risquer d'erreur bien grave, tellement cette construction est logique au point de vue mercantile. Les États aperçoivent bientôt l'intérêt qu'a pour eux, au point de vue de la balance, la possession de colonies. Ce n'est pas que les États cherchent dans le commerce avec leurs colonies la source de rentées métalliques; les colonies, hors celles qui ont des mines, sont généralement pauvres d'or et d'argent; et puis d'ailleurs, pour les fins qu'on pourvoit, il est préférable de ne pas accepter de l'argent des colonies.

Ce que la métropole attend surtout de ses colonies c'est la stabilité de sa balance commerciale. Elle en attend les matières premières et les denrées exotiques sans avoir à en acquitter le prix en or et en argent.

Ce que la métropole attend, en effet, de son domaine colonial, ce n'est pas directement de l'argent, ce sont des conditions meilleures et plus stables de la balance de son commerce avec les nations d'Europe; car les succès que vante à la métropole sa politique intérieure sont des succès précavés. En effet, rien n'empêche ses concurrents européens de renchérir dans l'emploi des procédés mêmes dont elle use; c'est une concurrence dans les mêmes procédés, dont les succès sont précavés. On pense donc que les colonies donneront à la métropole, en partie tout au moins, la sécurité de la balance, que celle-ci voudrait tant avoir. En effet, une métropole est maîtresse de ses colonies, elle règle, à son gré, l'économie intérieure et le commerce de ses possessions. Obtenir de ses colonies, à l'abri de toute compétition, les matières premières, nécessaires aux industries métropolitaines, et aussi les denrées exotiques de consommation nationale en formant l'aliment d'un fructueux commerce de transport, obtenir ces choses sans compétition des possessions coloniales que possède la métropole, d'une part, et n'avoir point à sortir d'argent pour régler les achats qu'elle fait aux colonies, d'autre part, voilà les deux principes sur lesquels le régime colonial tout entier s'ordonne.

Règles adoptées dans presque tous les pays d'Europe vis-à-vis de leurs colonies.

Voici les règles qui furent adoptées presque dans tous les pays d'Europe. D'abord, tout ce qui sort de la colonie est pour la métropole ou pour ses marchands, rien ne doit aller directement à des mains étrangères; quand les marchands se seront rendus acquéreurs de ces marchandises, ils pourront

les revendre à l'étranger, mais c'est la métropole qui en profitera; rien ne doit aller, directement au moins, à des mains étrangères. En second lieu, tout ce qui entre dans la colonie doit être de provenance métropolitaine, et pour s'assurer qu'il n'en sera point autrement, on écarte, par des lois de navigation, des ports de la colonie, tous navires autres que ceux de la métropole. Là-bas, non seulement le fret sera encore assuré aux navires de la métropole, mais la surveillance de la contrebande, c'est-à-dire de la violation du régime colonial sera mieux assurée.

La métropole se réserve un monopole d'achat dans les colonies et un monopole de vente aux colonies.

Dans ces conditions, la métropole par le monopole d'achat dans les colonies, qu'elle se réserve, acquiert à bas prix la production de ses colonies, et par son monopole de vente aux colonies, elle fournit à ses colonies, à haut prix, tous les objets manufacturés qu'elles consomment. Ces deux monopoles combinés, mettent la métropole en situation, non seulement de n'avoir jamais à payer en argent ses achats, mais encore de vendre en Europe, à très bon marché, s'il le faut tout ce qu'elle tire de ses colonies. En effet, elle paie à ses colonies en marchandises de valeur surfaite ce qu'elle en achète à bas prix.

Le régime du pacte colonial ou le régime de l'exclusif.

C'est là le régime dit de l'exclusif et c'est un nom, qui convient à merveille à ce régime, qui est connu aussi sous le nom de pacte colonial. Ce régime consiste, en effet, suivant le mot d'un de ses théoriciens les plus intéressants, Child, à confiner et à borner à leur métropole par une bonne loi de commerce des colonies. Le même auteur ajoute que l'excellence de ce système est prouvée par cela seul que tous les Gouvernements de l'Europe le pratiquent; "les colonies sont faites par la métropole et pour la métropole." C'est là une formule convaincante, qui ne se discute pas, et comme l'intérêt de la métropole est conçu en fonction de l'idée mercantile, cette formule signifie plus précisément que les colonies ont surtout pour raison d'être de faciliter à la métropole l'établissement et le maintien d'une balance générale avantageuse.

Un grand écart de latitude est désirable entre

Cette destination mercantile des colonies fait qu'il n'est pas indifférent pour les États d'avoir leurs possessions en certains points du globe plutôt qu'en d'autres. Un grand écart de

la métropole et les colonies.

latitude est très désirable entre la métropole et les colonies. En effet, des possessions de même zone que la métropole ont les mêmes productions qu'elle, elles sont donc capables du même développement industriel. Un jour, des colonies de même zone deviendront des concurrentes de la métropole au lieu de rester le réservoir de ses approvisionnements et le débouché de ses manufactures. Sans doute, la métropole peut interdire à ses colonies de transformer elles-mêmes, de manifester leurs matières premières, elle peut même leur interdire de cultiver, quand le climat s'y prête, les plantes d'utilisation industrielle, tels le lin et le chanvre, que le sol métropolitain produit en quantité, et que la colonie si on la laissait cultiver ces plantes serait trop tentée de manifester elle-même. L'Angleterre, en particulier, ne se fait pas faute de recourir à ces mesures. Seulement, ces mesures que l'on prend à l'égard des colonies de même zone que la métropole, offrent un danger; les colonies ainsi molestées ne songent qu'à conquérir leur indépendance, et l'histoire a bien montré pour l'Angleterre particulièrement combien ce risque était sérieux. Par conséquent, sont donc préférables des colonies situées sous une toute autre latitude que la métropole d'Europe, des colonies situées notamment dans la zone torride; là les productions du sol sont très différentes de ce qu'elles sont dans la métropole. Dans ces pays chauds, les indigènes au travail manufacturier, travail qui requiert discipline et régularité. Et puis, les Européens ne se soucient point d'y aller installer des fabriques, à cause du climat, qui menacerait leur santé, à cause de l'absence d'une main d'œuvre capable. Tout cela fait qu'à l'ordinaire ces colonies de la zone torride, on n'a pas à les vexer, comme parfois on se voit dans la nécessité de le faire pour des colonies de même zone que la métropole. Et même s'il faut accidentellement se décider à les vexer, la mollesse de l'habitant rend le risque moins grave.

Ce régime donne aux colonies le monopole de la fourniture du marché

Dans ce régime, il y a encore une règle, dont l'apparence est celle d'une compensation aux avantages que s'attribue la métropole, une règle qui semble être un avantage fait pour la colonie. Les colonies ont le monopole de la fourniture

métropolitain,  
mais ce n'est là  
qu'une com-  
pensation ap-  
parente.

du marché métropolitain en denrées coloniales, la métropole ne peut acheter ses denrées coloniales que des colonies qu'elle possède. C'est là une compensation, qui n'est qu'une compensation de surface; cette règle n'empêche pas, en effet, les trafiquants de la métropole, d'ailleurs bien souvent organisés en compagnies exclusives de pouvoir ne payer qu'à bas prix des denrées que les colonies n'ont pas le pouvoir de vendre à l'étranger, et qu'elles n'ont pas non plus le droit de manufactures elles-mêmes, de telle sorte que ce monopole apparent, concédé aux colonies, est vain, en réalité. Il serait sérieux, si les colonies pouvaient vendre à qui elles veulent, mais la concurrence est exclue, les bas prix continuent d'être assurés aux acheteurs de la métropole.

Le mercan-  
tilisme et la  
guerre.

Il faut dire quelques mots de conclusion, faire saisir quel pouvait être l'effet d'une pareille conception de la richesse nationale et de la politique mise en œuvre pour la réaliser sur les relations des nations européennes. Par son mobile et par ses procédés, cette politique mercantile ne pouvait, semble-t-il qu'accroître les risques de guerre, en vue desquels pourtant les États avaient cru devoir adopter cette politique. Le métallisme, par son idée même, a comme conséquence logique, immédiate et certaine que, non-seulement les nations ne sauraient s'enrichir toutes à la fois de la seule manière qui importe, c'est-à-dire en métaux précieux, mais que l'enrichissement de certaines nations, à moins qu'elles ne possèdent des mines, ne peut être fait que de l'appauvrissement des autres, car l'argent ne vient pas ici sans quitter là. On ne peut augmenter la quantité d'argent en France, sans que l'on en ôte la même quantité aux États voisins. Aussi Colbert y voyait, avec beaucoup de logique, deux raisons d'attirer le plus d'argent possible dans le royaume, puisque cela fait cette double élévation, l'une en augmentant la grandeur et la puissance de Votre Majesté, l'autre en abaissant celle de ses ennemis et envieux. Sa déduction très-correcte, mais déduction qui montre au mieux que le métallisme dresse les nations les unes contre les autres dans le sentiment réciproque d'un antagonisme qui, logiquement, ne se peut pas réduire. Et cet antagonisme est amené, par le métallisme même,

à revêtir sur le terrain du commerce, une forme concrète et précise, bien faite pour la rendre sensible à tous et même pour l'exaspérer. En effet, le métallisme conduit naturellement à considérer, avant tout dans le commerce, les déplacements métalliques qu'il entraîne du point de vue de l'économie d'Etat. Ses avantages naturels de l'échange international ne disparaissent pas, mais ils passent à l'arrière-plan, c'est néanmoins pour les sacrifier à la considération métalliste pour autant qu'on le juge utile les échanges ne sont de rien en quelque sorte du point de vue de l'économie d'Etat dans la mesure où ils se balancent et ils se compensent, seul importe le solde qui se règle en argent. Ainsi le solde est la raison du commerce et Colbert nous le dit avec sa netteté coutumière. Dès lors, suivant que le solde est à recevoir ou à payer, le pays se juge en gain ou en perte dans son commerce avec l'étranger. Ainsi conçu l'avantage du commerce ne peut être qu'unilatéral; deux pays qui commercent ensemble ne peuvent pas, dans l'ensemble et dans le même temps, réaliser tous deux l'un sur l'autre ce gain métallique; le gain de l'un exclut celui de l'autre; pire que cela, le gain de l'un est fait de la perte de l'autre. Dès lors, le commerce devient une guerre, dont le métal est l'objet, une guerre, ou comme dans toute guerre, il n'y a un vainqueur que parce qu'il y a un vaincu. "Nous faisons, nous dira Montchrétien, autant de perte que l'étranger de gain; ou encore "un pays ne gagne sans qu'un autre perde". Voilà dans sa simplicité la formule qui s'établit et que répètent à l'envi tous ceux qui traitent du commerce. Et Voltaire, tout le premier, malgré son bon sens, trouve cela parfaitement clair. Il est clair aussi, et tout autant, qu'en posant cet axiome qu'un pays ne peut gagner sans qu'un autre perde, que l'enrichissement d'une nation implique l'appauvrissement de l'autre, le métallisme fait de ce commerce, au quel par ailleurs il incite les nations, le plus inflammable des brandons de discorde. Et pour l'enflammer, rien ne vaut la politique que le mercantilisme inspire, politique qui fait naître les occasions de conflit, par ses procédés de concurrence législative, par son exclusif colonial,



est-il bien facile d'empêcher qu'il ne puisse troubler la tranquillité de personne, si ce n'est de ceux qui en sont possédés." Il ajoute que "ceux qui ont inventé et prêché la doctrine mercantile ne furent pas aussi sots que ceux qui y crurent."

## Les doctrines de liberté économique en France et en Angleterre, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, des critiques s'élevèrent de toutes parts contre la politique mercantile.

Dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et le commencement du XVIII<sup>e</sup>, le mercantilisme bien que régnant pleinement dans la politique, avait commencé à être en butte à des critiques. En Angleterre, les idées de Child, qui publia ses deux écrits en 1648 et en 1690, n'étaient déjà plus, à de certains égards, celles d'un pur mercantiliste, surtout sur le terrain de la politique intérieure. Dans le même temps, en 1691, un autre auteur anglais, Dudley North, qualifiait notamment le mercantilisme "d'aberration politique". En France, Boisguilbert attaquait très vigoureusement la politique économique de Colbert dans son "Détail de la France" (1697) et dans son "Factum de la France" (1707). Aussi, dans son Discours sur la nature des richesses, de l'argent et des tributs, Law, le grand et désastreux financier, avait préparé l'affranchissement de la hantise métalliste.

Les inconvénients du système mercantile ont provoqué une réaction libérale.

C'est que déjà, à cette époque cette doctrine produisait tous ses effets logiques, et dès lors ses inconvénients devenaient très sensibles; on se sentait étouffé dans les règlements innombrables que le mercantilisme avait suscités. Si, pendant un temps, le mercantilisme eut sa raison d'être, comme l'ont soutenu, peut-être un peu trop par esprit de système, les économistes de l'école historique, si quelques heureux résultats partiels lui sont dus, comme notamment la naissance et le développement de certaines industries de luxe, qui auraient, sans lui, attendu plus longtemps pour naître et s'acclimater dans divers pays, toujours est-il qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, pas mal d'esprits éclairés et désintéressés ne trouvaient plus au mercantilisme que des inconvénients multiples et graves. Beaucoup, à ce moment, pensent ce que,

par ses prohibitions douanières, par ses représailles, par ses rétorsions auxquelles ces prohibitions donnent lieu. Il n'y a pas de pire brandon de discorde et rien de mieux pour l'enflammer.

Le métallisme a été un brandon de discorde entre les nations.

Il n'est pas douteux, en effet, que le métallisme, la politique mercantile furent pour beaucoup dans la plupart des guerres qui, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles mirent aux prises sur les continents, sur mer et dans les colonies, la France, l'Angleterre et la Hollande, guerres commerciales après les guerres de religion, guerres d'affaires sous des noms et des prétextes plus brillants. Et c'est ainsi, comme le constatera un physiocrate, Le Crosne, "que l'on voyait l'Europe en feu, la guerre portée aux extrémités du monde, les nations acharnées à se puiser et à se déchirer pour les intérêts du commerce, quand de soi le commerce ne demande que le repos, la liberté et la sûreté".

De même, Adam Smith, parlant des maximes de la politique mercantile, écrit dans sa "Richesse des Nations", Liv. IV chap. III, tome II, p. 259: "C'est avec de pareilles maximes qu'on a accoutumé des peuples à croire que leur intérêt consistait à ruiner tous leurs voisins; chaque nation en est venue à jeter un coup d'œil d'envie sur la prospérité de toutes les nations avec lesquelles elle commerce, et à regarder tout ce qu'elles gagnent pour une perte pour elle. Le commerce, qui naturellement devait être, pour les nations comme pour les individus, un lien de concorde et d'amitié, est devenu la source la plus féconde des haines et des querelles. Pendant ce siècle et le précédent, l'ambition capricieuse des rois et des ministres n'a pas été plus fatale au repos de l'Europe que la sottise jalouse des marchands et des manufacturiers. L'honneur injuste et violent de ceux qui gouvernent les hommes est un mal d'ancienne date, pour lequel j'ai bien peur que la nature des choses humaines ne comporte pas de remède; mais quant à cet esprit de monopole, à cette rapacité basse et envieuse des marchands et des manufacturiers, qui ne sont, ni les uns ni les autres, chargés de gouverner les hommes, et qui ne sont nullement faits pour en être chargés, s'il n'y a peut-être pas moyen de corriger ce vice, au moins

dès le XVII<sup>e</sup> siècle, aux beaux jours du Colbertisme, bien des voix éparses faisaient entendre déjà. Par exemple, l'Intendant de Narillac, en 1685, écrivait au Contrôleur général: "Le plus grand secret est de laisser toute liberté dans le commerce, les hommes s'y « portent assez par leur intérêt, et il n'y a qu'à sou- « tenir et faciliter les manufactures établies, jamais « elles n'ont déperî si fort dans le royaume que de- « puis qu'on s'est mis en tête de les augmenter par « des actes d'autorité". Un mouvement vers la li- berté économique se dessine, puis se développe et s'élargit pour aboutir à une véritable doctrinali- sation de ce qu'on appellera bientôt le libéralis- me économique.

Les Physio- crates et Adam Smith arrivent par des chemins différents au li- beralisme éco- nomique.

Ce mouvement se produit presque simul- tanément en France et en Angleterre; en France avec Quesnay et l'école physiocratique, qu'il a fon- dée, en Angleterre avec Adam Smith.

Quesnay en France, Adam Smith en An- gleterre, eurent des précurseurs plus proches et plus directs que ceux indiqués précédemment, mais on ne s'y arrêtera pas; on abordera d'emblée l'étu- de de la nouvelle doctrine, déjà constituée, telle qu'on la trouve chez les physiocrates et chez Adam Smith indistinctement; car si chez Quesnay et Adam Smith la conclusion d'art est la même, à savoir la valeur pratique de la liberté économique, la technique qui les y conduit l'un et l'autre diffère sensiblement, du moins au point de départ. Si Quesnay et Adam Smith arrivent l'un et l'autre au libéralisme, ce n'est point du tout par le même chemin, et c'est pourquoy il y a lieu, dans le libéralisme économique, à l'époque de sa for- mation, de distinguer la physiocratie et le smithianisme.

## Première partie: La physiocratie.

La physiocratie est l'une des deux sources de ce qu'on appellera plus tard le libéralisme éco- nomique.

Les Physio- crates ont pour la première fois fait effort pour consti- tuer une

Avec l'école des Physiocrates, car ce fut une école, c'est la première fois qu'on se trouve en présence d'une école économique, c'est-à-dire d'un groupe d'hommes ayant travaillé à cons- tituer une doctrine d'ensemble de l'économie. Pour le mercantilisme, on n'a pas parlé d'école, ni

doctrines d'un  
semblable de l'é-  
conomie.

peut être de doctrine, on a dit le mercantilisme  
l'idée mercantile, l'idée métalliste, car il n'y a  
voit pas là une école; c'était un état d'esprit con-  
rant, commun à l'époque, ce n'était pas un ef-  
fort d'organisation doctrinale cherchant à cons-  
tituer une science et une doctrine économiques.  
Au contraire, les Physiocrates forment si bien une  
école que leurs contemporains les appelaient "la  
secte des économistes" et même des "philosophes éco-  
nomistes".

Le Docteur  
Quesnay et ses  
principaux  
disciples.

Le fondateur de la doctrine physiocras-  
tique fut, le Docteur Quesnay, médecin de Ma-  
dame de Pompadour et médecin consultant de  
Louis XV, habitant la Cour, mais ne prenant au-  
cune part aux choses de la Cour, se livrant exclusi-  
vement à l'étude scientifique. Ses premiers articles,  
ses premières études, qui furent le point de départ  
de la doctrine physiocratique parurent en 1755 et  
1756, dans l'Encyclopédie de Diderot et de d'Alem-  
bert, sous les mots "fermier" et "grains".

Les principaux représentants de la doctri-  
ne, les disciples de Quesnay, qui sur certains points  
s'écartèrent de lui, furent le marquis de Mirabeau,  
le père du tribun avec son livre "la philosophie  
rurale". Dupont de Nemours, qui représentera  
l'école dans les assemblées de la Révolution, dans  
la Constituante et dans la Convention, et que l'on  
pourrait appeler le Secrétaire général de l'école  
car c'est lui qui se préoccupait des périodiques  
et de réunir les articles écrits par les adeptes de  
l'école. Il a notamment recueilli les différents  
opuscules de Quesnay, sous le titre de "la Phy-  
siocratie". C'est encore Le Mercier de la Rivière,  
avec son livre, dont le titre est si caractéristi-  
que, si indicatif de l'ordre, des préoccupations  
et des recherches de l'école: "de l'ordre naturel  
et essentiel des sociétés politiques." Lino, Lurgot, le  
grand Ministre, qui fut, avec certaines réserves,  
un disciple de Quesnay, avec son essai sur la  
formation et la distribution des richesses." L'Ab-  
be' Baudouin avec "son introduction à la phi-  
losophie de l'économie politique", encore très clai-  
re et très précieux. Enfin, Le Crosne, Avocat au  
Parlement d'Orléans, esprit très distingué, avec  
ses deux écrits principaux, "l'ordre social" et "l'in-  
térêt social". Le Crosne a dans l'école cette situa-  
tion particulière, qu'il est un des derniers écrivains

de cette école puisqu'il publie "son intérêt social" en 1767. Il avait donc entendu toutes les critiques, violentes et vives, qui s'étaient élevées contre la doctrine; il y répond dans ses œuvres et est ainsi amené à mettre au point quantité d'aspects, qui étaient restés plus ou moins obscurs.

Publications  
où se trouvent  
les œuvres des  
Physiocrates.

Les œuvres des Physiocrates se trouvent dans l'ancienne collection de Eugène Daire. On y trouve les principales œuvres des Physiocrates dans les deux premiers volumes de la collection intitulés: "les Physiocrates". Seulement dans cette collection certaines œuvres des Physiocrates, notamment le livre de Le Mercier de la Rivière ne se trouvent pas en entier. Son livre de Le Mercier de la Rivière on a éliminé toute la partie éminemment politique, alors que cependant la partie politique se soude intimement à la partie économique. Mais dans une collection plus récente, la collection "des économistes et réformateurs sociaux de la France", on trouve les œuvres des Physiocrates à l'état intégral et accompagnées de notes extrêmement précieuses, précédées de préfaces du plus haut intérêt, rédigées par des hommes tout à fait compétents.

## Introduction.

### § I. L'objet de la physiocratie d'après les Physiocrates.

Comment  
les Physiocrates  
conçoivent  
la science de  
l'économie.

C'est avec les Physiocrates qu'apparaît vraiment et pour la première fois la conception d'une science de l'économie. Les premiers ils se sont dit que la vie sociale est faite de tout un ordre de phénomènes qui doivent offrir à l'esprit humain la matière d'un grand travail scientifique, et leur emprise voulut déborder et déborda singulièrement le domaine propre de l'économie; elle s'étend à l'ensemble de la vie des sociétés. Les Physiocrates vivaient dans la seconde moitié de la seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans un temps où tout était en travail en Europe, et plus particulièrement en France. Préoccupés des idées, qui agitaient alors tous les esprits, il leur était impossible de se renfermer dans le cercle des notions économiques. Quand Dupont de Nemours réunit en un volume les principales écrits de Quesnay, qui étaient restés épars, il

donne à son recueil le nom de "Physiocratie," et il déclare en sous titre, qu'il traite de "La Constitution naturelle des Gouvernements". Il ne faut pas entendre ce mot de Gouvernement au sens étroit où on l'entend aujourd'hui, comme désignant les chefs de la vie politique, il faut l'entendre au sens de la vie sociale. De même Le Mercier de la Rivière intitulera son grand ouvrage "Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques."

Pour les Physiocrates l'économie politique est le chapitre Base de l'organisation sociale.

Sans doute l'économie politique est pour les Physiocrates le point fondamental, mais elle est aussi pour eux le chapitre base de l'organisation sociale tout entière. Ce dont les Physiocrates glorifiaient leur maître Quesnay, c'est d'avoir, sur la base des conditions de la vie matérielle, posé et mis en évidence l'idée d'un ordre naturel des sociétés. Cela se voit très clairement par l'un des écrits de Dupont de Nemours: "de l'Origine et des Progrès d'une science nouvelle". (1768). "La Physiocratie, dit-il, est une science nouvelle, dont les principes sont dus à Quesnay et qui ne remonte qu'à environ treize ans," c'est-à-dire à l'époque où furent écrits les articles de l'Encyclopédie; cette science nouvelle c'est la science de la société.

Sans doute, les Physiocrates savaient que Montesquieu avait écrit son "Esprit des lois", mais, pour eux Montesquieu ne paraît pas même avoir eu l'idée de ce qu'ils entendent par science de la société. Dupont de Nemours dit que la conception des lois de Montesquieu est ébriquée. "Il dit comme un autre que les principes de Gouvernement doivent changer selon les formes de sa Constitution et sans nous apprendre qu'elle est la base primitive, quel est l'objet commun de toute Constitution de Gouvernement, de toute Constitution civile de la société. En somme, dit Dupont de Nemours, il a employé presque uniquement la finesse extrême et la sagacité supérieure de son esprit pour chercher, pour inventer des raisons partielles à des cas donnés, et cependant il est certain que la société civile, que l'état et la Constitution des sociétés ne sont pas l'effet du hasard. En se réunissant en société les hommes ont un but essentiellement marqué par leur nature. Or, leur constitution physique, celle des autres êtres dont ils sont environnés ne permet pas que les

« moyens pour parvenir à ce but soient arbitraires,  
« car il ne peut rien y avoir d'arbitraire dans des  
« actes physiques, tendant à une fin déterminée. On  
« ne peut parvenir à un point que par la route,  
« qui y conduit; il y a donc une route nécessaire  
« pour approcher le plus qu'il est possible de  
« l'objet de l'association entre les hommes, il y  
« a donc un ordre naturel, essentiel et général,  
« qui renferme les lois constitutives et fonda-  
« mentales de toutes les sociétés, un ordre duquel  
« les sociétés ne peuvent s'écarter sans être moins  
« société, sans que l'état politique ait moins  
« de consistance, sans que ses membres se tron-  
« vent plus ou moins désunis et dans une si-  
« tuation violente, un ordre enfin qu'on ne pour-  
« rait abandonner entièrement sans opérer la dis-  
« solution de la société et bientôt la destruction ab-  
« solue de l'espèce humaine. Voilà, dit Dupont de  
« Nemours, ce que ne savait pas Montesquieu, et  
« voilà ce que Quesnay révéla au monde. »

Les Physio-  
crates prétèn-  
dent dégager  
les conditions  
essentielles et  
universelles de  
la vie des so-  
ciétés.

« Les connaissances en physiologie du  
« docteur Quesnay, qui était, non seulement  
« un médecin pratiquant, mais un homme très  
« distingué pour l'époque, membre des principa-  
« les académies d'Europe, lui firent faire cette dé-  
« couverte sociale. Habile dans un art où la gran-  
« de habileté consiste à observer et à respecter la na-  
« ture, Quesnay devina que la nature ne  
« borne pas ses lois physiques à celles que l'on a-  
« vait jusque-là étudiées, il appliqua donc la  
« pénétration de son esprit à la recherche des lois  
« physiques, relatives à la société, et il parvint ain-  
« si et enfin à s'assurer de la base inébranlable  
« de ces lois, à en saisir l'ensemble à en dévelop-  
« per l'enchaînement à en extraire et à démon-  
« trer les résultats. » (Collection Daire, les Physio-  
« crates tome 1<sup>er</sup>, page 338). C'est en ces termes que Du-  
« pont de Nemours présentait la nouveauté du  
« système.

On pourra peut-être dire que l'ambi-  
tion des Physiocrates était extraordinaire, que  
pour rechercher s'il y a un ordre essentiel  
des sociétés il faudrait d'abord être sûr qu'il  
y en ait un. Joseph de Maistre dans "ses consi-  
dérations sur la France" publiées, en 1795, écrit  
ce passage, souvent cité, quand il parle au cha-  
pitre 6 des Constitutions politiques de la Révolution

française: "La Constitution de 1795, faite par la  
 "Convention, tout comme ses aînées, est faite  
 "pour l'homme dans le monde. J'ai vu dans  
 "ma vie des Français, des Italiens, des Russes, etc.;  
 "je sais même, grâce à Montesquieu, qu'on peut  
 "être persan. Mais, quant à l'homme, je déclara  
 "re ne l'avoir rencontré de ma vie, s'il existe, c'est  
 "bien à mon insu. Une Constitution, qui est fai  
 "te pour toutes les nations, n'est faite pour au  
 "cune, c'est une pure abstraction, une œuvre  
 "scolastique faite pour exercer l'esprit, d'après  
 "une hypothèse idéale, et qu'il faut adresser à  
 "l'homme dans les espaces imaginaires où il  
 "vit. Qu'est-ce qu'une Constitution, en effet?  
 "Il est-ce point la solution du problème que voi  
 "ci: étant données la population, les mœurs, la  
 "religion, la situation géographique, les relations  
 "politiques, la richesse, la bonne et la mauvaise  
 "qualité d'une certaine nation, trouver une  
 "loi qui convienne à cette nation". Si Joseph de  
 "Maistre a raison en parlant ainsi, l'entreprise de  
 "Quesnay peut sembler chimérique dans son objet  
 "même, et en effet, ce passage de de Maistre est sou  
 "vent invoqué, au nom d'un esprit historique ou  
 "réaliste contre les prétentions, non-seulement des  
 "Physiocrates, mais de quiconque parle des con  
 "ditions essentielles et universelles de la vie des So  
 "ciétés.

Mais il est bien aisé de répondre au par  
 ti que l'on veut légèrement tirer de de Maistre  
 par un autre passage de de Maistre lui-mê  
 me, car sans tomber en cela dans la moindre  
 contradiction, de Maistre a écrit aussi quelques  
 pages avant le passage précité: "Ne confondons  
 "point les essences des choses avec leurs modifica  
 "tions; les premières sont inaltérables et reviennent  
 "toujours, les secondes changent et varient un peu  
 "le spectacle, du moins pour la multitude; car tout  
 "œil exercé pénètre aisément la vie variable, dont  
 "l'éternelle nature s'enveloppe, suivant les temps et  
 "les lieux."

Quesnay et ses disciples ne faisaient donc  
 pas œuvre chimérique, dans son objet du moins  
 quand ils s'efforcent de découvrir dans la vie so  
 ciale ce que François Bacon appelait "interiora  
 rerum", ce que Joseph de Maistre appelait "les  
 essences". L'œuvre des Physiocrates, dans son but,



n'était donc pas vaines. On voit qu'elle ampleur avait, chez les Physiocrates, la conception de l'effort qu'il fallait faire.

Sous quel jour se présente la doctrine proprement économique des Physiocrates.

Sans insister plus longuement sur ce point ce qu'il convient avant tout de marquer c'est la position qu'allaient prendre les Physiocrates par rapport aux idées économiques antérieures et dominantes encore de leur temps, c'est de marquer comment, sous quel jour, se présente la doctrine économique des Physiocrates. Sans compter qu'en définitive c'est aussi l'essentiel de leur œuvre, puisque c'est la base de toute leur construction. Adam Smith, quand il en parlera, pour en critiquer l'idée économique essentielle, ne retiendra de la physiocratie rien d'autre que l'aspect économique de leur doctrine.

La Physiocratie est une réaction fondamentale contre les idées et la politique interventionnistes et mercantiles.

En somme, sur ce terrain, la Physiocratie va se présenter comme une réaction fondamentale contre les idées et la politique interventionnistes et mercantiles. On se souvient que les mercantilistes ont surévalué singulièrement l'importance des métaux précieux dans la constitution de la richesse nationale, la Physiocratie va replacer les métaux précieux à leur rang de richesse subordonnée, de richesse dont la qualité est naturellement réglée par l'abondance et la nécessité de la circulation de la richesse première, de la richesse vraie, à savoir les productions de la terre. Le mercantiliste disait que la richesse et la puissance d'une nation se mesurent sur la quantité d'or et d'argent qu'elle possède; les physiocrates vont soutenir que ce qu'ils appelleront la somme du produit net de la culture est la vraie mesure de la puissance d'une nation. Les mercantilistes regardaient le commerce extérieur, pourvu qu'il aboutisse à une balance favorable, comme le principe et la source de l'enrichissement du pays, et puisque les manufactures se prêtaient mieux au développement des exportations, ils favorisaient les manufactures dût l'agriculture en souffrir; la Physiocratie verra dans l'agriculture la source, non point dominante, non point principale, mais la source de la richesse, et elle ne regardera

comme utile le commerce étranger que dans la mesure nécessaire à l'échange de l'excédent du produit agricole sur la consommation nationale; le mercantiliste encore, pour obtenir une balance favorable avait conduit les pouvoirs publics à une politique d'intervention constante, de réglementation complexe, extrêmement minutieuse; la Physiocratie considère la liberté économique comme étant la condition la plus favorable au progrès de l'agriculture, et par là au progrès le plus grand possible de la richesse nationale. En définitive, à l'interventionnisme traditionnel, il faut, suivant les physiocrates, substituer ce qu'ils appellent la liberté sur les bases voulues par la nature et en conformité des lois naturelles, qu'a révélés aux physiocrates l'analyse scientifique des conditions essentielles de la vie physique des sociétés.

La Physiocratie est le gouvernement de la nature. C'est la liberté naturelle.

C'est cette dernière idée, cette liberté naturelle, révélée par l'analyse scientifique des conditions essentielles de la vie physique des sociétés, que veut rendre l'expression des physiocrates, c'est le gouvernement de la nature, comme l'autocratie ou l'aristocratie ou la démocratie sont le gouvernement d'un seul ou le gouvernement de plusieurs, ou le gouvernement de tous. La Physiocratie, c'est, dans l'économie le gouvernement de la nature, au lieu du gouvernement des hommes, c'est la liberté naturelle.

La confiance des physiocrates dans la puissance de l'évidence.

Les physiocrates étaient si convaincus, si profondément pénétrés de la vérité de leur science, ils croyaient en voir les données essentielles dans une si complète clarté, qu'ils étaient persuadés qu'il leur suffirait d'exposer cette science et de la répandre pour que désormais les hommes sentissent avec une force irrésistible que leur intérêt évident est d'y conformer leur conduite. C'est là un des traits, tout à fait curieux, de l'état d'esprit physiocratique, c'est cette confiance dans la puissance de l'évidence. Ce mot d'évidence revient à chaque instant sous leur plume, et ils pensaient que la raison ne pouvait qu'être subjuguée par la vérité claire, que rien d'autre n'avait empêché les hommes de la suivre que de ne l'avoir point découverte. Les erreurs du passé ne s'expliquaient que

par l'ignorance de ces vérités, parce que les connaître, c'est vouloir, dans son propre intérêt, les pratiquer. Désormais, pensaient-ils, l'humanité ne pourrait plus errer, l'évidence de son intérêt en serait la garantie absolue.

Cette foi des physiocrates dans la puissance de la vérité rationnelle est l'un des traits dominants de la philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle, et en ceci du moins les physiocrates procédaient de Descartes et de Malbranche, à notre sens, ils ne procédaient pas des idées de philosophie sociale, notamment de Rousseau, et il n'y a que sur le terrain de puissance de la vérité qu'on trouve une dépendance des physiocrates vis-à-vis de la philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### § 2. - L'idée physiocratique que l'économie est une science physique.

Pour les physiocrates l'économie politique est une science physique.

Les physiocrates tenaient à présenter l'économie politique comme une science physique, et Le Mercier de la Rivière a marqué cette idée immédiatement dans un passage dont on a coutume de ne reproduire que le début, par crainte de voir refléter sur soi les railleries dont les disciples de l'école, dans l'ardeur de leur conviction se montrèrent toujours héroïquement insouciant. Le Mercier de la Rivière, au chapitre 6, intitulé: "Essence, origine et caractères de l'ordre social," dans "l'ordre naturel et essentiel," écrit: "L'ont est physique dans la nature. Ainsi l'ordre naturel, dont l'ordre social fait partie, n'est et ne peut être autre chose que l'ordre physique; l'institution de la société est le résultat d'une nécessité physique, elle s'est formée par un concours de causes physiques, elle est composée d'êtres physiques, elle agit et se maintient par des moyens physiques, les objets de son établissement, les buts qu'elle poursuit immédiatement sont physiques, les effets qui lui sont propres sont physiques, son ordre primitif et essentiel est physique, car ce n'est que par les lois de l'ordre physique que des causes ou des moyens physiques peuvent être liés à leurs effets physiques."

Les physiocrates ne sont cependant pas

Une conception à ce point physique de la vie des sociétés donnerait à croire que la pensée physiocratique relève du matérialisme philosophique,

des matérialistes, des déterministes; ils reconnaissent pleinement le libre arbitre.

qu'elle admet le déterminisme social le plus absolu, qu'elle envisage l'économie politique comme une science et un art, où la morale ne saurait avoir part. Or il n'en est rien; les physiocrates, au contraire, sont profondément spiritualistes. Pour la plupart ils proclament que l'étude de l'ordre physique qu'est l'ordre social ramène continuellement l'âme à Dieu dont elle fait admirer la sagesse et la bonté, dans l'économie des lois qu'il a données aux hommes. D'autre part, les physiocrates nient si peu le libre arbitre, dans la conduite des affaires humaines, que bien loin de penser que les sociétés ont forcément, à chaque moment, le seul état qu'elles puissent avoir, ils dénoncent, au contraire, la transgression des lois naturelles comme étant la cause la plus étendue et la plus ordinaire des maux physiques, qui affligent les hommes; ils reconnaissent pleinement le libre arbitre. Enfin il s'en faut de tant que à leurs yeux, la science économique n'ait rien à voir avec l'idée morale, qu'au contraire, et cela du jour où leur doctrine fut pleinement constituée, si on leur avait demandé de choisir, à l'exclusion l'une de l'autre, entre les deux définitions de l'économie politique, l'une disant que l'économie politique est la science de l'intérêt social, l'autre qu'elle est la science de la justice dans les relations de la vie matérielle, c'est à la seconde qu'ils eussent, sans aucun doute, donné la préférence. En effet, quand Le Trosne énonce le double fondement d'utilité et le fondement de justice, lui qui dit si volontiers que tout est physique dans cette matière, dit que c'est le fondement de justice, qu'il place néanmoins au premier plan. "La science de l'ordre décide toutes les questions de deux manières  
 " par l'inspection de la justice, qui règle souverainement les droits et les devoirs de chacun, et  
 " puis par la considération calculée de l'intérêt véritable et légitime". Bandeau écrira: "Nous avons une espèce de pacte, c'est de commencer toujours par examiner ce qui est juste, avant de rechercher ce qui peut être expédient." Et sur le tard de sa vie, Dupont de Nemours traitera même avec quelque dédain le fondement de l'intérêt, si du moins l'on prétend s'en tenir à

lui, "car cela c'est rabaisser l'économie politique, science du droit naturel à n'être qu'une science des richesses, c'est-à-dire un recueil de calculs et de développements sur l'intérêt social, alors, que la fonction subordonnée de cet ordre de spéculation ne doit être que de montrer l'utilité de suivre les prescriptions du droit naturel." On voit comment il faut se défier de ne pas s'en tenir aux premières apparences d'après lesquelles les physiocrates sont des matérialistes, des déterministes pour lesquels la morale n'a aucune action, aucune part. La vérité est tout autre.

Comment on peut expliquer le physicisme social des physiocrates. La science de l'ordre social est physique par son objet et par son mobile.

Pour les physiocrates l'économie politique ou, bien comme ils aiment à dire plus largement, la science de l'ordre social, est une science physique, d'abord par son objet, qui est le bonheur physique des hommes, le bonheur dans la mesure où il dépend de la satisfaction de nos besoins physiques. Elle est encore une science physique par son mobile et par son guide. Le mobile et le guide de l'homme dans la poursuite de cet objet sont également physiques, en ce qu'ils prennent l'un et l'autre leur source dans cette sensibilité physique qui, en faisant rechercher le plaisir et fuir la douleur, tendent vers l'obtention du maximum de satisfaction avec le minimum de peine. Et puis, l'objet poursuivi par la conduite économique, le bonheur physique des hommes ne peut être rempli que par des choses matérielles, des biens physiques, qui ne sauraient être tirés que du milieu physique et dont la multiplication n'est possible que par des moyens du même ordre, moyens eux-mêmes subordonnés dans leur efficacité aux conditions imposées par les lois du monde physique, qui sont en rapport avec le but économique, à savoir les lois qui intéressent la production. Et ces lois, conditions de l'œuvre de production, s'imposent du dehors à l'économie politique. La fonction de l'économie politique est moins de les rechercher et de les formuler que de s'en informer, pour en tenir compte dans les spéculations qui sont de son ressort.

Insu qu'ici, il n'y a rien à redire, mais la difficulté commence au point même où commence, à vrai dire la science économique. En effet, les spéculations, qui sont du ressort spécifique de cette science qu'est l'économie politique,

ont pour objet de connaître les moyens d'ordre social, capables d'assurer le bonheur physique des hommes. Or, on ne voit pas bien ce qu'ont de physiques des moyens d'ordre social, des institutions sociales. Qu'on parle physique jusqu'au seuil de l'économie politique, cela se conçoit, mais ce seuil passé, franchi, comment peut-on encore parler de physique, et si on ne le peut pas, comment alors présenter comme physique une science, qui cesse précisément d'être physique, au moment où elle devient une discipline particulière, au moment où elle devient proprement l'économie politique.

Pour expliquer le caractère physique de l'économie politique les physiocrates disent que les lois sociales naturelles ont comme les lois physiques des sanctions physiques.

Pour cela les physiocrates jettent un pont entre le physique et le social. Les moyens sociaux d'atteindre au bonheur physique ou de s'en rapprocher le plus qu'il est possible, disent-ils, ne sauraient être des moyens arbitraires. Il en est nécessairement parmi ces divers moyens, auxquels on peut songer, qui sont le mieux adaptés à l'objet, au mobile, au guide de notre activité économique, et aussi aux lois physiques en rapport avec le but économique, les lois de la production, en telle manière que tous autres moyens, quoique possibles, ne sauraient donner un égal résultat. Admettons avant démonstration, celle-ci étant réservée, que les moyens sociaux les plus exacts consistent dans la propriété et la liberté; si la propriété et la liberté sont prouvées comme étant les moyens sociaux les plus exacts du bonheur, s'ils établissent que ces institutions sont les moyens du bonheur physique, est-ce que la propriété et la liberté ne devront pas être regardées comme les lois sociales naturelles du bonheur physique des hommes. Mais, après tout, en quoi ces lois sociales naturelles, prolongement des lois physiques, diffèrent-elles des lois physiques, est-ce que leur observation ou leur violation ne comporte pas, comme l'observation ou la violation de tout autre loi physique, des suites des sanctions physiques, comme disent les physiocrates, qui pratiquement, prennent la forme du plus ou du moins dans l'obtention du bonheur physique, dans l'obtention du but pour soi. Et alors, étudier, découvrir, mesurer ces sanctions de la violation des lois de l'ordre social, c'est encore de science physique, tout aussi bien qu'étudier, découvrir

et mesurer les conséquences de l'inobservation des lois de la pesanteur ou des lois de la dilatation des corps. La propriété et la liberté, ces deux institutions qui, au reste, n'en font qu'une, comme s'attacheront à le démontrer les physiocrates, ce sont des lois de l'ordre physique social.

Les physiocrates les plus physiciens, comme Le Mercier de la Rivière, n'hésitent point à poser cette idée que ces lois sociales de l'ordre naturel sont des lois physiques. D'autres moins excessifs dans l'expression de leur pensée, se bornent à dire que ce sont des lois sociales, déduites des lois physiques. Au fond, chez les uns et les autres, la conclusion pratique c'est que l'économie politique c'est une science physique. Et après tout, quand on y réfléchit un peu, science physique et science de la nature, loi physique et loi naturelle, sont des expressions à peu près équivalentes; les physiocrates emploient aussi bien l'expression de loi naturelle de la société que celle de loi physique de l'ordre social. Or, aujourd'hui encore, il ne manque pas d'économistes pour professer l'existence de lois naturelles en économie politique, et, en somme, à le bien entendre, le physicisme des physiocrates n'a rien de paradoxal; cela a été la première forme qu'a revêtu l'idée de la loi naturelle en économie politique.

### § 3. Les métaux précieux, la monnaie, remis, avant tout autre recherche, à leur place vraie.

Les physiocrates ont essayé d'affranchir les esprits du préjugé métalliste.

Les physiocrates, vivant au plus beau temps du mercantilisme, étaient, par là même, en présence d'une doctrine et d'une politique plus que séculaires, pour qui l'argent monnaie était le fait économique capital, le fait d'où dépendent la richesse et la puissance de la nation. Quant à eux, désireux de découvrir et de faire connaître ce qu'ils appellent l'ordre essentiel des sociétés, il leur fallait, avant tout, affranchir les esprits de ce préjugé métalliste, et dans cet affranchissement Quéonay dut d'abord commencer par lui-même. Dans son article "Grains" de l'Encyclopédie, écrit en 1756, il disait, comme

presque tous ses contemporains: "Plus un royaume peut se procurer de richesse en argent, plus il est puissant, et plus les facultés des particuliers sont étendues, parce que l'argent est la seule richesse, qui puisse se prêter à tous les usages et décider de la force des nations relativement les unes aux autres." Et encore que ce soit par l'agriculture qu'il entendit faire entrer de l'argent en France, néanmoins en parlant comme ci-dessus, Quesnay parlait en métalliste; à moins qu'il ne voulût, pour la concilier à ses vues, faire bonne mine à la préoccupation de son temps.

Pour Quesnay l'argent n'est qu'instrument pour la circulation des richesses vraies.

Mais Quesnay, continuant ses études, ne tarde pas à s'attaquer à fond à l'idée métalliste; d'ailleurs il avait eu en ceci des devanciers, en France même. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au commencement du XVIII<sup>e</sup>, Boisguilbert s'était adonné, avec toute sa fougue, à cette tâche, risquant même de dépasser la mesure, tant il tenait à refouler le rôle de la monnaie métallique, pour la ramener à sa simple "fonction de servante des échanges". Quesnay reprend ce thème de Boisguilbert et retourne sous toutes ses faces, pour la faire pénétrer dans les esprits, l'idée que l'argent n'est qu'instrument pour la circulation des richesses vraies. Dès 1758, il écrit: "l'argent monnayé est une richesse, qui est payée par d'autres richesses, une richesse, qui est pour les Nations un gage intermédiaire entre les ventes et les achats, qui ne contribue plus à perpétuer la richesse d'un Etat, lorsqu'il est retenu hors de la circulation; alors plus il s'accumulerait, plus il coûterait de richesses vraies et plus il appauvrirait la nation, parce que la monnaie n'est par elle-même qu'une richesse stérile, qui n'a d'autre utilité dans la nation, que son emploi pour les ventes et les achats, pour le paiement des revenus et de l'impôt, qui les remet dans la circulation en sorte que le même argent satisfait continuellement à ces paiements et à son emploi dans le commerce. "L'argent, dira-t-il, encore, n'est pas la véritable richesse d'une nation, ce n'est pas la richesse, qui se consume et renait perpétuellement car l'argent n'engendre pas de l'argent." C'est la vieille formule aristotélicienne dans un



rôle nouveau. Un écu bien employé peut, à la vérité, faire une richesse de deux écus, et c'est ce qui justifie l'intérêt; mais, dit-il, c'est la production, et non pas l'argent qui s'est multiplié.

La quantité de monnaie nécessaire dans un pays est déterminée par les besoins du service des échanges.

De cette vérité, il résulte que la quantité nécessaire et suffisante de monnaie est déterminée par les besoins du service des échanges et que, au delà de cette quantité déterminée naturellement, la monnaie n'est point une richesse utile pour l'Etat. Sans doute, beaucoup s'imaginent, en se plaçant au point de vue de l'économie d'Etat que l'impôt est d'autant plus facilement payé que la monnaie est plus abondante dans le pays, mais ce que ces gens ne voient pas, c'est que, quoique l'impôt soit payé en argent, ce n'est pas l'argent qui le fournit, ce sont les richesses qui renaisent annuellement. C'est dans cette richesse renaissante et non, comme le pense le vulgaire, dans le pécule de la nation que consistent la prospérité et la force d'une nation. C'est donc un point de vue exactement opposé à celui des métallistes.

L'argent est une richesse seconde représentative de la richesse première.

Le Mercier de la Rivière dira plus brièvement et plus élégamment "que la richesse en argent n'est qu'une richesse seconde, représentative de la richesse première, à laquelle elle est substituée." Par conséquent, l'important pour une nation, soucieuse de sa puissance, est, non pas d'avoir dans le moment beaucoup d'argent, mais d'avoir des richesses, avec lesquelles elle puisse payer cet argent, c'est-à-dire emprunter.

Conséquences qui découlent de l'analyse des physiocrates sur le rôle de la monnaie.

L'accumulation de l'or et de l'argent ne doit plus être le souci des gouvernements.

Un historien des Doctrines économiques, à tendances socialistes, M. Hector Denis a dit que l'œuvre des physiocrates sur ce point est à rapprocher de celle de Copernic et de Galilée, en astronomie. "La richesse, dit-il, chez les physiocrates cesse de tourner autour de la monnaie, c'est désormais la monnaie, qui tourne autour de la richesse; ces deux révolutions scientifiques, l'astronomique et l'économique seraient pour M. Hector Denis de même nature, d'égale portée dans deux domaines différents. On peut se contenter de dire qu'il résulte de l'analyse et surtout de l'insistance des physiocrates que

les métaux précieux et la monnaie se trouvent remis à la place subordonnée, qui est la leur; les gouvernements doivent quitter désormais le séculaire souci d'accumuler l'or et l'argent dans le pays; ils ne doivent plus régler sur ce but toute leur politique.

Ils essayent de raisonner de l'économie des sociétés en faisant abstraction de la monnaie.

Une autre conséquence, conséquence qui, scientifiquement, n'est pas la moins intéressante, devait également découler de cette analyse des physiocrates. Les physiocrates croient pouvoir se permettre et ils vont essayer, en tant que de besoin de raisonner de l'économie des sociétés, en faisant abstraction de la monnaie. Ainsi Le Mercier de la Rivière, à propos d'une vérité, qu'il importe peu de signaler, mais qu'il veut faire bien saisir, observe que cette vérité n'ont jamais été contestée, si l'usage de l'argent monnaie, ainsi que les termes consécutifs de vente et d'achat, n'avaient jeté dans les idées une telle confusion, qu'il n'a plus été possible aux hommes de s'entendre. "Procrivons donc dit-il, pour un moment, l'usage de l'argent monnaie, ainsi que ces termes de vente et d'achat, substituons leur le terme d'échange et supposons ces échanges réalisés, faits en nature, sans l'intervention de la monnaie, écartons ainsi l'argent pour ne plus voir que les achats qu'il représente, c'est simplifier les opérations que l'argent monnaie complique."

Il a raison, pour comprendre les phénomènes économiques dans leur substance, pour saisir ce qu'ils ont d'essentiel dans leurs relations souvent il faut tirer ce voile, qui les couvre, à savoir, la monnaie. Sans cela on risque fort de se tromper sur les réalités profondes de ces phénomènes. On ne sait pas combien d'obscurités et, par suite, d'erreurs, de préjugés et de sophismes sont dus, aujourd'hui encore, à ce que l'économie des sociétés ne nous apparaît qu'à travers le fait monétaire. C'est là au point de vue scientifique, comme un brouillard répandu sur les phénomènes qu'on envisage, brouillard dont les économistes eux-mêmes ne parviennent pas toujours aisément à se dégager autant qu'il faudrait.

La valeur est le phénomène le plus général des économies fondées sur l'échange;

partant le phénomène le plus général de la vie des sociétés, tant soit peu avancées et comme pratiquement la valeur se ramène au prix, on rencontre dans tous la monnaie, ce filet ou l'analyse s'empêtré. Il faut donc l'éliminer, comme nous y invite Le Mercier de la Rivière.

L'élimination du fait monétaire qui facilite les spéculations économiques ne peut d'ailleurs être qu'une élimination temporaire, qui d'ailleurs n'est pas toujours facile à réaliser.

Il ne s'agit évidemment pas d'oublier le fait monétaire, ce serait une analyse singulièrement infirme que celle qui ferait abstraction définitive d'une réalité telle que la monnaie, dont la place est si considérable qu'on a peine à s'en libérer pour mener à bien certaine tâche scientifique, mais il s'agit de l'éliminer pour un moment. Et on peut se permettre cela, la monnaie n'est pas une chose sans laquelle l'économie ne se comprendrait pas, on peut l'éliminer pour les besoins de l'analyse. Le but de cette élimination temporaire est tout simplement de nous faire nous trouver face à face avec les éléments premiers les éléments irréductibles des phénomènes en sorte que ces phénomènes s'offrent crûment à notre analyse. Après, mais seulement après, on pourra, on devra même réintroduire la monnaie dans le champ de nos spéculations.

Les physiocrates, bien décidés à procéder ainsi on peut dire qu'ils avaient dès lors des chances de remplir leur ambition, c'est-à-dire d'atteindre jus qu'à ce qu'ils appelaient l'ordre essentiel des sociétés. Ils ont, en effet, réussi à aller très loin dans cette voie; toutefois, il semble, qu'en dépit de leurs efforts, les physiocrates eux-mêmes ne sont pas toujours parvenus à se dégager des embarras et du mirage que crée le fait monétaire. S'il y a des points où malgré leur ordinaire clarté, leur raisonnement présente de l'obscurité, la cause en est encore à la monnaie.

## Chapitre 1<sup>er</sup>.

### La notion physiocratique de production.

Les biens en quelque forme qu'ils se présentent

Les physiocrates partant de cette idée que les biens quels qu'ils soient, en quelque forme qu'ils se présentent, à quelque besoin élémentaire ou de luxe qu'ils répondent viennent

de la terre, puisqu'ils sont matière. L'abbé Baudeau dira, dans son "Explication du Tableau économique" pour Madame XXX: "Notre montre, nos pendules, ne sont qu'un peu d'or, de cuivre d'acier et de sable, et cette belle tapisserie des Gobelins n'est tout bonnement que la toison vendue à quelque pauvre Brebis des champs."

Les services ne sont pas des biens.

Si l'on objecte aux physiocrates qu'en parlant comme ils le font, ils paraissent perdre de vue qu'il y a des richesses immatérielles, à savoir les purs services, les services qui sont d'ordres très divers, depuis les humbles, tels ceux des domestiques, jusqu'aux plus relevés, tels ceux du médecin, de l'avocat, les physiocrates répondraient, ou plutôt ensoient répondu que les services ne sont pas des biens, qu'ils soient un moyen d'avoir part aux biens produits par d'autres, qui seuls, parce que matériels, permettent d'entretenir la vie physique. De quoi vivraient les hommes, les domestiques, les médecins, les savants, tout les premiers, s'il n'y avait que de purs services; ce n'est que parce que et dans la mesure où il y a des biens disponibles, pour entretenir ceux qui fournissent des services

Si les physiocrates insistent comme ils le font sur cette idée que tous les biens viennent de la terre puisqu'ils sont matière, ce n'est point qu'ils en fassent une découverte. "Cette vérité physique, dit Le Trosne dans son livre "De l'intérêt social" Chap. I art. I, que la terre est la source de tous les biens est si évidente par elle-même que personne ne peut la révoquer en doute; mais ses conséquences, qui ne souffrent aucune exception, et qui embrassent l'ordre social tout entier, ont cependant été tellement obscurcies qu'il est nécessaire de les développer et de les démontrer, afin qu'elles deviennent aussi évidentes que le principe lui-même."

Ils déterminent ainsi très exactement la position scientifique de la Physiocratie, ils se rendent compte, autant que personne, qu'en disant que tous les biens viennent de la terre, ils n'apportent point au monde une vérité étonnante, ils ne formulent cette vérité et ils n'y insistent que parce qu'on ne voit pas les vérités dérivées qu'elle commande. En sorte que reprocher, comme on le fait trop souvent aux

physiocrates entre autres reproches, d'exprimer là une banalité, c'est faire voir qu'on ne soupçonne pas la portée de cette banalité, et qu'on est de ceux à qui il faut faire la leçon.

L'agriculture est la seule industrie productive, puis qu'elle est seule à tirer de la terre des biens nouveaux.

Leur thèse fondamentale, les physiocrates la formulent ainsi : "l'agriculture est la seule industrie productive." Voilà la vérité économique, qui découle de cette banale vérité physique que tous les biens viennent de la terre. L'agriculture est la seule industrie productive, puis qu'elle est la seule à tirer de la terre des biens nouveaux.

Quand les physiocrates parlent de l'agriculture, ils entendent cette expression dans un sens très étendu.

Mais ici, on arrête les physiocrates et on leur demande : pourquoi, au lieu de l'agriculture, ne parlent-ils pas, au moins, des industries extractives ? L'industrie des mines, l'industrie des carrières notamment tirent, elles aussi, la matière de biens nouveaux. Les physiocrates répondent que s'ils s'en tiennent à dire, dans le courant, l'agriculture, ce n'est que pour la brièveté du discours et que, ce faisant, ils suivent, comme dit Le Mercier de la Rivière, simplement l'usage presque universel de prendre la partie pour le tout, en choisissant la partie la plus importante. Autrement, il est clair, comme dit Bouteau, que "leur productivité s'exerce sur les trois règnes de la nature, éducation et culture des animaux apprivoisés ou sauvages, culture et récolte des végétaux, extraction des minéraux." En d'autres termes, l'industrie productive se compose de l'agriculture dans toutes ses branches d'abord, c'est-à-dire culture proprement dite, élevage, viticulture, sylviculture, puis de la chasse et de la pêche, qui tirent, elles aussi, de la nature la matière ; puis, de l'exploitation des mines et des carrières. Évidemment faire rentrer tout cela dans le mot "agriculture", c'est choquer les habitudes du langage, seulement, pour parler bref, les physiocrates demandent la permission de le faire.

Il est vrai, que le plus souvent les physiocrates parlent comme s'ils avaient oublié le sens conventionnel, qu'ils ont donné au mot "agriculture" ; le plus souvent le terme dont ils usent et le fond même de leur raisonnement ne se peuvent rapporter qu'à l'agriculture proprement dite. Il en est ainsi notamment, quand ils parlent d'une idée, qui est comme leur place forte, celle

à l'abri de laquelle ils se mettent sans cesse, l'idée du produit net. A la façon dont ils entendent cette idée de produit net, dont ils en font état, on est amené à croire que la notion de production est liée dans leur esprit au fait de produit net, et comme ils ne parlent de ce produit net qu'à propos de la culture qu'ils disent que la culture seule fournit un produit net, on en conclut qu'à leurs yeux l'agriculture proprement dite est seule productive.

Pour les physiocrates, produire c'est mettre en circulation une matière nouvelle.

Dans doute, ils donnent prise à cette illusion, mais ceux qui pensent ainsi se trompent. Parce que, disoit Baudouin tout à l'heure, et parce que dira Quesnay, il est parfaitement assuré qu'aux yeux des physiocrates, la notion de production n'est pas liée à celle de produit net; elle est liée au fait de mise en circulation de matière nouvelle. Ceci peut paraître, pour l'instant, un peu mystérieuse, parce que la notion de produit net n'a pas encore été dégagée, cependant il faut se mettre en garde contre une conclusion courante, qui consiste à penser que les physiocrates attachent la notion exclusive de produit au fait du produit net; ils attachent la notion de productivité à la mise en circulation sociale de matière nouvelle.

Lorsqu'on voit les physiocrates quand ils parlent d'industrie productive parlent-ils spécifiquement de l'agriculture.

Si cependant les physiocrates dans le courant de leur discours parlent presque toujours comme s'ils n'avaient en vue que l'agriculture proprement dite, cela ne s'explique pas seulement par la raison de simplification du discours, que mettaient en avant de Mercier de la Rivière et Baudouin, cela s'explique aussi par des raisons de fond. Il y a de cette attitude des physiocrates de parler plus spécifiquement de l'agriculture proprement dite, deux raisons, l'une d'ordre technique, l'autre d'ordre politique.

L'agriculture est la base de tous les autres arts, soit productifs, soit improductifs.

La raison technique est la suivante: l'agriculture proprement dite forme, non pas seulement la partie principale des arts productifs, mais plus encore la base de tous les autres arts, soit improductifs, comme les manufactures, le commerce ou les transports, soit même productifs comme les mines et les carrières. En effet, l'agriculture fournit la matière première des premiers besoins pour tous les hommes, elle fournit les substances sans lesquelles il ne pourrait exister de fabricants, de commerçants, de voituriers, ni même de mineurs

ou de carrières. Grâce à la fécondité de la terre, sollicitée par le cultivateur, l'agriculture produit les substances et autres matières, qu'il nous faut pour la nourriture et l'entretien de ceux qui cultivent et aussi pour la perpétuation de la culture; elle fournit plus qu'il ne faut pour cela, et cet excédent disponible, mesure l'extension que peuvent prendre les autres arts quelconques, même ceux qui sont productifs, comme les mines et les carrières. C'est là une raison pour que des divers arts productifs l'agriculture soit presque toujours placée sur le devant de la scène.

Les physiocrates voulaient attirer l'attention sur l'agriculture que les gouvernements avaient jusque là placée au second rang.

Les physiocrates avaient aussi une raison politique de concentrer sur l'agriculture proprement dite, en négligeant les mines, l'attention du public. A l'époque où ils écrivaient, le gouvernement, sous l'influence de l'idée mercantile, décourageait les agriculteurs par les mesures que l'on a vues, en étudiant le mercantilisme. Il s'agissait pour les physiocrates d'amener la fin de ces errements. Dès lors il était tout naturel que l'agriculture proprement dite, prît dans les écrits des physiocrates quasi toute la place, que leur raisonnement procédât surtout de la considération de la culture, il était tout naturel que ce fût des grains, dont le commerce était si gêné, qu'il fût toujours question chez eux. Telles sont les deux raisons qui expliquent cette concentration de la pensée des physiocrates, non pas sur tous les arts productifs, mais avant tout sur l'agriculture.

Toute industrie qui met dans la circulation sociale de la matière nouvelle est productive.

Tout cela ne fait pas que la notion physiocratique de production ne soit plus large que celle de la culture, qu'elle n'embrasse toutes les industries extractives, dont l'agriculture n'est qu'un spécimen. Il suffit pour être productive qu'une industrie mette dans la circulation sociale de la matière nouvelle. Aussi bien, pour cette raison, les physiocrates disent-ils que l'agriculture est productive, même dans la portion de son rendement, qui ne fait que remplacer les biens consommés par le cultivateur et par les opérations de la culture. Rien ne peut mieux montrer que la notion physiocratique de production n'est pas liée à celle de produit net. Bandeau, à ce sujet, est tout particulièrement explicite, mais sa manière de voir est celle de tous les physiocrates, y compris Quesnay. "Les capitaines, disait

« Quesnay, et les travaux employés à faire naître  
 « des productions, qui n'existaient pas, ou à en re-  
 « cueillir, qui n'étaient pas à l'usage de l'hom-  
 « me, tels que ceux de l'agriculture, de la pêche, de  
 « l'exploitation des mines et des carrières, sont la  
 « source de richesses, ils en sont producteurs. » C'est  
 une des maximes de Quesnay dans son écrit, in-  
 titulé par Dupont de Nemours "Maximes 1<sup>ère</sup> par-  
 tie". Qu'il soit donc entendu, puis que les physio-  
 crates le spécifient eux-mêmes, que pour eux, ce  
 sont toutes les industries extractives, au sens le  
 plus large du mot, qui sont des industries pro-  
 ductives. L'agriculture tient seulement parmi elles  
 une place prééminente, parce que, non-seulement  
 elle fournit, comme les mines, de la matière nou-  
 velle, mais elle la fournit en la reproduisant nor-  
 malement en quantité plus grande que la quan-  
 tité qu'elle consomme; d'où son heureux pro-  
 duit net. La caractéristique de la productivité est  
 le simple fait de la mise en circulation sociale  
 de matières nouvelles.

D'ailleurs  
 l'énuméra-  
 tion des in-  
 dustries pro-  
 ductives par  
 les physio-  
 crates n'est pas  
 limitative.

Est produc-  
 tif tout art qui  
 fait naître  
 ou recueille de  
 la matière,  
 qui n'était pas  
 jusque là à  
 l'usage de  
 l'homme.

On dit qu'il fallait comprendre parmi les  
 industries productives les industries extractives, au  
 sens le plus large du mot. Aujourd'hui, on connaît  
 des industries extractives, qui n'étaient pas con-  
 nues au XVIII<sup>e</sup> siècle, au temps des physiocrates, et  
 naturellement ceux-ci n'ont pas mentionné ces  
 industries extractives parmi les industries produc-  
 tives. Ce qui est singulier, c'est que des économis-  
 tes, des historiens des doctrines semblent faire de  
 cela un reproche aux physiocrates, disant que la  
 Physiocratie a eu de la productivité une idée étroi-  
 te, et cela même en se plaignant sur son terrain  
 propre, à savoir la mise en circulation de ma-  
 tières nouvelles. Cependant, Quesnay ne pouvait  
 vraiment mieux dire qu'il ne l'a fait. Son énumé-  
 ration, qui commence par les mots "tels que", n'est  
 pas une énumération limitative, et si l'on con-  
 sidère en quels termes larges le principe est posé  
 par Quesnay, on voit, qu'en somme, pour lui, est  
 productif tout art qui fait naître ou qui recueille  
 de la matière première, qui n'était pas jusque là  
 à l'usage de l'homme. Ce critérium de l'œuvre  
 de production ouvre la porte à tout art nouveau,  
 qui réussira à mettre de nouvelles matières à  
 la disposition de l'homme. Il y a là comme  
 une invitation aux sciences naturelles de travailler



à allonger la liste de ces arts dont le résultat est d'extraire de la nature et de mettre dans la circulation sociale, c'est-à-dire à l'usage de l'homme, de la matière, qui existait jusque là, mais qui jusque là n'était pas appropriée. Soit de mériter le reproche qu'on leur adresse, c'est avec joie qu'ils verraient de nos jours s'allonger la liste des arts productifs, en particulier, de ceux qui contribuent à augmenter le rendement des cultures, comme l'industrie de l'azote, qui puise dans l'air qui entoure le globe, comme l'industrie des mines puise dans les entrailles de la terre, ou bien encore ces arts nouveaux, qui semblables à l'agriculture, produisent par multiplication, c'est-à-dire reproduisent, telle l'industrie des levures. Dans cet ordre de découvertes, il n'y a rien des conquêtes de la science moderne que la Physiocratie, de par son propre principe, ne se fût empressée de s'incorporer. Il faut donc laisser de côté cette objection.

Les physiocrates ne prétendent pas que la collaboration de la nature et de l'homme se produit seulement dans l'agriculture, ils prétendent seulement que cette collaboration explique la productivité éminente de l'agriculture.

Un autre reproche, qu'on a adressé un peu aux physiocrates de leur temps, mais qu'on leur adresse beaucoup plus encore du nôtre, c'est d'avoir eu que c'est seulement dans l'agriculture proprement dite que la nature travaille avec l'homme, et d'avoir fondé sur cette collaboration gratuite de la nature leur thèse de la productivité exclusive de l'agriculture. On dit que les physiocrates ont commis une singulière méprise en ne voyant pas que la nature collabore avec l'homme dans tout ordre de travaux quelconques. On peut répondre d'abord que si les physiocrates invoquent, en effet, l'idée d'une collaboration de la nature avec le cultivateur, ce n'est point de là qu'ils tirent que la nature est productive, puisque, à leurs yeux, l'industrie minière est aussi productive, quoique pour cette industrie on ne puisse pas parler d'une collaboration présente. Les physiocrates font état d'une collaboration spéciale de la nature dans l'industrie agricole, non pas pour expliquer la productivité de l'agriculture proprement dite, mais pour expliquer que sa productivité est éminente, en ce que le rendement y dépasse à l'ordinaire l'entretien du cultivateur et des dépenses de culture, laissant un

excédent disponible, dont vivent les autres arts et la société entière; ce n'est que pour cela qu'ils font intervenir la nature.

Or, même dans la mesure où ils disent de l'agriculture proprement dite, que la nature collabore avec elle, que c'est grâce à cela qu'elle donne un produit net, ils n'ont pas si tort que cela. En agriculture, la collaboration de la nature traduit en une augmentation de la quantité des matières échangeables par emprunt à la matière diffuse et non appropriée. Cela est bien autre chose que ce que donne la collaboration de la nature au métier, à la manufacture, à l'usine. Dans la manufacture, le métier, l'usine, réserve faite de rares industries récentes, comme celle des levures, ou des forces naturelles, physiques, chimiques, de toute nature coopèrent aussi au travail de l'homme; il n'en résulte cependant que des combinaisons ou transformations de matières déjà déterminées, appropriées, échangeables, de matières qui sont déjà dans la circulation sociale sous une forme ou sous une autre, combinaisons ou transformations au cours desquelles il se perd de la matière plutôt qu'il ne s'en crée. Voilà donc encore une objection faite aux physiocrates, qu'il faut laisser de côté. On a vraiment traité légèrement leurs idées, qui sont cependant fort intéressantes.

C'est au point de vue économique que les physiocrates se placent quand ils affirment que le critérium de la production c'est la mise en circulation ou la production de matières nouvelles.

Une autre critique adressée aux physiocrates consiste à dire qu'en prenant comme critérium de la production, la mise en circulation ou la création de matières nouvelles et en attribuant ce caractère à l'agriculture pour la déclarer seule productive, ils ont commis une bêtise scientifique, car, dit-on, nul art ne crée un atome de matière nouvelle, et cela est vrai aussi bien dans l'agriculture, que dans les manufactures, que dans l'industrie, que dans les transports; il n'y a jamais que déplacement de parties de la matière existante.

C'est là une mauvaise chicane que l'on fait aux physiocrates, comment aurait-on pu faire a priori à Quesnay un reproche de cet ordre, purement scientifique, à Quesnay qui était un savant, et qui savait bien que,

malgré l'apparence, même dans l'agriculture, tout n'est que transformation, c'est-à-dire mouvement. Il disait, en effet, "Dieu seul est producteur au sens absolu du mot." Mais quand les physiocrates présentaient l'agriculture, comme d'ailleurs les mines, comme créatrice de matière première, c'était non en philosophes ou en physiciens qu'ils parlaient, mais en économistes, et comme tels, ils parlaient juste. Pour la circulation sociale, c'est bien matière nouvelle que celle que lui apportent l'agriculture et les mines. A ce point de vue économique, en effet, qu'importe que les divers éléments de quinze ou vingt grains de blé, issus d'un grain unique, qu'on a confié à la terre, existassent déjà épars dans le sol, dans l'atmosphère, qu'importe de même que le minerai et la houille, mis au jour, existassent déjà perdus dans les profondeurs de l'écorce terrestre; tous ces éléments n'existaient pas pour l'économie, pour la circulation sociale, jusqu'à ce qu'ils fussent mis au jour, introduits dans la circulation sociale, sans doute, c'étaient des matières existantes, mais indéterminées, non appropriées, non existantes pratiquement; c'étaient des matières qui suivant le critérium de Quesnay, n'étaient pas à l'usage de l'homme. Voilà ce qu'ils voulaient exprimer quand ils disaient que l'agriculture seule crée de la matière nouvelle, ils parlaient, non en physiciens ou en chimistes, ils parlaient en économistes.

Les physiocrates prétendent et démontrent que l'agriculture est seule productrice de biens, mais encore de valeurs.

On a dit que l'agriculture, pour les physiocrates, est la seule industrie productive, parce que tous les biens, choses matérielles, viennent de la terre. Alors, il y a un aspect plus nouveau de la question, qui se présente tout de suite. Tous les biens sont dus, sans doute, à l'agriculture; mais est-il permis de conclure, comme le font les physiocrates, que seule l'agriculture est productive. Que font donc les physiocrates au point de vue des valeurs et la valeur n'est-elle pas le point de vue proprement dit économique. Les physiocrates prétendent-ils donc que l'agriculture seule est productive, non pas seulement de biens mais qu'elle est seule productive de valeurs. Les physiocrates le prétendent parfaitement et disent qu'ils ne sont point en peine d'en fournir la démonstration.

Tout d'a-  
bord les phy-  
siocrates au-  
raient pu s'en  
tenir à l'obser-  
vation qu'il  
ne peut être  
question de  
production  
de valeurs,  
mais seule-  
ment de pro-  
duction de  
biens.

On peut noter, tout d'abord, que les phy-  
siocrates auraient très bien pu faire observer qu'ils  
n'avaient pas à répondre à une pareille ques-  
tion, qu'on n'avait pas le droit de leur faire,  
parce que la valeur est un fait d'échange, un  
fait de circulation, non un fait de production,  
qu'il ne peut être question, étant sur le terrain de  
la production que de production des biens et non  
pas de production de valeur. Si produire pouvait  
s'entendre des valeurs il faudrait admettre que  
détruire c'est peut-être produire lorsque, com-  
me il arrive parfois, la valeur de ce qui reste après  
destruction partielle se trouve accrue au delà de  
la valeur que représentait le tout, avant la des-  
truction d'une partie. Détruire serait produi-  
re et alors les commerçants hollandais du XVIII<sup>e</sup>  
siècle produisaient, quand, ainsi qu'on les en  
avait accusés, ils détruisaient, en cours de voya-  
ge, pour en faire monter les prix sur le mar-  
ché une partie des denrées qu'ils allaient chercher  
aux Indes; leur cargaison ainsi diminuée avait  
une plus grande valeur que la cargaison primi-  
tive. De même, il faudrait admettre, si l'on vou-  
lait parler de production, à propos de valeur, qu'  
il se peut qu'une mauvaise récolte accroisse la  
richesse nationale plus que ne le ferait une récol-  
te abondante, si, à cause de la pénurie, la mau-  
vaise récolte est vendue à un plus haut prix  
global que ne l'eût été la bonne récolte. Si la  
production devait s'entendre, non de biens, mais  
de la valeur, il faudrait dire que la rareté est  
productive, puisque les biens rares ont une va-  
leur plus grande que les biens courants. Seulement,  
pour raisonner de la sorte, il faut oublier que les  
hommes vivent de biens et non de valeurs.

Même sur  
le terrain de  
la valeur, les  
physiocrates  
maintiennent  
leur thèse de  
la producti-  
vité exclusi-  
ve de l'agri-  
culture.

Les physiocrates auraient pu s'en tenir  
à cette observation; mais dans leur désir de con-  
vaincre, ils acceptent toutes les conditions de dis-  
cussion qu'on veut leur faire et ils vont démon-  
trer que, même sur le terrain de la valeur, leur  
thèse de la productivité exclusive de l'agricul-  
ture est à maintenir; ils vont soutenir que seu-  
le l'agriculture met en circulation des valeurs  
nouvelles, que seule par conséquent, elle peut  
accroître la somme des valeurs de la société.  
Sans doute, ils ne disent pas la somme des va-  
leurs, ils disent la somme des richesses, la masse

des richesses d'une nation; mais comme ils définissent les richesses, les biens considérés dans leurs valeurs, cela revient au même; d'ailleurs, en disant la somme des valeurs, on donne à la thèse des physiocrates une expression plus périlleuse en apparence.

Seule l'agri- culture mot en circulation des valeurs nouvelles et peut accroître la somme des valeurs de la société.

Dans la société les taux d'échange peuvent varier à l'infini, mais leur total resté le même tant que la quantité des matières échangeables resté la même

Voici l'argumentation des physiocrates sur ce terrain, à la question de savoir ce qu'est la valeur, Le Crosne dit très correctement: "la valeur est le rapport d'échange, qui se trouve entre telle chose et telle autre chose, entre telle mesure d'une chose et telle mesure d'une autre". On ne peut pas donner une définition plus incontestable que celle-là. Or, le rapport d'échange, le taux d'échange s'établit entre des parties de la quantité de matières échangeables, dont dispose, à chaque moment, la société; les taux d'échange peuvent, sous l'action de causes diverses, varier à l'infini, et leur totalisation donnera toujours le même total tant que ne sera pas augmentée la quantité de matières échangeables en circulation. Quand on a, par exemple 100 jetons, ils représentent la quantité de matières échangeables existant dans la société, à un moment donné. Si l'on répartit ces 100 jetons en trois bourses, et que l'on opère des échanges entre ces trois bourses au taux que l'on voudra, que l'on fasse passer, par exemple, 10 jetons de l'une dans l'autre, puis 15 jetons de l'autre dans l'une, on peut faire toutes les opérations d'échange que l'on voudra, le total des jetons restera toujours le même. De même, le total des taux d'échange ou le total des valeurs restera le même dans la société, tant que la quantité de matières échangeables restera le même, puisque ce ne peuvent être que des parties de cette quantité, qui s'échangent entre elles. Par conséquent, la somme des valeurs est déterminée et limitée par la quantité existante des matières échangeables. Une partie ou des parties de cette quantité n'augmentent de valeur que parce que d'autres parties diminuent de valeur d'une façon exactement égale. Si l'une des bourses a augmenté de 10 jetons, c'est qu'on a pris ces jetons dans l'une ou l'autre des deux autres bourses. Il ne peut en être autrement dans la société, le total ne peut être changé. Tout se passe dans la société comme dans les trois bourses;

ce sont des variations internes, qui se produisent au sein d'un volume très déterminé. Il suit de là que la somme des valeurs ne peut augmenter que si la quantité de matières échangeables est elle-même augmentée. Dès lors, même en se plaçant, comme on le fait à tort sur le terrain des valeurs, la question de savoir quelles industries sont productives se ramène à celle de savoir quelles industries sont susceptibles d'augmenter la quantité de matières échangeables.

Seule l'agriculture est susceptible de renouveler et d'accroître la matière échangeable.

En n'a donc rien gagné à s'écarter, en s'en rendant plus ou moins compte, du point de vue des biens pour se placer au point de vue des valeurs. En est ramené à ce point de vue des biens, c'est-à-dire des quantités matérielles, et ainsi, que l'on parle biens, ou que l'on parle valeurs, force est de conclure que seule l'agriculture est productive, puisque seule elle est susceptible de renouveler et d'accroître la matière échangeable. Aucune autre industrie, aucun autre mode d'activité ne peut par lui-même augmenter la somme des valeurs, comme dit de Crosne, "cela est une vérité physique." Ce qui trompe, ce qui fait que l'on résiste, c'est qu'on voit des industries manufacturières, des industries commerciales, des industries de transport augmenter du moins normalement la valeur des parties des marchandises échangeables auxquelles elles s'appliquent, soit pour les transformer, soit pour les déplacer, les conserver, les diviser pour mieux répondre aux besoins et desirs des hommes. L'industrie manufacturière augmente la valeur des parties de matières auxquelles elle s'applique. On dit que l'augmentation des valeurs des parties se traduit en une augmentation de la somme des valeurs, or, cela n'est pas exact ne serait-ce que parce que cela ne peut l'être, mais que si l'on veut, comme il convient ne pas s'en tenir à cette réponse un peu brutale qu'il n'est pas vrai que l'augmentation d'une partie des matières échangeables transformées, manufacturées, accroît la somme des valeurs, alors les physiocrates s'en expliquent comme suit.

Les physiocrates démontrent leur thèse de deux manières; d'ailleurs d'efficacité inégale; l'une est intéressante, l'autre est décisive. D'abord

La valeur  
additionnée  
aux produits  
de l'indus-  
trie par les  
transforma-  
tions qu'elle  
leur fait sur-  
bir c'est le  
coût de pro-  
duction.

un exemple dépourvu de toute complication au-  
quel peuvent être ramenés tous les autres cas, mê-  
me les plus complexes. Le kilog. de laine brute  
vaut, dans le moment, 5 litres de vin d'une certai-  
ne qualité; en d'autres termes, le kilog. de laine  
brute s'échange, dans le moment, contre 5 litres  
de vin. Cette laine une fois lavée, peignée filée, tis-  
sée, devenue drap, s'échangera, non plus contre  
5 litres de vin, mais par exemple contre 15 li-  
tres de vin; les travaux des artisans et des ma-  
nufacturiers ont donc porté la valeur de ce  
kilog. de laine brute, de 5 à 15, ils l'ont augmen-  
tée de 10; mais la somme des valeurs en cir-  
culation dans la société n'en est aucunement  
augmentée. La valeur additionnelle de la  
laine n'est que la représentation de même  
valeur détruite, consommée, par la série des  
artisans qui ont travaillé cette laine, par l'u-  
sure de l'outillage, par l'emploi d'autres ma-  
tières accessoires ou complémentaires. "C'est  
"là, dira de Trogne, non point une valeur nou-  
"velle, mais une simple transformation de va-  
"leurs déjà existantes. Les ouvrages de l'industrie,  
"dira de Trogne, n'ont qu'une valeur emprun-  
"tée, une valeur en frais, ajoutée à celle de la  
"matière première, une valeur qui résulte de  
"consommations, de destructions accomplies.  
"Par conséquent, continuera-t-il, regarder com-  
"me productifs les travaux de l'industrie, c'est  
"prendre des frais pour des produits, prendre  
"des dépenses pour un accroissement de riches-  
"ses." L'idée revient à dire que la valeur addi-  
tionnelle, résultant du travail manufacturier,  
se ramène au coût de production.

Cette explication de la valeur addi-  
tionnelle par le coût de fabrication est inopé-  
rante pour une partie au moins de la valeur  
additionnelle, pour cette partie qui fait le pro-  
fit de l'artisan, profit qui est justement ce qui  
est au-delà du coût de production. Les physio-  
crates raisonnent sur ce terrain du coût de  
production, comme si la valeur de l'objet ma-  
nufacturé n'était pas normalement supérieure  
à celle que représentent les frais de fabrication  
et la matière première, comme si la concurren-  
ce était à ce point parfaite que le taux du profit  
fût de zéro, qu'il n'y eût pas de profit, que la

marchandise fabriquée fût vendue à son coût de production. Les physiocrates s'en sont bien aperçu, mais ils regardent le profit courant, en régime de concurrence, comme rentrant dans les frais indispensables de fabrication; "ne faut-il pas, disent-ils, pour travailler que l'artisan puisse vivre suivant sa condition." Pour eux, ce profit courant, ce sont les frais de production. Mais le profit dépasse souvent ce qui suffirait à l'entretien normal de la condition de la vie de l'artisan; parfois le profit est très grand, et cela suffit pour que ce premier mode de démonstration ne soit pas décisif, pour qu'il n'emporte pas la conviction.

Même dans le cas où la valeur additionnelle est supérieure à la valeur consommée, le travail de l'artisan ou du manufacturier n'a pas créé de valeur nouvelle.

Voici l'autre procédé de démonstration des physiocrates, et ici le profit, même énorme, ne peut pas infirmer la démonstration; il va rentrer dans les conditions de cette explication. Cette explication vaut, dans tous les cas, par conséquent même dans celui où la valeur additionnelle est très supérieure à la valeur consommée par la fabrication. La valeur la plus grande de la laine, devenue drap, consiste en ce qu'elle s'échange, dans cet état, contre 15 litres de vin au lieu de 5. Mais ces 10 litres en sus, le manufacturier, disent les physiocrates, ne les obtient que parce qu'ils existent déjà parce qu'ils font déjà partie de la somme des valeurs en circulation. Ce n'est pas le travail du manufacturier, qui a produit ces 10 litres de vin, contre lesquels son drap va maintenant s'échanger, ces 10 litres de vin en sus, c'est une richesse qui passe d'une autre main dans la sienne; il y a déplacement de valeur, mais non création de valeur nouvelle. Comme dira Le Grosne, cette "plus-valeur", l'artisan ne la produit pas, il la gagne, et si elle est, pour lui, une dépense de plus pour l'acheteur, elle n'existe qu'autant qu'un autre a la faculté de la payer; ces 10 litres de vin n'existent que parce qu'un autre les a déjà. Ce n'est pas l'industrie, qui fait naître la faculté de payer ses services, elle la trouve existante, et pour en retrouver l'origine première, il faut remonter jusqu'à la culture, source unique des dépenses, car ces dépenses sont matière, et la culture seule fournit de la matière.

La valeur n'est qu'un

C'est un point fixe, auquel il faut toujours revenir, il n'y a point à sortir de ce cercle



n'est qu'un rapport d'échange qui n'a pas d'existence réelle.

circonscrit par la nature. Pour le rompre, il faudrait pouvoir établir que la valeur est une chose, un être réel et existant par lui-même, une chose que l'industrie fabrique. Or, la valeur n'est pas un être réel et existant par lui-même, ce n'est qu'un rapport d'échange, et un rapport d'échange ne se fabrique pas; un rapport d'échange n'existe pas en quelque sorte dans l'espace, où on le recueillerait pour le fixer sur la matière qu'on travaille. On ne s'y trompe que parce qu'on perd de vue que ce mot de valeur n'exprime rien d'autre qu'un taux d'échange. Peut-être arrivera-t-il aux physiocrates eux-mêmes d'être dupes de ce dangereux mot de valeur, contre lequel cependant ils mettent tant de soin à nous mettre en garde; cela leur arrivera, notamment quand il s'agira de la production des cultures. C'est parce qu'ils ont vu clair sur ce point fondamental que les physiocrates ont démontré qu'il ne peut pas être question de regarder comme susceptible d'accroître la somme des valeurs aucune industrie autre que celle qui peut augmenter la quantité des biens, c'est-à-dire mettre dans la circulation de la matière nouvelle.

Evidemment, la démonstration fournie par les physiocrates en ce qui concerne l'industrie manufacturière vaut a fortiori à l'égard des autres industries non productives, à l'égard de l'industrie commerciale, de l'industrie voiturrière, et à plus forte raison encore à l'égard des professions libérales.

## Chapitre II.

### La notion physiocratique de produit net.

En insistant sur ce fait que par l'agriculture, seule industrie productive, les physiocrates entendaient, non seulement l'agriculture proprement dite, mais tout art, qui introduit dans la circulation sociale de la matière nouvelle, on n'a pas voulu infirmer l'opinion commune, suivant laquelle l'agriculture proprement dite tient dans la technique physiocrate une place à part, absolument capitale, on a voulu simplement rétablir l'ampleur ordinairement méconnue de la technique des physiocrates. On ne s'est proposé rien

d'autre non plus, en insistant corrélativement sur l'idée que la notion physiocratique de production n'est pas liée à celle de produit net.

Si l'agriculture proprement dite n'est pas seule productive, elle seule cependant donne un produit net.

Mais si l'agriculture proprement dite n'est pas seule productive, puisque les mines le sont aussi, elle seule cependant donne un produit net et ce la la met au-dessus ou peut-être plutôt à la base de tous les autres arts productifs, comme les mines. C'est ce qui explique que, dans leurs spéculations, les physiocrates n'ont presque jamais en vue que l'agriculture.

Il faut voir d'abord ce que, dans ce fait de circulation, non plus spéciale, mais entre l'homme et la nature, dans ce fait de circulation physico-sociale qu'est l'agriculture, ce que l'homme donne à la nature et ce que la nature rend à l'homme; et une fois le produit net dégagé, nous verrons comment ce produit entre dans la circulation sociale, combien il importe qu'il soit considérable, quelles conséquences résultent de ce que ce produit net est, comme disent les physiocrates, le nœud vital de l'économie des sociétés.

Ce que l'homme donne à la terre dans l'agriculture proprement dite.

Tout d'abord, dans cet échange continu, qui se fait entre l'homme et la terre, l'homme fournit à la terre trois catégories d'avances, d'abord les avances foncières, ensuite des avances primitives enfin des avances annuelles.

Les trois catégories d'avances.

Les avances foncières sont celles qui ont pour objet de mettre la terre en état d'être mieux cultivée: travaux de défoncement, de nivellement, de défrichement, d'irrigation, de clôture, de construction. Ces avances ne sont point périodiques, ni même renouvelables dans des périodes approximativement déterminées; ce sont des dépenses foncières c'est-à-dire inséparables du fond sur lequel on les a faites; elles sont incorporées au sol, on ne peut plus les en détacher; elles modifient la conformation même du sol, elles y sont fixées. Ces avances ont été faites d'abord par les cultivateurs originaires, quand les hommes se sont fixés sur un sol; et ils ne les auraient point faites, s'ils n'avaient dû en rester propriétaires, s'ils n'avaient été assurés de reproduire les produits d'avances aussi considérables. Ces avances foncières ont besoin d'être entretenues plus ou moins, parfois d'être renouvelées; il y a même aussi profit à les augmenter. Ces avances foncières c'est le pro-

1<sup>o</sup> Les avances foncières.

propriétaire du sol, qui en est naturellement l'agent et le représentant, puis que ce sont des dépenses qui doivent durer, qui restent incorporées dans le sol, et dont le rendement est extrêmement différé.

1<sup>o</sup> Les avances primitives.

En second lieu, l'homme fait à la terre des avances primitives. Par ce nom de "primitives", on risquerait de les confondre avec les avances foncières; ces avances sont une mise de fonds primitive et à maintenir régulièrement; c'est un fonds d'avances, perpétuellement existantes qui, conjointement avec la terre, forment les matières premières des travaux de culture, voitures, animaux de travail, bestiaux nécessaires pour fumer la terre, les amendements, les machines, bref tout le matériel.

Ces avances primitives sont périodables et aussi sujettes à divers accidents; il faut les entretenir les réparer, les renouveler sans cesse. Elles ne sont pas annuelles, mais elles sont à peu près périodiques, à la différence des avances foncières, qui ne sont ni annuelles, ni périodiques. C'est le cultivateur qui les fait et les entretient, parce que comme tel il peut en tirer avantage. Là où la culture n'est pas exercée par le propriétaire lui-même, qui donne sa terre à ferme, c'est le fermier qui fait ces avances comme cultivateur.

2<sup>o</sup> Les avances ou dépenses annuelles.

La troisième catégorie d'avances, ce sont les avances annuelles ou, comme disent les physiocrates, les dépenses annuelles. Ce sont les dépenses qu'exigent les salaires et l'entretien de tous les hommes et de tous les animaux, dont les travaux concourent à l'exploitation des terres. Ce travail, annuellement appliqué à la terre, est une avance annuelle, et les fonds en sont pris sur la récolte de l'année précédente. Par là même cette dépense est encore faite tout naturellement par le cultivateur en tant que cultivateur, même s'il n'est pas propriétaire.

Ce que la terre rend à l'homme dans l'agriculture le produit brut.

Annuellement, la terre donne à l'homme en retour de ces avances, un total de matières, qui est le produit brut. Ce produit brut est normalement supérieur aux avances, ou plus exactement, il est normalement supérieur à la partie des avances totales, affectées à une année.

Ce que devient le produit brut de la terre. Il doit avant tout couvrir

le produit brut que le cultivateur recueille ainsi, quand la terre se lui donne, que devient-il? Il y a deux catégories d'avances, parmi les trois signalées plus haut, que le produit brut doit, avant tout couvrir, reconstituer, si l'on ne veut pas que

les avances  
primitives  
et les dépen-  
ses annuelles.

La culture décline et qu'ainsi la richesse sociale diminue; ce sont les avances primitives et les avances annuelles. Si le produit brut n'est pas employé d'abord à couvrir ces deux catégories d'avances pour l'année suivante, ces avances seront naturellement plus faibles, et le produit brut sera plus faible aussi, il y aura chute, décadence de la culture. "Il est donc, dira Bondeau, indispensablement nécessaire que l'on prélève tout au moins sur la valeur des récoltes une somme suffisante pour l'entretien et le renouvellement de ces deux catégories d'avances, faites par le cultivateur." Cette somme est prélevée sur la récolte en faveur de la prospérité de la culture, c'est-à-dire pour que la culture puisse se continuer sans diminution. Il est nécessaire que cette somme ne soit si étroitement mesurée aux dépenses courantes de culture qu'elle doit payer, qu'elle ne laisse pas au cultivateur le moyen de supporter les accidents de culture, causés par les intempéries, les maladies des plantes, sans quoi ces maladies enlèveraient aux cultivateurs la faculté de continuer leurs travaux et détruiraient, non pas seulement la récolte de l'année, mais la récolte des années suivantes.

Les reprises  
du culti-  
vateur.

Ces sommes qui doivent être consacrées tous les ans à perpétuer la récolte, c'est ce que les physiocrates appellent les reprises du cultivateur. Bien entendu, il ne dépend pas des cultivateurs seuls de déterminer le montant de ces reprises, qu'ils vont exercer sur le produit brut; cette détermination est l'objet d'un débat, de conventions délibérées entre les fermiers et les propriétaires fonciers. Ce débat est du cycle de la circulation sociale, et la concurrence y produit son effet normal, du moins à l'égard du fermier qui, ordinairement n'obtient que le salaire nécessaire, c'est-à-dire qu'il est amené à accepter ce qu'il faut exactement pour payer les dépenses de culture, et cela parce qu'il y a concurrence entre les fermiers et parce que, aussi, les terres sont en quantités limitées. Mais, disent les physiocrates, il est de l'intérêt des propriétaires de ne point laisser aux fermiers moins que ce qu'il leur faut pour la reconstitution de leurs avances primitives et de leurs avances annuelles, sans quoi la culture diminuerait.

le produit

La reprise des cultivateurs, une fois exercée,

net est ce qui reste au propriétaire - quand le cultivateur a exercé ses reprises sur le produit brut de la culture. Le caractère du produit net.

suivant les conventions, quand on a prélevé sur le produit brut les reprises du cultivateur, ce qui reste c'est le produit net. Qu'il reste normalement un produit net, c'est ce qui est suffisamment prouvé par ce fait que, quand le propriétaire foncier n'exploite pas lui-même, il lui est annuellement versé par l'exploitant un fermage; c'est donc qu'il y a un excédent sur le produit brut et c'est là le produit net de la culture, il faut en bien saisir le caractère, sous peine de ne rien comprendre à la thèse que le produit net est propre à l'agriculture. En effet, on serait tout naturellement porté à dire que ce produit net, que l'on vient de voir se dégager n'a rien de propre à l'agriculture. S'il n'est que l'excédent du produit brut sur les frais de culture, ce n'est rien d'autre qu'un cas des effets communs à toute forme d'activité économique, un cas de profit. Non-seulement le profit n'est pas propre à la culture, mais il se peut qu'il soit bien plus grand dans l'industrie, le trafic ou les transports, que dans l'agriculture; cela se voit tous les jours. Quand industriels et commerçants empruntent des capitaux pour leurs affaires, ils trouvent dans un excédent de rendement de leur travail et de leur industrie sur leurs dépenses de fabrication ou de transport le moyen de verser annuellement aux prêteurs des intérêts. C'est quelque chose de tout à fait analogue au fermage, que cet intérêt qu'un manufacturier paie pour les capitaux empruntés. On ne voit pas bien en quoi cela diffère du fermage, qu'un fermier paie au propriétaire; dans un cas, il y a produit net, dans l'autre, un simple profit. Le cas apparemment le plus analogue à celui du fermier payant un fermage, c'est le cas du locataire d'immeuble urbain, payant annuellement un loyer à son propriétaire. Celui qui fait construire des bâtiments pour les louer ne perçoit-il pas un produit net tout comme le propriétaire rural, qui lône sa terre.

En dehors de l'agriculture le profit n'est qu'un profit indivi.

Les physiocrates répondent qu'il n'y a rien de commun que l'apparence entre tous ces profits quelconques, et le produit net de la culture. La différence énorme, qui existe, c'est que, en dehors de l'agriculture, le profit n'est que profit

net, tandis que le produit net est un profit individuel et un profit social.

individuel, il n'est pas profit pour la société, il n'augmente en rien le total des biens, ni des valeurs. Au contraire, le profit de la culture est profit, non seulement individuel, mais aussi social; le profit de la culture augmente la somme des biens et des valeurs en circulation, l'autre ne le fait pas.

Voici comment le Grosne lui-même explique la différence entre les deux cas, le cas du fermier d'un immeuble rural et le cas d'un locataire d'un immeuble urbain. "Si, dit Le Grosne, dans son livre de l'Intérêt social, Chap. I, art. 13, un loyer de 1000 livres est égal comme somme à un fermage de 1000 livres, il est entre ces deux revenus une différence essentielle par rapport à la somme des richesses d'une nation. Le fermier d'un héritage tire du fond même, qu'il a pris à bail, les sommes qu'il s'est engagé de payer au propriétaire, ce n'est pas de son" qu'il paie, il ne fait que donner une partie convenue des fruits; mais le locataire d'une maison urbaine ne tire pas de la maison le prix du loyer, son loyer ne peut être payé que par la terre en définitive, et le locataire ne paie cette dépense, ce loyer qu'autant qu'à un titre ou à un autre, il a reçu d'abord une fraction de la production, une fraction du produit du sol. Le revenu fourni par la propriété urbaine n'est qu'un emploi annuel d'une partie déterminée du revenu tiré de la terre. Ainsi la somme du loyer n'accroît nullement la somme des richesses d'une nation, il n'y a que les sommes de fermages ou ce qui, dans le revenu du propriétaire, représente le fermage, qui puisse augmenter la richesse de la société, parce que cela seul vient de ce qui était déjà dans la circulation sociale." On voit maintenant pourquoi les physiocrates disent que l'agriculture donne seule un produit net, c'est parce qu'ils se placent au point de vue de la société. C'est une notion, non par rapport à l'individu, mais par rapport à la société.

Pourquoi l'agriculture, seule de tous les arts productifs donne un produit net.

Les autres industries produisent, mais ne donnent pas un produit net, seule l'agriculture donne un produit net. Elle doit cela, disent-ils, à ce qu'elle procède par reproduction et multiplication, grâce à la fécondité du sol et des animaux. C'est une observation sur laquelle les

physiocrates ne se sont pas étendus beaucoup, du moins dans les premiers temps. Mais Baudeau fut amené à y insister, au cours d'une polémique entre Adam Smith et les physiocrates, après la publication du grand ouvrage de Smith sur la "Richesse des Nations". Baudeau, parlant des travaux de la culture, dit à Smith l'importance capitale du caractère reproducteur multiplicateur des dépenses du cultivateur qui se reproduiront tous les ans. "C'est le caractère essentiel, nous ne disons pas produire, mais reproduire. Le grain semé, le fruit planté se reproduisent dans une longue et nombreuse postérité de leur espèce par la fécondité de la nature. Le froment semé reproduit chaque année outre la portion nécessaire aux futures semences le pain quotidien de tous les hommes, la brebis reproduit chaque année sa toison outre son nouvel agneau." Evidemment, on ne peut pas dire cela des mines et des carrières, et comme Eurgot l'observe dans son "Mémoire sur les mines et les carrières", "si un champ produit chaque année des fruits, il n'en est pas de même d'une mine métallique, elle ne produit point de fruits, elle est elle-même le fruit à recueillir; aussi ne donne-t-elle à vrai dire pas de produit net". Cela n'empêche pas Eurgot de reconnaître que l'industrie minière est productive, bien que ne donnant pas de produit net.

La hiérarchie des industries suivant les physiocrates.

En somme, on pourrait présenter exactement la pensée des physiocrates sur la production et le produit net en disant qu'il y a une hiérarchie des industries (activité industrielle), qui est celle-ci: 1<sup>o</sup> des industries reproductives, donnant de façon normale un produit net, l'agriculture proprement dite, 2<sup>o</sup> les industries simplement productives, celles qui, sans donner de produit net, mettent toutefois dans la circulation sociale de la matière nouvelle, telles les mines et les carrières et les autres industries plus récentes, dont les physiocrates auraient tant aimé à pouvoir allonger la liste des arts productifs, 3<sup>o</sup> enfin, les industries stériles, telles celles qui ne font que déplacer ou transformer de la matière déjà mise dans la circulation sociale, toutes celles aussi qui ne s'appliquent pas à la matière, qui

consistent à fournir des services purs. Ce mot stérile dont les physiocrates usaient sans vergogne, cela voulait dire industries productives et non pas industries inutiles. Cette classification des industries, suivant leurs rapports avec l'accroissement de la richesse sociale, rend pleinement la pensée physiocratique sur les questions de production de produit net et de non production.

Le produit net est bien, si on le veut un profit, mais un profit qui se distingue des autres profits, en ce qu'il est un profit, non seulement pour l'individu qui le réalise, mais pour la société. Il correspond à une augmentation de la somme des richesses sociales, lui seul ne vient pas de la bourse des gens, qui le fournissent.

Ce produit net c'est évidemment de lui que vit la société tout entière, mais il se répartit dans la société par le canal des particuliers. Il va au propriétaire du sol comme tel, il est comme disent les physiocrates, la part de la propriété foncière. Il prend la forme juridique du fermage, quand le fond est donné à bail, et c'est là l'hypothèse que les physiocrates envisagent ordinairement, parce qu'elle a l'avantage de rendre le produit net plus visible que quand le propriétaire est lui-même exploitant. Le produit net va au propriétaire comme les reprises de la culture restent au fermier.

Seulement, il faut bien se garder de dire que le produit net va au propriétaire pour la reconstitution des avances foncières, comme on a dit que les reprises de la culture restent au fermier pour la reconstitution de ses avances primitives ou annuelles; tout au moins il y a entre les deux une différence sérieuse. Les avances foncières du propriétaire ou de ceux qui l'ont précédé dans cette propriété lui sont seulement un titre à percevoir un profit net, tel qu'il peut être, grand ou médiocre, tandis que les avances primitives ou annuelles mesurent le minimum indispensable des reprises des cultivateurs. En d'autres termes le produit net n'a pas, comme disent les physiocrates le taux nécessaire, en ce sens que la faiblesse ou même la carence, du moins temporaire, du produit net ne diminuera pas la culture, comme au contraire, la diminuerait la

Comment est reparti le produit net. Quelle est sa fonction sociale ?

Différence essentielle entre le produit net et les reprises du cultivateur.

Seules ces dernières ont un taux nécessaire.



faiblesse, l'insuffisance des reprises du cultivateur. En effet, les avances foncières sont durables, incorporées dans le sol et ne peuvent pas en être retirées tandis que les avances primitives peuvent être retirées.

La société ne voit que du produit de la culture, il importe qu'il soit le plus grand possible.

Dire que le produit net n'a pas de taux nécessaire cela veut-il dire que le taux du produit net ou sa grandeur soit indifférent; bien au contraire, pour le bien de la société le produit net ne saurait être assez grand et sur ce terrain de l'art, tout l'effort des physiocrates est pour que le produit net croisse sans cesse. C'est là le point central de leur théorie d'art, comme la notion de produit net en est le point central sur le terrain scientifique. En effet, la richesse sociale sous toutes ses formes, ainsi que les services divers que peuvent se rendre les hommes entre eux, est sous la dépendance du produit net. Le produit net, seule richesse disponible, suivant une expression favorite des physiocrates, seule portion dont on puisse faire ce qu'on veut sans risquer de diminuer la culture; c'est du produit net seul que vit la société tout entière en sorte que l'accroissement du produit net est la condition sine qua non de l'accroissement de la richesse nationale; et par là même l'intérêt de la société se confond avec celui des propriétaires fonciers.

La chaîne des déductions physiocratiques dans Dupont de Nemours.

Voici comment Dupont de Nemours soude la chaîne des déductions physiocratiques: "Plus le produit net est considérable et plus il est avantageux d'être propriétaire foncier et plus il se trouve de gens qui consacrent des dépenses et des travaux à créer, à acquérir, à améliorer des propriétés foncières; plus il y a de gens, qui emploient des dépenses et des travaux à créer, à acquérir, à améliorer des propriétés foncières et plus la culture s'étend et se perfectionne; plus la culture s'étend et se perfectionne et plus il renait annuellement de productions consommables; plus les productions consommables se multiplient et plus les hommes peuvent se procurer de jouissance; et par conséquent plus ils sont heureux. C'est ainsi, conclut-il que la prospérité de l'humanité en-

Source: BIU Cujas

entière est attachée au plus grand produit net possible, au meilleur état possible des propriétés foncières. Cette page de Dupont de Nemours est une condensation curieuse de la pensée des physiocrates.

Les trois classes de la société d'après les physiocrates.

De cette conception de la production chez les physiocrates, résulte que la nation est réduite à trois classes de citoyens, la classe productive, la classe des propriétaires et la classe stérile.

1<sup>re</sup> La classe productive.

La classe productive se compose des cultivateurs, dont le type, à l'état pur est le fermier, mais plus largement c'est l'entrepreneur de culture, qu'il soit ou non fermier.

2<sup>e</sup> La classe des propriétaires.

L'autre classe, c'est la classe des propriétaires, qui représentent le type de ceux qui ont droit à perception du produit net; les physiocrates y comprennent le souverain et les décurions qui prennent leur part de produit net par l'impôt et la dime.

3<sup>e</sup> La classe stérile.

Enfin, la classe stérile, formée de tous les citoyens, occupés à d'autres services et à d'autres travaux que ceux de l'agriculture, et dont les dépenses sont payées par la classe productive et par la classe des propriétaires, ceux-ci tirant eux-mêmes leur revenu de la classe productive. Voilà à quoi se ramène la société, au point de vue économique pour les physiocrates.

Cette classification fait ressortir le lien de dépendance, de solidarité qui unit les trois classes.

Cette classification simple est fondamentale. Elle est, dit Le Grosne, une des clés de l'économie politique, elle simplifie, dit-il, l'intérêt social, elle le réduit à un seul point, elle décide toutes les questions d'administration et en particulier celle de l'impôt. Dans elle on ne voit dans la circulation qu'un mouvement rapide et confus et l'on ne sait pas d'où il part; on voit des travaux sans nombre, qui font tous vivre leurs agents, qui quelquefois les enrichissent, et alors on les met tous sur la même ligne. Quand, au contraire, on a bien compris cette classification, quand on a compris qu'elle est dans la nature des choses, on voit clairement le lien de dépendance, qui relie les trois classes et le caractère de la solidarité qui les unit, l'unité fondamentale de leurs intérêts, la place de tous ces intérêts de classe et de profession.

Le véritable

La classe stérile est entretenue et employée

stérile de la classe  
se stérile. Elle  
contribue à  
augmenter  
le produit de  
la terre en  
permettant  
aux agricul-  
teurs de se  
consacrer en-  
tièrement  
à la culture.

entièrement aux dépens des deux autres classes,  
qui fournissent à la classe stérile, à la fois les ma-  
tériaux de son travail et le fond de sa subsistance.  
ce; les ouvriers des manufactures et ceux qui les  
emploient, sont, à proprement parler, les serviteurs  
des propriétaires et des cultivateurs. Ce sont des  
serviteurs, qui sont employés en dehors de la mai-  
son, comme les serviteurs domestiques le sont en-  
dedans; leur intérêt est donc que ceux qui les em-  
ploient soient dans la situation la plus prospère  
possible, parce qu'eux-mêmes ne peuvent qu'en  
profiter. Mais, en retour, la classe stérile est, non-  
seulement utile, mais extrêmement utile aux  
deux autres classes. C'est en effet, à la faveur  
de l'industrie des artisans, des manufacturiers  
et des marchands, que les cultivateurs et les proprié-  
taires peuvent se procurer les produits manufac-  
turés, dont ils ont besoin, et ils peuvent se les pro-  
curer avec une quantité de travail beaucoup moins  
grande que celle qu'il seraient obligés d'y employer  
s'il fallait fabriquer eux-mêmes ces objets ou-  
vres. En somme, la classe stérile débarrasse les  
cultivateurs d'une foule de travaux qui, sans  
cela, les distrairaient de la culture, et la supério-  
rité de produit net que les cultivateurs se trou-  
vent en état d'obtenir, parce que leurs soins ne  
sont pas détournés vers d'autres objets, suffit lar-  
gement à payer toutes les dépenses que coûte la  
classe stérile. En sorte que l'industrie des artisans,  
des manufacturiers et des marchands, encore que  
tout à fait non productive par sa nature, con-  
tribue cependant indirectement à accroître le  
produit de la terre en augmentant les facultés  
productrices du travail productif en mettant  
le travail productif des agriculteurs à même de  
se consacrer tout entier à son véritable emploi,  
la culture de la terre. Et c'est ainsi que sou-  
vent l'homme, dont le métier est le plus étran-  
ger à la charrue, sert cependant par son  
travail à faire aller la charrue plus vite et  
plus facilement. Bref, ce sont les avantages de  
la division du travail qui sont ici indiqués.

L'intérêt  
d'une classe  
ne peut ja-  
mais être de  
 gêner l'autre

Ainsi à côté de la subordination pri-  
mordiale de la classe stérile aux deux autres  
classes, il y a une subordination de second plan  
des deux premières classes à la classe stérile,  
elles dépendent en fait les unes des autres.

classes.

Dès lors, voilà le passage de la théorie de pure analyse à la théorie d'art, qui s'amorce : dès lors, l'intérêt d'une classe ne peut jamais gêner l'autre. Si les cultivateurs et les propriétaires gênent ou découragent en quoi que ce soit l'industrie des artisans ou des marchands par des lois qu'ils demanderont aux pouvoirs publics, le résultat sera que les cultivateurs et les propriétaires paieront plus cher les services de la classe stérile, puis que la restriction à la liberté de cette classe ou d'une partie de ses membres, diminuerait les facilités de la concurrence dans son sein et permettrait à la classe stérile de hausser ses prix. Ce n'est que la concurrence qui met les services de la classe stérile au plus bas prix possible. Il ne faut donc pas que la classe des propriétaires et celle des cultivateurs songent à demander aux pouvoirs publics de gêner la classe stérile dans son industrie ; il y va de l'intérêt des propriétaires fonciers et de la culture elle-même. De même et inversement, l'intérêt de la classe stérile ne peut jamais être d'opprimer la classe des cultivateurs et celle des propriétaires, puis que ce dont vit cette classe c'est de ce qui reste du produit net de la terre, déduction faite de la subsistance des cultivateurs et de celle des propriétaires fonciers. Plus ce reste sera grand, plus sera abondant le fonds, qui emploie et qui entretient la classe stérile.

L'industrie et l'agriculture sont deux sœurs ; les unes travaillent au développement de l'une empêchant le développement de l'autre.

En conséquence, il est à souhaiter comme dira Le Mercier de la Rivière dans son "Ordre essentiel des sociétés politiques," qu'on ne perde jamais de vue les rapports essentiels qui se trouvent entre les diverses branches de l'activité économique et que jamais on ne veuille renverser l'ordre de la génération de ces phénomènes. Il est à souhaiter, continue-t-il qu'on sente que pour multiplier les enfants, il faut nécessairement arriver à féconder la mère dans le sein de laquelle ils prennent naissance et du sein de laquelle ils se nourrissent, après qu'ils sont nés. Qu'on ne se propose donc pas d'augmenter la masse des travaux de l'industrie par des moyens propres à diminuer nécessairement l'abondance des matières, qui

«donnent occasion à ces mêmes travaux et qui  
«servent encore à les payer." De même Le Crosne  
usera de cette image pour faire comprendre la  
même idée. On ne cesse de dire que s'il faut  
bien encourager la culture, il faut cependant  
entretenir l'industrie; en somme, il faut les  
regarder l'une et l'autre comme deux sœurs;  
sans doute il faut soutenir l'industrie, mais  
il ne faut pas pour cela gêner l'agriculture.  
"Ce n'est pas par les feuilles, c'est par les racines  
«qu'on cultive un arbre, les feuilles l'embellis-  
«sent et contribuent même à son accroissement,  
«mais c'est les racines qui fournissent la sève  
«qu'elles dépensent." Ces lignes de Le Crosne, écri-  
tes vers la fin de l'école physiocratique, ne sont  
que le développement de cette proposition de Ques-  
nay, lors de la formation de l'école: "Il faut cul-  
«tiver le pied de l'arbre et ne pas borner ses soins  
«à gouverner les branches, comme le faisaient les  
«mercantilistes." Voilà quelles sont les idées fonda-  
mentales sur le terrain scientifique de la doctri-  
ne physiocratique, notion de la production, notion  
du produit net et dépendance bien déterminée  
des trois classes, en lesquelles on décompose la  
société.

## Chapitre III.

### Part social ou droit naturel.

Ce que les  
physiocrates  
entendent par  
"droit naturel".

Les deux expressions "art social" et "droit  
naturel" sont synonymes, mais les physiocrà-  
tes n'emploient pas la première; aujourd'hui  
pour rendre ce que veulent rendre les physio-  
crates par les mots de droit naturel, on emploie  
le mot art, par opposition au mot science. L'art  
social, calqué sur les données de la science, c'est  
ce que la loi positive doit consacrer, établir. Le  
rôle de la loi positive est essentiellement de con-  
sacrer ce qui doit être le droit naturel. Voilà quel-  
le est l'idée des physiocrates, quand ils emploient  
le terme droit naturel.

#### § I. Le droit nature économique, la propriété.

On sait que l'unique source de richesse  
c'est l'agriculture, et qu'en conséquence l'accrois-

sement de la richesse sociale est essentiellement subordonné à l'accroissement de production du sol, qui est la seule production proprement dite. D'autre part, c'est un fait aussi que l'homme, par sa nature physique, par sa sensibilité, c'est-à-dire par sa faculté d'éprouver du plaisir et de la peine, recherche inévitablement le plaisir et fuit la peine.

Institutions sociales qui permettent de réaliser le mieux la perfection de la conduite économique.

Sachant cela, se pose la question d'ordre social, question que les physiocrates envisagent comme question de droit naturel et qu'ils forment volontiers ainsi : quelles institutions sociales permettront de réaliser le mieux la perfection de la conduite économique, c'est-à-dire d'arriver au maximum de richesse avec le minimum de peine. Pour cela il importe, en premier lieu, que l'homme soit mis dans des conditions d'activité telles qu'il soit intéressé à s'efforcer d'augmenter ses jouissances et à diminuer relativement sa peine c'est-à-dire ses frais de production ; il importe en second lieu, que la société tout entière se trouve appelée à profiter des efforts intéressés de chacun de ses membres. Or, pour les physiocrates toutes les conditions à remplir pour qu'il en soit ainsi se ramènent fondamentalement à une seule, l'institution de la propriété ou plus exactement au respect, à la garantie absolue de la propriété.

Tout d'abord, il faut que l'homme soit mis dans des conditions d'activité telles qu'il soit intéressé à développer ses jouissances et à diminuer ses frais de production.

L'homme est propriétaire de lui-même de son corps, de sa personne, de son activité. Dans doute, cette idée se présente comme une idée de justice absolue, mais c'est aussi une condition de la conduite économique. Si, en effet, l'homme n'est pas propriétaire de lui-même sentant qu'il a la peine, sans être maître de la jouissance, il réduira ses efforts au minimum ne se souciant aucunement d'accroître le rendement. C'est là ce que les physiocrates appellent encore, d'une expression qu'on ne conçoit plus dans le même sens aujourd'hui la propriété personnelle, la propriété de la personne sur elle-même.

La propriété personnelle implique la liberté des échanges la propriété

Cette propriété personnelle implique, de façon absolue, la liberté pour l'individu d'échanger ses services contre les services des autres hommes. L'activité de l'homme ne peut s'exercer dans le vide ; l'homme par la nécessité

mobilière.

de sa vie organique doit exercer son activité sur la matière s'en servir s'incorporer la matière, il faut des résultats matériels à son activité, puis que lui-même par un côté est matière. Si l'homme n'était pas propriétaire de ces résultats, qui s'incorporent dans la matière, il ne serait donc pas propriétaire de son activité. En d'autres termes, il faut que l'homme soit propriétaire de son travail, autrement les choses se passeraient comme s'il n'était pas propriétaire de lui-même et il ne voudrait rien faire autre que le strict nécessaire pour vivre. Ainsi la propriété personnelle conduit à la propriété mobilière. Et si l'on ne peut pas dénier à l'homme la liberté d'échanger ses services sans lui dénier la propriété de sa personne, on ne peut pas davantage lui dénier encore la propriété de sa personne méconnaître son droit d'échanger librement ses propriétés mobilières. Il ne faut pas oublier que bien que ces déductions paraissent, dans les termes, procéder uniquement du point de vue du juste, ce qui est derrière elles, ce qui est à leur base, c'est la loi physique de l'intérêt personnel avec ses conséquences inévitables sur la conduite économique. Théorie essentiellement de justice, qui se trouve tellement liée que les physico-crates eux-mêmes ne dissocient pas toujours les deux points de vue.

La propriété foncière découle nécessairement de la propriété personnelle et de la propriété mobilière.

Enfin, c'est de la terre que l'homme doit primordialement tirer la matière; or la terre ne produit que de façon tout à fait insuffisante, si on la laisse livrée à elle-même, et même sa végétation naturelle est plutôt nuisible qu'utile. L'homme est donc forcé d'y appliquer son activité, d'y incorporer son travail, de dépenser sur elle et dans son sein, ses propriétés mobilières; ces avances faites à la terre en deviennent inséparables. Dès lors priver l'homme de ce terrain ce serait lui enlever le travail et les richesses consommées à son exploitation, ce serait violer sa propriété mobilière et sa propriété personnelle reconnues l'une et l'autre indispensables à la perfection de la conduite économique; ce serait faire, au point de vue de l'utile, que l'homme n'ayant point l'assurance de profiter de sa peine et de ses privations, se garderait de faire effort pour exploiter la terre;

ce serait tarir la richesse sociale. En définitive le principe économique de la propriété sous toutes ses formes se ramène à la propriété personnelle, à la propriété de l'homme sur lui-même, qui est elle en contact immédiat avec le principe de l'intérêt personnel, ressort de toute l'activité économique, ressort qu'il ne fait point qu'on change, puisqu'il a sa base dans une loi physique la loi de sensibilité.

Il faut en second lieu que la société tout entière soit appelée à profiter directement ou indirectement des avantages que réalise l'individu, poussé par son intérêt personnel. Le principe de la libre concurrence.

Pour les physiocrates, la propriété individuelle à la perfection de la conduite économique de l'individu, contient en elle-même le principe social, qui fait profiter la société tout entière des efforts de chacun de ses membres, sans affaiblir dans l'individu la vertu active de la propriété, parce que, le droit de propriété ne se trouve en rien diminué. Ce principe social, qui est en puissance dans la propriété, et qui va produire cet effet souhaitable que la société tout entière profite des efforts de chacun, c'est une forme concrète de la liberté économique, puisqu'il consiste essentiellement dans le pouvoir de disposer de notre travail et de ce à quoi notre travail s'incorpore, de disposer à son gré de son activité de ses biens c'est être libre économiquement, sous réserve bien entendu du droit égal d'autrui, réserve qui n'est une restriction ni de la propriété, ni de la liberté, mais qui est, au contraire, leur consécration. L'homme ayant la libre disposition de sa propriété personnelle, de sa propriété mobilière, et de sa propriété foncière en usera au mieux de son intérêt, c'est-à-dire pour en tirer le maximum de jouissance avec le minimum de peine et de dépense. Mais tous les hommes étant animés du même mobile dans l'emploi de l'activité économique, mobile qui n'est autre que l'intérêt personnel, se produit entre eux une concurrence vers les emplois les plus avantageux; ils portent leur travail et leurs capitaux vers les emplois présentement les plus lucratifs. Or, la direction, ainsi spontanément prise par les activités et les capitaux individuels, est la plus utile au point de vue social, celle qui répond le mieux au besoin social, tel qu'il est. En effet, c'est là où le besoin social est le plus grand que l'emploi du travail et des capitaux



est le plus lucratif par l'effet du mouvement des valeurs; mais par cela seul que du travail ou des capitaux se portent vers cet emploi plus lucratif, les avantages que cet emploi présente vont tendre à diminuer; la valeur des produits dans cette branche va baisser jusqu'à ce qu'elle reproduise les frais de production ou de fabrication ou de trafic dans les autres branches ou la production et la consommation sont en équilibre. Dès lors tout le monde profite de l'effort individuel, de l'effort de chacun, par suite de la réduction du coût de production, la réduction du prix de vente suivant la réduction du coût de production. Aussi Guesnay dans sa vingt-cinquième maxime, écrivait: "Qu'on maintienne la pleine liberté du commerce, car la police du commerce intérieur et extérieur, la plus sûre, la plus exacte, la plus profitable à la nation et à l'État, consiste dans la pleine liberté de la concurrence." Et cela revient à dire, comme Guesnay l'a écrit lui-même: "La sûreté de la propriété est le fondement essentiel de l'ordre économique de la société." (Quatrième maxime du gouvernement économique d'un royaume agricole).

Pour les physiocrates la propriété n'est pas seulement une institution de droit privé, c'est l'institution sociale par excellence.

Le Mercier de la Rivière développant l'idée de Guesnay écrira: "C'est du droit de propriété, maintenu dans toute son étendue naturelle et primitive, que résultent nécessairement toutes les institutions, qui constituent les forces essentielles de la société. Vous pouvez regarder ce droit de propriété comme un arbre, dont toutes les institutions sont des branches, qu'il nourrit, et qui pourriront dès qu'elles en seraient détachées." Ainsi la propriété, institution dont tant de gens à courte vue n'aperçoivent que le caractère de droit privé, est l'institution sociale par excellence. "L'intérêt personnel, dira le Mercier de la Rivière, dans un régime de propriété assurée, presse vivement et perpétuellement chaque homme en particulier, de multiplier les choses, dont il est vanneur, de grossir ainsi la masse des jouissances qu'il peut procurer aux autres hommes, afin de grossir par ce moyen la masse des jouissances

"que les autres hommes peuvent lui procurer en échange ; le montant leur va de lui-même." Le désir de jouir et la liberté de conduite ne cessant de provoquer la multiplication des productions et l'accroissement de l'industrie, il imprime à toute la société un mouvement, qui devient une tendance perpétuelle vers son meilleur état possible. Voilà l'effet de la propriété de l'unique droit de la propriété, de la propriété personnelle, qui change simplement de nom, selon la nature des objets auxquels on en fait l'application, qui devient propriété mobilière ou propriété foncière.

Jamais, à notre sens, le caractère de la propriété n'a été, ni avant, ni depuis, compris et présenté avec plus de profondeur ; c'était là comme la préparation de la formule célèbre de l'art. 17 de la Déclaration des Droits de l'homme : "La propriété est un droit inviolable et sacré ; nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité."

### § 2. La fonction de l'Etat.

Le droit naturel des physiocrates s'étend au delà du domaine économique ; sans que leur théorie économique cesse d'en être le point de départ ; leur droit naturel, c'est non seulement une théorie d'art économique, mais aussi une théorie d'art fiscal, et même d'art politique, le tout commandé par leur théorie de la production.

La fonction de l'Etat n'est pas proprement de faire des lois ; il n'y a pas de lois à faire, à imaginer, il n'y a qu'à reconnaître et à proclamer les lois de l'ordre naturel, que nous ne faisons pas. En d'autres termes, les lois positives ne sont pas créatrices, mais simplement déclaratives des droits ; du moins elles ne doivent être que cela. "Les lois positives, dira Dupont de Nemours, ne doivent être que des actes déclaratoires des lois essentielles de l'ordre social, lois qui sont toutes faites par la main de celui, qui créa les droits et les devoirs. Les Souverains sont obligés de proclamer par des ordonnances positives, les lois naturelles et essentielles de l'ordre social. Or, ces lois sociales, établies par l'Être suprême, prescrivent

D'après les physiocrates les lois positives sont seulement des actes de déclarations de droits. Le rôle du Souverain se borne à proclamer les lois naturelles et essentielles de l'ordre social.

uniquement la conservation du droit de propriété et de la liberté, qui en est inséparable.

La fonction essentielle de l'Etat est de reconnaître les lois de l'ordre naturel.

La fonction essentielle de l'Etat c'est de reconnaître les lois de l'ordre naturel ; ce n'est pas à dire que les fonctions de l'Etat se ramènent à rien ; organiser la sécurité de la propriété, organiser la liberté, ce n'est pas une si mince affaire.

Cette fonction essentielle implique l'organisation d'une police, d'une justice et d'une armée.

D'abord, cela implique l'organisation d'une police, d'une justice et d'une armée pour protéger justement le droit contre les ennemis du dedans et contre les ennemis du dehors. En second lieu, cette fonction essentielle de l'Etat, conservation du droit de propriété et de la liberté, qui en est inséparable, implique l'organisation de l'instruction des citoyens. En effet, la police et la justice, ce sont des garanties coercitives du respect de l'ordre naturel nécessaire tant que les hommes ne seront pas pénétrés des vérités de l'ordre naturel, tant qu'ils ne verront pas clairement que leur intérêt particulier, évident est de conformer leur conduite à l'ordre naturel. Mais le premier devoir de l'Etat, ce n'en est pas moins à travailler, à rendre de moins en moins utiles les garanties coercitives, de travailler à faire que les hommes soient, comme disent les Physiocrates, obligés de se soumettre aux lois par religion de foi intérieure, quand même ces lois ne seraient pas promulguées par le Souverain et quand même le Souverain n'emploierait pas à les faire observer tout le pouvoir de son autorité bienfaisante. C'est par le développement de l'instruction et avant tout par l'enseignement de la Physiocratie que l'Etat peut arriver à ce résultat heureux de rendre de moins en moins nécessaires, police, justice et armée, c'est-à-dire les garanties coercitives. Les vérités de l'ordre naturel sont d'une telle évidence, pensent les Physiocrates, leur observation est si évidemment conforme à l'intérêt particulier de chacun et de tous, que seul le défaut d'instruction peut conduire les hommes à déclarer la guerre à ces lois de l'ordre naturel.

Elle implique en outre l'organisation de l'instruction des citoyens.

Elle implique enfin la construction par l'Etat de certains ouvrages

Enfin, l'Etat doit exécuter lui-même certains ouvrages d'utilité publique qui sont la condition du développement de la prospérité générale en ce que ces travaux mettent les individus dans les conditions les plus favorables au développement.

d'utilité publi- que indispen- sables au deve- loppement de la prospérité géné- rale.

de leur activité; tels sont principalement les travaux qui ont pour but de faciliter la circulation des per- sonnes et des biens, de faciliter les débouchés créa- tion et entretien de chemins navigabilité des rivières, création de canaux, de ports de mer, etc.

Comment les physiocra- tes justifient cette troisième fonction de l'Etat.

Cette troisième fonction de l'Etat, à vrai dire, ne relève pas de la formule par laquelle Du- pont de Nemours définissait tout à l'heure le rôle de l'Etat. Quand on y regarde de près, on voit que les deux premières fonctions de l'Etat, orga- nisation d'une police, d'une justice et d'une ar- mée, organisation de l'instruction rentrent bien dans les données générales formulées tout à l'heu- re, puis que toutes deux consistent à assurer le res- pect, libre ou forcé, de la propriété et de la liberté. Mais cette troisième fonction reconnue à l'Etat, d'entreprendre, d'exécuter certains ouvrages d'u- tilité publique, n'a évidemment pas trait à cet ob- jet. Malgré cela les Physiocrates n'hésitent pas à en- charger l'Etat. Quesnay en donne cette raison que "ces travaux d'utilité publique, destinés à faciliter, notamment la circulation, l'échange des produc- tions, diminuant les frais du commerce et par con- séquent augmentent le produit net". Cela indique, dans tous les cas, que les Physiocrates considéraient l'E- tat comme ayant le devoir, non-seulement d'as- surer la propriété et la liberté, mais aussi de tra- vailler au développement de la prospérité par l'exé- cution d'ouvrages que, pratiquement, lui seul peut entreprendre, parce que ce sont des ouvrages ex- trêmement considérables et à rendement dépassant trop la durée de la vie humaine. Quesnay se montre hardi à cet égard: "Que le Gouver- nement, dit-il, soit moins occupé du soin d'é- parquer que des opérations nécessaires pour la prospérité du royaume, car les très grandes dé- penses peuvent cesser d'être excessives par l'aug- mentation des richesses qu'elles procurent; puis il ajoute très prudemment: "mais il ne faut pas confondre les abus avec les sages dépenses, car les abus pourraient engouffrer toute la richesse de la nation et du Souverain."

Suivant les physiocrates la fonction éco- nomique de

En somme, pour les Physiocrates, la fonc- tion économique de l'Etat est triple; par l'organi- sation d'une police, d'une justice et d'une ar- mée, l'Etat agit sur le "vouloir" des individus, il

les contraint ; puis par l'organisation de l'instruction, il agit sur le "savoir" des individus ; enfin par ces grands travaux, il agit sur le "pouvoir" des individus ; il place ainsi les individus dans les conditions les plus favorables pour réaliser eux-mêmes l'ordre naturel, la perfection de la conduite économique, pour qu'ils aient plus de chance pour obtenir le maximum de résultats avec le minimum d'efforts.

### § III. - La théorie physiocratique de l'impôt.

Pour remplir ce triple rôle, qui nécessite de grosses dépenses, l'Etat a besoin de ressources, de revenus. Or, les Physiocrates ne sont pas du tout pour les emprunts, ils ne sont pas non plus pour les revenus domaniaux, de sorte qu'il ne reste plus que l'impôt.

Les physiocrates préconisent un impôt unique, impôt direct sur le revenu des propriétaires fonciers

Les physiocrates tiennent pour un impôt unique, qui serait un impôt direct sur le revenu des propriétaires fonciers. A première vue, cette proposition peut sembler paradoxale et même contradictoire ; il peut sembler contradictoire de désirer, comme ils le désirent tant, que le produit net soit le plus grand possible, et en même temps de proposer que tout l'impôt soit prélevé sur les propriétaires du sol, titulaires de ce produit net. Mais la contradiction n'existe pas, tout au contraire. Ici encore les Physiocrates cèdent à la logique la plus rigoureuse, la plus exclusivement formelle. Du moment, disent-ils que toutes les classes de la société sont salariées par les propriétaires fonciers sur leur produit net, la charge des impôts, quels qu'ils soient, directs ou indirects retombe toujours en définitive, de répercussion en répercussion à la source unique de la richesse, sur les propriétaires fonciers. Or, cette charge, qui d'une façon comme de l'autre finit toujours par reposer sur eux est d'autant plus forte, d'autant plus grande que la perception de l'impôt s'écarte davantage de la ligne droite, parce qu'alors il y a, en sus, de l'impôt lui-même, les frais, les indemnités de tous les intermédiaires, qui ont à faire l'avance de cet impôt, notamment lorsqu'il est indirect ; aussi cet impôt se trouve augmenté de la dépense du plus grand nombre d'agents employés

à la perception quand l'impôt est multiple, direct ou indirect quand il faut autant de corporations d'agents fiscaux qu'il y a d'assiettes de l'impôt.

C'est la théorie de la productivité exclusive de l'agriculture qui conduit les physiocrates à la conception de l'impôt unique sur le revenu net des propriétaires fonciers.

C'est donc la théorie même de la productivité exclusive de l'agriculture qui conduit les Physiocrates à conclure que l'impôt directement perçu sur le revenu net des propriétaires fonciers, est l'impôt le plus conforme à la raison et à la justice, le moins onéreux aux contribuables, le plus profitable au trésor. Ce n'est pas contre la propriété foncière, ce n'est pas pour la brimer le moins du monde, qu'ils demandent un impôt unique reposant sur le produit net; tout au contraire, c'est pour que le produit net soit le plus grand possible, qu'il soit diminué le moins possible par tout ce qui vient s'ajouter à l'impôt, nécessaire à l'entretien des dépenses publiques, lorsqu'il s'égare de droite et de gauche, au lieu d'aller directement à sa source. Voilà où l'on voit l'esprit de logique extrême des Physiocrates; ils vont jusqu'au bout dans la ligne une fois amorcée par leur théorie. Cette logique est peut-être excessive, parce que dans cette matière de l'impôt la pure logique ne conduit pas toujours aux solutions les plus pratiques. Evidemment, les Physiocrates ont fait l'abstraction d'une foule de circonstances, notamment de circonstances morales, qui ont une grande influence sur les facilités de la perception, et même sur les conséquences de l'impôt; mais ils sont allés droit à leur but, en mathématiciens exclusifs. Leur mécanisme étant mis en mouvement, il conduit fatalement là où ils sont allés. D'un mécanisme mathématique, il ne peut sortir que ce qu'on y met à l'entrée; par lui-même ce mécanisme est un instrument et rien de plus. Les Physiocrates vont avec une logique impeccable jusqu'au bout de leur pensée, mais il y a évidemment autre chose que leur esprit de logique absolue sur le terrain de l'ordre pratique.

§ IV. - Théorie politique des Physiocrates dans sa corrélation avec leur théorie économique.

Sur le terrain politique les physiocrates préconisent

Sur le terrain politique les Physiocrates ont encore une théorie bien curieuse, contradictoire, tout au moins bien singulière. Les Physiocrates,

une monarchie  
absolue et héré-  
ditaire.

L'autorité  
représentative  
de l'intérêt de  
la nation doit  
être une, com-  
me est un l'inté-  
rêt de cette  
nation.

L'intérêt  
d'un monarque  
héréditaire se  
confond avec  
l'intérêt des  
propriétaires  
fonciers.

partisans ardents, comme on l'a vu, de la liberté économique, préconisent, non moins chaudement sur le terrain politique, l'autorité d'un seul, la monarchie, non seulement absolue mais héréditaire.

Pour voir que loin qu'il y ait contradiction entre leur thèse de la liberté sur le terrain économique et leur thèse de l'absolutisme sur le terrain politique, il y a au contraire harmonie logique, il suffit de lire notamment dans le "discours sur l'origine et les progrès d'une science nouvelle" de Dupont de Nemours les paragraphes 7 et suivants, et aussi dans l'ouvrage de Le Mercier de la Rivière, "traité de la Physiocratie" le chapitre III "de l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques." Si les Physiocrates voulaient une autorité unique dans l'État, c'était justement pour la plus sûre réalisation de la liberté économique, à laquelle ils tenaient avant tout. On a vu que pour les Physiocrates l'intérêt de la nation, quand on l'a bien décomposé dans ses éléments constitutants, est un, et il se ramène substantiellement à l'intérêt des propriétaires fonciers, représentant le produit net. Il est donc logique, disent-ils, que l'autorité représentative de l'intérêt de la nation, soit une, elle aussi, comme est un l'intérêt de la nation, et il est logique que cet intérêt se confonde avec celui des propriétaires fonciers.

Les Physiocrates estiment qu'un monarque héréditaire et absolu remplit seul ces deux conditions. Tout d'abord l'intérêt d'un monarque héréditaire se confond avec celui des propriétaires fonciers; en effet, ses ressources procèdent de leur conception de l'impôt, lequel ne doit porter que sur le produit net. Par là le Souverain est comme co-propriétaire du produit net du pays, il en prend sa part sous forme d'impôt, et il n'a pas d'autre ressource. Il est donc au même titre que les propriétaires fonciers intéressé à l'accroissement du produit net, à son accroissement continu indéfiniment s'entend. Avec une monarchie qui ne serait pas héréditaire, le monarque temporaire ou même viager ne pourrait songer qu'à son intérêt immédiat, et par là, il risquerait de compromettre, sans se soucier de l'avenir, plus ou moins lointain, le produit net futur; il pourrait le gaspiller,

pour en jouir tout de suite. Dans une monarchie héréditaire, le souci de la dynastie préoccupe la nation contre un pareil danger. Il n'y a, écrit Du Pont de Nemours, que le monarque héréditaire, dont tous les intérêts personnels et particuliers, présents ou futurs misent être intimement, sensiblement et manifestement liés avec celui de leur nation par la co-propriété de tout le produit net du territoire soumis à leur empire."

Le monarque héréditaire ne doit être un souverain absolu.

D'autre part, le monarque héréditaire doit être un Souverain absolu. L'idée, écrit Du Pont de Nemours, de plusieurs autorités dans un même Etat, ne présente qu'une absurdité complète. Si ces autorités sont égales, alors il n'y a point d'autorité, il ne peut y avoir que plus ou moins d'anarchie. Si l'une de ces autorités est supérieure aux autres, c'est celle-là qui est l'autorité, les autres ne sont rien. Or, dans ce dernier cas, de deux choses l'une, ou bien cette autorité, qui l'emporte, c'est celle qui représente l'intérêt des propriétaires fonciers, et alors tout est pour le mieux: mais alors aussi les autres autorités sont inutiles, et même elles ne peuvent que constituer des entraves; entraîner des conflits inutiles et nuisibles, ou bien alors, en sens contraire, l'autorité qui l'emporte, est autre que celle qui se confond avec l'intérêt des propriétaires fonciers, alors, dit-il, l'ordre naturel est renversé, la nation ne peut qu'en souffrir dommage." Ils donnent encore cette raison, qui n'est plus de structure politique, mais de psychologie individuelle en faveur de l'unité d'autorité. Le Mercier de la Rivière au chapitre 16 écrit: "Si nous consultons chaque homme en particulier, si nous recourons à un corps électoral, nous trouverons en général qu'ils voudraient tous avoir des droits, et point de devoirs, recevoir beaucoup chacun et ne rien donner. Tous séparément, c'est-à-dire pris individuellement voudraient que l'inégalité, qui est une nécessité physique, et qu'aucune loi ne saurait faire disparaître, fût du moins en leur faveur; ce penchant naturel des hommes ne leur permet pas d'être législateurs."

Contrairement à ce que l'on a prétendu, ce n'est pas pour

Certains historiens ont prétendu voir dans cette conception absolutiste de l'autorité souveraine, chez les Physiocrates, un expédient pour d'attirer les faveurs du pouvoir royal, à l'époque, pour se mettre de leur côté. A l'appui de cette manière de voir,



on a cité une tentative faite par les Physiocrates, en 1769, pour mettre leur journal, leur périodique de l'époque, "les Ephémérides" sous la protection du dauphin, du futur Louis XVI. En disant cela, on oublie que sur le terrain des faits le Marquis de Mirabeau, qui fut un des disciples les plus enthousiastes et les plus éloquents de Quesnay, se refusa péremptoirement à cette consécration officielle de la Physiocratie, qui aurait consisté à prendre le dauphin comme patron, ou déclarant avec fierté que le prince devait mériter l'appui des économistes, qu'ils ne sollicitaient pas l'appui du prince, lequel devait mériter cet appui par des faits ou du moins par des sentiments hautement professés, qu'il désavouerait les "Ephémérides" aussitôt qu'elles prendraient un insigne de Cour."

La monarchie absolue et héréditaire ne doit pas être un pouvoir arbitraire.

La théorie politique des Physiocrates est trop visiblement en un rapport de logique formelle avec leur théorie économique pour qu'il y ait lieu de chercher à leur attitude des mobiles à côté. Au reste il faut bien prendre garde que cet absolutisme du pouvoir royal, de la monarchie, que les Physiocrates demandaient n'est pas du tout le synonyme d'arbitraire; rien de moins arbitraire pour une quelconque puissance, dont le souverain absolu est investi. "Le souverain, disent-ils, n'a pas à créer de lois, il n'a simplement à déclarer celles qui existent indépendamment de lui, à les promulguer; ce n'est pas lui qui les fait, il doit les reconnaître et les sanctionner."

Dans le système politique des Physiocrates, il n'y a pas de pouvoir législatif; il est inutile.

Aussi les Physiocrates ne mettent pas à côté du pouvoir exécutif un pouvoir législatif, il n'en est pas besoin. A quoi servirait-il? Si son rôle était de faire des lois, on comprendrait qu'on pût songer à confier ce pouvoir à d'autres personnes qu'à l'organe de l'exécutif; mais le pouvoir législatif, c'est l'Être suprême lui-même, qui a créé les lois sociales, naturelles, qui n'ont qu'à être promulguées et sanctionnées; c'est là justement le rôle de l'exécutif. Il n'y a pas de pouvoir législatif, parce qu'il n'y a pas à légiférer, parce qu'il n'y a qu'à promulguer.

Mais cela suppose chez le monarque une certaine connaissance des lois de l'ordre naturel; s'il n'a qu'à les promulguer, il n'en faut pas

moins qu'il les connaisse pour qu'il remplisse au mieux sa fonction souveraine. Or personne n'est mieux placé que le monarque héréditaire et absolu pour comprendre ces lois de l'ordre naturel, si on les lui fait connaître, si on les lui révèle. Les propriétaires fonciers doivent être faciles à persuader, puis que les physiocrates identifient l'intérêt de la nation avec leur intérêt particulier, mais le monarque a exactement le même intérêt que ces propriétaires fonciers, puisque, par l'impôt, il est co-propriétaire de tout le produit net du pays. Et cela est pour rendre le monarque éminemment accessible aux vérités de l'ordre naturel, pour l'exciter vivement à promulguer, dans sa nation, les lois sociales naturelles. En cela même se trouve la garantie contre l'arbitraire du monarque. "Un monarque, disent-ils, ne se livre à l'arbitraire que pour satisfaire ses intérêts plus ou moins bien entendus; or, dès que le monarque aura compris ses intérêts, à la lumière de la Physiocratie, ils lui apparaîtront toujours en toute évidence comme se confondant pleinement avec la sûreté de la propriété et la liberté de ses sujets." Que si cependant, dans le passé, on a des exemples de monarques ignorants de leur véritable intérêt, qui ont, sous l'empire de cette ignorance, qui ne leur était pas propre, si souvent méseuse de leur pouvoir despotique, que les peuples ont fait des mots "despotes" et "despotisme" qui par eux-mêmes ne comportent aucun sens défavorable, les synonymes d'arbitraire, la monarchie physiocratique ne sera pas cela.

La monarchie absolue des Physiocrates sera un despotisme légal, le despotisme de l'évidence d'un ordre essentiel.

La monarchie physiocratique sera un despotisme, mais comme ils disaient, un despotisme légal, ou plutôt comme ils ajoutent, le despotisme légal, le despotisme de l'évidence d'un ordre essentiel, c'est-à-dire tout l'opposé du despotisme arbitraire. Le monarque sera soumis à ce despotisme, qu'il représente, autant et comme ses sujets par la force de son propre intérêt, qui se présentera avec trop d'évidence pour qu'il veuille le risquer d'y manquer. Ce despotisme sera en définitive, le despotisme des lois de la nature, des lois sociales naturelles. Et à ce propos, les Physiocrates observent que pratiquement, si l'on proposait de confier l'autorité, non plus à une personne unique, mais collectivement aux propriétaires

fouciens, comme l'on pourrait y songer, il vaut mieux la confier au souverain. Il est bien plus facile de persuader un seul homme, de faire connaître les lois de l'ordre naturel à un seul qu'à plusieurs milliers ou millions d'hommes ou même qu'à quelques centaines de délégués de la nation qui se trouvent enlignés dans les vaines préjugés, surtout quand cet homme se trouve être celui, dont il est le plus facile de montrer l'intérêt particulier comme évidemment lié à l'établissement de la Physiocratie, ce qui est le cas du souverain à cause de sa co-participation de produit net.

L'opinion instruite des lois de la Physiocratie rappellera le souverain au respect de ces lois, dans son propre intérêt.

On se rappelle que les Physiocrates chargent l'Etat, surtout le monarque, d'organiser l'ensemble de la Physiocratie. On peut être bien assuré qu'il ne manquera pas à son devoir, à ce sujet, puisque c'est par lui qu'il se conciliera l'opinion. Ainsi les Physiocrates se font une idée très juste de l'opinion en politique, mais ils se font une idée du Gouvernement comme ils disaient. Par un heureux retour, le développement de l'instruction donnera un contrôle sérieux des sujets sur l'administration du monarque, à qui il pourrait arriver de transgresser par excès les lois de l'ordre naturel; l'opinion instruite le lui reprocherait, et comme ce sera son intérêt il le reconnaîtra.

Pour les Physiocrates, la fonction de juger est une délégation nécessaire du souverain, mais incompatible avec la souveraineté.

Si les Physiocrates estiment qu'il ne doit pas y avoir d'autre organe du pouvoir législatif que le monarque, en revanche ils considèrent que la fonction de juger les citoyens est incompatible avec la souveraineté, et ils en donnent différentes raisons très curieuses et très justes dont la plus pratique est que la fonction de juger quelle doit être l'application de la loi à des cas particuliers entraîne la recherche d'une infinité de faits particuliers, recherche à laquelle le souverain ne peut pas se livrer. La fonction de juger est une délégation, et une délégation nécessaire du souverain.

Fonction de contrôle attribuée à la magistrature par les Physiocrates.

Cela qui est intéressant à noter est la fonction de contrôle que les Physiocrates lui donnent, et cela comme conséquence logique de leur fonction de juger. Les magistrats, bien qu'ayant à juger naturellement les cas particuliers d'après les lois positives, les lois promulguées, doivent être très instruits des lois naturelles de l'ordre social, des lois naturelles économiques car avant d'appliquer les lois positives, et s'il y a doute, ils sont religieusement

obligés, dira Dupont de Nemours, de commencer par juger ces lois en les comparant avec les lois naturelles et essentielles de l'ordre social. Et cet examen, auquel les magistrats sont obligés, ne saurait porter ombrage au souverain, puisqu'il ne saurait lui être préjudiciable de voir relever les erreurs, qu'il aurait pu commettre involontairement, dans ses ordonnances. Le souverain a évidemment tout à gagner à ce que les magistrats remplissent fidèlement et religieusement ce devoir de contrôler la loi positive, à la lumière des lois de l'ordre naturel, avant de l'appliquer. D'ailleurs, un magistrat serait coupable, qui se chargerait de prononcer des peines contre ses semblables, d'après des lois positives évidemment injustes, c'est-à-dire non conformes à l'ordre naturel.

Un rapprochement s'impose à l'esprit entre cette mission que les Physiocrates confient au corps judiciaire de la monarchie physiocratique et la mission dont est investie, aux États-Unis, la Cour suprême. Seulement, tandis que la Cour suprême des États-Unis juge les lois positives, en les comparant à une Constitution positive, la Constitution fédérale, le corps judiciaire de la monarchie physiocratique juge les lois positives en les comparant à une constitution non écrite, à la Constitution qu'a établie pour la Société l'Être suprême et qu'a découverte la science nouvelle la Physiocratie.

Telle est, dans son ensemble, dans ses traits essentiels, la conception générale de cette doctrine, absolument remarquable en elle-même par ses constatations, dont tout sans doute n'est pas à retenir, surtout ce qui touche aux conclusions très absolues, établies sous la pression de leur obsession logique, mais dont des parties importantes sont à retenir surtout sur le terrain de l'analyse du phénomène essentiel économique, le phénomène de production.

Comment  
a doctrine physio-  
ocratique ne  
pouvait pas  
être une source  
de conflits en-  
tre les nations.

En a vu précédemment que le mercanti-  
lisme, autant par principe que par les procédés  
politiques, auxquels il conduit ne pouvait être qu'  
une source de conflits entre les nations, une sour-  
ce de guerre, et qu'il le fût en réalité. Si l'on se  
pose pour les physiocrates la même question, si l'on  
se demande si la doctrine est ou non comme le

mercantilisme une cause, un élément de conflits entre les nations. En prenant la doctrine en elle-même, on doit se dire qu'il semble à craindre que la Physiocratie, par l'importance primordiale qu'elle attache à l'agriculture, seule source de production, seule source de richesse nationale indépendante ne soit amenée à pousser les États dont le territoire est exigü, ou bien dont le sol est ingrat, à la conquête de territoires ou plus vastes ou plus fertiles. Par là la Physiocratie n'est-elle pas comme le mercantilisme un germe de guerre; si le pays n'est pas en état par son sol de fournir un produit net, on ira chercher ce sol. En toute rigueur, la Physiocratie nous conduit à cela, de par sa pure doctrine sur le terrain de l'utilité; mais les Physiocrates ne se laissent aller à cette conséquence, et ils protestent, si l'on veut l'en tirer.

La Physiocratie place le droit infiniment au-dessous de l'intérêt, même national.

La raison en est simple, c'est qu'ils pla- cent le droit infiniment au-dessous de l'intérêt, même national; ils sont vraiment les défenseurs les plus éloquents et les plus nobles de la justice internationale. Une nation qui par elle-même étant donnée son sol ou son climat ne peut avoir une abondante production agricole, ne saurait trouver dans ce fait un motif légitime de dépouiller ses voisins. Le rôle d'une nation, qui se trouve dans ces conditions économiques, c'est de développer ses qualités industrielles dans le sens le plus large du mot, de manière à pouvoir prendre, par l'échange de ses services, sa part de produit net des nations qui se trouvent pourvues d'un sol étendu ou d'un sol fécond; si elle ne l'accepte pas, elle commettra une injustice, ce qui est avant tout condamnable.

Voici ce que proclamait à ce propos É. Trotski dans son livre "de l'ordre social" (Neuvième discours). "Il n'existe des devoirs de nation à nation comme il n'en existe d'homme à homme, et ces devoirs dérivent des mêmes lois, parce qu'il n'est qu'une justice. Il n'existe qu'une justice, dont la violation est d'autant plus funeste qu'il s'agit de rapports plus importants et plus étendus, comme le sont les rapports entre nations. Une nation doit à une autre nation ce qu'un homme doit à un autre homme, la justice, la bonne foi, la fidélité dans l'exécution des conventions, l'accomplissement de tous les devoirs réciproques. Elle doit respecter sa liberté, son indépendance, son territoire, son

« commerce ; et il n'est pas plus permis aux nations  
 « de se nuire de chercher à s'affaiblir, à se priver  
 « de leurs avantages naturels que ces actions ne  
 « sont permises aux citoyens entre eux. Mais, dit  
 « Le Brosne, pensant à la politique internationa.  
 « le qui régnait de son temps, la politique s'est per.  
 « suadée que la justice lui était étrangère, que la  
 « sévérité de ses lois ne pouvait se concilier avec  
 « la raison d'Etat et avec l'intérêt des Empires ; la  
 « politique s'est fait à elle-même des principes aus.  
 « si variables que les circonstances et l'intérêt du  
 « moment, qu'elle prend pour règle de sa conduite,  
 « et elle croit justifier ses décisions par l'importan.  
 « ce des buts qu'elle se propose, et par le bien qu'elle  
 « croit procurer à la société ; mais la confiance  
 « qu'inspire à une nation nombreuse ses forces et  
 « l'espérance de l'impunité, sont-ce là des titres  
 « pour tout oser. Les nations doivent être regardées  
 « dès comme des individus qui se maintiennent  
 « dans la société universelle par les mêmes lois  
 « que les citoyens dans un Etat particulier. L'hom.  
 « pervers brise les nœuds qui l'unissent à la so.  
 « ciété civile, le politique injuste, le souverain am.  
 « bitieux, rompt les liens qui le rattachent à la so.  
 « ciété universelle. Chez des hommes empreints d'  
 un sentiment si parfait de la justice, il n'y avait  
 pas à craindre les déductions économico-politi.  
 ques, auxquelles leur doctrine, dans sa pure techni.  
 que, aurait pu conduire. Ainsi la Physiocratie,  
 quand on la prend dans l'ensemble de sa cons.  
 titution, n'était pas de nature à faire courir au.  
 cun risque au point de vue des conflits interna.  
 tionaux, et cela, grâce à un souci supérieur de la  
 justice.

### Seconde Partie.

## Le Smithianisme ou le système de la liberté naturelle.

Le Smithia.  
nisme bien  
qu'il aboutis.  
se à la même  
théorie d'art  
que la Physio.  
cratie a un

Dans le même temps, où l'effort de révi.  
sion des idées et de la politique économique mer.  
cantile se manifestait avec tant d'énergie, en  
France, s'élaborait en Grande Bretagne un  
mouvement doctrinal analogue, qui devait  
trouver son expression la plus complète, en  
1776, dans l'ouvrage célèbre du philosophe écossais,

point de départ scientifique tout différent.

Adam Smith, intitulé: "Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations". La nouvelle doctrine anglaise, le Smithianisme aboutit, comme la nouvelle doctrine française, la Physiocratie, à préconiser la liberté économique, ce que Smith appelait le système de la liberté naturelle. Mais la doctrine anglaise y arrivait par un autre chemin que les Physiocrates, ou plus exactement, le point de départ scientifique n'était pas le même, chez Adam Smith que chez les Physiocrates, Adam Smith, tout en rendant hommage à la doctrine des économistes français, prise dans son ensemble, et surtout dans ses conclusions, croit ne pas pouvoir accepter la base technique de la Physiocratie, la thèse de la productivité exclusive de l'agriculture. Ce point de départ de la doctrine physiocratique lui semble un paradoxe insoutenable. A notre sens, Adam Smith ne réussit pas du tout à réfuter ce paradoxe, et même, la critique qu'il en fait, est une des parties les plus faibles de son œuvre.

D'ailleurs, si Smith rejette formellement cette thèse de la productivité exclusive de l'agriculture, dans bien des passages il écrit comme s'il l'acceptait sans s'en douter. Bref, il semble que Smith n'a pas compris vraiment la thèse initiale de la Physiocratie, qu'il n'a pas vu jusqu'à quelle profondeur les Physiocrates avaient entendu creuser dans leur recherche de la source de la richesse sociale. C'était plus dans l'esprit physiocratique français, esprit latin, que dans celui d'Adam Smith, anglo-saxon, de traiter ce problème de la source primitive de la richesse sociale. On peut même se demander si ce problème, qui avait si fortement passionné les Physiocrates si Smith en a eu même l'idée. Sans doute, on trouve dans son livre un chapitre III du livre II, intitulé "travail productif et travail non productif" où il semblerait que ce problème doit être envisagé, mais vraiment dans ce chapitre, Smith ne va pas au fond des choses.

## Chapitre premier

## La structure essentielle du système de la liberté naturelle.

Pour Smith c'est le travail qui est la source de la richesse.

La richesse d'une nation dépend de la plus ou moins grande quantité de biens nécessaires et commodes à la vie qu'elle possède

Adam Smith est beaucoup moins spéculatif que les Physiocrates et en dépit même du titre de son ouvrage "Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations", il ne s'arrête pas du tout à la question de la nature de la richesse, comme l'ont fait les Physiocrates, il se porte tout de suite aux causes de la richesse des nations. Pour ce qui est des richesses, il se borne à dire que ce sont des choses nécessaires et commodes à la vie. Ce qui fait que les différentes nations sont plus ou moins pourvues de ces choses nécessaires et commodes à la vie, ce qui fait, en d'autres termes, que les différentes nations sont plus ou moins riches, c'est sans doute qu'il y a entre elles des différences de ressources naturelles; les ressources naturelles que donnent aux nations leur territoire peuvent y être pour beaucoup. Mais il s'en faut aussi que ce soit tout ou peut-être même le principal. "Est-ce qu'on ne voit pas, dit Smith, des peuples pauvres sur de vastes terres, qui ne demanderaient qu'à montrer leur fécondité et sous les climats les plus bienveillants, et inversement, ne voit-on pas parfois une population nombreuse vivre dans l'abondance sur un territoire escarpé parfois même sur un territoire péniblement cultivé sur la mer ou un territoire nullement favorisé des dons de la nature. Or, si c'est là la réalité, si c'est là ce qu'on voit, c'est qu'il y a une cause sans laquelle les ressources naturelles si précieuses soient-elles ne sont rien pour ainsi dire une autre cause qui, là où elle est en action, peut suppléer à l'absence ou à l'insuffisance de ressources naturelles, une cause, en d'autres termes, générale et commune de la richesse, cause dont la mise en œuvre très inégale et très différente chez les différents peuples, explique les inégalités de richesse de chacun d'eux; cette cause dominante, c'est le travail."

Le livre de Smith débute ainsi: "Le travail annuel d'une nation est le fond primitif qui fournit à sa consommation annuelle toutes



" les choses nécessaires ou commodes à la vie et ces choses sont toujours, ou le produit immédiat de ce travail ou achetées des autres nations avec ce produit."

Sens particulier que donne Adam Smith au mot travail.

Quand il parle du travail, il entend toujours le travail aidé du capital.

Ce mot travail n'avait pas au temps de Smith le sens déterminé qu'il a pris de nos jours, sous l'action des conflits entre ceux qui représentent le capital et ceux qui représentent le travail. Quand Smith parle du travail, il entend toujours le travail aidé du capital, ou plus exactement l'industrie dans le sens large du mot, l'industrie dans les conditions où elle s'exerce, par conséquent aidée du capital dans les sociétés tant soit peu avancées. Voilà le sens que ce mot a moralement chez Smith.

Ainsi ce que Smith met au premier plan comme cause de la richesse d'une nation c'est l'activité industrielle de cette nation, puis tout de suite il ajoute, "selon que le produit de ce travail ou ce qui est acheté de l'étranger avec ce produit se trouve être dans une proportion plus ou moins grande avec le nombre des consommateurs, la nation est plus ou moins pourvue de toutes les choses nécessaires ou commodes dont elle éprouve le besoin."

Cette proportion entre le produit du travail et les besoins de la consommation est déterminée par l'efficacité du travail et par sa quantité.

Cette proportion entre les produits du travail et la consommation est déterminée par deux circonstances, d'une part, l'efficacité, le rendement du travail dépensé, d'autre part, la quantité de ce travail, c'est-à-dire la proportion qui se trouve dans la nation entre le nombre de ceux qui sont occupés à fournir les choses nécessaires ou commodes à la vie et le nombre de ceux qui ne sont pas occupés à cela, telles sont les deux circonstances, qui déterminent la proportion entre les produits du travail annuel d'une nation et les moyens de satisfaction de leurs besoins. Quantité de travail en action, rendement du travail mis en œuvre, c'est là surtout que se trouve la cause de la différence de richesse des peuples. Et voici ce qui va montrer que le rendement du travail importe plus encore que sa quantité relative, que des deux éléments l'un est plus important que l'autre; que le rendement de l'unité de travail est plus important que la quantité des unités de travail mises en œuvre.

Le rendement du travail

Smith débute en disant: "Chez les peuples primitifs, tout individu, en état de travailler tra-

est plus impor- tant que la quan- tité de travail employé.

La division du travail aug- mente considé- rablement l'ef- ficacité du tra- vail.

« travaille c'est-à-dire chasse ou pêche, tâche de pour- voir le mieux qu'il peut à ses besoins ou à ceux de sa famille ou de sa tribu, qui sont trop jeunes, trop vieux, trop infirmes, pour assurer eux-mêmes leur subsistance. Tous ceux qui sont en état de tra- vailler travaillent et la quantité de travail est aus- si grande que possible. Cependant ces peuplades sont dans un état de pauvreté suffisant pour les re- duire souvent, ou du moins pour qu'elles se croient réduites à la nécessité, tantôt de détruire elles-mêmes leurs enfants, leurs vieillards ou leurs mala- des, tantôt de les abandonner à l'horreur de la faim ou à la dent des bêtes féroces. Au contrai- re chez les nations civilisées ou en progrès, quoique là il y ait, comme le dit Smith, un grand nom- bre de gens tout à fait oisifs ou du moins s'occu- pant à tout autre chose qu'à la production d'objets consommables, et en outre quoique beaucoup d'en- tre ceux qui consomment dix ou cent fois plus que la plupart de ceux, qui sont employés à un travail productif, malgré cela, chez les nations a- vancées, la somme des produits du travail de la so- ciété est si grande que tout le monde ou à peu près y est souvent pourvu avec abondance et que l'ou- vrier, même en ce qui concerne les plus pauvres, s'il est sobre et laborieux, peut jouir, en choses propres aux besoins ou aux avances de la vie d'u- ne part bien plus grande que celle que pourrait se procurer un individu, même favorisé, dans ces peuplades où tout homme valide s'emploie pro- ductivement. Pour qu'il en soit ainsi, pour que ce soit une réalité visible il faut de toute nécessi- té que l'efficacité du travail soit infiniment plus grande chez les peuples civilisés que chez les peuples primitifs, puis que proportionnellement beaucoup moins d'individus travaillent productivement. L'ef- ficacité de l'unité de travail chez les peuples civi- lisés est infiniment plus grande que chez les pen- ples primitifs. Cela prouve que le rendement du travail est une circonstance plus importante que la quantité relative du travail employé.

Il s'en vient l'efficacité du travail qui est certaine chez les nations avan- cées ?

Une autre remarque s'impose, dit Smith; Si, chez les peuples primitifs tous les individus tra- vaillent, tous se livrent à peu près au même gen- re de travail, au même genre d'occupations, si tous chassent ou pêchent, au contraire, dans les na- tions avancées si ce n'est qu'une partie des individus

De la division  
du travail et de  
sa spécialisation  
des tâches et des  
professions.

valides qui s'emploie à un travail productif, chacun d'eux se consacre à une besogne différente; l'un ne fait que du pain, l'autre que des chaussures, cet autre des meubles, cet autre des serrures; bref, il régné entre eux une grande, voire une extrême division du travail, une spécialisation des professions et des tâches, qui serait pour nous un étonnement profond, si nous n'avions l'extrême habitude de la voir et de vivre en elle. Il serait ce pas là l'explication cherchée de cette différence si marquée entre peuples primitifs et nations civilisées, l'explication de l'évidente et si haute efficacité du travail chez les nations civilisées. Cela n'est pas douteux, quand on prend la peine de considérer sur des exemples, pris dans les faits, les différences de rendement du travail divisé et du travail non divisé; c'est à n'en pas croire ses yeux.

Adam Smith donnait comme exemple de cette intensité, de cette grandeur du rendement du travail divisé par rapport au travail non divisé, la fabrication des épingles. Fabriquer à soi seul des épingles entières et ne faire que cela, ce serait déjà une sérieuse division du travail, une étroite spécialisation des professions. Mais déjà, du temps de Smith, la fabrication des épingles se décomposait en toute une série de tâches, accomplies chacune par une catégorie d'ouvriers; l'un faisait les pointes, l'autre une autre pièce. Et Smith arrivait à cette conclusion que 10 ouvriers, entre les quels le travail de fabrication d'une épingle était divisé, réussissent sans peine à faire ensemble plus de 48.000 épingles dans une journée; ce qui permet de dire que chaque ouvrier en faisait pour son compte 4.800 par jour; alors que bien évidemment, si chacun de ces ouvriers avait dû fabriquer à part et intégralement chaque épingle, il n'en eût certainement pas fait 20 dans sa journée.

Generalisons par la pensée, l'enseignement qui ressort de ces exemples, generalisons toutes les manifestations de la division du travail, aussi bien spécialisation des professions que spécialisation des tâches dans une même profession, élargissons cette division du travail au point qu'elle déborde, comme cela est, la

nation, ajoutons ainsi aux avantages de la division personnelle, les avantages de la division territoriale du travail, laquelle permet de produire chaque chose à l'endroit le plus favorable, et l'on pourra alors se faire, au moins approximativement, une idée de la mesure dans laquelle il est vrai que la division du travail accroît l'efficacité du travail et multiplie son rendement. C'est là ce qui fait que, dans nos sociétés, l'individu même de la classe la plus pauvre, s'il est sobre et laborieux, peut jouir d'une aisance qui, sans doute lui paraît et nous paraît médiocre, à côté de la plus grande aisance ou de la grande richesse qui l'entoure, mais aisance cependant, à laquelle ne peut rêver d'atteindre, même le chef dans une société primitive, qui ignore, pour ainsi dire complètement, la division du travail et cette merveilleuse efficacité de la coopération, dans laquelle se traduit le travail divisé

Le rendement du travail divisé est tellement grand qu'il couvre et au-delà les frais considérables qu'implique la division du travail.

Et ce rendement du travail divisé, combien faut-il qu'il soit efficace pour qu'il y ait avantage et avantage incalculable à faire par le travail divisé, coopérer des milliers d'individus à la fabrication du moindre ustensile de ménage, et cela en dépit des frais d'échange et de circulation que nécessite une pareille division du travail personnelle et territoriale. La division du travail nécessite des frais d'échange très grands, des déplacements de la marchandise depuis son point de départ en tant que matière première jusqu'à son point d'achèvement. Cependant les hommes trouvent encore un avantage incalculable à faire ces frais, tant sont infiniment plus grands les avantages qui résultent du seul fait du travail divisé, qui paie et infiniment au-delà ces frais d'échange et de transport.

Raisons de l'accroissement incommensurable du rendement du travail divisé.

Il s'efforce à faire prendre conscience du nombre quasi incalculable des individus qui prennent part à la confection du moindre ustensile de ménage. Au livre I<sup>er</sup>, chap. I<sup>er</sup> de la Richesse des Nations, Smith écrit : "Observez dans un pays civilisé et florissant ce qu'est le mobilier d'un simple journalier et du dernier des manœuvres est au-delà de tout calcul possible." L'efficacité du travail divisé, l'accroissement incommensurable de son rendement est un fait que l'on constate; quant aux raisons de ce fait quant à ce qui explique

cette grande augmentation dans la quantité d'ouvrage qu'un même nombre d'hommes est en état de fournir, grâce la division du travail, c'est l'habileté qui permet d'acquiescer la spécialisation, l'économie de temps par la continuité de la même besogne, la possibilité de remplacement du travail mécanique, grâce à l'extrême simplicité des tâches due à la division du travail, gradation du travail selon les aptitudes des travailleurs et suivant leur force, emploi simultané des diverses parties de l'outillage, production au bon endroit. Tout cela est très commun.

Conditions naturelles auxquelles est subordonnée la division du travail et son extension.

Au contraire, il faut insister sur l'efficacité elle-même du travail, et c'est absolument indispensable, car c'est par quoi s'amorce la technique propre de la doctrine d'Adam Smith. En effet, si telle est l'efficacité, le rendement du travail divisé, il va de soi qu'il est de la plus haute importance pour les progrès de la richesse nationale de connaître et de respecter les conditions, qui favorisent l'extension de la division du travail, car si d'autres causes d'ordres très différents, telles qu'un bon gouvernement, pourvoyant à la sécurité des personnes et des biens ainsi qu'au respect des contrats, si un système fiscal, juste, modéré et non vexatoire, d'où l'arbitraire soit exclu, s'il y a d'autres causes qui ont leur part certainement dans la richesse d'une nation, il semble bien que le point auquel est poussée la division du travail, doit être regardé comme la cause prépondérante; de sorte que l'on pourrait demander un peu naïvement, si le progrès tient surtout à cela, quoi de plus simple que de faire un peuple riche; il n'est pour ce peuple que de pousser chez lui, plus loin et jusqu'à l'extrême, la division du travail. C'est bientôt dit, et c'est vite dit; car la division du travail et son extension sont subordonnées à des conditions naturelles, sans lesquelles il n'y a rien à faire, sans lesquelles il est vain de pousser plus loin la liberté du travail.

Ces conditions sont l'étendue du marché et l'abondance des capitaux.

Ces conditions ne sont pas nombreuses, et les se ramènent à deux, à savoir d'abord l'étendue du marché, l'étendue des débouchés, ensuite l'abondance des capitaux. Il faut se rendre compte d'abord, rapidement, de l'existence de ces deux conditions et voir ensuite quelle est la politique la plus favorable à la réalisation de chacune de

ces conditions ; voilà le problème d'art tel qu'il se pose dans la technique de Smith.

Il faut pour pouvoir produire abondamment disposer de débouchés suffisants.

L'étendue du marché est une condition de l'extension de la division du travail, parce que ce n'est pas tout que de produire abondamment, comme on le peut par le travail divisé. C'est même une spéculation désastreuse, si l'on n'a pas l'écoulement de ces produits. La mesure dans laquelle une production a chance d'être écoulée, d'être vendue, c'est ce qu'on appelle l'étendue de son marché. Nous ont pu constater, quand on est à la campagne, à quel point l'étendue du marché limite la division du travail. A Paris et dans d'autres grandes villes on voit à quelle fabrication on a quel commerce infime par son objet se livrent certaines personnes, elles en vivent, elles s'enrichissent même parfois largement. Mais si l'on place une de ces personnes avec un tel genre de fabrication dans un petit pays, elle mourra de faim et fabriquera pour rien. Dans un petit village, au contraire, le même individu, surtout si ce village est éloigné de toute voie de communication importante, réunit dans la même journée deux ou trois professions ; le même individu est sabotier, perruquier, marchand de vin et burlesque, tenant le bureau du téléphone. Il fait cela parce que s'il ne remplissait qu'une de ces professions, il produirait trop peu pour son débouché ; il lui faut donc s'adonner à des fabrications variées. Il n'y a d'intérêt à produire beaucoup que si l'on veut vendre beaucoup.

La politique la plus favorable à l'extension du marché, c'est la liberté des échanges.

Ceci compris, la politique la plus favorable à l'extension du marché, c'est évidemment la liberté des échanges, la liberté du commerce, et toute intervention dans ce domaine ne peut que limiter l'extension des échanges. Smith se trouve conduit tout naturellement en droite ligne à cette considération que la division du travail étant la condition la plus importante pour l'augmentation de la richesse dans le pays, pour que le travail puisse se diviser davantage, il faut un marché plus étendu et pour qu'il soit plus étendu, il faut la liberté des échanges.

La seconde condition pour que le travail puisse se diviser

La seconde condition pour que le travail puisse se diviser plus qu'il ne l'est, c'est l'accumulation croissante de capitaux. Et cette accumulation croissante des capitaux est une

c'est l'accumu-  
lation croissan-  
te des capitaux.

condition "sine qua non" de l'extension de la divi-  
sion du travail, d'abord, il est nécessaire d'avoir  
un fonds, un capital pour l'entretien des produc-  
teurs, entrepreneurs et ouvriers, en attendant que  
l'ouvrage soit achevé et vendu, puis que ces produc-  
teurs ne produisent pas pour leur propre consom-  
mation. Il faut plus ou moins de temps pour que  
le produit soit écoulé, puis échangé et, en atten-  
dant, il faut vivre. En second lieu, ce sont des dé-  
penses à faire pour outillage, pour installation  
industrielle, pour les machines, qui sont rendues  
indispensables par la décomposition même de  
la besogne. Quand la besogne est ainsi décom-  
posée par la division du travail, il faut un ou-  
tillage beaucoup plus considérable, parce qu'il  
est tout le temps mis en œuvre dans toutes ses par-  
ties. En troisième lieu, c'est la nécessité d'appro-  
visionnement beaucoup plus considérables en  
matières premières que ne le supposerait un tra-  
vail non divisé. Par cela veut que, dans la divi-  
sion du travail chaque entreprise produit beau-  
coup plus pour un nombre d'hommes plus con-  
sidérable, la consommation en matières pre-  
mières et matières complémentaires est infini-  
ment plus rapide et s'il y avait la moindre in-  
terruption dans les approvisionnements; c'est  
l'ensemble de la population ouvrière d'une  
branche d'industrie, qui se trouverait arrêtée  
tout entière. Il faut donc des approvisionne-  
ments considérables, toujours prêts à alimenter  
cette activité en quelque sorte surchauffée, qui  
résulte de la division des tâches. Il est bien évi-  
dent que quiconque travaille pour l'échange,  
pour la vente, ainsi que l'implique la division  
du travail, doit, pour entretenir et surtout pour  
créer et lancer son entreprise, être en mesure  
de faire toutes ces avances et par conséquent  
disposer de capitaux ou s'en procurer. Pour ce-  
la, il faut qu'ils existent, qu'ils soient déjà  
accumulés; et voilà comment Smith est ame-  
né à dire que l'accroissement continu des ca-  
pitaux est une condition "sine qua non" de l'ex-  
tension de la division du travail.

La condi-  
tion la plus fa-  
vorable à l'aug-  
mentation des

La condition de l'extension de la division  
du travail, c'est une question d'ordre scientifi-  
que, mais la question d'art est celle de savoir quel-  
les sont les conditions les plus favorables à cette

capitaux c'est la liberté économique.

augmentation des capitaux. La politique économique qu'il convient de suivre à cet égard c'est la politique de liberté économique, c'est la liberté de l'emploi du travail et des capitaux, qui rendra possible, qui fera s'accomplir d'elle-même cette accumulation constante des capitaux. A cet égard l'analyse de Smith est très intéressante. La cause immédiate de l'augmentation du capital c'est l'économie. Capitaliser, c'est avant tout épargner, économiser, ne pas consommer tout ce qu'on produit. Et puis, il est clair que l'économie, l'épargne est plus ou moins facile, suivant la grandeur des profits, et les profits de celui qui met une industrie en œuvre seront plus grands ou plus petits, suivant que la valeur du produit sera plus grande ou plus petite par rapport à la valeur consommée dans l'œuvre de production. Il importe donc que le travail et les capitaux du pays soient toujours employés de la manière qui donnera au produit la plus haute valeur par rapport à la valeur consommée par la production; car c'est la différence entre ces deux valeurs, la valeur du produit et la valeur consommée pour l'obtenir, qui constitue à proprement parler ce que Smith appelait, au sein de son livre, le produit annuel de l'industrie du pays, revenu sur lequel la société peut économiser et prendre pour accroître la quantité des capitaux.

Le monopole accroît les capitaux du monopoliste, non les capitaux du pays.

Evidemment on pourrait prétendre et Smith y a bien que, pour assurer de hauts profits et, par là, faciliter l'épargne et l'accroissement des capitaux, rien ne vaut le monopole. Mais non, dit Adam Smith, le monopole évidemment facilite l'accroissement des capitaux du monopoliste, mais non l'accroissement des capitaux du pays. Car si le monopole fait hausser le taux des profits, il empêche que la somme totale des profits dans le pays ne monte aussi haut qu'elle aurait fait sans lui. En effet, le monopole tend à diminuer la masse totale des revenus que recueillent les habitants du pays par l'élévation des prix qu'il impose à tous, par la restriction de possibilité d'épargne qui en résulte. Et comme un petit profit sur un gros capital donne un plus grand revenu que ne fait un gros profit sur un petit



capital, le monopole, en définitive ont à l'accroissement des capitaux du pays; il produit cette illusion de favoriser la capitalisation au profit de quelques-uns au détriment de tous; c'est donc à la liberté qu'il faut revenir.

C'est sur l'intérêt personnel des possesseurs de capitaux qu'il faut compter pour donner à celle-ci la direction la plus favorable à l'intérêt social.

C'est sur l'intérêt personnel des possesseurs de capitaux qu'on peut compter pour donner à tout moment aux capitaux du pays cette direction la plus favorable à l'intérêt social; celle qui permet de réaliser la plus grande valeur. En effet, ce n'est que dans la vue du profit qu'un homme place son capital et, par conséquent, tout homme tâchera toujours d'employer son capital à faire valoir le genre d'industrie, dont le produit promettra la plus grande valeur c'est-à-dire dont on pourra le plus d'argent ou d'autres marchandises en échange. Tout naturellement l'intérêt personnel porte l'homme possesseur de capitaux dans cette direction. Quant à décider de quelle industrie nationale le produit promet de valoir davantage, pour juger quelle est la catégorie d'industrie nationale dans laquelle les capitaux trouveront les plus grands profits, il est évident que pour décider de cela chaque individu dans sa position particulière, est beaucoup mieux à même d'en user qu'aucun homme d'Etat ou législateur ne pourra le faire pour lui. Il peut se tromper, mais l'homme d'Etat beaucoup plus. L'homme d'Etat, dit-il, qui chercherait à diriger les particuliers dans la route qu'ils ont à tenir, pour l'emploi de leurs capitaux, non-seulement s'embarrasserait du soin le plus inutile, mais encore il s'arrogerait là une autorité qu'il ne serait pas sage de confier, non-seulement à un individu, mais même à un conseil ou à un Sénat quel qu'il pût être, autorité qui ne pourrait jamais être plus dangereusement placée, que dans les mains de l'homme assez insensé et assez présomptueux pour se croire capable de l'exercer (Richesse des nations, liv. II, chap. II).

C'est aux particuliers qu'il convient de s'en rapporter pour l'emploi

À ce propos, Smith ne s'en tient pas à ces vues générales, il pense au Gouvernement de son pays et fait à ce sujet cette observation: "On s'étonnera peut-être que la profusion du Gouvernement, bien qu'elle ait dû sans contredit, re-

de capitaux le plus favorable à leur accroissement.

« Tandis que les progrès naturels de l'Angleterre vers l'amélioration et l'opulence, n'a pu venir à bout d'arrêter ses progrès. C'est que malgré toutes les contributions excessives exigées par le Gouvernement, le capital de l'Angleterre s'est accru insensiblement et dans le silence par l'économie privée, par la sage conduite des particuliers, par cet effort universel, constant et non interrompu de chacun pour améliorer son sort individuel." C'est cet effort sans cesse agissant, sous la protection de la loi, et que la liberté laisse s'exercer dans tous les sens, et comme il le juge à propos, qui a soutenu les progrès de l'Angleterre vers l'amélioration et l'opulence à presque tous les moments. Pourtant si l'Angleterre n'a jamais en le bonheur d'avoir un gouvernement très économe, l'économie n'a jamais été non plus dans aucun temps, la vertu dominante des Anglais. C'est donc aux individus qu'il convient de s'en rapporter pour l'emploi des capitaux, pour le genre d'emploi le plus favorable à l'accroissement du capital. Sans doute, les individus n'ont en vue que leur intérêt propre, mais en ne songeant qu'à eux, ils se comportent ordinairement de la manière la plus convenable à l'intérêt général, puisqu'ils se conforment naturellement aux conditions les plus propres à favoriser l'accroissement des capitaux.

L'intérêt personnel est le meilleur conseiller de la conduite des particuliers, même au point de vue de l'intérêt général,

Quefnay déjà dans ses Maximes disait: "Quand l'intérêt n'est point voraciteux, il est pour la plupart des hommes, un très bon conseiller. Laissez faire, les capitaux s'accroissent et affluent où l'on en peut disposer le plus librement." C'est la thèse même de Smith et Smith la développe de la façon suivante (liv. IV, Chap. II). "En dirigeant son industrie de manière à ce que son produit ait le plus de valeur possible, l'individu ne pense qu'à son propre gain; en cela comme en beaucoup d'autres cas, il est conduit comme par une main invisible à remplir une fin qui n'entre nullement dans ses intentions, et, ajoute-t-il, ce n'est pas toujours ce qu'il y a de plus mal pour la société que cette fin n'entre pour rien dans les intentions de l'individu; tout en ne cherchant que son intérêt personnel, l'individu travaille souvent d'une manière bien plus efficace pour l'intérêt de la société que s'il avait réellement pour but d'y travailler. Je n'ai jamais vu que ceux qui aspiraient

« dans leurs entreprises de commerce, à travailler pour  
« le bien général, aient fait beaucoup de bonnes cho-  
« ses; il est vrai, dit-il, que cette belle passion de tra-  
« vailler pour le bien général, n'est pas très commu-  
« ne parmi les marchands et qu'il ne faudrait pas  
« de grands discours pour les en guérir s'ils en é-  
« taient possédés. »

Ceci rappelle ce que, près de cent ans plus  
tôt, Boisguilbert formulait déjà, dans son lan-  
gage un peu rude, au chap. V de sa "Dissertation  
sur la nature des richesses de l'argent et des tributs."  
« Les hommes ne cherchant qu'à se tromper et à  
« se surprendre depuis le matin jusqu'au soir; ils as-  
«pirent continuellement à fonder leur opulence sur  
« la ruine de leurs voisins, et néanmoins tous entre-  
«tiennent nuit et jour la richesse, par leur intérêt  
« particulier, et ils affirment en même temps, quoi-  
« que ce soit ce à quoi ils songent le moins, le bien  
« général. »

Il y a har-  
monie natu-  
relle entre l'in-  
térêt personnel  
et l'intérêt so-  
cial.

C'est donc sur l'intérêt personnel qu'Adam  
Smith, comme du reste les Physiocrates, quelles que  
soient les divergences sur les sources profondes de l'en-  
richissement des nations, fait fond pour promou-  
voir le progrès de la richesse, pour imprimer aux  
activités intellectuelles la direction la plus conve-  
nable à ce but. "Il y a, dit-il, harmonie naturel-  
le entre l'intérêt personnel et l'intérêt social, har-  
monie non pas d'intention, mais harmonie de  
résultat." Et volontiers il dirait, comme le dira qua-  
tre-vingts ans plus tard Frédéric Bastiat dans ses  
"Harmonies économiques", au chapitre "de la con-  
science: c'est un merveilleux spectacle que celui  
de l'intérêt privé réalisant sans cesse ce qu'il vou-  
drait éviter toujours; l'intérêt personnel exclusif  
est, dans son fonctionnement, principe social, et mê-  
me c'est lui, cet intérêt personnel qui remédie aux  
erreurs et au gaspillage des gouvernements." Au  
livre II chap. III Adam Smith écrit: "Cet effort cons-  
tant, uniforme et jamais interrompu, de tout in-  
dividu pour améliorer son sort, principe qui est  
la source primitive de l'opulence publique et na-  
tionale, aussi bien que de l'opulence privée, a ou-  
vert assez de puissance pour maintenir au dépit  
des folies des gouvernements et de toutes les erreurs  
de l'administration, le progrès naturel des cho-  
ses vers une meilleure condition. Semblable à ce  
principe commun de vie, que portent avec elles les espèces

« animales, qui rend souvent à la constitution de  
 « l'individu la santé et la vigueur, non seulement  
 « malgré la maladie, mais même en dépit de certai-  
 « nes ordonnances de médecins. C'est donc une  
 « souveraine conséquence, une extrême présomp-  
 « tion de la part des princes et des ministres que  
 « de prétendre surveiller l'économie des particuliers;  
 « qu'ils surveillent seulement leurs propres dépenses  
 « et ils pourront se reposer sans crainte sur chaque  
 « particulier pour régler la sienne. Si leurs propres  
 « dissipations ne viennent pas à bout de ruiner  
 « un Etat, certes celles des sujets ne le ruineront  
 « jamais. » (Richesse des nations - Livre II, chap. III).

Tout systé-  
 me qui encon-  
 rage ou entrave  
 l'activité indivi-  
 duelle retarde  
 ou diminue la  
 valeur réelle du  
 produit annuel  
 des terres et du  
 travail.

Enfin, après avoir fait longuement la criti-  
 que des divers systèmes interventionnistes, notam-  
 ment du système mercantile, et en terminant la  
 partie proprement économique de son ouvrage,  
 c'est-à-dire de passer à la théorie financière, Smith,  
 comme conclusion de ses longues analyses, de ses  
 longues réflexions, formule brièvement et claire-  
 ment son système d'art. "Tout système, dit-il, au  
 Livre IV, chap. IX in fine, qui cherche, ou bien par  
 « des encouragements extraordinaires à attirer  
 « vers une espèce particulière d'industrie, une plus  
 « forte portion du capital de la société, qui s'y por-  
 « terait naturellement, ou bien par des entraves  
 « extraordinaires à détourner une partie de ce ca-  
 « pital d'une espèce particulière d'industrie, vers  
 « laquelle il irait sans cela chercher un emploi,  
 « tout système qui procède d'une façon ou de l'an-  
 « tre, sous prétexte de diriger l'industrie des par-  
 « ticuliers, conformément à ce que le gouverne-  
 « ment juge être l'intérêt général, est un systé-  
 « me réellement subversif de l'objet même qu'il  
 « se propose, à savoir le progrès le plus rapide de la  
 « richesse nationale. Bien loin d'accélérer ses pro-  
 « grès, il les retarde; bien loin de les accroître, il di-  
 « minue la valeur réelle du produit annuel des  
 « terres et du travail de la société." Ainsi en écartant  
 entièrement tous ces systèmes ou de préférence  
 ou d'entrave, le système simple et facile de la li-  
 berté naturelle vient se présenter de lui-même  
 et se trouve tout établi. "Tout homme, dit-il, tant  
 « qu'il n'enfreint pas les lois de la justice, deman-  
 « dre en pleine liberté de suivre la route que lui  
 « montrent ses intérêts et de porter où il lui plaît  
 « son industrie et son capital concurremment avec

« cence de tous autres hommes ou de toutes classes d'hom-  
« mes. Le souverain se trouve entièrement débarrassé  
« d'une charge, qu'il ne pourrait essayer de remplir,  
« sans s'exposer infailliblement à se voir sans  
« cesse trompé de mille manières par les intéres-  
« ses, et pour l'accomplissement convenable de  
« laquelle tâche, il n'y a aucune sagesse huma-  
« ne, ni connaissance qui puisse suffire, à savoir  
« la charge d'être le surintendant de l'industrie  
« des particuliers, de diriger l'industrie des par-  
« ticuliers, vers les emplois les mieux assortis à  
« l'intérêt général de la société ».

Crois choses  
suffisent pour  
accroître le déve-  
loppement de  
la richesse d'une  
nation, la  
paix, des ta-  
xes modérées  
et une adminis-  
tration tolérable  
de la justice.

Dès 1755, c'est-à-dire vingt et un ans  
avant la publication de la "Richesse des nations",  
c'est-à-dire à la veille du premier écrit des Phy-  
siocrates, Adam Smith, devant une société lit-  
téraire, à ce que nous rapporte un de ses bio-  
graphes, Donald Stenard, avait prononcé ces  
paroles que l'on rapporte assez souvent: "L'hom-  
« me est ordinairement considéré par les hom-  
« mes d'Etat et par les faiseurs de projets, comme  
« la matière d'une sorte d'industrie politique;  
« ces faiseurs de projets troublent les opérations  
« de la nature dans les affaires humaines, tan-  
« dis qu'il faudrait l'abandonner à elle-mê-  
« me et la laisser agir librement, afin qu'elle at-  
« teigne son but. Pour élever un Etat du dernier  
« degré de barbarie au plus haut degré d'opulence,  
« il ne faut que trois choses: la paix, des taxes mo-  
« dérées et une administration tolérable de la  
« justice; tout le reste est amené quand on a cela  
« par le cours naturel des choses. Tout gouverne-  
« ment qui s'oppose à ce cours naturel, qui veut  
« donner aux capitales une autre direction ou  
« arrêter la société dans ses progrès, se révolte con-  
« tre la nature et devient, pour se maintenir,  
« oppresseur et tyrannique." Organiser la vie éco-  
« nomique d'une nation, mais prendre cela à la  
« lettre, c'est pourrait-on dire, la désorganiser.  
« Sénine l'a démontré. Il est impossible, en effet,  
« de concevoir et d'appliquer un plan économi-  
« que, qui embrasse et coordonne tous les domai-  
« nes de l'économie d'un peuple; et c'est parce qu'  
« un tel plan est au-dessus de l'intelligence hu-  
« maine surtout, que seule la liberté conduit à  
« un certain ordre, à cet ordre qui résulte de l'é-  
« quilibre approximatif des forces actives dans un

champ illimité. Tant qu'on n'a pas plus que son orgueil à comprendre cela, on n'est pas un homme d'Etat, on est un métaphysicien dans le sens péjoratif du mot, un métaphysicien social.

Les lois économiques échappent à toutes les dictatures, elles produisent leurs effets nocifs quand on ne les laisse pas produire leurs effets bienfaisants.

Certainement un homme peut imposer sa volonté sa dictature à d'autres hommes, s'il l'emporte sur eux par l'énergie et s'il sait les mépriser assez; mais il n'y a pas de mépris efficace à l'endroit des choses, à l'endroit de ce qu'on appelle les, lois économiques; les choses, les lois économiques échappent à toutes les dictatures; on les viole, on les arrête, on ne les supprime pas; elles produisent leurs effets nocifs, quand on ne les laisse pas produire leurs effets bienfaisants. C'est là la philosophie de cette technique du libéralisme économique chez Adam Smith. En somme, la conception anglaise de Smith aboutit, avec un autre point de départ, à la même conclusion pratique que les Physiocrates; l'un et les autres préconisent un régime de liberté économique, non-seulement de la production, mais de l'échange.

Le Smithianisme est essentiellement une conception pacifique des conditions du progrès de la richesse nationale.

On a vu que la conception des Physiocrates dans ce qu'elle a de spécifique avec sa théorie de produit net, source d'accroissement de la richesse nationale aurait pu n'être point favorable à la paix entre les peuples parce qu'une nation, qui n'aurait pas un territoire suffisant pourrait être tentée de l'acquiescer au détriment des autres nations. Mais les Physiocrates ont protesté et le Brosne nous l'a montré avec une éloquence passionnante. Seulement les Physiocrates pour parler ainsi devaient se placer sur le terrain de la justice et du droit des peuples. La technique d'Adam Smith, à ce point de vue de la guerre et des conflits entre les peuples, se présente sous un aspect autre que la thèse des Physiocrates. On a cité plus haut les paroles que Smith présentait en 1755. "Pour élever un Etat du dernier degré de barbarie au plus haut degré d'opulence, il ne faut que trois choses: la paix, des taxes modérées et une administration tolérable de la justice, tout le reste viendra par surcroît." On voit par là et par sa structure que le Smithianisme est essentiellement une conception pacifique de la richesse nationale et des conditions du progrès de la richesse nationale.

Smith ne proteste à aucun degré la guerre, parce que sa conception de la richesse nationale n'implique nullement une nation dominatrice. Ce libéralisme, dans sa technique s'accommode aussi bien des tout petits Etats que des vastes Empires. D'autre part, si elle est pratiquée, son effet ne peut être que de créer entre les nations, entre lesquels les échanges s'étendent et se multiplient, une coopération, et par une solidarité d'intérêts non pas voulue, non pas cherchée, qui n'en est que plus forte et plus sûre, faire appréhender à chacun de ces peuples les conflits armés, à cause de l'étendue des souffrances qui en résulteraient pour tous, y compris les vaincus, y compris le vainqueur lui-même.

Le système de la liberté naturelle n'est pas l'anarchisme.

Aussitôt après avoir formulé l'idée essentielle du système de liberté naturelle, Smith détermine les fonctions de l'Etat dans l'ordre économique. A la différence des Physiocrates, il ne détermine pas la forme politique que doit revêtir l'Etat, il n'a pas de théorie politique, qui soit en connexion avec sa théorie économique.

Quelles sont les fonctions de l'Etat pour Smith?

De ce que l'Etat, dit Smith, n'a point à se faire le surintendant de l'industrie des particuliers et à diriger cette industrie vers les emplois les mieux assortis à l'intérêt général de la société, ce n'est point à dire que l'Etat n'a aucun rôle, tant s'en faut.

Les trois devoirs de l'Etat.

Trois devoirs de haute importance incombent à l'Etat: le premier, c'est le devoir de défendre la société de tous actes de violence ou d'invasion de la part des autres sociétés indépendantes. Le second devoir de l'Etat, c'est le devoir de protéger autant qu'il est possible chaque membre de la société contre l'injustice ou l'oppression de tout autre membre, c'est-à-dire le devoir d'établir une administration exacte de la justice. Enfin le troisième devoir de l'Etat, c'est de diriger et d'entretenir certains ouvrages publics et certaines institutions, que l'intérêt d'un particulier ou de quelques particuliers ne pourrait jamais les porter à ériger ou à entretenir, parce que jamais les profits n'en remboursaient la dépense à des particuliers.

Smith n'est pas indifférent à l'organisation

Ces trois devoirs de l'Etat ce sont ceux que la Physiocratie, elle-même, cause que tout système de liberté économique assigne fondamentalement

par l'Etat du service de l'instruction, mais il y insiste moins que les Physiocrates.

à l'Etat. Les Physiocrates insistoient beaucoup sur le devoir pour l'Etat d'organiser l'instruction. Adam Smith n'y est pas non plus indifférent. Sous le troisième chef, le devoir d'ériger et d'entretenir certaines institutions, il s'occupe de l'instruction (Richesse des nations; livre 5, chap. I, section 3). Il fait à l'Etat un devoir d'organiser l'instruction, non-seulement de la jeunesse, mais des personnes de tout age. Toutefois, si Adam Smith fait ainsi à l'Etat un devoir d'organiser l'instruction, il est très disposé à limiter ce devoir au cas où l'instruction ne serait pas suffisamment organisée par des particuliers eux-mêmes, parce qu'il semble bien que des particuliers pourraient entreprendre, même par intérêt, d'organiser l'instruction. Mais s'ils ne le font pas, l'Etat le fera. Smith tout professeur d'université d'Etat qu'il était déclarait apprécier vivement la concurrence dans ce domaine de l'enseignement comme dans tous les autres domaines.

Telle est dans son ensemble et dans ses traits essentiels la technique du libéralisme, de ce que Smith appelle le système de la liberté naturelle, qui se présente de lui-même, quand on analyse les inconvénients de toute intervention de l'Etat dans le domaine de l'économie des particuliers. Ce n'est pas à dire cependant qu'il ne voit aucune circonstance, dans laquelle l'Etat pourrait peut-être, devrait même, indépendamment de ses fonctions essentielles, agir, surveiller, intervenir. Bien au contraire Smith admet ou même propose parfois certains tempérants au système de la liberté naturelle et l'on ne peut bien comprendre sa pensée dans son ensemble que si l'on connaît les principaux de ces tempérants.

## Chapitre II.

### Les tempérants au système de la liberté naturelle.

Parmi ces tempérants ces interventions de l'Etat que Smith admet ou même propose, les uns relèvent plus ou moins des trois devoirs que Smith assigne à l'Etat, mais il y en a d'autres,



qui sont en dehors de ce cercle des devoirs de l'État tels que Smith les a posés.

L'intérêt de la défense peut justifier certaines entraves à la concurrence étrangère.

Adam Smith approuve l'act de navigation de Cromwell.

D'abord l'intérêt de la défense peut justifier certaines entraves à la concurrence étrangère, certaines restrictions à la liberté du commerce extérieur, car la défense importe plus que la richesse. "Quand, dit Adam Smith, une espèce particulière d'industrie est nécessaire à la défense du pays il peut être utile d'établir quelques charges sur l'industrie étrangère pour encourager cette industrie nationale. Et c'est de ce point de vue qu'Adam Smith approuve l'act anglais de navigation, l'act de Cromwell, qui cherchait à donner une voie aux vaisseaux et aux matelots de la Grande Bretagne le monopole de la navigation de leur pays par des prohibitions absolues en certains cas, par de fortes charges dans d'autres sur la navigation étrangère." Il y a là évidemment une restriction à la liberté économique que Smith approuve néanmoins parce que la défense de la Grande Bretagne dépend beaucoup du nombre de ses vaisseaux et de ses matelots (Richesse des nations; livre IV chap. 2).

C'est là une intervention de l'État dans le domaine économique, dont le motif n'est point d'ordre économique, mais d'ordre politique; elle relève en somme, du premier devoir que Smith assigne à l'État, le devoir de défendre la société de tous actes de violence ou d'invasion de la part des autres sociétés indépendantes. Et aucun degré, on ne peut considérer ces mesures comme un manquement illogique à la doctrine économique de Smith, puisque l'objectif des mesures de ce genre ce n'est point la richesse, mais la défense de l'indépendance politique de la nation. Il est clair que le point de vue proprement économique n'est pas le seul que doit considérer l'homme d'État, il est possible que telle autre considération doive l'emporter sur la considération de la richesse, que par suite l'accroissement de la richesse soit ralenti par la mesure qu'on propose. Adam Smith reconnaît que l'act de navigation retarde les progrès de l'Angleterre vers la richesse; que néanmoins comme la sûreté du pays est d'une plus grande importance que sa richesse, l'act de navigation est peut-être dit-il le plus sage

de tous les réglemens de commerce de l'Angleterre. Quant au point de savoir si cet act a beaucoup favorisé le développement de la marine anglaise et par là procuré des forces navales à l'Angleterre, c'est une autre question, qui est extrêmement discutée.

Adam Smith admet dans un cas particulier l'établissement d'un droit de douane à l'importation.

En second lieu Smith admet, non plus pour des raisons de politique, mais pour des raisons d'ordre économique, les droits de douane à l'importation dans un cas; lorsque, dit-il, les produits d'une industrie nationale sont chargés eux-mêmes de quelque impôt dans l'intérieur. Dans ce cas, dit Smith, il paraît raisonnable d'établir un pareil impôt sous forme de droit de douane sur les produits de même genre, venus de fabriques étrangères (Richesse des nations; livre IV chap. 2). Ainsi, en France, une loi du 26 Janvier 1903 a établi une taxe intérieure sur le sucre raffiné; le sucre raffiné sortant de la raffinerie, ayant à payer 27 francs par kilo, il est raisonnable qu'on établisse la même taxe sous forme de droit de douane à l'importation des sucres raffinés venant de l'étranger en France. En approuvant une mesure analogue, Adam Smith, non seulement ne pense pas porter ainsi atteinte au système de la liberté naturelle, mais c'est plutôt, au nom même de la technique de ce système, qu'Adam Smith admet un droit de douane. Ce droit de douane établi ainsi dans un cas bien déterminé n'aura pas pour résultat de donner à l'industrie nationale le monopole du marché intérieur, il n'aura pas non plus pour résultat de porter vers un emploi particulier plus de capital ou de travail du pays qu'il ne s'en serait porté sans cela; tout l'effet du droit de douane sera d'empêcher, au contraire, qu'une partie du capital et du travail qui se serait naturellement porté dans cet endroit n'en soit détournée par cet impôt intérieur pour prendre une direction autre, moins naturelle. C'est, en somme, un rétablissement des conditions naturelles existantes dans la concurrence entre le pays et l'étranger en ce qui concerne cette nature de produits, conditions naturelles qu'une loi fiscale intérieure est venue rompre au détriment du produit national.

Smith limité

Mais Smith limité strictement à ce cas

strictement au cas envisagé, l'établissement du droit de douane. Il repousse les droits de douane, établis en vue de compenser le coût de la vie.

Raisons que donne Smith pour repousser les droits de douane compensatoires.

L'application du droit de douane, notamment il refuse de l'étendre au cas où il aurait pour but de compenser le coût de la vie haussé par hypothèse dans le pays par des impôts généraux sur les subsistances et autres choses nécessaires à la vie. On pourrait être tenté, du moment que Smith considère le droit de douane comme étant plutôt en relation logique avec son système de la liberté naturelle. On peut aller plus loin et admettre le droit de douane, quand il s'agit, non d'un impôt spécifique, mais d'impôts frappant des produits de consommation, haussant le coût de la vie ouvrière, tendant à faire hausser les salaires et le coût de production de l'industrie du pays. Des impôts de ce genre élèvent le prix du travail et le coût de production des marchandises et cela met la production nationale en état d'infériorité à l'égard de l'étranger. C'est pourquoi on est parti de là pour soutenir que pour mettre l'industrie nationale sur le même pied que l'industrie étrangère, il est indispensable d'établir sur toute marchandise étrangère un droit égal au renchérissement qu'éprouvent les marchandises de l'intérieur avec lesquelles ces marchandises étrangères peuvent se trouver en concurrence. Adam Smith donne deux raisons pour repousser ces droits de douane compensatoires. La première c'est l'impossibilité où l'on est de déterminer avec quelque précision de combien le renchérissement général du travail et le coût de production, du régime général d'impôts du pays, peut influencer sur le prix de chaque marchandise, prise dans son espèce et produite dans le pays, l'impossibilité de proportionner avec quelque exactitude de le droit sur chaque marchandise étrangère au renchérissement de chaque marchandise nationale, difficulté qui n'existe pas quand il s'agit d'un impôt spécifique sur une marchandise spécifiée.

La seconde raison, c'est l'étrangeté que cela donnerait en ce qui touche le sort du peuple. Établir sur le peuple un nouvel impôt, c'est à dire un droit de douane à l'entrée, parce que ce peuple est déjà surchargé d'impôt et par la raison qu'il paye déjà très cher les choses nécessaires à la vie, vouloir lui faire payer également plus cher la plupart des autres objets de sa consommation par l'effet du droit de douane, c'est là à coup sûr le moyen le plus étrange qu'on puisse

imaginer pour adoucir la situation de ce peuple, c'est faire enchérir le prix de toutes choses sous prétexte d'améliorer la condition de ce peuple, qui souffre déjà d'impôts trop élevés. Il ne faut donc pas aller jusqu'à admettre des droits compensateurs, étendus au-delà du point précis déterminé d'abord.

Smith ne pousserait également un droit de douane compensateur des inégalités de coût de production dues à des causes naturelles ou à des causes techniques

A plus forte raison, Smith n'accepterait pas l'idée d'un droit compensateur encore plus, indéterminé, plus large, destiné à compenser l'inégalité du coût de production nationale et du coût de production à l'étranger, quand cette inégalité est due à des causes naturelles ou à des causes techniques. Accepter un tel droit compensateur ce serait accepter le principe plus général du protectionnisme et répudier par conséquent le système de la liberté naturelle dans toute son application au commerce extérieur.

En ce qui concerne les représailles douanières, Smith admet qu'il y a lieu parfois de délibérer sur l'opportunité d'y recourir.

En troisième lieu, Adam Smith envisage la question des représailles douanières. Certains pays étrangers, afin de taxer très fortement nos produits, quand ils entrent sur leur territoire, établissent des tarifs quasi prohibitifs, qui gênent nos débouchés; on peut songer à leur rendre la pareille. Smith envisageant cette question des représailles douanières, convie qu'il peut y avoir quelquefois lieu à délibérer s'il n'y a pas lieu d'y recourir ou non. (Richesse des nations, livre II chap. 9). "En principe, dit-il, des droits de douane à l'importation, ou des prohibitions, qui sont établis dans un esprit de représailles, pour compenser, comme l'on dit, le dommage qui nous est fait par les tarifs de prohibition d'un autre pays, cela est d'une mauvaise méthode, puisque cela consiste à ajouter un dommage à celui dont nous souffrons, et cela pour la seule satisfaction de faire souffrir un peu aussi une autre nation. Ce n'est pas, dit-il, une bonne méthode, dès il ne faut pas recourir aux représailles douanières dans cet esprit." Cependant les représailles peuvent être d'une bonne politique, quand il y a probabilité qu'elles amèneront la révocation de gros droits ou de prohibitions, dont on a à se plaindre. Si nous avons lieu d'espérer, que ces représailles amèneront à réciproquer l'étranger, l'avantage de recouvrer un grand marché étranger par la disposition du droit de douane fera généralement

plus que compenser l'inconvénient passager de payer plus cher pendant un court espace de temps quelque espèce de marchandise. Il faut accepter cette souffrance passagère en vue d'un plus grand bien, la reconquête du marché étranger. Il faut donc user de représailles, seulement quand il y aura probabilité de succès; pour en juger force est donc de s'en remettre à l'habileté de cet être insidieux et rusé qu'on appelle vulgairement homme d'Etat et politique, dont les avis se dirigent sur la marche versatile et momentanée des affaires; c'est une question de flair.

Les représailles étant admises, dans ces conditions très sensément déterminées, il n'y a aucun reproche d'inconséquence à faire à Smith, puisqu'il n'admet les représailles que comme un moyen politique, pour amener une plus grande liberté du commerce, et seulement dans la mesure, où l'on peut espérer le succès de ce moyen.

Il reconnaît également qu'on peut délibérer de quelle manière il y a lieu, dans un pays où il y avait des droits à l'entrée ou des prohibitions, on peut rétablir la liberté du commerce avec l'étranger.

Adam Smith considère ensuite le cas d'un pays qui est habitué depuis assez longtemps au protectionnisme, et il reconnaît qu'on peut délibérer de quelle manière il y a lieu de rétablir la liberté d'importer des marchandises étrangères. C'est ici prudence et sagesse pratique de la part du gouvernement. Lorsqu'un moyen de droits de douane élevés ou de prohibitions sur toutes les marchandises étrangères, qui pourraient venir en concurrence avec les nôtres certaines manufactures particulières du pays se sont étendues au point d'employer un grand nombre de bras, faut-il parce que la liberté commerciale est préférable, par principe, supprimer brusquement ces droits ou ces prohibitions, à l'abri desquels se sont développées ces manufactures. Smith tout en montrant que l'on s'exagère le désordre qui pourrait résulter de cette suppression brusque, tout en montrant qu'il serait vraisemblablement bien moindre qu'on ne le suppose communément, reconnaît cependant qu'il peut en résulter des inconvénients graves, surtout pour les ouvriers employés dans ces manufactures. Ils peuvent être, en effet, plongés dans le chômage et être brusquement dépourvus de tous moyens de subsistance. Or, l'humanité peut exiger que la liberté du commerce ne soit rétablie que par des gradations un peu lentes, avec beaucoup de circonspection et de réserve.

Sur ce point encore on ne saurait reprocher

à Smith d'être infidèle à sa doctrine; il s'agit simplement d'user, dans le retour de la liberté, des précautions dictées par l'humanité. On reste Adam Smith ne se place qu'au point de vue des intérêts des ouvriers; il ne paraît pas se soucier du sort des capitaines engagés dans les entreprises. S'il ne prend pas aussi en considération les capitaines, que ce brusque revirement de la politique commerciale pourrait compromettre, c'est qu'il sait bien que, surtout de son temps, les droits de douane élevés ou les prohibitions, qu'il s'agit de supprimer, ont été le plus souvent établis à l'instigation des possesseurs de capitaine pour développer, sauvegarder, protéger leur industrie. Ils les ont obtenu, quand ils l'ont pu, tant pis pour eux quand l'intérêt général vient à l'emporter sur l'intérêt particulier.

Pour juger de l'opportunité de ce revirement de la politique commerciale Smith se préoccupe uniquement de sa répercussion sur le sort des ouvriers.

D'ailleurs il ne croit pas un pareil revirement probable en Angleterre.

Se n'est donc qu'au point de vue des ouvriers que Smith envisage les dangers d'un retour trop brusque à la liberté commerciale. Et il est amené à faire cette réflexion: "L'hypothèse que j'envisage, dit-il, est bien chimérique. A la vérité s'attendre que la liberté du commerce puisse être entièrement rendue à la Grande-Bretagne, ce serait une aussi grande folie que de s'attendre à y voir jamais réaliser la République d'Utopie ou celle d'Océana; non-seulement les préjugés du public, mais ce qui est encore beaucoup plus difficile à vaincre, l'intérêt privé d'un grand nombre d'individus s'y oppose avec une résistance insurmontable." C'est pourtant ce qui s'est réalisé pour l'Angleterre au cours du XIX<sup>e</sup> siècle; en effet, à partir de 1849, l'Angleterre est devenue la nation libre-échangiste typique. On peut maintenant se demander si elle est pour le rester longtemps. Sur ce point les partis y sont très excités depuis déjà une vingtaine d'années, et à certains moments on a cru que le protectionnisme y reprendrait le dessus; jusqu'ici il a été, en principe du moins, battu. Les lois sur les industries clés, les industries qui produisent les matières premières, indispensables à l'alimentation de la plupart des autres industries, sont déjà évidemment un système qui compromet la politique traditionnelle libérale sur le terrain du commerce extérieur.

Ainsi, ce que, en 1776, Smith considérait comme une impossibilité pratique s'est cependant

réalisé.

Adam Smith admet aussi qu'on accorde un monopole de commerce à certaines compagnies coloniales.

Voici maintenant un point sur lequel on prétend que Smith aurait manqué à sa technique de sa doctrine. Il s'agit des Compagnies par actions qui entreprennent à leurs propres dépens et à leurs risques d'établir quelques nouvelles branches de commerce avec des peuples lointains et non civilisés (Compagnie des Indes orientales et des Indes occidentales). Smith estime qu'il peut être assez raisonnable d'incorporer (donner la personnalité morale) une pareille Société de marchands comme Compagnie par actions et de lui accorder, en cas de réussite le monopole de ce commerce qu'elle vient de créer avec ces peuples lointains pour un certain nombre d'années (Richesse des nations, livr. 5, chap. 1<sup>er</sup>). Adam Smith considère qu'un monopole de ce genre peut être justifié par les mêmes principes qui font qu'on accorde un semblable monopole à l'inventeur d'une machine nouvelle et à l'auteur d'un livre nouveau; tandis que dans ces derniers cas, il s'agit de propriété industrielle et littéraire, il s'agit, dans l'autre, de propriété commerciale.

Smith admet encore que la loi intervienne pour fixer un taux maximum de l'intérêt de l'argent.

En somme, jusqu'ici on ne voit pas que Smith se soit montré infidèle à sa doctrine, qu'il ait manqué à la logique de sa technique. Mais voici un cas, au contraire, où il paraît bien accepter l'intervention de l'État, sinon même la provoquer, et cela par considération purement économique sans qu'il puisse être question de nier l'infidélité réelle qu'il commet contre le système de la liberté naturelle; il s'agit de l'intérêt de l'argent (Richesse des nations, livre II chap. 4). Adam Smith dit que prohiber l'intérêt de l'argent est chose vaine, car l'expérience prouve que cela n'a aboutit qu'à élever le prix de l'argent, à raison des risques de pénalité que courent les prêteurs. Puis envisageant les pays où l'intérêt est permis, ce qui était notamment le cas de l'Angleterre, il observe que la loi généralement, dans ces pays, fixe un taux maximum de l'intérêt, qui n'y est pas complètement libre. Et s'arrêtant à ce fait, Smith détermine de façon très ingénieuse ce qu'il convient de prendre en considération pour fixer ce taux légal maximum. Il ne porte d'ailleurs point de jugement sur le fait lui-même; il ne le blâme ni ne l'approuve; il le prend comme établi et il ne disserte que de sa mise en œuvre la plus

De plus il paraît approuver, d'un point de vue purement économique, le principe même du maximum légal.

convenable.

S'il se bornait là on ne voit pas où serait l'atteinte au système; mais il y a plus; dans cette recherche du taux maximum le plus convenable, il en vient à s'exprimer de telle sorte qu'il paraît bien approuver implicitement et d'un point de vue purement économique le principe même du maximum légal. En effet, si Adam Smith était partisan de la liberté complète de l'intérêt, il semble qu'après avoir montré que le taux légal doit être un peu au-dessous du taux courant de la place, du taux conventionnel courant, il s'en tiendrait là, et ne songerait pas à ajouter que le maximum ne doit pas être trop au-dessous du taux courant. Ceci implique que l'on a au fond du cœur le sentiment que la liberté pleine de l'intérêt n'est pas souhaitable, et justement, il fait cette observation. "Il est à observer, dit-il, que si le taux légal doit être un peu au-dessous du taux courant de la place, il ne faut pas non plus qu'il soit trop au-dessous de ce taux; et la raison qu'il en donne emportée avec elle cette conséquence que la liberté du taux de l'intérêt ne serait point une bonne chose pour la société, pour le progrès de la richesse générale, car " si le taux légal était trop au-dessous du taux courant, l'argent à prêter irait pour la plus grande partie à des prodiges ou à des faiseurs de projets, la seule classe de gens qui voudrât consentir à prêter l'argent assez cher; les gens sages n'iraient pas risquer de se mettre en concurrence avec ceux-là pour se disputer les capitaux à emprunter, et ainsi une grande partie du capital du pays se trouverait enlevée aux mains les plus propres à en faire un usage profitable et avantageux et jetée dans les mains qui sont les plus disposées à le dissiper et à l'anéantir."

L'explication historique est la seule qu'on puisse donner de cette intervention de l'Etat pour la fixation légale du maximum du taux de

Comment concilier cela avec sa thèse générale doctrinale, en établissant un maximum du taux de l'intérêt conventionnel est-ce que l'Etat ne vise pas à diriger l'épargne des particuliers vers certains emplois plutôt que vers d'autres. C'est justement dans cet esprit qu'Adam Smith traite la question du maximum du taux de l'intérêt; s'il semble bien en accepter le principe, ce n'est pas du tout dans la vue de défendre l'emprunteur contre les usuriers, ce n'est pas non plus



l'intérêt.

dans la vue de défendre les prêteurs contre les dupes alléchantes. Il ne s'agit pas là, pour Smith d'intervenir dans le contrat de prêt pour protéger l'un ou l'autre des parties contre sa faiblesse ou son imprudence; Même la vieille idée de justice commutative n'est pas invoquée par Adam Smith. Il s'agit de l'intérêt de la société, de l'intérêt qu'elle a de voir les capitaux se diriger plutôt vers des emplois productifs que vers des emplois improductifs. En cela, il reste bien d'une certaine manière dans la technique de son libéralisme, à savoir l'accroissement le plus grand possible des capitaux; mais il n'en porte pas moins un coup à son libéralisme.

Il faut reconnaître toutefois que l'atteinte qu'il porte à son système est aussi faible que possible. Smith entend non pas agir sur le taux de l'intérêt pour le faire baisser, il veut simplement décourager les prêts extravagants; il n'a pas eu dans l'esprit de discuter le principe du maximum du taux de l'intérêt. Même si, dans les développements qu'il fournit, il met en jeu l'intérêt de la société plus que celui du prêteur, c'est parce que c'est quelque chose qui lui paraît hors des emprises des économistes. Il ne faut pas oublier, en effet, que depuis plusieurs siècles l'intérêt était prohibé, en principe, et que dans les pays, où il était permis, il y avait toujours un sentiment d'hostilité contre l'intérêt. Même constatation pour Quesnay, qui ne discute pas de la légitimité ou de l'opportunité d'un maximum légal ou de la prohibition de l'intérêt. Il était admis, depuis les scolastiques, que c'était là terrain moral, terrain religieux. On ne peut guère s'expliquer que de cette façon, que Smith n'ait pas songé à dire qu'on serait donné en constatant qu'il paraît admettre le maximum légal du taux de l'intérêt. Cette explication historique est la seule qu'on puisse donner.

Autre cas

d'intervention de la loi.

Smith ad.

met des restric.

An Livre II chap. 9 de la Richesse des nations, Smith pose avec force le principe général de l'intervention de la loi; il écrit: "l'exercice de la liberté naturelle de quelques individus, qui pourraient compromettre la sûreté générale

tions à l'exercice de la liberté naturelle, en vue de régler la circulation du papier monnaie.

de la société et doit être restreinté par la loi dans tout gouvernement possible, dans le plus libre comme dans le plus despotique." On pourrait s'attendre à trouver cette déclaration de principe dans la partie de l'œuvre de Smith, où il énumère les devoirs de l'Etat, à la fin du chap. 9 du livre II, mais c'est tout incidemment qu'il formule cette déclaration de principe dans un chapitre sur "l'argent et les banques."

Il cas à l'occasion duquel Adam Smith tient ce langage est le suivant: il s'agit de l'usage que pourrait faire un pays du papier monnaie, entendant d'ailleurs par là, et le papier monnaie non convertible et le billet de banque. Il estime qu'un danger peut résulter de l'usage trop étendu de cet instrument monétaire, le danger de voir tout ou une très forte partie de la monnaie métallique du pays disparaître de la circulation par l'effet de cette circulation de papier monnaie; d'où en cas de guerre malheureuse ou d'invasion du pays le risque de très grands embarras pour le prince, surtout si l'ennemi vient à s'emparer, de la capitale et à mettre ainsi la main sur le trésor métallique, qu'on avait coutume de réunir et d'accumuler. Dans ce cas là le prince n'aura plus rien sous la main, la monnaie papier ayant fait partir toute la monnaie métallique; le législateur fera donc bien de s'opposer à une trop grande multiplication de cette monnaie de papier; par exemple, en ne permettant aux banques de n'émettre des billets que de sommes assez fortes pour restreindre, en fait, la circulation de ce papier presque exclusivement aux relations de commerce à commercant, là où il y a de gros paiements à faire; ou même en empêchant les simples particuliers de recevoir les billets de banque en paiement.

Mais cette intervention de la loi peut être rattachée au second de voir assigné à l'Etat par Smith le devoir de défense.

Adam Smith voit bien que cette intervention de la loi est une restriction à la liberté qu'on lui objectera que c'est une atteinte manifeste à cette liberté naturelle que la loi a pour objet principal de protéger et non pas d'enfreindre; mais il se garde bien d'en disconvenir et c'est là qu'intervient la déclaration de principes précitée: l'exercice de la liberté naturelle de quelques individus qui pourraient

« compromettre la sûreté générale de la société est  
et doit être restreint par la loi. » En somme, et si ne  
l'on considère l'idée ainsi posée que dans son appli-  
cation au cas précis qui la motive, on est sur  
le terrain du second devoir assigné à l'Etat par  
Adam Smith, le devoir de défendre le pays contre  
l'ennemi, de veiller à sa sûreté extérieure.

Seulement, et c'est là ce qu'il faut relever  
on voit jusqu'où, jusqu'à quelle application, peut aller  
la pensée de Smith, conduire la considération de  
la sûreté extérieure. Bien des lois interventionnis-  
tes, auxquelles Smith ne songeait pas de son temps,  
peuvent passer avec plus ou moins de fondement  
par cette ouverture, dont le principe est d'ailleurs  
discutable en tant que principe. On sait que les  
partisans de la législation ouvrière contemporaine  
ne sont invoqués, eux aussi, la considération de la  
défense du pays, en faveur de cette législation ou-  
vrière. Ils invoquaient la nécessité d'avoir des  
soldats vigoureux pour justifier une telle in-  
tervention de la loi en vue de régler le travail  
et ses conditions. Certains protectionnistes ne  
manquent pas non plus de jouer de cette corde  
très sensible, qu'est l'intérêt de la défense natio-  
nale, pour demander, soit au profit d'industries,  
qui n'ont parfois qu'un rapport impercepti-  
ble avec la défense nationale, soit même un pro-  
tectionnisme intégral, en faisant valoir que la  
sûreté extérieure de l'Etat, son indépendan-  
ce politique exigeant qu'on appelle son anta-  
gonisme économique.

On voit comment et combien cette fis-  
sure, que Smith pratique dans son système,  
et qu'il ne peut pas ne pas pratiquer, peut être  
largie. Dans ces termes irréprochables où Smith  
l'a posé, le principe de limitation de liberté  
économique dépasse le point de vue de la sû-  
reté extérieure de la société on le voit dans ce  
passage même comparer les restrictions que pour  
des raisons de sûreté extérieure il propose d'ap-  
porter à la liberté, à la restriction consistant  
dans l'obligation imposée de bâtir des murs mi-  
toyens pour empêcher la communication du feu.  
Cette obligation est aussi une violation de la  
liberté naturelle, et à ses yeux, elle s'impose à  
ce point, qu'il la cite, non pour la justifier, mais  
pour justifier par analogie les restrictions qu'il

Seulement  
la considéra-  
tion de la sû-  
reté extérieure  
peut conduire  
à ouvrir de  
larges brèches  
dans le systè-  
me de la liber-  
té naturelle

La fissure  
que Smith pra-  
tique ainsi  
dans son sys-  
tème peut être  
singulièrement  
largie.

propose en matière de banque. Or, pour ce qui est du danger d'incendie; c'est de sûreté intérieure qu'il s'agit; le devoir de l'Etat à ce propos ne relève évidemment, ni du devoir d'organiser une justice, ni du devoir relatif à certains travaux publics, il s'agit de précautions de sécurité que les particuliers pourraient ne pas prendre d'eux-mêmes, parce que pour trop de gens, il n'y a que leur propre sécurité qui les touche et non pas celle des autres.

Cette fonction, ce devoir de l'Etat va de soi comme principe, c'est-à-dire qu'il ne peut pas être contesté, même par les libéraux les plus fermes; sans elle il n'y aurait pas de société possible. Mais, c'est tout un champ peu déterminé ouvert à l'intervention de la loi, sans qu'on puisse en rejeter le principe. Et alors on voit bien avec la solidarité réelle croissante qui caractérise nos sociétés modernes, c'est-à-dire ce contact, est chevêtrément, cette communication de fait entre les individus et les intérêts, notamment à cause de la densité accrue de la population, qui fait que chaëun se touche, à cause aussi à cause de l'intensité de la circulation, qu'il faut s'attendre à des applications de plus en plus nombreuses de ce principe de restriction à la liberté qui se ramène à dire la sûreté générale de la société.

Le danger de tout ceci n'est pas dans le principe posé, il est dans l'exploitation du principe par des intérêts particuliers ou dans l'abus par excès de zèle chez le législateur, parfois poussé par des intérêts ou encore par des zèles désintéressés, mais trop excessifs. Il y a eu une époque, où l'on vit une campagne menée dans la presse pour qu'on fit une loi qui prohibât l'usage occidental du bousier, propagateur sournois de toutes sortes de microbes pathogènes. Tout comme l'ignorance la science peut faire commettre des bêtises.

De tous les tempéraments au système de la liberté naturelle admis par Adam Smith, un seul constitue

Si l'on réfléchit sur l'ensemble des tempéraments que Smith admet au système de la liberté naturelle, on constate d'abord, qu'il n'y a qu'un seul cas, où Smith propose une restriction au système, qui constitue vraiment une entorse à son système, c'est lorsqu'il admet, pour raison purement économique l'utilité d'un

vraiment une  
entorse au sys-  
tème. Pas un  
n'est motivé par  
la considération  
de la faiblesse  
et de la pro-  
tection due à  
certains indi-  
vidus.

maximum légal d'un intérêt conventionnel. On constate ensuite que des diverses restrictions ou des divers tempéraments que Smith admet au régime de liberté naturelle, il n'en est pas un qui soit motivé par la considération de la faiblesse et de la protection des individus, considération qui inspire surtout la législation interventionniste contemporaine, dite législation sociale. L'acceptation, et encore chez Smith est-elle toute relative, de la marque de fabrique comme garantie donnée aux acheteurs aux consommateurs contre les fraudes de fabrication et ce conseil d'humanité tendant à éviter aux ouvriers les conséquences peut-être rigoureuses d'un retour à la liberté commerciale, s'il était trop brusque, c'est tout ce qu'on peut relever comme procédant de la considération due à certaines classes ou à certaines catégories d'individus. Évidemment cela n'annonce d'aucune façon l'orientation que prendra de notre temps la législation, dite sociale. En dehors de ces deux points de peu d'importance doctrinale Adam Smith ne fait jamais, pour justifier une restriction ou un tempérament au système de liberté naturelle, intervenir que la condition de l'intérêt de la société tout entière, sécurité extérieure, sécurité intérieure, progrès de la richesse nationale. Et cela est tout particulièrement frappant qu'il se tient à ce point de vue de l'intérêt de la société tout entière, dans la question du maximum légal de l'intérêt, où il ne met en jeu que le point de vue de l'accroissement des capitaux, si utile à l'intérêt de la société, parce que c'est lui qui permettra le développement de la division du travail, dont le rendement est la condition même du développement de la richesse. L'idée traditionnelle de la faiblesse des emprunteurs n'intervient nullement en cela.

Les termes  
dans lesquels  
Adam Smith  
détermine le  
devoir de l'É-  
tat ne per-  
mettent pas  
d'y trouver  
une justification

Il y a bien cette partie de l'énoncé du second devoir de l'État, qui pourrait donner à croire qu'Adam Smith aurait bien songé tout de même à la protection, qui serait due par la loi aux faibles. Le second devoir du souverain, c'est le devoir de protéger autant qu'il est possible chaque membre de la société contre l'injustice ou l'oppression de tout autre membre. On pourrait peut-être dire que cette formule couvre

de la législation  
ouvrière contem-  
poraine.

une bonne partie de la législation ouvrière contem-  
poraine, toute la politique qui veut protéger le tra-  
vail contre ce qu'on appelle l'oppression du capi-  
tal. Pour se rendre compte que ce serait là une  
interprétation très inexacte de la pensée de Smith,  
ou mieux pour se rendre compte qu'en parlant  
ainsi Smith ne pense aucunement à cela, ni à  
rien d'analogue il suffit de se reporter aux pages  
qu'il consacre à développer ce second devoir du  
souverain, qu'il vient de formuler dans des ter-  
mes généraux; on voit qu'il a en vue, non pas la  
protection des salaires contre les capitalistes, mais  
la protection des riches contre les pauvres.

Ce qu'Adam  
Smith a en vue  
quand il deman-  
de la protection  
de l'Etat contre  
l'injustice, c'est  
la protection  
des riches contre  
les pauvres.

"En effet, dit-il, ce que le souverain doit pro-  
"téger essentiellement c'est la propriété contre les pas-  
"sions, qui portent à l'envahir; de ces passions qui  
"portent à envahir la propriété, il en est certes chez  
"l'homme riche, l'avarice, l'ambition, mais la pro-  
"priété a surtout besoin d'être protégée contre la  
"passion des pauvres, principalement là où il y  
"a abondance et grande diversité de fortune.  
"Pour un homme riche, il faut qu'il y ait au  
"moins cinq cents pauvres et l'abondance ou na-  
"tural qu'un suppose l'indigence d'un grand  
"nombre. L'abondance, dont jouissent les riches,  
"provoque l'indignation des pauvres, et ceux-ci,  
"entraînés par le besoin et excités par l'envie, cé-  
"dent souvent au désir de s'emparer des biens  
"des autres. Ce n'est que sous l'égide du magistrat  
"civil que le possesseur d'une propriété acquise  
"par le travail de beaucoup d'années et peut-être  
"de plusieurs générations successives, peut dor-  
"mir une seule nuit avec tranquillité. A tout  
"moment, il est environné d'une foule d'ennemis  
"inconnus, qu'il ne lui est pas possible d'apaiser,  
"quoiqu'il ne les ait jamais provoqués et contre  
"l'injustice desquels il ne saurait être protégé que  
"par le bras de l'autorité civile, sans cesse levé pour  
"les punir. Ainsi l'acquisition d'une propriété d'  
"un certain prix et d'une certaine étendue exige  
"nécessairement l'établissement d'un gouver-  
"nement civil. Là où il n'y a pas de propriété, ou  
"du moins de propriété qui excède la valeur de  
"dix ou trois journées de travail un gouvernement  
"civil n'est pas aussi nécessaire." (Richesse des  
"nations, livre I chap. 1 section 2).

Etablir une administration de la justice

cela veut dire pour Smith protéger la propriété, parce que sans cela rien ne reste du système de la liberté naturelle; mais cela n'a aucun rapport avec la législation sociale.

Smith n'a pas envisagé la question de l'opportunité de l'établissement d'une législation protectrice des travailleurs.

Par cette observation on ne veut pas donner à penser qu'Adam Smith repousse ce qu'on entend aujourd'hui par la législation sociale, législation protectrice des travailleurs; en réalité Smith ne la repousse, ni ne l'approuve, il ne l'envisage pas, cela n'est pas dans le cercle de ses pensées et à vrai dire, personne n'y songe à l'époque. On dit parfois que cela s'explique par le fait que dans ce temps le salariat n'était pas aussi répandu que de nos jours, que le cas ordinaire, à cette époque, était celui de l'artisan autonome, du petit artisan. Smith lui-même nous dit (livre I<sup>er</sup> chap. 8) que ce cas du petit artisan autonome n'est pas commun et que, dans tous les pays de l'Europe, pour un ouvrier indépendant, c'est-à-dire pour un petit artisan autonome, il y en a vingt, qui servent sous un maître.

Il n'est pas exact que l'économie politique anglaise se désintéresse du sort de l'ouvrier.

Il ne faudrait pas déduire de là que Smith se désintéresse du sort de l'ouvrier; ce serait le méconnaître tout à fait. Et comme cette réflexion est courante à l'égard de Smith et ses successeurs, à l'égard de ce qu'on appelle l'économie politique anglaise, il convient de voir s'il est vrai que l'économie politique anglaise se désintéresse du sort de l'ouvrier. Adam Smith est le fondateur de ce qu'on appellera l'économie politique anglaise et un peu plus tard l'école classique, surtout après que John Stuart Mill aura donné à l'ensemble des idées de Smith et de ses continuateurs Malthus et Ricardo, d'ailleurs, nullement asservis, leur forme la plus achevée, la forme qui deviendra classique. Cette accusation, que les économistes, qui se qualifient d'économistes sociaux Vismondini et le Vicomte de Villeneuve Bargemont, ont propagée avec un succès étonnant, à ce point qu'elle est devenue comme de style, quand on parle de l'école classique, c'est de n'avoir eu en vue que le développement de la richesse, de n'avoir en quelque sorte point vu l'homme, si ce n'est comme agent et comme instrument de la production, d'avoir en conséquence par une singulière et scandaleuse sécheresse de cœur sacrifié

l'homme à la richesse; pourvu que la richesse s'accroisse dans le monde peu importerait à cette école la distribution de cette richesse. Dans une forme plus concrète et plus passionnante, on formule cette accusation, en disant que l'école anglaise sacrifie l'ouvrier à la production, qu'elle va sans vergogne jusqu'à pousser jusqu'à l'avilissement des salaires pour réduire le coût de production et par là élargir les débouchés de sa marchandise. S'il y a un scandale en tout ceci, il est d'attribuer une pareille attitude, un aussi inhumain conseil à Adam Smith et à ses successeurs.

C'est le mercantilisme qui a suggéré une politique de bas salaires contre laquelle au contraire Adam Smith et l'école se sont élevés

Sans doute, il y eut et pendant longtemps une politique de bas salaires, mais cette politique fut le fait d'une école, qu'on nommait bien l'école mercantile, contre laquelle précisément Adam Smith et ses successeurs se dressaient. Imputer à l'économie politique anglaise, c'est-à-dire à l'école de Smith, la suggestion d'une politique de bas salaires, c'est lui imputer l'une des idées de l'école qu'elle voulut à tout prix faire tomber. L'école de Smith ne peut pas conserver ses idées, c'est même l'une de celles contre lesquelles elle s'éleva le plus passionnément. Il n'y a pas d'école que tourmenté autant la crainte qu'en dépit de la richesse de la nation, le salaire ne parvienne pas à s'élever de manière sérieuse et durable. C'est de la crainte d'une quasi impossibilité d'amélioration du sort des ouvriers que vient à l'un des successeurs de Smith l'attitude qu'on lui a tant reprochée dans la question de la population.

Tout d'abord Smith n'est pas un partisan de la politique des bas salaires.

Parmi les pages de la "Richesse des nations," qui sont les plus frappantes, on peut citer celles où l'auteur s'élève contre les bas salaires que réclamaient les manufacturiers mercantilistes de son temps, habiles à donner à leur intérêt la couleur de l'intérêt général. Dans ce passage d'une indignation contenue, d'autant plus frappante que l'auteur est un esprit plus tempéré, Smith déclare d'abord ne point concevoir comment la société pourrait se mal trouver de ce que ceux de ses membres, qui en composent la plus grande partie, verraient leur sort amélioré (Richesse des nations, Livre I, chap. 8; salaire du travail). Mais il y a plus, l'équité seule n'exige-t-elle pas que ceux qui nourrissent, habillent et logent tout le corps de la nation, aient dans le produit de leur travail une part suffisante pour être



eux-mêmes passablement nourris, vêtus et logés. Les mercantilistes, il est vrai, ont le cœur d'alléguer qu'une subsistance abondante énerve l'activité des ouvriers, tandis qu'une subsistance chétive les anime au travail, que l'ouvrier est plus paresseux en proportion de ce qu'il vit plus facilement. Smith répond qu'un peu plus d'aisance que d'ordinaire puisse rendre les ouvriers paresseux, c'est ce qu'on ne saurait nier, mais que cette aisance produise le même effet sur la plupart d'entre eux, ou bien que les hommes, en général, soient mieux disposés à travailler quand ils sont mal nourris que quand ils sont bien nourris; quand ils ont un cœur abattu que quand ils sont contents et animés; ce n'est ce qui ne paraît pas fort probable. Mais c'est surtout ceci qu'il faut entendre. "Pour qu'ils puissent économiser un peu et assurer la douce espérance d'améliorer sa condition et finir peut-être ses jours dans le repos et dans l'aisance, il faut que l'ouvrier tire de ses forces tout le parti possible. Aussi verrons-nous toujours les ouvriers plus actifs, plus diligents, plus expéditifs, là où les salaires sont élevés que là où ils sont bas. Sans doute, il y a bien quelques ouvriers qui, lorsqu'ils peuvent gagner en quatre jours de quoi subsister toute la semaine pas-seront tous les autres jours dans la laideur, mais à coup sûr ce n'est pas le fait du plus grand nombre. Au contraire, on voit souvent des ouvriers, qui sont largement payés à la pièce s'écraser de travail et ruiner leur santé et leur tempérament en peu d'années. Quant à cette foinéantise de trois jours de la semaine, dont on se plaint tant et si haut, elle n'a souvent de véritable cause que une application forcée pendant les quatre autres jours. Un grand travail de corps ou d'esprit, continué pendant plusieurs jours de suite, est naturellement suivi, dans la plupart des cas, d'un extrême besoin de relâche, qui est presque irrésistible; c'est un cri de la nature qui veut impérieusement être soulagée. Si les maîtres écoutaient tous les jours ce que leur dit à la fois la raison et l'humanité, il y aurait lieu bien souvent de modérer plutôt que d'exciter l'application au travail d'une grande partie de leurs ouvriers."

Est-ce que l'élevation du salaire, qu'il

souhaité, n'entraîne pas la hausse des prix et par là est-ce que cette hausse ne rend pas pour tous la consommation plus difficile. C'est là la ligne de retraite, la dernière défense de soutien de la politique mercantile, au temps de Smith. Il les y pourvint sans merci, et après leur avoir démontré que lorsque la hausse des salaires se produit naturellement, il n'est pas certain qu'une hausse des prix doive s'en suivre dans tous les cas, il leur dit que de toute façon ce qui tend à faire monter les prix, c'est bien plus le taux élevé des profits que le taux élevé des salaires; car la hausse du salaire opère sur le prix des marchandises comme l'intérêt simple, tandis que la hausse des profits opère comme l'intérêt composé; ou bien encore la hausse des marchandises ne se produit que par l'effet de la hausse du salaire, lorsque la hausse du salaire entraîne la hausse du prix du marché, elle ne se produit que dans la proportion arithmétique de la hausse du salaire, tandis que la hausse du profit se produit en proportion géométrique.

Après avoir insisté sur cette démonstration concrète Smith conclut avec une certaine amertume: il n'empêche que nos maîtres manufacturiers, s'ils se plaignent beaucoup des mauvais effets des hauts salaires sur les prix ne parlent pas des méfaits des hauts prix; ils gardent le silence sur les conséquences fâcheuses des leurs propres, ils ne se plaignent que de celles des gains des autres.

D'entre les économistes de l'école classique, ceux que les économistes sociaux ont le plus maudis sont Malthus et Ricardo. En ce qui concerne Ricardo, on pourrait bien ne rien répondre, non pas qu'il ait mérité le reproche d'inhumanité; en réalité, il n'est, ni humain, ni inhumain, il est géomètre, et il veut faire de la géométrie économique. Encore arrive-t-il une fois à Ricardo de ne pouvoir pas rester le pur géomètre qu'il veut être. Au chapitre I de son grand ouvrage, Principes d'économie politique, il écrit: "Tous les amis de l'humanité doivent souhaiter que les classes laborieuses cherchent partout le bien-être, les jouissances légitimes, et soient poussés par tous les moyens légaux à les acquiescer, parce que le désir de l'aisance, en faisant naître une population exubérante, permettrait seule aux salaires de remonter et de se maintenir à un niveau convenable."

Le même reproche d'inhumanité adressé à Ricardo et à Malthus n'est pas plus fondé.

On l'imputation dirigée contre l'économie politique anglaise offre le caractère de la plus formidable contre vérité, c'est quand il s'agit de Malthus à la sollicitude d'Adam Smith et l'inquiétude de Ricardo touchant la condition des ouvriers, et ses sentiments prennent tous les caractères de l'obsession, du cauchemar; si bien qu'avec une sincérité d'ailleurs inégale, on l'accuse de devenir immoral dans les remèdes qu'il propose. On a dit de cet homme qu'il était pour les bas salaires. Tout son livre du principe de population ne contient à peu près qu'un thème, à savoir comment faire s'élever la rémunération du travail, comment améliorer de façon sérieuse la situation des ouvriers. A la page 534 de son "Essai sur le principe de population", Malthus écrit: "Si la pauvreté pouvait être bannie, même au prix du sacrifice des trois quarts de la fortune des riches, je serais le dernier à dire un seul mot pour m'opposer à ce projet." Au risque de s'entendre taxer d'illogisme, il redoute l'assistance "L'assistance trop large, en dispensant les maîtres de payer un salaire suffisant à ceux qu'ils emploient, risque de le maintenir à un taux inhumain." Il suggère qu'on pourrait fournir une allocation provenant des fonds publics aux parents, dont la progéniture s'est multipliée non à titre de récompense, mais pour les soulager d'une charge, qu'il n'est pas juste d'exiger qu'ils puissent en se mariant. Le péché de Malthus n'est pas d'avoir souhaité des bas salaires, il lui est venu au contraire de son désir de voir les salaires s'élever, se maintenir au taux, qui permettrait à l'ouvrier de vivre dans des conditions, où l'être humain ne risquerait pas de se dégrader.

John Stuart Mill rêve d'un état stationnaire et ne dissimule pas sa sympathie pour le socialisme sentimental de son temps.

Les principes d'économie politique de John Stuart Mill est le livre classique par excellence de l'économie politique anglaise, celui où se sont clarifiées les idées de Smith, de Malthus et de Ricardo. Si l'état d'esprit de ces hommes se trouve modifié chez Stuart Mill, c'est en ce qu'il se montre s'il est possible plus inquiet encore que ses devanciers sur l'avenir des ouvriers, dans une société que l'industrialisme a de plus en plus marquée. Chez lui, c'est au point que, non seulement il rêve d'un état stationnaire, d'où aurait disparu la vie fiévreuse des affaires, mais il ne peut pas se défendre d'une sympathie qu'on sent

profonde pour le socialisme sentimental de son temps.

On voit ce qu'il faut penser de la légende, qui représente les économistes de l'école anglaise comme des êtres sans entrailles, comme sacrifiant légèrement l'ouvrier à la production, le travail au capital, l'homme à la richesse. L'injustice ne s'explique par l'ignorance que quand l'ignorance est invincible.

### Troisième Partie.

## Le système national d'Economie politique.

La Révolution a instauré très largement en France un régime de libéralisme économique.

À la conception de la richesse nationale, comme sous le nom de mercantilisme, puis à la politique d'antagonismes nationaux, qui en résultait, les Physiocrates en France, et Adam Smith en Angleterre, s'étaient efforcés, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, de substituer une autre conception, et comme conséquence pratique une autre politique économique; les uns et les autres, quoique par des voies en partie différentes avaient conclu néanmoins dans l'ensemble à l'excellence d'un régime de liberté, dans l'emploi du travail, dans l'emploi des capitaux, dans l'échange intérieur et extérieur. La Révolution française par toute une série de lois avait instauré très largement, en France, ce régime de libéralisme économique. Toutefois elle n'était pas allée jusqu'au bout, en ce sens qu'elle ne l'appliqua pas au commerce extérieur, encore que même sur ce terrain les tendances de la Révolution fussent plutôt libérales, comme en témoigne le tarif douanier vraiment modéré de 1791. Seulement les guerres que la Révolution eut bientôt à soutenir contre une partie de l'Europe, l'amènèrent à pratiquer une politique commerciale plus restrictive que celle qu'elle eût souhaitée, une politique commerciale naturellement conçue comme moyen de pression sur l'ennemi.

Après 1815, si les gouvernements et les Parlements restèrent attachés à une

et, après le Premier Empire, quand la paix fut rétablie, cette partie importante de la thèse libérale le libre échange international n'eut pendant longtemps presque aucun succès près des gouvernements

politique commerciale restrictive, la doctrine presque unanimement se rallie à la liberté des échanges.

et des Parlements. On ne voit guère comme ayant obéi à cette influence générale, sur le terrain du commerce extérieur que le tarif prussien de 1818 et la réforme partielle en Angleterre du ministre Huskisson de 1824 à 1827. Les gouvernements et les Parlements, en général, ne prêtaient pas du tout l'oreille à aucune suggestion du libéralisme économique, tant qu'il s'agissait de l'appliquer au commerce extérieur. En revanche, dans la doctrine, le libre échange triomphe à peu près partout en Europe; les économistes anglais, français, russes et allemands les plus autorisés, les plus accrédités s'étaient tous ralliés à la liberté des échanges internationaux sur la base technique qu'avait donnée à cette thèse Adam Smith. Partout, en Europe, s'enseignait la liberté du commerce et même les socialistes, quand ils abordaient le sujet du commerce extérieur, étaient, sur ce point, du moins, en accord avec les économistes. Il y avait bien sans doute quelques dissidences, mais elles se trouvaient comme noyées dans cette quasi unanimité doctrinale.

L'ouvrage de Frédéric List intitulé: "Système national d'économie politique".

Il en était ainsi quand en 1841, parut en Allemagne un livre intitulé: "Système national d'économie politique", livre dont l'auteur était un ex-professeur à l'Université de Tubingen Frédéric List. L'ouvrage est en partie formé d'une série d'articles, qui dataient de 1827, qui avaient été publiés à cette date à Philadelphie, où l'auteur avait fait un assez long séjour. L'ouvrage eut un grand retentissement en Allemagne, et il fut, en 1851, traduit en français par M. Henri Richelob. C'était un plaidoyer habile, passionné, parfois éloquent, non contre le libéralisme économique, pris dans son ensemble, mais contre le libéralisme dans son application au commerce extérieur.

Les points de dissidence entre List et Adam Smith.

List ne repousse pas d'une façon absolue, sans user de distinction, la liberté de l'échange international, il repousse le libre échange en tant que règle indistinctement appropriée; en d'autres termes, il estime qu'il y a des nations pour lesquelles le libre échange est, en effet, le régime le plus favorable au développement de leur richesse et de leur puissance; mais aussi et en revanche, il est d'autres nations, qui méconnaîtraient leur intérêt fondamental, en ne recourant point, du moins temporairement, à une politique de protection pour leurs manufactures. Tout dépend,

suivant List, de la phase économique et sociale où en est la nation considérée. La politique commerciale ne saurait être la même pour toutes les nations dans un même temps, parce que toutes les nations ne sont point au même stade de leur développement économique et social, parce qu'aussi chacune d'elles doit tendre, autant que faire ce peut, à son complet développement, et que pour cela, la protection manufacturière leur est souvent indispensable. Ainsi List estime qu'à l'époque où il écrivait, l'Angleterre, qui tient la tête des puissances manufacturières aurait en conséquence tout avantage à adopter le régime commercial le plus libéral et à laisser entrer chez elle en franchise les matières agricoles et les matières premières. De fait, l'Angleterre n'a pas tardé à réaliser cet idéal tandis que l'Allemagne, dit List, et c'était le moment où se discutait le renouvellement de l'union douanière, appelée le Zollverein, ne doit pas hésiter à hausser ses tarifs au regard de l'étranger. Elle doit le faire, si elle veut comme elle le doit, devenir le plus rapidement possible la nation riche et puissante que ses ressources naturelles et les qualités morales de ses habitants lui permettent d'être. Nul doute, du reste, il le reconnaît lui-même dans sa préface, que List ait eu surtout en vue les intérêts de sa patrie allemande, la constitution d'un système national allemand. Seulement, il entend que son œuvre soit néanmoins considérée comme une œuvre scientifique, comme une théorie générale du commerce international et de la politique commerciale, et il prétend que c'est par application de cette théorie objective, scientifique qu'il veut voir son pays adopter le protectionnisme manufacturier.

L'influence de List sur la politique de l'Allemagne notamment sur celle de M. de Bismarck.

Le livre de List eut, sinon tout de suite, au moins au bout de quelque temps un très grand retentissement. Jusque vers 1880, en dépit de la traduction française de Henri Richelot on ne le connaissait pas beaucoup en France. Cependant List avait commencé par donner, ce qui devint son livre, comme Mémoire dans un concours de l'Académie des Sciences morales et politiques, qui avait mis au concours le sujet suivant "conditions générales de l'économie des nations". List avait été un des 37 concurrents, qui avaient déposé un mémoire, et il avait été classé au troisième

rang.

On ne le connaissait pas autrement, quand il arriva ceci de très curieux rapporté par M. Jacques Flach, qui connaissait particulièrement M. Domergue de la Réforme économique. M. Domergue avait publié en 1884 une petite brochure, intitulée "la Crise économique et l'évangile de M. de Bismark". Ce qui avait donné à M. Jules Domergue l'idée de ce titre c'était en même temps que le désir d'exposer au public français les idées de List, ce fait que Lomax Querlier revenant de Berlin lui avait demandé : connaissez-vous un livre allemand, intitulé "le système national d'économie politique" ? On m'a raconté à notre ambassade de Berlin que ce livre était depuis de longues années le livre de chevet de M. de Bismark. Peu de temps après que la brochure de M. Domergue avait paru, l'auteur alla chercher quelques exemplaires de la brochure pour les offrir à des amis. On lui répondit qu'il n'y en avait plus de disponible. La chose lui ayant paru singulière, il posa à l'éditeur quelques questions, et il apprit qu'un seul personnage avait acheté en bloc tous les exemplaires et que, depuis lors, la brochure était introuvable. Sans doute, le prince de Bismark ne tenait pas à ce qu'on sût à l'étranger quels plans de conquête économique et politique s'élaboraient dans son cerveau. L'évangile de M. de Bismark était un titre, qui risquait de beaucoup trop attirer l'attention. L'auteur écrivait en effet, "il existe un livre où se trouve exposé tout au long le système politique commercial et colonial du chancelier ; en le parcourant, l'esprit étonné voit surgir l'aurore déjà accomplie par l'Allemagne, sous la direction du chancelier, et peut deviner l'aurore future ; il a suivi pas à pas son guide. Le livre de List explique le passé et dévoile l'avenir." Ceci montre quelle importance a pu avoir dans la politique de l'Allemagne, la conception de List.

Ce qui caractérise le protectionnisme de List, c'est son fondement, d'une part, l'idée de nation complète, d'autre part,

et première vue, la théorie de List ne se présente pas comme bien méchante. Le protectionnisme que List veut fonder, rationnellement, en lui-même, ne saurait valoir à List l'honneur d'être regardé comme le promoteur d'une conception nouvelle. Le protectionnisme est une vieille chose ; les tarifs douaniers protecteurs, voire même prohibitifs, n'étaient pas de son temps une

l'idée du développement des forces productives de la nation.

non contée, ni doctrinale, ni pratique. Dans le même temps où il écrivait le protectionnisme était la règle de presque tous les pays d'Europe, soit que cette politique continuât de s'inspirer de la vieille idée métalliste, de la balance du commerce, soit qu'elle se réclamât plutôt ou concurremment de l'idée de défense du travail national, qui est l'idée, dont le protectionnisme s'est toujours plus particulièrement inspiré, en France depuis la Restauration. Il faut donc que le protectionnisme de List ait un fondement autre que le fondement traditionnel, un fondement propre à List, pour mériter d'être considéré à part. C'est justement ce fondement du protectionnisme chez List bien plutôt que son protectionnisme lui-même qu'il s'agit de mettre en relief. Pour comprendre l'idée propre à List, on doit, et il nous y invite lui-même, dans sa préface, ramener sa conception à deux idées fondamentales d'abord, l'idée de la nation complète, de la nation normale ouivant sa propre expression, ensuite l'idée de force productive et de développement d'ensemble des forces productives de la nation, en y joignant une vue historique sur le développement de la constitution économique des peuples. Alors on aura les deux idées fondamentales réunies et cette vue historique ajoutée, ce qu'on peut appeler le maître pilier de la théorie de List, le dernier toutefois ayant même aux yeux de List moins d'importance que les deux autres.

Toute nation tend naturellement, et d'ailleurs si elle veut vivre et durer doit tendre de toutes ses forces à devenir une nation complète, une nation se rapprochant le plus possible du type idéal de la nation. Elle doit avoir toujours présent à l'esprit ce type à réaliser, que List appelle la nation normale.

Comment List définit la nation normale, la nation complète.

Voici comment List, au livre II, chap. 5, du Système national d'économie politique, définit la nation normale. "Une nation normale possède une langue et une littérature, un territoire pour elle, un de nombreuses ressources, étendu bien arrosé, une population considérable. L'agriculture, l'industrie manufacturière, le commerce, la navigation y sont harmonieusement développés. Les arts et les sciences, les moyens d'instruction et la culture générale y sont à la hauteur de la production matérielle. La constitution politique,



« les lois et les institutions y garantissent aux citoyens un haut degré de sûreté et de liberté, y entretiennent le sentiment religieux, la moralité et l'aisance, ont pour but, en un mot, le bien de tous. Elle possède des forces de terre et de mer suffisantes pour défendre son indépendance et pour protéger son commerce extérieur. Elle exerce de l'influence sur le développement des nations moins avancées qu'elle, et, avec le trop plein de sa population et de ses capitaux intellectuels et matériels, elle fonde des colonies et enfante des nations nouvelles. Voilà le type de la nation idéale vers lequel doit tendre toute nation. »

Les éléments constitutifs de la nation normale sont, les uns, d'ordre économique, les autres, d'ordre non économique.

Mais l'élément économique le plus important est l'existence d'une industrie manufacturière.

On voit, et cela se conçoit, que les éléments constitutifs de la nation normale sont d'ordres divers et à l'émulation qu'en donne List, on ne croirait d'ailleurs pas que les éléments d'ordre économique y tiennent une place prépondérante. Cependant, dans la pensée de List telle qu'il la développe abondamment dans tout son livre, parmi les éléments d'ordre économique, il en est un dont l'importance, à ses yeux, est suprême, parce qu'il commande tous les autres, y compris les éléments d'ordre non économique, tels la constitution politique, les institutions libérales, les arts et les sciences, la puissance militaire sur terre et sur mer; cet élément économique, c'est l'existence d'une industrie manufacturière active, multiple et florissante. On dira peut-être, que l'on revient au mercantilisme qui, lui aussi, voulait avant tout le développement des manufactures; mais le but n'est plus le même. Chez List, ce n'est plus le but mégaliste; l'industrie manufacturière est de si grande importance, parce que, dit-il, elle permet la mise en œuvre de toutes les forces productives de la nation, l'utilisation de toutes ses ressources naturelles, l'emploi d'une population nombreuse, le progrès des facultés intellectuelles des habitants et par là le progrès des sciences et des arts et, au-delà, celui des institutions politiques. Seule, l'industrie manufacturière largement développée permet à la nation de devenir économiquement et financièrement assez puissante pour entretenir une armée et une flotte nombreuses, pour alimenter un actif commerce d'exportation. Seule,

en même temps, l'industrie manufacturière constituée, pour l'agriculture nationale, le débouché assuré qu'il lui faut, c'est-à-dire un débouché qui ne soit pas, comme le débouché étranger, à la merci des tarifs ou des prohibitions de l'étranger, ni non plus à la merci d'une guerre suspendant les communications commerciales. Enfin, seule l'industrie manufacturière réalise cette division du travail, que l'école d'Adam Smith, dit-il, avec grande raison, mais division du travail, qui n'offre de sécurité que si c'est au sein de la nation qu'elle se réalise, du moins principalement.

Les phases du développement économique des peuples, suivant Siot.

À la vérité la nation ne peut avoir de manufactures par cela seul qu'elle le voudrait elle ne le peut pas à n'importe quel moment. Pas plus que les individus, elles ne sauraient s'y développer d'un coup et à vouloir hâter inconsidérément leurs progrès, on risque, pour la nation comme pour les individus, de les étioiler et de les faire périr. Dans le développement économique des peuples, il y a des phases, et il faut que la nation se trouve à la phase naturelle, qui permet le développement des manufactures pour qu'elle y songe et pour qu'elle doive y songer. Ces phases sont l'état sauvage, l'état pastoral, l'état agricole, l'état agricole et manufacturier, enfin l'état agricole, manufacturier et commercial.

Le développement de l'industrie manufacturière ne doit être poursuivi que quand l'agriculture est à la veille de décliner.

C'est seulement, lorsque dans le pays l'agriculture, par où tout peuple, dès qu'il est sorti de l'état pastoral, en est arrivé à un point de développement tel que si les manufactures ne créent, l'agriculture se infailliblement se rabougrir par l'extrême division des exploitations et des habitants, dont le nombre s'est naturellement accru, c'est à ce moment que cette nation doit vouloir faire naître chez elle une industrie manufacturière. Le vouloir plutôt avant que l'agriculture ne soit arrivée à ce point de développement, au-delà duquel elle ne peut plus que décliner, c'eût été prématuré. Quoiqu'il en soit, la nation avait, au contraire, tout à gagner, économiquement et surtout intellectuellement, à exporter l'excédent de sa production agricole contre l'importation des objets manufacturés de nations plus avancées, qu'il fallait laisser entrer librement sur son territoire. Car, à ces relations commerciales avec des peuples en avance sur elle, la nation gagne notamment de s'instruire, de

se préparer intellectuellement et moralement à la nouvelle forme d'activité, qui bientôt s'imposera à elle-même, si elle entend faire figure parmi les nations civilisées.

Le protectionnisme manufacturier et temporaire s'impose pour mettre les manufactures en situation de se développer.

Quand l'agriculture en est venue à ce point il faut à cette nation ses propres manufactures. Pour les faire naître et surtout se développer, le protectionnisme manufacturier s'impose, non le protectionnisme agricole. En effet, pour l'instant, il n'y a jamais lieu de protéger l'agriculture par des droits de douane. D'abord, dit-il, cela ne pourrait que rendre plus difficile l'établissement de manufactures dans le pays par le renchérissement du coût de la vie, et par là, par le renchérissement des salaires. Et puis, surtout, ajoute-t-il, est-ce que ce n'est pas dans le développement des manufactures, employant de nombreux ouvriers, que l'agriculture trouvera la meilleure et la plus naturelle des protections, à savoir ce débouché élargi et tout proche pour ses denrées et ses matières premières. Mais, dit-il, le protectionnisme manufacturier est indispensable, du moins le plus souvent, à cause de la faiblesse des industries naissantes au regard des nations plus avancées.

Le conflit entre l'école d'Adam Smith et le système national de List.

List reconnaît comme le Smithianisme le prétend, que ce protectionnisme va peut-être retarder les progrès de la richesse dans le pays par le sacrifice que l'élévation des prix des produits manufacturés va imposer aux consommateurs nationaux, mais c'est un sacrifice nécessaire du présent à l'avenir, le sacrifice nécessaire de la considération des valeurs échangeables, point de vue auquel se place Smith, à la considération des forces productives de la nation, qu'il s'agit de faire s'épanouir. D'ailleurs, ajoute-t-il, sacrifice mesuré, limité, le protectionnisme que l'on demande, ce n'est pas le protectionnisme à outrance, la prohibition, ce n'est même pas un protectionnisme intensif, un protectionnisme qui doit toujours avoir en vue et comme but, sans jamais le dépasser l'éducation industrielle de la nation. Etablir par conséquent des droits de douane sur les produits manufacturés de l'étranger au taux qui met suffisamment à l'abri de la concurrence étrangère pour que les capitales industrielles ne soient pas trop inquiètes, et ne pas fixer ce taux si haut que les manufacturiers nationaux

se considèrent comme en toute tranquillité et puis-  
sent s'endormir sur leur gain. Et puis, sacrifice  
temporaire, qui ne peut pas durer pour deux rai-  
sons; tout d'abord, par le développement même  
des manufactures à l'intérieur, même du pays, à  
l'abri de la concurrence étrangère, la concurrence  
intérieure se développera par l'augmentation mêm-  
e des manufactures du pays et elle fera baisser  
les prix. Ensuite, quand le pays sera devenu, au  
point de vue manufacturier, assez fort pour ne  
plus rien redouter de l'étranger, quand il sera  
parvenu au plus haut degré de la richesse et de la  
puissance, il reviendra, dans son propre inté-  
rêt, à la politique de liberté commerciale, au  
libre échange.

La doctrine  
de List et la  
guerre.

Une conception de la richesse nationale,  
telle que celle de List, est bien inquiétante pour la  
paix du monde. Ce n'est d'ailleurs pas par son pro-  
tectionnisme en lui-même qu'elle est particuliè-  
rement inquiétante, car ce protectionnisme n'of-  
fre rien de particulier, quoique certains en pen-  
sent, et le protectionnisme n'est jamais quelque  
chose de bon entre les peuples, il conduit naturel-  
lement aux représailles. Sans compter que le pro-  
tectionnisme de List est théoriquement, du moins,  
moins étendu et moins intense que celui que l'on  
voit pratiqué par la plupart des nations.

Ce qui est  
particulière-  
ment inquiétant  
c'est le fondement,  
le but du protec-  
tionnisme de  
List.

Quand on dit que la conception de la ri-  
chesse nationale chez List est particulièrement in-  
quiétante pour la paix, on pense, non pas à son  
protectionnisme, lui-même, mais à son fondement,  
à son but, à l'idée que List se fait de la constitu-  
tion de la richesse d'une nation, à son idée de la  
nation normale, de la nation complète. List entend  
par nation normale, par nation complète, celle  
qui réunirait l'ensemble plus varié possible de  
forces productives en action se soutenant mutuelle-  
ment les unes les autres pour que cette nation  
forme, autant que faire se peut, une unité non-  
seulement politique, mais aussi économique,  
se suffisant, en principe, à elle-même; c'est ce  
qu'on appelle l'autarchie économique. Sans cela  
elle risque d'être troublée par la guerre, puisque  
son économie est tout intérieure. Si l'on peut  
consentir que c'est là un type de nation fort  
enviable, il paraît évident, d'autre part que cet-  
te conception est bien moins de nature à lier les

nations entre elles, à les rendre solidaires les unes des autres dans leurs intérêts, et par là bien moins de nature à leur faire redouter à toute guerre, que ne l'est le régime de la liberté des échanges préconisé par les Physiocrates et par Adam Smith. Ce dernier régime enchevêtre les intérêts de toutes les nations au point que le dommage de l'une est inévitablement le dommage de l'autre. L'indépendance économique n'est rien moins que préventive des conflits internationaux. Aussi bien entre nations qu'entre individus, que de conflits sont empêchés d'aller jus qu'à l'étabougu, par la considération du mal que l'on se fera à soi-même, en voulant faire du mal à autrui. L'antarchie pose, au contraire, à l'intransigeance, on se laisse plus facilement aller

Liszt est vraiment haï par la perspective de la guerre.

Liszt fait cette remarque, que si Adam Smith parle parfois de la guerre, ce n'est jamais qu'en passant; ce n'est pas son cas, l'idée et le mot de guerre reviennent à tout instant sous sa plume, non pas qu'il rêve à la guerre pour la guerre; il déclare même que c'est en vue d'un lointain avenir de paix universelle qu'il travaille. Mais l'Allemand, il faut bien le reconnaître, semble avoir une manière à lui, plutôt inquiétante, de comprendre la paix universelle, manière qui pourrait s'appeler la paix germanique, comme l'on disait autrefois la paix romaine. Liszt lui-même la comprend en somme ainsi; pour lui, la paix universelle, c'est la paix allemande. En le lisant on a bien l'impression que son système national est sinon une économie de guerre, du moins une économie en prévision de la guerre.

La hantise d'une économie en prévision de la guerre n'a fait que s'accroître en Allemagne depuis Liszt.

Cette économie en prévision de la guerre est une hantise, qui n'a jamais fait que s'accroître en Allemagne depuis Liszt. Les ouvrages qui procèdent de ce point de vue de l'économie de guerre ont abondé, en Allemagne, dans les années proches du grand conflit. Voici quelques titres parmi beaucoup: "l'économie nationale allemande en temps de guerre", de Volker - "l'alimentation de la population de l'Allemagne au point de vue de la préparation économique de la guerre", de Müller - "la préparation financière de la guerre", de Riesser. On chercherait vainement l'équivalent de cette littérature chez nous et chez nos alliés. Liszt en

dépit de ses protestations pacifiques, aurait pu prendre, en somme pour épitaphe de son ouvrage, ces lignes du prince de Bulow dans: "La politique allemande" paru en 1914, que l'on trouve à la page 256: "tout État doit être dirigé dans toutes ses parties comme si demain il devait avoir une guerre à soutenir, et ce principe s'applique à la conduite de la politique économique."

Pour réaliser les conditions de la nation normale, la nation est fatalement conduite à la guerre de conquête et de domination.

Il est vrai que List pourrait soutenir que c'est à la guerre défensive qu'il pense, mais ce n'est pas exact. La nation normale, la nation complète, implique des conditions dont l'absence ou l'insuffisance peut ou même doit pousser la nation, qui veut réaliser cet idéal à entreprendre la guerre. La nation normale implique avant tout des conditions territoriales et géographiques, que List ne manque pas de préciser: un territoire vaste, pourvu de ressources variées, bien arrondi par des mers et par des chaînes de montagnes de manière à avoir des limites naturelles et de défense; un littoral étendu, la maîtrise des embouchures de ses fleuves. Un pays ainsi constitué territorialement et géographiquement se trouverait dans les meilleures conditions du monde. Et List ambitionne ces conditions pour l'Allemagne. Il nous dit en substance que l'Allemagne ne devra se considérer comme parfaite, c'est-à-dire comme achevée que quand elle pourra user de tout le littoral des bouches du Rhin aux frontières de la Hollande, y compris la Hollande, le Danemark (page 288 du Système national d'économie politique). La Belgique aussi ferait bien son affaire (page 288 également), la Suisse (page 532). "On déclare-t-il, si l'Allemagne avec son littoral, tel qu'il est déterminé plus haut avec la Hollande, le Danemark, la Belgique et la Suisse, se constituait une unité commerciale et politique, elle pourrait garantir un longue paix à l'Europe." Il n'y a qu'un malheur, c'est que de viser une pareille paix aboutit à la guerre perpétuelle, car enfin, ce qu'un pays prend à d'autre pour s'arrondir, l'autre cesse de l'avoir et d'être arrondi. L'Allemagne raisonne vraiment comme si c'était à la lune qu'il s'agit de demander les territoires, dont elle a besoin. Si dans le dernier grand conflit elle avait réussi comme elle l'entendait, si elle avait pris les mines de Briey, c'eût été très

bien pour elle, mais la France ne les aurait plus et si elle s'était arrondie, en prenant comme elle se proposait de le faire le nord de la France et la Belgique, elle aurait été plus arrondie, mais la France l'aurait moins et la Belgique n'existerait plus du tout. Tout cela, dit List, pourrait s'opérer pacifiquement, de manière conforme au droit sans moyens de traités librement consentis, traités qui étendraient l'union douanière allemande à tous les petits États. Sans doute, mais tout cela ne donnerait pas l'union politique que List montre comme très supérieure à la simple union commerciale. Et puis, enfin, des traités supposent consentement, et si ces petits États: Belgique Suisse, Hollande et Danemark, ne veulent pas traiter, s'ils ne veulent pas comprendre qu'il est intéressant pour l'Allemagne de corriger ses imperfections territoriales; il n'est pas permis de méconnaître qu'un territoire bien arrondi est un des premiers besoins des nations, que le désir de se satisfaire, que ce besoin peut parfois justifier la guerre (pages 529 et 530). Ceci rappelle un mot cynique du chancelier de Bethmann-Holweg, au début de la guerre: "Nécessité ne connaît pas de loi". Ce mot cynique n'est que l'écho prolongé des paroles, au fond guère moins brutales, de Frédéric List.

List et l'A.

Amérique du Nord.

List lui-même déjà n'avait pas oublié de regarder plus loin que l'Europe, il n'avait pas même oublié les États-Unis d'Amérique, et il avait indiqué à la page 211, la méthode à suivre par une puissance qui aurait conçu le plan d'arrêter le peuple américain dans son essor et songer à imposer à jamais aux États-Unis son goût industriel, commercial, politique. List avait habité longtemps les États-Unis d'Amérique, il avait publié à Philadelphie la plupart des écrits, qui ont finalement composé son livre; mais les Allemands ont cette manière de remercier les nations, qui leur ont donné l'hospitalité. Il signalait donc chemin faisant comme la chose la plus naturelle du monde que cette puissance, qui voudrait dominer les États-Unis pourrait espérer occuper, même de force, les principales points de défense sur la côte de l'Atlantique et les embouchures des fleuves, si elle savait attendre le temps nécessaires pour que les populations

américaines des États de l'Atlantique soient fortement mêlées d'émigrés de la nation ogre. Sans doute, il ne le dit pas expressément, cependant il dit que cette nation n'atteindrait son but qu'en dépeuplant les États de l'Atlantique et en poussant vers l'intérieur leur croît de population et de capital.

Le cynisme de l'Allemagne. L'état d'esprit des militaires, des universitaires et de la social-démocratie dans les années qui ont précédé 1914.

Evidemment les choses n'ont pas suivi en Amérique de tous points la marche que List suggérerait. Les Allemands n'ont pas envahi pacifiquement de façon suffisante les côtes de l'Atlantique pour que le coup de force qu'ils méditaient fût possible; cependant il semble bien que vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ces conditions que List envisageait paraissent par d'autres voies, suffisamment avancées pour que le gouvernement jugeât proche le moment où le coup de force pourrait être tenté. En 1898, le contre-amiral von Goetzen confident de l'empereur Guillaume, tenait publiquement à un amiral américain, l'amiral Dewey, des propos qui furent reproduits, en 1915, par la Revue maritime anglaise, reproduits par la presse française, et jamais démentis: " Dans environ 15 ans, « mon pays commencera sa grande guerre, en deux « mois nous serons à Paris, mais ce ne sera qu'un « premier pas vers notre but réel, le bouleversement « de l'Angleterre. Chaque chose se produira à l'heure « dite, car nous serons prêts et nos ennemis ne le « seront pas. Quelques mois après nous aurons fini « notre tâche en Europe, nous prendrons New York « et probablement Washington, nous les occuperons « un certain temps. Nous n'avons pas l'intention de « vous prendre votre territoire, mais seulement de « mettre votre pays à sa place en ce qui concerne « l'Allemagne. Nous nous chargerons de l'application « de la doctrine de Monroe et aussi des relations « avec l'Amérique du Sud." Sans doute, on pourrait dire qu'il est impossible qu'un haut fonctionnaire de l'Empire soit à ce point imprudent et bavard; que si Guillaume ne l'en a point puni, c'est que ces propos n'étaient dans sa bouche qu'une lourde charge tentonne. Dire que ce n'est pas possible parce que c'est trop cynique, c'est oublier que le cynisme était devenu l'une des pièces de la politique allemande avant la Guerre. A-t-on assez plaisanté, France, en Angleterre et aux États-Unis " sur l'épée aiguisée et la poudre



sèche" de l'Empereur allemand. On disait que l'Allemagne voulait faire peur pour que tous s'inclinent dans les négociants, que jamais elle ne serait si folle que de risquer dans une guerre sa situation magnifique. De fait, elle en tirait profit. Depuis longtemps l'Allemagne ne se gênait plus de publier ses appétits. Un journal étranger, le Journal de Genève, publiait en Novembre 1917, une lettre d'un correspondant ainsi conçue "Un grand économiste allemand vient de mourir, Adolf Wagner fut un des chefs du mouvement chrétien social; il a eu quelque vingt cinq ans; il est assurément l'un des universitaires, qui aura le plus contribué à la formation, disons même à la déformation intellectuelle de l'Allemagne contemporaine. Auditeur de son cours d'économie politique à l'Université de Berlin, nous nous rappelons distinctement l'avoir entendu dire, en Novembre 1899, avec un geste significatif: Messieurs, lorsqu'un peuple puissant et prolifique, comme le peuple allemand, est à l'étroit dans ses frontières, quels droits et quelles lois pourroient l'empêcher de prendre la place de peuples, qui n'ont plus d'enfants. L'allusion et le geste désignaient clairement un voisin de l'Ouest. Dix cents jeunes gens, qui l'écoutaient, l'applaudissent en trépignant. De ce jour, a daté pour nous la conviction que l'effroyable agression à laquelle nous assistons aujourd'hui était chose décidée dans les cercles influents de l'Empire germanique."

C'est l'intensité, l'oubli de ce cynisme, qui faisaient qu'on n'y prenait pas garde; la franchise fut son arme la plus tranchante. Le Président Wilson s'en aperçut un jour, mais un peu tard. Dans l'un de ses discours de la Journée des Drapeaux, pendant la Guerre, au mois de Juin 1917, il confessait, en somme ce qu'on vient de dire. "Ils ont, disait-il, avoué de longue date leurs intentions, les hommes d'Etat des autres pays, auxquels ces actes semblaient incroyables, ont accordé peu d'attention à ce que les professeurs allemands enseignaient dans leurs chaires et à ce que les écrivains allemands annonçaient au monde

«comme étant les buts de l'Allemagne.» Ses hommes d'États des autres Puissances préféraient traiter ces divagations comme des rêves d'esprits détachés des choses positives et comme des conceptions personnelles sur les destinées de l'Allemagne. Mais les dirigeants de l'Allemagne travaillaient sans relâche à ourdir leurs intrigues pour la réalisation des plans les plus concrets.

Le socialisme de la Socialdémocratie est un socialisme purement économiciste.

Quelque chose contribuait alors, à l'époque et à la veille de la Guerre à faire illusion et à donner à croire qu'il y avait là de la part des universitaires et des publicistes allemands que des rêves sentimentaux. On disait qu'elle avait son parti socialiste, sa socialdémocratie, qui ne permettrait jamais ces plans de conquête et d'agression. Ce ceux qui s'étonneraient d'avoir vu les socialistes allemands appuyer de toutes leurs forces la cynique entreprise de conquête et de domination, dans laquelle l'Empire se croyant sûr de son coup, s'engagea, il faut rappeler qu'en Allemagne, tous y compris les social-démocrates avaient été éduqués en vue des fins du prangermanisme. Le socialisme de la socialdémocratie allemande n'a rien de commun avec le socialisme, toujours idéologique français; c'est un socialisme purement économiciste, c'est-à-dire un socialisme qui entend tirer parti de toutes les données économiques scientifiques. Les théories marxistes de la lutte de classes et de la plus-value furent pour les socialistes allemands, presque uniquement articles d'exportation. C'était là comme des gaz asphyxiants, employés à affaiblir la vitalité économique des pays concurrents, pendant la guerre et en cas de guerre, à paralyser l'adversaire en s'opposant à l'union intérieure, par l'idée de lutte de classes fortement enracinée dans leur esprit. Jamais pratiquement les socialistes allemands n'ont fait sérieusement usage pour leur propre compte de cette théorie de la lutte de classes et tandis qu'ils réussissaient à créer notamment dans notre classe ouvrière avancée, cet état d'esprit ils se sont toujours comportés comme des gens parfaitement convaincus que le sort des salariés dépend du sort de la grande industrie et que le sort de la grande industrie est déterminé par la force par

avec laquelle l'Empire allemand se développe au dehors, de telle sorte que la plus grande mesure possible du socialisme allemand serait obtenue par un Empire allemand parvenu à la domination de l'univers. Voilà comment la social-démocratie a prêté très consciemment et par l'utilisation même de sa doctrine, la main à la Guerre de 1914. D'ailleurs il n'est pas sûr qu'en agissant ainsi la social-démocratie ait dénaturé la pensée intime de Marx, lui-même. Il conçoit le socialisme dans le monde entier par l'Allemagne et pour elle.

## Les doctrines socialistes.

Le socialisme considéré dans ses représentants les plus typiques.

Le socialisme à la différence des doctrines étudiées jus- qu'ici met en jeu, discute, l'ordre économique et social existant.

On a pu remarquer, en étudiant les différentes conceptions de la richesse nationale, que furent le Mercantilisme, la Physiocratie et le Smithianisme, les deux sources du libéralisme économique, et aussi le Système national d'économie politique, que le fondement même de l'ordre économique et social existant alors, n'était pas mis en jeu; il s'agissait toujours de politique économique de politique sur les bases fondamentales de l'ordre économique. Maintenant, on aborde un autre terrain celui des doctrines socialistes; dans lesquelles le fondement même de l'ordre économique et social existant est mis en jeu, discuté et que l'on veut renverser.

Le socialisme est à travers les siècles la protestation au fond toujours la même, contre un état économique, au fond toujours le même.

Le socialisme à quelque époque que l'on l'envisage, se présente toujours comme une protestation contre l'ordre économique et social existant. Est-ce à dire qu'il n'y ait là rien d'autre que l'expression du mécontentement, que ne peut pas manquer de soulever chez un certain nombre, tout régime quelqu'il soit, par cela seul qu'il fonctionne; est-ce à dire que le socialisme, dans sa longue histoire, doive être expliqué simplement par ce fait, de caractère en somme psychologique qu'il se trouvera toujours des gens pour n'être pas contents, pour ne juger acceptable

aucune des organisations économiques, qui ont pu ou qui ont succédé au cours des temps. Ou bien ne serait-ce pas plutôt que jusqu'ici l'histoire n'a pas connu, si ce n'est assez récemment, chez les bolchevistes russes, de régimes économiques qui soient fondamentalement différents les uns des autres, malgré des différences parfois très grandes, de telle sorte que le socialisme aurait toujours eu une même attitude de mécontentement, simplement parce que ce qui a causé et cause encore ce mécontentement était au fond toujours et encore aujourd'hui la même chose. Si paradoxal que cela puisse paraître c'est cette dernière hypothèse qui est exacte; le socialisme est à travers les siècles la protestation, au fond toujours la même, contre un état économique au fond toujours le même. Non pas bien entendu que l'organisation économique des sociétés n'ait point changé qu'elle ne se soit pas modifiée au cours des temps, mais l'organisation s'est modifiée sur une base qui est restée à peu près immuable, pour peu qu'on considère les choses d'un peu haut. En effet, les critiques du socialisme de tous les temps s'adressent essentiellement, font remonter tous les maux à la propriété, forme concrète de l'individualisme économique. Sans doute le régime de la propriété n'a pas été sans subir des changements au cours des temps; notamment depuis la Rome antique le régime de la propriété a subi de grands changements, mais la propriété n'a jamais cessé d'être la base de l'organisation économique.

La propriété n'a jamais cessé d'être la base de l'organisation.

Cette même idée a été formulée, à la fin de la Guerre, en 1919, par un juriste éminent longtemps professeur d'histoire du droit et doyen de la Faculté de Paris, M. Carnaud, le 30 Décembre 1919, à la séance de rentrée de l'Université de Paris, le doyen de la Faculté de droit, faisant le discours d'usage, et parlant des instruments juridiques, qui ont permis aux sociétés de vivre et de se développer, il déclare que "le premier de ces instruments à peu près immuable dans son fond, quels qu'aient été les changements dans la forme, est la distinction du bien et du mien, c'est-à-dire la propriété

«privée, qui dès qu'elle se dégage de la promiscuité collective, n'a pas cessé de se développer dans le sens de son principe, si changeante d'ailleurs qu'elle soit dans les formes qu'elle revêt." Il ajoute: "qu'à côté de cette institution fondamentale et au moins aussi importante s'élève une autre colonne de l'édifice social, le contrat librement consenti, respecté dans ses clauses et dans sa durée, sanctionné rigoureusement dans son exécution. Voilà, disait-il, les deux colonnes de la civilisation." Mais au fond ces deux colonnes, la propriété et le contrat, la propriété et la liberté, n'en font qu'une, et c'est la propriété, comme l'entendent les économistes. Il n'y a donc pas paradoxe à dire, comme il semblerait à première vue, que si à quelque époque qu'on l'invoque le socialisme se présente invariablement comme une protestation contre l'ordre économique de l'époque, c'est tout simplement parce que à toutes les époques, où l'on relève des manifestations de socialisme, l'institution de la propriété est la base de l'organisation économique. Le socialisme de tous les temps est la protestation toujours renouvelée contre ce qu'il y a de fondamentalement commun dans les régimes sociaux successifs.

Les socialistes de chaque époque s'attaquent à la propriété telle qu'elle existe de leur temps.

Sans doute un socialisme relativement récent, le socialisme marxiste, qui tenait tant à se dire scientifique, se présente comme admettant que la propriété se justifiait jadis en de certaines périodes de l'évolution sociale, et que s'il l'attaque c'est à cause des transformations profondes, qui se sont lentement produites et qui voient la propriété à disparaître fatalement. Cette attitude est encore l'attitude du socialisme marxiste. Mais cette prétention ne va pas contre notre thèse, car si cette attitude du socialisme marxiste, au regard de la propriété dans le passé, peut être habile et scientifique en un sens, il n'en reste pas moins que Marx s'attaquait à la propriété de son temps, comme Thomas More s'attaquait à la propriété du XVI<sup>e</sup> siècle, comme Morelli s'attaquait à celle du XVIII<sup>e</sup>, comme les socialistes d'après la Révolution s'attaquaient à la propriété, que venait de consacrer le Code civil. Les socialistes

de chaque époque s'attaquent à la propriété telle qu'elle est dans le moment. Cela prouve seulement que le socialisme marxiste croyait avoir trouvé les raisons propres à la période contemporaine pour attaquer la propriété de son temps, pour l'attaquer comme les socialistes des autres temps ont attaqué la propriété de leur époque.

Le socialisme a congé-  
nétalement pour  
ennemi le régime  
économique individua-  
liste.

Cel paraît bien être ce qu'il y a de commun dans le socialisme à travers l'histoire, et c'est ce qui fait à première vue son unité. Cela revient à dire que le socialisme a congé-  
nétalement pour ennemi le régime économique individualiste; si comme il n'est pas douteux, l'institution de la propriété résume les conditions fondamentales du régime individualiste. On a coutume de ne dater que de la Révolution française, et même de plus tard encore pour les pays autres que la France, l'avènement du régime économique individualiste. Or il y a eu des doctrines socialistes bien avant la Révolution. S'il y eut des doctrines socialistes bien avant la Révolution, comment peut-on dire que le socialisme, considéré historiquement, se pose essentiellement en antagonisme avec le régime individualiste. Pour répondre, il suffit d'observer que si l'on a coutume de ne dater que de la Révolution l'avènement de l'individualisme économique, c'est que c'est de ce moment seulement que le régime individualiste s'est à peu près développé, que c'est aussi, de ce moment seulement ou bien un peu auparavant, qu'on en a fait la théorie, qu'on en a pris conscience avec les Physiocrates et Adam Smith. Mais avant la Révolution les bases de l'organisation économique étaient individualistes, puis qu'on avait la propriété privée; seulement le fonctionnement de ce système était alors considérablement entravé. La Révolution a supprimé ces entraves de l'individualisme économique, du moins les plus importantes, et alors il est arrivé que, faute d'une observation insuffisamment réfléchie, et aussi à l'enthousiasme de la nouveauté, on crut tout de suite après la Révolution, à une nouveauté essentielle, on crut qu'elle avait instauré un régime nouveau. Avant la Révolution,

on avait sans doute un régime individualiste plus ou moins étroit et après la Révolution on a un régime individualiste développé. Il n'y a donc pas là une objection, et le socialisme d'avant la Révolution s'en prenait à l'individualisme dans la mesure où il existait, de sorte qu'on peut dire avec assurance que la protestation du socialisme a toujours été inspirée par ce qu'il y avait d'individualisme économique dans les divers états sociaux contre lesquels il s'est successivement élevé. Autrement dit, c'est contre la propriété telle qu'elle existait à chaque moment que le socialisme s'est élevé.

L'individualisme économique ne connaît pas d'autre adversaire radical que le socialisme.

L'individualisme économique ne connaît pas d'autre adversaire radical que le socialisme. Il y a bien l'anarchisme, mais l'anarchisme est si difficile à identifier sur le terrain proprement économique. Il y a bien des écoles autres que le socialisme, qui récriment plus ou moins àprement contre l'individualisme, contre le libéralisme, cependant aucune d'elles n'entend rayer la propriété du nombre des institutions sociales, et par là ces doctrines, si fortement qu'elles bougonnent contre l'individualisme économique, par cela seul qu'elles ne veulent pas supprimer la propriété restent individualistes, quoiqu'elles en aient, et plus qu'il ne plaît à certaines d'entre elles de se l'avouer. Ces doctrines, qui ne sont pas le socialisme, et qui récriment contre l'individualisme, ce sont des doctrines orthopédiques qui posent sur les bases de l'individualisme, ce ne sont pas des doctrines de grande chirurgie sociale. Les socialistes, en dépit des avances qu'ils reçoivent de ces doctrines, ont au fond contre elles la même hostilité qu'ils ont contre la doctrine individualiste avancée, et qui se donne pour telle. Si parfois, sur le terrain politique, le socialisme appuie certaines de ces écoles ce n'est, et les socialistes ne se privent de le dire, que par des raisons de tactique électorale et parlementaire ce n'est pas par sympathie doctrinale. Les socialistes vrais considèrent que ces doctrines, qui se placent entre l'individualisme et le socialisme sont des doctrines qu'il faut ruiner comme l'individualisme lui-même, parce qu'elles veulent conserver la propriété comme l'individualisme

lui-même. Individualisme et socialisme sont les deux doctrines pôles de la pensée économique.

### Section première.

#### Ses caractères fondamentaux du Socialisme.

Ce qui frappe d'abord dans le socialisme, au cours de son histoire, c'est son hostilité contre l'institution de la propriété, sa volonté d'abolir la propriété, pour le moins dans ses applications principales; mais le socialisme ne peut pas être défini par ce trait seul, trait qui n'en exprime que de façon incomplète le moyen, qui n'en fait pas connaître l'âme et le but.

Définition du socialisme. Ses deux caractères essentiels du socialisme.

On peut définir le socialisme, la doctrine ou les doctrines qui, en vue d'établir et de maintenir entre les individus une certaine égalité de fait, veulent, dans ce but, supprimer de façon plus ou moins complète la propriété et socialiser l'économie. On trouve dans cette définition l'idée égalitariste, d'une part, le but, on y trouve d'autre part, la suppression de la propriété pour la socialisation de l'économie; telle est, à notre sens, l'âme et la forme du socialisme, son esprit et son moyen. Ces deux traits l'un interne, l'idée égalitaire, l'autre externe, la suppression de la propriété, caractérisent le socialisme.

Le caractère interne du socialisme: l'idée égalitaire.

L'égalité que veut le socialisme, ce n'est pas seulement celle qui consiste dans l'égalité de droit; l'égalité de droit est inscrite dans les Constitutions françaises depuis 1789; et précisément, c'est surtout depuis que l'égalité de droit figure dans nos Constitutions que le socialisme est devenue chose vivante et agissante, comme si l'égalité de droit établie en 1789, n'avait été pour lui, en quelque sorte qu'une déception, comme si elle n'avait fait que l'exaspérer. Tout au plus le socialisme regarde-t-il l'égalité de droit comme une simple étape et comme un moyen de réaliser ce qu'il veut, c'est-à-dire l'égalité de fait, ou encore, comme l'on dit, l'égalité des biens. Mais comment au juste le socialisme se représente-t-il de façon concrète l'égalité de fait l'égalité des conditions. Si l'on s'imaginait que c'est là chose simple on se tromperait beaucoup.



et les divergences du socialisme sur le point capital le feront voir bientôt. C'est sur quoi nous nous arrêtons pour le moment, c'est sur l'idée d'égalité de fait pour marquer ses caractères.

Les caractères de l'idée d'égalité de fait.

Aujourd'hui et déjà depuis assez longtemps, il n'est aucun parti politique, qui ne proclame et très sincèrement son désir de voir diminuer les inégalités sociales, qui ne proclame ou ferme intention de travailler à l'ascension des petits. Cependant la plupart de ces partis politiques sont des adversaires décidés du socialisme. De même, sur le terrain, non plus politique, mais scientifique, les économistes individualistes, surtout ceux de France, font valoir très volontiers que leurs doctrines pleinement appliquées auraient pour effet la diminution progressive, mais certaine de l'inégalité des conditions. Bastiat, par exemple, dans la préface de ses "Harmonies économiques" écrit: "Je crois que l'invisible tendance sociale est d'une approximation constante des hommes vers un certain niveau physique, intellectuel et moral, en même temps qu'une élévation progressive et indéfinie de ce niveau."

Le sentiment de l'égalité ne présente pas les mêmes caractères chez les individualistes et les socialistes.

Cependant économistes individualistes et socialistes ne cessent de se combattre, sans doute parce que le sentiment de l'égalité commun aux uns et aux autres, ne présente pas chez les uns et chez les autres les mêmes caractères. En effet, chez les uns ce sentiment de l'égalité est un sentiment, ou pour mieux dire un sentiment; ils désirent voir diminuer les inégalités sociales, mais ils désirent les voir diminuer, non point pour une raison précise et pressante de justice, non point parce qu'à leurs yeux la richesse des uns serait faite de la pauvreté des autres, mais simplement parce que leur humanité, leur bonté naturelle, leur sensibilité trouveraient meilleur un monde dans lequel les conditions de vie seraient plus faciles pour tous. Pour eux les bases de l'ordre social ne sont pas injustes, et par conséquent les inégalités sociales ne sauraient être critiquées par ce côté de la justice. Mais la vue de ces inégalités leur fait mal, et alors ils proclament qu'il faut s'ingénier à les atténuer.

C'est là un sentiment que n'a guère connu l'antiquité païenne, mais qui est devenu quasi général depuis le christianisme.

Chez les socialistes l'idée d'injustice s'est greffée sur le sentiment égalitaire.

Chez les autres, le sentiment égalitaire offre un aspect très différent, ou plutôt sur ce sentiment s'est greffée l'idée que cette inégalité est injuste, non pas seulement d'un point de vue philosophique et sentimental, mais tout au moins dans ses causes principales. C'est parce que, disent-ils les bases de l'ordre économique sont germes d'injustice qu'il existe tant et de si grandes inégalités sociales. Les sentiments égalitaires qui y sont contenus, se trouvent ainsi modifiés, changés naturellement de caractère; ils deviennent farouches, violents, agressifs, chez ceux surtout, et on le comprend, qui se jugent victimes des institutions. On a ainsi ce quelque chose, qui manquait tout à l'heure, quand notant la générosité du sentiment égalitaire, on constatait en même temps qu'il s'en faut que tous ceux qui l'éprouvent, soient tous des socialistes, parce que tous n'éprouvent pas ce sentiment de la même manière; il n'y a pas chez tous la même substance.

Le rôle de l'idée d'égalité de fait dans la mentalité socialiste.

Ce dont est fait le sentiment égalitaire n'est d'ailleurs pas indifférent; cela est si loin d'être indifférent, que ce soit sentiment pur, ou que ce soit sentiment sur lequel se greffe une injustice, que les conséquences qui en découlent vont conduire naturellement à la détermination du caractère externe du socialisme. En effet, ceux qui éprouvent le sentiment égalitaire, première manière, tiennent à conserver les institutions fondamentales de l'ordre économique existant, puisqu'elles ne sont, à leurs yeux, ni injustes en elles-mêmes, ni principe nécessaire d'injustice; ils tiennent donc essentiellement au maintien de la propriété, il s'agit simplement pour eux d'adoucir, d'atténuer, pour la satisfaction d'un sentiment philanthropique très loüable, l'inévitable inégalité des conditions sur la base des institutions sociales existantes, faciliter l'accès à la propriété, aider l'épargne. Les moyens sont nombreux, variés, qui tendent à favoriser l'ascension des humbles; mais en somme, il s'agit surtout d'une ascension vers la propriété.

En contraire, ceux qui sont possédés du sentiment égalitaire, seconde manière, n'ont, et semble-t-il, ne doivent avoir aucune autre idée, puisque la cause de la plupart des inégalités est dans les institutions, que de renverser ces institutions. Cela s'impose comme s'impose la suppression de toute injustice, comme s'imposait jadis et s'impose, même encore aujourd'hui, dans certaines régions, la suppression de l'esclavage. Les riches sont, légalement des spoliateurs et les pauvres des spoliés; s'il y a des revenus sans travail, d'un côté, c'est que de l'autre les travailleurs ne recueillent la totalité des fruits de leur travail. Ce qui rend possible cet état de choses si souverainement injuste, c'est une institution, une seule, l'institution de la propriété. Il faut donc, avant tout, supprimer cette institution, abolir la propriété. Voilà comment du caractère interne du socialisme l'idée égalitaire, on est naturellement et logiquement conduit à son caractère externe, celui-là produisant celui-ci. L'idée égalitariste, mais imprégnée de l'idée d'injustice, conduit à la suppression de la propriété, cette institution étant considérée comme la base essentielle de toutes les injustices qui en dérivent, sous forme d'inégalités sociales.

Le caractère externe du socialisme: la suppression de la propriété son caractère essentiel.

Pendant longtemps il fut indiscuté que le socialisme impliquait la suppression de la propriété. C'était tellement indiscuté que le plus souvent du côté des adeptes comme du côté des adversaires, on se bornait à définir le socialisme par ce caractère, la suppression de la propriété; mais dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle et au commencement du XX<sup>e</sup>, on a contesté que le socialisme impliquât la suppression de la propriété et cela a été contesté par des socialistes ou du moins par des théoriciens, qui se disaient et se croyaient malgré cela socialistes. Pour ces théoriciens, une seule chose caractérisait essentiellement le socialisme l'idée égalitaire, il n'aurait de caractère essentiel que son caractère interne; en d'autres termes, il serait indépendant des moyens par lesquels on propose de réaliser l'égalité, indépendamment par conséquent, théoriquement, du moins, de la suppression de la propriété. Quand on parle ainsi, on ne se rend pas compte qu'alors le

mot de socialisme n'a aucune raison d'être. Pourquoi avoir forgé un autre mot que celui d'égalitarisme, qui existait déjà en 1830, pour quoi les socialistes ne s'appellent-ils pas tout simplement les égaux, comme s'appelaient les disciples de Babeuf, à la fin de la Révolution, si rien d'autre que l'idée égalitaire ne caractérise le socialisme. De deux choses l'une, ou bien le mot socialisme exprime l'idée égalitaire et rien de plus et alors il est inutile, ou bien le mot socialisme exprime quelque chose de plus que l'idée égalitaire, prise en elle-même, et alors il a une raison d'être, c'est pour cela qu'il s'est formé, qu'il s'est répandu; il a un sens précis, distinctif, qui ne peut être qu'un moyen de déterminer l'idée égalitaire.

Les égalitaires ne sont pas tous des socialistes.

Les moyens d'égalitarisme peuvent varier suivant l'état social où l'on se trouve. Les uns pensent que, dans nos sociétés modernes, l'unique moyen de réaliser vraiment cette égalité de fait, c'est la socialisation de l'économie laquelle implique la suppression de la propriété; et c'est là le socialisme. D'autres, animés du même sentiment égalitaire, du sentiment de l'injustice de l'inégalité et de la cause de cette injustice dans les institutions, proposent autre chose que la socialisation. Leur être dans leurs moyens sont-ils aussi révolutionnaires que ceux des socialistes, mais ils ne sont pas des socialistes. Ce sont, par exemple, comme on disait en 1848, des "partageux" et aujourd'hui des partagistes. Ce qui est certain c'est que si ce sont des égalitaires, ils sont tout de même exactement le contraire des socialistes, puis-que leur doctrine se ramène à la multiplication artificielle du nombre des propriétaires.

Les égaux disciples de Babeuf, n'étaient pas tous des socialistes.

Il y a eu des discussions très curieuses parmi les disciples de Babeuf, que l'un d'eux Buonarrotti nous rapporte fidèlement dans son livre: "La conjuration pour l'égalité". Les disciples de Babeuf, mis en prison à la suite de Thermidor, discutaient beaucoup entre eux. D'accord sur le principe que l'inégalité des fortunes est à détruire et l'égalité de fait à établir, les égaux, nous dit Buonarrotti, se demandaient comment y parvenir, "et les uns parmi nous ayant vu la Convention pouvoir

avec besoins urgents de la Patrie, par la taxe des  
objets venant, par la contribution révolution-  
naire, par la réquisition sur les riches, ceux.  
là vantaient cette manière d'enlever le super-  
flu, qui encombre les canaux trop remplis pour  
le rendre à ceux qui manquaient du nécessai-  
re. D'autres proposaient tour à tour le parta-  
ge des terres, les lois somptuaires, l'impôt pro-  
gressif; d'autres enfin montraient tous les in-  
convénients et surtout l'insuffisance de ces  
moyens. Il n'en restait pas moins des Égaux,  
et à leur avis, les seuls Égaux clairvoyants et  
pratiques. Et aux divers moyens illusoire et dan-  
gereux qu'on vient de voir ils voulaient substi-  
tuer ce qu'ils considéraient comme le seul moyen  
logique de l'égalité, le seul qui pût avoir des  
effets durables, en un mot une organisation  
économique sur des bases nouvelles. Tant qu'on ne  
supprimerait pas, disaient-ils, le droit de pro-  
priété, rien de définitif ne serait fait pour l'é-  
galité; c'est la communauté de travail qu'  
il faut établir." Tous ces Égaux étaient égalitari-  
ens, mais les derniers seuls étaient des socialis-  
tes, puis que eux seuls défendaient comme  
moyens de l'égalité la socialisation des propriétés.

En somme, le socialisme ce n'est pas seu-  
lement l'idée égalitaire, ni l'un quelconque de ces  
moyens, c'est l'idée égalitaire, incorporée dans tel  
moyen déterminé. Il est certain que l'idée égali-  
taire est l'essence du socialisme, mais il est éga-  
lement certain que cette même idée égalitaire  
est l'essence d'autres systèmes que le socialisme,  
l'essence de l'anarchisme, du partagisme, d'au-  
tres systèmes encore, voire même radicaux. On  
pourrait dire que l'idée égalitaire a de nom-  
breux enfants dans l'ordre des systèmes sociaux,  
le socialisme est l'un de ses fils; le socialisme n'est  
point le nom de famille de tous les enfants de  
l'idée égalitaire, c'est le prénom d'un de ses en-  
fants; leur nom de famille, c'est l'égalitaris-  
me. Chacun des moyens de l'idée égalitaire  
porte son prénom du moyen qu'il préconise;  
socialisme, partagisme, anarchisme, socialis-  
me, les prénoms de l'idée égalitaire. Si le socialis-  
me implique la suppression de la propriété  
privée, il n'implique pas seulement cette sup-  
pression comme moyen, il implique, en outre,

L'idée éga-  
litaire est  
l'essence du  
socialisme  
mais elle est  
aussi l'essen-  
ce d'autres  
doctrines.

la socialisation de l'économie; il serait préférable de dire que le socialisme, consistant dans la socialisation de l'économie, c'est pour rendre possible cette socialisation que la propriété privée disparaît.

L'idée de socialisation est l'opposé de l'idée d'anarchie.

L'idée de socialisation est proprement l'opposé de l'idée d'anarchie, de telle sorte qu'il n'est pas surprenant qu'entre socialistes et anarchistes s'élèvent de si violentes et de si fréquentes disputes. En effet, la socialisation, loin d'être l'anarchie c'est, à-dire l'absence d'autorité, est l'organisation administrative de la production et conséquemment de l'échange et de la répartition; c'est la prise en charge par la société de toute la vie matérielle de la société, c'est la gestion unitaire de l'économie tout entière et conséquemment l'initiative et la responsabilité individuelle. Si la socialisation s'oppose au régime de la propriété, cela ne signifie pas comme signifie anarchisme absence de régime; bien au contraire, le socialisme est un régime où l'économie entière est administration, dans lequel qu'on le veuille ou non, tous les individus sont fonctionnaires.

Le socialisme contemporain paraît encore donner à l'idée de socialisation un contenu politique.

D'après la plupart des théoriciens socialistes, l'idée de socialisation aurait encore un autre contenu d'ordre politique. L'administration de l'économie se conçoit théoriquement, soit sur le mode monarchique, soit sur le mode démocratique, soit même sur le mode oligarchique, sur l'un ou sur l'autre des types de gouvernement possibles.

Le socialisme ne pourrait être que démocratique.

Mêmes buts et moyens se conçoivent et ont été conçus comme pouvant être réalisés en l'une ou l'autre de ses formes politiques, démocratie, monarchie, oligarchie. Le socialisme contemporain paraît attacher à l'idée de socialisation, une signification, non-seulement économique, mais aussi politique; la socialisation implique le mode démocratique, elle en serait inséparable. Et c'est par là disent les socialistes contemporains qu'en dépit du fonctionnarisme intégral, auquel on ne peut échapper, le mode démocratique de la réalisation du socialisme concilierait le socialisme et la liberté, puis qu'en régime de socialisme démocratique l'administration et l'administration ne feraient qu'un; ce

serait la société qui s'administrerait elle-même. Dans ces conditions, on n'a pas à s'inquiéter d'être beaucoup administré, quand on est à soi-même son propre administrateur; on n'a pas à s'inquiéter d'être fonctionnaire, quand on est à soi-même son propre chef.

Cet aspect politique de la socialisation a été présenté avec beaucoup de force dans une étude, qui remonte un peu loin, qui n'a pas été dépassée comme puissance d'expression de l'idée publique par la Revue Socialiste dans les années 1900 et 1901. "Le principe démocratique et le socialisme" de Joseph Sarrante. Ces articles ont été réunis en un petit volume, publié sous le titre: "Socialisme d'opposition, socialisme de gouvernement et lutte de classes" (1901) "Le socialisme, ce serait, dit M. Sarrante, la démocratie économique après la démocratie politique, déjà réalisée, ce serait la démocratie intégrale, ce serait, comme on dirait en Allemagne, la socialdémocratie. "Le principe démocratique, écrit M. Sarrante, se confond avec la socialisation, l'un et l'autre ne sont que deux aspects de la même tendance." La démocratie politique a socialisé le droit de suffrage et la direction de l'Etat; le socialisme, c'est la démocratie étendue du domaine politique au domaine économique; c'est, après la socialisation de la direction de l'Etat, qui est chose faite, la socialisation des moyens de production et d'échange et de la direction du travail. Le socialisme, c'est la république de l'atelier, comme l'a baptisé le bon sens populaire, et cette formule ajoutée, kil, ce qui la rend si vivante et puissante, c'est la somme de démocratie qu'elle réalise. Ainsi ce qu'on veut dire dans le socialisme contemporain, c'est une socialisation gérée, non seulement pour, mais aussi par ceux qui la réclament.

Cependant il n'est pas certain que ce contenu politique soit l'essentiel de l'idée de socialisation.

Bien que l'idée de socialisation ait, de nos jours chez le plus grand nombre de ses partisans ce contenu, il n'est pas certain que ce contenu politique, soit l'essentiel à l'idée de socialisation. On peut tenir plus fortement à l'égalité des conditions qu'à l'égalité civique et politique, on peut faire prévaloir son désir égalitaire sur tout autre, et dire l'égalité de fait à tout prix fût-ce au prix de la tyrannie. On peut être

disposé à trouver préférable la socialisation en mode monarchique, despotique même, si on a des raisons de croire que la socialisation serait ainsi plus sûrement conquise et plus sûrement conservée. En fait, les saint-simoniens espérèrent successivement en Napoléon, auquel ils s'adressèrent, puis en Louis XVIII, à qui Saint-Simon lui-même s'adressa, puis en Lafayette, auquel Bazard et Enfantin s'adressèrent, enfin en Napoléon III, auquel Enfantin s'adressa. Le fonctionnement de la société saint-simonienne était essentiellement oligarchique et ils excluaient de façon absolue l'élection. Plus tard le communiste Cabet, auteur de "l'Idée", estimait, dans sa préface que la communauté n'est pas plus impossible chez un monarque constitutionnel que chez un Président républicain. Plus tard encore, en 1898, parut un opuscule, en langue allemande, qui fit alors beaucoup de bruit et qui était intitulé "Un coup d'œil sur l'état de l'avenir", signé du pseudonyme Atlantius, dans lequel l'auteur se déclarait partisan de la monarchie, la considérant comme parfaitement compatible avec la socialisation, qu'il décrit et qu'il souhaite.

Mais il y a plus fort que cela; le chef du socialisme théorique allemand, Karl Kautsky, a préface cet opuscule; il faisait sans doute certaines réserves sur les idées de l'auteur, mais il ne se privait pas de présenter l'ouvrage au public. Donc dans le passé, l'idée démocratique ne paraît pas faire essentiellement corps avec l'idée socialiste. Avant la Guerre l'attitude des chefs du syndicalisme révolutionnaire, en France, a montré que la conception autocratique du socialisme, autocratie d'une élite, bien loin de leur répugner comme forme d'avènement et de fonctionnement du socialisme, était la leur. Pour eux, autocrates à leur façon, ils disaient: "Voilà la vraie situation, voilà comment cela doit être envisagé, la masse des ouvriers, non syndiqués ne compte pas, travailleurs non conscients, ce ne sont qu'autant de zéros à la droite des chiffres exprimant le nombre des affiliés," ce sont des gens, dont il faut faire le bonheur, malgré eux, contre eux, au besoin en les violentant, et ils ne se cachaient pas de proclamer ces idées. Ainsi



il ne faut pas considérer qu'il y a une forme politique nécessaire du socialisme; le socialisme est essentiellement une forme économique, qu'il peut être question de réaliser en des formes aussi multiples qu'elles peuvent l'être.

## Section seconde.

### Les différentes conceptions de l'égalité de fait.

Les trois types principaux de l'égalité de fait.

Il y a trois types principaux d'égalité de fait: l'égalité arithmétique, l'égalité communiste ou proportionnelle, enfin l'égalité des moyens de production.

L'égalité des conditions, l'égalité de fait est une chose, qui est bientôt dite, une idée qui paraît très simple, mais pour peu qu'on veuille y regarder de près, on s'aperçoit qu'elle n'est pas simple du tout. Ce qui est simple, c'est l'égalité de droit, parce qu'elle n'est pas à organiser, tandis que l'égalité de fait est à organiser. Rien de plus aisé à concevoir que l'égalité de droit. C'est un principe abstrait que son énoncé seul réalise; un décret y suffit. On établit l'égalité de droit, comme on l'a fait en 1789, et tout est dit; mais rien de plus embarrassant que de se représenter l'égalité de fait précisément parce qu'elle est et ne peut être que concrète. Aussi les variétés et les divergences de conception de l'égalité de fait sont-elles considérables.

1<sup>o</sup> L'égalité arithmétique.

Ce qui vient tout d'abord à l'esprit, quand on se demande en quoi consistera cette égalité de fait, c'est la conception d'une égalité arithmétique, consistant en ce que chacun aurait mêmes moyens de jouissance et fournirait même quantité de travail. Le sentiment d'où procède l'égalitarisme, est, avant tout, celui du droit à la jouissance égale; on tient à n'avoir pas moins que les autres en satisfactions. Si donc le stock des moyens de jouissance est de 1000 et que le nombre des membres est de 100, il n'est que de diviser 1000 par 100, et chacun aurait 10 de ces moyens de jouissance; il aurait ainsi une part exactement égale à

celle de tous les autres. Mais ces moyens de jouissance ne n'adviennent pas d'eux-mêmes à la société, ils ne peuvent lui venir que du travail de ses membres, et ce travail doit être fourni. Quand il s'agit du travail, ce n'est plus comme pour les moyens de jouissance, la compétition n'est pas accidentée. Si l'égalitarisme élève la voix sur ce terrain du travail, ce n'est pas pour dire comme tout à l'heure; "toute ma part", c'est pour dire: "pas plus que ma part". Si donc le travail, nécessaire à la société, est de 800 heures, les membres de la société étant au nombre de 100, chacun d'eux devra fournir 8 heures de travail. C'est là ce qu'on appelle l'égalité arithmétique dans les moyens de jouissance et dans le travail.

L'égalité arithmétique est une égalité fallacieuse.

Mais cette égalité si simple et si parfaite en apparence, il n'est que d'y penser un instant, pour voir qu'elle n'est que fallacieuse; on s'en aperçoit dès qu'au lieu d'unités impersonnelles on envisage la réalité, c'est-à-dire les hommes. Part égale dans les moyens de jouissance, moyens en nature pour permettre le calcul de la production nécessaire - tant de vêtements, tant d'aliments, de blé, de vin - divisés exactement pour chacun. Or, malgré l'apparence, cette égalité dans les moyens de jouissance vait exactement au rebours de l'égalité cherchée, de l'égalité de jouissance. Si un individu reçoit 3 unités de vin, 3 de viande, 3 de blé et une de vêtements, au total, 10, il se trouve peut-être que ce qu'il va recevoir ainsi répond bien à la hiérarchie et à la proportion de ses besoins, de ses goûts; mais un autre n'aime pas le vin, il a peu d'appétit, et il travaille le même temps; il ne retire de cette égalité que la satisfaction de voir son voisin satisfait. Ce n'est donc pas de l'égalité vraie, de l'égalité humaine. Quant au travail, part égale dans le travail; mais l'un possède des muscles d'acier et besogne dur, l'autre, qui doit fournir la même somme de travail, se fatigue plus vite; ou bien encore, s'ils ont même santé, même force, l'un sera chargé de remuer la terre, tandis que l'autre sera chargé de voir s'il la remue bien. Cette égalité arithmétique, si simple en apparence, est au plus haut point fallacieuse; c'est une égalité entre numéros. Or, les hommes

2<sup>e</sup> Le Communisme ou l'égalité proportionnelle.

ne sont pas des numéros, ce sont des êtres, qui sont individuellement ce qu'ils sont et non leur voisin. Aussi bien tout une catégorie d'égalitaires, les communistes proprement dits, répoussent-ils avec horreur cette conception de l'égalité de fait. Ils disent qu'un système dans lequel tous les individus sont soumis au même régime et touchent une nourriture absolument égale, dans lequel l'homme est à la ration, est une pénitencerie, une caricature d'égalité. Pour les communistes proprement dits, l'égalité vraie, c'est non pas l'égalité arithmétique, mais l'égalité distributive, puis qu'il s'agit, non point d'une égalité entre des numéros, mais d'une égalité entre des êtres humains, dont les capacités et les besoins sont de nature différente et inégale. Il n'y a d'égalité, au sens humain du mot, que si dans la distribution et l'exécution des tâches, il est tenu compte des forces et des capacités, que si dans la distribution des produits, il est tenu compte des besoins de chacun.

La vraie formule de l'égalité de fait, suivant les communistes: De chacun suivant ses forces, à chacun suivant ses besoins

Pour eux, la vraie formule de l'égalité est: "devoir proportionnel aux forces et capacités, droit proportionnel aux besoins". En reproduisant cette formule brièvement de la façon suivante, caractéristique historique du communisme proprement dit: "de chacun suivant ses forces, à chacun suivant ses besoins." Et l'apparence, disent-ils, cette formule est le contraire de l'égalité, puisque les uns prendront plus, si leurs besoins sont plus grands que ceux des autres, tout en travaillant moins; ils travailleront plus, parce qu'ils sont plus forts et prendront moins, parce qu'ils ont moins de besoins. Mais, disent les communistes, c'est une égalité supérieure, en ce que la règle est égale pour tous. L'égalité tient ici à ce que chacun faisant tout ce qu'il peut a droit à tout ce dont il a besoin, pour autant que le permettent les ressources communes. Ce genre d'égalité est tout autre que l'égalité arithmétique, mais c'est l'égalité humaine. Et disent-ils, cette égalité proportionnelle est celle qui règne dans la famille et qui en fait la beauté. Le père demande à ses enfants, en âge de travailler, de subvenir, chacun suivant ses forces et ses capacités, au budget familial, et il les entretient, suivant leurs besoins respectifs, sans regarder

si les plus vaillants à table sont aussi les plus vaillants aux champs et à l'atelier. Soit d'y trouver à redire, c'est en cela que les frères s'entraident se sentent égaux dans le cœur de leurs parents.

C'est cette égalité familiale, fraternelle qui doit régner dans la société; c'est celle qui doit se distendre en égalité sociale, la société n'étant, en somme, qu'une famille plus grande. Certes, la mise en pratique volontaire de ce type d'égalité du plus haut idéal de perfection morale, qui se dégage de l'Évangile, ce serait le spectacle le plus beau que l'humanité pût jamais offrir. En effet, elle régnait, jusqu'à un certain point du moins, dans le petit groupe familial, du moins dans les familles unies, mais dans la famille il y a l'affection, née des liens du sang. Or, de la famille à la société, ou plus largement encore à l'humanité, il y a un pas à franchir et ce n'est pas le mot de grande famille, qui peut suffire à le franchir. Sans doute, il y a des jours, où cette idée de la société, grande famille, famille plus grande, semble réalisée, sinon pour l'humanité dans son ensemble, tout au moins pour la nation, c'est le jour du danger, en ces heures critiques, où chacun se sent prêt à se donner pour tous. Mais ce n'est point la vie normale, journalière, et comme disait Proudhon, qui parfois était un réaliste, "l'homme peut aimer son semblable jusqu'à mourir, il ne l'aime pas jusqu'à travailler pour lui".

Comment les égalitaristes communistes prétendent prouver la possibilité de réalisation de leurs idées.

À ces objections, les égalitaristes communistes répondent qu'il y a là quelque chose, qui n'est pas extraordinaire, qu'il est facile de relever, dans nos mœurs et nos institutions présentes, des symptômes, qui prouvent que l'égalité communiste n'est pas aussi éloignée qu'on pourrait le croire de notre mentalité et qu'on pourrait instaurer l'égalité d'une manière générale, sans qu'elle nous hante autant qu'on se l'imagine, ils invoquent l'exemple des musées, des bibliothèques publiques, des écoles gratuites, des repas communs, des parcs, des jardins ouverts

à tous, de l'eau, distribuée à domicile, avec tendance à ne pas tenir compte exactement de la quantité consommée; ils invoquent le tarif égal des tramways, des omnibus, établis presque sans considération de la distance parcourue, et il y a vingt ans sans considération aucune de cette distance; ils invoquent encore la taxe égale des lettres, qu'elles aillent du Panthéon à l'Opéra ou de Lille à Marseille. Ils disent que ce sont là autant d'institutions, qui sont fondées sur le principe: "prenez ce qu'il vous faut", institutions acceptées sans doute, mais on n'est pas libre de discuter. Mais même quand on est libre de discuter comme au cabinet de lecture, ou la table d'hôte, on n'y songe même pas; il ne vient pas à l'idée de trouver injuste qu'un cabinet de lecture tel abonné, qui s'endort sur son journal, paie le même tarif que celui qui devore dix journaux en quelques heures, qu'à la table d'hôte, celui qui a grand appétit paie plus que celui qui en a moins. Tout cela est une égalité fraternelle, qu'il faut étendre en égalité communiste. Les conditions naturelles de l'usage commun sont, en effet, même dans notre état général actuel beaucoup plus généralement acceptées qu'on ne l'imagine; cela montre que cette conception de l'égalité ne fait pas tant violence à notre nature, mais plutôt qu'elle en fait partie.

C'est la fonder de bien vastes espoirs sur bien peu de chose; sans compter que les exemples invoqués sont exclusivement du domaine de la consommation et non de la production; c'est à dire qu'il ne s'agit pas du domaine du travail à fournir. Sans compter que, quelle place tiennent ces faits, qu'on se plaint à relever dans l'ensemble de la vie sociale, l'on sait bien que la vie en société comporte inévitablement une certaine dose de communisme, que cette dose de communisme inévitable dans toute société peu s'accroître bénévolement avec le développement du sentiment de certains devoirs sociaux, mais tout cela se fait avec le régime individualiste à la base, et ce n'en est, en quelque manière, que l'ornement ou l'incident. C'est ce régime individualiste sur lequel est fondée la

Appréciation critique de l'égalité proportionnelle des communistes.

vie de la société, qui permet tout cela et fait qu'on n'y prend guère garde. Qu'on opprime cette base et qu'on instaure la communauté universelle pour faire régner le principe "de chacun suivant ses forces, à chacun suivant ses besoins" et l'on verra immédiatement surgir tout un horizon d'inquiétudes, que ne sauraient calmer les petites constatations sporadiques de tout à l'heure. La question de savoir comment on jugera des forces et des capacités de chacun est une question qui ne se pose pas au musée ou à la bibliothèque, dans les jardins publics ou à la table d'hôte. Sera-ce un grand chef, comme dans le saint-simonisme, l'élection comme dans le fouriérisme, c'est-à-dire dans un cas l'arbitraire le plus complet et dans l'autre la concurrence politique, substituée à la concurrence économique, infiniment préférable, quels que soient ses défauts.

Et chacun suivant ses besoins pour la répartition des produits, est encore pure folie, quand il s'agit, non pas de caprices, de fantaisies, mais de besoins raisonnables, il n'y a rien de plus personnel que les besoins et on ne voit pas comment un autre que celui qui le ressent connaîtrait ces besoins. Il faudrait donc en revenir, pour ne pas commettre des injustices violentes, au rationnement, non plus arithmétique mais arbitraire. Franchement, le rationnement de l'égalité arithmétique est préférable au rationnement individuel. Sans doute si toute espèce de produits était en surabondance dans la société, si l'on était sûr qu'ils dusse toujours être en surabondance, on pourrait y songer; mais tant qu'il en sera autrement, la satisfaction des besoins des uns risquera toujours d'être au détriment de la satisfaction des besoins des autres, les autres ne s'en accommoderont pas et ce sera pour l'homme la guerre perpétuelle, le pour l'homme.

3<sup>e</sup> l'égalité dans les moyens de production.

Puisque dans l'état d'insuffisance relative de la production, il ne peut être question de laisser les individus prendre au tas, en leur demandant le travail compatible avec leurs forces et leurs capacités, c'est à un autre

genre d'égalité qu'il faut s'adresser sous peine d'assister à des inégalités scandaleuses ou d'être voué à une tyrannie insupportable. Il faut un principe de distribution autre que les besoins, et ce principe sera que tout individu valide ne recevra qu'en proportion de son travail et non plus de son besoin. Dans ce cas l'égalité consistera à mettre à la disposition de chacun des moyens de production égaux. Après tout, dit-on, l'inégalité choquante est celle qui consiste en ce que tous les individus n'ont pas les mêmes moyens de produire, beaucoup n'en ayant pas du tout et se trouvant ainsi à la discrétion de ceux qui en possèdent. Ceux qui n'ont pas de moyens de production ne peuvent produire qu'avec l'agrément de ceux qui en ont et qui en profitent pour prélever la plus grande partie de leur travail et se l'approprier. C'est de cette inégalité au point de départ que résulte surtout une inégalité toujours croissante des conditions sociales qu'on s'entienne à supprimer cette inégalité et on aura alors toute l'égalité désirable et surtout la seule qui soit pratique. On ne voit pas, en effet, qui pourra récriminer contre cette règle "à chacun selon son travail," si chacun dispose des mêmes moyens de travail. Avec cette règle personne ne prend rien à personne, et puisque l'activité productive est assurée, on est certain que les individus travailleront, produiront, puisque si on ne travaille pas, on ne reçoit rien. Enfin, les inégalités qui adviendront dans les moyens de jouissance seront imputables à ceux qui en souffrent, puisqu'ils auront tous les mêmes moyens de bien faire, et tout cela sans autoritarisme, l'individu restant libre de travailler ou de ne rien faire, sans à ne rien recevoir.

Moyens proposés en vue de réaliser l'égalité dans les moyens de production.

Ce troisième procédé d'établir l'égalité de fait n'est pas cette égalité splendide, qui fait rêver comme celle du communisme ou de l'égalité arithmétique. Mais la question de l'établissement de l'établissement de cette égalité dans les moyens de production entraîne sur le terrain, non plus des conceptions égalitaires, mais des procédés de réalisation et de leur difficulté ou de leur impossibilité pratique. De ces procédés pour réaliser l'égalité dans les moyens de

production on peut des maintenant en indiquer deux, qui sont exactement opposés, et par là typiques. Puis, entre les deux, un procédé mixte, qui procède de l'un et de l'autre des deux types opposés.

a) Le par  
l'axiome.

Le premier procédé typique pour réaliser l'égalité des moyens de production est tout à fait simple d'apparence et vient de premier jet à l'esprit, bien qu'il soit exactement l'opposé du socialisme, ce procédé de réaliser l'égalité des moyens de production est le seul qui envisagent beaucoup de gens, dans les campagnes on voit, qui se croient cependant socialistes. On ne se représente guère, en effet, l'égalité dans les moyens de production sous une autre forme; c'est ce qu'on appelle le partageisme, c'est-à-dire le partage des moyens de production. C'est d'ailleurs, un partage méthodique et sérieux, et non point le partage, dont peuvent rêver les malandains, qui ne visent qu'à une grande et éphémère ripaille. Les partageistes sérieux, consciencieux, envisagent le partage non des moyens de jouissance, mais le partage des sources et moyens de production, pour que chacun puisse travailler à égalité. Ce partage fait chaque famille serait producteur autonome et tirerait de son travail toute sa valeur, sans aucun prélèvement d'impôt, réserve faite cependant de l'impôt. Les produits s'échangeraient comme aujourd'hui sur le prix de leur équivalence, de leur utilité, c'est-à-dire sous le régime de l'offre et de la demande.

Le régime  
partagiste  
n'est pas un  
régime socia-  
liste puisqu'il  
réserve à cha-  
cun la proprie-  
té d'une égale  
quantité de  
moyens de  
production  
avec échange  
libre des pro-  
duits.

Il ne serait donc pas du tout un régime socialiste, puisque ce serait au contraire, un régime, dans lequel chacun serait propriétaire individuellement d'une égale quantité de moyens de production avec échange libre des moyens de produits. On ne dit pas échange libre des résultats de la production; car alors le partageisme n'établirait pas un régime nouveau. Si chacun pouvait vendre partie ou totalité de son lot, ce ne serait pas un régime nouveau, parce que l'inégalité dans les moyens de production ne tarderait pas à réapparaître et ce serait bientôt à recommencer, il faudrait procéder périodiquement à une remise au point, à un nouveau partage. Dans ces conditions le partageisme n'aurait qu'un régime que la périodicité de la spoliation, de l'expropriation des uns, des travailleurs économes,



au profit des autres. Le partage dans ces conditions ne serait qu'une action révolutionnaire. Pour que ce régime soit un véritable régime, il faut interdire aux individus ou aux familles d'aliéner leur lot, de façon que se maintienne l'égalité dans les moyens de production. Ce serait notre régime capitaliste, coupé en deux, ne fonctionnant que dans l'échange des produits. Il est vrai qu'il aurait encore de notre régime individualiste la propriété privée des moyens de production en un sens, mais une propriété inaliénable; ce serait ce qu'on appelle le régime de la parcelle, le système parcellaire. Le partageisme aboutit donc à établir un régime parcellaire, dans lequel l'intérêt personnel, à la différence de ce qui se passerait dans le communisme ou dans l'égalité arithmétique, resterait le moteur de l'activité économique; puisqu'il faudrait attendre ses ressources des produits de son travail et de l'échange de ces produits. Mais en réalité, par cette interdiction d'aliéner les lots, l'intérêt personnel, qui subsisterait pour l'échange des produits, on lui coupe sinon les ailes, mais du moins les plumes maîtresses des ailes, comme l'on fait à l'oiseau, qu'on veut voir voler dans la maison, mais pas au-delà; il ne faut pas qu'il s'émanipe.

Critique  
du partageisme.

Il n'est guère besoin de représenter la critique de ce procédé d'égalité dans les moyens de production; appliqué au monde moderne, ce procédé de réalisation de l'égalité dans les moyens de production est infantin. On peut cependant observer que par le fait que le partageisme conserve le système actuel de l'échange des produits, de sérieuses inégalités ne manqueront pas de régner entre les individus chacun tirant des profits obtenus sur son lot ce qu'il peut par l'échange libre. En effet, l'individu garde la responsabilité de l'utilité de sa production, en ce sens qu'il n'en tirera profit en contre échange que dans la mesure où sa production est utile aux autres, ou ils la demandent ou la désirent. Il ne suffira donc pas à l'individu de travailler, de mettre en œuvre son lot de moyens de production; si sur le marché ses produits ne sont pas demandés, il

ne tirera de son travail aucun moyen d'existence ou fort peu, pendant que d'autres en tireront beaucoup plus du leur. On dira peut être que c'est sa faute, qu'il n'a pas à se plaindre, que c'est à lui de penser comme les autres au besoin social et de le découvrir; mais c'est ainsi qu'on raisonne dans le système individualiste, où l'on est fondé à tenir ce raisonnement, puis qu'on laisse à l'individu la liberté entière de transformer ses moyens de production, la liberté de les aliéner et de leur donner ainsi la forme qui répond le mieux à l'état présent des besoins ou aux propres capacités de l'individu. Dans le partageisme au contraire l'individu n'ayant pas le droit de changer la forme de ses moyens de production, on ne peut pas lui reprocher de ne pas produire utilement. Et si l'on s'avise d'insister et de dire que, puis que tous ont les mêmes moyens de production, on ne voit pas pourquoi, si l'un s'en tire bien, l'autre ne s'en tire pas, il faut observer que c'est là une simple puérité, que la nature n'est pas à nos ordres pour répartir en productions égales ses dons sur tous et sur chacun des lots. On peut se demander si vraiment pratiquement tous ont, en fait, les mêmes moyens de production. En effet, c'est surtout à la terre, aux lots de terre que l'on pense, parce qu'il ne peut guère être question de partageisme que dans un état économique peu avancé, où il n'y a presque que de l'agriculture. Mais même quand il ne s'agit que de lots de terre, il est vraiment impossible de les faire égaux en valeur productive et en qualité. Il faut lire à ce sujet les rapports officiels, qui furent établis, très peu de temps avant la Guerre, sur les enquêtes faites relativement au fonctionnement de ce régime de partageisme proprement dit en Russie. Sous la pression des volontés et des désirs individuels on était arrivé à faire des lots comportant chacun les différentes qualités de terre; on trouvait des lots composés de bandes de terre d'un mètre à peine de large se prolongeant sur 500, 1000 et quelquefois deux kilomètres, de façon que cette ligne pût s'étendre sur tous les terrains considérés comme étant de la même valeur. Il suffit de réfléchir un peu pour voir qu'un pareil régime

ne peut tenir; et encore il ne s'agit là que de terre. Mais dans les sociétés avancées que pourrait être le partage, appliqué à tous les moyens de production, à l'outillage industriel comme à la terre, comment faire des lots égaux pour chacun; donnerait-on à l'un un lot de terre à l'autre un outillage industriel; on sera l'égalité dans l'échange des produits? Est-ce qu'on osera prolonger cette idée, qu'on avait suivie en Russie, mais plus compliquée, puisqu'il y faut faire des lots, composés à la fois de terre et d'outillage industriel, dans lesquels il y aura une fraction de mille espèces d'outillages correspondant aux mille espèces d'industries.

B) L'appropriationnisme.

C'est à raison de l'absurdité à laquelle on aboutit qu'intervient le procédé mixte de l'appropriationnisme ce qu'on a appelé de nos jours "la terre aux paysans, la mine aux mineurs, l'usine aux ouvriers, les transports aux cheminots," aujourd'hui on pourrait peut-être l'appeler la syndicalisation ou encore le syndicalisme appliqué à l'industrie.

C'est, en somme, un partage mieux adapté, un partage tenant compte des conditions de la production industrielle moderne qui, le plus souvent, ne permettent pas de diviser en lots l'outillage industriel; ce qui ne comporte pas de division ne sera pas divisé. Le principe qui domine ce moyen de réalisation, c'est que le moyen de production doit être la propriété de celui qui met en œuvre; propriété individuelle, comme dans le partage proprement dit, si dans l'état de la technique de production l'exploitation peut être individuelle; la terre aux paysans, la terre partagée entre les paysans, comme dans le partage, parce que ce partage est possible. Mais propriété indivise au contraire, propriété collective, si dans l'état de la technique de la production, l'exploitation ne peut être que collective, "la mine aux mineurs indivisément, l'usine aux ouvriers indivisément" et par groupes et non plus à titre particulier comme tout à l'heure. Ce moyen a du moins un mérite, celui de distribuer à chacun le genre de production, auquel il est apte ou habitué. Mais du point de vue égalitarisme, il faut bien remarquer

que les mineurs devenus collectivement propriétaires de la mine où ils étaient simples salariés, auront, cœteris paribus, une mine très riche et d'exploitation aisée, cœteris paribus, une mine pauvre et d'exploitation difficile. Il en sera de même entre les différents groupes d'ouvriers devenus propriétaires des usines et des fabriques. Il s'en faut que toutes, dans les conditions techniques ou elles fonctionnent, aient même qualité productive. Il en sera de même du paysan devenu individuellement propriétaire des terres, qu'il cultivait pour le compte d'autrui. Ces inégalités dans les moyens de production ressortiront naturellement leurs effets, c'est-à-dire que le taux des profits ne sera pas égal dans les différentes entreprises, même de même nature, et l'état du marché ne sera pas également favorable, aux produits d'entreprises de natures différentes, aux produits agricoles, aux produits manufacturiers, dans le même moment; et certainement l'esprit égalitaire ne peut trouver son compte à cela.

c) Le collectivisme.

C'est ainsi qu'on est amené à un procédé plus radical qui est l'exact opposé du partageisme, à un procédé, qui a nom le collectivisme. C'est ainsi du moins qu'on l'appelait, quand on tenait encore à bien séparer ce moyen du communisme, ce qui ne se fait plus guère pour le moment dans le monde socialiste. C'est à peine aujourd'hui si le mot de collectivisme est employé, et même depuis 5 ou 6 ans on ne l'emploie plus du tout. On peut être sûr cependant que l'emploi du mot collectivisme reviendra, parce qu'il répond à une conception assez nette.

Dans le collectivisme chacun est co-propriétaire de toutes les sources et moyens de production.

Théoriquement, ce procédé se ramène à faire chacun, non plus propriétaire, mais co-propriétaire de toutes les sources et moyens de production. On supprime la propriété individuelle, on repousse la propriété groupale de l'appropriationnisme, pour n'admettre que la propriété indivise, non pas du groupe, mais de tous les membres de la société, pour n'admettre que la propriété, dite sociale. Evidemment ce procédé est un procédé socialiste, puisqu'il supprime la propriété et qu'il socialise les biens, qui en sont l'objet présentement. L'égalité dans les moyens de production est ainsi absolu, du moins dans l'abstrait, puisque chacun est

co.-propriétaire du tout, et chacun étant propriétaire de tous les moyens de production de chaque source et de chaque moyen de production, les avantages et les désavantages, que présentent inévitablement les divers moyens de travail, se répartissent entre tous et tous en profitent ou en souffrent dans la même proportion. C'est ce à quoi le partageisme ne pouvait pas arriver, si ce n'est dans l'absurde parce qu'il gardait comme institution la propriété individuelle; ce à quoi ne pouvait de même arriver l'appropriationnisme avec sa propriété, soit individuelle pour les paysans, soit groupale pour l'industrie, parce qu'il reste sur la base de la propriété.

En quoi le collectivisme diffère du partageisme et de l'appropriationnisme.

Et alors, au point de vue des conditions de la production le collectivisme se conforme, comme le faisait l'appropriationnisme, à l'état de la technique moderne, en ce sens qu'il laisse possible la mise en œuvre collective des moyens de production, qui ne peuvent être exploités que collectivement, des moyens de production dont le partage ne serait rien moins que la destruction. Mais le collectivisme diffère par ailleurs de l'appropriationnisme en ce qu'il soumet au régime de l'indivision sociale, non-seulement les moyens de production qui, dans l'état de la technique ne peuvent être exploités que collectivement, mais même les moyens de production, qui ne présentent pas encore et ne présenteront peut-être jamais ce caractère, de ne pouvoir être mis en œuvre que collectivement. Notamment, les moyens de production bien qu'ils puissent être mis en œuvre individuellement et qu'ils le soient, en fait dans la plus grande partie, sont soumis, y compris le sol, au régime de l'indivision sociale; tout moyen de production est la co.-propriété de tous.

Il est vrai que certains collectivistes protestent que leur intention n'est point de toucher au régime actuel de la petite production autonome, de celle qui ne fait point appel au travail salarié, de celle en un mot qui n'est point dans le présent collective. Le paysan, petit propriétaire, qui exploite son bien avec le seul concours de sa famille, le petit artisan, le boutiquier conserveraient la propriété individuelle de leur terre de leur atelier, de leur boutique, et l'on ne socialiserait que les moyens de production qui,

dés à présent, ne peuvent être mis en œuvre qu'avec le concours des travailleurs salariés. Les autres moyens de production ne seraient socialisés qu'à mesure et dans la mesure où ils viendraient à se transformer en entreprises, qui ne peuvent être mises en œuvre que collectivement, avec le concours de travailleurs salariés. Ce serait une limite variable avec le temps; mais dans le moment présent, ce serait une limite à la socialisation. La raison de cette réserve serait que, là où règne encore la petite production autonome, le producteur n'obtient que le produit de son travail sans prélèvement sur le travail d'autrui, puisqu'il n'emploie pas de travail salarié.

La limitation de la socialisation n'a pas été admise par Karl Marx et Engels. Elle n'est pas dans la logique du système.

C'est là une manière de voir qui, d'abord, ne fut point originellement celle du collectivisme; c'est une manière de voir qui fut toujours repoussée par la plupart des théoriciens les plus en vue du collectivisme, notamment par Marx et par Engels. Cette manière de voir, qui veut limiter provisoirement au moins, la socialisation, est devenue, en certains pays, notamment en France, pays de petite propriété rurale, celle des collectivistes désireux de ne point effrayer, voire même de se concilier les milliers de petits paysans propriétaires et les très nombreuses petits artisans et boutiquiers, qui existent encore et qui ne font nullement mine de diminuer en nombre. Qu'il y ait là, dans ces réserves introduites chez nous, particulièrement depuis 25 ans environ, des considérations simplement de tactique électorale locale, cela est reconnu par celui qui fut longtemps après Marx, le représentant le plus fidèle du collectivisme, dans une étude intéressante à cet égard, qu'il publiait en 1900: "La question agraire et le socialisme"; Revue le Mouvement socialiste, N° des 1<sup>er</sup> et 15 Octobre 1900". On ne dira pas qu'il y a, dans cette réserve, une inconséquence logique; mais le collectivisme contemporain, dans sa structure, est une doctrine complexe, qui ne procède pas seulement de l'idée de moyens de production, qui peuvent ou ne peuvent pas être mis en œuvre collectivement; il s'inspire aussi dans sa structure de l'idée égalitaire. Et alors, on peut douter que cette idée puisse être satisfaite par cette réserve faite à la socialisation, en ce qui concerne les moyens de

production, qui sont mis en œuvre d'une façon autonome; par le fond des choses, cette thèse n'est pas soutenable.

La formule du maintien de la petite propriété et des petites exploitations est une formule creuse.

Pratiquement, le maintien des petites entreprises autonomes soit agricoles, soit industrielles et commerciales, ne se conçoit pas, quand même la logique de la technique marxiste permettrait cette limitation. Et c'est pourquoy Marx et Engels ne l'ont pas admis. En effet, dans une société collective, c'est à l'administration qu'incombe nécessairement la lourde responsabilité de l'adaptation de la production au besoin social, puisque tout est propriété sociale. En conséquence, l'artisan, le commerçant au détail ne sauraient jamais être quelque chose de mieux que des tenanciers de la gérance, exploitant sous la direction immédiate de la gérance. La logique applicable dans ce système collectiviste dans sa structure, fait que la promesse de maintien de la petite propriété et des petites exploitations n'est qu'une formule creuse, et comme on l'a dit, "une coquille vide". Et c'est ce dont on se rend compte quand on a étudié les conditions nouvelles du fonctionnement d'une société collectiviste, surtout quand on a étudié la constatation de la valeur dans un système collectiviste. Se reporter sur ce point à l'excellent ouvrage de M. Maurice Bourguin, "Les systèmes socialistes et l'évolution économique", Liv. I chap. V, intitulé: "Le paysan propriétaire, l'artisan et le boutiquier dans la société collectiviste."

Quelle sera, en régime collectiviste la part de l'individu dans la production du travail social.

Dans le régime des moyens de production socialisés, il va de soi qu'à la différence de ce qui se passerait dans le partageisme, l'individu n'est pas propriétaire de ses produits, et il n'a pas à les apporter à l'échange sur un marché libre. Dans un pareil régime, il faut une direction unitaire pour assurer l'adaptation de la production au besoin social; l'individu ne peut pas être responsable de l'utilité de sa production, comme il le reste dans le partageisme, où il est propriétaire des moyens de production, donc propriétaire des produits qu'il apporte à l'échange sur le marché libre pour en tirer la valeur qu'ils comportent. Au moment que l'individu ne peut pas être

propriétaire des produits de l'échange comme il le veut, il recevra selon son travail; à chacun suivant son travail, sera la règle de répartition du régime collectiviste, et ce sera la règle qui assurera la production.

En régime collectiviste la valeur travail est nécessairement substituée à la valeur utilité.

En somme, si l'on veut se représenter schématiquement la situation, il y a comme résultat de la production de tous, sous la direction unitaire, une masse globale de produits sociaux, représentant une somme donnée de travail, fourni par l'ensemble des membres de la société; chacun retirera de cette masse une quantité de produits égale à la quantité de travail qu'il aura fourni; en d'autres termes, en régime collectiviste, de toute nécessité, la valeur travail est substituée à la valeur utilité, à la valeur résultant de l'offre et de la demande.

La valeur travail implique une organisation de la production et de la répartition.

Bien entendu, la valeur travail implique une organisation de la production et de la répartition. Elle implique une organisation de la production, car il faut bien que quelque autorité, quelque administration se préoccupe de l'adaptation de la production aux besoins, car la valeur travail n'est nullement par elle-même un principe d'orientation du travail individuel dans le sens du besoin social. Si la rémunération de l'individu dépend de la quantité de son travail, il ne se préoccupera plus du besoin social et une organisation de la production s'impose. Elle implique également une organisation de la répartition, car la répartition suivant l'équivalence en travail, à la différence de la répartition suivant l'équivalence en utilité, ne peut résulter d'échange libre, lequel ne se préoccupe pas du travail que représente le produit.

Certains théoriciens du collectivisme ont entrepris l'organisation théorique de cette société.

L'organisation d'une pareille société n'est pas une tâche aisée; mais, disent les collectivistes, cette tâche vaut bien la peine d'en entreprendre l'organisation théorique, à l'avance, puisque cette règle: "à chacun suivant son travail" est en définitive la seule formule d'égalité, qui soit pratique qui, tant que les biens ne sont pas en surabondance dans la société, puisse concilier avec la liberté individuelle de travailler ou de ne pas travailler, la



nécessité d'une production active, puis que ce principe "A chacun selon son travail" apparaît comme ayant une telle virtualité. Un assez grand nombre de théoriciens du collectivisme ont entrepris l'organisation théorique de cette société sur ce principe. Mais, dans le fait, il s'en faut de beaucoup, en dépit de tous les efforts extrêmement consciencieux, qui ont été dépensés, que ce genre d'égalité soit obtenu. Des nécessités impérieuses ou certaines impossibilités pratiques éloignent progressivement de l'idéal les architectes de la société collectiviste; d'autant plus qu'ils ont plus le souci de ne point faire du régime collectiviste un régime par trop tyrannique; ceux qui ont le souci de sauvegarder la liberté individuelle dans son minimum sont à la torture. Un socialiste de 1840, de la plus haute valeur, Lecqueux, fera comprendre mieux que quiconque les angoisses par lesquelles passe un esprit qui, en toute loyauté, en toute sincérité, ne refusant pas de reconnaître les obstacles et les difficultés, travaille à cette tâche de l'organisation d'un principe "A chacun selon son travail".

C'est pourquoi le collectivisme en est venu à rebuter les esprits impatientes parmi les égalitaristes. L'égalité que nous offre le collectivisme, disent-ils, est une égalité bien sèche, une égalité bien égoïste et pour arriver si difficilement à une égalité aussi égoïste, ce n'est pas la peine d'entrer dans les infinies complications que son organisation suppose. Après tout, on ne se donne autant de mal pour organiser méticuleusement cette égalité que parce qu'on suppose la production insuffisamment abondante pour répondre à tous les besoins ou desirs. Mais pourquoi supposer que les biens, les produits seront en quantité insuffisante pour qu'il soit impossible de s'en tenir à cette règle de la prise en tas. Sans doute, actuellement, dans l'organisation économique présente, un assez grand nombre d'individus sont privés du confortable, même du nécessaire, mais est-on fondé à croire que la production serait encore insuffisante dans une organisation économique,

En adap-  
tant l'état éco-  
nomique à l'é-  
tat de la techni-  
que de la pro-  
duction, il  
n'est plus né-  
cessaire de  
chercher une  
règle de répar-  
tition.

qui serait tout autre.  
Sans doute, les réformateurs d'autrefois au-  
raient pu avoir cette crainte d'une production  
insuffisante; mais aujourd'hui cette insuffi-  
sance de la production est un souci qu'on  
peut quitter parce que la puissance de produc-  
tion de la société a augmenté, depuis lors, dans  
d'énormes proportions, grâce aux progrès de la  
science appliquée et à ceux du machiniste.  
Si malgré cela, ces progrès énormes semblent en-  
core insuffisants, la raison de cette insuffisan-  
ce apparente n'est plus dans l'insuffisance de  
la puissance de production, mais simplement  
dans l'organisation économique existante, or-  
ganisation qui est en contradiction avec les con-  
ditions du plein fonctionnement de la puissan-  
ce productive moderne. S'il en est ainsi, il faut  
adapter l'état économique à l'état de la techni-  
que de la production; à une production, qui ne  
s'exerce plus, en principe, individuellement,  
mais collectivement, il faut faire correspon-  
dre un état économique exclusif de la proprié-  
té individuelle, et ne pas se préoccuper du res-  
te, ne pas chercher une règle de distribution,  
qui sera tout à fait inutile, car il y aura sur-  
abondance de biens de toutes sortes et chacun  
pourra prendre au tas sans aucun inconvé-  
nient, sans que personne ait même l'idée de  
s'en plaindre parce que personne n'en souffrira.

La difficul-  
té de mettre  
en œuvre la  
règle "à cha-  
cun selon son  
travail" ra-  
mène le col-  
lectivisme au  
communisme,  
mais son opti-  
misme s'est  
déplacé

Désenchanté par la difficulté de la mi-  
se en œuvre de la règle "à chacun selon son  
travail", on revient ainsi à quelque chose com-  
me le communisme; seulement, c'est un com-  
munisme, qui n'est plus l'ancien commu-  
nisme, un communisme avec un optimisme  
qui s'est déplacé; autrefois, le communisme  
faisait fonds sur une transformation de la na-  
ture humaine, qui cesserait d'être person-  
nelle, égoïste, aujourd'hui ce n'est pas la peine de  
penser à cela, l'homme n'aura pas à chan-  
ger, car il y aura de tout plus qu'il n'en faut,  
et tout le monde en aura son compte. Tout ce-  
la si simple et si facile, qu'il n'y aura besoin  
d'aucune organisation, ni autorité. Ce sera  
comme à l'abbaye de Thélème, dont l'embê-  
me était "Fais ce que voudras". On sera alors  
au delà du socialisme, dans l'anarchisme

idyllique, dans ce que d'autres appellent le communisme, mais le communisme libertaire.

Cette conception était, avant la Guerre celle des militants, de ce que l'on appelle le syndicalisme révolutionnaire. Lors que ces militants se demandaient quelle serait la structure de la société, au lendemain de la grève triomphante, c'était ce rêve qu'ils entrevoyaient. Si l'on consulte l'enquête, faite en 1902, par la Confédération Générale du Travail (compte rendu du 13<sup>e</sup> Congrès corporatif), ou si l'on consulte l'ouvrage, publié en 1909, par deux militants en vue de la Confédération Générale, Latand et Pouget, intitulé: "Comment nous ferons la révolution," on trouve à chaque instant affirmé ce double principe de la liberté absolue du travail sans salaire, ni contrainte d'aucune sorte, et de la liberté absolue de la consommation, suivant le goût de chacun. La suppression de ce qu'ils appellent le parasitisme et le développement de la science permettront, disent-ils, un tel accroissement de la productivité qu'avec un travail de quelques heures on aboutira à une surabondance énorme des produits de toute espèce, ce qui rend inutile toute préoccupation d'organisation.

C'est tout à fait la doctrine bolchevique, du moins celle de Lénine, qui concevait le mouvement de la manière suivante. D'abord, il faudra commencer par un collectivisme autoritaire, sous la dictature du prolétariat, qui ne doit pas se faire faute d'exploiter les anciens exploités; ensuite grâce à ce régime, dans un avenir plus ou moins lointain et indéterminé, qui se réalisera lui-même par le changement de la mentalité, on continuera par le communisme anarchiste, le communisme libertaire, toujours grâce à la surabondance des produits, au travail spontané et à la profonde transformation de la mentalité des hommes.

De ces différentes conceptions égalitaires, que l'on vient de passer en revue, quelles sont donc celles qui conduisent proprement au socialisme? Il n'est que de réfléchir un peu pour voir qu'il n'y en a que deux, qui postulent le socialisme, c'est-à-dire la socialisation des moyens de production, en ce que la réalisation de ces deux

Deux conceptions égalitaires seules postulent le socialisme.

Le socialisme.

me, c'est le communisme avec l'égalité arithmétique ou proportionnelle et le collectivisme.

Types d'égalité semblent bien ne devoir être poursuivis autrement, ce sont l'égalité arithmétique et l'égalité proportionnelle. Quant à la troisième conception de l'égalité, l'égalité dans les moyens de production, elle peut être et elle a été cherchée dans deux voies très différentes, dont l'une n'est pas du tout du socialisme, puisqu'elle en est même l'opposé, c'est le partageisme, et même dans une certaine mesure l'appropriationnisme, mais dont l'autre est le socialisme puisqu'il consiste à socialiser les moyens de production, c'est-à-dire le collectivisme. Cela revient à dire que le socialisme, c'est le communisme avec l'égalité arithmétique ou l'égalité proportionnelle et le collectivisme. Quant à la dernière manière de voir, celle qui consiste à penser que, grâce à la puissance productive du monde moderne, il n'y a qu'à supprimer la propriété sans se préoccuper, ni des règles de distribution des biens de consommation, ni des règles de production, elle est de l'anarchisme bien plutôt que du socialisme, car elle supprime la propriété, elle se refuse à socialiser l'économie. En somme, le socialisme, c'est le communisme et le collectivisme; c'est même simplement le communisme. Car le collectivisme, dans l'esprit de ses partisans, n'est guère autre chose qu'un communisme moins intégral, une modalité récente du socialisme, qu'on s'attache à présenter comme une simple étape vers le communisme, qui reste l'idéal de tous.

Pourquoi a-t-il été imaginé et usité le mot socialisme.

On dira peut-être que si l'on prétend que le socialisme c'est le communisme pris dans son ensemble global, pourquoi deux mots pour désigner la même chose et ne pas se contenter du mot communisme? Pourquoi depuis 1833 le mot socialisme s'est-il formé et répandu? D'abord le mot communisme faisait peur dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, depuis la conjuration babouviste et sa répression sanglante. Ensuite dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, on construisit des systèmes sociaux, saint-simonisme, fouriérisme, qu'on croyait nouveaux et plus rationnels que le vieux communisme; dans ces conditions il était bon de trouver un mot d'allure plus moderne, qui fit entendre

la conception du commencement du XIX<sup>e</sup> siècle. Enfin, le mot individualisme, qui était encore inconnu au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, s'était peu à peu formé et répandu; il devenait alors assez naturel que par opposition celui de socialisme naquit; on a, d'une part, l'individualisme, et d'autre part, la doctrine exactement opposée, le socialisme.

Pierre Leroux  
revendique la  
paternité du  
mot socialisme.

Pierre Leroux, socialiste très humanitaire, de 1840, revendique la paternité du mot socialisme, qui lui est d'ailleurs très discutée. Revendiquant cette paternité, il fait connaître la genèse, qui se serait produite dans son esprit et qui a abouti au mot socialisme. Il aurait, dit-il, forgé ce mot de socialisme vers 1833, pour offrir une opposition au mot individualisme, qui commençait à avoir cours.

Aujourd'hui les idées de transformation sociale ont été tellement et si constamment agitées que les mots ne font plus peur, que même les partisans de la révolution sociale ne sont pas fâchés de faire peur; aussi reviennent-ils au vieux mot de communisme. Et cela précisément montre que, sans des considérations accessoires et accidentelles, on se serait fort bien passé du mot socialisme. Quoi qu'il en soit, ce mot est né, et il n'en reste pas moins dans la langue. Comme il y est sans emploi vraiment nécessaire, on le voit prendre une extension favorable à l'équivoque, on le voit utilisé surtout d'un point de vue électoral.

### *L'idée communiste chez Platon et la critique du communisme par Aristote.*

L'intérêt de  
l'étude du con-  
sultat qui s'est dé-  
roulé au sujet de la  
famille et de la  
propriété entre  
Platon et Aristote.

Parler du communisme de Platon et de la critique qu'en fit Aristote, il y a plus de 22 siècles, pourrait sembler hors de propos, si les réformes radicales qui ont paru depuis lors nous avaient proposé autre chose que des Sociétés plus ou moins communistes. La chose n'est point si vieille, si reléguée dans le passé qu'il pourrait sembler. Ce qui fait le fonds d'idées à exploiter pour les reconstructions sociales paraît étrangement pauvre aux yeux de qui explore avec un peu de discernement les contours des architectes des sociétés modernes, et c'est

bien pour cela que les deux institutions, d'ailleurs intimement liées, de la famille et de la propriété, ont été, dès l'antiquité, sont encore aujourd'hui plus que jamais et seront vraisemblablement toujours, le centre des discussions des hommes, lorsqu'ils s'inquiètent des conditions les meilleures de la vie en société. Ce n'est donc pas et ce ne sera en aucun temps un spectacle digne de celui des deux plus illustres philosophes de la Grèce en conflit sur un pareil sujet.

Le but de Platon en établissant le communisme n'a rien du but économique.

Son but est de faire régner la justice dans l'individu et dans la cité.

Les raisons des apôtres du communisme à travers les temps ne sont pas chez tous d'un ordre également élevé; chez Platon, le but n'a de façon directe à peu près rien de commun avec le but des communistes depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, des communistes contemporains; le but de Platon n'a rien du but économique. Si cependant il est toujours réclamé comme une autorité par les communistes, c'est pour des raisons de surface et une raison psychologique interne. Le but très noble de Platon est, non point d'organiser une meilleure distribution de la richesse, ni une meilleure production, son but est de faire régner, dans l'individu et dans la cité, ce qu'il entend par la justice. L'obstacle immédiat à la justice dans l'individu et dans la cité, c'est l'intérêt privé en tant qu'il peut être différent de l'intérêt commun; en d'autres termes, l'obstacle, c'est l'égoïsme de la joie et de la douleur, lorsque les uns se réjouissent et que les autres s'affligent du même événement privé ou public. La division naît de ce que chacun ne songe qu'à soi et ne cherche que son avantage. Cet instinct ou ce sentiment, qui porte l'homme vers lui-même, fait partie de la vérité de notre nature, et au Livre 5 du "Traité des Lois", après avoir analysé cet instinct ou ce sentiment avec la plus extrême finesse, Platon reconnaît que ce sentiment, l'intérêt personnel est dans l'ordre naturel des choses. Mais Platon ne pense pas qu'il faille désespérer de l'unité dans la cité. Le communisme absolu est, suivant lui le moyen qui s'offre pour réaliser cette unité, moyen unique, mais aussi moyen infailible.

La technique de la conception de Platon.

La technique de la conception de Platon apparaît clairement à quiconque veut bien rapprocher de certains passages du traité de la République un passage du traité des Lois, d'où s'élève comme

un soupir de regret vers la cité parfaite, où se com-  
plait le rêve de Platon, qu'il reconnaît comme in-  
réalisable, mais vers lequel sa pensée se reporte tou-  
jours. Voici cette page du Traité des Lois, livre V, pages  
281 et 283 de la traduction de Victor Cousin: "La  
cité, la vie civique, les lois et les usages sociaux, qu'  
il faut mettre au premier rang, sont ceux où l'on  
pratique le plus à la lettre, dans la cité tout en-  
tière, l'ancien proverbe, qui dit que tout est es-  
sentiellement commun entre amis. Quelque  
part donc qu'il arrive ou qu'il doive arriver  
un jour que les femmes soient communes, les  
enfants communs, les biens de toute espèce com-  
muns et qu'on apporte tous les jours imaginables  
pour retrancher du commerce de la vie tout ce  
qu'on appelle propre, particulier, en sorte que les  
mêmes choses, que la nature a données en pro-  
pre à chaque homme, les yeux, les oreilles, les  
mains deviennent en quelque sorte communs  
à tous autant qu'il se pourra, et que tous s'i-  
maginent qu'ils voient, qu'ils entendent, qu'ils  
agissent en commun, que tous approuvent  
et blâment de concert les mêmes choses, que leurs  
joies et leurs peines roulent sur les mêmes ob-  
jets, en un mot que toutes les règles sociales  
quelconques s'efforcent, chacune selon qu'il est  
de son objet, de faire la cité aussi parfaitement  
une qu'il est possible, personne ne saurait leur  
proposer (aux règles sociales) un autre but, qui  
soit de façon meilleure et plus directe en rap-  
port avec le degré suprême de la vertu. Si quel-  
que part des dieux ou des enfants des dieux,  
à supposer leur pluralité, habitent une telle  
cité, ceux-ci en vivant ainsi habitent ensen-  
ble dans la joie; c'est pour quoi il ne faut pas  
chercher ailleurs le modèle de la vie civique, mais  
on doit en prenant celui-là pour modèle, s'ef-  
forcer de le réaliser le plus qu'il se pourra."

Le commun.

même suivant  
Platon, réalise  
la cité par-  
faite en identi-  
fiant l'intérêt  
personnel avec  
l'intérêt de tous.

On voit le mécanisme; le problème est de  
faire la cité une, alors que l'intérêt privé sem-  
ble s'y opposer sans remède. Mais l'obstacle n'est  
qu'apparent, ou du moins il peut être tourné;  
le communisme résout la difficulté en iden-  
tifiant l'intérêt personnel avec l'intérêt de  
tous. Par le communisme absolu les citoyens  
sont unis au plus haut point possible dans un  
intérêt qu'ils appellent leur intérêt propre et qui

est en même temps l'intérêt commun. Soit donc que, comme on l'a dit parfois, l'intérêt personnel soit éliminé par Platon pour les besoins de son système, loin qu'il s'efforce de faire abstraction de cet intérêt personnel, c'est au contraire sur cet intérêt personnel, reconnu indestructible par lui, qu'il fait reposer sa cité. Seulement il modifie le milieu dans lequel cet indestructible instinct fonctionne.

Il supprime la famille et la propriété pour faire de la société des citoyens un tout compact et homogène.

Il supprime la famille et la propriété ferment, véritable bouillon de culture de l'intérêt privé, trop étroitement circonscrit, et en supprimant ainsi la famille et la propriété Platon pulvérise en quelque sorte la société des citoyens pour en faire une sorte de mortier compact et homogène, un tout matériel en quelque sorte un seul homme plus grand. La cité, dit-il, alors, est comme un seul homme, et dans une pareille unité, dans une unité à ce point cohérente, une partie si minime soit-elle ne peut souffrir ou jouir sans que l'unité tout entière souffre ou jouisse. Lorsque, dit-il, notre doigt, qui est une partie de notre corps, reçoit quelque blessure, la machine tout entière du corps et de l'âme éprouve la sensation, au point qu'on dit d'un homme, qu'il a mal au doigt; bien qu'il n'y ait que le doigt de blessé l'homme souffre tout entier. Avec le communisme absolu, avec le communisme des biens et des personnes, un citoyen, un membre de la cité, laquelle n'est qu'un homme plus grand, ne peut davantage souffrir ou jouir, sans que la cité elle-même n'éprouve de la souffrance ou du plaisir. L'intérêt propre du citoyen et l'intérêt de la cité sont fondus par un mécanisme absolu, de manière à ne former qu'une seule et même chose. En somme, on peut dire, en ramassant la pensée de Platon, que son habileté consistait à mettre son intérêt personnel dans cette situation qu'il est intérêt constant et inévitable à l'intérêt général.

En tout ceci Platon ne fait pas du tout fond sur ce qu'on appelle l'altruisme ou sur le sentiment de la solidarité. Cette théorie de Platon est de la rigide mécanique sociale; quand on la prend dans sa structure, c'est un théorème de géométrie politique dont la sécheresse est voilée sous un délicieux lyrisme.



Platon lui-même semble douter du succès de sa théorie, que le communisme réalise la cité de ses vœux.

Seulement on peut se demander, et Platon lui-même fera cette observation, si le milieu qu'il veut créer à l'intérêt personnel suffira vraiment au but que poursuit Platon. En raisonnant, comme il le fait, le philosophe ne travaille-t-il pas, suivant sa propre expression, sur la ville et ses habitants comme l'artiste sur la cire qu'il modèle. Si grâce au communisme absolu, au communisme des biens et des personnes l'intérêt de chacun trouve son avantage qui est l'intérêt de la société, il semble pourtant qu'il devrait suffire d'instituer ce régime communiste et une fois institué l'individu ne songerait qu'à le maintenir, puis qu'il y trouverait son bien. Il semble qu'il devrait suffire au législateur de vouloir ce régime et d'y tenir fermement la main, le temps que les citoyens se rendent compte du bonheur que leur vaudrait ce mode d'existence. Cependant Platon est pris d'inquiétude, il n'a pas grande confiance dans la réalisation de son rêve. La loi, la contrainte seraient vaines pour instaurer ce régime, il ne serait pas plus observé pour être imposé par écrit ou de vive voix; pour la réalisation de la cité modèle, il n'a nulle confiance dans la loi. Est-ce que ce ne serait pas qu'il s'aperçoit qu'en croyant d'abord modifier simplement le milieu dans lequel vit et s'exerce l'intérêt personnel, il s'apercevrait ensuite qu'en réalité il touche, non seulement au milieu, mais à la substance même de l'intérêt personnel.

Platon semble bien s'être rendu compte que l'intérêt personnel ne peut, sans cesser d'être, s'identifier avec l'intérêt de tous.

Ce que Platon a pris pour un mode accidentel du milieu du fonctionnement de l'intérêt personnel, sous le régime de la famille, de la propriété, n'est-ce pas en réalité un mode essentiel, sans lequel l'intérêt personnel ne se conçoit même plus. L'intérêt personnel est-il capable de s'identifier avec l'intérêt de tous, sans cesser d'être. Sous une autre forme Platon, quand il manifeste son peu de confiance dans la loi pour instaurer le régime rêvé ne se rend-il pas compte qu'en définitive en spéculant comme il le fait, il a supposé un intérêt personnel tel qu'il le souhaiterait plutôt qu'il n'est dans sa substance même. Il semble bien qu'il s'en soit

rendu compte puis qu'il a la préoccupation de modifier ce sentiment dans sa substance même, et non pas seulement quant au milieu dans lequel il fonctionne. C'est tout à coup comme s'il pensait que la modification de l'intérêt personnel est la condition préalable de la modification du milieu. Finalement après avoir eue qu'il suffisait de modifier le milieu dans lequel l'intérêt personnel s'exerce et fonctionne, il semble que plus tard il s'est dit que la loi ne peut obtenir un pareil renversement des conditions dans lesquelles fonctionne l'intérêt personnel. C'est donc l'intérêt personnel qu'il faudrait modifier en soi et c'est lui ensuite qui modifierait le milieu.

Platon attache une importance souveraine à l'éducation des enfants et des jeunes gens pour modifier dans sa substance même le sentiment de l'intérêt personnel.

Ce qui donne à croire que Platon, en définitive, voit ainsi la situation, c'est l'importance souveraine qu'il donne bientôt à l'éducation des enfants, et des jeunes gens. Tout ce que nous précisons ici, dit-il, n'a pas autant d'importance qu'on pourrait l'imaginer, il ne s'agit que d'observer un point, le seul important ou plutôt le seul qui suffise, et à l'un de ses interlocuteurs dans le dialogue qui lui demande quel est ce point, il répond: "c'est l'éducation de l'enfance et de la jeunesse. Tout dépend de la première impulsion; l'enfance est la cire molle que travaille l'artiste, elle est l'étoffe blanche que choisit de préférence le teinturier pour lui donner plus sûrement la couleur qu'il désire. Et puis, avec des enfants ainsi pétris, les générations se modifieront par l'effet de l'hérédité physiologique et mentale" (Traité de la République, Livre IV). Et d'ailleurs, on favorisera la transmission des qualités acquises par l'éducation, par une intelligente réglementation des unions. Donc, éducation pour la transformation profonde de la nature humaine, puis transmission héréditaire.

L'éducation semble elle-même à Platon devoir être impuissante à transformer suffisamment la nature humaine et le sentiment de

Il semble bien que Platon se rende compte que son espoir encore sur ce point risque d'être vain. Vers la fin du Traité de la République un autre interlocuteur lui pose la question: "Mais enfin espérez-vous que jamais pareille chose arrivera, que jamais l'éducation pourra ainsi transformer l'homme?" Platon par la bouche de Socrate répond: "Oh! me voici arrivé à ce que je comparais à une vague terrible, mais dussé-je être submergé par le ridicule,

l'intérêt person-  
nel.

« Je n'en parlerai pas moins. Tant que les philosophes  
« ne seront pas rois ou que ceux que l'on appelle rois  
« ne seront pas et sérieusement philosophes, il n'est  
« pas de remède aux maux qui désolent les États,  
« ni même à ceux du genre humain, et jamais  
« notre cité ne pourra naître et voir la lumière  
« du jour. Voilà ce que j'hésitais depuis longtemps  
« à dire, prévoyant bien que je renverserais par  
« ces paroles l'opinion commune." Il est, en effet,  
difficile de concevoir que le bonheur public et par-  
ticulier tient à cette condition. C'est, en effet, bien  
difficile, et à notre sens, un ministère même  
entièrement formé de philosophes, ne pourra ja-  
mais venir à bout de retourner les dispositions  
des hommes autant qu'il serait nécessaire pour  
que fonctionne, selon son souhait, la république  
qu'il a rêvée.

On voit par quelles hésitations l'esprit de  
Platon est envahi; mais son rêve reste et sur-  
tout il l'a formulé dans des termes pleins de beau-  
té. Son ancien élève Aristote a étudié, examiné,  
envisagé d'un point de vue critique le commu-  
nisme de son maître et c'est cette critique d'Aris-  
tote qu'il faut maintenant présenter.

La critique  
du communis-  
me de Platon  
par Aristote.

Aristote examine le communisme de  
Platon, l'ensemble des idées de Platon dans la  
République et les Lois, mais il déborde de beau-  
coup le point de vue un peu exclusif de Platon, il  
touche à des points de vue spécifiquement écono-  
miques, il envisage les difficultés économiques du  
communisme, sortant ainsi du cadre de la pen-  
sée de Platon.

Ce qui, aux yeux d'Aristote, conduit Pla-  
ton à célébrer la communauté des femmes, des  
enfants et des biens, c'est son désir que la cité soit  
une, son désir de voir régner entre les citoyens  
une parfaite union de cœur, des sentiments et  
des devoirs. Aristote convient que le but est loua-  
ble, car l'union des citoyens est le plus grand de  
tous les biens qu'une cité puisse envier; mais  
Platon se trompe quant aux moyens qu'il pré-  
conise pour la réaliser. Sans doute, dit Aristote,  
une cité ne va pas sans quelque communauté.  
Il est évident, par exemple, que le territoire de  
la cité ne peut comme tel appartenir qu'à la cité  
même; mais c'est seulement pour les choses  
où la communauté ne s'impose pas qu'on peut

demandeur qu'elles soient communes; toutes ou certaines seulement à l'exclusion des autres ou aucune, voilà le domaine de la question du communisme.

Suivant, Aristote, l'unité rêvée par Platon aboutirait à l'indifférence.

Platon, dit Aristote, croit qu'il vaut mieux que toutes choses soient communes. Mais pense Aristote ce serait, en réalité, aussi peu favorable que possible au bien de la cité et à l'union des citoyens, par conséquent aussi peu favorable que possible au but élevé que vise Platon. Tout d'abord, il écarte de la discussion une sorte de jeu, ou Platon se plaît, quand il dit que dans une cité où tout est commun, tous les citoyens ne peuvent dire ceci est mien et cela n'est pas mien. Aristote plus positif que Platon remarque que c'est mettre des mots à la place des citoyens, que c'est se piper à ses propres paroles, que c'est une solution purement verbale. D'ailleurs, ajoute Aristote, si cette manière de parler, dont Platon fait état prouvait vraiment l'unité, si ce n'était pas seulement des mots, mais la réalité des sentiments, qui se trouve sous cette façon de parler, la couleur de cette unité, serait celle de l'indifférence; l'unité consisterait dans l'indifférence. Qui ne sait, en effet, que tandis qu'on s'occupe avec le plus grand zèle de ce qu'on a en propre, chacun ne s'intéresse à ce qui est commun entre tous ou du moins entre un grand nombre de personnes, que juste dans la mesure du profit particulier qu'il en retire, se reposant du reste sur le soin des autres; passé l'intérêt de chacun, c'est l'indifférence de tous.

Comment Aristote critique la communauté des enfants que préconisait Platon dans la "République".

Il est vrai que Platon croit supprimer cet écueil de l'indifférence par la communauté des enfants telle qu'il l'organise dans sa République. Grâce à l'organisation que Platon nous décrit, nul ne saura, toute trace de filiation faisant défaut même pour la mère, qui sont ses parents. Chaque citoyen, pense Platon, se dira que tous ses concitoyens peuvent être ses proches, et alors des affections familiales avec toute leur sollicitude et leur dévouement s'étendront ainsi de la part de chacun à la cité tout entière. Il croit ainsi écarter l'indifférence. C'est une solution élégante dans la forme, mais parfaitement vaine.

Aristote commence par s'en amuser, il dit que peut-être chacun aimera à dire d'un

qui réussit qu'il est le sien, mais que d'un enfant mal chanceux, nul citoyen, s'il dit encore qu'il est le sien, ne manquera de dire qu'il est tout aussi bien l'enfant de n'importe quel autre. On peut être sûr qu'avec une parenté aussi hypothétique et diffuse les enfants, au lieu d'être universellement aimés, comme l'espérait Platon, seront uniformément négligés de tous. Mieux vaut être un simple cousin dans la famille naturelle, qu'un fils dans la famille platonicienne.

En voulant faire de la cité une grande famille, on dilue les affections au lieu de les renforcer.

Luis, quittant le ton plaisant, Aristote se demande comment son maître n'a pas vu que pour faire de la cité tout entière l'objet de l'affection familiale, il dilue la famille au point qu'un père ne peut vraiment pas dire mon fils ou un fils mon père. De même que mêler trop d'eau à un peu de vin doux, c'est faire perdre au vin sa saveur, de même l'intime douceur de ce nom de père, de fils, de frère s'évanouira dans l'artificielle et démesurée famille que rêve Platon. Rien dans cette société n'est pour porter les parents à s'occuper des enfants, ni les enfants des parents, ni les frères les uns des autres; c'est que les deux choses qui plus que toutes les autres font que l'homme s'intéresse et aime, l'homme ne les a pas dans la cité de Platon. Jean Bodin fixe en une parfaite image cette pensée d'Aristote, si délicate et si profonde, quand il écrit: "la nature d'amour est telle que plus elle est commune et moins a de vigueur, et tout ainsi que les gros fleuves, qui portent les grands fardeaux, étant divisés ne portent rien du tout, aussi l'amour éparse à toute personne et à toute chose perd sa force et sa vertu."

Comment Aristote critique plus spécialement la communauté des biens.

Pour ce qui est de la communauté des biens plus spécialement Aristote dit qu'il est bien difficile d'y voir une source de concorde. Compter sur la communauté des biens pour réaliser l'unité de la cité est la plus grosse erreur qu'il soit possible de commettre. D'abord de graves embarras doivent naître à ce point précis où cesse la communauté, car il y a un point où la communauté cesse nécessairement. En effet, si l'on peut user en commun des rues, des places, des promenades, des spectacles, des salles de jeu ou de festins au contraire, la plupart des biens de jouissance tels que la nourriture, le vêtement, impliquent

une consommation individuelle et par conséquent privative.

La difficulté de la répartition des biens de jouissance.

1<sup>o</sup> Quand les citoyens sont en même temps des producteurs.

La question de la répartition des biens de jouissance, dit Aristote se présente différemment, suivant que les citoyens prennent part ou non aux travaux de la production. Dans la première hypothèse, quand les citoyens sont en même temps les producteurs, c'est-à-dire fournissent leur travail, comme il est presque impossible que les travaux, d'un côté, et les biens de jouissance, de l'autre, soient répartis en un impeccable rapport, comme il est presque inévitable qu'une proportion exacte ne règne pas entre la quantité de travail que fournit chacun et la quantité de jouissance qu'on lui alloue, nécessairement il s'élèvera contre ceux qui reçoivent plus, tout en travaillant moins, des réclamations, des querelles de la part de ceux qui reçoivent moins, tout en travaillant plus, du moins s'ils le jugent ainsi. Aristote ne s'étend pas sur ces difficultés, il les marque seulement en passant.

2<sup>o</sup> Quand la production est confiée à des esclaves.

Dans la seconde hypothèse, que la cité antique permet d'envisager, puis qu'elle connaît l'esclavage et qu'elle peut confier la production à des esclaves, dans l'hypothèse que les citoyens auront à se voir distribuer entre eux les biens de jouissance, sans qu'il soit question d'établir un rapport entre ce qu'ils recevront et le travail fourni, puis qu'ils ne travaillent pas, Aristote se borne à dire qu'alors la question est autre que tout à l'heure, et que la solution est plus facile. Il est certain que la question est autre, mais il est moins sûr, comme le croit Aristote que la solution de la question soit pour cela plus facile, et il est probable qu'Aristote l'eût vu s'il s'y fût appesanti. On aperçoit combien de questions se poseront qui seront des sources de dispute dans la distribution. On peut se demander si la distribution se fera par parts égales ou selon les besoins, si l'on tiendra compte des mérites civils ou militaires. Il suffit d'évoquer ces questions inévitables pour voir que la matière ne fera pas défaut dans la société communiste, même avec les esclaves seuls comme producteurs, aux discussions irritantes.

Lorsqu'Aristote la communauté

Mais Aristote s'élève plus haut et il dit que le fait de la communauté est source, non

pas d'union, mais au contraire de contestations; il nous dit que, même dans ces petites associations, qui se forment pour des voyages, choses temporaires pourtant, un rien suffit pour que des différends surviennent entre les voyageurs. Or, encore, dit-il, de tous ces domestiques, ceux qui encourent le plus nos reproches et notre mauvaise humeur, ce sont ceux dont la vie est quasi commune avec nous, ceux dont les services s'adressent à notre personne, dont la vie avec nous est de tout instant. & mesure qu'il y a plus de communauté de vie, il y a plus de source de désunion et de dispute. Certes, il est facile de déduire, en décrivant, d'un côté, la merveilleuse réciprocity de bienveillance, qui semble devoir résulter de la communauté, de l'union communautaire, et de montrer, de l'autre côté, les vices des sociétés actuelles, comme les procès qu'engendrent les contrats, les faux témoignages en attribuant ces vices à la propriété. Mais d'une manière ou d'une autre, ces défauts de la société présente se retrouveront, même dans la société, où les biens seraient communs, sous des formes variées, parce qu'ils tiennent, non pas à la propriété même, mais à l'imperfection des hommes. Or resté, les litiges ne sont-ils pas proportionnellement beaucoup plus nombreux entre gens qui possèdent quelque chose en commun, qu'entre propriétaires de biens distincts et séparés.

On énumère avec complaisance les maux que la communauté prévient, cependant il faudrait bien aussi compter les biens dont l'homme serait, par elle, privé. Et alors si l'on faisait ce tableau, il apparaîtrait que la vie doit être proprement impossible sous un pareil régime. Et si elle venait à être établie au lieu d'être regardée seulement en esprit, il apparaîtrait avec beaucoup plus d'évidence encore, qu'elle est impossible à vivre et les hommes semblent bien avoir conscience de cela. Il ne faut pas perdre de vue, dit Aristote, que depuis des temps et des temps l'attention des hommes n'a pas été sans se porter vers ces problèmes et que si ce système communautaire, dont on parle, était le meilleur, sans doute il ne serait pas resté jus qu'ici sans voir le jour; on en eût essayé quelque part,

car il ne se peut guère que ce régime n'eût point été imaginé, tous à peu près ayant été déjà imaginés dans cet ordre d'idées. En effet, dit Aristote, l'homme éprouve une satisfaction indicible à penser que quelque chose lui appartient en propre. L'égoïsme seul est blâmable, et l'égoïsme est blâmable, non parce qu'il consiste à porter amitié à soi-même, mais parce qu'il consiste non-seulement à s'aimer plus qu'on ne doit; il en est ainsi également de l'avarice; bien que aimer la richesse soit commun à tous, c'est l'excès, le dépassement qui est vicieux. C'est un grand charme que d'obliger et de secourir des amis, des hôtes ou des compagnons; or, cela n'est possible que si l'on a des biens à soi. Et puis que la générosité est une certaine façon d'user de ce qu'on possède, il n'y aura pas place à cette vertu si douce dans la cité absolument une que Platon recommande.

Aristote voudrait que les choses soient propriété particulière, mais que l'usage qu'on en fait les rende comme communes.

Pour toutes ces raisons et pour d'autres encore, Aristote explique que la communauté des biens n'est pas désirable. Il lui préfère de beaucoup dit-il, le régime en vigueur, amélioré toutefois par les mœurs et par de sages arrangements des lois, de telle manière que soit combiné ce qu'il y a de bon dans l'un et dans l'autre des deux systèmes, qui s'opposent ainsi, celui de la communauté et celui de la propriété. Il importe, en effet, que les choses soient communes en quelque manière, tout en étant objet de pleine propriété. Les choses doivent être de telle sorte que, dit-il les exploitations étant distinctes et indépendantes, étant objet de propriété, leur conduite, leur gestion ne donne pas lieu à des récriminations réciproques et qu'elles prospèrent, comme il arrive quand c'est de ses propres affaires que chacun s'occupe; mais il convient que l'on se comporte, par vertu, dans l'usage des biens qu'on a, comme s'ils étaient communs, qu'entre amis, ce qui est à l'un soit commun à tous. Bref, que les choses soient propriété particulière et que l'emploi qu'on en fait les rende comme communes; c'est de toute évidence le mieux, dit Aristote. Quant aux moyens d'obtenir ce résultat, il semble qu'Aristote se refuse et il dit que c'est à l'affaire propre du législateur. Tel est le fond du grand débat, en présence duquel on se trouve, pour la première fois dans l'histoire, sur la question du



communisme ou de l'individualisme.

## Utopie de Thomas More.

Pour combler la lacune entre le communisme de Platon et l'Utopie de Thomas More, on peut lire avec fruit un petit livre, qui remonte à 1849; c'est "l'histoire du communisme" par André; mémoire présentée à l'Académie des Sciences morales et politiques, qui a été récompensée notamment du grand prix Monthyon.

L'Utopie de Thomas More.

En 1516, paraissait un livre, dans lequel semblait exalté le communisme des biens. Ce livre eut un très grand succès, près des lettrés de l'Europe d'alors; il était écrit en latin, langue littéraire et scientifique de l'époque. L'auteur en était l'Anglais Thomas More, grand ami d'Erasmus, illustre humaniste hollandais, et qui était lui-même un humaniste excellent. L'ouvrage avait pour titre "De omni reipublice statu, deque nova insula Utopia". Louvain (1516). Au lieu de Thomas More, on a coutume de dire Morus, parce que l'ouvrage ayant été écrit en latin, l'auteur avait lui-même latinisé son nom.

La personnalité de Thomas More.

Quand More écrivait ce livre, à l'âge de 35 ans, il était déjà investi de la confiance du roi d'Angleterre, pour qui il venait d'accomplir une mission diplomatique en Flandre; il devint par la suite, Chancelier d'Angleterre, en 1531, et en 1535, il fut condamné à mort et décapité. Cette fin tragique est sans rapport avec son utopie; ce qui lui valut le supplice, c'est sa foi catholique soutenue avec la plus sereine et la plus tranquille fermeté; aussi bien l'Eglise catholique l'a-t-elle mis au nombre de ses bienheureux. Lire à ce sujet le livre exquis de M. l'Abbé Brémond de l'Académie française, le bienheureux Thomas More, dans "la collection des Saints"; 1904.

Le communisme exposé dans l'Utopie a un caractère d'ordre économique qui ne se rencontre pas

L'Utopie est le premier exposé d'un communisme suivant l'esprit socialiste, d'un communisme de caractère surtout économique et s'inspirant de l'idée égalitariste. Par le fait qu'il s'agit ici de communisme d'esprit socialiste et non d'esprit platonicien, les raisons invoquées à l'appui de ce communisme et les critiques dirigées contre

la propriété vont prendre des caractères autres que chez Platon, c'est-à-dire qu'à côté des raisons d'ordre politique et moral, que Platon faisait valoir on va trouver dans ce livre des raisons d'ordre économique. Sans doute, ce ne sera point encore une argumentation présentant la technicité que revêtiront plus ou moins les raisonnements socialistes, après la formation d'une science économique, mais ce seront déjà des raisons de caractère économique, qui seront données et beaucoup d'entre ces raisons seront rééditées, pas toujours avec autant de force, par les socialistes postérieurs. Par cela qu'il s'agit d'un communisme d'esprit socialiste, la partie constructive de l'Utopie rapproche cette œuvre du communisme moderne. L'Utopie devait organiser économiquement la communauté, ce dont Platon s'était désintéressé; la production et la distribution devaient être réglées, du moins, dans les grandes lignes dans l'Utopie."

L'étymologie  
du mot "utopie".  
Sa signification.

Le livre de More marque une date dans l'histoire du langage. En effet, le nom qu'il a donné à son île communiste, le mot utopie est devenu un nom commun qui sert à désigner tout plan de gouvernement, tout système social, où tout est parfaitement réglé pour le bonheur des hommes, sans qu'on y tiennne compte des difficultés ou des impossibilités qui s'offrent, sans qu'on y trouve notamment le souci de ce que l'histoire et l'observation la plus simple enseignent sur la nature humaine. Le mot "utopie" vient de deux mots grecs ou négatif et *topos* lieu; il signifie donc littéralement non-lieu, nulle part. L'île communiste d'utopie n'est nulle part, elle n'existe pas, si ce n'est en imagination.

Comment  
est conçue l'œuvre  
de More.  
Sa division  
en deux parties;  
l'une critique,  
l'autre construc-  
tive.

Le Portugais Raphaël Hithlodee, personnage imaginaire, imaginaire compagnon d'Americo Vesputce a, dans le cours de ses voyages, séjourné dans cette île et s'est épris d'admiration pour l'organisation communiste du peuple utopien, surtout lorsqu'il compare cette organisation à l'organisation des États de l'Europe, notamment à l'Angleterre et à la France. Thomas More, durant sa mission en Flandre, a certainement rencontré ce Portugais philosophe à Anvers, et un dialogue s'engage entre ces deux hommes, Raphaël et More; mais ce dialogue

ressemble beaucoup à un monologue de Raphaël. Grâce à cette fiction d'une île où existe le communisme, More a écarté un problème pratique très redoutable, le problème des voies et moyens par où le communisme pourrait être réalisé dans les pays qui vivent, depuis des siècles, sous le régime de la propriété privée. Raphaël se contente, en effet, de décrire, d'une part, les défauts et les vices de l'organisation sociale, des États d'Europe, d'autre part, les merveilleux avantages de l'organisation communiste de l'île d'Utopie, et cela fournit la division de l'ouvrage en deux parties; une partie critique et une partie constructive, cette dernière étant la description du communisme en Utopie.

La question de savoir si More eut la foi communiste

On a dit jusqu'à présent le communisme de l'Utopie plutôt que le communisme de More car on serait bien embarrassé d'affirmer que ce fut la foi communiste. En effet, il fait exposer par Raphaël le communisme utopien et les rares fois qu'il prend la parole, c'est pour faire au communisme des objections capitales, très solides, qui restent sans réplique sérieuse, en sorte qu'on ne peut guère dire que More remplit là simplement le rôle de ces auditeurs fictifs qui ne soulèvent de difficultés que pour les montrer plus triomphalement résolues. Le plus souvent Raphaël se tient coi ou répond d'une façon évasive; on peut donc avoir des doutes sur l'état d'esprit de More relativement au communisme.

Mais alors pourquoi expose-t-il par la bouche de Raphaël une organisation communiste avec une complaisance infinie, s'il ne croit pas au communisme, n'était-il pas plus simple de n'en pas faire un tableau aussi séduisant? Ses historiens n'ont pas manqué de discuter à ce sujet et de discuter sur les intentions de More.

Les uns estiment que More n'a eu d'autre but que de se permettre un de ces jeux d'esprit qu'affectionnaient tant les lettrés du XVII<sup>e</sup> siècle. D'autres pensent que l'hypothèse communiste ne joue dans l'ouvrage de More qu'un rôle accessoire, qu'elle n'a été dans son esprit qu'un instrument de critique, un élément de contraste, destiné à faire vivement ressortir les vices très réels des gouvernements et les défauts de la société

du XVI<sup>e</sup> siècle. Pour cela, le communisme de l'Utopie aurait été une manière de se mettre à l'abri de l'irréalisable pour cribler de flèches le réel. S'il y avait eu quelque chose de plus utopique que le communisme, More s'y fût réfugié pour abriter les critiques auxquelles seules il attachait de l'importance. Pour étayer leur opinion ces historiens considèrent que si Raphaël fait dans l'Utopie l'apologie du déisme, More est monté sur l'échafaud pour confesser sa foi. Pourquoi voudrait-on qu'il fût communiste de conviction, parce qu'il a tracé du communisme un tableau d'une fantaisie complaisante. De même qu'en louangeant le déisme More n'avait d'autre but que de faire pénétrer dans les esprits la tolérance religieuse, de même par le tableau de l'harmonie communiste, il visait à faire prendre en horreur les abus criants de la société de son temps, se rendant bien compte d'ailleurs que le communisme est impossible. Et c'est précisément pour cela que l'Utopie aurait eu tant de succès, quand elle parut; elle tenait au monde réel, à la société existante par sa partie critique, qui est au fond sa partie principale, la seule à laquelle More eût attaché de l'importance. Dans cette opinion, l'Utopie serait une œuvre du même genre que "l'Eloge de la folie" d'Erasmus, que celui-ci écrivit sous le toit même de More et avec "la collaboration toute gaie" de celui-ci, comme il le raconte. D'autres enfin tiennent pour la foi sincèrement communiste de More et disent que c'est simplement par prudence que More s'y serait pris de façon à laisser planer des doutes sur ses sentiments.

C'est là un débat impossible à trancher et il faut se contenter d'envisager l'Utopie en elle-même en faisant abstraction de son auteur. Après tout la portée des critiques, qui sont dirigées contre la propriété et la valeur des raisons qui sont invoquées en faveur du communisme, sont indépendantes en soi de l'intention secrète de l'auteur; et si ces raisons et ces critiques convainquent ceux qui les lisent, tout est là; ces raisons et ces critiques ont leur place dans l'histoire de l'expansion des idées communistes. En effet, l'Utopie a singulièrement

contribué à cette expansion de l'idée communiste, du moins dans la littérature, tout comme les rêves communautaires de Platon.

La meilleure édition de "l'Utopie" de Thomas More est l'édition anglaise de Lupton, publiée à Oxford en 1895, sous le titre "The Utopia of the sir Thomas More", dont le texte latin est celui de l'édition de 1518 et le texte anglais celui de l'édition de 1551. Deux traductions françaises déjà anciennes en ont été faites, l'une de Guendeville en 1730, et l'autre de Stouvenel en 1842; mais ce sont des traductions très libres.

Il y a dans l'Utopie deux parties, une partie critique et une partie constructive; c'est dans cette dernière que se trouve la description du communisme.

Raphaël qui a séjourné quelques mois en Angleterre soi disant, dresse une sorte de réquisitoire contre les institutions, la politique et les mœurs de l'Angleterre; mais quand il a à en dire des choses trop dures, il substitue volontiers le roi de France au roi d'Angleterre. Dans cette partie critique, More émet des idées très intéressantes, notamment sur la législation pénale et la science pénitenciaire. Dans ces pages souvent invoquées par les criminalistes More essaye d'humaniser la justice répressive qui était à cette époque si durement aveugle; il critique la peine de mort, il préconise la plupart des idées dont se sont inspirées depuis quelques années les réformes pénales et pénitenciaires, tel l'amendement du condamné et la loi de sursis. Ses critiques touchant l'économie marquent l'esprit nouveau, l'esprit économiste et socialiste que va revêtir chez More l'idée communiste.

Voici les principales attaques d'ordre économique: "La principale cause de la misère publique est le grand nombre de gens oisifs, le nombre excessif des nobles, frelons qui se nourissent de la sueur et du travail d'autrui, et qui font cultiver leurs terres en faisant le fermier jusqu'au vif pour augmenter leurs revenus. Joignez à cela que ces riches oisifs traînent à leur suite des troupeaux de valets et de fainéants sans état et incapables de gagner leur vie, dès qu'on les met à la

Les éditions et les traductions de "l'Utopie"

I. - La partie critique de "l'Utopie".

Réquisition contre les institutions, la politique et les mœurs de l'Angleterre au XVII<sup>e</sup> siècle.

Les causes de la misère publique suivant More.

"porte, ce qui ne manque pas d'arriver pour peu  
" qu'ils tombent malades les nobles croient ce pro.  
" cède et ce train de maison nécessaires à leur  
" noblesse, comme si on ne savait que la noblesse  
" d'aujourd'hui c'est la fortune."

Il s'élève  
contre la trans-  
formation des  
terres laboura-  
bles en pâtura-  
ges.

Un de leurs moyens d'accroître leurs re-  
venus est particulier à l'Angleterre, et ce moyen  
contribue dans une proportion énorme à l'aug-  
mentation du nombre de malheureux en priv-  
vant de travail et en jetant sur les chemins  
une grande quantité de laboureurs, à qui il  
ne reste plus que de voler si mieux ils n'ai-  
ment mourir de faim; ce moyen c'est l'éle-  
vage du mouton et la transformation des terres  
labourables en pâturages. Raphaël dénonce avec  
éloquence cette plaie de l'Angleterre, cette ex-  
propriation des paysans par le mouton. C'était  
alors la source de grands profits, parce que la  
laine était très recherchée et parce qu'il n'y a  
pas grands frais à faire pour entretenir les trou-  
peaux. La première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle a  
entendu les récriminations des ouvriers expro-  
priés de leur travail par la machine, l'An-  
gleterre du XVI<sup>e</sup> a connu les plaintes des paysans,  
expropriés par le mouton. "Un seul pâtre, dira-  
"t-il, suffit maintenant à faire brouter cette ter-  
"re, dont la culture exigeait autrefois des centai-  
"nes de bras, et alors on voit accourir, pour se  
"disputer le terrain, les nobles, les riches, et même  
"les très saints Abbés; ils enlèvent de vastes ter-  
"rains à la culture, les convertissent en pâtura-  
"ges, abattent les maisons, les villages, et n'y  
"laissent que l'église pour servir d'étable à leurs  
"moutons."

La soldates-  
pillarde, le lu-  
xe sont égale-  
ment des caus-  
ses de la misè-  
re publique.

Raphaël signale encore comme cause de  
la misère publique la soldatesque, entretenue en  
temps de paix, "plaie, dit-il, surtout vive en Fran-  
"ce". C'est sans doute là une précaution qu'il prend.  
Le luxe aussi, dans toutes les classes de la société,  
luxe insou de vêtements et de nourriture, même  
chez les valets, ouvriers et paysans; c'est là un  
thème commun chez tous les écrivains moralis-  
tes et économistes du XVI<sup>e</sup> siècle, aussi bien en Fran-  
ce qu'en Angleterre. Aux lamentations des mi-  
sères du peuple fait généralement pendant la  
récrimination contre le luxe, la facilité de dé-  
penses, non seulement des hautes classes, mais du

du peuple même qui, dès qu'il a quelques sous, veut singer le bourgeois, lequel singe le noble.

Raphaël signale encore les appétits fiscaux des princes, les mutations monétaires que les princes opèrent dans leur intérêt exclusif, les prohibitions de toutes sortes que les princes édictent pour se faire deux canaux de revenus, d'abord par la perception des amendes pour les contraventions ensuite par le prix des concessions de dispenses et de privilèges. C'est où cette forêt de prohibitions, où l'on ne se reconnaît plus, et à travers laquelle ne passent que ceux qui payent et les amis du prince. Voilà un reproche, qui ne s'appliquait à aucun prince mieux qu'au père du souverain alors régnant, à Henri VIII; aussi ces pratiques sont elles mises sur le compte du roi de France.

Evidemment dans ces critiques, dans ces griefs, tout n'est pas également de caractère socialiste. Le premier grief seulement le nombre des riches oisifs et la conduite que Raphaël leur impute, l'expropriation des paysans par le mouton, griefs qui se ramènent à un seul, porte nettement la marque socialiste. Raphaël y revient par la suite, et à le lire, on croirait entendre quelque orateur socialiste de notre temps. "Est-il juste, dit-il, qu'un homme, un orfèvre, c'est-à-dire un banquier, un ouvrier, un homme qui ne produit rien ou qui ne produit que des objets de luxe, inutiles à l'Etat, mène une vie délicate et splendide au sein de l'oisiveté ou d'occupations frivoles, tandis que le manoeuvre, le charretier, l'artisan, le laboureur vivent dans une noire misère se procurant à peine la plus chétive nourriture; ces derniers cependant sont attachés à un travail si long et si pénible que les bêtes de somme le supporteraient à peine, travail si nécessaire cependant que pas une seule société ne pourrait subsister un an sans lui. En vérité la condition d'une bête de somme paraît mille fois préférable, elle travaille moins longtemps et sa nourriture n'est guère plus mauvaise. Et puis l'animal ne craint pas l'avenir. Il n'est pas inique et ingrate la société, qui prodigue tant de biens à des gens qu'on appelle nobles, à des oisifs on a des artisans de luxe, qui ne savent que flatter et servir des voluptés frivoles,

" quand, d'autre part, cette société n'a ni cœur, ni  
 " souci, pour l'ouvrier sans lequel il n'existerait pas  
 " de société. Dans son cruel égoïsme elle abuse de  
 " la vigueur de leur jeunesse pour tirer d'eux plus  
 " de travail et de profit, et dès qu'ils faiblissent sous  
 " le poids de l'âge et de la maladie, elle oublie leurs  
 " nombreuses veilles et les récompense en les laissant  
 " mourir de faim." C'est la méconnaissance du  
 droit à l'existence du droit, dont il sera fait tant  
 état vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. " Alors comment  
 " oser-t-on, dit-il, punir le vol; est-ce qu'il ne van-  
 " drait pas mieux, au lieu de faire souffrir au  
 " voleur des tourments affreux, assurer l'existen-  
 " ce à tous les membres de la société, afin que  
 " personne ne se trouvât dans la nécessité de  
 " voler d'abord, et de périr après." On voit la na-  
 ture et le ton des griefs que More met dans la  
 bouche de Raphaël. Ces critiques sont d'un  
 tout autre esprit que les critiques platonicien-  
 nes, encore que Raphaël se réclame volontiers  
 de Platon pour préconiser l'égalité, à laquelle  
 Platon n'a pas songé du tout, car les esclaves  
 fonctionnaient dans la société de Platon. C'est  
 le commencement de la dénaturation de l'idée  
 de Platon

Remèdes à  
 la misère publi-  
 que que propose  
 More. Raphaël  
 n'a aucune con-  
 fiance dans l'in-  
 tervention de l'É-  
 tat pour remé-  
 dier à la misè-  
 re publique.

On parle bien, dit-il, de remèdes, qui  
 peuvent soulager le mal et cela sans modifier  
 de fond en comble l'organisation sociale. Par  
 exemple, dans le domaine proprement écono-  
 mique, on peut penser à décréter un maxi-  
 mum des possessions individuelles en terres  
 et en argent, mais ces remèdes sont impuis-  
 sants pour guérir le mal; ce sont des pallia-  
 tifs. " Vous canteriserez un ulcère et vous enflam-  
 " merez tous les autres. Ce que vous ajoutez à l'a-  
 " voir d'un individu, vous l'ôtez à l'avoir de son  
 " voisin." Aussi bien Raphaël n'a-t-il aucune  
 confiance dans l'État, et ici il émet une idée  
 sur l'État, dont le socialisme du XIX<sup>e</sup> siècle fera  
 honneur à Karl Marx. " L'État, dit-il, la loi, com-  
 " ment sera-ce autre chose que l'organisation de  
 " sa propre défense et de ses propres privilèges par  
 " la classe qui détient le pouvoir. Les riches dimi-  
 " nuent chaque jour de quelque chose le salaire  
 " des pauvres, non-seulement par les menées frau-  
 " dulentes, mais encore en publiant des lois. De  
 " cette monstruosité les riches ont fait une justice,



nen la sanctionnant par des lois. Lorsque j'envisage et que j'observe les républiques aujourd'hui les plus florissantes, je n'y vois, Dieu me pardonne, qu'une certaine conjuration des riches faisant au mieux leurs affaires sous le nom et le titre fastidieux de république. Les conjurés cherchent par tous les moyens et toutes les ruses à atteindre ce double but, premièrement, s'assurer la possession certaine et indéfinie d'une fortune plus ou moins mal acquise, secondement, abuser de la misère des pauvres, abuser de leurs personnes, et acheter au plus bas prix possible leur industrie et leur labeur; et ces machinations déguisées par les riches au nom de l'État et par conséquent au nom même des pauvres sont devenues des lois." Ce sera tout à fait la conception marxiste.

Les communistes doivent s'abstenir d'entrer dans les conseils du Gouvernement.

Du moins pourrait-il être question pour les sages, pour ceux qui pensent comme Raphaël d'essayer d'entrer dans les conseils des princes, de manière à travailler à orienter leur politique vers la justice. C'est une question que l'on connaît, elle a été aigüe chez nous, depuis 1899, et puis dans les pays voisins, c'est la question, connue sous le nom de la participation du socialisme au pouvoir. Raphaël estime fermement d'après les conseils de More, son interlocuteur, qu'il faut s'abstenir, que les sages, les communistes s'abstiennent d'entrer dans les conseils des Gouvernements sous aucun prétexte. "Il n'y a dit-il aucun moyen d'être utile dans ces hautes régions, l'air qu'on y respire corrompt la vertu; même et si vous conservez votre âme pure et incorruptible, alors vous servez simplement de manteau à l'immortalité des hommes qui vous y entourent; les moyens indirects pour étouffer les plaies du corps social ne suffisent pas."

L'unique moyen d'établir l'égalité c'est l'abolition de la propriété.

C'est alors qu'il va, comme il dit, ouvrir le fond de son âme et dire ses pensées les plus intimes. "Tant que le droit de propriété sera le fondement de l'édifice social, la classe la plus nombreuse et la plus estimable n'aura en partage que la diète tourment et désespoir. La richesse nationale, quelque grande qu'elle soit, finira toujours par tomber en la possession d'un petit nombre

« d'individus qui ne laisseront aux autres qu'in-  
 « digence et misère. Voilà, conclut-il, ce qui perdra  
 « de irrévocablement que l'unique moyen de distri-  
 « buer les biens avec égalité, avec justice, et de consti-  
 « tuer le bonheur du genre humain, c'est l'abolition  
 « de la propriété." Ainsi l'égalité de fait conçue com-  
 « me justice, la suppression de la propriété considé-  
 « rée comme condition sine qua non de la réali-  
 « sation de cette égalité et de cette justice, la com-  
 « munité des biens, c'est-à-dire leur socialisa-  
 « tion comme organisation économique de la so-  
 « ciété va venir. Ces idées fondamentales du socia-  
 « lisme sont déjà celles des héros de l'Utopie.

Thomas More  
 ne partage pas  
 les idées de Ra-  
 phaël quant aux  
 heureux effets de  
 la suppression  
 de la propriété  
 et de l'établisse-  
 ment du com-  
 muniste.

Thomas More en entendant ce langage, ne  
 contôle pas le bien-fondé des récriminations de  
 Raphaël contre l'organisation des États de l'Europe  
 il ne les relève pas et cela laisse supposer qu'il les  
 accepte; mais il semble bien qu'il considère que s'il  
 en est ainsi, cependant tout le mal ne vient pas  
 des institutions. "Tout ne sera bon et parfait, décl-  
 « re-t-il, que lorsque les hommes et non-seulement  
 « les institutions, seront eux-mêmes bons et parfaits  
 « et, avant cela, des siècles passeront." Et puis quant  
 à la confiance de Raphaël dans les heureux effets  
 de la suppression de la propriété et de l'établisse-  
 ment du communisme, More déclare nettement  
 ne pas partager cette confiance et il en donne ses  
 raisons en termes très condensés: "Je pense, dit-  
 « il, que le pays où l'on établirait la communau-  
 « té des biens, serait le plus misérable de tous les pays.  
 « Comment y fournir aux besoins de la consumma-  
 « tion? Tout le monde y fera le travail et s'en re-  
 « posera du soin de son existence sur l'industrie  
 « d'autrui; ce sera la misère et ses excitations et, com-  
 « me la loi ne la pourra pas assurer même d'inten-  
 « tion, comme elle n'y assurera pas énergiquement  
 « à chacun ce dont il se trouve pourvu, puisqu'il ne  
 « sera pas propriétaire, l'émeute grondera sans ces-  
 « se et le massacre englantera votre republi-  
 « que. Quelle barrière opposeriez-vous à l'anarchie?  
 « Je ne conçois pas même de gouvernement possible  
 « chez ce peuple de niveleurs repoussant toute espèce  
 « de supériorité." On voit pourquoi il est difficile  
 d'affirmer que More fut d'esprit et de cœur un  
 communiste.

A cette attaque de More contre l'idée com-  
 muniste, Raphaël répond: "Ah! si vous aviez été

« en Utopie »; il n'a pu se décider à revenir que pour révéler au monde les choses qu'il y a vues; il dévoile à Morus les merveilleux traits du régime communiste d'Utopie.

La république d'Utopie.

Dans le deuxième et dernier livre de l'Utopie, Raphaël fait la description géographique, politique, sociale et économique de cet admirable pays qu'il a visité. On pourrait certes désirer plus de méthode dans l'exposition, désirer au lieu de l'abondance de détails plus de lumière sur des points importants et capitales de l'organisation économique et de son fonctionnement.

Pour les Utopiens le vrai bonheur consiste dans le développement complet de l'individu.

En Utopie, le but des institutions sociales est de fournir d'abord aux besoins de la consommation publique et individuelle, puis de laisser à chacun le plus de temps possible pour s'affranchir de la servitude du corps, c'est-à-dire pour cultiver librement son esprit, développer ses facultés intellectuelles par l'étude des sciences et des lettres. C'est dans ce développement complet que les Utopiens font consister le vrai bonheur. Les socialistes contemporains diront volontiers que le socialisme a pour but supérieur le développement intégral de l'individu; c'est l'idée même de Raphaël.

L'uniformité en Utopie. L'organisation sociale en Utopie.

Ce qui brille en Utopie c'est l'uniformité et ce n'est pas sans raison, ce n'est pas simple fantaisie de l'auteur. En effet, en régime communautaire, il faut simplifier pour que les directions puissent être plus sûres et plus faciles, pour qu'aussi les statistiques des prévisions, qui vont être indispensables, puisque ce n'est plus l'intérêt personnel des producteurs qui les dirigera vers le besoin social, ne soient pas détraquées, il faut la plus grande uniformité possible et c'est ce que l'on va trouver à toutes les étapes de la description utopienne.

La géographie de l'île d'Utopie.

Il y a en Utopie 54 villes bâties sur le même plan, possédant les mêmes établissements. Entre ces villes, les séparant, il y a un minimum et un maximum d'éloignement de façon que chaque ville ait approximativement le même territoire agricole autour d'elle. Au milieu des champs, sont des maisons isolées pourvues d'instruments de culture, où logent les armées de travailleurs que la ville envoie périodiquement travailler aux champs. Pour anéantir jusqu'à l'idée même de propriété individuelle et absolue,

les Utopiens changent de maison tous les 10 ans et ils tirent au sort celle qui doit leur tomber en partage. Les vêtements ont une forme invariable pour tous les habitants de l'île, réserve faite seulement de ce qui distingue les sexes et l'état de célibat ou de mariage.

La famille  
en Utopie.

La communauté ne s'étend pas aux femmes et aux enfants, la famille est conservée. C'est une grande différence avec le communisme platonicien. Aussi bien a-t-on reproché à More d'avoir manqué d'aller jusqu'au bout des conséquences logiques du communisme. D'ailleurs More ne nous dit pas pour quelle raison la famille est maintenue en Utopie; cela semble pour lui, aller de soi. Bien mieux, c'est comme si le mariage était obligatoire. Dès qu'une fille est nubile on lui donne un mari et elle va demeurer avec lui. D'ailleurs, la loi utopienne est très sévère en ce qui concerne les rapports de sexes, ce qui n'est pas le cas dans beaucoup d'autres systèmes communistes postérieurs le cas de la Cité du Soleil de Campanella, le cas d'Océana d'Hammilton. Toute faiblesse est punie de la censure, et en principe, les deux coupables ne peuvent se marier ensemble. Dans le mariage, l'adultère est puni d'esclavage et en cas de récidive de mort. Le divorce existe, il est vrai; mais, dit Raphaël, il est rarement permis. Les mâles fils et petits-fils, restent dans leur famille. Le plus ancien membre dans une famille en est le chef et s'il est affaibli par les années, il est remplacé par le plus âgé après lui.

La famille, est un groupe fortement constitué, comme dans la Rome antique. Cependant voici un trait, qui n'est pas sans porter à cette famille une grande atteinte. Dans toutes les constructions communistes, tout doit être prévu et réglé mathématiquement, et il faut notamment penser à l'équilibre de la population. Alors, quand la famille s'accroît outre mesure, le trop plein est déversé dans les familles moins nombreuses; les individus sont donc traités comme de simples unités arithmétiques, et en somme, il y a des familles, où sont des gens, qui ne sont pas de la famille. On voit que tout ceci s'inspire de la nécessité de tout prévoir pour pouvoir aisément tout régler.

Les villes pri-  
ses en elles-mê-  
mes et leur com-  
position.

Chaque cité doit se composer de 6000 familles, et si un trop plein se produit dans une ville, ce sera comme pour les familles, on le déverse dans une autre ville, où il y a insuffisance; et si toutes les villes venaient à se trouver surchargées d'habitants, on décréterait alors une émigration pour aller fonder une colonie le moins loin possible. La question des déplacements et voyages des citoyens entre villes est minutieusement réglée. Rien que pour aller voir un ami de la ville voisine, il faut une permission du magistrat, avec certificat de congé, fixant le jour du retour. La sanction est grave. Si l'on sort de sa circonscription on est puni comme déserteur, et en cas de récidive, on perd la liberté. Il faut convenir que, dans la cité utopienne, le développement de l'individu ressemble un peu à de l'étouffement; mais en régime communiste la liberté d'aller et de venir ne peut plus exister, car elle serait de nature à détraquer les prévisions statistiques communales, tant de la consommation que de la production. Il y a un roman communiste contemporain, qui a paru en 1897, qui est très remarquable, et qui est intitulé: "les funérailles de l'argent" de Henri Lagat, il est profondément instructif.

Le Gouver-  
nement d'Uto-  
pie.

Le Gouvernement d'Utopie, est un gouvernement, semble-t-il, à la façon dont l'entendent les socialistes modernes, quand ils disent qu'en régime socialiste au gouvernement des personnes sera substitué le gouvernement, l'administration des choses; le gouvernement ne devant être rien autre chose qu'une régie économique, et le Gouvernement d'Utopie semble bien être cela.

Chaque ville a son Gouvernement, et au-dessus de toutes les villes, il y a, siégeant dans la capitale, un Sénat, où sont traitées toutes les affaires communes à toute la république. Tous les ans, chaque ville d'Utopie et sa circonscription envoie trois députés, choisis parmi les vieillards expérimentés et capables. Chaque ville est gouvernée et administrée de la façon suivante: chaque groupe de trente familles élit un philarque; les philarques, au nombre de 1200, élisent eux-mêmes, au scrutin secret, un adème, un prince, sur une liste de quatre citoyens, proposés par le peuple. L'adème doit être pris parmi

les Lettrés. Sa fonction est à vie; toutefois si on le soupçonne, un jour, d'aspirer à la tyrannie, on le remplace. On ne voit pas bien d'ailleurs quel est le rôle de ce prince, il paraît surtout être décoratif. Enfin, il y a des proto-philarques, à raison de un par 300 familles et leurs 10 philarques obéissent au proto-philarque, qui est nommé pour un an. Mais en fait on ne le change qu'avec sans grave motif; il acquiert en continuant ses fonctions, de l'expérience. Tout cela n'a rien de l'anarchie. Cependant Raphaël dit qu'en Utopie on fait très peu de lois et que l'interprétation du petit nombre de lois qu'on fait, la plus grossière, la plus matérielle est admise comme la plus raisonnable et la plus juste, ce qui permet à tout Utopien d'être docteur en droit sans examen.

L'organisa-  
tion économi-  
que en Utopie.  
L'organisa-  
tion de sa pro-  
duction.

Production et distribution sont les deux points d'une organisation économique quelconque. Il faut d'abord établir et décider quelles choses devront être produites et en quelle quantité. Pour les vivres chose essentielle la quantité nécessaire à la consommation de chaque ville et de son territoire est déterminée de la manière la plus précise. Comme les repas ont lieu en commun et que par conséquent les goûts individuels sont indifférents, cette détermination précise de la nature et de la quantité des vivres à produire est assez facile. D'ailleurs Raphaël ne nous dit rien de la façon, dont on procède à cette détermination. On trouve seulement quelque part que le Sénat, réuni dans la capitale, y traite les affaires du pays; on lui fera jouer un rôle économique important dans la distribution entre villes probablement, et c'est ce même corps qui règle la quantité de vivres à produire sur tout le territoire. Quant à la détermination des autres objets utiles, il n'en est pas parlé; il faut supposer qu'il en est de même que pour les vivres.

L'organisa-  
tion du travail  
en Utopie.

En Utopie le travail est obligatoire. La fonction principale et presque unique des philarques c'est de veiller à ce que personne ne se livre à la paresse et à ce que tout le monde exerce vaillamment son état. Il y a 100 philarques dans chaque ville, qui sont autant de surveillants, de contremaîtres; mais comme ils

sont renouvelés à l'élection tous les ans, il y a, pour chacun des membres de la ville, possibilité d'être philarque, à un moment donné. Tout le monde est occupé à des métiers et arts réellement utiles. Quelques dispenses cependant existent à l'obligation du travail manuel, en faveur des vieillards, des malades, des infirmes et des philarques; encore ceux-ci travaillent-ils librement comme les autres citoyens. Enfin, les lettrés sont aussi exceptés du travail manuel sur la recommandation des prêtres et des philarques; ils sont destinés aux lettres et aux arts, et c'est parmi eux qu'on choisit les prêtres, les proto-philarques et le prince.

L'obligation du travail de production n'incombe pas seulement aux hommes, elle incombe également aux femmes. Tous, nous dit Raphaël, hommes et femmes sont tenus d'apprendre un des principales métiers. On a, bien entendu, égard au sexe; les femmes travaillent surtout la laine et le lin. En principe, tous les membres d'une même famille exercent le même métier, les hommes dans leur partie, les femmes dans la leur; chacun est rivé dans la profession de ses parents, de manière à bénéficier de l'hérédité des aptitudes. Si quelqu'un ayant déjà un métier veut en apprendre un autre, il doit, avec la permission de son père et du magistrat, du philarque, entrer dans une autre famille par adoption, dans celle qui exerce la profession qu'il désire exercer lui-même. Aucun de ses deux métiers, il ne peut en exercer qu'un, celui qu'il préfère, à moins que la ville ne lui en assigne un autre pour cause d'utilité publique. Cette sorte de régime de caste est évidemment inspiré de certaines parties de la république de Platon; mais ce qu'il faut noter c'est que cette question de la distribution des individus entre les divers emplois dans une société communiste est une question difficile à résoudre autrement qu'en supprimant la liberté dans le choix des professions, ou bien alors on s'éloigne de l'idéal communiste ou collectiviste. Il faut bien reconnaître que si la société communiste fait libre de la liberté de consommation, alors l'immobilisation des métiers dans la famille vient

là comme complément assez naturel. Tout cela peut marcher, parce que tout cela est vague. Les deux mesures l'immobilisation dans la profession et l'immobilisation des types de consommation, sont deux choses, qui paraissent fonction l'une de l'autre.

Tout le monde, hommes et femmes, doit indépendamment de son métier connaître l'agriculture; on l'apprend dès l'enfance, en théorie dans les écoles, en pratique dans les campagnes voisines de la ville. C'est un service que chacun doit, pour une période de deux ans, avec roulement de manière que les nouveaux arrivés soient mis au courant par ceux qui ont encore un an à rester aux champs, quand les autres y arrivent.

La durée  
du travail en  
Utopie.

Tandis que dans les autres pays l'ouvrier s'attèle au travail comme une bête de somme, depuis le grand matin jusque bien avant dans la nuit, vie abrutissante pour le corps et l'esprit, pire que l'esclavage, l'Utopien ne travaille que six heures par jour, et ces six heures seront progressivement abrégées par les socialistes, qui viendront ensuite pour arriver à 45 minutes, suivant M. Jules Guesde. D'ailleurs, quand la production est en excès, quand il y a encombrement des produits, les travaux journaliers sont suspendus et la population est portée en masse sur les chemins rompus ou dégradés pour les refaire. Faute d'ouvrage ordinaire et extraordinaire, un décret autorise une diminution sur la durée du travail, parce que le Gouvernement ne cherche pas à fatiguer les citoyens par d'inutiles labeurs.

Si six heures de travail peuvent suffire et au-delà au besoin de la consommation, alors qu'ailleurs les ouvriers travaillent depuis le grand matin jusque bien avant dans la nuit, c'est qu'en Utopie tout le monde travaille, pour que chacun ait peu à travailler. Ainsi ce n'est pas d'une restriction des besoins qu'est faite la diminution du travail nécessaire; les six heures produisent abondamment toutes les nécessités et commodités de la vie, même le superflu. Dans les autres pays, explique Raphaël, ce qui oblige l'ouvrier à fournir un travail accablant, c'est le grand nombre des gens oisifs, presque toutes les femmes, c'est-à-dire la moitié de la population



ensuite la foule immense des prêtres et des religieux improductifs, ensuite tous les nobles et seigneurs et leur nuée de valets, enfin ce déluge de mendiants robustes et valides qui cachent leur paresse sous de vaines infirmités. Et aussi combien peu de ceux qui travaillent sont employés à des choses vraiment utiles. Si l'on fait ce compte total, on trouve que le nombre de ceux qui par leur travail fournissent aux besoins du genre humain est bien moindre qu'on l'imagine. Dès lors quoi de moins surprenant qu'en Utopie, où tout le monde travaille, six heures soient plus que suffisantes à assurer l'abondance. Ajoutons, dit Raphaël, que la bonne administration et aussi l'économie des Utopiens, notamment en ce qui concerne les vêtements (ils sont vêtus de cuir), vont encore contribuer largement à ce résultat de la suffisance des six heures pour approvisionner abondamment tout le monde. Enfin, les esclaves travaillent davantage; et par esclaves, il faut entendre les condamnés de droit commun. Ils sont chargés notamment des travaux de cuisine les plus sales et les plus pénibles. Ils sont aussi bouchers, car la loi utopienne interdit le métier de boucher aux citoyens, de peur que l'habitude du massacre ne détruise, chez eux peu à peu le sentiment de l'humanité.

Tous les membres d'une famille exercent, en principe, le même métier, de sorte qu'il y a sans doute comme autant d'ateliers familiaux. D'ailleurs, à l'époque où écrit More, on n'en est pas encore à la grande industrie, et il ne s'explique pas sur ce point.

En ce qui concerne la distribution pour la consommation on trouve d'abord une sorte de répartition entre les différentes villes. En principe, il est vrai, chaque ville pourvoit elle-même à ses besoins, puis qu'elle a son territoire agricole, égal à celui des autres. La république utopienne tout entière est comme une seule et même famille, et les premières séances du Sénat sont consacrées à dresser des statistiques économiques des diverses parties de l'île. Alors quand le Sénat a vérifié les points où il y a trop et ceux où il n'y a pas assez, l'équilibre est rétabli en comblant les

L'organisation interne du travail en Utopie.

La répartition en Utopie.

vides des cités malheureuses par la surabondance des cités plus favorisées, et cette compensation est gratuite; c'est à charge de revanche. La ville qui donne ne reçoit rien en retour de la part de celle qu'elle oblige, et réciproquement, elle reçoit gratuitement d'une autre ville, à laquelle elle n'a rien à donner.

La réparti-  
tion au sein d'une  
ville utopien-  
ne.

Les repas en  
commun.

Il convient de noter d'abord qu'en Utopie la question de la répartition entre individus ou plus exactement entre familles n'existe pas pour les objets d'alimentation, à raison de l'usage des repas en commun. Les repas en commun ne sont pas obligatoires; chacun est libre de manger chez soi, mais personne ne trouve plaisir à le faire, dit Raphaël, car c'est folie de se donner la peine d'apprêter un mauvais dîner, quand on en peut avoir un bien meilleur à quelques pas. En effet, on ne trouve aux magasins publics comme objets d'alimentation que ce qui reste après que les pauvres voyageurs des repas en commun en ont enlevé ce qui est nécessaire pour subvenir à ces repas, lesquels ont lieu à l'hôtel du philarque. L'ordonnance de ces repas est réglée avec un infini de détail, et le menu n'a rien de commun avec le menu des Spartiates. Toujours dans les plans de société communiste qui suivront, pour peu qu'ils soient poussés un peu loin, la table est l'objet d'un soin infini, pour tâcher de rendre communs les repas, ce qui facilite beaucoup la répartition des produits, en somme les plus essentiels, c'est-à-dire les produits d'alimentation.

La répartition  
des objets autres  
que ceux d'alimen-  
tation.

La question de répartition entre familles ne se pose donc que pour les objets autres que ceux d'alimentation. On pourrait d'ailleurs deviner quel principe préside à cette répartition. La production de toutes choses en Utopie, grâce à ce régime, est surabondante, de sorte que le principe qui va présider à la répartition, c'est naturellement celui de l'égalité fraternelle, familiale. Chaque chef de famille emprunte aux magasins publics, selon ses besoins. Au centre de chaque quartier se trouve le hall des choses nécessaires à la vie; on y apporte les différents produits du travail de toute la famille; ces produits sont classés dans des magasins, suivant leur espèce, et chaque père de famille va alors chercher

aux magasins ce dont il a besoin pour lui et les siens; il emporte ce qu'il demande, sans qu'on exige de lui ni argent, ni échange. On ne refuse jamais rien au père de famille, car l'abondance étant extrême en toutes choses, on ne craint pas que quelqu'un demande trop au delà de son besoin. Pourquoi celui qui a la certitude de ne manquer jamais de rien chercherait-il à posséder dans le moment plus qu'il ne lui faut? Ce ne pourrait être que par orgueil, que par étalage d'un riche superflu. Mais les institutions utopiennes rendent ce vice impossible; tout est organisé en Utopie pour que l'idée de luxe n'ait même point de prise. C'est ainsi que les vases de nuit sont faits en or, non point par luxe, mais par mépris de l'or.

En Utopie le principe de distribution du travail, c'est l'égalité arithmétique, chacun fournit un temps de travail égal, d'ailleurs très court; et le principe de distribution des produits, sans rapport arithmétique avec la prestation du travail, c'est: à chacun suivant ses besoins, l'abondance des produits permettant cette égalité fraternelle, familiale. Dans l'ensemble, ce n'est pas l'égalité fraternelle intégrale, dont la formule serait, comme dans le communisme traditionnel: de chacun selon ses forces, à chacun selon ses besoins, puis que chacun doit fournir le même temps de travail; mais en fait cela revient à peu près au même, puis que, d'une part, si l'on est incapable de travailler pour cause de maladie, on en est dispensé, et même on est admirablement soigné dans les hôpitaux, et parce que, d'autre part, six heures de travail, convenablement compensées, est si peu de chose que quiconque n'est pas malade peut vraiment bien donner ce temps sans fatigue. L'hypothèse de la surabondance des produits avec un travail peu lourd simplifie bien des choses.

L'antimilitarisme de la République utopienne n'est que l'apparence avec le socialisme contemporain.

Les Utopiens ont la guerre en abomination; dès lors pas d'armée permanente, mais le système de la nation armée pour la défense du territoire. Les Utopiens n'ont qu'une garde nationale, dont hommes et femmes font partie. Si la guerre se fait à l'étranger, hors du territoire, aucun Utopien n'est obligé d'y prendre part, on n'a recours qu'à des engagements

volontaires. Au contraire, en principe, on utilise, d'abord et avant tout des mercenaires étrangers, que les Utopiens se gardent bien d'ailleurs d'entretenir en temps de paix; ils les louent simplement pour le temps de la campagne chez les peuples plus guerriers du voisinage, quand il arrive que la République vient à être attaquée ou qu'elle est absolument contrainte à déclarer elle-même la guerre, ce qu'elle ne fait qu'en cas de nécessité absolue, ou bien pour délivrer de la servitude d'un tyran un peuple opprimé par le despotisme.

More conclut en reprenant la communauté des biens comme moyen de remédier aux maux dont souffre la société.

Il semble bien que ce petit voyage en Utopie auquel Raphaël vient de faire assister More n'a pas changé l'opinion de ce dernier; il trouve, comme il le dit des choses excellentes dans la description de Raphaël. En fait, qui ne trouverait des choses excellentes dans les critiques dirigées par Raphaël contre la politique et les mœurs du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, mais pour ce qui est du remède consistant dans le communisme, voici en quels termes More en parle, et c'est par là que l'ouvrage se termine. "Dès que Raphaël eut achevé ce récit, il me revint à la pensée un grand nombre de choses, qui me paraissent absurdes dans les lois et les mœurs des Utopiens, tel que leur système de guerre, de religion et plusieurs autres institutions; mais ce qui surtout renversaient toutes mes idées c'était le fondement sur lequel s'est edifiée cette république étrange, je veux dire la communauté des biens, sans commerce d'argent, c'est-à-dire sans échange. Cette communauté détruit radicalement toute noblesse et magnificence et splendeur et majesté, choses qui, aux yeux de l'opinion publique, font l'honneur et le véritable ornement d'un état." C'est moins précis comme objection que ce que More a dit précédemment, quand Raphaël lui avait parlé des remèdes nécessaires. Il ajoute: "Si d'un côté je ne puis consentir à tout ce qui a été dit par lui, d'un autre côté, je confesse également qu'il y a chez les Utopiens une foule de choses, que je souhaite voir établir dans nos cités; je le souhaite plus que je ne l'espère." Et la-dessous il emmène Raphaël souper.

Intérêt que  
présente l'étu-  
de de l'ouvrage  
de Thomas More.

L'ouvrage de Thomas More est la première expression littéraire du communisme, d'esprit communiste et socialiste c'est-à-dire du communisme à la moderne, de celui qu'on connaît aujourd'hui. De plus, cet ouvrage forme un tout; ce ne sont pas seulement des idées des vues fragmentaires, comme on en rencontre éparpillées chez de nombreux publicistes de tous les temps, toutes les faces de l'organisation sociale sont envisagées dans leurs rapports, de façon plus ou moins approfondie. La partie positive du communisme est présentée là en tant qu'organisation du point de vue économique pour la première fois. Sans doute elle subira des modifications, mais ces modifications seront bien peu profondes. Enfin, il reste tout de même que de toutes les façons c'est le premier essai constructif très développé, et More y a été amené précisément parce que, dans son livre, le communisme est d'esprit essentiellement économique et non pas philosophique comme chez Platon. C'est cela qui fait que la suppression de la propriété et l'organisation de ce qui la remplace occupe dans le livre la proposition tout à fait centrale, qu'elle y occupe et qui en fait tout l'intérêt au point de vue de l'histoire des idées. Et puis on est en présence d'une œuvre qui a donné son nom à tout un genre, le socialisme marxiste qui se qualifiera de scientifique et tiendra essentiellement à se distinguer de ce genre ancien de ce qu'il appellera le socialisme utopique. Donc, ce dernier socialisme, le socialisme utopique est un type de socialisme différent de ce qu'est le socialisme marxiste lui-même.

On ne peut mieux discerner le caractère de ce type que le marxisme appellera socialisme utopique, qu'en étudiant l'œuvre même, qui lui a donné son nom. Au premier rang de ces caractères, qui donnent au socialisme utopique sa forme, le marxisme place celui-ci, que le socialisme utopique passe d'ombrelée de la critique de l'état social existant à la description d'un état social meilleur, non seulement meilleur, mais considéré comme idéal. Les germes de l'état nouveau, de l'état à établir, n'en sont pas cherchés dans les conditions

Le caractère  
spécifique du  
socialisme utopique.

de l'état présent; l'état présent est mauvais, en voici un autre à la place. On ne se préoccupe pas de la continuité historique, et même les moyens pour passer de l'état présent à l'état désiré sont ou bien complètement négligés ou bien purement imaginatifs.

Ayant ainsi étudié le type du socialisme dit utopique il serait sans grand profit de s'attarder aux utopies postérieures à celles de Thomas More, aux utopies plus ou moins inspirées de celle de More, pas plus que de s'arrêter aux idées socialistes fragmentaires qu'on peut relever avant le XIX<sup>e</sup> siècle. Le XVIII<sup>e</sup> siècle n'offre pas grand chose de nouveau, si ce n'est peut-être le testament du Curé Meslier. On peut également négliger le XVIII<sup>e</sup> siècle, bien que l'idée communiste ait trouvé aussi des représentants dans la littérature, notamment avec Morelly et son "Code de la nature". On peut même négliger la Révolution française et la conjuration pour l'égalité de Babeuf, sous le Directoire, qui eut ce caractère particulier d'être non plus une littérature, une doctrine de salon ou de lettres, mais d'être le premier essai de révolution économique, essai qui finit par la condamnation des conjurés, en 1797, et l'exécution des deux principaux d'entre eux. On arriva ainsi à des doctrines parfaitement constituées, aux doctrines des réformateurs et socialistes dans la période, qui suit immédiatement la Révolution et le premier Empire, c'est-à-dire au Saint-Simonisme et au Fourierisme (Voir sur tous ces points le livre de Sudre).

### Saint-Simonisme et Fourierisme.

Les réformateurs du début du XIX<sup>e</sup> siècle cherchent à organiser rationnellement la société en vue d'un avenir pacifique et industriel.

La première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle a vu se produire de nombreuses théories de rénovation sociale, particulièrement en France. Après la période de guerre de la Révolution et de l'Empire, on aspirait à la paix; l'esprit des penseurs se tournait tout naturellement vers l'organisation de l'état de paix; on considérait comme clause la phase guerrière. On l'a cru alors avec plus de sincérité et de profondeur qu'on ne l'a cru après la grande Guerre de 1914; il faut donc se méfier. A cette époque,

Tous, non-seulement les réformateurs, mais les économistes proprement dits, croyaient la paix définitive, et alors le développement de l'industrie, qui suit habituellement de longues guerres, car il y a beaucoup à réparer, inclina certains esprits à penser que la société entrerait définitivement dans une ère de civilisation industrielle et qu'en conséquence, il fallait travailler à organiser rationnellement la société en vue de cet avenir pacifique et industriel. C'est là le but qu'on commença au XIX<sup>e</sup> siècle se proposer Saint-Simon et Fourier en France, et à peu près dans le même temps, Richard Owen en Angleterre.

Ces réformateurs du début du XIX<sup>e</sup> siècle ne sont pas des révolutionnaires, mais des apôtres.

Avec Saint-Simon et Fourier, on est en présence, non pas de révolutionnaires, faisant appel à la force, comme l'avait fait Babeuf, pour une réalisation de leurs idées, la fin sanglante du complot babouviste avait fait peur, on est en présence d'apôtres, tellement convaincus de l'excellence de leurs systèmes, qu'ils n'attendent que de la volonté éclairée de leurs concitoyens, la mise en œuvre des organisations qu'ils rêvent. Fourier parlant du système phalangenien, qui est le sien, jugeait son idée si merveilleuse qu'il écrivait avec complaisance: "si après quelque expérience, il était donné aux hommes de se rendre compte de ce que ce système donne, on ne saurait douter que beaucoup de personnes tomberaient de saisissement et de regret, en voyant tout le bonheur dont elles auraient pu jouir et dont elles n'ont pas joui." Il ajoutait: "la contrainte d'Etat produit la stérilité et prouve le manque de génie." Il ne voulait donc pas faire appel à l'Etat. Et dans l'exposé de la doctrine saint-simonienne, Bazard écrit: "la doctrine de Saint-Simon ne recon- nait pour diriger les hommes d'autre force que celle de la persuasion, de la conviction; elle ne veut pas opérer un bouleversement, une révolution; c'est une transformation, une évolution qu'elle vient prédire et accomplir; c'est une nouvelle éducation, une régénération définitive qu'elle apporte au monde." Cependant on verra que, pour sa réforme fondamentale, la suppression de l'héritage, le saint-simonisme faisait tout de même appel à la loi, après

que le moraliste aurait préparé le terrain.

### Le Saint-Simonisme.

Saint-Simon. Son portrait par Dunoyer.

Dans le Saint-Simonisme, il y a Saint-Simon d'abord, puis l'école saint-simoniennne. Saint-Simon a été personnellement plus tôt qu'un théoricien constructeur, un annonceur d'idées, que lui-même ne parvint pas toujours, au cours de sa vie extrêmement aventureuse, à systématiser, à ordonner suffisamment. Saint-Simon fut un type singulier. On trouve chez l'un de ses contemporains, un économiste contemporain d'Adam Smith, Charles Dunoyer, ce portrait psychologique de Saint-Simon: "M. de Saint-Simon est un homme singulier, que des personnes sévères ont quelquefois traité de fou, et qui eût peut-être, à certains égards, le malheur de mériter ce nom. Un homme qui prétendait descendre de Charlemagne, qui se maria dans le dessein de faire des hommes de génie et qui n'eut pas même d'enfants, qui entreprit une autre œuvre de construire un vaste établissement, et qui n'éleva qu'une immense porte cochère, qui com-  
 « monça toujours ses publications, en annonçant, non pas un ouvrage, mais des séries d'ouvrages, et qui ne fit jamais que des prospectus, et avec tout cela un homme, qui ne manquait, ni de sagacité, ni d'étendue dans les vues, qui était doué, à certains égards, d'un sens très profond, dont l'esprit était particulièrement propre aux spéculations philosophiques." Lors du centenaire de Saint-Simon, M. René Johannet, à propos du livre de Max Leroy, disait: "Saint-Simon, somme toute est un assez vilain monsieur, bien digne d'inanquer le socialisme par des spéculations sur les biens nationaux, spéculations qui contribuèrent d'ailleurs à le ruiner. C'est une des figures du désordre européen, un des trois intellectuels le plus capable de nous exhiber les origines et les progrès de ce désordre; chez lui le passage de l'aristocratie à la crapulerie morale et à l'insanité politique est des plus frappants."

Les écrits sociaux de Saint-Simon.

Tout de même les idées de Saint-Simon lui valurent des disciples enthousiastes et nombreux, non pas dans les milieux populaires, mais dans les milieux cultivés des écrits sociaux



les plus notables de Saint-Simon se placent sous la Restauration, c'est-à-dire à une époque, où l'on craignait encore, dans certains milieux, que l'ancien Régime ne fit, par un retour complètement disparaître la société bourgeoise, industrielle et commerciale, qui s'était formée pendant la Révolution et sous le premier Empire. C'est pour cela que les écrits de Saint-Simon reflètent une constante préoccupation de montrer la supériorité de la société nouvelle dans certains de ses éléments, de montrer la supériorité des industriels sur les anciennes classes dominantes, noblesse et clergé: "tout par l'industrie, tout pour elle". C'est là l'épithète, qu'il met en tête de son ouvrage l'Industrie (1817).

La parabole de Saint-Simon.

Rien mieux que sa fameuse parabole, publiée dans l'Observateur, journal hebdomadaire du Saint-Simonisme, après le Producteur, qui ne vécut qu'un an, en 1819, ne met en relief le sens de la direction de ses pensées. Il suppose que la France a perdu subitement ses savants, ses artistes, ses agriculteurs, ses fabricants, ses commerçants, ses banquiers les plus éminents. La conséquence de cette perte, d'après lui serait que la France deviendrait, à l'instant même, un corps sans âme et immédiatement elle tomberait vis-à-vis des autres nations rivales dans un état d'infériorité très grand jusqu'à ce que la nouvelle génération fournisse le nombre nécessaire d'hommes éminents qu'il faut dans la science, l'art et l'industrie. D'autre part, il suppose que la mort a subitement frappé les représentants des anciennes classes, la famille royale, les grands officiers de la couronne, les hauts fonctionnaires, les hauts dignitaires ecclésiastiques, les 10.000 propriétaires les plus riches. Cette perte ne serait accompagnée d'aucune suite fâcheuse pour la France, car on trouverait de suite assez de gens pour occuper les places devenues vacantes, aussi bien que le faisaient les précédents occupants. Ce sont là des idées, qui relèvent beaucoup moins du socialisme que de ce que l'on pourrait appeler pour l'époque le radicalisme politique. En effet, il met au premier plan parmi les hommes utiles à la société les entrepreneurs éminents dans l'industrie.

le commerce ou la finance, c'est-à-dire ces mêmes hommes dont précisément le socialisme d'aujourd'hui dira qu'il faut les faire disparaître parce que leurs revenus sont faits du travail d'autrui.

Les idées de Saint-Simon. De chacun suivant ses capacités, à chacun selon ses œuvres.

Quoi qu'il en soit, ce qui se dégage de cette parabole comme du reste des autres écrits sociaux de Saint-Simon, c'est que la capacité industrielle est au-dessus de toutes les autres, au point de vue social, et que l'industrie doit être la reine du monde. Saint-Simon ne voyait plus dans le monde que des usines; il vivait au temps des premières grandes cheminées. Si nombreuses, si variées, parfois si contradictoires que soient les idées de Saint-Simon, il fut surtout possédé pendant la plus grande partie, surtout pendant la seconde moitié de sa vie scientifique, de trouver un système propre à réaliser une certaine formule de réorganisation industrielle de la société. Il eut de très bonne heure la formule; mais il travaillait à trouver un système de mise en œuvre. Cette formule était: "de chacun selon sa capacité, à chacun selon ses œuvres".

La liberté n'est pas un but; le but de la société c'est la production. Sa conception du régime parlementaire

Et cherchant le but de la société, il le définit ainsi: c'est la production des choses utiles à la vie, et tout homme doit se considérer comme engagé dans une compagnie de travailleurs; c'est à la société que revient le soin de diriger les efforts de chacun. En conséquence, Saint-Simon propose un régime parlementaire où fonctionneraient trois chambres; en premier lieu, une chambre d'invention, composée d'ingénieurs et d'artistes, chargés de découvrir et de proposer les travaux qu'il convient d'entreprendre; en second lieu, une chambre d'examen, composée de savants, qui statueraient sur les propositions de la première chambre; en troisième lieu, une chambre d'exécution, dont les membres, choisis parmi les industriels les plus riches, dirigerait les travaux votés.

Le caractère

Sur la fin de sa vie, Saint-Simon donne

religieuse de  
la doctrine de  
Saint-Simon.

Les disciples  
de Saint-Simon.

Les doctrines  
de l'école saint-  
simonienne.

L'antago-  
nisme univer-  
sel doit succe-  
der l'association  
universelle.

à sa doctrine un caractère religieux. Dans une sé-  
rie de lettres au roi, il présente son système com-  
me une conséquence des vrais principes du chris-  
tianisme jusque là faussés, dit-il, par l'Eglise, et  
il somme le roi de se mettre à la tête du mouve-  
ment et d'arracher le pouvoir aux guerriers et  
aux théologiens, pour le confier aux industriels  
et aux savants.

Saint-Simon mourut en 1825; ce fut après  
sa mort que son école reprit ses idées, en faisant  
du Nouveau Christianisme, à peine indigné par  
Saint-Simon, son principe fondamental, abou-  
tissant en définitive à un industrialisme religieux  
ayant son pontife et ses prêtres. C'est à partir de  
ce moment qu'on est en présence d'un véritable  
système social. C'est dans l'école saint-simo-  
nienne, dont les chefs furent surtout : Enfantin,  
Bazard, Rodière, plutôt que dans Saint-Simon  
qu'il faut chercher ce qu'on désigne du nom de  
Saint-Simonisme ou de doctrine saint-simonienne.

Ce Saint-Simonisme déborde de beaucoup  
le terrain économique, il ne prétend être rien  
moins qu'une doctrine de rénovation sociale. Le  
monde, d'après eux doit faire peau neuve; l'or-  
dre ancien, avait dit Saint-Simon, était cons-  
titué par et pour la guerre; l'ordre nouveau  
doit être constitué par et pour le travail. Sans  
doute, reconnaissent les saint-simoniens et  
Saint-Simon lui-même, il n'a pas été loisible  
à l'humanité de ne pas passer par l'ordre social  
guerrier, maintenant aboli; elle n'a fait en cela  
qu'obéir à la loi de son développement, mais  
la phase est venue de l'ordre social pacifique,  
et la tâche qui s'impose est de travailler à  
organiser la société pacifique au point de  
vue intellectuel, moral, religieux et matériel.  
Or, ce qui caractérisait et dominait naturelle-  
ment, d'après eux, tout l'ordre social ancien,  
c'est-à-dire l'ordre social guerrier, c'était le  
principe de l'antagonisme. Chaque nation  
ne songeait qu'à dominer les autres nations  
considérées comme rivales et à les exploiter; au  
sein de chaque nation, c'était la domination  
et l'exploitation de l'homme par l'homme,  
c'était le partage de la société en deux classes,  
les exploitants et les exploités. Dans la famille  
comme dans l'Etat, et même dans la religion,

c'était, avant le christianisme l'asservissement de la femme à l'homme; depuis le christianisme, la subalternisation tout au moins de la femme à l'homme, la femme frappée d'interdiction religieuse ne peut pas être prêtre. A cet antagonisme universel, caractéristique de l'ordre social guerrier, doit succéder le principe nouveau de l'association universelle, c'est-à-dire de tous les hommes sur la surface entière du globe et dans tous les ordres de leurs relations. C'est là la loi de l'ordre social pacifique, comme l'antagonisme universel était la loi inévitable de l'ordre social guerrier. Enfin et peut-être au-dessus de tous les autres antagonismes, il en est un qui doit disparaître et se fondre dans l'unité de l'association, c'est l'antagonisme entre la matière et l'esprit, entre le matériel et le spirituel, antagonisme représenté dans l'ordre politique par la lutte de l'Etat et de l'Eglise, et dans chaque individu par la lutte de l'esprit et de la chair. Toutes les religions, qui ont précédé le christianisme, ont été matérielles, la religion chrétienne a été essentiellement spirituelle. En vertu de ce principe que tout état organique de société humaine est la conséquence, la représentation, qu'on le veuille ou non, d'une conception religieuse, les sociétés antiques, en vertu de ce principe interne, logique ont poussé au plus haut point possible dans l'état de leurs connaissances scientifiques le perfectionnement de la vie matérielle; puis le christianisme, en vertu même du principe interne, a ouvert aux hommes une nouvelle carrière de perfectionnement, perfectionnement moral. Mais, disent les saint-simoniens, l'une et l'autre religions la matérielle et la spirituelle étaient trop exclusives, car le matériel existe comme le spirituel; la chair pour être condamnée n'en existe pas moins comme l'esprit; l'heure est venue de réhabiliter la chair sans déprécier l'esprit. A leur antagonisme il faut substituer l'union, parce qu'il n'y a plus de progrès possible du matériel comme du spirituel que par le perfectionnement des deux ensemble, conformément à l'unité de la nature humaine. L'Etat et l'Eglise ne doivent faire qu'un, fonction sociale et fonction religieuse ne seront pas deux sortes de fonctions ce seront une même

nature de fonctions, et dans l'individu, l'esprit et la chair n'auront pas à prendre ombrage l'une de l'autre, l'une ne sera pas le bien, l'autre le mal. Il s'agit en ceci, non pas de renier le christianisme, mais de faire un pas au-delà du catholicisme, et le pas le plus important que l'humanité ait encore fait; ce sera le nouveau christianisme. C'est là le titre que Saint-Simon lui-même donne à un de ses derniers écrits; et ainsi nous marcherons vers l'âge d'or. On voit à quel point la doctrine saint-simonienne débordé le terrain économique, sans cependant perdre le contact avec lui, puisque tout ordre social est, avant tout, qu'on le veuille ou non, un ordre religieux.

Il y a un exposé très coordonné de l'ensemble de ces idées, dans un ouvrage saint-simonien, formé de conférences de propagande, faites par Bazard et Enfantin au cours des années 1828, 1829 et 1829-1830, en deux volumes. Cet ouvrage est intitulé: "Exposition de la doctrine saint-simonienne", publié en 1854. On en trouve une nouvelle édition sous le titre "Exposé de la doctrine de Saint-Simon" dans la collection des économistes et réformateurs sociaux de la France (1924).

Principe dominant de l'organisation économique saint-simonienne.

A chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres

L'organisation économique du Saint-Simonisme est dominée par le principe suivant: "à chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres." Toute la société doit être organisée de ce point de vue car c'est la formule, à la fois, disent-ils, de justice et d'intérêt social. La justice veut que chacun soit rémunéré suivant ses œuvres; et la justice ainsi comprise est conforme à l'intérêt social, parce qu'elle pousse l'individu, en mettant en jeu son intérêt propre, à travailler, à produire, à donner tout l'effort dont il est capable. D'autre part, cet intérêt social demande que chacun s'emploie dans le genre d'activité auquel il est le plus apte, qu'il s'emploie dans la fonction pour laquelle le désigne sa capacité. En même temps, il importe à la société que les forces économiques soient mises en œuvre par des individualités qui sont le mieux en état d'en tirer le meilleur parti pour la collectivité. Ainsi ce principe de distribution des fonctions "à chacun suivant sa capacité" est le principe de rémunération de chacun; à chaque

capacité suivant ses œuvres, est la condition de l'exploitation la plus intelligente et la plus économique du globe, ce qui est l'œuvre industrielle par excellence, l'œuvre de la société future.

La suppression de l'héritage permettra la constitution d'un fonds social.

Ce qui empêche, disent les saint-simoniens, que ce principe règne dans la société, c'est l'institution successorale, l'héritage. Par l'effet de l'héritage, distribution des fonctions sociales et rémunération des individus, sont en grande partie abandonnées au hasard de la naissance. Rien ne garantit que la force économique des moyens de production et des moyens de travail se trouvent aux mains des plus capables, et par là même les individus sont en situation de percevoir des revenus qui ne proviennent pas de leur travail, qui ne sont pas justifiés par leurs œuvres. Quand on parle des saint-simoniens, il faut entendre par revenus les intérêts et le fermage et se garder d'y introduire le profit, car à leurs yeux, le profit est la rémunération d'une œuvre des plus importantes, l'œuvre d'entreprise avec tous ses risques.

Il faut donc supprimer l'héritage, le dernier, le seul privilège qui subsiste et qu'ait maintenu la Révolution, privilège contre lequel protestent à la fois la justice puis qu'il est un principe d'exploitation des hommes par d'autres hommes, et l'intérêt social, puis qu'il empêche les forces économiques d'aller aux mains les plus capables.

Toutes les successions reviendront à l'Etat, conçu à la manière saint-simonienne, et ainsi un fonds social sera constitué, qui permettra de mettre en œuvre le principe "à chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres."

Plan de mise en œuvre du fonds social imaginé par les saint-simoniens.

Dans l'exposé de la doctrine saint-simonienne, on trouve aux pages 149 et 150, de l'édition de 1854, l'exposé d'un plan sommaire de mise en œuvre de ce fonds social. Le système comprendrait, d'abord une banque centrale, représentant le gouvernement dans l'ordre matériel; cette banque (on pourrait l'appeler des bureaux d'Etat, des bureaux de Ministère) serait dépositaire de toutes les richesses du fonds entier de production de tous les instruments de travail, en un mot ce qui compose aujourd'hui la masse entière des propriétés individuelles. De cette banque centrale dépendraient des banques de second ordre, qui

n'en seraient que le prolongement, et au moyen desquelles la banque centrale se tiendrait en rapport avec les principales localités, pour en connaître à la fois les besoins et la puissance productive. Ces banques de second ordre commanderaient encore, dans la circonscription territoriale qu'elles embrasseraient, à des banques de plus en plus spéciales, embrassant un champ moins étendu, rameaux plus faibles de l'arbre de l'industrie. Aux banques supérieures convergeraient tous les besoins et d'elles divergeraient tous les efforts; la banque générale n'accorderait aux localités des crédits, c'est-à-dire ne leur livrerait des instruments de travail, qu'après avoir balancé et combiné les opérations diverses; et ces crédits seraient ensuite répartis entre les travailleurs par les banques spéciales représentant les différentes branches de l'industrie.

Les saint-simoniens ne nous disent pas ce qu'il faut entendre par "œuvre" et par "capacité".

C'est là à peu près tout ce qu'on peut trouver dans les écrits des saint-simoniens concernant le type de la société saint-simonienne. Notamment ils ne nous disent rien sur la portée et la signification de deux mots, dont l'importance doit être cependant capitale. Et d'abord que faut-il entendre par le mot "œuvre"; ce ne peut être l'équivalent de travail; la formule ne peut vouloir dire que chacun sera rémunéré suivant son travail. Le mot "œuvre" implique utilité pour la collectivité; mais les saint-simoniens ne nous disent pas à quoi ils mesurent. Ils ne nous disent pas non plus ce qu'il faut entendre par "la capacité", qui jugera des capacités. Cependant il faudra bien en juger avant de juger des œuvres.

La fonction de juger des capacités sera dévolue à des "hommes généraux" désignés par leur supériorité évidente.

La fonction de juger les capacités sera, comme celle de rémunérer les œuvres, confiée non pas à des entrepreneurs, non pas à ce qu'ils appellent des banquiers, mais à ce qu'ils appellent des "hommes généraux", c'est-à-dire des hommes, dégagés des entraves de la spécialité, parce que les spécialistes risquent toujours de juger des capacités et des œuvres à leur point de vue, d'une manière étroite, sans voir la portée plus élargie qu'il ne semble au premier abord.

Mais ces fonctionnaires supérieurs eux-mêmes investis d'une fonction si importante et si délicate, ne seront pas désignés à l'élection dont les saint-simoniens ne veulent à aucun prix, parce qu'elle n'offre nullement la garantie d'un

choix éclairé. Ces chefs se désigneront d'eux-mêmes, par leur supériorité évidente, par leur supériorité acceptée de tous. Tous obéiront à ces hommes, non pas par crainte, mais de confiance, d'enthousiasme, joyeusement; leurs décisions seront acceptées comme disent les saint-simoniens, pieusement, parce qu'on ne doutera pas un instant qu'elles ne s'inspirent uniquement de l'intérêt général. C'est ici que l'élément de foi, l'élément religieux, incorporé à l'économie saint-simonienne doit avoir sa portée pratique et il faut bien avouer qu'elle en aura grand besoin pour que le système puisse avoir l'ombre d'une chance de fonctionner.

Le saint-simonisme supprime également la famille pour assurer la suppression de l'héritage.

Le saint-simonisme ayant un petit à petit que supprimer l'héritage en maintenant la famille, était une impossibilité morale, que la famille tend toujours, sous une forme ou sous une autre, à reconstituer l'héritage entre les enfants, supprime finalement la famille elle-même. Sans doute, il ne la supprime pas d'autorité, d'une façon directe et brutale, mais il la supprime par son organisation religieuse, par sa façon de comprendre le rôle des femmes. Dans la cité industrielle qu'il rêve, la femme n'est plus la maîtresse de maison, la mère de famille, elle a un tout autre rôle, sur lequel le mien est peut-être de ne pas insister. Proudhon a marqué très fortement cette suppression indirecte de la famille. "Le saint-simonisme, dit-il, dans ses "Contradictions économiques", avait vu la connexité de l'hérédité et de la famille; il les proscribit l'une et l'autre."

Il est vraiment effrayant de songer que des hommes intelligents et cultivés comme le furent presque tous les saint-simoniens, n'ont pas senti à quelle dose d'arbitraire et de tyrannie devait aboutir inévitablement un pareil régime, arbitraire et tyrannique, qui ne manqueraient pas assurément de s'agrémenter des pires pratiques du favoritisme, car on sait ce que peut vouloir dire "se désigner soit par sa supériorité", une supériorité acceptée de tous. On reste, c'est pour cette raison même, c'est à cause de ces côtés inévitablement tyranniques, qu'aurait comporté cette société que Charles Fourier n'en voulait à aucun prix.



## Le Fourierisme.

Suivant  
Fourier l'asso-  
ciation univer-  
selle doit reposer  
sur la liberté.

L'école phalanstérienne, l'école de Fourier est une école contemporaine de Saint-Simon. Comme les saint-simoniens, Fourier veut l'association universelle, mais il a en horreur l'association saint-simonienne, qui, pour lui, est un modèle achevé de tyrannie sovinoise, bien qu'involontaire. Il entend que l'association soit libre, même dans son fonctionnement. C'est essentiellement sur la liberté de chacun que reposera le mécanisme même de l'association fourviériste. "Car enfin, dit-il, ce dont souffre avant tout l'homme dans son état, c'est de l'absence de liberté économique, bien que, par une dérision étrange, ce soit au nom de la liberté que cet état social soit défendu, bien qu'on prétende que la Révolution française a introduit cette liberté. Combien donc d'hommes se livrent au genre de travail qui leur agréerait? et cependant n'ont-ils point la forme première de la liberté économique que de travailler comme on l'entend. Puisque Dieu, dit-il a mis au cœur de l'homme la passion de la liberté, Dieu a dû sans peine de contradiction et de malice, faire qu'une forme de société soit possible qui, non-seulement donne satisfaction à cette passion de liberté, mais qui repose essentiellement sur elle." Au reste toutes les passions de l'homme, constitutives de la nature humaine, sont des forces créées par Dieu, qui doivent avoir en conséquence un but dans le plan divin. Ces passions sont bonnes par elles-mêmes, puisqu'il est dans la nature de ces passions de concourir à la réalisation du plan divin, Dieu ne les a pas créées pour rien. Si trop souvent il est vrai, elles dégénèrent en vices, c'est que l'institution sociale telle qu'elle est contraire ces passions dans leur jeu; si elles étaient libres dans leur direction et leur expansion, elles réaliseraient d'elles-mêmes l'harmonie, qui est naturellement dans le plan de la Providence. Le problème se pose donc ainsi: l'organisation du milieu social le plus favorable au jeu intégrale de la liberté humaine. En d'autres termes,

comme dira l'un des fouriéristes les plus connus, Victor Considérant, trouver la forme sociale correspondant à la nature humaine, telle qu'elle est, avec toutes ses passions, notamment celle de la liberté tel est, dans ses données irréductibles, le problème social trouver la forme sociale correspondant à la nature humaine. L'univers physique est régi souverainement par la force d'attraction physique, dérivant de la loi de gravitation, découverte par Newton; le monde moral est soumis à une force d'attraction morale, constituée par les passions. Seulement comme les planètes sont hors des emprises de l'homme, elles nous donnent le spectacle splendide du mouvement le plus exact, de la plus impeccable harmonie. Malheureusement il n'en est pas de même dans le monde moral, parce que là, les hommes par ignorance ou aveuglement, peuvent apporter des entraves au fonctionnement normal de la force d'attraction morale, et le résultat de ces emprises de l'homme, c'est le désordre, ce sont les conflits de toute nature, c'est l'anarchie au sens physique du mot, avec tous les abus et les exploitations qu'elle permet; puis c'est surtout le gaspillage des forces de l'humanité par un émiettement des affinités, par un défaut de coordination de toutes les actions des hommes dans le domaine de l'industrie. Voilà les inévitables résultats d'un milieu social hostile au libre jeu des passions, de ces forces mises en nous par la Providence, pour nous diriger vers nos fins et avec nous l'humanité tout entière. Le fouriérisme n'est rien moins qu'une conception générale du monde, une cosmogonie et une morale qui n'est pas la morale chrétienne. On a pu dire du fouriérisme qu'il voulait fonder la civilisation sur les sept péchés capitaux.

Pour réaliser la production militaire, il faut donner libre jeu aux passions de la nature humaine.

Sur le terrain économique, la conception du fouriérisme se traduit sous la forme sociétaire; c'est elle qui permettra à la fois de réaliser la production unitaire en place de la production morcelée, et par là même anarchique; c'est également et en même temps la forme sociétaire, qui donnera le jeu le plus entièrement libre aux passions de la nature humaine. C'est le but essentiel à atteindre, puis que l'harmonie générale et l'intensité de la production doivent être procurées et assurées par ce fait même du libre jeu des passions.

L'héritage est conservé et la production assurée par l'association intégrale des facteurs de la production: capital, travail et talent.

La forme sociétaire, d'après Fourier, implique non pas la suppression de la propriété individuelle, mais sa transformation juridique. Il s'agit de substituer à la propriété individuelle morcelée la propriété individuelle sociétaire ou associée, et cela par le libre consentement des individus, à mesure qu'ils comprendront les avantages merveilleux que personnellement ils retireront chacun de cette forme sociale. L'hérédité des biens, c'est-à-dire l'hérédité des droits est conservée, au moins sous la forme testamentaire. Ses propriétaires, les capitalistes, les ouvriers sont invités à mettre en société, leurs terres, leurs capitaux, leurs forces de travail; c'est l'association intégrale des trois facteurs de la production; ils auront chacun dans la société des parts d'intérêt, des actions proportionnelles à la valeur de leur apport en terres, en capital en travail. C'est là, si l'on veut, un communisme de production, non un communisme de répartition.

En poussant extrêmement loin la division du travail, Fourier prétend le rendre attrayant.

On voit par là aussi que l'intérêt personnel est maintenu dans une certaine mesure, comme excitant des efforts individuels, dans la mesure où l'on sentira qu'en travaillant activement la part de dividende revenant à chacun se trouvera augmentée. Et il ne sera pas besoin de suppléer à l'intérêt personnel, parce que le travail dans cette organisation va devenir lui-même une passion; il va être tellement attrayant qu'on ne pourra pas empêcher les hommes de travailler, la division du travail, au sein de la société fourriériste, sera poussée extrêmement loin en sorte que chacun puisse trouver un genre de travail qui le séduise. C'est ainsi que parmi les jardiniers, les uns s'occuperont de la culture des pommes, et les autres de la culture des poires; parmi ces derniers, il y en aura même qui cultiveront les poires dures, tandis que les autres cultiveront les poires fondantes. Dans ces conditions, chacun a chance de trouver une tâche, qui l'attire. Du reste, la monotonie rebutante du travail, même le plus agréable, n'existera pas; on ne sera pas fixé à sa fonction, chacun pourra passer à son gré d'une tâche à une autre tâche très différente, de telle manière que par la variété le travail devient plus séduisant encore, puisqu'il sera donné pleine satisfaction à cette passion inéradicable chez l'homme,

qu'il appelle la papillonne, et qui le porte à changer, à varier les occupations. Par là sera écarté un danger grave pour toute société, où l'individualisme économique, n'est pas la règle, le danger de la paresse. La paresse est un vice qui n'est point naturel à l'homme, mais que produit la répugnance pour un genre de travail que l'on ne choisit point, ou qui vous absorbe trop exclusivement. Le travail deviendra donc attrayant et étant devenu attrayant, le grave problème de la production active est résolu.

L'adaptation de la production aux besoins sera assurée par la direction.

La répartition dans le phalange de Fourier.

Il faudra toutefois que la production s'adapte aux besoins. Cette adaptation sera assurée par la direction, dont les membres seront éligibles; les chefs, les sous-chefs, les maîtres des ateliers et des chantiers seront élus.

La répartition se fait très simplement sur la base des parts d'intérêt dans les sociétés, aux trois titres, du capital, y compris la terre, du travail et du talent. Fourier distingue ainsi trois éléments de la production, qui ne sont pas les mêmes que ceux que les économistes distinguent, chacun dans la société, peut être représenté dans l'un ou l'autre, ou dans les trois catégories de parts d'intérêt à la fois. Fourier a même proposé une proportion pour cette répartition:  $\frac{4}{12}$  au capital,  $\frac{5}{12}$  au travail et  $\frac{3}{12}$  au talent.

Chaque société ou phalange devrait comprendre environ 2000 personnes et disposer à peu près du territoire d'une commune. La consommation serait individuelle ou collective, au choix des associés suivant qu'ils y trouveraient notamment pour la cuisine, avantage ou agrément. Là encore on trouve une organisation de la cuisine tout à fait merveilleuse, et le but pratique de cette organisation est d'attirer vers la table commune, pour simplifier la répartition.

Quant à l'habitation, aux maisons en parties séparées d'aujourd'hui, serait substituée un édifice économique pour la phalange, le phalange, édifice qui serait divisé en appartements, loués à des prix d'inégale valeur, car, tous les associés ne sont pas aussi riches les uns que les autres.

Quant aux relations, aux rapports économiques entre les phalanges, pour l'échange des produits, des matières premières, elles paraissent assez peu déterminées; ces communications économiques

entre phalanges se feraient encore sous la direction de l'autorité, sous la direction d'un Conseil supérieur.

Fouquier souhaitait qu'un capitaliste généreux et intelligent lui apportât la terre, les capitaux suffisants pour organiser une phalange et un phalanstère et il espérait que l'exemple que donnerait ce phalanstère fonctionnant aurait bientôt fait tâche d'huile et entraîné d'autres provinces, la France, l'Europe, le monde entier. Il avait même fait insérer une invitation dans les journaux pensant voir venir un jour chez lui ce donateur généreux d'où dépendait le bonheur du monde; il l'attendait encore, en 1837, qui fut l'année de la mort de Fouquier.

Après Fouquier il y eut des tentatives de réalisation de société phalanstérienne, notamment à l'étranger, sur l'initiative de Victor Considérant dans l'Amérique du Nord.

L'école saint-simonienne et l'école de Fouquier sont deux grandes écoles de réformateurs, qui marquent les années qui suivirent la Révolution et le premier Empire - l'époque de la Restauration proprement dite.

## Les idées socialistes aux environs de 1840.

Les réformateurs des années 40 proclament et cherchent à réaliser le droit au travail.

Le Saint-Simonisme et le Fouriérisme eurent surtout de la vogue parmi les intellectuels; les saint-simoniens étaient pour la plupart des polytechniciens, des ingénieurs et des banquiers; parmi les fouriéristes il y eut aussi pas mal d'hommes de science. Si ces doctrines n'étaient pas sans conséquence, au point de vue des ouvriers, cependant elles visaient plus haut que l'intérêt d'une classe, saint-simoniens et fouriéristes visaient l'organisation de l'industrie. Il y avait encore quelque chose de bourgeois dans la conception des saint-simoniens, et aussi, quoique à un moindre degré, dans celle des fouriéristes. Les nouveaux réformateurs procédent, en général, bien plus du point de vue exclusif du prolétariat; c'est de l'organisation du travail plutôt que de l'organisation de l'industrie qu'ils parleront. Tous ces réformateurs des années 40 partent plus ou moins expressément d'une même idée, celle de consacrer et de réaliser le droit du travail.

Sans doute, l'idée de droit au travail n'était pas absente du Saint-Simonisme et du Fouriérisme, mais dans l'esprit des réformateurs de 1840, elle était au tout premier plan, et cela depuis qu'en 1831, lors d'une insurrection ouvrière à Lyon, les canuts, les ouvriers de la soie, avaient sur leur drapeau noir écrit ces mots : "Vivre en travaillant ou mourir en combattant."

Ces réformateurs des années 40 considéraient le droit de propriété et le droit au travail comme inconciliables.

C'est une forme nouvelle, propre à cette époque, de l'idée socialiste, réservée faite du fouriérisme le plus considérable Victor Considérant qui, d'ailleurs, sur ce point, s'éloignait de son maître Fourier, et réservée faite de Proudhon, chez qui les contradictions étaient devenues comme un point d'honneur. Si ces réformateurs des années 40 parlaient du droit au travail, ils avaient le mérite de se rendre compte que ce droit au travail est incompatible avec la propriété, à cause de l'organisation qu'il implique pour pouvoir exister. Constantin Lecœur dira : "Le droit au travail accepté, nous tirons loin, car ce droit et celui de la propriété, tel qu'il est entendu aujourd'hui, sont inconciliables ; il faut que l'un abdique au profit de l'autre." Et de Proudhon lui-même on connaît ces mots, prononcés à l'Assemblée nationale de 1848 : "Donnez-moi le droit au travail, et je vous abandonne la propriété, sa suppression viendra d'elle-même." Et c'est cette inconciliableté de ce qu'on appelle le droit au travail et de la propriété, qui fait que tous ceux de ces réformateurs, qui ont eu le souci de la logique, ont abouti à des systèmes franchement socialistes. Sans doute, à peu près tous se déclarent non révolutionnaires, pacifiques, fraternitaires ; dans leurs livres, ils célèbrent abondamment l'union des classes ; malgré cela, dans leurs journaux, dans leurs brochures de propagande, répandues à profusion, la plupart ne laissent pas que de tenir un langage, qui est bien de nature à attiser les haines, qui prendront une forme plus précise avec le marxisme.

L'efflorescence des idées dans les années qui ont précédé la Révolution de 1848.

Quoi qu'il en soit, on peut dire que ces années 40 marquent une extraordinaire efflorescence des idées sociales, et ce ne furent pas seulement des hommes s'occupant des choses sociales, qui furent ainsi échauffés par ces idées, beaucoup de littérateurs, de poètes, n'ont pas manqué d'embêter le pas, soit par sentimentalité, comme George

Sand, soit par ambition politique, désir de jouer un grand rôle dans la révolution, qui s'annonçait, ou dans la révolution déjà faite, en Février 1848. Victor Considérant, dans un de ses discours à l'Assemblée nationale, parle de façon pittoresque de cette abondance de réformateurs, qui caractérise l'époque. "Messieurs, disait-il le 14 Avril 1848, nous vivons dans un temps affligé de bien des plaies; il en est une à vos yeux, la pire de toutes, la seule peut-être, je ne le dissimule pas, c'est la plaie des réformateurs et des sauveurs. On les compte par millions plus nombreux déjà que ces tourbillons de sauterelles, dont Dieu a jadis châtié l'Égypte.... Si vous voyez un médecin, des guérisseurs ou des charlatans s'abattre quelque part, tenez pour certain que le fléau des médecins y a été attiré par un fléau de maladies antérieures. Comprenez donc que si la société moderne s'encombre de réformateurs sans diplôme cela pourrait signifier qu'elle est bien malade et que ses médecins officiels l'ont mis à l'agonie. Il y a-t-il suivant vous, d'autres maladies sociales que le socialisme lui-même? Je vous propose de guérir le poison, le socialisme par le poison lui-même, administré à dose infinitésimale." Et c'est là-dessous qu'il demande à l'Assemblée de lui donner les moyens financiers d'instituer une expérience phalansérienne.

On voit combien ces réformateurs eux-mêmes étaient frappés de cette efflorescence des idées de réforme intégrale, des idées de socialisme. Parmi tous ces réformateurs, on étudiera seulement ceux, dont les systèmes sont assez différenciés, pour qu'on puisse les considérer comme des spécimens distincts tel Louis Blanc et son système des ateliers sociaux, Cabet et son communisme, puis Lecqueur et ce qu'on appellera plus tard le collectivisme; enfin Proudhon, dans son mutualisme.

"L'organisation du travail" de Louis Blanc (1839).

L'organisation du travail, entendue sur tout comme organisation du droit au travail, est le mot d'ordre de tous, sous le règne de Louis-Philippe. Cette expression même, dont on fit un usage et un abus extraordinaire à l'époque, Louis Blanc, en 1839 la prend, pour en faire le titre d'un écrit qui, malgré ses dimensions très modestes, mais à cause de la notoriété de l'auteur

ent une vogue extraordinaire dans le monde des ateliers, sous Louis-Philippe. Cet écrit n'offre pas une très grande originalité; c'est peu de chose à côté des grandes conceptions des saint-simonistes et des fouriéristes; cependant il contient certaines pages sur les effets de la concurrence qui fourniront à Karl Marx des éléments importants de sa théorie du mouvement social.

La concurrence est la cause de tous les maux de la société.

C'est par la concurrence que Louis Blanc attaque le problème social; c'est à elle qu'il s'en prend essentiellement. Elle est, pour lui la cause de tous les maux de la société, et il expose ses méfaits avec une éloquence entraînant, un peu mélodramatique. C'était la période chaotique de la grande industrie et les circonstances se prêtaient à un tableau poussé au noir des effets de la concurrence. Il montre la concurrence ruinant aussi bien les capitalistes que les ouvriers, ruinant les capitalistes avec la concurrence qu'ils se font entre eux, qui doit aboutir au monopole de fait de quelques-uns, ruinant les ouvriers par la concurrence qu'ils se font pour obtenir du travail et par la possibilité qu'ils donnent aux capitalistes, en réduisant les salaires de réduire le coût de production. Ce tableau constitue la partie critique du petit livre de Louis Blanc; c'est de beaucoup la plus étendue et la plus claire.

Louis Blanc propose de substituer à la concurrence l'organisation des ateliers sociaux.

Il est beaucoup moins explicite et moins clair dans la seconde partie, la partie constructive, dans laquelle il propose les remèdes. Son plan consiste à tuer la concurrence en se servant de la concurrence elle-même et d'y substituer l'association sous la forme d'ateliers sociaux, qui achemineront la société vers une organisation qui semble devoir être en définitive de façon plus ou moins éloignée, l'organisation communiste.

L'atelier social armature de l'ordre économique nouveau.

Pour Louis Blanc, l'atelier social, c'est la cellule industrielle, comme dans le fouriérisme c'est le phalanstère qui, par son bourgeoisement et par sa multiplication, fera d'abord disparaître la concurrence, puis sera l'armature de l'ordre économique nouveau. Chaque atelier social, différant en ceci du phalanstère de Fourier sera composé d'ouvriers de la même partie; ce ne sera pas comme la phalange un organe composite, et Louis Blanc entend très largement ce mot "même partie". On commencera par créer



un atelier dans chacune des grandes branches de la production; un emprunt d'État fournira les capitaux nécessaires à la création de ces ateliers originaux. Tous les ouvriers, offrant des garanties de moralité, seront admis dans la mesure permise par le capital disponible, à faire partie de l'atelier social, dont relève leur profession. Les capitalistes seront admis et même invités à apporter leurs capitaux à l'association pour accroître le capital, fourni originellement par l'État. Seulement les capitalistes ne seront ainsi admis dans l'association qu'à titre de prêteurs et non d'associés; ils n'auront droit qu'à un intérêt et non à un dividende. Dans l'atelier social, c'est le capital, qui sera le salarié, qui aura une rémunération fixe; l'intérêt qui lui sera offert lui sera garanti par l'État, de façon que les capitaux s'offrent volontiers et à plus bas prix. Les statuts des ateliers sociaux seront établis par la loi; la première année, c'est le Gouvernement, qui nommera les directeurs, chefs et sous-chefs de chaque atelier; plus tard ce seront les travailleurs eux-mêmes, qui désigneront des chefs à l'élection; mais il faut au préalable, que les ouvriers aient eu le temps de se connaître pour pouvoir choisir entre eux.

Le mécanisme de la réparation.

Dans l'atelier social régnera le principe de l'égalité des salaires. Puis, les salaires aux capitaux qui auront bien voulu s'offrir et tous autres frais payés, le bénéfice net annuel sera divisé en trois parts, l'une sera répartie par portions égales entre les travailleurs de l'atelier, l'autre, la seconde, pourra à l'assistance pour les malades, les infirmes, les vieillards; la troisième part, enfin, et pour Louis Blanc, c'est l'essentielle, le germe fécond de la transformation sociale vers lequel tendra l'atelier social, sera consacrée à fournir des instruments de travail à ceux qui voudront faire partie de l'association, de sorte qu'elle puisse s'accroître indéfiniment. En effet, arrivée à ce point, la conception de Louis Blanc semble s'élargir; il précise que l'expression d'atelier ne doit pas être prise dans son sens étroit, mais dans le sens de professions que leur nature force à s'éparpiller et à se localiser

pour se rallier à un atelier, de telle sorte que chaque atelier social pourrait se composer de professions diverses quoiqu'en rapport entre elles, groupées autour d'une grande industrie centrale; elles seraient ainsi parties différentes d'un même tout, obéissant aux mêmes lois, participant aux mêmes avantages. La vie en commun ne serait pas imposée en dehors des nécessités du travail; chaque membre de l'atelier social pourrait disposer de son salaire à sa convenance; seulement, Louis Blanc espère que l'évidente économie et l'incontestable excellence de la vie en commun ne tarderaient pas à faire de l'association de travail la volontaire association de consommation et de plaisir. Cela fait penser à ce que l'on connaît plus tard, sous le nom d'association coopérative.

La concurrence de l'atelier social contre les entreprises particulières entraînera la prompt disparition de celles-ci.

L'atelier social, une fois organisé, d'après ce principe, dans chaque branche capitale d'industrie, entreprendra la concurrence contre les entreprises particulières; la lutte devra d'ailleurs être menée en douceur, pour ne pas bouleverser inopinément la situation, ce qui pourrait provoquer une réaction. Dans cette lutte l'avantage de l'atelier social sera si grand qu'il est assuré de triompher. Les raisons de cette supériorité si grande de l'atelier social que donne Louis Blanc, sont assez fragiles; elles résulteraient dit Louis Blanc, des économies de la vie en commun, et aussi de ce que tous les travailleurs de l'atelier seraient intéressés à travailler vite et bien, puis que plus ils travailleraient tous, plus le dividende à répartir entre eux serait élevé. A vrai dire, c'est là un intérêt bien indirect pour les travailleurs, et il serait plus sensé de faire fonds pour alléguer la supériorité de l'atelier social sur ce que le capital, fourni à l'atelier, l'est à bon compte par l'Etat ou même par les capitalistes alléchés par la garantie de l'Etat et par là même portés à demander un taux d'intérêt faible.

Quoi qu'il en soit, pour Louis Blanc, la lutte ne sera pas longue; les entreprises particulières seront absorbées successivement et pacifiquement par les ateliers sociaux. On peut même compter, pense Louis Blanc, que la plupart des entreprises particulières demanderont bientôt à entrer dans l'association, car le sort de ces entreprises

étant certain, leur mort étant certaine, soit du fait de la concurrence qu'elles se font, soit du fait de la concurrence de l'atelier social, une mort plus douce sera préférable sous les auspices d'un Gouvernement régulateur. Ainsi, conclut Louis Blanc, l'Etat se rendrait maître de l'industrie peu à peu et, au lieu de monopole de fait, résulterait auquel tend la concurrence, on aurait l'association.

Bien des questions capitales se posent sur lesquelles Louis Blanc ne donne que des clartés insuffisantes, notamment celles de savoir quels seront les rapports entre les ateliers sociaux des différentes branches pour l'échange de leurs produits. Il ne peut évidemment pas être question de prix librement débattu entre ces ateliers puisque chaque branche est organisée mutuellement et qu'il n'y a plus de concurrence. Sur la question de savoir sur quel pied se feront les communications de matières premières et de produits entre ateliers, les communications pour les objets de consommation individuelle, sur ces points, cependant fondamentaux Louis Blanc ne dit rien, ou n'émet que des déclarations tout à fait vagues. Il en est de même du grave problème de l'adaptation de la production aux besoins. Cependant Louis Blanc nous dit quelque part que le gouvernement serait considéré comme le régulateur suprême de la production, investi, pour accomplir sa tâche, d'une grande force; mais il ne va pas plus loin et cela nous renseigne bien peu.

Quant au type de société vers lequel Louis Blanc oriente en définitive le mouvement, il semble bien que ces sympathies aillent au communisme comme but idéal. Le système des ateliers à rémunération égale n'est pour lui qu'une organisation transitoire, un acheminement vers l'égalité communiste, où chacun travaillera suivant ses forces et recevra selon ses besoins. En somme, l'organisation rêvée par Louis Blanc est une organisation d'Etat pour l'industrie, mais on ne voit pas comment elle fonctionnera en tant qu'il s'agit des communications d'ordre économique entre les individus, en tant qu'il s'agit d'échanger les matières premières et les produits.

A peu près à la même époque que Louis Blanc, Cabet renouait la tradition communiste, interrompue depuis Babeuf, avec son ouvrage célèbre

Louis Blanc ne s'explique pas sur les rapports des ateliers sociaux.

La doctrine de Louis Blanc tend vers le communisme.

Le voyage en France de Cabet.

"Le voyage en Icarie". Ancien Secrétaire général au Ministère de la Justice, sous le Gouvernement de Juillet, ancien Procureur général en Corse, révoqué et élu député, Cabet veut reprendre la tradition de Babeuf, et comme lui prétend continuer l'œuvre logique de la Révolution française, réaliser la démocratie sociale après la démocratie politique qu'a établie la Révolution. La Révolution a avorté partiellement, elle s'est arrêtée à la démocratie politique et il s'agit d'établir la démocratie sociale.

Le voyage en Icarie n'est pas autre chose qu'une réédition du voyage en Utopie. Cabet dans les loisirs que lui faisait à l'étranger sa condamnation politique, a découvert, par hasard l'Utopie de Moreau, il l'a lue et en fut enthousiasmé. Le Voyage en Icarie n'est donc que l'Utopie, mise au courant des progrès de la science appliquée spécialement du machinisme nouveau. Il utilise aussi certaines idées de Fourier, notamment sur le travail attractant.

Lecqneur préconise la socialisation des sources et moyens de production.

Lecqneur est ce qu'on appellera plus tard un collectiviste. Ce qui fait l'intérêt du livre de Lecqneur, publié en 1842, et intitulé "Théorie nouvelle d'économie sociale et politique", c'est que Lecqneur était parti sur son idée du droit au travail et d'égalité des salaires, puis au fur et à mesure qu'il cherche à réaliser cette société, il se heurte à des difficultés, qu'il essaie de tourner, en faisant des efforts qui rendent son livre extrêmement éducatif. Le communisme disait-il, avec son égalité fraternelle, il faut tout de même bien de la candeur pour croire que ce soit un régime social possible; et ce que propose Lecqneur, ce n'est pas cette égalité fraternelle, c'est la communauté, bornée aux sources et aux moyens de production, les produits en valeur de travail industriel restant comme tels la propriété de l'individu, sauf interdiction d'en faire trafic pour que ne puisse pas se reconstituer le régime de propriété.

Le principe de répartition est "à chacun suivant son travail."

Les sources et moyens de production étant socialisés, le droit au travail se trouvera par là même réalisé; l'Etat ayant entre les mains tout ce qu'il faut pour donner du travail à tous, chacun recevra l'intégrité des produits de son travail, puis qu'il n'y aura plus matière à des revenus de son travail, c'est-à-dire à des revenus formés du

travail d'autrui. Le principe de distribution du produit social sera: "à chacun selon son travail"; c'est du moins à quoi se ramène, qu'il le veuille ou non, dès le début, l'idée de Lecqneur.

Lecqneur part du principe de l'égalité des salaires, mais quand il veut organiser la société sur cette base, tout de suite, il est amené à établir des pénalisations pour ceux qui ne feraient pas tout ce qu'il peuvent faire, pour ceux qui ne produisent pas autant que la moyenne, des déductions sur le salaire tendant à ramener la rémunération au travail fourni. En définitive c'est le principe à chacun selon son travail, qui se trouve indirectement organisé. Assurément cette égalité, il se rend compte qu'elle est moins belle que l'égalité communiste, mais enfin jus. qu'à ce que la nature humaine soit profondément changée, c'est toute l'égalité compatible avec les nécessités de la production, auxquelles il faut bien aviser. Lecqneur se rend bien compte que l'intérêt personnel ne saurait être mis à l'écart sans qu'on risque de supprimer le motif essentiel des actes individuels. Par son système, "à chacun suivant son travail", si indirect que soit le moyen, il sauvegarde l'énergie productrice dans une certaine mesure, dans le travail d'exécution. C'est l'abandon de la vieille formule communiste, c'est une formule voisine de la formule des saint-simoniens, "à chacun selon ses œuvres."

L'adaptation de la production au besoin social.

Lecqneur est obligé d'abandonner le principe "à chacun selon son travail".

La distribution des individus entre les divers emplois, c'est-à-dire l'adaptation des productions individuelles au besoin social, c'est la pierre d'achoppement du système de Lecqneur. Il est clair qu'une répartition sur la base, "à chacun selon son travail", n'est à aucun degré un principe d'adaptation des productions au besoin social. Comment l'individu se préoccuperait-il de la nature et de l'étendue du besoin social, si sa rémunération n'est assurée que par la quantité de travail qu'il a fourni, non pas par l'utilité du produit de son travail; chacun choisira le travail qui lui convient. Lecqneur reconnaît que la difficulté est sérieuse et il envisage l'adaptation par autorité, l'autorité assignant à chacun sa tâche directement ou indirectement; mais alors c'est la ruine de toute liberté individuelle

et comment faire si l'on veut sauvegarder la liberté dans une certaine mesure. Il n'y a, qu'un moyen constaté - t-il non sans une certaine tristesse, c'est d'élever la rémunération dans les emplois suffisamment pourvus de personnel, d'abaisser la rémunération dans les emplois encombrés pour attirer d'un côté, pour repousser de l'autre, comme le fait la valeur dans les sociétés libres. C'est à quoi il aboutit, en fait, car il veut sauvegarder la liberté. Mais cela n'est pas autre chose que la réintroduction de l'égalité économique dans la détermination du salaire; c'est la loi de l'offre et de la demande faisant sa rentrée dans le système, d'où l'on a voulu le chasser. Car dès l'instant où il est reconnu que la rémunération devra s'élever s'il faut attirer des travailleurs, s'abaisser s'il faut en éloigner, on en revient à dire que ce n'est plus le travail, qui est la rémunération de chacun. Le grand mérite de Pécqueur c'est de l'avoir reconnu et de s'être incliné. Les collectivistes postérieurs s'efforceront comme lui, à organiser la société sur le principe "à chacun selon son travail" et beaucoup dépenseront à faire cet essai un grand effort, mais ils n'y mettront pas plus d'ingéniosité que Pécqueur, et tous, jusqu'au dernier aboutiront au même échec c'est-à-dire à l'abdication du principe, sinon dans la forme du moins dans le fonds.

Proudhon et le mutualisme. La propriété est une institution de justice et la propriété c'est le vol.

Le système des contradictions économiques chez Proudhon.

Proudhon entreprend de démolir toutes les conceptions, tous les systèmes sociaux, qui se sont produits dans cette période d'activité doctrinale intense, qui va de 1820 à 1848 sans en excepter une seule, et il n'est aucune d'elles qu'il ne traite avec le dernier mépris. Proudhon avait en horreur les économistes aussi bien que les socialistes. Aux socialistes qui veulent supprimer la propriété, il déclare que la propriété c'est le vol. D'ailleurs les deux propositions n'en forment qu'une; en réalité Proudhon a dit, dans ces contradictions économiques, "la propriété est une institution de justice et la propriété c'est le vol." La propriété est une institution de justice, parce qu'il est juste que l'individu soit maître des choses en lesquelles il incorpore son travail; mais d'autre part, la propriété c'est le vol, puisque toute appropriation est exclusion puisque toute portion

de matière appropriée par un individu est enlevée au fonds commun et diminue ainsi la possibilité d'appropriation par les autres. D'où il résulte que ceux qui ne trouvent plus rien à s'approprier sont obligés d'emprunter, de demander du crédit sous forme d'intérêt dans le sens large du mot, c'est-à-dire sous forme d'intérêt proprement dit, de fermage, de loyer, et ainsi la propriété aboutit à la contradiction de son principe de justice, puisque par elle les individus sont dépourvus d'une partie du produit de leur travail, étant obligés de payer pour user des moyens de production. Corrélativement il y aura des revenus sans travail, par conséquent des propriétés fondées sur le travail d'autrui. Voilà la contradiction qui est au cœur de l'institution de la propriété.

La gratuité du crédit est la solution du problème social.

La propriété doit être maintenue, dit Proudhon, en tant que principe de justice; seulement il faut l'empêcher de produire l'injustice, et pour cela il faut que le crédit soit gratuit. La gratuité du crédit c'est la grande idée de Proudhon; c'est pour lui la solution de la question sociale, car avec le crédit gratuit, il n'y a plus matière aux revenus sans travail. Plus personne ne voudra payer d'intérêt, de fermage ou de loyer; quant aux propriétaires, qui mettront cette condition au crédit qu'on leur demande, on pourra leur répondre qu'on n'a pas besoin d'eux et qu'on peut par ailleurs avoir gratuitement ce qu'on cherche. Le crédit gratuit réalisé, chacun conservera sans prélèvement le produit intégral de son travail. La société économique continuera de reposer sur la base de la propriété privée et de la production individuelle et libre, mais l'injustice en aura été extirpée par le crédit gratuit; la propriété, institution de justice, aura cessé de produire l'injustice.

L'organisation et le fonctionnement de la banque de crédit mutuel et gratuit de Proudhon.

Pour réaliser la gratuité du crédit Proudhon propose la mutualité du crédit, d'où le nom de mutualisme, donné par Proudhon lui-même à sa solution du problème social. Tous ceux qui sont convaincus que la gratuité du crédit est la clé du problème n'ont qu'à former une association et à fonder une banque, sur la base du crédit mutuel. Cette banque émettra des bons de circulation, avec lesquels elle escomptera, non pas moyennant un intérêt, mais moyennant une simple retenue, destinée à couvrir des frais d'administration. Les

lettres de change que les adhérents tireront les uns sur les autres, en règlement de leurs opérations commerciales réciproques, comme font aujourd'hui les commerçants, tirant les uns sur les autres des lettres de change et les faisant escompter dans une banque, qui leur prend un intérêt. Ces bons de circulation, qui serviront à l'escompte et qui auront pour garantie de leur valeur les opérations commerciales, dont les lettres de change escomptées sont la preuve et l'expression, feront office de monnaie entre les adhérents ainsi qu'entre chaque adhérent et la banque. Dans cette association, on ne connaîtra que les bons de circulation, et les adhérents se paieront entre eux avec ces bons, quand la banque présentera à un adhérent une traite échue, il se libérera en bons. De la sorte tous les adhérents se font mutuellement crédit et ils le font gratuitement. A bien parler, et Proudhon lui-même l'a marqué, on n'est plus avec ce régime dans l'ordre du crédit; au fond, c'est de tout autre chose qu'il s'agit, c'est d'un nouveau mode d'échange; aussi bien la banque prendra-t-elle le nom de banque d'échange. Plus tard Proudhon lui donnera le nom de banque du peuple, quand il ouvrira une souscription pour la fonder et alors le nom qui convient au système lui-même, à la catégorie économique qui sera ainsi fondée, faute d'un nom meilleur c'est le mutualisme.

Tout de même, pour un système qui s'annonçait volontiers comme devant révolutionner pacifiquement le monde, la conception semble assez faible. Qu'arrivera-t-il si un adhérent au moment où la banque lui présente une lettre de change échue n'a plus de bons de circulation, ni même d'argent, pour payer cette lettre de change. Il est dans les choses courantes qu'un commerçant ne puisse faire honneur à sa signature, et quelqu'un en faisant l'observation à Proudhon dans une discussion qu'il nous retrace lui-même, il nous déclare que le débiteur sera pourvu, vi et exproprié; le capital mobilier et immobilier des adhérents répond évidemment de leurs engagements. Mais tout de même l'exécution forcée ne fournira pas nécessairement de quoi payer les dettes. La vérité c'est que la banque avant d'admettre des adhérents devra faire, et c'est



Il nous le déclare du moins non à propos de ceux qui viendront demander à escompter leurs lettres de change, ce qui suppose une entreprise en activité, mais à propos de ceux qui viendront demander un capital, pour fonder ou développer une entreprise existante. Si la banque ne fait pas d'avances de ce genre, on ne voit pas à qui elle servira. Si une enquête sévère est faite sur la solvabilité, cela revient à dire que cette banque du peuple sera fermée au peuple, aux prolétaires. En définitive, dans cette banque, les gens riches, les gens solvables emprunteront gratis, tandis que les pauvres, sans références, ne pourront emprunter à aucun prix, même en offrant un intérêt.

C'est une observation que Bastiat, contemporain de Proudhon, soumettait à ce dernier, au cours d'une polémique, dont fut l'objet entre eux l'idée du crédit gratuit. Proudhon se fâchait, mais il n'arrivait tout de même pas à faire comprendre à Bastiat que cette banque ne serait pas une banque populaire. Cette discussion par correspondance, sur le crédit gratuit, se trouve dans les œuvres complètes de Proudhon (volume 19) et dans les œuvres complètes de Bastiat (volume 5). Karl Marx, qui connaissait cette polémique, dira un peu durement, en parlant du mutuellisme de Proudhon, que celui-ci s'était livré "à une fantaisie, tout ce qu'il y a de plus épicier".

Les ateliers  
nationaux,  
créés après  
la Révolution  
de 1848.

Tels sont les Héritiers les plus représentatifs du socialisme, sous le gouvernement de Juillet. On ne peut pas dire que cet effervescence devait aboutir à la Révolution, dans laquelle sombra le gouvernement de Louis Philippe, en février 1848, mais dans cette révolution, une fois déclenchée, le socialisme voulut sa part. L'une des conséquences fut la création des ateliers nationaux, à la tête desquels fut placé Emile Thomas. Ces ateliers nationaux n'étaient pas des ateliers sociaux, ils n'étaient que la réédition des "ateliers de charité", qu'on a vus, en 1830, en 1789, et sous l'Ancien Régime; c'étaient des établissements d'assistance, qui n'avaient d'autre but que de donner un salaire aux ouvriers en chômage par suite de la langueur des affaires, conséquence de la Révolution.

Le  
Socialisme  
sous le second  
empire. L'asso-  
ciation inter-  
nationale des  
travailleurs.

On sait comment finit cette affaire des ateliers nationaux. Le licenciement, devenu inévitable, pour raisons financières, entraîna les tristes journées de Juin 1848, avec la sanglante bataille des rues. Puis, ce fut pour assez longtemps le silence, le calme plat, au point de vue doctrinal dans le monde socialiste. Sous le Second Empire, l'activité doctrinale socialiste en France fut tout à fait assoupie; le gouvernement ne lui permettait d'ailleurs guère de se manifester; elle devait se réveiller un jour par l'introduction d'une doctrine socialiste, d'origine allemande, avec Karl Marx et le marxisme.

Au point de vue des faits, le Second Empire voit se former en 1864, l'Association internationale des travailleurs qui était la mise en pratique de ce conseil, par où se terminait le document, pierre d'assise du socialisme marxisme: "Proletaires de tous les pays, unissez-vous". Le manifeste du parti communiste, rédigé à Londres par les allemands, Karl Marx et Frédéric Engels, dans les dernières semaines de 1847, parut en français, peu de jours avant l'insurrection de Juin 1848, sur laquelle du reste, inconnu encore, il n'eut aucune influence.

Dans le temps, où le socialisme doctrinal français après son efflorescence extraordinaire des années 40 rentrait dans l'ombre, un socialisme doctrinal nouveau s'organisait, hors de France. En réalité, bien des pièces du système socialiste nouveau étaient prises au socialisme français, étudié précédemment; mais malgré cela, et non sans raison, il tenait à sa nouveauté, et pour la marquer, il devait se donner le nom de socialisme scientifique. A l'époque où parut le manifeste, il ne fut pas un très grand événement. En dehors d'une avant-garde peu nombreuse, qui le salua avec enthousiasme, il passa presque inaperçu; d'ailleurs il venait en une occurrence vraiment peu favorable, au moment de la défaite de l'insurrection de Juin 1848. Ce n'est que plus tard, après la chute du second Empire, qu'il prit dans le monde socialiste, en France, la place qu'on lui a connue et qu'on lui connaît encore.

Le collectivisme.

Son auteur principal, Karl Marx avait, en 1867, publié le premier volume de son gros ouvrage

"Le Capital", qui est un de ces livres redoutables, comme tous ceux qu'on ne lit pas. L'analyse de ce que Karl Marx y dénomme le système capitaliste avait suscité des discussions passionnées, qui appelèrent l'attention rétrospective sur le "Manifeste du parti communiste", qui datait déjà de 20 ans. Le mouvement se trouvait déclenché, et dès après la guerre de 1870-71, quelques socialistes français commencèrent en France la propagande du socialisme marxisme, qu'ils présentèrent sous le nom de collectivisme. Cette appellation de collectivisme, tirée vraisemblablement d'une des thèses essentielles du marxisme, à savoir celle du caractère collectif de la production moderne, était sans doute destinée à frapper les esprits par sa nouveauté même; elle donnait à entendre qu'il s'agissait d'une doctrine inédite, différente du vieux socialisme.

En 1880, au Congrès socialiste du Havre, on adopta un programme, présenté par Jules Guesde et élaboré par Karl Marx lui-même et son gendre Paul Lafargue. De ce jour, le parti socialiste révolutionnaire est fondé, en France, et un énorme effort de propagande se dépense en tous les pays, si bien qu'en 1890, Engels écrivait, ce qui rend bien compte de l'impression que fit le succès de cette propagande: "Le manifeste actuellement est incontestablement le produit le plus répandu, le plus international de toute la littérature socialiste, le programme commun de millions d'ouvriers de tous pays, de la Sibirie à la Californie".

## Le Socialisme marxisme

La théorie marxisme du mouvement social.

Socialisme utopique et scientifique. Le socialisme marxisme se donne comme la conclusion scientifique d'une interprétation économique du mouvement social; de l'évolution sociale; de là son nom de socialisme scientifique, nom sous lequel on a désigné le socialisme marxisme.

Il aimait à se désigner ainsi lui-même, pour se différencier du socialisme antérieur, qu'il appelait le socialisme utopique. Avant Marx, d'après les marxistes, le socialiste était idéaliste et sentimental, ses représentants se faisaient de la société une conception, qui procédait de l'idée de justice, de l'idée d'égalité. Ils comparaient à cette société, qu'ils bâtissaient, suivant eux parfaite, la société réelle de leur temps avec toutes ses imperfections, et ils concluaient triomphalement qu'il fallait persuader les hommes de substituer à la société présente la société de leur rêve. Tout cela, disent les marxistes, est un rêve généreux sans doute, mais un rêve, une chimère, une utopie; la société ne se transforme pas ainsi, par la seule volonté des hommes. Sans doute le socialisme deviendra une réalité, mais c'est parce qu'il se réalise de lui-même par le développement des principes mêmes, qui ont fait l'état de choses actuel. Le socialisme ne sera que parce que le régime actuel, le capitalisme, le secoue, l'enfante. Il se réclame donc avant tout de l'idée d'évolution.

Le matérialisme historique.

Toute la théorie marxiste du mouvement social apparaît comme la mise en œuvre d'une méthode, fondée sur ce postulat que ce sont les intérêts matériels, les intérêts économiques, qui commandent, en général, les sentiments humains et les formes sociales. Les mœurs, la morale, la religion, la philosophie, l'esthétique, les lettres, les arts, les institutions politiques, le droit, tout cela n'est que l'expression de l'agencement des intérêts matériels dans les différentes phases de l'évolution des sociétés, et tout cela se transforme naturellement à la suite des transformations, qui se produisent dans l'agencement des intérêts matériels. C'est cette doctrine, cette philosophie de l'histoire, qu'on désigna bientôt sous le nom de conception matérialiste de l'histoire, ou encore de matérialisme historique. Ses expressions employées par d'autres, d'interprétation économique de l'histoire, ou d'interprétation économique du mouvement social, rendent d'ailleurs mieux l'idée, qu'on veut exprimer, en parlant de matérialisme historique.

Les transformations qui se produisent

Les transformations, qui se produisent dans l'agencement des intérêts matériels, qui sont commandées par les transformations, d'ordre moral intellectuel, politique, religieux, social, juridique, sont elles-mêmes le résultat, la conséquence des transformations, qui s'opèrent dans le mode de production. Le mode de production, écrit Karl Marx, dans la Préface de sa "Critique de l'économie politique", de la vie matérielle détermine, en général, le processus social, politique et intellectuel de production. Dans la production sociale des moyens d'existence, les hommes contractent des rapports déterminés, nécessaires et indépendants de leur volonté, des rapports de production, qui sont corrélatifs à un stade déterminé du développement des forces productives. Tout l'ensemble de ces rapports de production forme la structure économique de la société, c'est-à-dire est la base réelle, sur laquelle s'élève une superstructure juridique et politique et à laquelle correspondent aussi des formes déterminées de la conscience. En définitive, c'est l'économie de la production qui, par ses changements, commande l'évolution sociale et, particulièrement, l'évolution du droit elle-même, dépend dans une large mesure des changements, qui surviennent dans la technique de la production, par exemple de l'avènement

du machinisme. Et Marx dira, dans une image souvent reproduite, "De même que le moulin à bras a donné la société féodale" le moulin à vapeur a engendré la société bourgeoise, le capitalisme. C'est en vertu et par l'effet de cette loi que l'on peut prédire d'une façon certaine la disparition prochaine de l'institution juridique de la propriété individuelle, le droit tendant naturellement à s'adapter aux changements de la structure économique de la société : c'est par application de cette loi sociologique que la propriété individuelle est vouée à une disparition prochaine pour faire place à la propriété sociale et à ce que Marx appelle, sans préciser autrement, le communisme.

Autrefois la propriété individuelle correspondait à un mode de production donné, le marxisme prend cette position par rapport aux socialistes antérieurs, elle correspondait à un socialisme utopique qui trouvait volontiers que la propriété individuelle n'aurait jamais dû exister qu'elle était contre nature, contre le droit naturel et il nous dit qu'elle a eu sa raison d'être mais qu'elle ne l'a plus. La propriété individuelle correspondait au mode de production individuelle, autonome, à la petite production morcellée d'autrefois : autrefois, au moyen âge, par exemple, chaque producteur, propriétaire des moyens de production qu'il mettait lui-même en œuvre, était naturellement aussi propriétaire de ses produits, dont il gardait toute la valeur d'échange. Système d'appropriation et système de production étaient en harmonie, le mode de production avait donné naissance au régime d'appropriation, au régime de propriété, qu'il impliquait et qui convenait ; l'individualisme de la production avait engendré l'individualisme de l'appropriation, la propriété individuelle.

La production est devenue là, une transformation profonde, commencée dès collective, mais la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, s'est opérée progressivement dans le mode de production ; d'individuelle qu'elle n'a été autrefois, la production est devenue de plus en plus collective, c'est à dire que dans notre système de grande production, de grande industrie moderne, les moyens de production qu'il faut mettre en œuvre, sont si considérables dans chaque entreprise, que le propriétaire ou les propriétaires associés de ces moyens de production, sont obligés, pour les mettre en œuvre, de faire appel à des collaborateurs, dont

dont ils achètent la force de travail, aux ouvriers salariés, qui leur vendent leur force de travail par cette raison que travailler pour autrui est leur seul moyen de gagner. En effet, travailler pour son propre compte est de moins en moins à la portée de la plupart des individus, à cause de l'importance des ressources qu'il leur faut. Donc par nécessité technique, la production est aujourd'hui économiquement collective; tout produit de la grande industrie est le résultat d'une collaboration, d'une coopération complexe, due à un plus ou moins grand nombre d'individus. Mais si de tels changements se sont produits dans le mode de production, le système d'appropriation, le régime de propriété, n'a pas changé il est resté ce qu'il était autrefois, au temps de la production individuelle. Les moyens de production sont encore objet de propriété individuelle, et il en est de même des produits, qui n'appartiennent qu'au propriétaire des moyens de production, car l'ouvrier salarié n'a sur les produits aucun droit, payé qu'il est par son salaire de ce qu'il a fourni à l'entreprise, à savoir de son travail.

Le capitalisme est un régime de transition. En somme, au collectivisme de la production n'est pas encore venu répondre le collectivisme de l'appropriation; il y a défaut d'harmonie, dissonance entre le mode de production et le système de propriété personnelle et la philosophie matérialiste de l'histoire, le mode de production tend toujours à modeler sur lui le droit, les institutions juridiques. C'est ce soudain travail d'adaptation du système d'appropriation au mode de production nouveau, qui agite si profondément les sociétés modernes, pour enfanter le régime juridique de la propriété sociale. En somme, quand on le regarde de l'intérieur, le régime présent n'est plus, en général, celui de la propriété personnelle, en prenant ce mot, au sens où les physiocrates le prenaient; c'est à dire la propriété faisant corps avec son propriétaire et ce n'est pas encore celui de la propriété collective, de la propriété sociale; ce n'est, ni le passé complet, ni le futur complet, c'est un système entre les deux, un système de transition, qu'on peut appeler, le capitalisme.







Ce régime est caractérisé essentiellement par la dissociation des instruments de travail et du travailleur, et il résulte de cette dissociation que les propriétaires des moyens de travail sont en situation de s'approprier la plus-value de la production, sont en mesure de s'approprier la partie de la valeur du produit annuel, qui excède les dépenses de production, les ouvriers, les salariés, tous ceux qui ne possèdent pas de moyens de production sont réduits à vendre à ceux qui en possèdent leur force de travail, en leur abandonnant tout droit sur le produit, ne pouvant, à cause de leur grand nombre et de la concurrence qui ils se font, retirer de la vente de leur force de travail que juste le prix nécessaire à leur entretien et à leur reproduction. Ici intervient la théorie classique du salaire nécessaire, dont Karl Marx fait état dans le "manifeste" pour la rejeter plus tard, en 1875, dans sa "critique du programme de Gotha". Le salaire des ouvriers n'est que le coût de production de leur propre existence, ils ne participent pas plus à la plus-value de la production que n'y participent les animaux, qui peuvent être employés aussi à la production, toute la plus-value passe entre les mains des détenteurs des moyens de production.

Il faudrait, d'après Marx, ajouter à cela cette circonstance aggravante que la plus-value, ce surplus de la production sur la consommation est due dans sa formation tout entière et exclusivement au travail de l'ouvrier, parce que la substance et la mesure de la valeur, c'est, suivant Marx, le travail, en sorte que ceux qui produisent seuls la plus-value sont aussi les seuls à n'y point prendre part. Seulement pour établir ce point, Marx construit dans son ouvrage "le capital" une théorie de la valeur travail d'une obscurité telle, malgré son apparente simplicité, en tout cas à ce point artificielle, qui aujourd'hui et depuis longtemps déjà, les docteurs du marxisme, qui d'ailleurs en aucun temps n'ont pu s'entendre sur l'interprétation de cette théorie, la jettent par dessus

Le régime  
 capitaliste  
 La théorie  
 de la plus-  
 value.

La plus va-  
 lue, d'après  
 Marx, est  
 due exclusi-  
 vement au  
 travail de  
 l'ouvrier. La  
 théorie de la  
 valeur tra-  
 vail

bord expressément ou implicitement. Il leur semblait que c'était un poids mort, qu'ils traînaient, et ils s'en sont dégagés disant que cela ne gêne pas leurs spéculations, et ils en arrivent à dire qu'en somme, quand on lit Marx, non seulement dans le livre 1<sup>er</sup> du "Capital", mais dans les trois livres postérieurs de cet ouvrage, publiés après sa mort, on aboutit à cette conclusion que la substance et la mesure de la valeur, c'est le travail, mais qu'en fait toutes choses se passent dans l'échange comme s'il n'en était rien.

Le Capitalisme a été la cause du développement colossal des forces productives de l'humanité

Ce régime, dans lequel nous vivons, le capitalisme, Karl Marx ne dit pas qu'il aurait jamais du exister; il affecte toujours de ne pas condamner le passé et c'est le cas au capitalisme. La fonction historique du capitalisme, dit-il, a été très grande, très importante pour l'avenir de l'humanité; il a été la cause du développement colossal des forces productives de l'humanité. Le principe du système capitaliste, à savoir toute la production, mise en œuvre du point de vue de la poursuite du profit pour le capital et des nécessités tenant à la concurrence auxquelles le capital se trouvait astreint pour continuer, maintenir ou sauver son profit, a poussé le capitaliste à développer les forces productives de l'humanité, dans les proportions qu'on a vues et qu'on voit encore, parce qu'il est toujours obligé pour se sauver, se développer, d'intensifier la production et de l'améliorer, pour produire à plus bas prix et pouvoir lutter ainsi contre les concurrents.

Mais les crises périodiques de surproduction montrent que son rôle est achevé.

L'explication des crises, suivant K. Marx.

Seulement, ce système capitaliste a épuisé son rôle, il a fini son temps, et on en trouve la preuve dans ces crises générales et quasi périodiques de surproduction. Ce sont là des symptômes répétés, qui montrent que le capitalisme est parvenu à maturité, qu'il a même dépassé ce point. En effet, ces crises, qui éclatent presque périodiquement, et d'aspect antinomique, surprenant, incompréhensible à première vue, s'expliquent par ce fait que alors que tous les moyens de production surabondent, que les stocks de matières premières et de produits fabriqués abondent, encom-

brent les magasins et les chantiers, que la main-d'œuvre est là disponible, on entend ces deux cris opposés : "famine et surproduction ; ruine et misère", et cela, aussi bien pour les capitalistes eux-mêmes que pour les ouvriers. Dans le manifeste du parti communiste et surtout dans certain passage "du Capital", Marx fait état de cette situation paradoxale et nous dit qu'elle résulte de ce que la société ne peut acheter tout ce qu'elle produit, parce que la plus grande partie des consommateurs, à savoir les ouvriers, ne recevant pas l'intégralité de la valeur qu'ils produisent, ne peuvent acheter, et par conséquent ne peuvent consommer ce qu'ils produisent. C'est l'explication des crises générales dites de surproduction parce qu'on appellera plus tard la sous consommation ouvrière, l'impossibilité pour la société, représentée surtout par les ouvriers, qui sont le plus grand nombre, de pouvoir acheter ce qu'ils voudraient bien consommer, mais ce qu'ils ne peuvent pas s'offrir, parce que les capitalistes ne leur remettent pas en paiement de leur travail la totalité de la valeur, qui leur est due. En d'autres termes, il y a là, suivant une formule très expressive de Engels, dans sa brochure intitulée : "socialisme utopique et socialisme scientifique" : les crises sont le "symptôme que le mode de production se rebelle contre le système d'appropriation". Ces crises sont la révolte des forces productives contre le système d'échange qui implique le système d'appropriation périmé ; l'échange ne peut plus se faire à égalité, et ne se faisant plus à égalité, l'équilibre est rompu entre la production et les possibilités de la consommation ; de là ces crises périodiques du corps social.

C'est par la recherche de débouchés nouveaux que le capitalisme retarde la catastrophe finale. La thèse catastrophique.

A cette explication des crises, on serait tout naturellement tenté d'objecter que, si la cause de la crise est le phénomène de la sous consommation, les crises devraient être un état normal, permanent, car la cause de la crise existe de façon permanente dans le régime capitaliste. Mais, disent les marxistes et notamment Engels, le capitalisme s'efforçant toujours, comme tout organisme, de

vivre et de se maintenir, s'efforçant de résister à ce qui pourrait l'étouffer, s'ingénie très habilement à écarter la maladie qui couve, à en suspendre l'éclatement, par la recherche acharnée de débouchés à l'extérieur, de débouchés nouveaux, chez des peuples, qui ne sont pas encore au régime du capitalisme, qui recherchent nos produits et peuvent les acheter. De là cette politique de conquête mondiale, et tant que le capitalisme trouve de nouveaux débouchés, la crise est plus ou moins écartée. Mais cela ne peut durer, le capitalisme ne trouvera pas indéfiniment des débouchés nouveaux, il verra même se fermer devant lui les débouchés, qu'il avait conquis, car il s'étend toujours et gagne progressivement tous les pays. Quand tous les pays en seront au même point de développement du capitalisme, n'ayant plus besoin les uns des autres, ils se replieront sur eux-mêmes et ce sera la crise finale, la catastrophe du capitalisme; c'est là ce qu'on appelle la thèse catastrophique; le socialisme devant advenir par la destruction du capitalisme par lui-même. Voilà quel est le mouvement naturel des choses.

Ce ne sont pas les volontés humaines qui dirigent le mouvement, le mouvement des hommes suit le mouvement des choses

En attendant l'échéance, la crise finale, la catastrophe, tout naturellement le mouvement des hommes suit le mouvement des choses, il l'accompagne, il travaille à le hâter, il le presse vers la fin, à laquelle il tend. La volonté des hommes ne peut transformer la société, elle ne pourrait rien, si le mouvement des choses n'était ce qu'il est, mais étant ce qu'il est, la volonté des hommes peut agir, aider, soutenir et pousser le mouvement, et cette fin vers laquelle tend le capitalisme par ses forces intimes, c'est l'adaptation du système d'appropriation du système de propriété au mode de production, c'est la socialisation des moyens de production, la propriété sociale comme la production est sociale.

Dans la lutte qui agite la société moderne, le prolétariat est assuré de triompher

Entre les deux classes qui a produit le système capitaliste, prolétaires d'un côté, bourgeois de l'autre, celle qui n'a rien et celle qui possède les moyens de production, sont en lutte, l'une pousse vers la continuation, vers l'avènement plus rapide du mouvement des choses, l'

autre résiste. C'est la lutte, qui agite profondément la société moderne. Mais dans cette lutte le prolétariat est absolument assuré de triompher. Le triomphe du prolétariat, dit le manifeste, est chose inévitable, parce que, à mesure que le capitalisme se développe, le prolétariat se développe aussi, le nombre des prolétaires est à chaque moment, fonction de l'intensité du capitalisme, puisqu'il implique une concentration toujours de plus en plus grande des moyens de production, un nombre de plus en plus grand de petits artisans, de petits cultivateurs, de petits boutiquiers, ne pouvant plus soutenir la concurrence contre les nouvelles formes du capitalisme; le nombre des prolétaires croît sans cesse en proportion du développement même du système. Par conséquent, ce qui se produit ainsi, intimement, au sein du capitalisme, c'est la création de la force, qui le détruira. Un changement de rapport des forces voilà ce qui est le capitalisme; le capitalisme produit, avant tout, ses propres fossoyeurs. Quand le prolétariat se sera suffisamment développé en nombre et aura pris suffisamment conscience de ses forces, il lui sera aisé de jeter bas le système, qu'il a engendré, dont il n'est plus besoin, et qui ne fait qu'être un obstacle au plein développement des forces productives.

Le triomphe du prolétariat sera la disparition des classes.

Ce triomphe du prolétariat aura ceci de remarquable, qu'à la différence de l'issue des diverses luttes de classes dans le passé, il sera la fin du fait de la classe et de la notion même de classe. Dans le passé, il y a toujours eu des classes en lutte, maîtres et esclaves, plébiens et patriciens, serfs et seigneurs, bourgeois et prolétaires, mais jusqu'à la lutte actuelle, toujours la classe triomphante devenait toujours la classe dominante, la classe exploitante. Il n'en sera plus de même; l'issue de la présente lutte de classes ce sera la disparition des classes. En effet, la lutte actuelle du prolétariat contre la bourgeoisie, c'est le mouvement d'une immense majorité contre une infime minorité, immense majorité, qui va toujours augmentant, infime minorité, qui va toujours diminuant. Quand cette immense majorité aura

triumphé de l'insigne minorité, il est bien clair qu'elle ne pourra pas vivre de l'exploitation de cette minorité. Un seul peut vivre de l'exploitation d'une centaine, une centaine ne peut vivre de l'exploitation d'un seul. Aujourd'hui, toute la société est en lutte; d'un côté, le prolétariat avec son nombre toujours croissant, de l'autre le capitalisme avec son nombre toujours diminuant. Le prolétariat croissant sera maître, mais il ne pourra pas vivre de l'exploitation de quelques bourgeois, qui auront cessé de l'être.

Quand la propriété aura disparu, il n'y aura plus place pour la lutte des classes, et la disparition des classes entraîne la disparition de l'Etat.

De cela d'ailleurs il y a encore une autre raison, c'est que les luttes de classe dans le passé se livraient sur la base du système d'appropriation existant, à savoir la propriété privée, qui n'était pas discutée, la classe nouvelle triomphante pouvait toujours devenir la classe exploitante, parce que la propriété subsistait et que c'était elle qui permettait l'exploitation économique. Aujourd'hui, l'enjeu de la lutte c'est l'institution même de la propriété; les deux classes en lutte n'ont pas d'autre raison d'être que cette institution et les conséquences qu'elle produit; ce qui fait qu'il y a deux classes, ce ne sont plus des lois, c'est une institution; du moment que la propriété n'existera plus, il n'y aura plus de place aux deux classes, que seule engendre la propriété. Et du même coup la disparition des classes entraînera la disparition de l'Etat traditionnel devenu inutile. Le prolétariat ne supprimera pas l'Etat, l'Etat disparaîtra de lui-même. L'Etat étant le pouvoir organisé aux mains de la classe dominante, quand il n'y aura plus de classe dominante, on ne voit pas ce que viendrait faire l'Etat. Ce n'est pas à dire qu'il n'y aura plus d'organisation, seulement l'Etat jusqu'ici était le gouvernement des personnes, parce qu'il y avait des classes; quand il n'y aura plus de classes, le gouvernement des personnes fera place à l'administration des choses et à la direction des procédés de production. Bref, la forme nécessaire du triomphe du prolétariat ne peut pas être autre que celle indiquée pour les raisons données, et cette forme c'est le communisme,

d'où le nom même de "manifeste du parti communiste". Il ne faut pas prendre ce mot dans le sens précis, qu'on lui a donné, en le différenciant du collectivisme. Marx le prend d'une façon assez amorphe, il veut dire la suppression de la propriété privée et sa socialisation; il disait que ce serait le mouvement des choses, qui viendrait à imposer un mode de fonctionnement plutôt qu'un autre.

Marx et Engels écrivaient cela en 1847 et le socialisme des choses, comme aiment à dire les marxistes, même aidé du socialisme des personnes ne paraît pas avoir été animé de cette allure rapide et foudroyante que lui supposaient les rédacteurs du "Manifeste". Mais les disciples de Marx, utilisant d'ailleurs en cela les indications d'Engels lui-même, veulent voir dans le mouvement des faits depuis 1847 une confirmation des prévisions marxistes, réserve faite uniquement de la question de rapidité du mouvement. Voici ce qu'ils disent, à l'appui de cette manière de voir. La socialisation s'est réalisée effectivement d'elle-même au sein de la société capitaliste. Les sociétés anonymes, les sociétés de sociétés, les trusts, les cartels, les syndicats de producteurs, les consortiums, c'est la forme sociétaire, la forme collectiviste se développant d'elle-même au sein du capitalisme. Sans doute c'est du collectivisme capitaliste, mais c'est un collectivisme capitaliste qui prépare doucement le collectivisme social par les transformations profondes qu'il opère dans la nature de la propriété. Aujourd'hui la propriété, pour nombre d'individus, pour nombre de possédants, ce n'est plus comme jadis un lopin de terre, une maison qu'on habitait, une exploitation plus ou moins vaste, une petite entreprise industrielle, où le maître vivait ou travaillait lui-même, qu'il ne quittait pas, aujourd'hui, avec le développement de la forme sociétaire, de la forme collective de la production, un possédant est un homme qui a de petits bouts de papier qu'il découpe a-

Le collectivisme capitaliste prépare le collectivisme social.

vec des ciseaux. Voilà la forme de sa propriété, et cela ne tient pas au coeur du propriétaire lui-même autant que le lopin de terre la maison ou l'atelier.

La force de défense de cette propriété sera nécessairement moins grande qu'elle ne serait, si c'était l'ancienne forme de propriété. Donc, le collectivisme prépare le dépeuplement, qui sera nécessaire un jour et fait qu'il sera beaucoup plus aisé. Puis ils ajoutent encore le fonctionnement actuel de la production capitaliste est la preuve, non seulement d'une facilité très proche du dépeuplement de ceux qui possèdent des moyens de production, mais la preuve de la possibilité actuelle du fonctionnement d'une société collectiviste. Aujourd'hui, disent-ils, dans ces grands organismes collectivistes, toutes les fonctions sont remplies par des salariés y compris les fonctions de direction; un directeur est un salarié et l'on ne peut donc plus dire aujourd'hui que la propriété est indispensable à la mise en œuvre des moyens de production, dans les conditions que réclament l'intérêt social; on ne peut plus dire que la responsabilité immédiate personnelle est nécessaire à la direction de la production, puisque, dans les faits, les directeurs sont des salariés des capitalistes. La propriété privée des moyens de production serait aujourd'hui supprimée qu'on ne s'en apercevrait même pas au point de vue du fonctionnement de la production; les directeurs n'auraient pas de raison de moins faire comme salariés de la collectivité sociale que comme salariés des actionnaires de la Compagnie dont ils dépendent.

Le fonctionnement actuel de la production capitaliste prouve la possibilité de faire fonctionner une société collectiviste.



II. - La critique des idées essentielles du socialisme marxiste et de la théorie du mouvement social.

Le système d'appropriation ne conduit pas logiquement à la socialisation, au communisme ou au collectivisme.

Il est intéressant d'examiner d'un peu près, dans sa structure logique et dans l'interprétation qu'elle donne de certains faits, d'ailleurs réels en eux-mêmes, à l'examiner aussi dans ses assertions touchant d'autres faits, pris en eux-mêmes et dans leurs conséquences, la théorie marxiste du mouvement social n'a vraiment pas la solidité, dont elle offre l'impressionnante apparence.

La prémisse de cette doctrine, à savoir que le système d'appropriation tend à se modeler sur le système de production ne conduit pas, en bon sens logique, à la socialisation, c'est-à-dire au communisme ou au collectivisme. En effet, la production n'est pas devenue sociale, comme il le faudrait, pour la validité simplement logique de la conclusion marxiste. Sans doute, elle a pris le caractère collectif dans une certaine mesure, plus spécialement dans l'industrie, mais elle n'a pas pris, même dans l'industrie, le caractère social. En effet, dans chaque mine, dans chaque usine, dans beaucoup de fabriques, on voit un plus ou moins grand nombre d'individus, directeurs, ingénieurs, chimistes, dessinateurs, gérants, contre-maitres coopérer à des titres divers par division des fonctions et des tâches, à la production de l'espèce de marchandises, qui fait l'objet de l'entreprise; mais chacun de ces groupes indépendant ne constitue pas évidemment la société. Dès lors, si la propriété n'a à devenir collective que dans la mesure où est collective la production, c'est non pas à la socialisation qu'on est conduit, mais simplement à l'appropriation de chaque entreprise par le groupe qui y coopère; la mine aux mineurs, qui y travaillent; l'usine aux ouvriers, qui y travaillent; bref c'est l'appropriationnisme, qui semble la conception demandée par les prémisses, mais ce ne saurait être le communisme ou le collectivisme, qui implique la main mise globale sur les instruments de production.

Marx et Engels, dans leur "manifeste du parti communiste", n'ont vraiment donné à cette thèse qu'une apparence logique par une sorte de prestidigitation verbale. Ils y montrent avec beaucoup de développements la production devenant collective dans l'usine et la fabrique, puis tout d'un

coup ils parlent de la collectivité, qui remplace l'individu dans la production, et bientôt la collectivité devient la société; et alors ils raisonnent avec assurance sur cette base que la production est sociale; mais elle ne l'est pas devenue pour cela, elle est ce qu'on a dit tout à l'heure. Ainsi donc, en se plaçant sur le terrain de la structure logique, la première marxiste et les faits réels, en présence desquels on se trouve, aboutiraient au plus à l'appropriation même.

L'appropriationnisme n'est pas le mode nécessaire d'adaptation de la propriété au mode de production collective.

On peut même douter qu'on soit obligé de conclure à l'appropriationnisme, mode nécessaire d'adaptation de la propriété au mode de production collective. L'appropriationnisme ne s'impose pas en effet, à l'esprit; ce n'est pas là un de ces postulats fruit d'une dialectique dans les mots plutôt que dans les choses. On invoque le développement de la forme sociétaire dans les entreprises, en disant que c'est bien là une preuve objective que le mode de production attire à lui le système de propriété au sein même du régime capitaliste; mais justement ce fait n'est-il pas une adaptation du système d'appropriation au mode de production nouveau, adaptation qui n'est pas l'appropriationnisme. On ne voit pas pourquoi cette adaptation, qui se fait ainsi d'elle-même, ne serait pas l'adaptation convenable. Quand il faut aux moyens de production se réunir par blocs, ils s'associent dans la mesure où il est avantageux à la production qu'ils forment masse, et cette adaptation qui se fait naturellement, on ne voit pas pourquoi elle ne serait pas bonne, et le matérialisme historique surtout, qui dit que c'est le mouvement des choses qui commande le mouvement des institutions, devrait s'incliner devant la situation. Le matérialisme historique ne peut, sans fausser compagnie à son propre principe, dire que ce n'est pas cette forme sociétaire spontanée, le système de propriété, qui est sollicité par le mode de production et que seule serait vraiment adaptée ou la propriété collectiviste ou la propriété communiste. En dépassant à ce point la nécessité logique de son principe il semble bien que le marxisme verse dans ce qui fut la marque, et survant lui, la tâche du socialisme utopique. Ce faisant, il juge d'après une idée préconçue qu'il se fait, ou plutôt qu'il subit sans s'en douter, qui n'est autre que la très vieille idée communiste, qu'il veut justifier.

Critique de

L'interprétation des crises en tant qu'elle de ce qu'on

L'interprétation  
des crises par la  
sous-consomma-  
tion. Marx lui-  
même a rejeté  
cette interpréta-  
tion

désigne sous le nom de sous-consommation, l'interprétation des crises considérées comme causées par l'insuffisante capacité d'achat de la société et plus spécialement de la classe ouvrière, insuffisance qui serait inséparable du système capitaliste, lequel devrait fatalement en mourir, ne peut pas être acceptée, puis-que Marx lui-même a fini par le rejeter péremptoirement. Mais on a oublié cela, parce que là où Marx rejette cette interprétation, c'est dans son volume posthume "du capital". Dans "le capital" livre 2, 3<sup>e</sup> partie, chapitre 20 § 4, Marx rejette catégoriquement, dédaigneusement même, cette interprétation des crises par la sous-consommation: "Dire que les crises résultent du manque de consommateurs solvables, c'est une tautologie (répétition d'une même idée en différents termes), étant donné que le système capitaliste ne connaît d'autres consommations que les consommations payantes." Et c'est là ce qui rend illusoire l'explication des crises par l'insuffisante capacité des masses. En effet, le capitaliste, tout comme le petit producteur autonome, ne produit pas pour le plaisir de produire, mais pour vendre; des lors, comment perdrait-il de vue délibérément la capacité d'achat des consommateurs. Dire cela de lui, c'est lui imputer gratuitement une sottise, et une sottise pour lui ruineuse. Si le capitaliste produit des articles de large consommation ouvrière, il tient compte naturellement de ce peuvent acheter les ouvriers, sous peine de tomber en faillite. Sans doute, il peut se tromper, il peut produire plus qu'il ne peut être acheté, mais le même risque existerait avec une capacité d'achat plus grande dans la classe ouvrière. Certainement ce risque d'erreur est un principe de crise, mais de crise de surproduction partielle, chose sans aucun rapport avec l'idée de sous-consommation ouvrière. En effet, l'ouvrier recevrait-il en salaire la valeur intégrale du produit de son travail qu'il n'y aurait pas pour cela moins de risque de voir se reproduire des crises par erreur de spéculation c'est-à-dire par erreur sur l'état du marché, sur ce qui a chance d'être vendu; ce n'est pas la grandeur du pouvoir d'achat, qui empêcherait le risque de surproduction partielle, puisque ce risque a pour cause une erreur. Au reste Marx ne s'en tient pas à cette considération pour rejeter l'explication des crises, qu'il avait implicitement admise antérieurement; de ce projet il donne une seconde raison, tirée de l'observation d'un fait constant à savoir que les crises sont toujours précédées d'une période de prospérité, durant laquelle les salaires haussent d'une façon générale, durant laquelle par conséquent la classe ouvrière reçoit effectivement une plus grande part du produit du travail annuel. Cette période de prospérité et de hausse des salaires, qui vient jointe à la veille de la crise, dont la crise est comme le commencement, devrait si l'explication des crises par la sous-consommation était juste écarter la crise. On peut donc laisser cette théorie si impressionnante de l'explication des crises fatales, inévitables par la sous-consom.

Si les crises ne sont pas l'effet de la sous-con-sommation, la thèse catastrophique s'écroule.

Les crises existent cependant, mais ce qui est en jeu dans tout ceci ce n'est pas le fait de la crise, c'est sa cause, une cause prétendue, dont la portée n'était rien moins que de faire considérer les crises comme un vice constitutionnel du système capitaliste, un vice dont les effets nocifs ne pourraient aller qu'en s'aggravant jusqu'à ce que mort s'ensuive. Si ce n'est pas cela, si les crises sont plutôt, comme d'autres le pensent, des fièvres de croissance ou de surmenage ou de surexcitation passagère, elles apparaissent plutôt comme des symptômes de vitalité que comme des symptômes de décomposition. Si cette théorie des crises, si cette explication des crises par la sous-con-sommation ouvrière doit être condamnée, la perspective catastrophique que l'on faisait entrevoir de façon si dramatique disparaît. Le capitalisme ne vit et ne se soutient que grâce à l'extension continue de débouchés nouveaux, qu'il conquiert dans des régions où ce mode de production n'existe pas encore; mais ce mode capitaliste de production se généralise de jour en jour, quand il sera devenu le régime du monde entier, tous les marchés se trouveront fermés et alors le système sera forcé de sauter. Voilà ce qu'on faisait entrevoir en partant de cette interprétation des crises; mais du moment que la cause des crises ne saurait être dans le prétendu fait, qui sert de base à ces pronostics, toute la charpente s'écroule, et si la catastrophe se produit, ce ne sera pas pour cette raison.

Réputation de l'argument d'après lequel le fonctionnement actuel de la grande production implique la possibilité du fonctionnement d'une société collectiviste.

On nous dit encore que la socialisation des entreprises n'apporterait vraiment aucun changement fondamental dans l'économie de la production en grand, puisque dans les grandes entreprises, non seulement les fonctions d'exécution, mais aussi les fonctions de direction, sont remplies par des agents salariés. La socialisation advenant, on ne voit pas pourquoi il y aurait changement dans la valeur de la production salariée de l'État ou salariée des sociétés commerciales; peu importe en vérité au gouvernement de la production. Raisonner de la sorte, c'est s'en tenir uniquement à la surface des choses. Sans insister sur ce fait que les directeurs salariés des grandes

entreprises sont le plus souvent tenus d'être en même temps actionnaires, et actionnaires assez importants, de manière à être personnellement intéressés dans le rendement de l'entreprise, sans insister non plus sur le fait que les entreprises, même là où elles s'entendent entre elles par des cartels, des syndicats, des comités, des trusts, ont à tenir compte de la concurrence, celle-ci ne fut-elle que virtuelle, de la concurrence qui n'existerait plus, même à l'état virtuel, dans l'état socialiste, il faut relever un oubli singulier des conditions économiques, dans lesquels notre production fonctionne. Cette direction, dont on tire argument, parce qu'elle est salariée, est la direction technique et commerciale est bien loin d'être toute la direction qu'implique toute la production, soit qu'on la considère dans son ensemble, soit même qu'on la considère dans chaque entreprise.

La direction économique technique et de la direction commerciale, il y a la direction économique qui, de près ou de loin, juge en régime capitaliste, n'est pas une direction des transformations, des entreprises portant des salaires, comme éparquées dans une affaire ou dans une autre, le peut être la suivant ce qu'elle en espère et la confiance qu'elle direction technique en elle. Or, cette direction purement économique ou la direction commerciale, aujourd'hui comme hier, ce sont des propriétaires responsables qui l'exercent, mûs et guidés par leur intérêt propre. Qu'on la trouve heureuse ou qu'on la trouve regrettable, elle est un fait incontestable, fait que le socialisme lui-même reconnaît bien dans d'autres circonstances, notamment lorsqu'il veut faire peser sur elle la responsabilité des crises et du chômage. En effet, dans ce cas, il ne manque pas de dénoncer le capitaliste comme ayant seul en main la direction de la production. Or cette direction suprême n'est pas salariée. Et alors on ne voit pas comment on peut penser que de la socialisation il ne résulterait aucune nouveauté substantielle, comme on le prétend. Le transfert à la collectivité de cette direction économique, qui a toujours appartenu et qui appartient encore à l'individu, n'est pas chose indifférente; un pareil changement

dans ce qu'on peut appeler l'âme de la production, est chargé de conséquences importantes heureuses ou néfastes.

La socialisation,  
quoiqu'on en  
dise transforme  
l'âme de la  
production.

Aussi bien tous les socialistes ne ferment pas les yeux; il y en a de vraiment perspicaces. L'un d'eux, M. Joseph Savraute, dans un petit opuscule, formé d'articles, publiés dans la Revue Socialiste, intitulé: "socialisme d'opposition, socialisme de gouvernement et lutte de classes", 1901, a vu clairement que ce changement, que beaucoup de socialistes croient indifférent, serait un changement fondamental. "Arracher, dit-il, du domaine de la production l'intérêt personnel qui l'alimente, renoncer à cet intérêt propre et direct qui, d'après la conception matérialiste même de l'histoire, fut le moteur de tous le mouvement historique, ne plus s'adresser au sentiment de la responsabilité personnelle qui est à la base de tout le progrès économique, qui actuellement l'oserait et qui le pourrait? C'est dans ce déplacement de la responsabilité individuelle, devenue sociale, que git pour nous toute la difficulté du problème; là est la source de tous les obstacles, le principe de toutes les objections à nos systèmes. C'est dans nos retranchements qu'apparaît, railleur et sarcastique, le Méphistophélès de la question sociale qui met le doigt sur ce casse-cou de nos théories et de moque de tous nos efforts pour établir l'égalité". Toute entreprise si prospère qu'elle soit, dans l'état actuel des choses est menacée de mort, non point seulement par la concurrence, mais par le développement de toxines dans son organisme, absence de surveillance, absence d'autorité de discipline, laisser aller, coulage, comptabilité imparfaite. Ces toxines tendent toujours à détruire le corps de l'entreprise, et la mort s'appelle faillite; et ce qui meurt alors, ce n'est pas le travail, c'est le capital et lui seul. Supprimer le capitaliste de l'œuvre de production, telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, c'est du même coup supprimer tout ce qui est la meilleure garantie d'une production économiquement gérée. Donc elle est grave l'illusion de ceux, qui, d'après les apparences, s'imaginent qu'en dehors de la disparition, souhaitable suivant eux, des profits des revenus sans travail, la socialisation ne changerait rien à l'économie de la production. Bien au contraire, il y aurait révolution fondamentale, parce que, profits, intérêts, rente disparaissant, du

même coup se trouveraient coupés à leur racine les mobiles psychologiques qui animent et régissent toute notre production.

On s'étonne que les socialistes semblent ne l'avoir point vu ; ceux d'entre eux qui l'ont vu n'en tirent que sujet d'inquiétude grave pour leur doctrine et d'inquiétude loyalement exprimée. " Le collectivisme, dit M. Sarrault, aux pages 45 et 47, suppose chez ceux qui auraient la charge et la responsabilité de la production sociale, une capacité intellectuelle que l'on n'a jusqu'ici à attribuer qu'à la divinité. Est-ce qu'ils ne devront pas, en effet, ces hommes qui se chargeraient de la direction sociale de la production pouvoir condenser en eux toute cette somme d'ingéniosité de vues que l'appât du gain fait naître même chez les esprits les plus médiocres. C'est de tout cela que vit économiquement la société. Et en outre, le collectivisme suppose chez tous, dirigés et dirigeants, une transformation morale, une conscience du devoir social impérieuse, et en dehors de cette moralité et de cette intelligence que pour notre génération nous pouvons qualifier de surhumaine, l'organisation strictement collectiviste ne serait que l'image désoleante du petit Pan, qui veut ravir le feu du ciel ; elle n'aboutirait qu'à une détente désastreuse des énergies de production. Et pour remédier en partie à ce danger, pour pouvoir assumer une responsabilité si redoutable, les corps et comités élus ne devraient-ils pas nécessairement être armés d'une autorité souveraine, régler les moindres actes de la vie économique, assigner à chacun son travail, intervenir dans les rapports de famille et régler les énergies de procréation, étouffer les cris des minorités, diriger jusqu'à la consommation, et avoir la haute main sur l'éducation nationale, tyrannie qui n'aurait d'égale que la course folle au pouvoir des appétits de domination, la corruption et les excès qui, pour notre humanité infirme, sont la conséquence naturelle de la démocratie".

Critique de la théorie marxiste du mouvement social dans ses assertions touchant certains faits considérés en eux-mêmes et dans les conséquences qu'ils doivent avoir aux yeux du marxisme.

La généralisation très systématique, qui donne à la conception marxiste du mouvement social son aspect saisissant, s'évapore en quelque sorte au contact des faits qui, depuis l'époque du manifeste communiste (1847), se produisent dans nos sociétés. Marx prédisait à assez brève échéance la concentration crois-

sante des entreprises de toute nature et corrélativement la disparition des petites et moyennes entreprises, dont les représentants devaient venir grossir la masse des prolétaires, et comme autre face du

## Histoire des Doctrines économiques -

même phénomène, il prédisait la concentration croissante des fortunes, la diminution du nombre des possédants, la disparition de toute classe moyenne, et, conséquemment, une simplification extrême de la lutte des classes; simplification qui ne pouvait que précipiter l'issue de la lutte et imposer la solution communiste. Cette thèse est suffisamment contredite par le mouvement réel des faits pour que des socialistes, voire même des marxistes, reconnaissent que Marx s'est trompé dans ses prévisions essentielles, et, qu'en conséquence, il est vain, semble-t-il, d'espérer que le mouvement des choses impose jamais la forme socialiste aux Sociétés, même les plus avancées dans leur développement capitaliste.

Les faits démentent la concentration croissante des entreprises de toute nature, et, corrélativement, la disparition des petites et moyennes entreprises.

En ce qui concerne la concentration des entreprises, et la disparition des petites et moyennes entreprises, les faits sont consignés dans les statistiques, desquelles on peut dégager les conclusions suivantes, empruntées presque toutes à Edouard Bernstein, ami des Ingels. Bernstein fut, parmi les marxistes, l'un des premiers à penser qu'il se devait à lui-même de reconnaître la vérité, telle que, depuis le temps de Marx, les faits l'imposaient, et aussi à juger qu'il devait à son parti de lui parler franchement, dans l'intérêt même de la cause, à laquelle, du reste, il entendait rester fidèle. Les constatations de Bernstein, bien que remontant à 1899, restent parfaitement valables, car les statistiques ou enquêtes postérieures sont bien loin de les avoir rendues caduques. Dans l'ouvrage de Bernstein, paru en 1899, sous le titre: "Les hypothèses du socialisme et le problème de la sociale démocratique, traduit partiellement en français, par M. Cohen, sous le titre: "Socialisme théorique et sociale démocratie pratique", ce fut, chez les socialistes de tous les pays, un scandale. Cependant, l'auteur avait pris soin de dire, pour qu'on ne se méprît pas à ses intentions, que le développement et le perfectionnement de la doctrine marxiste doit commencer par sa critique, et que le mouvement socialiste des temps modernes a survécu à plusieurs superstitions d'aja, et qu'il survivra bien encore à celle qui subordonne son avenir à la concentration des richesses.

En 1886, M. Gide écrivait: "Ceux qui sonnent le glas de la petite industrie, seront enterrés avant elle; je crois au maintien, peut-être même



## Histoire des Doctrines économiques

"au développement de la petite propriété et de la petite industrie; les statistiques sont plutôt favorables à cette thèse qu'à la thèse contraire."

En 1899, Bernstein écrit: "Malgré les changements continuels dans le groupement et les conditions intérieures des industries, la situation se représente comme suit: La grande industrie n'absorbe pas continuellement les petites et moyennes entreprises, mais elle s'affirme et grandit à côté d'elles; seules, les entreprises minuscules diminuent absolument et relativement; quant aux entreprises petites ou moyennes, leur nombre s'accroît." En 1909, en France, s'est reconstituée la ligne de la petite propriété agricole et industrielle; elle procède à une enquête, dont les résultats furent publiés dans la plupart des grands périodiques, et ces résultats sont les mêmes, dans les grandes lignes, que ceux indiqués par M. M. Gide et Bernstein: maintien, et même accroissement du nombre des petites et moyennes entreprises industrielles. La situation est très exactement exprimée par Bernstein, quand il dit que "la grande industrie s'affirme et grandit à côté des petites et moyennes entreprises, dont le nombre s'accroît aussi". Malgré la première apparence, à laquelle tant de gens de bonne foi se trompent, il n'y a là rien de paradoxal; la production n'est pas une quantité fixe, que la grande et la petite industrie ne pourraient se partager, sans que la part de l'une diminuât nécessairement la part de l'autre. Le volume de la production augmente sans cesse, comme croît le besoin social.

Dans le commerce proprement dit, on fait les mêmes constatations; en dépit des grands magasins, comme l'écrit Bernstein, le moyen comme le petit commerce se maintiennent; le grand magasin capitaliste est, jus qu'ici, beaucoup plus le produit de l'accroissement énorme de la masse des denrées, que l'instrument d'avantissement du petit commerce. Le nombre des petites boutiques va toujours en augmentant, et, dans tous les cas, il ne diminue pas. Voir, sur ce point, l'ouvrage de M. Turchy: Cours d'économie politique, tome I, pages 154 et suivantes.

Dans l'agriculture, il n'est plus besoin de parler de la concentration; il est entendu que, comme l'écrivait Bernstein, il est hors de doute, que partout, dans l'Europe occidentale, comme dans l'Est américain,

le nombre des entreprises agricoles, petites et moyennes, augmente, et celui des entreprises grandes et géantes diminue. C'est là un fait banal. Ainsi, en agriculture, on n'observe pas, comme dans l'industrie, que l'augmentation, le développement de la grande entreprise n'empêche pas l'augmentation des petites exploitations. En agriculture, l'exploitation se détermine par la surface mise en culture; or, les surfaces cultivables sont limitées, surtout dans les vieux pays; si les petites et moyennes augmentent en nombre, ce ne peut être qu'au détriment des grandes. On voit que les faits les plus certains, non contestés, infirment la prédiction du socialisme marxiste touchant la disparition de la petite et de la moyenne entreprise industrielle commerciale ou agricole, et, vraiment, pour une doctrine, qui aimait tant à se réclamer de la science, il doit être pénible de constater qu'elle a fait de la science d'une façon un peu enfantine.

Les faits démontrent également la concentration croissante des fortunes, la diminution du nombre des possédants et la disparition de toute classe moyenne.

Le nombre des représentants de ce qu'on pourrait appeler la classe moyenne traditionnelle a augmenté

En ce qui concerne la concentration des fortunes et la disparition corrélatrice de la classe moyenne, l'affirmation, dit Bernstein, est absolument erronée que l'évolution économique actuelle tende à une diminution du nombre des possédants; absolument et relativement le nombre des possédants augmente, et Bernstein ajoute: "Si l'action et les perspectives de la sociale démocratie dépendaient du fait de la diminution du nombre des possédants, alors la sociale démocratie pourrait aller se coucher." La classe moyenne ne tend nullement à disparaître.

D'abord, la classe moyenne, au sens traditionnel du mot, c'est-à-dire la classe formée des petits et moyens producteurs autonomes, loin d'être éliminée, comme le croyait Marx, subsiste et même augmente. Sans doute, on a fait à cela des objections; on a parlé de la concentration inaperçue, dans l'industrie et le commerce, du fait de ce qu'on appelle les établissements à succursales multiples et leurs succédanés. Il est certain que, du fait de ces entreprises, le nombre des petites entreprises doit être réduit, mais les esprits les plus avisés montrent très bien que, malgré tout, en tenant compte de cela, le nombre des petites entreprises croît, et il y a des moyens de le constater. Pour les agriculteurs, on dit encore que le nombre des petites entreprises augmente, mais que les exploitants ne sont pas de vrais propriétaires, qu'ils ont une dette hypothécaire formidable. Même

Même avant la guerre, il y avait des réserves à faire, au sujet de la portée de la dette hypothécaire, mais, depuis la guerre, il n'est plus la peine d'en parler, grâce aux profits très grands réalisés, notamment de 1917 à 1920, dans l'agriculture, la dette hypothécaire rurale s'est à peu près volatilisée, les agriculteurs endettés se sont enrichis; non seulement la petite propriété rurale s'est rachetée, mais elle a elle-même beaucoup acheté. Ainsi, d'un côté comme de l'autre, le nombre des membres de la classe moyenne n'a pas diminué du tout; elle a augmenté au seul fait du maintien, et même de l'accroissement du nombre des représentants de la classe moyenne traditionnelle.

Une classe moyenne, d'un type nouveau, a été engendrée par le capitalisme.

Mais il y a autre chose, c'est qu'une classe moyenne, d'un nouveau type, s'est formée, engendrée par le capitalisme même; et le capitalisme, dans son développement, ne saurait éliminer cette classe, puisqu'elle est le principe de son existence. En effet, par l'effet de la production en grand, dans les branches d'industrie et de commerce, qui lui sont favorables, on a vu se constituer toute une catégorie de salariés, dont le salaire est au moins égal, et souvent supérieur, au profit incertain des producteurs autonomes, des petits ou des moyens entrepreneurs, dont, par ailleurs, ils ne courent pas les risques: directeurs, gérants, agents commerciaux, ingénieurs chimistes, administrateurs, comptables, employés divers, véritable armée au service de la grande entreprise industrielle, commerciale ou voiturrière. Sans doute, ce sont là des salariés, mais ce ne sont pas des prolétaires, au sens que Marx attachait à ce mot, quand il disait que les moyens et petits artisans, que les petits commercants étaient condamnés à tomber dans le prolétariat. D'après l'usage même de la langue, le prolétaire c'est l'homme qui, non seulement n'a d'autre ressource que son salaire, mais l'homme dont le salaire est si faible, qu'il ne lui est pas possible d'épargner, en telle manière qu'il ne peut jamais compter que sur son salaire du jour, pour sa consommation du lendemain, ou sur son salaire de la semaine pour la consommation de la semaine suivante. Celle n'est pas la situation de ces nombreuses salariés, dont le salaire annuel, ou les appointements s'échelonnaient, avant la guerre, entre 2.000 et 100.000 francs. Sans doute, à la diffé-

rence de la classe moyenne traditionnelle, cette nouvelle classe moyenne ne joint pas d'une autonomie économique; ceux qui en font partie ne sont pas regardés comme économiquement indépendants; ils ne sont pas maîtres de leur temps et de leur travail, du moins dans la mesure du contrat qui les lie, ils sont des éléments d'un organisme; mais, dire que ce sont des prolétaires, c'est aller contre la langue, aussi bien que contre le bon sens. Car, même en laissant de côté les gros traitements, les membres de cette catégorie sociale peuvent, en général, épargner plus ou moins, et, par là, devenir des possédants, des capitalistes peu ou prou. Il est vrai que, depuis la guerre, bien des ouvriers proprement dits pourraient le faire encore mieux qu'ense, mais cela ne fait qu'élargir le cercle de la classe moyenne.

De nos jours, il est plus aisé qu'autrefois de transformer son épargne, quand elle est modeste en source de revenus, en capital, précisément par l'effet du développement de la très grande entreprise, qui a besoin d'énormes capitaux. Il n'est plus nécessaire de fonder soi-même une entreprise, ce dont on n'a peut-être pas la capacité, ou le goût, indépendamment des ressources financières. Mais la grande entreprise, ne pouvant ordinairement être réalisée et menée à bien par aucune fortune individuelle, l'association des capitaux s'impose, association proprement dite, emprunts, obligations. On a dit maintes fois que la France était devenue vraiment le pays des fortunes petites et nombreuses; cela s'explique par ce qui précède, en même temps que par le morcellement de la propriété immobilière. Les statistiques montrent notamment que le nombre des déclarations de successions n'a pas cessé de croître par rapport au nombre des personnes décédées en âge d'avoir un patrimoine. En 1906, on relevait 75 successions déclarées pour 100 personnes décédées au-dessous de 30 ans, et 84 déclarées pour 100 personnes décédées au-dessous de 40 ans. Interprétant ces statistiques et d'autres, un socialiste, M. Landry, a écrit "qu'il était de stricte loyauté de reconnaître que le véritable prolétaire est très près de disparaître." C'est ce que disait M. Deynmark, quand il parlait d'une "véritable poussière de titres" en France. Quand on regarde la répartition des actions et

## L'histoire des Doctrines économiques.

des obligations de chemins de fer, on constate que l'avoir des grandes Compagnies de chemins de fer est entre les mains des moyens et des petits possédants. Il s'ensuit que la simplification extrême de la lutte des classes, prédite par Karl Marx ne se produit pas précisément; il semble, au contraire, qu'il y ait complexité nouvelle des classes, qu'il y ait juxtaposition croissante d'intérêts distincts. La classe traditionnelle subsiste, se maintient, et si un assez grand nombre de ses représentants, surtout dans le commerce, se montre hostile aux grandes entreprises capitalistes, aux grands magasins centralisés ou à succursales multiples, s'ils demandent à l'État de les protéger, l'hostilité de cette classe contre les grands magasins n'est pas du même ordre que l'hostilité qui anime le prolétariat contre eux; elle ne tend pas au même but, elle ne réclame pas, tant s'en faut, la socialisation, elle est essentiellement conservatrice au point de vue social; elle marche si peu avec le prolétariat qu'elle prend tout autant d'ombrage des coopératives ouvrières de consommation. Il n'y a donc pas simplification.

D'autre part, ceux qui forment la classe moyenne nouvelle considèrent qu'ils ont intérêt au développement du capitalisme, de la grande industrie, puis que leurs situations en sont doublement solidaires. Donc, la complexité est plus grande peut-être qu'elle n'a jamais été; et quand on regarde du côté de la nature des intérêts, il ne semble pas que le mouvement des choses produise de lui-même, objectivement, le socialisme.

Ce n'est pas à dire évidemment que le socialisme est mort; si les choses ne sont pas socialistes, autant qu'on s'est plu à le penser, des hommes le sont, et beaucoup d'ex-marxistes le restent; cela tendrait à prouver que leur socialisme est fait de sentiment plus encore que de science et de connaissance. En effet, le vieil idéal socialiste persiste, idéal qui, après avoir donné, dans le passé, le socialisme dit utopique, a promu encore dans son tréfonds le socialisme scientifique lui-même. Il se pourrait que l'histoire du socialisme doctrinal fut close, en ce sens que l'esprit humain aurait épuisé toutes les conceptions possibles d'une société socialiste, et qu'il n'y eût plus place qu'à des rééditions, plus ou moins revues

Le socialisme n'est pas mort; mais les discussions ne portent plus quere sur les doctrines; elles portent exclusivement sur la tactique

## D'histoire des Doctrines économiques.

et corrigées. Le marxisme lui-même est déjà moins une conception de société nouvelle qu'une théorie du mouvement vers une société socialiste quelconque. Il se pourrait que l'ère du socialisme doctrinal fut close, mais les aspirations socialistes ne sont pas véritablement près de s'éteindre; elles s'agitent et agitent les Sociétés, autant et plus que jamais; seulement, aujourd'hui, les discussions qui se produisent entre adeptes ne portent plus guère sur les doctrines mêmes, elles portent exclusivement sur la tactique à suivre pour changer, ou plutôt pour renverser la société présente. Les uns se proposent, par une série ininterrompue de réformes graduées, d'orienter avec douceur la société, dite capitaliste, vers son suicide. Les autres entendent aller plus vite, mais encore en suivant le mode démocratique; les pouvoirs publics, une fois conquis par le bulletin de vote, la socialisation se ferait d'un bloc, par décision parlementaire. D'autres, enfin, n'ont confiance que dans la violence immédiate; celle-là, reniant, avec le plus parfait dédain, la démocratie, se préparent au coup de force, surtout depuis qu'ils l'ont vu réussir en Russie. Socialisme réformisme, ou encore socialisme de Gouvernement, socialisme révolutionnaire ou d'opposition, syndicalisme de nuances plus ou moins avancées, communisme enfin, ce sont là des qualifications qu'on connaît, auxquelles ont donné naissance ces divergences tactiques, non doctrinales, entre docteurs et praticiens politiques du socialisme.

Fin